

République Algérienne Démocratique et Populaire
Université Mohamed Lamine Debaghine Sétif 2
Faculté des lettres et des langues
Département de langue et littérature françaises

Thèse

DOCTORAT

Filière: **langue française**

Spécialité : **linguistique**

Présentée par: Oumaima BENDAAMOUCHE

Titre

La féminisation linguistique.
Étude contrastive de l'arabe et du français

Directeur de recherche: **Pr Boubaker BOUZIDI**

Université de : Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2

Membres du jury

Membre	Nom et Prénom	Grade	Etablissement
Président	Pr Mohamed BOUDJADJA	Professeur	Université de Sétif 2
Encadrant	Pr Boubaker BOUZIDI	Professeur	Université de Sétif 2
Examineur	Pr Fatiha IDJENADEN	Professeur	Université d'Alger 2
Examineur	Dr Ibrahim KHETIRI	MCA	Université de Biskra
Examineur	Dr Samira RABEHI	MCA	Université de Sétif 2
Examineur	Dr Nadji KHATTAB	MCA	Université de Sétif 2

Année universitaire : **2023/2024**

Remerciements

Je ne saurais commencer sans remercier les personnes qui ont rendu l'achèvement de cette thèse possible :

Qu'il me soit permis à cet égard d'exprimer ma profonde reconnaissance, à la personne qui m'a initiée à la linguistique, Mon directeur de thèse M. le professeur Bouzidi Boubaker, pour les directives et les conseils précieux qu'il n'a cessé de me prodiguer.

Je vous remercie très sincèrement.

J'adresse mes remerciements à M. le professeur Boudjadja Mohamed (Vice-Doyen chargé de la post-graduation, de la recherche scientifique et des relations extérieurs), qui me fait l'honneur de présider le jury.

Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de ma sincère reconnaissance et de tout mon respect.

Je tiens ensuite à exprimer ma gratitude envers Madame Idjenaden Fatiha, Monsieur Kethiri Ibrahim, Madame Rabehi Samira et Monsieur Khattab Nadji qui ont bien voulu faire partie du jury.

Il m'est agréable de remercier le personnel dévoué de la bibliothèque de l'université de Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2 dont l'aide et l'amitié me sont précieuses.

Mes remerciements vont enfin à mes enseignants de l'université de Sétif 2 qui m'ont beaucoup appris.

Beaucoup d'autres m'ont, à un moment ou à un autre de mes recherches, conseillée, soutenue et aidée. À défaut d'une meilleure expression : vous avez toute ma reconnaissance.

À toutes et à tous, je redis merci.

Dédicaces

À celle qui m'a appris à aimer

À celui qui m'a appris à vivre

À celles et ceux, sans qui, je ne serais rien devenue...

À tous les Ouïldènes...

API (alphabet phonétique international)¹

Les voyelles

Transcription	Exemple
[a]	Pattes, lac, cave
[ɑ]	Pâtes, tas, âme, ânesse
[e]	Café, déformer, été
[ɛ]	Père, annuaire, mer
[i]	Film, type, rythmique
[o]	Paule, tôt, eaux
[ɔ]	Paul, note, échalotte
[u]	Roue, où, août, tour
[y]	Utile, pure, Bruno
[ø]	peu, jeûner, émeute
[œ]	Peur, jeune, déjeuner
[ə]	Appartement, grelotter
[ã]	Champs, en, ange, temps
[ɛ̃]	Fin, faim, reins, thym
[ɔ̃]	Thon, plomb, tronc, on
[œ̃]	Brun, un, parfum

Les semi-voyelles

[j]	Hierarchie, paille, yéyé
[ɥ]	Lui, nuit, nuée, suer
[y]	Louise, ouest, souhait

Les consonnes

[p]	Porte, papi, stop
[t]	Tonton, vente, rentable
[k]	Kilo, caler, quai
[b]	Bébé, balle, snob
[d]	Dort, dolman, addition

¹ Eggs, E., & Mordellet-Roggenbuck, I. (2013). *Phonétique et phonologie du français: Théorie et pratique*. De Gruyter.

[g]	Guerre, bague, garer
[f]	Chef, faim, phare
[s]	Sans, ambition, façon
[ʃ]	Cheval, lâche, schéma
[v]	Laver, wagon, visiter
[z]	Jaser, zazie, réseau
[j]	Rage, gîte, jouer
[l]	Lire, illisible, pâle
[r]	Parer, rare, carreau
[n]	Anne, ni, maniaque
[m]	Maman, femme, miser
[ɲ]	Compagne, peigne
[ŋ]	Parking, living

L'alphabet phonétique et signes utilisés dans la transcription de la langue arabe²

Alphabets	Transcription	Description
ا	[a:]	Voyelle longue
ب	[b]	
ت	[t]	
ث	[θ]	Consonne interdentale fricative sourde apico-dentale
ج	[dʒ]	
ح	[ħ]	Consonne pharyngale fricative sourde
خ	[x]	Consonne uvulaire fricative sourde
د	[d]	
ذ	[ð]	Consonne fricative sonore apico-dentale
ر	[r]	apico-alvéolaire vibrante "r roulé"
ز	[z]	
س	[s]	
ش	[ʃ]	
ص	[s̰]	sifflante sourde [s] emphatique
ض	[d̰]	occlusive sonore [d]emphatique
ط	[t̰]	occlusive sourde [t] emphatique
ظ	[d̰]	fricative sonore[dh] emphatique
ع	[ʕ]	fricative sonore pharyngale
غ	[ɣ]	Consonne vélaire fricative sonore
ف	[f]	
ق	[q]	Consonne uvulaire plosive sourde

²Choueiri, L., Dimachki, L., Pinon, C., & Traverso, V. (2019). *Transcription de corpus oraux d'arabe parlé en interaction*. Convention AraPI et annexes.

ك	[k]	
ل	[l]	
م	[m]	
ن	[n]	
ه	[h]	fricative glottal
و	[w]	semi-consonne /voyelle longue
ي	[j]	semi-consonne /voyelle longue
ء	[ʔ]	occlusive glottale (attaque vocalique)

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Tableaux des abréviations

Table des matières

Introduction générale 26

Premier Chapitre

Aux sources de la féminisation linguistique : état de l'art

Introduction.....	37
1 La féminisation de la langue : vers une définition	38
1.1 La féminisation linguistique entre opposants et partisans	39
1.2 Les principales stratégies de féminisation	40
1.2.1 Le retour à des formes historiques.....	40
1.2.2 La féminisation selon la règle de base	42
1.2.3 La féminisation selon l'usage	46
1.2.4 Le remplacement du substantif	47
1.2.5 La féminisation des noms étrangers selon la règle d'origine.....	48
1.2.6 Les néologismes et les nouvelles graphies	51
1.2.7 La féminisation ostentatoire	52
2 Contexte historique de la féminisation linguistique	53
2.1 La mise en place de la commission terminologique	54
2.2 La circulaire du 11 mars 1986	55
2.3 Le conseil des Ministres du 17 décembre 1997	56
2.4 La circulaire du 06 mars 1998	56
2.5 L'arrêté du 14 mai 1998.....	57
2.6 Le Rapport du 21 octobre 1998	58
2.7 Juin 1999 (guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de grades et de titre).....	58
2.8 06 mars 2000 note du ministère de l'éducation nationale.....	59
2.9 La circulaire du 21 février 2012.....	60
3 Brève histoire de la résistance a la féminisation linguistique	61
3.1 La mise en garde de l'académie française	61
3.2 Protestation de l'Académie Française (le 09 janvier 1998)	62
3.3 La déclaration de l'Académie française 21 mars 2002	63
4 La féminisation linguistique dans la francophonie : positions politiques	64

4.1	Au Québec	64
4.2	En Belgique.....	64
4.3	En Suisse.....	65
4.4	La féminisation dans le monde arabophone : statut juridicopolitique	65
5	Les enjeux de la féminisation linguistique.....	66
5.1	Enjeux linguistiques.....	66
5.2	Enjeux sociopolitiques.....	67
5.3	Enjeux pédagogiques	68
5.4	Enjeux sociétaux	69
	Conclusion	72

Deuxième chapitre

De la féminisation à l'écriture inclusive : vers une micro-politique linguistique

Introduction	73
1 L'écriture inclusive : quelques définitions	74
1.1 L'écriture inclusive : qu'en dit la linguistique	75
1.1.1 Nouvelle graphie/grammaire	75
1.1.2 De la binarité à la non-binarité	76
1.2 Langage inclusif.....	76
1.2.1 Caractéristiques linguistique.....	77
1.3 Les stratégies du langage inclusif	78
1.3.1 L'écriture inclusive.....	78
1.3.2 L'accord de proximité	78
1.3.3 La suppression des expressions	79
1.3.4 Le respect de l'ordre alphabétique.....	79
1.4 Le langage inclusif/écriture inclusive	79
2 Les pratiques de l'écriture inclusive	80
2.1 La double flexion	80
2.1.1 La double flexion totale VS la double flexion partielle.....	80
2.1.2 La double flexion VS l'argument de la longueur	81
2.1.3 De la longueur à la visibilité.....	82
2.2 La rédaction épïcène	82
2.2.1 Les avantages de la rédaction épïcène.....	83
2.2.2 Pour une rédaction épïcène réussie.....	83
2.2.3 L'objectif de la rédaction épïcène.....	84

2.3	La formulation neutre	85
2.3.1	Vers une définition	85
2.3.2	La formulation neutre : quelles pratiques ?	86
2.3.3	Les pronoms neutres.....	89
2.4	Les nouvelles graphies.....	89
2.4.1	Le point médian.....	89
2.4.1.1	Le point médian : aspects techniques	90
2.4.2	Formes tronquées VS doublets	91
2.4.3	Contre l’usage du point médian : quels arguments.....	91
2.4.4	Variétés de signes	92
2.4.5	De nouveaux signes	93
2.4.6	La résistance à l’usage du point médian	93
2.5	La règle de proximité.....	94
2.6	La règle de la majorité	95
3	Contexte historique	96
3.1	La publication du premier manuel en EI.....	97
4	L’écriture inclusive dans la francophonie	97
4.1	L’écriture inclusive : prises de position	97
4.2	La résistance à l’usage de l’écriture inclusive en France.....	98
4.2.1	La circulaire d’Eduard Philippe.....	98
4.2.2	L’Académie française face à l’écriture inclusive	99
4.2.2.1	La séance du 26 octobre 2017	99
4.3	Suisse	100
4.3.1	Le grand conseil de la République et canton de Genève	100
5	Contre l’écriture inclusive : quels arguments ?.....	101
5.1	Arguments d’ordre sociologique.....	102
5.1.1	SOS éducation	102
5.2	Arguments d’ordre linguistique	103
5.2.1	Manuel d’écriture inclusive	103
5.2.1.1	L’argument de l’utilité.....	104
5.2.1.2	L’argument d’esthétique.....	104
5.2.1.3	L’argument de l’illisibilité.....	105
5.3	Argument d’ordre éditorial	105
	Conclusion	107

Troisième chapitre

Quelques aspects théoriques des systèmes de genre grammatical

Introduction	109
1 De la notion du genre en général : généralités	110
1.1 Genre VS sexe	110
1.2 Genre VS gender.....	111
2 Aux origines du genre grammatical	112
2.1 De Protagoras à Aristote	113
2.2 Le genre grammatical en indo-européen.....	114
2.2.1 L'organisation du genre grammatical en indoeuropéen	114
2.2.2 La flexion en genre	115
2.2.3 Le genre en grec et en latin.....	115
2.2.3.1 Le latin.....	115
3 Le genre grammatical : aspects théoriques	116
3.1 Vers une définition.....	116
3.2 Le genre dans le lexique	116
3.3 Le genre et l'accord	117
3.4 Du fonctionnement du système du genre grammatical	117
3.4.1 Genre naturel VS genre grammatical	117
4 Le système du genre grammatical en français	118
4.1 Du latin au français	118
4.2 Vers la binarité : masculin/féminin.....	119
4.3 Du neutre au masculin générique.....	119
4.4 Le fonctionnement du genre grammatical en français	120
4.4.1 L'arbitrarité du genre grammatical.....	120
4.4.2 Le cas des référents inanimés	120
4.4.3 Les difficultés liées à l'arbitrarité du genre	121
4.4.4 La variabilité du genre grammatical.....	121
4.4.4.1 Sur le plan lexical	121
4.4.4.2 Sur le plan syntaxique	122
4.5 Les composantes du genre grammatical	123
4.5.1 La composante lexicale.....	123
4.5.2 La composante syntaxique.....	124
4.5.3 La composante discursive.....	124
4.6 Prédire le genre grammatical	124
4.6.1 Les critères sémantiques	125

4.6.2	Les critères formels	126
4.7	Les règles de formation du féminin en français	126
5	Les systèmes du genre grammatical.....	129
5.1	Le genre grammatical en anglais	129
5.2	Le genre grammatical en italien.....	131
5.3	Le genre grammatical en espagnol	133
5.4	Le système du genre en allemand	135
5.5	Le système du genre grammatical en langue arabe.....	138
5.5.1	Marque du genre	139
5.5.2	L'arbitrarité.....	139
5.5.3	Polyvalence.....	140
Conclusion		142

Quatrième chapitre

Analyse, interprétation des données collectées du questionnaire

Introduction	144
1 Élaboration, administration traitement du questionnaire.....	145
1.1 L’élaboration du questionnaire	145
1.2 La validation du questionnaire.....	145
1.3 L’administration du questionnaire	145
1.4 Echantillon	146
2 Contenu du premier questionnaire	146
2.1 La première section.....	146
2.2 La deuxième section : le profil des enseignants.....	147
2.3 La troisième section.....	147
2.3.1 Le premier item : un auteur	147
2.3.1.1 Résultats	147
2.3.1.2 Commentaire	148
2.3.1.3 Représentations	148
2.3.2 Le deuxième item : un ambassadeur.....	149
2.3.2.1 Résultats	149
2.3.2.2 Commentaire	149
2.3.2.3 Représentations	149
2.3.3 Le troisième item : un avocat.....	150
2.3.3.1 Résultats	150

2.3.3.2	Commentaire	150
2.3.3.3	Représentations	150
2.3.4	Le quatrième item : un capitaine	151
2.3.4.1	Résultats	151
2.3.4.2	Commentaire	151
2.3.4.3	Représentations	151
2.3.5	Le cinquième item : un chef	152
2.3.5.1	Résultats	152
2.3.5.2	Commentaire	152
2.3.5.3	Représentations	152
2.3.6	Le sixième item : un chercheur.....	152
2.3.6.1	Résultats	152
2.3.6.2	Commentaire	153
2.3.6.3	Représentations	153
2.3.7	Le septième item : un conseiller	153
2.3.7.1	Résultats	153
2.3.7.2	Commentaire	154
2.3.7.3	Représentations	154
2.3.8	Le huitième item : un consul	154
2.3.8.1	Résultats	154
2.3.8.2	Commentaire	154
2.3.8.3	Représentations	155
2.3.9	Le neuvième item : un docteur	155
2.3.9.1	Résultats	155
2.3.9.2	Commentaire	155
2.3.9.3	Représentations	156
2.3.10	Le dixième item : un doyen	156
2.3.10.1	Résultats	156
2.3.10.2	Commentaire	157
2.3.10.3	Représentations	157
2.3.11	Le onzième item : un entraîneur	157
2.3.11.1	Résultats	157
2.3.11.2	Commentaire	157
2.3.11.3	Représentations	158
2.3.12	Le douzième item : un hôte	158
2.3.12.1	Résultats	158

2.3.12.2	Commentaire	158
2.3.12.3	Représentations	159
2.3.13	Le treizième item : un juge	159
2.3.13.1	Résultats	159
2.3.13.2	Commentaire	159
2.3.13.3	Représentations	160
2.3.14	Le quatorzième item : un maître de conférences	160
2.3.14.1	Résultats	160
2.3.14.2	Commentaire	160
2.3.14.3	Représentations	161
2.3.15	Le quinzième item : un médecin.....	162
2.3.15.1	Résultats	162
2.3.15.2	Commentaire	162
2.3.15.3	Représentations	163
2.3.16	Le sixième item : un membre	163
2.3.16.1	Résultats	163
2.3.16.2	Commentaire	163
2.3.16.3	Représentations	164
2.3.17	Le dix-septième item : un ministre	164
2.3.17.1	Résultats	164
2.3.17.2	Commentaire	164
2.3.17.3	Représentations	165
2.3.18	Le dix-huitième item : un peintre	165
2.3.18.1	Résultats	165
2.3.18.2	Commentaire	165
2.3.18.3	Représentations	166
2.3.19	Le dix-neuvième item : un professeur	166
2.3.19.1	Résultats	166
2.3.19.2	Commentaire	166
2.3.19.3	Représentations	167
2.3.20	Le vingtième item : un recteur.....	167
2.3.20.1	Résultats	167
2.3.20.2	Commentaire	167
2.3.20.3	Représentations	168
2.3.21	Le vingt-et-unième item : un reporter.....	168
2.3.21.1	Résultats	168

2.3.21.2	Commentaire	169
2.3.21.3	Représentations	169
2.3.22	Le vingt-deuxième item : un P.D.G.....	169
2.3.22.1	Résultats	169
2.3.22.2	Commentaire	169
2.3.22.3	Représentations	170
2.3.23	Premier ministre	170
2.3.23.1	Résultats	170
2.3.23.2	Commentaire	170
2.3.23.3	Représentations	171
2.3.24	La deuxième question.....	171
2.3.24.1	Résultats	171
2.3.24.2	Commentaire	171
2.3.24.3	Représentations	172
2.3.24.4	La deuxième partie	175
2.3.24.5	La troisième question	176
2.3.24.6	Résultats	176
2.3.24.7	Commentaire	176
2.3.24.8	Représentations	177
2.3.24.9	Deuxième partie	177
2.3.24.10	La quatrième question	177
2.3.24.11	Résultats	178
2.3.24.12	Commentaire	178
2.3.24.13	Représentations	178
2.3.24.14	Deuxième partie	179
2.4	La quatrième section : le masculin l’emporte sur le féminin !.....	179
2.4.1	La première question	180
2.4.1.1	Résultats	180
2.4.1.2	Commentaire	180
2.4.1.3	Représentations	181
2.4.2	La deuxième question.....	182
2.4.2.1	Résultats	182
2.4.2.2	Commentaire	182
2.4.2.3	Représentations	182
2.4.2.4	La deuxième partie	183
2.4.3	La troisième question.....	183

2.4.3.1	Résultats	183
2.4.3.2	Commentaire	184
2.4.3.3	Représentations	184
2.4.3.4	La deuxième partie	184
2.5	La cinquième section	185
2.5.1	La première question	185
2.5.1.1	Résultats	185
2.5.1.2	Commentaire	185
2.5.1.3	Représentations	186
2.5.1.4	La deuxième partie	186
2.5.2	La deuxième question	187
2.5.2.1	Résultats	187
2.5.2.2	Commentaire	187
2.5.2.3	Représentations	188
2.5.3	La troisième question	188
2.5.3.1	Résultats	189
2.5.3.2	Commentaire	190
2.5.3.3	Représentations	190
2.5.4	La quatrième question	191
2.5.4.1	Résultats	191
2.5.4.2	Commentaire	191
2.5.4.3	Représentations	192
2.6	La sixième section	192
2.6.1	La première question	193
2.6.1.1	Résultats	193
2.6.1.2	Commentaire	193
2.6.1.3	Représentations	194
2.6.1.4	La deuxième partie	194
2.6.2	La deuxième question	195
2.6.2.1	Résultats	195
2.6.2.2	Commentaire	196
2.6.2.3	Représentations	196
2.6.2.4	La deuxième partie	196
3	Résultats (I)	198
4	Contenu du deuxième questionnaire	199
4.1	La première section	199

4.2	La deuxième section	199
4.2.1	Première donnée : le genre	200
4.2.2	Deuxième donnée : langues parlées.....	200
4.2.3	Troisième donnée : le niveau d'étude.....	202
4.2.4	Quatrième donnée : la fonction.....	202
4.2.5	Cinquième donnée : la zone géographique	203
4.3	La troisième section (I) : quel est le féminin de ... ?.....	203
4.3.1	Le premier item : أستاذ محاضر	204
4.3.1.1	Résultats	204
4.3.1.2	Commentaire	204
4.3.1.3	Représentations	205
4.3.2	Le deuxième item : إطار	205
4.3.2.1	Résultats	205
4.3.2.2	Commentaire	205
4.3.2.3	Représentations	206
4.3.3	Le troisième item : إمام	206
4.3.3.1	Résultats	206
4.3.3.2	Commentaire	206
4.3.3.3	Représentations	207
4.3.4	Le quatrième item : رئيس	207
4.3.4.1	Résultats	207
4.3.4.2	Commentaire	207
4.3.4.3	Représentations	208
4.3.5	Le cinquième item : سفير	208
4.3.5.1	Représentations	209
4.3.6	Le sixième item : شاهد	209
4.3.6.1	Résultats	209
4.3.6.2	Commentaire	209
4.3.6.3	Représentations	210
4.3.7	Le septième item : صيدلية.....	210
4.3.7.1	Résultats	210
4.3.7.2	Commentaire	210
4.3.7.3	Représentations	211
4.3.8	Le huitième item : عضو.....	211
4.3.8.1	Résultats	211
4.3.8.2	Commentaire	211

4.3.8.3	Représentations	212
4.3.9	Le neuvième item : عقيد	212
4.3.9.1	Résultats	212
4.3.9.2	Commentaire	213
4.3.9.3	Représentations	213
4.3.10	Le dixième item : فلانة	213
4.3.10.1	Résultats	213
4.3.10.2	Commentaire	214
4.3.10.3	Représentations	214
4.3.11	Le onzième item : قاضي	214
4.3.11.1	Résultats	214
4.3.11.2	Commentaire	214
4.3.11.3	Représentations	215
4.3.12	Le douzième item : قنصل	215
4.3.12.1	Résultats	215
4.3.12.2	Commentaire	215
4.3.12.3	Représentations	216
4.3.13	Le treizième item : لواء	216
4.3.13.1	Résultats	216
4.3.13.2	Commentaire	216
4.3.13.3	Représentations	217
4.3.14	Le quatorzième item : نائب	217
4.3.14.1	Résultats	217
4.3.14.2	Commentaire	217
4.3.14.3	Représentations	218
4.3.15	Le quinzième item : والي	218
4.3.15.1	Résultats	218
4.3.15.2	Commentaire	219
4.3.15.3	Représentations	219
4.3.16	Le seizième item : وزير	219
4.3.16.1	Résultats	219
4.3.16.2	Commentaire	220
4.3.16.3	Représentations	220
4.3.17	Le dix-septième item : وكيل	220
4.3.17.1	Résultats	220
4.3.17.2	Commentaire	220

4.3.17.3	Représentations	221
4.3.17.4	La deuxième partie	221
4.3.17.5	Résultats	222
4.3.17.6	Commentaire	222
4.3.17.7	Représentations	223
4.4	La troisième section (II) : quel est le féminin de ... ?	223
4.4.1	La première question	223
4.4.1.1	Résultats	223
4.4.1.2	Commentaire	224
4.4.1.3	Représentations	224
4.4.2	La deuxième question	224
4.4.2.1	Commentaire	225
4.4.3	La troisième question	226
4.4.3.1	Résultats	226
4.4.3.2	Commentaire	226
4.4.3.3	Représentations	227
4.4.3.4	Deuxième partie	227
4.5	La quatrième section : le masculin l’emporte sur le féminin !	228
4.5.1	La première question	228
4.5.1.1	Résultats	228
4.5.1.2	Commentaire	229
4.5.1.3	Représentations	230
4.5.2	La deuxième question	230
4.5.2.1	Commentaire	230
4.5.3	Troisième question	231
4.5.3.1	Résultats	231
4.5.3.2	Commentaire	231
4.5.3.3	Représentations	232
4.5.4	La quatrième question	232
4.5.4.1	Résultats	232
4.5.4.2	Commentaire	232
4.5.4.3	Représentations	233
4.5.4.4	Deuxième partie	233
4.6	La cinquième section : vers la féminisation de la langue arabe ... ?	234
4.6.1	Première question	235
4.6.1.1	Résultats	235

4.6.1.2	Commentaire	235
4.6.1.3	Représentations	236
4.6.2	La deuxième question.....	236
4.6.2.1	Résultats	236
4.6.2.2	Commentaire	236
4.6.2.3	Représentations	237
4.6.2.4	Deuxième partie	237
4.6.3	La troisième question.....	238
4.6.3.1	Résultats	238
4.6.3.2	Représentations	238
4.6.3.3	Commentaire	239
4.6.4	La quatrième question	239
4.6.4.1	Résultats	240
4.6.4.2	Commentaire	240
4.6.5	La cinquième question.....	241
4.6.5.1	Résultats	241
4.6.5.2	Commentaire	241
4.6.5.3	Représentations	242
4.6.5.4	La deuxième partie	242
4.7	La sixième section.....	242
4.7.1	La première question	243
4.7.1.1	Résultats	243
4.7.1.2	Commentaire	243
4.7.1.3	Représentations	244
4.7.1.4	Deuxième partie	244
4.7.2	La deuxième question.....	245
4.7.2.1	Résultats	245
4.7.2.2	Commentaire	246
4.7.2.3	Représentations	247
4.7.3	La troisième question.....	247
4.7.3.1	Résultats	247
4.7.3.2	Commentaire	247
4.7.3.3	Représentations	248
4.7.3.4	Deuxièmes partie.....	248
5	Résultats (II).....	249
	Conclusion	250

Sixième chapitre

Analyse contrastive du corpus

Introduction	252
1 Analyse du corpus	253
1.1. Auteur [œtœʁ]	253
1.1.1 D'un point de vue morphologique	253
1.1.2 D'un point de vue sémantique	257
1.1.3 Le cas de la langue arabe : كاتب/kâtib/[ka:tib]	258
1.2 Ambassadeur [âbasadœʁ]	258
1.2.1 D'un point de vue morphologique	258
1.2.2 D'un point de vue sémantique	259
1.2.3 Le cas de l'arabe : سفير/safir/ [safi:r]	260
1.3 Avocat [avoka]	261
1.3.1 D'un point de vue morphologique	261
1.3.2 D'un point de vue sémantique	262
1.3.3 Le cas de l'arabe : محامي /mûhâmi/ [muħa:mij]	263
1.4 Chef [ʃɛf]	263
1.4.1 D'un point de vue morphologique	263
1.4.2 D'un point de vue sémantique	264
1.4.3 Le cas de l'arabe : /rai's/[ra'is]	266
1.5 Chercheur [ʃɛʁʃœʁ]	266
1.5.1 D'un point de vue morphologique	266
1.5.2 D'un point de vue sémantique	268
1.5.3 Le cas de l'arabe : باحث/bahith/ [ba:ħ iθ]	268
1.6 Capitaine [kapitɛn]	268
1.6.1 D'un point de vue morphologique	268
1.6.2 D'un point de vue sémantique	269
1.7 Conseiller [kõseje]	270
1.7.1 D'un point de vue morphologique	270
1.7.2 D'un point de vue sémantique	271
1.7.3 Le cas de l'arabe : مستشار /mostachâr/ [mustafa:r]	272
1.8 Consul [kõsyl]	273
1.8.1 D'un point de vue morphologique	273
1.8.2 D'un point de vue sémantique	275
1.8.3 Le cas de l'arabe : قنصل /qonsol/ [qõnşul]	276

1.9	Docteur [dɔktœ:r]	276
1.9.1	D'un point de vue morphologique	276
1.9.2	D'un point de vue sémantique	279
1.9.3	Le cas de l'arabe : دكتور /dɔktur/ [dɔktu:r]	280
1.10	Entraîneur [ãtrɛnœ:r]	281
1.10.1	D'un point de vue morphologique	281
1.10.2	D'un point de vue sémantique	282
1.10.3	Le cas de l'arabe : مدرب/modarib/ [mudarib]	284
1.11	Hôte [o:t]	284
1.11.1	D'un point de vue morphologique	284
1.11.2	D'un point de vue sémantique	286
1.11.3	Le cas de la langue arabe : ضيف/dhayf/ [ɖajf]	287
1.12	Juge [ʒyʒ]	287
1.12.1	D'un point de vue morphologique	287
1.12.2	D'un point de vue sémantique	289
1.12.3	Le cas de l'arabe : قاضي /qadhi/ [q:aɖi:j]	289
1.13	Maître de conférences [mɛtrɔkɔfɛrãs]	290
1.13.1	D'un point de vue morphologique	290
1.13.2	D'un point de vue sémantique	291
1.13.3	Le cas de l'arabe : أستاذ محاضر /ustadh mohadhir/ [ʔusta:ðmuħa:ɖir]	293
1.14	PDG	294
1.14.1	D'un point de vue morphologie	294
1.14.2	D'un point de vue sémantique	294
1.14.3	Le cas de l'arabe	295
1.15	Professeur [prɔfɛsœ:r]	295
1.15.1	D'un point de vue morphologique	295
1.15.2	D'un point de vue sémantique	297
1.16	Membre [mãmbɛr]	298
1.16.1	D'un point de vue morphologique	298
1.16.2	D'un point de vue sémantique	299
1.16.3	Le cas de l'arabe : عضو /o'dhw/ [ʔɔɖw]	299
1.17	Ministre [ministɛr]	300
1.17.1	D'un point de vue morphologique	300
1.17.2	D'un point de vue sémantique	301
1.17.3	Le cas de l'arabe : وزير/wazir/ [wazi:r]	302
1.18	Peintre [pɛtɛr]	303

1.18.1	D'un point de vue morphologique	303
1.18.2	D'un point de vue sémantique	304
1.18.3	Le cas de l'arabe : /رسام/ [rasa:m]	304
1.19	Un recteur [rɛktœ:r].....	305
1.19.1	D'un point de vue morphologique	305
1.19.2	D'un point de vue sémantique	306
1.19.3	Le cas de l'arabe : رئيس الجامعة /rais djami'a/ [raʔi:slɜ:amiʕa].....	307
1.20	Reporteur	307
1.20.1	D'un point de vue morphologique	307
1.20.2	D'un point de vue sémantique	308
1.20.3	Le cas de l'arabe /morasil/ [mura:sil]	308
1.21	إطار /etar/ [ʔiʔa:r]	308
1.21.1	Le cas du français	308
1.22	إطفائي /itfa2i/ [ʔitfaʔi:].....	309
1.22.1	D'un point de vue morphologique	309
1.22.2	D'un point de vue sémantique	309
1.22.3	Le cas du français	309
1.23	إمام /imam/ [ʔima:m].....	310
1.23.1	D'un point de vu morphologique.....	310
1.23.2	D'un point de vue sémantique	311
1.23.3	Le cas du français	311
1.24	شاهد /chahid/ [ʕa:hid]	312
1.24.1	D'un point de vue morphologique	312
1.24.2	D'un point de vue sémantique	313
1.24.3	Le cas du français	313
1.25	قابلية /qabila/ [qa:bila].....	313
1.25.1	D'un point de vue morphologique	313
1.25.2	D'un de vue sémantique	314
1.25.3	Le cas du français	314
1.26	والي /wali/ [wa:li]	314
1.26.1	D'un point de vue morphologique	314
1.26.2	D'un point de vue sémantique	317
1.27	عقيد /ʕaqid/ [ʕaqi:d].....	317
1.27.1	D'un point de vue morphologique	317
1.27.2	D'un point de vue sémantique	317
1.27.3	Le cas du français	317

1.28	نايب /naib/ [na:ʔib]	318
1.28.1	D'un point de vue morphologique	318
1.28.2	D'un point de vue sémantique	318
1.28.3	Le cas du français	319
1.29	فلان [fulen]	319
1.29.1	D'un point de vue morphologique	319
1.30	صيدلي /saydali/ [ʃajdalij]	320
1.30.1	D'un point de vue morphologique	320
1.30.2	D'un point de vue sémantique	320
1.30.3	Le cas du français	320
2	Synthèse contrastive.....	321
	Conclusion	324
	Conclusion générale.....	325
	Bibliographie.....	332
	Table des tableaux.....	347
	Table des figures.....	351
	Table des Annexes.....	357
	Annexes.....	359
	Résumé	

Introduction générale

« La seule manière de défendre une langue, c'est de l'attaquer » Marcel Proust, à Mme Strauss, Correspondance, 8^e volume, 1908.

L'inégalité sociale entre les sexes a, depuis toujours, fait l'objet de multiples réflexions et analyses dans le champ des sciences sociales qui s'accordent à dire que les normes sociales -ressenties comme injustes- sont les principales responsables de cette injustice. Ces normes qui créent, renforcent et déterminent les rôles sociaux et les rapports de force entre les hommes et les femmes sont, à vrai dire, à la source de multiples stéréotypes sexistes qui conditionnent l'existence de l'homme, qui, pour s'intégrer dans son milieu social, doit adapter sa vision et son comportement aux exigences de ces derniers selon lesquels la société fonctionne.

Prise dans sa conception générale, la notion de stéréotype désigne, selon Louise-Marie Morfaux, des :

« clichés, images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social (famille, entourage, études, professions, fréquentations, média de masse, etc.) et qui déterminent à un plus ou moins grand degré ses manières de penser, de sentir et d'agir. » (Morfaux, 2005, p. 153)

À partir de cette citation, nous pouvons comprendre que les stéréotypes, révèlent, d'une manière ou d'une autre, le véritable ordre du monde, ainsi que l'ordre des rapports entre les acteurs sociaux, selon quoi, chacun d'entre eux est enfermé dans un rôle bien déterminé, qui à force de persister apparaît naturel. Alors qu'en vérité, personne ne peut ignorer que l'attribution des rôles sociaux entre les sexes, à titre d'exemple, n'est qu'une conviction humaine subjective, fondée sur l'hierarchisation des sexes qui rend légitime la subordination de la femme à l'homme.

Malgré le chemin parcouru par les femmes et les militants défenseurs de leurs droits, l'image selon laquelle la femme apparaît inférieure à l'homme n'a pas pu être redimensionnée. La femme est, en effet, toujours emprisonnée dans une scène qui lui attribue un rôle social subalterne et qui l'envisage, avant toute autre chose, comme une maîtresse de foyer.

Lutter contre cette réalité à priori inégalitaire qu'assurent les stéréotypes fondés sur le genre, n'est pas, en vérité, une tâche aisée, car il s'agit véritablement de lutter contre une norme sociale, idéologique et politique qui veut que le monde soit dans son ordre actuel, mais surtout, pour que le statut de la femme soit inférieur à l'homme.

En réalité, si cette image persiste, c'est parce que nous même, nous y contribuons, nous assurons sa vitalité, volontairement ou involontairement, par nos pensées, nos actes et nos mots. Les stéréotypes sexistes se propagent dans et par le discours, sous forme de termes ou de constructions syntaxiques sexistes lors des interactions sociales entre les individus qui assurent la transmission et la propagation.

Dans l'évolution des réflexions sur les outils permettant de lutter contre les stéréotypes de sexe dans la langue, voire la neutraliser des disparités entre les genres qu'elle peut véhiculer, plusieurs propositions ont vu le jour, dont la plus classique est celle de la féminisation de la langue, qui a pu, dans un peu de temps, créer une grande polémique autour d'elle.

La proposition de la féminisation linguistique traduit la volonté de prouver que les hommes et les femmes sont égaux devant la langue. En d'autres termes, la femme est « l'égale linguistique de l'homme » (Armstrong, Bruynincks, Beeching, & Bauvois, 2001). La féminisation de la langue parie sur le pouvoir de la langue pour faire évoluer la société, et ce, en changeant, d'abord, la manière de la perception de la réalité des rapports de force entre les sexes, car comme l'explique Ludwig Wittgenstein : « *les limites du langage sont les limites de la perception du monde* ». Pour ce faire, la façon la plus efficace serait de finir, d'abord, avec les discriminations que reproduit la langue à travers ses mots et sa grammaire en donnant plus de visibilité linguistique au masculin au détriment du féminin. C'est la raison pour laquelle, la féminisation linguistique s'attaque d'abord à certains usages, comme l'usage de certaines formes lexicales au masculin pour parler des femmes (le cas des noms de métiers, fonctions, grades et titres. Ex. : un médecin...), mais aussi, l'usage de certaines constructions syntaxiques qui répondent à la règle selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin » sous prétexte que ces usages rendent invisible la femme dans la langue et la société. À ce propos, le linguiste Raphael Haddad avance dans son ouvrage « *manuel d'écriture inclusive: faites progresser l'égalité femmes* » qu' « *une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles joueraient un rôle secondaire* » (Haddad, 2016, p. 19).

En réponse à cela, la féminisation linguistique propose le recours à certaines règles classiques, comme l'application de la règle de base de la formation des substantifs féminins qui procède par l'ajout d'une marque de genre à une base masculine (dérivation suffixale :

une auteure/une autrice), la féminisation du déterminant (ex. une architecte), ou à l'introduction de nouvelles stratégies permettant de mieux équilibrer la langue en équilibrant les représentations entre les deux sexes, comme la restauration de certaines formes historiques (ex. : une médecinne), la réactivation de certaines règles historiques (l'accord en fonction de la règle de proximité ou de la majorité), le recours à l'usage (la créativité lexicale) ou l'introduction de nouveaux signes graphiques pour représenter simultanément les deux genres (l'usage du point médian. Ex. : tout·e·s). En l'occurrence, plusieurs critiques se sont inscrites en faux contre l'intégration de ces pratiques qui touchent, selon eux, à la pureté de la langue et la déforment en donnant lieu à : des collisions lexicales et sémantiques (homonymie), des glissements sémantiques (ex. : entraîneur/ entraîneuse), à l'euphonie, comme elles peuvent alourdir le texte... En réponse à ces critiques, les défenseurs de la féminisation n'y voient qu'une simple question d'habitude.

Il semble que cette position radicale face à la féminisation de la langue ne s'oppose pas seulement à l'évolution de la langue, mais aussi à l'amélioration de la position sociale de la femme, car comme l'explique Anne Marie Houdebine-Gravaud, la féminisation de la langue, notamment par la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, permet de faire :

« Apparaître les femmes comme êtres sociaux à part entière, et permet aux petites filles (comme aux grandes) de rêver à de nouvelles professions en entendant ces noms dans les paroles quotidiennes. Elle montre aussi que notre langue peut témoigner dans ses règles, dans son système et dans ses usages, de nouvelles réalités sociales. Et peut être de nouvelles mentalités. » (Houdebine-Gravaud, 1998, p. 15)

Le sujet de la féminisation linguistique intéresse au plus haut point les linguistes pionniers du XX^e siècle qui n'hésitaient pas à l'aborder sous différents angles en prenant des positions différentes. Dans ce contexte, nous citons les travaux de Marina Yaguello³, l'une des premiers linguistes qui s'est intéressée au rapport entre le genre et la langue, espérant apporter une réponse aux incohérences du système du genre grammatical et aux hésitations face à l'usage du féminin. Dans ces deux ouvrages « *les mots et les femmes* » et « *le sexe des mots* », Yaguello avance que la féminisation de la langue est possible et que les connotations négatives que portent certains noms au féminin ne sont que le produit d'un imaginaire humain sous l'influence de sa société. Parmi les travaux qui méritent aussi d'être cités, il y a ceux de Louise-L Larivière⁴, qui mettent en lumière les motifs principaux de la résistance à la

³ Linguiste française, professeur émérite à l'université Paris VII.

⁴ Ecrivaine, docteure en linguistique.

féminisation ; ou ceux de Patrick Charaudeau⁵ qui ont marqué la réflexion sur le sexisme langagier. Ce linguiste avance dans son livre intitulé « *la langue n'est pas sexiste. D'une intelligence du discours de féminisation* » que ce n'est pas la langue qui est sexiste mais c'est « le sujet parlant » qui l'est. Enfin, les travaux de Michael Lessard⁶ et Suzanne Zaccour⁷, notamment par leur « *grammaire non sexiste de la langue française : pour que le masculin ne l'emporte plus !* » et « *dictionnaire de sexisme linguistique* », qui réclament sérieusement la synchronisation de la langue française à l'évolution sociale en proposant l'introduction de nouvelles stratégies permettant sa féminisation.

Notre motivation pour ce travail a été nourrie par le désir d'aborder, d'un point de vue scientifique, l'un des sujets d'actualité qui touchent à la langue, aux femmes et d'une manière plus générale à la société. Il s'agit d'un sujet extrêmement controversé, tantôt rejeté, tantôt admiré, dont il convient de faire l'exploration afin de contribuer au nécessaire renouvellement des problématiques. Il est dans notre intérêt d'y contribuer par l'exploration d'un nouveau terrain marqué par la rareté des travaux disponibles.

Le but de cette esquisse est de présenter l'essentiel des avancées théoriques qui s'attachent à apporter des réponses à des interrogations que suscite notre sujet, à savoir la féminisation de la langue. Il s'agit, en premier lieu, de rendre hommage aux travaux scientifiques qui ont contribué à légitimer le débat autour de la nouvelle revendication. Dans ce cadre, il convient de reconnaître l'apport précieux de ces travaux qui présentent dans leur ensemble les différentes positions. Ces travaux ont contribué à approfondir notre connaissance sur le sujet et à enrichir notre réflexion.

Les positions prises face à la féminisation linguistique nous ont également motivées pour en savoir davantage. Pour ce faire, nous avons choisi de mettre en contraste deux langues différentes, à savoir la langue française et la langue arabe, marquées par la résistance à la féminisation de certains noms, et ce, en rendant certaines formes féminines illégitimes, chose qu'on peut remarquer aisément dans les différents dictionnaires des deux langues qui excluent le féminin. Issues de deux familles de langues différentes, les deux langues présentent, malgré leurs grandes différences, quelques points communs, dont le trait sexiste qui ne semble pas d'origine linguistique, étant donné que les deux langues ont évolué dans deux contextes différents. L'objectif est donc de comparer le processus de la féminisation des noms désignant des référents humains dans les deux langues, mais aussi justifier les motifs de la résistance des

⁵ Linguiste français, professeur émérite de l'université Paris-XIII.

⁶ Avocat et candidat à la maîtrise en théorie du droit à l'Université de New York.

⁷ Ecrivaine, chercheuse, avocate et activiste féministe.

deux langues à la féminisation, et ce, en mettant en lumière, le système du genre grammatical ainsi que les dissymétries qu'engendrerait l'accord au féminin dans les deux langues, qui peuvent justifier l'immobilité de la langue.

Notre étude s'inscrit dans une perspective sociolinguistique, la raison pour laquelle, nous nous intéresserons, particulièrement, au contexte sociolinguistique algérien qui offre un terrain de réflexion favorable par son paysage linguistique coloré, étant donné que les deux langues, auxquelles nous nous intéressons, coexistent et évoluent simultanément en fonction d'un contexte social identique, indépendamment de la langue de référence, à savoir le français d'usage en France et l'arabe classique.

À ce stade, il importe de préciser que chacune des deux langues en question a un statut officiel différent, la langue arabe est considérée comme la première langue du pays, alors que la langue française, est considérée comme la première langue étrangère du pays, même si on ne peut fermer les yeux devant la réalité selon laquelle la langue arabe est réservée à des contextes bien précis (l'école), alors que le français est la langue de communication pour une minorité.

La coexistence des deux langues qui évoluent dans un cadre social identique nous invite à interroger nos actuelles certitudes, afin de savoir si la féminisation linguistique est aussi problématique pour la langue arabe autant qu'elle l'est pour la langue française, et si les deux langues, française et arabe utilisées en Algérie, résistent à la féminisation autant que celles de référence, à savoir le français utilisé en France et l'arabe classique.

Il conviendrait d'articuler ce travail autour d'une problématique générale, qui cherche à comprendre comment les pratiques langagières peuvent révéler des pratiques sociales. Or dans quelle mesure le contexte historique, culturel, politique et social influence les pratiques langagières, notamment celles, qui parlent des femmes, et ce, dans les deux langues, arabe et française (utilisées en Algérie).

Cette problématique est construite autour d'un certain nombre d'interrogations : d'abord, féminiser une langue est-il emblématique ? Pourquoi l'arabe et le français résistent-ils à la féminisation ? Par ailleurs, Que veut dire féminiser ? Est-ce qu'il est possible de féminiser tous les désignateurs des référents humains en français comme en arabe ?

Au final, qu'est ce qui pose problème dans le système du genre grammatical ? Selon quelles matrices lexicogéniques s'effectue la féminisation des désignateurs des référents humains en français et en arabe utilisés en Algérie ? S'agit-il d'accorder ou de créer ? Créer de nouvelles formes ou de nouveaux sens ? Par quels procédés lexicaux procède les locuteurs algériens francophones et arabophones pour féminiser ?

Afin d'apporter des réponses aux questions qui découlent de la problématique définie précédemment, nous émettons les hypothèses suivantes :

- La langue arabe, à l'instar de la langue française accorde une préséance au masculin sur le féminin, la femme s'y trouve, donc, moins représentée et se sent par conséquent moins valorisée.
- La féminisation des désignateurs des référents humains n'est pas autant emblématique qu'elle paraît, elle est possible, au moyen des procédés matrices lexicogéniques (terme emprunté à Tournier, 1985) internes (morphosémantiques, syntacticosémantiques : affixation et composition) et externes (emprunt...).
- La résistance à la féminisation linguistique, dans les deux langues, est motivée par des facteurs extralinguistiques qui pourraient être d'ordre social, idéologique et/ou politique...
- La création de nouvelles formes féminines n'obéirait pas toujours aux règles d'accord mais à l'usage également.

Afin de bien mener notre travail, il s'avère nécessaire de procéder à une enquête détaillée afin de vérifier comment les locuteurs algériens (francophones et arabophones) procèdent à accorder un substantif au féminin dans les deux langues concernées.

Dans un premier temps, il serait utile d'administrer un questionnaire auprès des chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application, et ce, dans les deux langues choisies, à savoir le français et l'arabe, afin d'enrichir nos connaissances sur ce sujet, étant donné que le public choisi est spécialisé. Les réponses obtenues des deux questionnaires nous permettent de connaître les préférences et les positions des interviewés des deux groupes en matière de féminisation.

La seconde étape consiste à faire appel à l'approche contrastive qui pourrait être d'un précieux apport. À travers un exercice de confrontation, l'étude nous permettrait d'aborder la problématique de la féminisation linguistique dans deux langues différentes, mais aussi de nous informer, d'une manière directe, à propos de l'origine de l'hésitation face à la féminisation de la langue. La confrontation des deux langues (arabe et française) mises en contraste, nous permettra aussi de mettre le point sur les interférences entre les deux systèmes linguistiques, mais aussi de repérer les traits communs et les traits distinctifs. En d'autres termes, identifier les différences et les similitudes entre les deux langues en matière de féminisation.

La synthèse contrastive de notre corpus suivra une analyse comparative portant sur l'ensemble du corpus qui à l'issue d'une description minutieuse nous permettra de relever les différentes formes féminines que puisse avoir un nom au féminin, ainsi que son équivalent dans l'autre langue, mais aussi, de mettre en évidence, les subtilités sémantiques qui naissent des ressemblances des différentes formes dans les deux langues.

Il convient de préciser que l'identification des unités de notre corpus sera le fruit d'une pré-enquête qui se résume aux différentes lectures que nous avons effectuées sur la notion de « féminisation » à partir de textes différents (dictionnaires, ouvrages théoriques, articles scientifiques, manuels et guides...) au cours des trois années précédentes. Il s'agira, ensuite, d'appliquer une étude aussi détaillée que possible des unités lexicales de notre corpus, sous deux angles différents. D'abord, une étude morphologique qui permettra de comprendre la structure des unités et d'identifier l'ensemble des processus de leur formation. Ensuite, une approche sémantique qui nous permettra de mettre la lumière sur les différentes connotations que puisse avoir un mot féminisé - suite à un exercice d'accord-, et par conséquent la dissymétrie sémantique, s'il y a, entre le masculin et féminin.

Le présent travail sera organisé autour de deux parties, une première partie théorique, qui sera construite autour de trois chapitres différents mais complémentaires, dans le premier chapitre intitulé « aux sources de la féminisation linguistique (contexte historique et socioculturel) », nous évoquerons de manière détaillée la question de la féminisation de la langue. Dans un premier lieu, nous nous intéressons à l'histoire de la naissance de la proposition de la féminisation ainsi que celui de la résistance à cette dernière afin de mieux en comprendre les motifs qui poussent certaines parties francophones à s'y opposer. Dans le cadre de ce survol historique, nous présenterons les différentes positions politiques de certains pays face à la féminisation dans les différentes zones francophones, ensuite, nous tenterons de définir et de préciser le concept de « féminisation linguistique » qui ne sera évidemment pas complet sans évoquer les enjeux sociolinguistiques de la féminisation linguistique. Enfin, nous exposerons les différentes stratégies proposées par certains chercheurs afin de féminiser une langue.

Le deuxième chapitre qui s'intitule « *de la féminisation à l'écriture inclusive : vers une micro-politique linguistique* » abordera la question de l'écriture inclusive qui s'inscrit dans l'évolution des réflexions sur les stratégies permettant d'équilibrer la représentation linguistique des deux sexes. Il serait question dans ce chapitre d'aborder le contexte historique de la naissance de l'idée de la l'écriture inclusive, mais aussi celui qui définit de la résistance à cette dernière ainsi que les raisons justifiant cette résistance. Ensuite, nous présenterons de

manière détaillée le concept de l'écriture inclusive ainsi que les différentes notions liées. Pour terminer, nous mettrons en lumière les différentes pratiques de l'écriture inclusive.

Le troisième chapitre qui s'intitule « *quelques aspects théoriques des systèmes du genre grammatical* » s'intéressera au système du genre grammatical. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la notion de genre grammatical en général, après quoi, nous aborderons la naissance et l'évolution du système du genre grammatical. Ensuite, nous nous intéresserons particulièrement au système du genre en langue française, ainsi que ses principales caractéristiques et les différentes règles permettant la formation du féminin du nom. Enfin, nous aborderons le système du genre grammatical dans les différentes langues naturelles : à titre spécifique, la langue arabe, les caractéristiques et par conséquent les règles de la formation des noms en langue arabe.

Le deuxième volet de notre travail, construit autour de deux chapitres, sera consacré entièrement à la présentation du cadre méthodologique. Le premier chapitre portera sur le cadrage méthodologique et la présentation des deux questionnaires réalisés dans le cadre de cette étude à travers une analyse détaillée des résultats obtenus ainsi que leur interprétation.

Dans la lignée de ce cadre méthodologique, le deuxième chapitre qui s'intitule « *étude contrastive* » sera consacré à l'analyse de notre double corpus (français et arabe) constitué d'un nombre limité d'unités lexicales issues de la langue française et arabe. Ces unités seront analysées en fonction de deux aspects, morphologique et sémantique. La description morphosémantique de chaque unité ainsi que son équivalent dans l'autre langue sera suivie d'une démonstration qui fera apparaître d'un côté les points de divergences, et de l'autre, les points de convergence entre les unités des deux langues.

Premier Chapitre

Aux sources de la féminisation linguistique : état de l'art

« Teach me french – Ok ». Mon amie Patricia est américaine, chorégraphe et danseuse. Elle ne connaît que quelques mots : « homme, femme, s’il vous plaît, du pain, du vin... » Et les subtilités de notre langue lui sont encore étrangères. « C’est une femme forte », s’écria-t-elle après une représentation de la célèbre chorégraphe Carolyn Carlson à Avignon. « Mais non, ne dis pas cela, on comprend qu’elle est grosse. » Après longues explications Patrizia nota dans son petit carnet : homme fort = homme intelligent, homme qui réussit ; femme forte = grosse femme. « Cette femme publique est très connue chez nous » continua-t-elle. « Mais non, Patrizia, tu ne peux pas dire cela – Mais tu as bien dit que Giscard était un homme public... » (Extrait de la rubrique « Femmes3. Marie-Claire, mai 1977. Cité (Yaguello, Les mots et les femmes: essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine, 1978, p. 177)

Introduction

Dans ce premier chapitre, nous voudrions aborder la question de la féminisation linguistique qui est devenue en si peu de temps un sujet d’actualité brûlant, étant donné qu’elle touche principalement à la langue, un héritage culturel considéré comme sacré.

Pour ce faire, le présent chapitre décrit l’état des lieux en matière de féminisation, la raison pour laquelle nous avons jugé opportun de revenir sur le contexte historique, politique et socioculturel de l’émergence de l’idée de la féminisation de la langue dans la francophonie, et d’un degré moins, le monde arabophone, afin d’ensuite aborder l’histoire de la résistance à cette dernière.

Nous tenterons également de répondre dans ce chapitre à plusieurs questions, parmi lesquelles : qu’est ce que la féminisation linguistique ? Quels sont ses objectifs ? Quelles sont ses principales stratégies ? Quels en sont les enjeux linguistiques, sociaux et politiques ?

1 La féminisation de la langue : vers une définition

Il n'est pas aisé, à vrai dire, d'attribuer une définition objective à la notion de la « féminisation linguistique ». Il s'agit, en effet, d'une notion plus complexe que l'on imagine, et ce pour de nombreuses raisons. D'une part, le phénomène auquel elle s'associe est en permanente évolution, il n'a pas cessé de s'ouvrir à de nouvelles acceptions au cours des dernières années. De l'autre, il est presque impossible d'associer une définition qui peut satisfaire tout le monde en prenant en compte les positions politiques et linguistiques qui s'y rapportent.

Selon la Commission terminologique chargée du vocabulaire concernant les activités des femmes : « la féminisation des noms de professions et des titres vise à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française »⁸. Partant de cette définition, nous pouvons dire que la féminisation linguistique répond essentiellement à un besoin langagier majeur qui se résume à l'absence de noms pour désigner les femmes dans la langue. Ce détail apparaît d'une façon plus claire, lorsqu'il s'agit de noms de métiers, fonctions, grades et titres donnés à la femme.

D'un point de vue linguistique, la féminisation linguistique définit un ensemble de procédés linguistiques (lexicaux et syntaxiques) permettant de mieux représenter la femme dans la langue et le discours. Ces procédés sont censés offrir à la femme une visibilité linguistique au même titre que son homologue masculin.

Pour ce faire, la féminisation linguistique met en action de nouvelles règles et lois, que devraient respecter chaque locuteur, afin de mieux manifester la présence de la femme (Dumais, et al., 2008, p. 2). De façon générale, la féminisation linguistique propose, d'un côté, de recourir à des pratiques anciennes telles que : l'accord de proximité, la règle d'accord en fonction de la règle de la majorité... De l'autre, elle propose l'introduction de nouvelles stratégies comme : la double flexion (les doublets et/ou les formes tronquées)...

La féminisation linguistique espère donc réaménager la langue en s'attaquant, à la fois, au lexique et la grammaire. À ce sujet, la littérature traitant la question distingue entre la féminisation lexicale et la féminisation syntaxique. La première, s'intéresse particulièrement au lexique, en d'autres termes, elle recommande l'usage des formes féminines, déjà établies ou nouvelles. Quand à la deuxième, elle touche à une structure plus profonde, celle des règles d'accord en genre dans les textes et les discours (les adjectifs, les verbes...). Cette dernière, à

⁸ <http://appf.com.cy/assets/ressources-pedagogiques/langue-francaise/le-francais-aujourd'hui-Academie-francaise.pdf> [consulté le 12 juin 2022]

savoir la féminisation syntaxique recommande l'usage de la double flexion, en autrement dit, l'usage simultané des deux formes, féminine et masculine, (ex. : les citoyens et les citoyennes, les citoyens/citoyenne...), l'usage des formes féminines graphiquement scandées (les commerçant-e-s, les commerçant(e)s, les commerçant·e·s...) (Abbou & Candea, 2021, p. 142), comme elle encourage le recours à l'usage des termes génériques ou collectifs (ex. : le lectorat au lieu de les lecteurs et les lectrices).

1.1 La féminisation linguistique entre opposants et partisans

En effet, la question de la féminisation linguistique est au cœur d'une véritable polémique qui implique plusieurs positions, on en distingue deux principales. D'une part, celle de ceux qui y voient une simple question de langue, comme Jean Szlamowicz qui expliqua que (2021):

« La féminisation des noms de métiers constitue en revanche une véritable question linguistique même si elle est la plupart du temps abordée de manière polémique et non objective. Il s'agit en tout état de cause d'une question de discours, d'usage, de morphologie et d'histoire de la langue et certainement pas de conformité morale ou politique. »
(Szlamowicz, 2021, p. 18)

D'une autre, celle de ceux qui y voient une question qui dépasse le cadre de la linguistique et qu'il s'agit est avant tout d'une question d'ordre sociologique, politique ou idéologique. Comme l'affirma l'assemblée parlementaire de l'Europe lorsqu'il s'exprima sur la question dans le compte rendu de la première séance de la session de 1994 qui s'est tenue le lundi, 24 janvier 1994 à 15 heures, et qui explique que (au sujet de la langue et les droits de l'homme) :

« Le langage n'est donc pas un véhicule de valeur neutre d'une société. Ce n'est pas un hasard si la féminisation des titres et des noms pour les femmes s'effectue lentement, alors que le contraire n'est pas vrai. Un exemple en français le prouve dans mon rapport : lorsque la profession de sage-femme a commencé à être exercée également par des hommes, il a fallu très peu de temps pour leur trouver un terme approprié. On trouve une solution rapide et très scientifique, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit bien d'une question politique. »
(L'Assemblée parlementaire de l'Europe, 1994)

Il est important de rappeler encore une fois qu'aborder la question de la féminisation linguistique de façon objective semble une tâche difficile. Il est, en effet, quasi impossible de l'aborder sans prendre position et rejoindre l'un des camps, autrement dit, d'y adhérer ou s'opposer. À ce propos, Lou Robiche explique, dans son article « *Pratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement* », que :

« Compte parmi les domaines où il est presque impossible de participer à la discussion publique ou restreinte [...] tout en échappant à la nécessité de prendre position par rapport au sujet, ne serait-ce que par le choix des noms de personne (femmes ou non) que l'on utilise dans son propre langage. » (Robiche, 2018, p. 15)

Il est, à vrai dire, difficile de justifier certaines contradictions telles que l'hésitation face à la féminisation de certains noms là où la langue le permet. Claudie Baudino s'interroge sur l'origine de ces hésitations en illustrant ses propos de quelques exemples comme le montre le passage qui suit :

« L'usage conçoit une ouvrière, mais tolère difficilement un huissière ou une greffière. Académicien et pharmacien ne pourraient s'accorder au féminin, tandis que péripatéticienne n'aurait pas de masculin. Une directrice pourrait être nommée à la tête d'une école maternelle, mais, à la tête d'un cabinet ministériel ou d'une administration, il n'y aurait que des directeurs, quel que soit leur sexe. Enfin si les maréchals, colonelle et préfète sont reconnues dans la langue française, ce sont d'abord en tant qu'épouses, puis en tant que titulaires de la fonction. La logique est sociale, pas grammaticale. Au-dessus d'un certain statut, ont fait jouer la valeur générique du masculin pour endiguer la féminisation des noms. » (Baudino, 2018, p. 15)

Il s'avère, d'après Baudino, que l'hésitation face à la féminisation n'est pas d'origine linguistique mais plutôt sociale. Au final, ce sont les normes sociales qui affectent parfois nos choix linguistiques.

1.2 Les principales stratégies de féminisation

Les stratégies de féminisation diffèrent d'une source à une autre, il n'y a toujours pas d'unanimité ni quant à leur nombre ni quand au choix à effectuer entre ces dernières. Nous tenons, toutefois, à les présenter telles qu'elles sont proposées par Michael Lessard et Suzanne Zaccour dans leur manuel de *« grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus ! »*.

1.2.1 Le retour à des formes historiques

La langue n'est pas essentiellement sexiste, si elle l'est aujourd'hui, c'est en raison des interventions qu'elle a subies pendant des années. À ce sujet, Laure Murat⁹ explique dans sa chronique *« rendons à la langue son féminin »* publié sur *« libérations »* que la langue française a été bien égalitaire au Moyen Âge contrairement à ce que l'on admet aujourd'hui.

⁹ Professeure au département d'études françaises et francophone et directrice du Centre d'étude européennes et russes à UCLA.

En règle générale, l'intervention masculiniste de certains grammairiens français ou ce qu'on appelle aujourd'hui communément par « la masculinisation de la langue » a débuté à partir du XVII^e siècle. Ce mouvement masculiniste décrit, en effet, les efforts fournis par certains grammairiens français afin de donner une position centrale à l'homme dans la langue, et ce en la conjuguant au masculin, notamment par :

- La suppression des noms féminins ;
- La confection des règles annonçant la supériorité du genre masculin.

Partant de ce qui précède, les défenseurs de la féminisation de la langue espèrent rendre à la langue son ancienne image, et ce, en redonnant vie aux mots supprimés ou écartés de l'usage (suite à l'intervention de quelques grammairiens qui a touché principalement à la langue comme à la grammaire).

Pour ce faire, la nouvelle stratégie propose de creuser dans le passé afin de redonner vie à formes lexicales anciennes (historiques). Il s'agit, en d'autres termes, de restaurer ou de réactiver ces formes.

Dans cet ordre d'idées, il convient de citer le guide de féminisation « *Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades & fonctions* » qui dresse une liste des noms féminins qui ont eu existence au cours du XVIII^e siècle, comme le montre le passage suivant :

« Aiguilliere, archiere, blaetiere, blastiere, bouchere, boursiere, boutonniere, brouderesse, cervoisiere, chambriere, chandeliere, chanevaciere, chapeliere, coffriere, cordiere, cordoaniere, courtepointiere, couturiere, crespiniere, cuilliere, cuisiniere, escueliere, estuveresse, estuviere, feronne, foaciere, fournriere, from(m)agiere, fusicienne, gasteliere, heaulmiere, la(i)niere, lavandiere, liniere, mairesse, marchande, mareschale, merciere, oublaiere, ouvriere, pevriere, portiere, potiere, poulailliere, prevoste, tainturiere, tapiciere, taverniere... » (Becquer, et al., 2000, p. 10)

L'affirmation selon laquelle la résistance de certains noms à la féminisation n'est en aucun cas d'ordre linguistique s'avère donc vraie. À ce titre, Eliane Viennot¹⁰ précise que la masculinisation est une entreprise politique (Grinshpun, 2021, p. 15) qui n'a aucun fondement linguistique, mais qu'elle est purement, le fruit d'un raisonnement politique et idéologique qui cherche avant tout à renforcer la domination masculine. Selon la même source, avant que la masculinisation de la langue n'ait lieu, la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le

¹⁰ Historienne de la littérature et critique littéraire française.

féminin n'existe pas encore, et qu'il avait même une version masculine et féminine pour désigner chaque profession ou activité.

De façon objective, les auteurs du livre « *grammaire non sexiste de la langue française: le masculin ne l'emporte plus!* » portent un regard critique sur cette stratégie en la présentant sous deux angles différents en tenant à présenter ses avantages et désavantages, comme montre le tableau suivant (Lessard & Zaccour, 2017, p. 48) :

Avantages	- Assurer une cohérence au sein de l'évolution de la langue française afin de construire son avenir, sans devoir faire appel à des néologismes. - Ces formes féminines son souvent marquées à l'oral, ce qui augmente le potentiel de féminisation ostentatoire.
Désavantages	Les personnes qui souhaitent les adopter devront faire un certain effort de recherche et de mémorisation, et même de justification auprès de l'auditoire. - D'autres formes féminines se sont parfois déjà répandues dans l'usage.

1.2.2 La féminisation selon la règle de base

En règle générale, la formation des noms féminins en langue française procède par l'ajout d'un –e final à une base masculine, sauf si la forme se termine déjà par un –e, comme c'est le cas pour : un écrivain/une écrivaine.

- **La forme féminine = la forme masculine + (-e) marque de féminin**

Ex. : écrivaine = écrivain (mas.) + (-e)

Lorsqu'il est question de féminiser les noms de métiers, fonctions, grades et titres, il est également recommandé de suivre les règles normales de la formation des féminins en français (Corbeil, 2013). Selon Corbeil, cette règle est valable également pour les mots épiciènes comme (auteur, écrivain, professeur, docteur...) qui peuvent, à leurs tours, former le féminin suivant cette règle, comme le montre les formes suivantes : auteure, écrivaine, professeure, docteure... La féminisation est aussi possible au moyen du déterminant, comme le montrent les formes suivantes : la ministre, la chef de service, la médecin, qui se propagent, d'ailleurs, petit à petit dans l'usage (Corbeil, 2013).

Cette stratégie suggère de généraliser la règle de base pour qu'elle puisse toucher également à des noms qui composent autrement leurs féminins, comme c'est le cas pour le nom « un professeur » qui donnera lieu à « une professeuse » ou « auteur » qui donnera lieu au substantif féminin « une auteure »... Mais aussi pour des noms qui n'ont pas de forme féminine correspondante comme c'est le cas pour : un individu qui donnera lieu à la forme féminine « une individuue ».

La forme masculine	La forme féminine
Un professeur	Une professeuse au lieu de : une professeuse
Un individu	Une individuue

À ce sujet, Marina Yaguello explique dans « *les mots ont un sexe : pourquoi « marmotte » n'est pas le féminin de marmot* » et *d'autres curiosités...*¹¹ » que la féminisation du mot professeur figure parmi les cas les plus difficiles à féminiser, selon la même source :

« Professeuse a été employé par Voltaire. Il subit la même désaffection que possesseuse. Il semble que la langue (ou plutôt ses locuteurs) répugne à former des féminins en -euse sur des noms d'agent qui ne sont pas directement dérivés d'un verbe français, mais empruntés au latin. C'est là la preuve d'un sentiment intuitif, inconscient de l'étymologie. » (Yaguello, 1989, p. 125)

À propos du mot « individu », Yaguello explique qu'il s'agit d'un mot dont le sens a évolué dans l'usage pour qu'il se distingue de « personne », si le premier ne s'emploie que pour désigner indifféremment les personnes des deux sexes, le deuxième quant à lui s'emploie pour désigner uniquement une personne du sexe masculin (même si nous savons que nulle différence n'existe entre les deux mots) :

« Ancien neutre, individu est passé au masculin en conservant son sens générique de « être humain ». Individu est donc en concurrence avec personne, féminin générique de même sens. Dans l'usage, les deux mots distribuent différemment. Individu, contrairement à personne, ne représente les deux sexes que dans des contextes scientifiques (en psychologie, en biologie, en sociologie). Par exemple : « Les individus des deux sexes... » (Yaguello, 1989, p. 86)

¹¹ Yaguello, M. (1989). *Le sexe des mots* (Vol. 43): Belfond Paris. P. 134

Dans le langage de tous les jours le mot « individu » prend le plus souvent le sens de « homme » (Le Robert signale : « ne se dit pas d'une femme au singulier ») auquel s'associe généralement une connotation négative. Le mot est le plus souvent qualifié par des épithètes telles que louche, triste, sinistre, etc. »

À ce sujet, Grevisse explique que, même si les mots masculins désignent généralement des hommes et les noms féminins désignent généralement des femmes, « *il n'est pas rare que des noms masculins ou féminins désignent indifféremment des hommes ou des femmes* » (Narjoux, 2018, p. 133). L'auteur illustre ses propos en employant les exemples suivants : assassin, auteur, chef, conjoint, filou, professeur, successeur, témoin... . Il est donc tolérable d'utiliser un nom masculin pour parler d'une femme.

La règle de base présente des exceptions, dans certains cas, la formation de la forme féminine procède par l'ajout d'un -e finale qui oblige le doublement de la consonne finale, comme le montre le tableau suivant qui résume selon (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 41-42) les cas les plus récurrents :

Tableau 1 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 41-42)

Suffixe masculin	Suffixe féminine	La forme masculine	La forme féminine
-el	-elle	Intellectuel	intellectuelle
-eau	-elle	Chameau	chamelle
-en	-enne	Italien	Italienne
-on	-onne	Vigneron	Vigneronne
-et	-ette	Cadet	Cadette
-er	-ère	Conseiller	Conseillère
-x	-se	Amoureux	Amoureuse
-f	-ve	Veuf	Veuve
-c	-que	turc	Turque
-eur	-euse	Voleur	Voleuse
-teur	-trice	Facteur	Factrice

Selon la même source, les exceptions ne se limitent pas uniquement à la formation des noms par le doublement de la consonne (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 42-43) comme nous pouvons lire à travers le tableau suivant :

Tableau 2 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 42-43)

-in	-ine	Assassin	Assassine
-an	-ane	Sultan	Sultane
-ain	-aine	Châtelain	Châtelaine
-at	-ate	Avocat	Avocate
-ot	-ote	Idiot	Idiote
-s	-se	Bourgeois	Bourgeoise

À ces exceptions s'ajoutent d'autres, comme c'est le cas pour les noms qui forment leurs féminins en –ess.

Ex. : poète/poétesse.

Alors que d'autres présentent tout simplement une forme spéciale (différente), comme c'est le cas pour : canard/cane, canut/canuse, chevreuil/chevrette, compagnon/compagne, daim/daigne, dieu/diesse....

Toujours selon la même source, il y a des mots qui ont une forme féminine complètement différente.

Ex. : un coq/une poule, un lièvre/une hase...

Comme il y a des mots épicènes dont la forme féminine s'obtient par la féminisation du déterminant.

Ex. : un artiste/une artiste...

D'une façon objective, l'auteur présente cette stratégie sous deux angles opposés comme le montre le tableau suivant (Lessard & Zaccour, 2017, p. 49) :

Tableau 3 (Lessard & Zaccour, 2017, p. 49)

Avantages	- L'imposition des règles de base est facile autant à l'écrit qu'à l'oral, toute personne connaît habituellement déjà ces règles. - Ces formes féminines sont souvent marquées à l'oral, ce qui augmente le potentiel de féminisation ostentatoire.
Désavantages	- Cette stratégie peut créer une certaine incohérence au sein de la langue lorsqu'il s'agit de féminiser des mots possédant déjà une forme féminine. - Créer une forme féminine à un terme épicène signifie que la forme initiale n'est plus réellement épicène.

1.2.3 La féminisation selon l'usage

La féminisation linguistique promet d'apporter un nouveau souffle à la langue, la raison pour laquelle elle encourage toute forme de créativité lexicale et/ou sémantique. Pour ce faire, elle prend en considération les nouveaux mots qui viennent des autres variétés du français, comme le français québécois, suisse... ainsi que les parlers régionaux, argotiques ou autres...

Dans certaines situations de communication, le locuteur se trouve face à un blocage lexical (l'absence d'un mot correspondant pour désigner un référent spécifique) qui lui met dans l'obligation de faire recours à sa propre créativité lexicale. Pour ce faire, le locuteur se sert généralement des différents procédés lexicaux (dérivation, composition, emprunt...) pour inventer, créer des mots propres à son message, tout en l'adaptant au système grammatical de sa langue de communication (respect des règles). Cette voie de créativité lexicale enrichit la langue en donnant chance à de nouveaux mots (néologismes).

La féminisation linguistique espère creuser dans ces sources afin de répondre à un besoin langagier majeur, l'absence des mots pour désigner des femmes occupant des postes ou exerçant des métiers réservés souvent à l'homme.

Quant aux difficultés qui peuvent avoir lieu telle que la pluralité des formes féminines, c'est, en effet, à l'usage de décider quelle forme adopter. Pour reprendre les mots de Michaël Lessard et Suzanne Zaccour, il s'agit d'adopter la forme féminine qui prévaut selon l'usage (Lessard & Zaccour, 2017, p. 49).

A l'aide de plusieurs exemples (voire Tableau 5) illustrant leurs propos, les auteurs précités défendent l'idée selon laquelle la langue retient la forme qui prévaut de l'usage et non celle conforme à la règle (Lessard & Zaccour, 2017).

Tableau 4 (Lessard & Zaccour, 2017, p. 49)

La forme masculine	La forme féminine
Un auteur	Une auteur
Un professeur	Une professeure

Comme toute stratégie exposée dans leur livre, les deux auteurs ne manquent pas à dresser les avantages et les désavantages de cette stratégie, comme le montre le tableau suivant (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 49-50) :

Tableau 5 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 49-50)

Avantage	- Il n'est pas nécessaire d'imposer une forme féminine ni d'en faire la promotion, elle naîtra de l'usage.
Désavantages	- La féminisation de la langue sera lente. - Cette règle encourage le développement inégal des régions de la francophonie quant à la représentation des femmes dans la langue.

1.2.4 Le remplacement du substantif

Il est très fréquent, en langue française, d'employer des substantifs afin de marquer le genre d'un mot (masculin ou féminin), comme : homme/femme (ex. : un professeur femme), frère/sœur (ex. : confrère/consœur), mâle/femelle (ex. : un éléphant mâle¹², un lionceau femelle).

Dans le courant d'idées proposées pour féminiser les noms en français, il est recommandé dans le cas de certains noms composés de remplacer le substantif masculin par son équivalent féminin. Cette stratégie concerne spécialement les mots composés, cela veut dire que lorsque l'un des mots constituants est employée pour marqué le genre, comme le montre l'exemple de prud'homme, homme-grenouille ou confrère..., il est préférable dans ce cas-là de remplacer le substantif masculin par son équivalent féminin afin d'obtenir une forme féminine propre, et de dépasser l'usage d'un troisième substantif pour marquer le genre comme dans (ex. : une femme prud-d'homme). Nous obtenons, selon cette stratégies les formes suivantes : prud'femme, femme-grenouille, consœur.

Il est, cependant, important dans le contexte de cette stratégie de respecter certaines règles :

- Remplacer le substantif masculin par son équivalent féminin et non un autre substantif semblable. Cela veut dire que dans le cas des mots comme « homme-grenouille », il est important d'opter pour le substantif féminin « femme » et non un autre.

Les auteurs du manuel « *grammaire non sexiste de la langue française: le masculin ne l'emporte plus!* » tiennent à mettre en la lumière les principaux avantages et désavantages de cette stratégie :

¹² Le Larousse [en ligne] note la forme féminine « éléphante » au sens de « éléphant femelle ».

Avantage	- Elle permet une féminisation complète des mots formés d'un substantif référent à un homme, contrairement à des solutions comme une femme prud'homme.
Désavantages	- Cette stratégie s'applique à un nombre limité de noms. - Cette stratégie est binaire, c'est-à-dire qu'elle ne convient qu'aux hommes et femmes.

Pour certains, l'exercice de la féminisation des noms composés est plus complexe que celui des noms simples. En réponse à cela, les nouvelles stratégies proposent de procéder à la féminisation des noms composés selon la règle basique d'accord, comme le montre le tableau suivant :

La forme masculine	La forme féminine
Un contrôleur-vérificateur	Une contrôlease-vérificatrice
Un chef adjoint	Une chef adjointe
Un haut fonctionnaire	Une haute fonctionnaire
Un premier ministre	Une première ministre
Un receveur principal	Une receveuse principale
Un trésorier payeur	Une trésorière payeuse

1.2.5 La féminisation des noms étrangers selon la règle d'origine

Dans son article «*le non-genre académique : doctrine de la domination masculine en France*», Edwige Khaznadar¹³ distingue en fonction de l'assignation du genre grammatical aux noms, trois familles de langue.

En premier lieu, les langues sans genre. La différenciation des mots en fonction de leur genre est quasi impossible, chose qu'on peut remarquer clairement dans les systèmes linguistiques des langues suivantes : l'anglais, le coréen, le chinois, le finnois, le hongrois, le japonais, le turc, etc.(Soderhjelm et al., 1987). Selon le même auteur, en anglais, il est difficile de prédire le genre du mot « *the director* » employé au sens de « *un directeur* » sans faire recours au contexte, car il s'emploie indifféremment pour parler d'un directeur ou d'une directrice (Khaznadar, 2007, p. 26).

¹³ Linguiste française.

Ce dernier distingue également les langues à système de genre grammatical binaire, qui pour reprendre ses mots, sont des : « *langues à féminin suffixé sur base masculine* » (Khaznadar, 2007). Le genre des mots dans ces langues se distinguent entre masculin et féminin. À ce titre, l'auteur met le point sur le fait que le féminin (la forme féminine d'un mot) dérive toujours du masculin (la forme masculine d'un mot). Cela veut dire, en d'autres termes, qu'un mot au féminin n'est qu'un mot du genre masculin suffixé. Selon la même source, en polonais, le féminin se distingue du masculin par un suffixe diminutif qui permet de faire dériver le féminin du masculin (Khaznadar, 2007, p. 26). En guise d'illustration, l'auteur fait recours à l'exemple de (dyrektor/dyrektorka) qui, à première vue, inclut le suffixe (-ka) comme c'est le cas pour le mot directorette de « le directeur ».

Au final, l'auteur évoque les langues qui alternent le genre (Khaznadar, 2007, p. 26), comme le latin et ses langues filles au niveau desquelles, les deux formes, masculine et féminine, sont marquées. En guise d'illustration, l'auteur cite l'exemple de « directeur » et « directrice » marqués d'un suffixe de genre masculin « eur » et d'une marque de genre féminine « trice ».

Les mots empruntés à ces langues prennent généralement deux voies différentes. D'un côté, les mots empruntés peuvent garder le genre de la langue d'origine, comme l'expliqua (Lessard & Zaccour, 2017, p. 50) entre ces lignes: « *les noms étrangers peuvent être féminisés selon les règles de la langue d'origine* » ou Mercedes Eurrutia Caverro qui explique dans son article « *Féminisation des noms de métier, grade, titre et fonction à l'ère de la mondialisation: néologismes terminologiques et implications sociolinguistiques* » que :

« *ces noms, souvent empruntés à d'autres langues telles que l'italien (vedette ou sentinelle) gardent souvent le genre de la langue prêteuse ne constituant nullement une preuve du caractère arbitraire du genre en français* » (Caverro, 2012, p. 43)

Au sujet des emprunts, le guide de féminisation « *femme j'écris ton nom... guide d'aide à la féminisation de la langue* » précise que les mots empruntés aux langues qui ne maintiennent pas le genre comme une catégorie grammaticale (langue sans genre) ne s'adaptent pas généralement à la morphologie des noms de la langue emprunteuse.

Ex. : un judoka/une judoka¹⁴ (japonais)

En français par exemple, les mots empruntés à l'anglais ne changent pas de forme mais que les formes féminines peuvent se présenter précédées d'un déterminant féminin :

¹⁴ Le Larousse [en ligne] note également la forme féminine judokate. Lien : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/judoka/45104> [consulté le 23 juin 2022]

La forme masculine	La forme féminine
Un clown	Une clown
/	Une babysitter
Un jokey	Une jokey

À première vue, on peut remarquer que le mot en question se répète au masculin et au féminin, en d'autres termes, aucune marque distinctive (suffixe) de genre n'est ajoutée, excepté le déterminant qui joue le rôle d'un marqueur de genre. Dans le cas des noms réservés exclusivement aux femmes, comme baby-sitter ou caméra-woman, les mots gardent leur genre dans la langue d'origine (non pas d'équivalent masculin).

N.B. : le dictionnaire « le robert » introduit les noms précités comme épiciens, sans préciser leur genre.

D'un autre côté, les noms empruntés à d'autres langues étrangères peuvent aussi être soumis aux règles de formation du féminin du nom en langue française, comme montre le tableau suivant :

La forme masculine	La forme féminine
Un basketteur	Une basketteuse
Un footballeur	Une footballeuse
Un avionneur	Une avionneuse
Un camionneur	Une camionneuse
Un reporte(eu)r	Une reportrice
Un supporte(eu)r	Une suportrice

On en comprend donc que, dans le cas des noms empruntés à d'autres langues étrangères qui ne portent pas un substantif pour marquer le genre, il est recommandé d'appliquer la règle de base. Alors que dans le cas des mots étrangers portant essentiellement un substantif pour marquer le genre, il est recommandé de remplacer le substantif masculin par son équivalent féminin dans la langue d'origine, comme montre l'exemple suivant :

La forme masculine	La forme féminine
Un barman	Une barwoman
Un rugbyman	Une rugbywoman

1.2.6 Les néologismes et les nouvelles graphies

La féminisation linguistique espère donner un nouvel ordre à la langue afin d'assurer une représentation égalitaire des deux sexes dans la langue et le discours. Il s'agit selon cette stratégie de faire recours à d'autres procédés néologisant, en s'attaquant, cette fois-ci, à l'orthographe. Il s'agit selon la nouvelle tendance de donner une nouvelle allure à l'orthographe, en introduisant de nouveaux signes qui permettent de représenter et d'inclure les deux formes en une seule unité lexicale. Ces formes sont communément appelées : des formes abrégées ou tronquées.

Les balises de cette stratégie sont selon (Lessard & Zaccour, 2017):

- **La féminisation et la masculinisation des désignations de personnes** : l'usage d'un déterminant pour marquer le genre avant un nom masculin permet de diminuer les ambiguïtés de compréhension.
 - **Ex.** : un médecin —→ une médecin
- **L'usage du tiret et du point médian** : il est important de noter qu'on voit dernièrement émerger d'autres signes pour marquer l'alternance des genres, comme : le point médian, les tirets, les majuscules... (Voir Chapitre III).
 - **Ex.** : tout·e·s/tout-e-s...,
- **L'avancement du féminin dans le cas de la double flexion** : à ce titre, il est recommandé de respecter l'ordre alphabétique dans l'énumération.
 - **Ex.** : les étudiantes et les étudiants.
- **Le remplacement de la désignation « mademoiselle » par la désignation « madame »** : cet usage s'est d'abord répandu au Québec, ensuite en France (2012), lorsque l'usage de la désignation « mademoiselle » a été bannie des documents officiels pour de nombreuses raisons¹⁵.
 - **Ex.** : mesdames et messieurs...

De façon objective, les deux auteurs exposent les avantages et les désavantages de cette stratégie (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 53-54) :

¹⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=34682> [consulté le 11 juin 2022]

Tableau 6 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 53-54)

Avantages	- Facilite la rédaction épiciène, ce qui augment l'inclusion des personnes non binaires. - Réhabilite les femmes puisque la terminaison féminine est y souvent visible. - Les néologismes attirent l'attention de ceux qui ne les connaissent pas.
Désavantages	- Cette stratégie est méconnue, ce qui risque d'être incompréhensible. - Comme il n y a pas une norme, cette stratégie, ses signe en particulier, risquent de varier selon les régions...

1.2.7 La féminisation ostentatoire

Cette stratégie a été proposée, pour la première fois, par Michaël Lessard et Suzanne Zaccour dans leur manuel «*Grammaire non sexiste de la langue française: le masculin ne l'emporte plus!*». Selon les deux auteurs :

« La stratégie de la féminisation ostentatoire s'intéresse moins à l'origine ou au processus de formation des formes féminines qu'au résultat. Elle préconise l'emploi de la forme féminine la plus différente de son homologue masculin. Si un mot a uniquement une forme masculine, on se demandera qu'il existe un synonyme possédant une forme féminine ». (Lessard & Zaccour, 2017, p. 55)

Contrairement aux stratégies précédentes, notamment celles qui proposent le recours à la règle de base ou l'emprunt à d'autres langues étrangères... cette stratégie offre une forme féminine marquée à l'écrit comme à l'oral.

Cependant, le choix de la forme féminine doit obéir à des critères différents. Afin de les préciser, les deux auteurs fixent les questions suivantes, auxquelles doit répondre objectivement la forme choisie pour qu'elle soit adoptée.

Dans l'objectif de mettre au clair la liste des questions évoquées par les deux auteurs, nous tenons, au même temps et en guise d'illustration, à aborder le cas du nom « auteur » dont la féminisation semble problématique à cause de la pluralité des formes féminines présentes (une auteur, une auteure, une autrice, une authoressse...).

- a. La forme féminine se distingue-t-elle de manière nette à l'écrit et à l'oral de la forme masculine ?

- Il s'agit de vérifier selon cette stratégie si la forme féminine se distingue de la masculine autant qu'à l'oral qu'à l'écrit. En fonction de cela, les formes féminines une auteure, auteure sont à exclure.
- b. Est-ce qu'une forme féminine utilisée ailleurs dans la francophonie se distingue davantage de la forme masculine ?
 - Selon cette question, il est recommandé de faire recours à d'autres variétés du français pour trouver la forme féminine la plus différente, dans ce cas-là, la forme autrice qu'est d'usage au Québec, serait la plus convenable.
- c. Est-ce qu'une forme féminine anciennement utilisée se distingue davantage du masculin ?
 - Le retour à des formes historiques, pour trouver, la forme « une auteure » sauf qu'elle n'est pas marquée à l'oral.
- d. Vaut-il la peine de recourir à un néologisme pour signaler le féminin ?
 - Il s'agit selon cette question de recourir à la création de nouvelles formes si la langue n'offre pas d'alternative. Dans le cas du nom « auteur », les règles de la formation du féminin offre un large choix permettant de dépasser cet obstacle.
- e. Le nom a-t-il un synonyme dont la forme féminine est plus prononcée ?
 - Cette stratégie consiste à faire recours au dictionnaire pour trouver la forme féminine la plus proche sur un plan sémantique (dans ce cas-là c'est le nom « écrivaine »). Dans le cas du nom auteur, il y a à la base d'autres formes qui peuvent être employées.

Avantage	- La féminisation ostentatoire permet une réhabilitation complète et remarquée des formes au sein du français, tant à l'oral qu'à l'écrit.
Désavantage	- La féminisation ostentatoire peut diminuer le nombre de noms de nature épiciène, ce qui peut rendre plus ardue la rédaction d'un discours non-genré incluant les personnes non binaires.

2 Contexte historique de la féminisation linguistique

D'un point de vue historique, la question de la féminisation de la langue a été très longue mais sous l'insistance du Conseil de l'Europe sur l'aspect discriminatoire du non-emploi du

féminin, le Québec (1979) le premier, le suisse (1988) et la Belgique (1994) ensuite et dernière la France (1999) ont fini par féminiser certains noms de métier et de fonction.

2.1 La mise en place de la commission terminologique

Suite à la montée des femmes au pouvoir de gauche au cours des années 80 du XX^e siècle, la question de l'absence des femmes dans la langue a été soulevée pour la première fois. C'est à cette époque là où les femmes commencèrent véritablement à intégrer les instances gouvernementales et à occuper des fonctions dans les domaines réservés, depuis longtemps, uniquement aux hommes, comme ceux de l'enseignement, la santé, le travail social...

Dans la continuité des travaux sur l'égalité professionnelle des sexes et en vue de contribuer à améliorer la situation sociale des femmes et de rendre plus visible leur présence dans le milieu professionnel, une commission relative au vocabulaire concernant les activités des femmes a été mise en place. La commission prend en charge l'étude de la féminisation des noms de métiers, titres et des fonctions, et de manière générale, le vocabulaire concernant les activités des femmes (Lloret & Crouzet-Daurat, 2017, p. 9). En effet, la commission a été créée par le gouvernement, sous l'accord d'Yvette Roudy qui occupa à l'époque la fonction de la ministre des Droits de la femme, la commission a été présidée par Benoite Groult¹⁶ en présence des représentants de plusieurs ministères, des membres des hauts comités de la langue française, des personnalités diverses du monde des médias ainsi que des linguistes dont on en cite : Michèle Bourgin, Nina Catch, Edwig Khaznadar, André Martinet, Josette Rey-Debove, Jackie Schon (Houdebine-Gravaud, 1999, p. 49).

Le rôle de la commission était d'apporter une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par des femmes (Lloret & Crouzet-Daurat, 2017, p. 2), et ce, en commençant par la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres, qui comme l'explique le décret du 29 février 1984, vise aussi à combler certaines lacunes de l'usage de la langue française. Il a fallu attendre jusqu'au 03 mars de la même année pour avoir accès au texte du décret du 29 février 1984 publié sur le Journal Officiel¹⁷ de la République française et qui annonce clairement les objectifs de la création de la commission qui consiste en l'adoption d'une légitimation des fonctions sociales et des professions exercées par des femmes.

¹⁶ Ecrivaine, romancière et militante féministe.

¹⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000335619> [consulté le 18 juin 2022]

Selon Anne-Marie Houdebine¹⁸, les travaux de la commission sont le fruit de plusieurs enquêtes, qui varient d'une part entre des enquêtes synchroniques qui ont été menées auprès des gens à l'aide des ministères qui ont fourni des listes, ce qui a permis de leur interroger autour de diverses professions. De l'autre, les enquêtes diachroniques qui ont consisté, selon l'auteur, à récolter un corpus à partir des romans historiques ainsi que des dictionnaires de plusieurs dates (Houdebine-Gravaud, 1999, p. 38).

La création de cette commission a fait une grande polémique que peut témoigner la forte résistance venue de la part de l'académie française qui s'y oppose pour de nombreuses raisons, parmi lesquelles, le fait qu'aucun de ses membres n'en fait pas partie.

2.2 La circulaire du 11 mars 1986

Une circulaire relative aux travaux de la commission chargée d'étudier l'usage des féminins des noms de métiers, fonctions, grades et titres a été publiée le 11 mars 1986. Selon le linguiste Daniel Elmiger (Elmiger, 2011, p. 83), la circulaire recommande l'usage des noms féminins en tenant en compte l'énumération des domaines là où ces termes féminisés devraient être employés, dont :

« les décrets, les arrêtés, les circulaires et les directives ministériels, dans les correspondances et les documents qui viennent des administrations, servies ou établissements publics de l'Etat, dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties ; dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier » (Elmiger, 2011, p. 83)

Cette circulaire qui a été adressée par l'ancien premier ministre Laurent Fabius au gouvernement présente, en effet, le compte rendu des travaux de la commission de 1984 présidée par Benoite Groult. Le premier ministre en profite pour expliquer que la finalité de la création de la commission est avant tout de synchroniser la langue à l'évolution sociale qui coïncide avec la montée des femmes au pouvoir, couronnée par leur accession à des fonctions diverses. La circulaire a été accompagnée d'une annexe présentant les différentes règles permettant la féminisation la plupart des noms de métiers, fonctions, grades et titres (Dister & Moreau, 2009, p. 21). Il est important d'ajouter que la circulaire a subi une forte critique de la part de l'Académie française et n'a jamais été prise en considération.

¹⁸ Linguiste, sémiologue, psychanalyste, professeure émérite à l'université de Paris Descartes.

2.3 Le conseil des Ministres du 17 décembre 1997

Après une longue période de calme, le débat sur la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres flotte à la surface, il est même devenu à la tête des débats d'actualité les plus polémiques à l'époque. Le débat s'est véritablement lancé suite à la réclamation d'Elisabeth Guigou (la première garde des sceaux en France) d'être nommée « Madame la ministre » au lieu de « Madame le ministre » (Candea, Chevalie, Duverger, & Houdebine, 2015, pp. 68-69). La réclamation d'Elisabeth Guigou avait encouragé d'autres femmes à rejoindre le courant, plusieurs ministres l'ont saluée comme Martine Aubry (ministre de l'Emploi et de la solidarité), Marie-George Buffet (ministre de la Jeunesse et des Sports), Dominique Voynet (ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement). Quelques temps plus tard, d'autres ministres ont rejoint le camp comme Claude Allègre (ministre de l'Education nationale), Ségolène Royal (ministre déléguée de l'Enseignement scolaire) ainsi que Catherine Trautmann (ministre de la Culture et porte-parole du gouvernement) (Candea, Chevalie, Duverger, & Houdebine, 2015, p. 69).

Cette réclamation avait incité le premier ministre Lionel Jospin¹⁹, connu par ses prises de position favorables à la féminisation, à s'exprimer sur la situation en recommandant le recours aux appellations féminines dans les textes administratifs. Une décision qui a été vivement encouragée par le président Jacques Chirac :

« Lionel Jospin avait demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de lui remettre un rapport sur la question. Pour gagner du temps, dès le 17 décembre 1997, il encourage à recourir tout de suite aux appellations féminines dans les textes administratifs » (Sarde, 2010, p. 421)

En revanche, la déclaration du premier ministre avait provoqué le mécontentement de l'Académie française qui s'est montrée défavorable à la nouvelle proposition.

2.4 La circulaire du 06 mars 1998

Dans la circulaire du 06 mars, le premier ministre Lionel Jospin revient encore fois sur la circulaire qui a été adressé le 11 mars 1986 par l'ancien ministre Laurent Fabius (voir annexe 7) au gouvernement, et qui n'a apparemment jamais été mise en place. L'ancien ministre Lionel Jospin avait insisté à travers la circulaire sur l'importance de l'application immédiate de la féminisation des noms en annonçant « *qu'il convient de recourir aux formes*

¹⁹ Premier ministre français du 2 juin 1997 au 6 mai 2002.

féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade et de titre d'après la circulaire du 6 mars 1986 »²⁰. Selon la même source :

« Cette circulaire n'a jamais été abrogée mais elle n'a guère été appliquée jusqu'à ce que les femmes appartenant à l'actuel Gouvernement décident de revendiquer pour leur compte la féminisation du titre de ministre. Elles ont ainsi engagé un mouvement qu'il faut poursuivre afin que la féminisation des appellations professionnelles entre irrévocablement dans nos mœurs. »²¹

Le ministre a profité également de l'occasion pour demander à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude afin d'étudier les modalités de la généralisation de la féminisation (Schärer, 2008, p. 90). Entre temps, le ministre avait insisté sur l'importance de l'intégration immédiate de certains noms de métiers, fonctions, grades et titres au même titre que dans d'autres pays francophones, tout en invitant à la diffuser :

« Dès maintenant et sans attendre le résultat des travaux de la commission générale de terminologie et de néologie, il convient de recourir aux appellations féminines pour les noms de métier, de fonction, de grade ou de titre dès lors qu'il s'agit de termes dont le féminin est par ailleurs d'usage courant (par exemple, la secrétaire générale, la directrice, la conseillère). Je vous invite à diffuser cette pratique dans les services placés sous votre autorité et à l'appliquer dans les textes soumis à votre signature. » (Baudino, 2001, p. 369)

2.5 L'arrêté du 14 mai 1998

La même année, on voit se dessiner l'image de la féminisation, la forme « députée », selon Mariette Sineau²² dans son article « Profession : femme politique : sexe et pouvoir sous la Cinquième République » a été officiellement reconnue. Cette nomination coïncide bien évidemment avec la montée des femmes à l'assemblée nationale.

Les femmes peuvent désormais être appelées par madame la députée. À ce sujet, un article publié par l'instruction générale du bureau déclare que :

« Les noms de Mmes les députées ou de MM. Les députée sont publiés au Journal officiel à l'exclusion de tout titre nobiliaire ou de grade. Les fonctions exercées au sein de l'Assemblée sont mentionnées avec la marque du genre commandé par la personne concernée »²³.

²⁰ https://www.culture.gouv.fr/content/download/94046/file/19980603_Circulaire-relative-a-la-feminisation-des-noms-de-metier_PremierMinistre.pdf [consulté le 28 juin 2022]

²¹ J., Lionel, (1998) : « Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre », Journal Officiel de la république française, publié le 08/03/1998, n°57, p. 3565.

²² Politologue et sociologue française.

²³ https://www.assembleenationale.fr/dyn/16/divers/texte_reference/04_instruction_generale_bureau#D_Article_19 [consulté le 28 juin 2022]

2.6 Le Rapport du 21 octobre 1998

Le 21 octobre 1998, la Commission générale de terminologie et de néologie sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre a remis un rapport au premier ministre Lionel Jospin en réponse à sa demande. Le rapport²⁴ (en accès libre sur internet) explique, à travers ses cinquantaines de page, qu'aucune raison qui puisse empêcher la féminisation de la langue qui est en marche. En d'autres termes, les nouvelles formes féminines se propagent dans et par l'usage et s'installent d'une façon systématique. D'après le «Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre: Rapport au Premier Ministre» publié par Délégation générale à la langue française et aux langues de France :

« La commission constate qu'il n'y a pas d'obstacle de principe à une féminisation des noms de métier et de profession. Cette féminisation s'effectue d'elle-même tant dans le secteur privé que dans le secteur public où l'usage l'a déjà consacrée dans la quasi-totalité des cas même si les travaux concernant la recherche de solutions pour les quelques termes posant un problème peuvent être encouragés. » (1998, p. 3)

Le rapport tient également à mettre en exergue les champs d'action et les limites juridiques face à la féminisation de la langue (Lloret & Crouzet-Daurat, 2017, p. 4) . Toutefois, la Commission explique son désaccord avec :

« Toute féminisation des désignations des statuts de la fonction publique et des professions réglementées. Elle le fait pour des raisons fondamentales de cohérence et de sécurité juridique, sans négliger les considérations pratiques liées à une éventuelle réécriture des statuts. [...] Elle affirme son opposition à la féminisation des noms de fonction dans les textes juridiques en général, pour lesquels seule la dénomination statutaire de la personne doit être utilisée. » (France, 1998, p. 3)

2.7 Juin 1999 (guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de grades et de titre)

En juin 1999, le premier guide de féminisation « *femme, j'écris ton nom ... guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de grades et de titre* » a été élaboré par la Documentation française sous la direction de Bernard Cerquiglini, délégué général à la langue française et aux langues de France, et avec la contribution de plusieurs parties comme Anne-Marie BECQUER ingénieure de recherche à l'INaLF – Nancy, Nicole Cholewka ingénieure

²⁴https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/fichiers/publications_dglf/Rapports/Rapports-annuels-de-la-Commission-generale-de-terminologie-et-de-neologie/Rapport-annuel-de-la-Commission-generale-de-terminologie-et-de-neologie-2012 [consulté le 29 juin 2022]

d'études à l'INaLF – Nancy, Martine Coutier ingénieure d'études à l'INaLF– besançon, Marie-Josèphe Mathieu, ingénieure d'études à l'INaLF – Nancy (Compagnon, 2000).

Le guide a été publié en 1999 par l'Institut national de la langue française (INaLF) et a été accompagné d'une préface rédigée par Lionel Jospin. Selon l'intermédiaire des chercheurs et curieux, le guide répond à l'incitation du gouvernement ayant pour objectif de généraliser la parité linguistique (L'Intermédiaire des chercheurs et curieux, 1864). Le guide présente une brève histoire de la féminisation de la langue française, les règles de la formation des féminins des noms en langue française, une étude des difficultés qui peuvent accompagner cette formation et dresse une liste indicative de substantifs féminins.

2.8 06 mars 2000 note du ministère de l'éducation nationale

En mars 2000, le ministère de l'éducation nationale avait publié une circulaire parue dans le B.O. N°10 du 9 mars 2000 (en accès libre sur Internet). À travers un texte rédigé par le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, Claude Allègre ainsi que la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, le gouvernement recommande, avec quelques exemples d'actions possibles, de faire recours à l'usage des appellations féminines dans tous les textes et documents émis par les guides et les manuels de féminisation, et ce, en s'adaptant aux règles proposées par le guide de l'INaLF : « *femme, j'écris ton nom... guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres* » publié en 1999 sous la direction de Bernard Cerquiglini²⁵. Cette action avait pour but principal de sensibiliser les élèves à l'égalité entre les femmes et les hommes :

« *La suppression de toute discrimination entre les sexes constitue, au demeurant, un principe général du droit, dont la jurisprudence assure depuis quelques années le respect constant. L'un des moyens de parvenir à la réalisation concrète de cet objectif consiste à féminiser les appellations professionnelles. Dans ce sens, le Premier ministre a estimé nécessaire de rappeler aux membres du Gouvernement, par circulaire en date du 6 mars 1998 publiée au Journal officiel du 8 mars 1998, l'obligation de faire figurer, dans les textes réglementaires et les documents officiels émanant des administrations et établissements publics de l'État, la dénomination féminine des métiers, fonctions, grades et titres.* »²⁶

La publication de la circulaire s'inscrit dans la tentative de rejoindre le mouvement féministe, lancé depuis les années 90, et qui cherche à affirmer de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la fonction publique.

²⁵ Linguiste français.

²⁶ <https://www.education.gouv.fr/bo/2000/10/orga.htm> [consulté le 26 juillet 2022]

La circulaire ne manque pas de rendre hommage aux travaux de l’Institut national de la langue française en recommandant de suivre les règles proposées par ce dernier dans le guide publié, entre ces lignes :

« Pour préparer la mise en œuvre de ces dispositions, des études ont été menées, en particulier par l'Institut national de la langue française (INALF) qui a établi des recommandations concernant les appellations féminines les mieux adaptées à nos usages. Un guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, intitulé "Femme, j'écris ton nom", a été publié en juin 1999 à la Documentation française. »²⁷

Le guide met l’accent sur l’importance de la généralisation progressive de l’usage des noms féminins au niveau de plusieurs ministères afin de mettre la lumière sur la place qu’occupent les femmes dans les milieux professionnels.

2.9 La circulaire du 21 février 2012

Le premier ministre François Fillon adresse, le 12 février 2012, une circulaire²⁸ au ministre d’état, les secrétaires d’état, les Préfets de région et les préfets de département dans laquelle il recommande la suppression de certains noms de civilités comme celui de : « madame », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « nom d’épouse » ou du « nom d’époux » des formulaires et des correspondances des administrations.

La circulaire note qu’il nécessaire de supprimer et d’éviter l’emploi de toute appellation de cette nature, car elle n’apporte aucune information essentielle ou importante de l’état civil de la personne en question. Dans le même fil d’idée, il a été recommandé de remplacer la civilité « mademoiselle » par celle de « madame » qui peut être employée comme synonyme à la civilité « monsieur » employé généralement pour désigner un homme sans faire référence à son statut marital.

Aussi, la circulaire juge inapproprié, l’usage du terme « nom de jeune fille » qui devrait être remplacé par « nom de famille ». À ce sujet, elle ajoute qu’il est préférable de garder le nom d’usage pour les personnes veuves ou divorcées.

Tableau 7 Circulaire n° 5575/SG du 21 février 2012

Appellation	Nouvelle proposition
Mademoiselle	Madame
Nom de jeune fille	Nom de famille
Nom patronymique	Nom d’usage

²⁷ <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MEND0000585X.htm> [consulté le 26 juin 2022]

²⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/34682> [consulté le 26 juin 2022]

Nom d'épouse	Nome d'usage
Nom d'époux	Nom d'usage

Dans son article « *de la langue au harcèlement en passant par les systèmes discursifs de discrimination – la construction linguistique du genre –* » l'autrice Béatrice Fracchiolla²⁹ explique que la revendication de la correction de l'usage des civilités n'est pas nouvelle mais qu'elle date de 1972 lorsque René Pleven, ministre de la justice à l'époque, déclare que « aucune réglementation –fût- ce pour l'établissement des documents officiels [...] -n'impose un choix entre les deux » (Fracchiolla, 2015). Quelques années plus tard, la question a été pour une nouvelle fois abordée par Yvette Roudy qui juge discriminant l'existence de deux termes différents pour désigner les femmes, d'un côté les femmes mariées et les femmes non mariées (célibataires), d'ailleurs, cette différenciation fondée sur le statut marital n'existe pas entre les hommes.

3 Brève histoire de la résistance à la féminisation linguistique

3.1 La mise en garde de l'académie française

La création de la commission terminologique chargée de l'étude de la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres a toujours provoqué le mécontentement de l'Académie Française qui s'est prononcée, pour la première fois, à travers une circulaire publiée quelques mois après (14 juin 1984) en mettant au clair les motifs de sa résistance, mais aussi les raisons en fonction de quoi il est important de prendre en considération cette réforme, comme le montre le passage qui suit :

« (...) avoir appris par la presse l'existence d'une Commission de terminologie, [...] chargée d'étudier la féminisation des titres et des fonctions [...] On peut craindre que, ainsi définie, la tâche assignée à cette commission ne procède d'un contresens sur la notion de genre grammatical et qu'elle ne débouche sur des propositions contraires à l'esprit de la langue. » (Danielle, 2020, p. 16)

Par crainte que la nouvelle proposition de la commission terminologique soit adoptée, l'Académie française dédie une partie remarquable de sa circulaire au système genre grammatical en français en tenant à expliquer que :

« Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés « masculin » et « féminin » [...]. Le seul moyen satisfaisant de définir les genres du français eu égard à leur fonctionnement réel consiste à les distinguer en genres respectivement marqué et non marqué.

²⁹ Professeur d'université en sciences du langage à l'université de Paris 8.

Le genre dit couramment « masculin » est le genre non marqué, qu'on peut appeler aussi extensif en ce sens qu'il a capacité à représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et l'autre genre. Quand on dit « tous les hommes sont mortels », « cette ville compte 20000 habitants », « tous les candidats ont été reçus à l'examen », etc., le genre non marqué désigne indifféremment des hommes ou des femmes. Son emploi signifie que, dans le cas considéré, l'opposition des sexes n'est pas pertinente et qu'on peut donc les confondre. En revanche, le genre dit couramment « féminin » est le genre marqué, ou intensif. Or, la marque est privative. Elle affecte le terme marqué d'une limitation dont l'autre seul est exempt. À la différence du genre non marqué, le genre marqué, appliqué aux être animés, institue entre les sexes une ségrégation. Il en résulte que pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » en français, genre discriminatoire au premier chef, soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué. »³⁰

Selon l'Académie française, la commission terminologique confond entre l'usage du genre masculin employé pour désigner des référents du sexe masculin (mâle) et le masculin à valeur générique (neutre) qui s'emploie indifféremment pour désigner une personne du sexe masculin ou féminin (cas du pluriel).

3.2 Protestation de l'Académie Française (le 09 janvier 1998)

En réponse à la déclaration de Lionel Jospin qui a été soutenue par le président Jacques Chirac³¹, l'Académie française avait adressé une lettre au président de la république en réaction à la publication d'un décret comportant la désignation « directrice ». La lettre adressée est signée par trois académiciens : Maurice Druon, Hélène Carrère d'Encausse et Hector Branciotti dans laquelle ils réclament la féminisation des fonctions.

« En janvier 1998, l'Académie française, en les personnes de Hector Branciotti, Hélène Carrère d'Encausse et Maurice Druon en appellent à la protection du chef de l'état face à ces ministres rebelles qui souhaitent qu'on féminise leur fonction. Une commission est réunie, un rapport est rendu, une nouvelle circulaire est envoyée, mais rien n'y fait : le dictionnaire de l'Académie, comme les autres d'ailleurs, n'entérine ni écrivaine, ni autrice, ni aucune autre forme. » (Lasserre, 2006, p. 62)

D'après le passage précédent, il semble que la lettre n'a pas eu un retour positif.

³⁰ Voir annexe (Omer, 2020, p. 16).

³¹ Président de la République française de 1995 à 2007.

3.3 La déclaration de l'Académie française 21 mars 2002

L'Académie française a jugé important de rappeler le fonctionnement du genre grammatical en français pour une deuxième fois. Pour ce faire, elle a confié aux deux professeurs, Georges Dumézil³² et Claude Lévi-Strauss³³, la rédaction d'une déclaration dans laquelle ils ont tenu à rappeler le rôle du genre grammatical, en particulier, la marque du genre qui ne sert pas uniquement à distinguer entre les substantifs masculins et féminins :

« La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification permettant éventuellement de distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales... » (Dubois de Montreynaud, 2001, p. 342)

Dans cette circulaire, l'Académie française tient toujours ses positions quant à la féminisation de la langue qu'elle qualifie, encore une fois, de non-nécessaire. Selon l'Académie, il est inutile de répéter le même substantif ou le même pronom au féminin et au masculin, étant donné que le masculin est employé, à la base, comme un genre générique qui inclut le féminin.

Dans sa circulaire, l'Académie braque encore une fois la lumière sur la valeur générique du masculin, genre extensif (Candea, Chevalie, Duverger, & Houdebine, 2015, p. 106), qui a la flexibilité d'être associé aux deux genres. Selon la même source, cet usage devrait être généralisé pour qu'il soit adopté dans tous les contextes. En revanche, le féminin doit être moins utilisé étant donné qu'il est le genre marqué. Ce dernier inspire, à chaque fois qu'il est employé, l'infériorité d'un genre par rapport à un autre, comme le montre le passage suivant :

« Pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes des genres dit « féminin » -en français, genre discriminatoire au premier chef – soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué. » (Candea, Chevalie, Duverger, & Houdebine, 2015, p. 107)

Cette déclaration ouvre la parenthèse sur deux points de vue opposés, d'une part, celui de ceux qui croient que l'usage des deux formes féminine et masculine est inutile, étant donné que le masculin inclut le féminin, comme témoigne l'Académie française (H, Edwige, &

³² Philologue, historien des religions et anthropologue français.

³³ Ethnologue et anthropologue français.

Thérèse, 2007). De l'autre, celui de ceux pour qui le masculin est un genre autonome marqué, au même titre que le féminin, par l'absence de marque de genre. Cela explique pourquoi le genre masculin ne peut être appliqué que pour les référents du sexe mâle (Candea, Chevalie, Duverger, & Houdebine, 2015, p. 106). Enfin, ce sont, grosso modo, les raisons pour lesquelles ces derniers jugent nécessaire l'usage des deux formes.

4 La féminisation linguistique dans la francophonie : positions politiques

4.1 Au Québec

Le Québec est l'une des premières régions francophones (Elmiger, 2011, p. 73) à réclamer la féminisation des noms de fonctions, de métiers, de grades et de titres. La proposition de la féminisation a été, enfin, bien reçue après moult discussions. La publication du premier manuel de féminisation (1986) par l'Office québécois de la langue française et qui s'intitule «*Titres et fonction au féminin. Essai d'orientation de l'usage* », avait marqué la première moitié du XX^e siècle. Comme le montre son titre, le manuel invite ses lecteurs à abandonner l'usage des noms de métiers et de fonctions conjugués au masculin pour parler des femmes. Aussi, le manuel suggère le recours à des formes féminines qui ont été écartées de l'usage, et/ou de procéder, en revanche, par l'introduction de nouvelles formes lexicales féminines afin de combler le manque lexical lié à l'absence des représentations féminines dans le français québécois et de faire disparaître l'inégalité des genres de la langue.

4.2 En Belgique

À la suite d'un décret déposé par la Communauté française de Belgique proposant l'élimination « des formulations sexistes » et « l'usage des doublets et des formes tronquées » afin d'assurer plus de visibilité linguistique aux femmes (Arbour, de Nayves, & Royer, 2014, p. 35). Le Conseil supérieur belge de la langue française avait publié, l'année suivante, son premier manuel « mettre au féminin » qui recommande la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres désignant des femmes (Arbour, de Nayves, & Royer, 2014, p. 35). Dans sa troisième édition, le manuel belge rappelle que la féminisation de la langue française a pour objectif d'assurer la visibilité des femmes dans le monde du travail, d'intégrer des formes linguistiques plus respectueuses à l'égard des femmes et d'encourager l'accès des femmes à des fonctions réservées à l'homme, d'une part, et de fournir un cadre linguistique qui favorise la création des désignations féminines afin de minimaliser la hiérarchie des sexes dans la langue, d'autre part (Marie-Louise & Dister, 2018, p. 5). De ce fait, les francophones belges étaient désormais invités à respecter l'usage simultané du masculin et du féminin,

notamment à travers l'usage des doublets complets/abrégés et d'éviter le recours au masculin générique qui entraîne des ambiguïtés sémantiques.

4.3 En Suisse

En Suisse, les efforts fournis pour l'égalité sociale entre les hommes et les femmes, et plus précisément pour une représentation égalitaire des deux sexes dans la langue et le discours se sont traduits par la publication du premier manuel de féminisation : *«la féminisation non -sexiste des textes législatifs qui encourage comme l'indique son intitulé la rédaction non sexiste dans les textes officiels»*, en 1991, par la Chancellerie fédérale de Suisse. Neuf ans après (2000), la même institution avait publié son deuxième manuel intitulé *« guide de formulation non -sexiste des textes administratifs et législatifs de la confédération»* qui recommande le renoncement à l'usage du masculin générique et qui invite les francophones suisses à l'usage des doublets, des termes épicènes et la féminisation des articles. En 2001, Moreau Thérèse en collaboration avec la Conférence latine des déléguées à l'égalité des droits entre femmes et hommes ont publié *« Écrire les genres : guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épicène »* : une brochure qui aide à la rédaction épicène des textes administratifs et législatifs. Selon Marie-Ève Arbour³⁴ et Hélène De Nayves³⁵ dans leur article *«Féminisation linguistique: étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe»*, en 2007, le parlement suisse adopte la Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques selon quoi les autorités fédérales doivent s'efforcer : *« d'utiliser un langage adéquat, clair et compréhensible, et tiennent compte de la formulation non sexiste. »* (Arbour, De Nayves, & Royer, 2014, p. 36).

4.4 La féminisation dans le monde arabophone : statut juridicopolitique

En langue arabe, la question de la féminisation de la langue [encore moins l'écriture inclusive] n'est pas encore sérieusement abordée, d'ailleurs, suite aux recherches que nous avons effectuées, nous n'avons noté que quelques articles de presse, qui se compte sur les doigts de la main, auxquels s'ajoute un seul livre, qui mérite amplement d'être évoqué. Ce livre est intitulé *« جنسوية غير لغة نحو : الغائبة اللغة »*, en d'autres mots, « une langue absente : vers

³⁴ Professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval (Québec).

³⁵ Conseillère linguistique chez Office québécois de la langue française.

une langue ingénérée », a été écrit par Zulaykhah Abū Rīshah³⁶, dans lequel, elle traite profondément la question de la «démasculinisation» de la langue arabe.

Il est donc difficile de déterminer le statut juridico-politique alors que le sujet de la féminisation de la langue n'est pas véritablement abordé. D'après Jolanda Guardi³⁷ : « *On parle souvent des droits de la femme dans le monde arabe et des actions destinées à faciliter son émancipation ; toutefois, on n'évoque que fort rarement le rapport étroit existant entre l'usage de la langue et le genre.* » (Guardi, 2008, p. 111).

À cela, Guardi ajoute que la langue arabe est une langue endrocentrique comme c'est le cas pour beaucoup de langues vivantes au sein desquelles le mâle est envisagé comme un paramètre essentiel « autour duquel s'organise et roule l'univers linguistique » (Guardi, 2008, p. 111.).

Face à cette image, à priori sexiste, le monde arabe ne mobilise pas ses agents, pour des raisons non explicites, rares sont les études objectives qui ont tenté d'aborder le sujet afin de réclamer la synchronisation de la langue arabe à la nouvelle réalité sociales de la femme arabe.

5 Les enjeux de la féminisation linguistique

Dans son livre « *jeux et enjeux de la catégorisation : entre dénomination, discours social* » l'auteur Jean Baptiste Atsé N'cho (enseignant-Chercheur au département des sciences du Langage et de la communication à l'université de Bouaké - Côte d'Ivoire) distingue entre trois enjeux majeurs :

5.1 Enjeux linguistiques

L'enjeu linguistique majeur est de faire évoluer la langue pour qu'elle corresponde mieux à l'ordre de la société contemporaine, et plus particulièrement, à la nouvelle image de la situation sociale et culturelle de la femme selon laquelle elle prend une position centrale au même titre que son homologue masculin. De ce point de vue, la langue devrait s'ouvrir à de nouvelles formes lexicales pour qu'elle réponde à des besoins langagiers nouveaux, qui naissent de la présence des femmes à la tête des fonctions réservées jusqu'à là aux hommes, en d'autres termes, la langue devrait adapter son lexique et sa grammaire à la nouvelle réalité afin de synchroniser son système à la nouvelle image de la femme dans la société, et plus particulièrement dans le milieu professionnel.

³⁶ Poétesse, écrivaine et militante féministe jordanienne.

³⁷ Professeure de langue arabe et de traduction à l'université de Milan (Italie).

Il va sans dire que l'évolution de la langue est inévitable pour assurer sa vivacité et préserver son existence face à la pluralité des codes de communication qui répondent mieux aux besoins des locuteurs. À vrai dire, il n'est point nouveau qu'une langue se trouve dans l'obligation d'adopter son système de fonctionnement à de nouvelles réalités sociales fort présentes. L'évolution langagière que ce soit pour la langue française ou les autres langues naturelle est devenue indépassable, comme l'expliqua Saussure à travers ce passage : *« toutes les parties de la langue sont soumises au changement ; à chaque période correspond une évolution plus ou moins considérable »* (De Saussure, 1989, p. 317).

De surcroît, la féminisation linguistique est jugée aujourd'hui nécessaire à l'évolution de la société, et par conséquent, à l'évolution de la situation sociale et culturelle des femmes. L'enjeu est donc plus important, il est lié, en effet, à des enjeux de natures différentes, à savoir politique ou sociale. Comme le confirme le passage suivant :

« Féminiser les noms de métier me semble naturel, la langue ne s'y oppose pas, bien au contraire, c'est l'usage du « Monsieur le ministre » pour une femme qui semblait artificiel et absurde. La langue doit suivre l'évolution des mœurs qui grâce aux combats féministes a vu la parité progresser et certains titres, certaines fonctions, certains métiers ne plus être la propriété exclusive des hommes. » (Mazarine, 2022, p. 55)

5.2 Enjeux sociopolitiques

Dans son article *« jeux et enjeux de la catégorisation par féminisation des lexèmes du français : les noms de métiers et de fonctions à l'honneur »*, N'goran-Poamé Léa Marie Laurence (professeure à l'université d'Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire) pense que le véritable enjeu de la réclamation de féminisation linguistique de la part des militantes féministes est de rendre visibles les femmes qui occupent des métiers et des professions réservé exclusivement aux hommes. Selon la même source une langue féminisée :

« Nous impose l'idée qu'écrire « la ministre », « la docteur », c'est affirmer « qu'il existe une personne de sexe féminin occupant la fonction de ministre ou exerçant le métier de docteur ». C'est affirmer aussi l'égalité des sexes, en indiquant que les femmes exercent les mêmes métiers, les mêmes fonctions que les hommes. » (Dalola, 2021, p. 40)

La féminisation linguistique met en jeu l'inclusion des femmes dans la représentation linguistique étant donné que la langue est considérée comme un moyen aidant à l'intégration de femmes dans le monde professionnel, et ce, bien évidemment, à l'aide de certains types d'écriture (normes orthographiques) qui permettent d'offrir plus de visibilité et de considération dans la langue et la société.

« La langue comme patrimoine commun suppose que chaque citoyen se reconnaisse en elle. Ce qui se joue dans la féminisation linguistique, c'est, enfin, le besoin de reconnaissance d'une partie de la communauté que représentent les femmes, non par la société, mais par la langue. » (Dalola, 2021, p. 40)

Selon plusieurs sources, la condition dégradée de la femme dans tous les domaines de la vie publique est liée d'une façon ou d'une autre à sa place dans la langue. L'enjeu sera aussi de rendre visible les femmes dans la langue afin de leur encourager à intégrer des champs réservés à l'homme. Comme l'explique Edwig Khaznadar parfaitement entre ces lignes :

« nommer la femme au féminin, c'est assurer sa visibilité dans le discours général sur l'humain, la représenter explicitement à l'intérieur de la société [...] on peut considérer que son blocage au masculin freine les filles dans le choix d'une profession technique pourtant ouverte sur l'avenir : électronicienne, informaticienne qu'il est révélateur de la mentalité misogyne de certains corps professionnels prestigieux qui repoussent la présence des femmes : une trésorières-payeuse générale paraît inconcevable à certains. » (Khaznadar & ., 2009, p. 118)

Edwig Khaznadar affirme donc que le genre du mot influence notre perception des choses, en d'autres termes, nos représentations. La preuve, il paraît aujourd'hui impossible de se détacher de ces convictions enracinées dans certaines sociétés qui évoluent avec l'idée selon laquelle certains métiers sont réservés uniquement aux hommes. Ce catégorisme acquis oriente nos pensées, il est impossible de sortir du cadre de l'image dessinant ces métiers comme réservé à l'homme (éboueur, chauffeur de bus, body garde...), comme il est impossible de sortir de l'image selon laquelle certains métiers (sage-femme...) sont réservés à la femme.

5.3 Enjeux pédagogiques

L'installation des nouvelles formes féminines ouvre le regard sur un nouveau terrain d'apprentissage dont les méthodes et les outils ne sont pas encore identifiés, un défi auquel se trouvent confrontés les pédagogues et les didacticiens, et qui consiste à trouver les moyens convenables afin d'orienter l'apprentissage de l'enfant pour qu'il s'y habitue rapidement et intègre la nouvelle réforme. L'enjeu sera donc selon : *« l'inscription des nouvelles conceptions du genre grammatical dans les structures langagières » (Diané & Atsé N'cho, 2020, p. 41).*

En effet, la tâche ne semble pas aussi aisée, car faire face à un système enraciné dans le temps et l'espace et qui a orienté les conceptions des locuteurs, semble presque impossible.

Il serait donc convenable de prendre le temps afin mener une réflexion mûre et de fournir beaucoup d'efforts. La tâche se complique encore d'avantage face à l'enseignant qui devrait réfléchir sur les méthodes et les moyens, mais surtout les bons arguments pour enseigner une nouvelle norme et convaincre l'apprenant de son importance et son apport.

Dans le même fil d'idées, les deux auteurs (Diané & Atsé N'cho, 2020, p. 42) ouvrent le débat sur le phénomène d'accord, qui constitue à la base l'une des tâches les plus difficiles à maîtriser que ce soit pour l'apprenant (apprentissage) ou pour l'enseignant chargé de simplifier cette tâche (enseignement). Selon la même source, la tâche de l'enseignant ne se limite pas uniquement à cela, l'enseignant se trouvera dans la situation d'orienter l'usage en essayant d'installer ce qu'appelle l'auteur « politiquement correct », mais aussi de satisfaire une société, ou ce que appelle l'auteur « socialement souhaitable » (Diané & Atsé N'cho, 2020, p. 27).

5.4 Enjeux sociétaux

La lutte contre les stéréotypes de sexe est devenue une préoccupation majeure qui s'inscrit dans une prise de conscience universelle, sociale et humanitaire. Toutefois, il importe d'avoir bien conscience du fait qu'il n'est pas facile de combattre les préjugés et les stéréotypes enracinés dans la pensée commune. Cela nécessite une meilleure compréhension de la désharmonie et du défaut d'équilibre qui définissent la situation présente selon laquelle la femme se trouve, sans aucune raison valable, au bas de l'échelle sociale, contrairement à son homologue masculin qui est mis en tête.

Selon l'Organisation internationale de Coopération et de Développement Economique (OCDE) :

« Les stéréotypes de genre qui existent à la maison, dans la salle de classe et dans la société contribuent à la persistance des stéréotypes de genre dans le choix des études et les aspirations professionnelles ainsi que les différences liées au genre en matière de culture financière. Malgré un meilleur niveau de formation, les jeunes femmes restent plus susceptibles que les jeunes hommes de poursuivre des études dans des domaines en lien avec l'éducation, la santé et le social, et moins susceptibles de choisir l'ingénierie, les mathématiques ou l'informatique. » (OCDE, 2023, 11)

Afin de se libérer cette catégorisation et pouvoir corriger la perception qu'on a des rapports de force entre les sexes, il est nécessaire de repenser l'ordre arbitraire de l'organisation sociale actuelle tout en tenant en compte l'organisation politique et économique. L'une des pistes à creuser est celle de la langue qui est considérée comme une

structure qui reproduit les hiérarchies définissant la nature des rapports sociaux inégaux de pouvoir entre les deux sexes. La raison pour laquelle Lafortune voit que :

« Le rôle de la langue contre le sexisme exige une intervention plus active [...]. La langue se doit de transformer ses règles, étant elle-même intrinsèquement sexiste. Comme toute langue, elle influence les mentalités et forge les identités, à plus forte raison chez les jeunes. Pour une société plus égalitaire, plus respectueuse et plus juste, il est important de changer les règles ancestrales qui régissent notre langue... » (Lafortune, 2022, p. 77)

Il est, en d'autres termes, temps d'introduire de nouvelles pratiques langagières (féminisation de la langue) au nom de l'égalité sociale, politique et culturelle.

Dans un premier temps, la féminisation de la langue peut contribuer à la transformation sociétale. Elle donne une base à un mouvement d'une grande valeur qui peut toucher à plusieurs secteurs, dont le secteur sociétal, politique, économique... Cela permet, d'une part, aux femmes d'intégrer de nouveaux secteurs d'activités dans les domaines réservés exclusivement à l'homme, tels que celui de l'énergie, le nucléaire, les échanges et les transports... et d'autre part, stimuler la croissance économique à long terme en encourageant l'inclusion et l'intégration des femmes dans les différentes activités sociales.

Dans un second temps, la féminisation de la langue peut contribuer à l'évolution sociale en offrant plus d'émancipation à la femme (développement personnel). Il s'agit d'améliorer sa situation politique, sociale, culturelle et avant tout économique, à travers l'amélioration des conditions de vie et de travail, notamment par l'égalité professionnelle (plafond de verre) et l'équité salariale.

Conclusion

Au sujet des rapports entre langue et société, deux thèses s'opposent l'une à l'autre. D'une part, la première selon laquelle la langue se définit comme une structure abstraite qui reproduit fidèlement la réalité sociale. Partant de cette thèse, l'image de la femme dans la langue, n'est que la transcription de son statut dans la société, ou elle joue le rôle d'un acteur secondaire contrairement à l'homme qui tient un rôle majeur. Dans le même fil d'idées, Maria Candea et Laélia Véron s'interrogent sur cette question, afin de savoir, s'il est possible, au nom de la relation étroite entre langue et société, de changer la société pour changer la langue, en d'autres termes, les auteurs expliquent que « *si le langage ne fait qu'exprimer ou refléter les rapports de force sociaux, il peut paraître vain d'essayer de le changer* » (Candea & Véron, 2021).

La deuxième thèse, selon laquelle, la langue ne traduit pas fidèlement la réalité sociale qui se présente. En effet, il est inadmissible de nier l'amélioration remarquable des statuts social et économique de la femme, surtout suite à tous les efforts fournis par des femmes ces dernières années et rejoignent le mouvement féministe lancé depuis les années 90. En tout état de cause, la femme est aujourd'hui omniprésente, on la voit partout, elle est de plus en plus présente dans des secteurs réservés exclusivement aux hommes, cependant, la langue continue à faire la sourde oreille à cette réalité à laquelle elle n'accorde pas importance. C'est donc dans ce contexte que l'idée de la féminisation de la langue se fixe pour finalité de synchroniser la langue à la réalité sociale et culturelle de la femme.

La proposition de la féminisation linguistique est née d'une réflexion critique qui a pris comme point de départ les inégalités des rapports entre les deux sexes que transmettent et renforcent la langue et le discours. En d'autres termes, la langue telle qu'elle est aujourd'hui ne s'occupe pas uniquement de fléchir l'image d'une société inégalitaire et rétrograde qui accorde un statut social et culturel inférieur à la femme contrairement à son homologue masculin, mais elle s'occupe également de renforcer cette image en assurant sa transmission.

Deuxième chapitre

De la féminisation à l'écriture inclusive : vers une micro-politique linguistique

**« C'est un homme
parlant que nous trouvons dans
le monde, un homme parlant à
un autre homme, et le langage
enseigne la définition même de
l'homme. »**

**Emile Benveniste,
Problèmes de linguistiques
générales, Gallimard, 1966,
p.259**

Introduction

Après avoir abordé la féminisation linguistique, nous nous intéressons plus particulièrement dans ce chapitre à l'écriture inclusive qui traduit l'évolution de la réflexion sur les outils permettant de rendre moins apparente la différenciation des genres. L'écriture inclusive fait, depuis quelques années, un sujet de débat brulant qui intéresse au plus haut degré les linguistes, étant donné qu'elle aborde non uniquement l'exclusion des femmes de la représentation linguistique mais aussi l'exclusion d'autres minorités sociales qui se sentent, à leur tour, exclues de la représentation linguistique et avant tout sociale. Il serait donc question dans ce chapitre de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que l'écriture inclusive ? Quelles sont ses pratiques ? Quels en sont les enjeux et les limites ?

Pour répondre à ses questions, nous proposons de revenir, dans un premier temps, sur l'histoire de la naissance de ce type d'écriture, les différents éléments qui ont motivé sa naissance ainsi que les arguments qui s'opposent à son installation, suite à quoi, nous essayons de définir, d'une manière détaillée, les notions clés au centre du sujet de l'écriture inclusive, ses pratiques, ses enjeux ainsi que ses limites.

1 L'écriture inclusive : quelques définitions

Depuis quelques temps, le sujet de l'écriture inclusive fait l'un des sujets d'actualités les plus polémiques sur lequel les opinions sont peu d'accord. Dans leur article « *excluante, l'écriture inclusive* », Della Sudda et Paoletti affirment que depuis 2012, ce ne sont pas moins de 2464 articles de presse qui y ont été dédiés à ce sujet (Magali & Paoletti, 2022, p. 149). Malgré les efforts fournis, l'image reste floue et la méconnaissance du sujet nourrit souvent des suspicions et des incompréhensions.

L'écriture inclusive constitue un outil parmi d'autres dont l'objectif est de lutter contre les stéréotypes sexistes³⁸ et, d'une manière plus générale, toute discrimination langagière fondée sur l'idée de l'hierarchisation des sexes (injures sexistes, blagues sexistes...). Il s'agit en d'autres termes, d'une façon de dire non aux inégalités des sexes véhiculées par la langue, qui contribue, à son tour, d'une façon indirecte, à l'invisibilisation des femmes dans la langue et le discours et à leur infériorisation aux différents niveaux.

À ce propos, Sébastien Bailly³⁹ explique dans le sixième chapitre de son ouvrage «*Maîtriser les techniques rédactionnelles: Pour des textes clairs et efficaces* » que :

«L'écriture inclusive a un objectif: représenter toutes les personnes dans ses désignations, afin que tout le monde se sente représenté, quel que soit son genre, sa couleur de peau, sa religion. Elle part donc du principe que l'écriture, telle qu'elle est si l'on n'y prend garde, serait exclusive, représentant mal certaines catégories de la population» (Bailly, 2020, p. 160)

À vrai dire, l'écriture inclusive transcrit la logique d'un raisonnement développé en faveur de l'indifférenciation des sexes dans la société, et ce, en se servant de la langue, c'est la raison pour laquelle elle propose de la réaménager afin d'offrir une représentation égalitaire des deux sexes dans la langue et le discours, mais aussi dans la représentation qu'on a des deux sexes. Dans son article «*écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible*» publié récemment sur «*La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*», Brunet Pascal explique que «*L'utilisation d'une écriture qui minimise la mise en avant systématique du masculin permettrait de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes en modifiant la représentation mentale induite* » (Brunet, 2022, p. 246).

³⁸ Selon « Pour une communication sans stéréotype de sexe : le Guide pratique du Haut Conseil à l'Egalité » : « Les stéréotypes de sexe sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, sur ce que sont et ne sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes, sous-entendu « par nature » ». P. 5

³⁹ Auteur et journaliste français.

1.1 L'écriture inclusive : qu'en dit la linguistique

D'un point de vue linguistique, l'écriture inclusive définit l'ensemble des pratiques discursives (lexicales et syntaxiques) proposées afin de mieux inclure les femmes ainsi que d'autres minorités sociales dans la représentation linguistique, au même titre de leurs homologues masculins. Pour ce faire, elle propose des pratiques alternatives à d'autres déjà existantes mais qui représentent mal la femme ainsi que d'autres minorités sociales (les personnes non-binaires à titre d'exemple).

Dans son « manuel d'écriture inclusive », Raphael Haddad⁴⁰ précise, à ce sujet, que l'écriture inclusive désigne un ensemble d'attentions graphiques et syntaxiques permettant une égalité de représentation des deux sexes (Haddad, 2017, p. 4). L'écriture inclusive consiste, en fonction de cela, à :

« Renoncer au masculin générique (« des acteurs du développement durable »), à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre (« des hommes et des femmes sont allées »), ainsi qu'à un ensemble d'autres conventions largement intériorisées par chacun et chacune d'entre nous. » (Haddad, 2017, p. 4)

Afin de mettre au regard la présence de la femme écrasée par l'usage du masculin générique et le masculin au pluriel, l'écriture inclusive favorise le retour à des formes graphiques et syntaxiques favorisant l'égalité dans la langue et le discours, telles que : le retour à des formes féminines anciennes, l'ajout des noms et des articles féminins, la double flexion, les graphies adjonctives (point médian, tirets...).

1.1.1 Nouvelle graphie/grammaire

L'écriture inclusive part d'abord de la remise en question de certaines règles grammaticales (l'accord en fonction du genre masculin au pluriel...) et tendances orthographiques (la marque du féminin absente) qui contribuent à l'invisibilisation des femmes, à cause de leurs défauts logiques mais aussi leur inadéquation avec la réalité sociale et culturelle de la femme d'aujourd'hui. En parallèle, elle propose de nouvelles pratiques qui peuvent se substituer à ces dernières telles que : la féminisation lexicale et syntaxique...

Il est important de rappeler à ce propos que l'écriture inclusive s'inscrit dans la continuité d'une réflexion précédente qui cherche à revendiquer, il y a plus de quarantaine

⁴⁰ Docteur en Analyse du discours et fondateur de l'agence de communication Mots-Clés.

d'année en arrière, l'égalité des genres, à savoir la féminisation linguistique. Cette dernière qui part du principe expliqué par Hubertine Auclert⁴¹ (1899) entre ces lignes :

« L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue, plus que l'on croit, à l'omission du féminin dans le code (côté des droits). L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. N'est-ce pas à force de prononcer certains mots qu'on finit par en accepter le sens qui tout d'abord heurtait ? » (Baider, Khaznadar, & Moreau, 2007, p. 4)

De même, l'écriture inclusive suggère d'intervenir sur la langue afin de mieux refléter le principe d'égalité entre les genres. Dans le cadre d'un entretien (voir sur ce sujet : qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculation), Marie Candea explique en réponse à une question que l'écriture inclusive désigne : « un ensemble de pratiques plus ou moins stabilisées utilisés pour construire un langage non discriminant par rapport aux personnes de genre féminin ou plus largement, par rapport aux personnes non binaires » (Abbou, Arnold, Candea, & Marignier, 2021, p. 2). Cela veut dire aussi qu'elle est en permanente évolution et reste ouverte aux discussions.

1.1.2 De la binarité à la non-binarité

D'après Maria Candea⁴², l'écriture inclusive désigne une diversité de techniques utilisées pour construire un langage non discriminant par rapport aux personnes de genre féminin ou plus largement par rapport aux personnes non binaires⁴³ (Abbou, Arnold, Candea, & Marignier, 2021, p. 1).

En effet, l'écriture inclusive apparaît comme un moyen qui permet de sortir de la binarité du genre grammatical dans la langue et d'offrir plus de visibilité aux personnes non-binaires. Elle encourage, à cet effet, le recours à l'usage des noms neutres, des néologismes, des termes et périphrases épïcènes (Della, Magali, & Paoletti, 2022, p. 150).

1.2 Langage inclusif

Le langage inclusif se distingue du langage ordinaire par son ouverture sur la diversité des sexes. Il s'agit d'un langage neutre de toutes les discriminations fondées sur la différence des sexes qui assure une représentation linguistique égalitaire de tous les sexes existants dans

⁴¹ Journaliste et militante féministe française [1848 – 1914].

⁴² Professeure, sociolinguiste et sociophonéticienne à l'Université Sorbonne Nouvelle à Paris (France).

⁴³ Dans une note de page François Choquet explique qu' : « une personne non-binaire ne se reconnaît pas dans la binarité « soit homme soit femme ». Elle peut se sentir ni homme ni femme, homme et femme ou encore expérimenter une fluidité entre masculinité et féminité. On dit d'une personne qui n'est pas non-binaire qu'elle est dyadique. » p.26.

la langue et le discours autant qu'à l'écrit qu'à l'oral. Dans ce contexte, Alpheratz explique que le français inclusif désigne :

« L'ensemble des processus langagiers qui s'écartent du français standard, fondés en général sur la notion de genre, et en particulier sur le rejet d'une hiérarchie entre les représentations symboliques et sociales associées aux genres grammaticaux, ces variations ayant pour objectif d'inclure et de visibiliser tous les genres dans la langue comme dans la pensée » (Alpheratz, 2018, p. 1)

Afin de mieux définir le langage inclusif Alpheratz⁴⁴ rappelle dans son article la logique de Judith Butler⁴⁵ qui explique que le principe de l'inclusivité cherche à dénoncer « une idéologie dominante » qui cherche à s'emparer de la vérité et ouvrir les yeux du monde sur une réalité inventée (Alpheratz, 2018, p. 2). Il s'agit donc de passer d'une idéologie excluante à une idéologie incluante qui offre une visibilité à des groupes sociaux, qu'elle préfère décrire, en reprenant les termes de Butler, de « précaires, vulnérables ou minorisés ».

La linguiste explique que le langage inclusif espère avant tout établir une égalité de représentation linguistique des deux genres, d'abord chez le locuteur et ensuite chez l'allocutaire qui devrait être conscient de l'égalité naturelle présente (Alpheratz, 2018, p. 3).

1.2.1 Caractéristiques linguistique

Partant de la définition qu'associe Alpheratz au français inclusif, nous en retenons que le langage inclusif connote une variété d'un langage standard qui recommande le recours à des processus langagiers permettant d'intégrer dans la langue les genres sociaux « minorisés », notamment à travers :

- l'emploi générique du genre grammatical masculin ;
- visibiliser à la fois le principe grammatical excluant (masculin à valeur générique) ;
- les représentations symboliques ou sociales que cet emploi n'exprime pas.

Le langage inclusif résulte de l'usage d'une ou de plusieurs stratégies discursives (lexicales et syntaxiques). Il encourage le recours à des stratégies linguistiques, déjà existantes ou nouvellement introduites, qui permettent de rendre la langue plus inclusive, ou comme le confirme Claude Simon dans son article « *point médian, point de friction. Lecture de récentes réactions de linguistes à l'écriture inclusive* » en expliquant que : « *Le langage inclusif vise à faire cesser l'invisibilité des femmes dans les énoncés en langue française, en ravivant certains moyens dont dispose déjà cette langue et en créant quelques autres* » (Simon, 2020, p. 69)

⁴⁴ Spécialiste du français inclusif et du genre neutre.

⁴⁵ Philosophe américaine et professeure à l'université Berkeley depuis 1993.

1.3 Les stratégies du langage inclusif

Selon Julia Tibblin⁴⁶, le passage vers un langage inclusif s'effectue à l'aide de quatre stratégies principales (Tibblin, 2020) que qualifie Alpheratz d' « intralinguistiques » (Alpheratz, 2018, p. 3) et qui se trouvent résumées dans le schéma suivant :

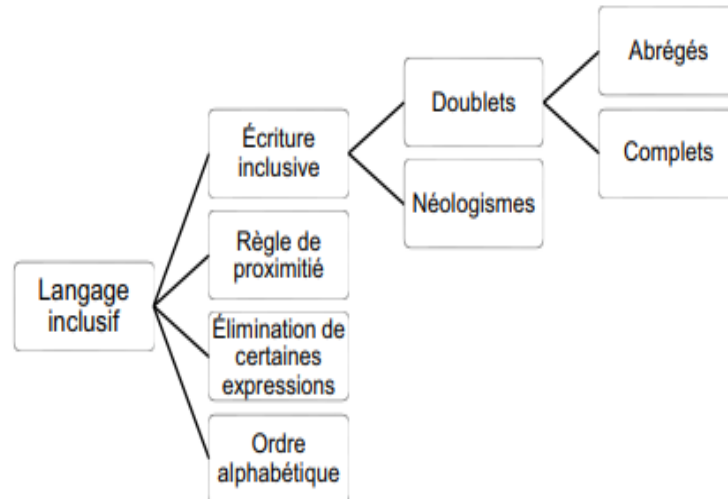


Figure 1 Schéma du langage inclusif (Tibblin, 2020, p. 3)

1.3.1 L'écriture inclusive

Selon Julia Tibblin (2020, p. 2), l'écriture inclusive recommande l'usage des doublets complets (la double flexion totale) comme c'est le cas pour (les étudiantes et les étudiants), ainsi que les doublets troquées notamment à travers l'usage des signes d'abréviation (les étudiant·e·s/les étudiant.e.s/les étudiant-e-s...) et des néologismes (néopronoms : iel/toustes...).

1.3.2 L'accord de proximité

Le retour à certaines pratiques syntaxiques comme l'accord de proximité qui consiste à accorder avec le genre du nom le plus proche.

Ex. : les hommes et les femmes sont belles (Tibblin, 2020, p. 2).

L'adjectif « belle » s'accorde en genre et en nombre avec le substantif « femmes ».

⁴⁶ Tibblin, J. (2020). Les attitudes envers le langage inclusif des francophones et leur effet sur l'évaluation d'un texte. *SHS Web of Conferences*, 78, 13006. doi:, p.3.

1.3.3 La suppression des expressions

La suppression des expressions renforçant les stéréotypes de sexe, comme celle de : en bon père de famille (Tibblin, 2020, p. 2). Cette pratique recommande aussi l'usage des termes plus neutres pour éviter l'usage générique de certains termes, comme le montre l'exemple suivant :

Ex. : « les droits humains » au lieu de « les droits de l'homme ».

Il est recommandé, dans ce cas-là, de remplacer le mot homme par celui de « humains ».

1.3.4 Le respect de l'ordre alphabétique

Au final, le respect de l'ordre alphabétique lors de l'énumération.

Ex. : L'égalité femmes-hommes au lieu de l'égalité hommes-femmes (Tibblin, 2020, p. 2).

Le langage inclusif se concentre également sur la remise en question de l'usage du masculin à valeur générique qui entraîne souvent des ambiguïtés sémantiques, employé au pluriel, le masculin à valeur générique écrase la femme en inspirant une interprétation complètement masculine. Afin de dépasser l'incohérence sémantique que peut entraîner cet usage, le locuteur est invité à se référer au contexte intérieur pour savoir s'il s'agit d'un groupe d'hommes ou mixtes.

Pour Maria Candea, le langage inclusif parie sur l'intégration de toutes les personnes quelque soit leur identité sexuelle (personnes binaires et non binaires) et/ou orientation sexuelle⁴⁷ (homosexualité, hétérosexualité et la bisexualité) dans la langue (Abbou, Arnold, Candea, & Marignier, 2021, p. 2).

1.4 Le langage inclusif/écriture inclusive

Afin d'éviter toute ambiguïté sémantique qui peut naître de l'usage des deux notions « langage inclusif » et « écriture inclusive » nous tenons dans les lignes qui suivent à distinguer entre les deux notions.

⁴⁷ Une orientation sexuelle est dite hétérosexuelle si elle porte sur des personnes de « l'autre sexe » ; homosexuelle, si elle porte sur des personnes des « deux sexes ». On pourrait ajouter à cette liste l'orientation ambisexuelle dans le cas où il y a hésitation ou questionnement sur le sexe qui nous attire, et orientation auto sexuelle si l'attraction est centrée sur son propre corps uniquement. Une orientation est asexuelle s'il y a absence d'inclinaison sexuelle, ce qui arrive aussi.

Selon Eliane Viennot, l'écriture inclusive ne constitue qu'un volet du langage inclusif (Viennot, 2020, p. 8). Alors que Danièle Manesse⁴⁸ et Gilles Siouffi⁴⁹ qualifient l'écriture inclusive comme une déclinaison du langage inclusif (Manesse & Siouffi, 2019, p. 10).

De son côté, Alpheratz, qui emploie « langue inclusive » comme synonyme à « langage inclusif », définit la langue inclusive, en fonction de cela, comme :

« une variété d'une langue standard, qui s'en distingue par des procédés langagiers évitant de reproduire des hiérarchies symboliques et sociales associées à des éléments morphosyntaxiques et fondées sur différents critères de discrimination (sexe, genre, âge, mobilité, origine géographique, orientation sexuelle, fonctionnement neurologique, classe socio-professionnelle, etc.) » (Alpheratz, 2019, p. 3)

Cette pluralité de désignation a été justifiée par Julie Abbou dans « *qui a peur de l'écriture inclusive : entre délire eschatologique et peur d'émasculation* » où elle explique que « *dans un sens large, le même ensemble de pratique a aussi été appelé langage non discriminant, épïcène, égalitaire, non sexiste, dégenré, français démasculinisé, ou même féminisation* » (Abbou, Arnold, Candea, & Marignier, 2021, p. 1) .

2 Les pratiques de l'écriture inclusive

2.1 La double flexion

Afin d'assurer une représentation conjointe des deux sexes, cette stratégie propose le recours aux doublets qui permettent de marquer la présence simultanée des deux sexes dans un seul énoncé. Il s'agit d'une stratégie inclusive qui met à pied égale, quand il s'agit de d'un groupe de personnes, le genre féminin et le genre masculin, et ce à l'oral (la lecture des deux formes) comme à l'écrit (les doublets complets ou tronqués). Cette stratégie s'oppose clairement à tout usage qui ne fait apparaître que le genre masculin, surtout au pluriel, ou en d'autres termes, l'accord en fonction du genre de la majorité qui engendre souvent une interprétation complètement masculine.

2.1.1 La double flexion totale VS la double flexion partielle

Afin de marquer la présence des deux genres, la double flexion offre deux possibilités distinctes, à savoir la double flexion totale et la double flexion partielle⁵⁰ (Alpheratz, 2019,

⁴⁸ Professeure émérite de sciences du langage à l'université Paris-3 Sorbonne nouvelle.

⁴⁹ Professeur en langue française à Sorbonne- Université.

⁵⁰ Selon Alpheratz (Alpheratz, 2019, p. 11) « *la double flexion partielle désigne une unité linguistique fléchie au masculin et au féminin mais où le féminin est mentionné uniquement par l'ajout de sa marque morphologique* ».

pp. 9-10). Si la première consiste à fléchir au masculin et au féminin le nom en question, autrement dit, écrire en toute lettre les deux formes, masculine et féminine.

Ex. : les étudiantes et les étudiants)

La deuxième quant à elle, consiste à employer des formes abrégées, dites aussi tronquées, afin de marquer la présence simultanée des deux sexes. Il s'agit en d'autres mots de rassembler en un seul mot les deux formes à l'aide des signes abrégatifs, comme le point médian, les tirets, les parenthèses...

Ex. : les étudiant·e·s/ les étudiant.e.s/ les étudiant-e-s/les étudiantEs...

2.1.2 La double flexion VS l'argument de la longueur

Le débat autour de l'efficacité de cette stratégie est grand entre les défenseurs et les opposants. Selon les derniers, s'il y a quelque chose à reprocher à cette stratégie, c'est la lourdeur qu'elle apporte au texte, car fléchir au masculin et au féminin alors que le masculin est censé avoir une valeur générique, contredit la logique de la langue et apporte de la longueur aux textes, que se soit pour les auteurs ou les lecteurs (à l'oral et à l'écrit). À ce sujet, les défenseurs trouvent que cet argument ne semble pas fondé sur une réflexion assez mûre, car comme nous l'avons expliqué précédemment, la double flexion procède aussi par l'usage des formes abrégées.

Face à cette critique, Elianne Viennot explique dans « non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! » que :

« Cette stratégie du langage inclusif est à la portée de chacun·e : elle ne coûte qu'un peu de salive à l'oral et qu'un peu d'encre à l'écrit. Il ne s'agit pas d'exprimer, d'un bout à l'autre d'un propos ou d'un texte évoquant des populations mixtes, les termes féminins et masculins qui désignent ses membres, mais du signaler, de temps à autre, qu'on parle bien des femmes et des hommes » (Viennot, 2020, p. 78)

En effet, les critiques que reçoit cette stratégie sont nombreuses, dont celle qui nous renvoie encore une fois vers l'argument de l'exclusion, selon les défenseurs de cette critique, l'usage de la double flexion continue à occulter la présence d'autres minorités sociales, qui ne se voient ni de l'un des deux sexes ni de l'autre (personnes non binaires), en d'autres termes, ces derniers prétendent qu'elle ne prend pas en compte la diversité des sexes ou la présence des autres sexes (biologique et sociale), étant donné qu'elle ne représente que les deux genres ordinaires.

2.1.3 De la longueur à la visibilité

Le recours à cette stratégie semble, malgré tout ce qu'on a dit, possible. L'usage des doublets pour marquer le genre peut identifier la stratégie la plus susceptible à être adoptée étant donné qu'elle rend compte de la diversité des sujets en assurant une représentation égalitaire des deux sexes. Cela va sans dire, cette stratégie est de plus en plus présente, que ce soit sur des documents écrits ou dans des discours oraux (formels ou moins formels...) qui tiennent à faire transparaître ce détail, que ce soit au moyen des formes complètes ou abrégées (uniquement à l'écrit).

Dans son livre « *les romans de María Luisa Puga - Lire et écrire le genre* » l'écrivaine Marie-Agnès Palaisi rappelle que l'usage de la double flexion n'est pas récent mais qu'il date de plusieurs années. Selon cette dernière « *l'usage de la double flexion des formulations, tel que « chères et chers collègues », « Françaises, Français » a vu le jour il y a bien longtemps, avec de longues périodes de mise en sommeil.* » (Palaisi, 2022, p. 10).

2.2 La rédaction épïcène

L'adjectif « épïcène » s'emploie pour qualifier une forme linguistique (un nom, un adjectif ou un pronom) qui peut servir à exprimer le genre masculin ou le genre féminin, comme si le cas pour les mots suivants : artiste, élève, brave, le pronom « on »... (Vachon-L'Heureux, 2007, p. 73). Selon la même source, c'est par extension que le mot épïcène désigne aujourd'hui une manière d'écrire qui tient à marquer la présence des deux genres, voire masculin et féminin (Vachon-L'Heureux, 2007, p. 73). À ce sujet, Elianne Viennot explique que :

« *La langue française possède des noms qui ne varient pas, et qu'on appelle épïcènes (d'un mot grec signifiant « possédé en commun ») : enfant, journaliste, dermatologue, mécène, ministre... ces termes ne sont pas neutre. Ce sont des mots non marqués en genre, qu'on appelle communs dans d'autres langues, et dont seul l'environnement linguistique permet de savoir s'ils désignent une femme ou un homme : un architecte discret, une juriste compétente.* » (Viennot, 2020, p. 25).

À vrai dire, la réflexion sur une rédaction épïcène s'inscrit dans la continuité de la réflexion sur les stratégies linguistiques qui cherchent à établir une représentation égalitaire des deux sexes dans la langue, la première, la féminisation linguistique et la deuxième, l'écriture inclusive. Si la première veille à assurer une place aux femmes dans la langue et le discours, la deuxième part des critiques lancées autour des stratégies que proposent cette

dernière afin de les améliorer et y proposer des alternatives, dont l'objectif principal est la neutralisation de la langue.

Par rapport à la première stratégie précitée (la double flexion), la rédaction épïcène propose une réponse claire aux critiques lancées autour de l'usage des doublets, pour les raisons présentées entre ces lignes :

« La rédaction épïcène (qui suppose de reformuler des mots genrés au profit de formules incluant le féminin et le masculin) permet d'éviter de nommer systématiquement les formes féminines et masculines des mots – et donc de neutraliser le genre. Elle présente également un avantage stylistique : celui d'offrir une alternative aux doublets lexicaux, dont la systématisation peut engendrer des lourdeurs » (Perrier, 2021, p. 219)

2.2.1 Les avantages de la rédaction épïcène

La rédaction épïcène espère, entre autres, dépasser la binarité du genre qui est à l'origine des incohérences sémantiques, c'est la raison pour laquelle, elle recommande la neutralisation de la langue à travers le recours à l'usage des formes épïcènes là où le contexte permet, mais avant tout le renoncement à l'usage du masculin pour parler des femmes.

Ce type rédactionnel permet d'alléger le texte étant donné que les mots épïcènes peuvent référer identiquement à une personne du sexe féminin ou masculin. Il est déjà admis que les mots épïcènes sont des mots qui ont la propriété d'avoir « un double genre » (Dubois, 1973, p. 482).

2.2.2 Pour une rédaction épïcène réussie

À propos de la rédaction épïcène Pierrette Vachon-L'Heureux (2007, p. 73), une linguiste canadienne et spécialiste en psychomécanique du langage, explique que pour assurer une rédaction épïcène réussie, il faut respecter les règles suivantes:

- l'abandon de l'usage du masculin à valeur générique qui inspire une représentation totalement masculine ;
- penser épïcène et rédiger épïcène ;
- assurer avant tout la lisibilité du texte et son intelligibilité ;
- veiller à une répartition judicieuse des formes féminines ;
- la pertinence du recours aux marques du genre ;

- la variation des procédés linguistiques⁵¹ ;
- adapter la rédaction au type de texte.

Selon l'Office Québécois de la langue française, un texte épïcène se définit comme un texte « *qui met en évidence, de façon équitable la présence des femmes et des hommes* », tout en précisant que « *la notion de texte recouvre tant les textes écrits que les textes oraux lus dans des circonstances formelles.* ». Selon la même source, pour rédiger un texte épïcène, l'auteur est invité à respecter deux pratiques principales, à savoir la formulation neutre et la féminisation syntaxique.

2.2.3 L'objectif de la rédaction épïcène

Selon une étude menée par l'Institut Haris Interactive en octobre 2017, l'usage d'un langage égalitaire a une implication sur les représentations mentales qu'on a des deux sexes. En effet, cette étude qui procède par le biais d'un sondage lancé en ligne entre le 11-12 octobre 2017 et mené auprès d'un échantillon représentatif (1000 personnes) de la population française âgée de 18 ans et plus, avait montré que l'usage des formes épïcènes offre plus de visibilité aux femmes dans la langue et le discours.

L'enquête consiste à demander aux personnes interrogées de citer spontanément des figures du journal télévisé. La question leur a été adressée sous trois formules différentes, dont chacune, d'entre elles, répond à l'une des formulations suivantes : formulation genrée, la formulation inclusive et la formulation épïcène.

La lecture des résultats du sondage a montré que seulement 6% des personnes interrogées ont cité le nom d'une femme (une figure du journal télévisé), et ce, en réponse à la question « citez deux présentateurs du journal télévisé » (formulation genrée). Ce nombre augmente à 13 % lorsque les mêmes personnes sont exposées à la formule suivante « citez deux présentateurs ou présentatrices du journal télévisé » (formulation inclusive), voire deux fois de plus. Alors qu'à la question « citez deux personnes présentant le journal télévisé » (formulation épïcène), 19 % des personnes ont cité au moins une femme.

Force est de constater que le choix des mots a une implication sur la représentation linguistique des deux sexes chez les locuteurs et leur choix également. On remarque

⁵¹ La variation de l'ordre des formes dans les doublets, l'accord de proximité, l'alternance dans l'énumération, l'usage des mots neutres, la pertinence du choix entre les différentes occurrences féminines. (Voir Vachon-L'Heureux, P. (2007). Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle. *Nouvelles Questions Féministes*, 26(3), p.76. doi: 10.3917/nqf.263.0070)

également que la formulation genrée rend moins compte de la présence des femmes contrairement à la formulation épïcène (l'usage du masculin générique) et d'un taux moins important : la formulation inclusive.

En guise d'illustration, nous tenons à montrer un texte rédigé conformément à la rédaction épïcène :

« À la direction de l'école, Nous vous demandons d'informer le personnel enseignant qu'un chèque de paie leur sera remis d'ici le 1^{er} janvier. Veuillez noter également que la direction des ressources financières tiendra une réunion d'information destinée à l'ensemble du personnel enseignant de la commission scolaire le 24 janvier prochain. » (Boutin, Ouellet-Doyon, & Samson, 2019, p. 3)

On voit bien l'usage des termes génériques tels que : « la direction d'école », « le personnel soignant », « la direction des ressources financières, « personnel enseignant »... qui représente l'ensemble sans faire apparaître le genre de la/les personne(s) responsable(s).

2.3 La formulation neutre

2.3.1 Vers une définition

L'office Québécois de la langue française (OQLF) explique que *« l'écriture inclusive peut être à la fois épïcène et non binaire, dans la mesure où elle inclut toutes les personnes, indépendamment de leur genre, par formulation neutre »* (Lafortune, 2022, p. 74). La formulation neutre cherche donc à offrir un langage neutre, où toutes les personnes pourraient se sentir représentées, que ce soit un homme, une femme, ou une personne d'un autre sexe (non-binaire) (Viguet, 2020).

Contrairement aux stratégies précitées qui veillent à établir une place à la femme dans la langue. La formulation neutre cherche à neutraliser la langue du genre. La raison pour laquelle, elle espère dépasser la catégorie du genre en procédant par la suppression de toute trace de genre (elle ne fait référence à aucun genre) afin de mieux inclure tous les genres existants et qui se sentent exclus ou non de la représentation linguistique.

Il serait plus correct dans le cas de la formulation neutre de parler de la démasculinisation de la langue et non de sa féminisation, car il s'agit de faire perdre aux mots une partie de leur charge sémantique (Charaudeau, 2021) ou de faire disparaître l'opposition féminin/masculin en l'incluant sous une catégorie plus générale afin de rendre le langage plus neutre et égalitaire. À ce propos, Patrick Charaudeau explique qu'il s'agit d'un :

« processus de généricité qui consiste à faire d'un terme une notion générique plus ou moins abstraite, et cela en employant une forme qui est celle, en français, du masculin ou du féminin » (Charaudeau, 2018, p. 22)

2.3.2 La formulation neutre : quelles pratiques ?

La formulation neutre engage des mots « neutres » ou « génériques », dits également « collectifs » ou « non-genrés », qui ne portent pas de marque de genre, en d'autres termes, des mots qui peuvent référer à des personnes du deux sexes ordinaires, masculin et féminin, ou à des personnes qualifiées comme non-binaires, bref, elle n'exclut aucun genre. À ce sujet Florence Ashley, chercheuse et militante canadienne des droits des personnes transgenres, explique qu'il ne s'agit pas cette fois-ci de parler des personnes non-binaires sans leur imputer un genre masculin ou féminin, le genre neutre (différent du neutre latin) s'ajoute aux genres préexistants (masculin et féminin) sans les remplacer (Ashley, 2019, p. 2) Afin de mieux illustrer ses propos, l'auteur cite l'exemple de « les autaires » qui inclut autant les hommes auteurs, les femmes autrices et les personnes non-binaires autaires (Ashley, 2019, p. 2).

En matière de formulation neutre, on assiste aujourd'hui à la naissance de quelques néologismes, dits termes neutres, qui permettent de reconnaître la présence des personnes non binaires dans la représentation linguistique, comme l'explique ce passage :

« Des formes neutres sont également appliquées à des noms dont les suffixes sont modifiés, comme dans les mots « actaire » et « contributaire » ou « locuteurice » et « réparateurice », « les chercheuses » ou dans « l'épouse » (plutôt que l'époux ou l'épouse), ou encore dans « les Québécoiz » ou « les enseignanz ». D'usage peu courant, on trouve aussi « lu lecteur », qui permet d'éviter « la lectrice ou le lecteur ». Utilisés au singulier ou pluriel, ces néologismes ne remplissent pas la même fonction. Ils peuvent permettre de nommer un être humain sans donner d'indication sur son sexe, comme dans la phrase « Cet-te actaire est remarquable », ou d'englober toutes les personnes, indifféremment de leur sexe : « les animateurices de la réunion ». (Perrier, 2021, pp. 120-121)

Il est cependant important de préciser ici que la formulation neutre ne se limite pas uniquement au lexique à travers l'usage des noms neutres (noms collectifs et formes génériques), mais qu'elle s'étend vers la grammaire aussi, et ce, par le retour à des techniques grammaticales qui permettent d'effacer la démarcation de la hiérarchie des genres, comme : l'usage des expressions neutres, la périphrases, l'usage des phrases impersonnelles, les phrases à la forme passive...

Afin de mieux illustrer ce que nous venons d'avancer, nous nous référons au manuel « langage non-sexiste – outil pour un langage inclusif » publié par métropolis (2021),

l'association mondiale des grandes métropoles qui y présente quelques pratiques linguistiques qui devraient être respectées pour un usage non sexiste du langage :

Recours	Exemples
Noms collectifs et formes génériques	la population (et non : les citoyens) la vice-présidence (et non : les vice-présidents)
Expressions neutres ou non personnalisées	la collaboration de (et non : collaborateurs)
Périphrases	la personne responsable (et non : le responsable)
Impératif	Inscrivez-vous en ligne. (et non : les participants doivent s'inscrire en ligne)
Phrases impersonnelles	Il a été décidé que (et non : les habitants ont décidé que)
Voix passive	rédigé par (et non : les rédacteurs)
Déterminants sans marque de genre	chaque responsable (et non : chacun des responsables)
Changement de pronom	les membres avec qui (et non : les membres avec lesquels)
Double désignation	le candidat et la candidate (et non : les candidats)

Par expressions neutres, le guide recommande d'éviter et d'abandonner les expressions qui véhiculent des inégalités des sexes ou qui inspirent la supériorité d'un sexe par rapport un autre, à savoir, le mâle sur la femelle, que provoque l'usage de certaines expressions comme : chef de famille, mademoiselle, noms de jeune fille, nom patronymique, nom d'épouse et d'époux...

Dans le même ordre d'idées, le manuel « langage non-sexiste – outil pour un langage inclusif » rappelle l'importance de l'usage du terme « madame » pour désigner toute femme, peu importe son âge ou sa situation familiale, au lieu de celui de « mademoiselle » qui

s'emploient pour désigner une jeune fille célibataire. Au Québec par exemple, cette question de désignation ne fait plus l'objet de discussions, car elle est bannie des documents administratifs et officiels, c'est ce que confirme Susanne Zaccour dans son « dictionnaire critique du sexisme linguistique » en témoignant qu' :

« Au Québec, on a cessé d'utiliser « mademoiselle » dans les formulaires et documents officiels en 1976. En France, l'abandon du terme en 2012 par les administrations publiques a fait l'objet d'intenses discussions. Plusieurs trouvaient que les féministes s'enfargeaient dans les fleurs du tapis, alors qu'il y avait des enjeux beaucoup plus urgents en matière d'égalité hommes/femmes, comme l'écart salarial ou mettre fin aux crimes d'honneur. » (Zaccour, 2017, p. 141)

Si cette question est historique au Québec, en France, l'usage de la désignation donne toujours lieu à de nouvelles discussions, selon Maria Yaguello :

« Demoiselle (Xe siècle dominizelle, du latin populaire dominicella, diminutif de domina, qui a donné dame) – Le sens moderne de « femme non mariée » date du XIX^e siècle. Jusque-là, dame désignait toutes les femmes nobles, mariées ou non, et demoiselle celles de petite noblesse. En termes juridiques, c'était l'opposition femme/fille (comme c'est encore le cas aujourd'hui) qui situait le statut marié ou non marié de la femme. L'obligation de signaler ce statut par une différence dans l'appellation et le titre (madame ou mademoiselle) est donc relativement récente. C'est sans aucun doute une marque de discrimination puisqu'une telle obligation n'est pas faite aux hommes. Aux Etats-Unis, le titre unique de Ms (Prononcé Mis) s'est imposé assez largement depuis un demi-siècle, mais nettement au Royaume-Uni. Le masculin damoiseau est, lui, sorti de l'usage. » (Yaguello, 1989, p. 54)

Nombreux sont ceux qui rejoignent l'avis de Yaguello, à l'instar de Laurence Waki qui explique dans son livre «madame ou mademoiselle » que l'usage de l'appellation « mademoiselle » est discriminant, cet usage rappelle également l'inégalité des sexes sous prétexte que l'homme ne connaît pas cette double appellation (Waki, 2006).

La formulation neutre touche à toutes les parties de la langue (parties du discours), aux noms, aux adjectifs comme aux pronoms. En ce qui est des pronoms, on assiste aujourd'hui à la naissance des néopronoms comme le pronom « iel » qui a été introduit dans le dictionnaire il y a quelques mois. À force de sa récurrence certains dictionnaires voient qu'il est nécessaire de l'intégrer afin de suivre cette évolution linguistique.

2.3.3 Les pronoms neutres

Depuis quelques années, l'introduction du pronom neutre « iel⁵² » (2021) dans l'un des plus grands des dictionnaires de la langue française, à savoir le Robert en ligne, anime le débat public autour de sa légitimité. Selon Charles Bimbenet, directeur général des éditions le Robert, la décision d'intégration fait suite au constat selon lequel l'usage de ce pronom est en forte croissance. Dès lors, il s'avère important de l'inclure afin de simplifier son sens pour ceux qui l'ignorent ou qui souhaitent l'employer ou le négliger.

Or, les pronoms neutres ne se limitent pas uniquement au pronom « iel », il y a d'autres aussi, ces nouveaux pronoms « néopronoms », ou comme préfère qualifier Eliane Viennot de pronoms « unisexes » ou « tous sexes » rejoignent l'usage en se substituant à d'autres bigenrés employés jusqu'à ce temps. À propos de l'usage de ces pronoms la linguiste explique que :

« L'intérêt de ces nouveaux pronoms s'avère maigre dans une langue aussi genrée que le français : Je/lles est contente ou content ? Ou content-e ? » Au contraire des langues peu genrée, où ces expérimentations prennent forme (cf. le yen suédois, le they singulier anglais), notre langue nous contraint à choisir entre le féminin et le masculin tous les trois ou quatre mots ! Cela ne doit pas nous empêcher d'essayer ces néologismes, car ils ouvrent un questionnement critique salutaire de l'évidence de la relation genre/sexe dans nos langues. »
(Viennot, 2020, p. 81)

2.4 Les nouvelles graphies

2.4.1 Le point médian

À l'origine des débats ouverts autour de l'efficacité de l'écriture inclusive, le point médian représente jusqu'à ce temps, la stratégie inclusive la plus privilégiée. Nous rappelons que le débat sur l'écriture inclusive s'est lancé officiellement suite à la publication d'un manuel scolaire en écriture inclusive (voire contexte historique de l'EI) notamment à travers l'usage du point médian pour marquer le genre.

Il importe de noter que l'usage du point médian s'inscrit dans l'objectif de créer une pratique lexicale qui permet de faire transparaître les deux genres en partant d'une seule unité lexicale, il est donc question d'éviter de réécrire les substantifs et les adjectifs, surtout dans le

⁵² Iel : pronom neutre de la troisième personne du singulier, la contraction de « il » et « elle », s'emploie pour désigner une personne quel que soit son genre (Quillien, 2022).

cas de ceux ayant une finale en « e » et les noms qui exigent le doublement de la consonne finale.

2.4.1.1 Le point médian : aspects techniques

Visuellement, le point médian (·) se distingue du point de bas (.) par sa position, il se situe au milieu de la ligne alors que le point final se place en bas. Selon plusieurs sources consultées sur le moteur de recherche Google (sites, articles en ligne...), le point médian n'est pas encore directement accessible au clavier et nécessite d'effectuer un copier coller ou une combinaison de touches. Suivant la deuxième proposition, le point médian s'obtient en s'appuyant sur la touche (Alt) puis sur les quatre touches (0183) successivement. D'un point de vue linguistique, le point médian doit être mis entre la finale du mot et la marque du genre (·e).

Cependant, nous avons remarqué dans l'usage du point médian que certains préfèrent le mettre entre la finale du mot masculin et la marque du genre, alors que d'autres préfèrent le mettre entre la marque du genre et la marque du pluriel. Selon Perrier Gwenaëlle⁵³ (Perrier, 2021) :

« On trouve aussi bien « les dirigeant·e·s » que « les dirigeant-es » ; « militant·e·s » et « militant-es ». si la graphie unique est plus discrète et si elle évite de suggérer une mise entre parenthèses de la forme féminine, la double graphie permet de distinguer clairement la marque du genre et celle du pluriel. Enfin, les modalités de recours à ces graphies sont variables. On les voit parfois (en particulier le point médian), tandis que d'autres privilégient l'usage du ou des points médians quand il(s) s'insère(nt) dans la forme féminine (les ami-es, les professionnel·les, les remplaçant·e·s) » (Perrier, 2021, p. 220)

Il importe de distinguer entre le point médian et le point du bas, ou ce qu'on appelle communément point final, si le premier s'emploie exceptionnellement pour marquer le genre, le deuxième quand à lui s'emploie en langue comme signe de ponctuation qui sert à marquer la fin d'un énoncé (équivalent de la pause longue à l'oral). Dans son dernier livre « la langue n'est pas sexiste – d'une intelligence du discours de féminisation- », Patrick Charaudeau s'exprime à ce sujet en ces termes :

« Le point a toujours joué un rôle de clôture, de fin, de terminaison. Au cours des siècles ont été proposés divers types de points : le point Parfait, le Sous-point, et parmi eux le Point Médian. Celui-ci a sa propre histoire. En son origine, que l'on trouve dans des écrits grecs et latins, il a une fonction de séparation des mots, il marque un espace, raison pour

⁵³ Politiste, maîtresse de conférences à l'Université Paris-13 (France).

laquelle il a finalement été détrôné par l'espace lui-même. Il est employé dans certaines langues avec une fonction diacritique, c'est-à-dire qu'il sert à distinguer des formes qui prêteraient à confusion si on les marquait de façon particulière. On le trouve en occitan, en franco-provençal, en catalan, créant un « digramme », soit pour marquer un hiatus, soit pour séparer deux syllabes, soit pour distinguer des géménées, soit pour distinguer des prononciations renvoyant à des mots différents. » (Charaudeau, 2021, p. 131)

2.4.2 Formes tronquées VS doublets

Dans le sixième chapitre du même livre, Patrick Charaudeau distingue entre les formes tronquées au moyen d'un point médian et les doublets, pour lui le sens n'est pas le même. Afin de mieux illustrer ses propos, il cite, à titres d'exemple, les deux exemples suivants : « les directeur·trices » et « les directeurs et les directrices ». Selon l'auteur, sur un niveau sémantique, les deux formes ne s'équivalent pas, le sens que présente la première forme n'est pas celui de la deuxième, autrement dit, la forme tronquée « les directeurs·trices » ne signifie ni « les directeurs et les directrices », ni « les directeurs ou les directrices », mais plutôt « les directeurs d'un côté » et « les directrices d'un autre » (Charaudeau, 2018, p. 131), car l'usage du point médian ne vise pas de marquer l'alternance, mais qu'il joue plutôt le rôle d'un séparateur (Elmiger, 2017, p. 2). Une contradiction que révèle l'usage du point médian.

En réponse à cette contradiction, l'auteur (Elmiger, 2017, p. 2) rappelle qu'il y a d'autres alternatives qui peuvent se substituer à cet usage (point médian/point milieu), comme :

- la parenthèse : qui s'employait déjà pour marquer le genre,
- la barre oblique : fréquemment utilisées et qui permettent aux élèves de s'ouvrir sur d'autres outils d'expression employés dans d'autres domaines (en mathématiques).
- les doublets : sans exagération pour ne pas alourdir le texte (Charaudeau, 2021, pp. 131-132).

2.4.3 Contre l'usage du point médian : quels arguments

Patrick Charaudeau va jusqu'à dire que le point médian est un signe superfétatoire qui reste inutile employé en tant que marque de genre (Charaudeau, 2021), alors que la situation actuelle en dit le contraire, car il est considéré comme garant d'alternance et/ou d'ajout, alors qu'en vrai, ce dernier ne fait que séparer.

Toutefois, l'auteur avoue que l'usage de ces signes pour marquer le genre pose différemment problème à l'oral et à l'écrit. Si à l'écrit plusieurs contre-arguments ouvrent un

débat sur son usage surtout au niveau de l'esthétique (déformation de l'orthographe)... à l'oral il est presque inexistant, les usagers continuent à lire ou à prononcer les deux formes entières, autrement dit, l'indifférenciation phonétique n'est pas apparente.

Dans son « manuel d'écriture inclusive, faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire », Raphael Haddad explique que pour marquer le genre, il préfère l'usage du point médian par rapport à d'autres signes qui, d'un point de vue sémiotique, semble le plus approprié (Haddad, 2017, p. 10). Ce dernier considère que :

« Le point médian nous semble ainsi préférable aux parenthèses (qui, en usage, indiquent un propos secondaire), à la barre oblique (qui connote une division), à l'E majuscule (qui peut être interprété comme une considération différente entre féminin et masculin). Le point médian nous semble aussi préférable au point final, qui constitue un signe de ponctuation dont les usages, y compris sur un plan grammatical, sont très largement stabilisés. Le point médian est enfin préféré aux tirets — quelles que soient leurs formes et leurs tailles d'ailleurs —, qui font parfois office de quasi-parenthèses ou servent à introduire des répliques de dialogue. » (Haddad, 2017, p. 10)

2.4.4 Variétés de signes

Il est communément admis que l'usage du point médian en tant que signe d'abréviation pour marquer le genre désigne, ces derniers temps, l'usage le plus courant. Néanmoins, les signes abrégatifs employés ne se limitent pas uniquement à ce dernier (le point médian), d'autres signes apparaissent, comme : le point du bas, les tirets, la barre oblique, les majuscules...

Afin de montrer l'ensemble des signes, Daniel Elmiger procède dans son article « écriture inclusive : extension du domaine des signes qui font ou défont la différence » par l'analyse d'un texte (chronique) tiré d'une publication intitulée «des entrechats || des cygnes », respectant une formulation non sexiste. Dans son article, l'auteur montre, à l'aide des exemples, les différents signes d'abréviations employés pour marquer le genre. Selon la même source, l'auteur du texte alterne entre procédés formels et des alternatives plus ou moins utiles. Hormis les doublets, l'auteur fait recours à d'autres signes d'abréviation qui varient entre : des points, des traits ou des parenthèses (Elmiger, 2017, p. 8).

Enfin, s'il y a une règle à retenir, c'est qu'il n'y a toujours pas une norme ou un consensus sur le signe le plus convenable.

2.4.5 De nouveaux signes

Selon le même auteur, les signes qui permettent de former des doublets abrégés incluant les formes masculine et féminine sont nombreux, toutefois, l'utilisateur est invité à respecter l'usage de l'un d'entre ses signes au cours de la rédaction afin d'assurer la cohérence du texte (Elmiger, 2017, p. 4). Selon la même source ces signes varient entre :

- Le trait d'union (ex. : les enseignant-e-s) ;
- Le point et le point médian (ex. : les enseignant.e.s, les enseignant·e·s) ;
- La barre oblique (ex. : les enseignant/e/s) ;
- Les parenthèses (ex. : les enseignant(e)s) ;
- La majuscule à l'intérieur d'un mot (ex. : les enseignantes) ;
- Les petites capitales : (ex. : les achetantEs).

L'auteur avait signalé la présence d'autres signes hormis ceux qu'on a déjà cités et qui s'attribuent la même fonction (marque de genre) mais qui sont moins courants, tels que :

Le point d'interrogation, le deux-points (ex. : suiv:eur:euses) , l'apostrophe (ex. :rebel'), le tilde et le tilde inversé (ex. : pauvre~sse~s), les crochets (ex. : tout[te]s), la barre verticale (ex. : product|eur|rice), divers types de parenthèses, le signe pour l'euro (ex. : dépravé), les flèches et notes (ex. :), les quatre barres horizontales (ex. : ||||), le graphème (ex. ae) , le point en chef (ex. : e) , le double aigu, les exposants et les indices (Elmiger, 2017, p. 5).

À propos de l'usage de ces signes, en général, et du point médian, en particulier, deux positions se démarquent. La première, celle des défenseurs de l'usage, qui y voient une évolution qui témoigne la naissance d'un moyen qui permet de donner plus de visibilité à la femme dans la langue et d'établir une égalité entre les deux sexes dans la langue. La deuxième, celle des opposants qui y voient une déformation de l'orthographe à l'instar de l'Académie française.

2.4.6 La résistance à l'usage du point médian

La résistance à l'usage du point médian est fort présente. Il est, en effet, surprenant qu'un simple signe puisse provoquer une telle résistance. Sans connaissance de cause, les motifs justifiant cette résistance ne semblent pas d'une nature purement linguistique. Ils vont au-delà de cette lecture superficielle.

En effet, certains croient que céder à une telle pratique comme d'autres pratiques inclusives ou de féminisation, est une façon d'avouer que le sexisme est présent et que les

inégalités existent toujours, cela paraît d'un coup révélateur de la non fiabilité des arguments avancés à l'encontre de cette pratique tels que (la langue n'est pas sexiste, le masculin est un genre neutre).

Au-delà de toute considération, il semble que la résistance à l'usage du point médian n'est pas véritablement d'ordre linguistique, mais idéologique, politique, peu importe, la résistance cache derrière une prise de position fondée sur une interprétation subjective qui va à l'encontre de l'égalité des sexes. D'après Viennot, le point médian est jusqu'à ce temps le plus privilégié, cela dit qu'il tient actuellement bien sa place dans la langue, en attendant que d'autres symboles naissent ou non.

2.5 La règle de proximité

Selon Elianne Viennot, cette règle qui avait trouvé place dans la grammaire française jusqu'au XVII^e siècle, a été attaquée au début du même siècle par François Malherbe⁵⁴ et dans une moindre mesure par Vaugelas⁵⁵, à cause de la plus grande « noblesse » reconnue au genre masculin (Viennot, 2020, p. 3). Selon cette dernière :

« Au lieu d'ancrer ainsi la domination dans la langue, la règle de proximité amène à écrire : « les hommes et les femmes sont belles », « toutes sortaient les couteaux et les dagues qu'elles avaient affutées », « Joyeuses, des clameurs et des cris montaient de la foule », ou, comme Racine dans Iphigénie, « Mais le fer, le bandeau, la flamme est toute prête. » (Viennot, 2020, p. 3)

La règle de proximité s'est déclinée de l'usage au début du XVII^e siècle, suite à l'intervention de certains grammairiens. Elle s'est faite, ensuite, remplacée par celle qui définit le système d'accord aujourd'hui et selon laquelle «le masculin l'emporte sur le féminin». Comparée à la première, la nouvelle règle n'a jamais existé auparavant, comme le confirme Gougenheim en 1951 entre ces lignes : *« Les règles assez factices de la prédominance du masculin [...] n'existent pas encore au XVI^e siècle. L'adjectif s'accorde avec le nom le plus rapproché : Portent à leur palais bras et mains innocentes » (Labrosse, 2021).*

Cette règle qui défend la supériorité et la noblesse du genre masculin a donné lieu, aujourd'hui, à un grand débat autour d'elle, de sa validité et son efficacité. Selon Céline Labrosse -docteure en linguistique, auteure et conférencière canadienne- :

⁵⁴ Poète français (1555-1628).

⁵⁵ Claude Favre De Vaugelas (1585 -1650) : est un grammairien savoisien et l'un des premiers membres de l'Académie française

« Si l'on cherchait à atteindre une clarté référentielle parfaite dans un énoncé où se côtoient des noms de genres différents, on devrait alors énumérer chacune de ces composantes: des ressortissantes hongroises et des ressortissants hongrois [...]. Mais les adjectifs ne sont pas sujets à ce dédoublement systématique en français, et les grammaires incitent à recourir à une seule forme adjectivale, celle du masculin pluriel. Or, un survol historique des écrits sur le sujet met au jour une règle qui s'appliquait couramment au XVI^e siècle, voire au XVII^e siècle et jusqu'au XVIII^e siècle, et dont on trouve encore des traces dans les écrits modernes: la règle de proximité. » (Labrosse, 2021, p. 131)

La règle de proximité revoit le jour suite à la naissance des réflexions menées sur la neutralisation de la langue, qui espèrent aussi la réactiver. Selon Labrosse, l'ancienne règle permet de résoudre quelques points que les autres stratégies proposées, notamment celle de féminisation ou de neutralisation, n'ont pas pu faire.

En français ancien, l'accord en fonction de ladite règle se fut en fonction du genre du nom le plus proche, même si l'adjectif employé qualifie plusieurs noms de genres différents, contrairement à la règle actuelle, qui lorsqu'il s'agit d'un groupe mixte (personnes de genres différents), l'accord se fait en fonction du genre masculin même si la majorité est féminine.

2.6 La règle de la majorité

D'après Céline Labrosse, la grammaire française traditionnelle offre une autre alternative, qui permet de dépasser les incohérences sémantiques naissant de l'accord, à savoir « la règle de la majorité » qu'en fonction de laquelle « *le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le groupe majoritaire* » (Labrosse, 2021, p. 105). En comparant les deux anciennes règles, Labrosse explique que d'après la règle de la majorité l'accord se fait d'après le genre du plus grand nombre.

Afin de mieux illustrer ces propos, nous nous servirons de l'exemple cité par Franziska Schärer dans « *Père, mère, roi et sorcière: la représentation des deux sexes et de la catégorie du genre dans les manuels scolaires de l'école primaire de la Suisse alémanique et de la Suisse romande* » qui explique que la phrase « 50 hommes et 100 femmes intelligents discutent ensemble » donnera lieu, suivant la règle de la majorité, à la formulation suivante : « 50 hommes et 100 femmes intelligentes discutent ensemble » (Schärer, 2008, p. 196) car le nombre de femmes dépassent tout simplement le nombre d'hommes.

Tandis que selon la règle de proximité, l'accord de l'adjectif se fait en fonction du genre du nom le plus proche, à savoir le nom « femmes ». Si nous prenons donc le même exemple, l'accord en fonction de cette règle donnera lieu à la formule suivante : « 50 hommes et 100 femmes intelligentes » » (Schärer, 2008, p. 196).

Il est clair que les deux règles s'opposent à la logique de la règle actuelle qu'en fonction de laquelle l'accord se fait en fonction du genre du sexe masculin, peu importe le genre de la majorité ou du nom le plus proche. Nous aurons, en fonction de cela, la formule suivante : « 50 femmes et 100 hommes intelligents discutent ensemble » » (Schärer, 2008, p. 196).

Toutefois, les deux règles précédentes n'échappent pas à la critique, car elles sont présumées comme des règles qui induisent à la confusion, comme le montre l'exemple suivant :

Ex. : « surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières, consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières ».

Dans ce passage de Racine⁵⁶ nous remarquons que l'adjectif « entières » s'accorde en genre et nombre avec le substantif féminin « nuits » et non avec le substantif masculin « jours ». En appliquant la règle habituelle, selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin la phrase sera la suivante : « surtout, j'ai cru devoir aux larmes, aux prières, consacrer trois jours et trois nuits entiers ».

Il est important de noter que l'accord en français inclusif se fait en fonction la règle de proximité, de la majorité ou de l'énonciation, le plus important est de rendre compte de la présence du genre féminin.

3 Contexte historique

Au cours des deux derniers siècles, les débats sur le genre grammatical ont atteint leur apogée, ils ont même pris une position assez importante parmi les débats ouverts sur la futurologie de la langue. Sur un plan chronologique, nous avons assisté à deux périodes bien distinctes, la première qui se résume à la revendication d'une féminisation de la langue, et la deuxième, qui se résume à la réclamation de l'introduction de l'écriture inclusive. L'écriture inclusive, n'est pour reprendre les mots d'Alain Guillot : « *qu'une queue de comète de la question épineuse de la féminisation de la langue.* » (Alain, 2021, p. 286). Cela veut dire en d'autres termes, que l'écriture inclusive n'est, à vrai dire, que l'évolution d'une réflexion sur les stratégies de la féminisation de la langue.

Si la première met en jeu la visibilité des femmes dans la langue, le discours et la société, la deuxième parie sur la neutralisation de la langue du sexisme langagier et ce en partant de certaines stratégies graphiques et syntaxiques comme l'épicénisation... qui

⁵⁶ Jean Racine (1639-1699) : est un dramaturge et poète français.

permettent, cette fois-ci, de sortir de la binarité du genre, et inclure d'autres minorités sociales qui se sentent exclues de la représentation linguistique.

Si la revendication de féminisation de la langue s'est officiellement lancée dans les années 80, l'idée de l'introduction des nouvelles graphies, ou ce qu'on connu communément sous le nom d'«écriture inclusive» a vu le jour selon Eliane Viennot après plus d'une vingtaine d'années. Selon cette dernière, l'automne de l'an 2017 a assisté à la publication d'un manuel scolaire de CM2 utilisant « l'écriture inclusive » aux éditions Hatier (Viennot, 2020, p. 7). Selon cette dernière, la publication de ce manuel avait déclenché *« un nouvel épisode d'une petite guerre aussi acharnée que burlesque : celle que mène en France le camp conservateur contre ce qu'on appelle la « féminisation de la langue » »* (Viennot, 2020, p. 7)

3.1 La publication du premier manuel en EI

De manière générale, le débat sur l'écriture inclusive s'est lancé officiellement au cours du siècle dernier, suite à la publication d'un manuel scolaire écrit en conformité avec les pratiques inclusives indiquées par le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) dans leur guide *«pour une communication publique sans stéréotype de sexe»*. Il importe de noter, à ce sujet, que le guide présente les principales balises de la rédaction inclusive représente, en vrai, une invitation directe au renoncement de l'usage du masculin à valeur générique afin de mieux assurer une représentation égalitaire entre les deux sexes dans la langue.

La publication du manuel qui a été destiné aux élèves de CE2, et qui a été écrit par les deux historiennes, Sophie Callennec et Emilie Françoise, avait provoqué une grande polémique. Etant donné qu'il touche cette fois-ci à un secteur très sensible.

La sortie du livre en caractères inclusives (point médian) avait ensuite bouleversé progressivement les titres de la presse et avait fait couler beaucoup d'encre.

4 L'écriture inclusive dans la francophonie

4.1 L'écriture inclusive : prises de position

L'usage de l'écriture inclusive à l'école n'a pas été bien reçu. Les avis étaient divisés entre deux : ceux qui étaient favorables à la nouvelle tendance et y voient une réforme et un pas vers la suppression des stéréotypes de sexe qu'on fait inculqués à l'enfant dès l'intégration de l'école (les règles grammaticales : le masculin l'emporte sur le féminin, l'image de la femme et l'homme dans les manuels scolaires...), car comme l'expliqua Pascal Brunet dans son article « Écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en

restant accessible » : « *l'utilisation d'une écriture qui minimise la mise en avant systématique du masculin permettrait de faire l'égalité entre les femmes et les hommes en modifiant la représentation mentale induite* » (Brunet, 2022, p. 246). Tandis que les autres y voient une déformation et une complexification de la langue à l'instar de l'Académie française connue par ses positions conservatrices.

4.2 La résistance à l'usage de l'écriture inclusive en France

4.2.1 La circulaire d'Eduard Philippe

En France par exemple, l'opposition à l'écriture inclusive s'est vite traduite à travers une circulaire provenant du premier ministre français (2017-2020) Eduard Philippe qui l'interdit pour de multiples raisons que nous tenons à clarifier dans les passages qui suivent.

La décision du premier ministre a été, ensuite, largement saluée. Lors d'une interview avec le cofondateur de la maison Robert, qui prend une position extrémiste quant à ce type d'écriture, Alain Rey, avait qualifié la décision du ministre de : « raisonnable ». Selon ce dernier, l'écriture inclusive est considérée comme une pratique qui trouble l'apprentissage de l'enfant qui, à la base, prouve des difficultés face à l'apprentissage de l'orthographe.

Le linguiste qui rejoint la cause des puristes (qui espèrent sauvegarder la langue telle qu'elle) ajoute que l'écriture inclusive est vouée à l'échec et qu'elle ne peut en aucun cas être normalisée, car, selon lui, l'écriture inclusive en tant qu'une pratique si jeune (récente) née d'une idéologie ne peut contester des expériences collectives inscrites dans la langue depuis des siècles.

Dans ce courant d'idées, Danièle Sallenave, membre de l'Académie française, explique, dans une interview publiée par le Figaro le 08 mars 2019, qu'il n'est pas étonnant que les textes en écriture inclusive ne soient pas acceptés parce qu'elle rend la lecture plus compliquée.

Ce n'est pas tout, l'académicienne française, explique que même si l'écriture inclusive a le mérite d'attirer l'attention sur la place des femmes dans la langue, elle reste une action violente qui cherche à forcer la langue.

L'académicienne ajoute que l'introduction de l'écriture inclusive paraît comme une tâche irréalisable, car, pour ce faire, il faudrait, réécrire tous les textes français, classiques ou récents. Partant de cela, Sallenave précise qu'il n'est pas encore le moment d'évoquer une telle pratique qui promet changer le fonctionnement de la langue, car un tel pas s'étale sur le

temps et ne peut être appliqué du jour au lendemain, surtout que les réflexions sur le phénomène sont en permanente évolution.

On n'en déduit donc que si l'écriture inclusive est bannie, c'est parce qu'elle est considérée, d'un côté, comme le fruit d'une réflexion superficielle, mais aussi, parce qu'elle est envisagée comme une pratique qui rend la langue française plus complexe, illisible et qui peut nuire à l'apprentissage de l'enfant.

4.2.2 L'Académie française face à l'écriture inclusive

L'usage de l'écriture inclusive dans le manuel scolaire précédemment cité avait provoqué le silence de l'Académie française qui n'a pas tardé à tirer la sonnette d'alarme pour interdire l'usage de ce type d'écriture qu'elle considère comme une aberration qui met la langue française en « péril mortel⁵⁷ », et ce, pour des raisons différentes.

La prise de position de l'Académie française avait provoqué le silence d'un grand nombre de spécialistes de langue, à l'instar de Maria Candea et Laélia Véron⁵⁸, pour qui, la résistance de l'Académie française ne se justifie à travers aucun argument linguistique comme le montre le passage suivant :

« L'idée d'une communication inclusive a fait son chemin dans les pays francophones durant les années 2000-2010, notamment au Canada. Même la France s'est dotée d'un guide pour une communication sans stéréotypes de sexes, publié par le haut conseil à l'égalité. Pourtant, en 2017, à la faveur d'une polémique médiatique, l'Académie française a découvert, bien tardivement, qu'il existait une écriture inclusive et a entamé sa ritournelle du péril mortel sans aucun argument linguistiques. » (Candea & Véron, 2021, p. 113)

4.2.2.1 La séance du 26 octobre 2017

Dans sa séance du 26 octobre 2017, l'Académie française avait expliqué qu'en :

« Prenant acte de la diffusion d'une « écriture inclusive » qui prétend s'imposer comme norme, l'Académie française élève à l'unanimité une solennelle mise en garde [...]. Plus que toute autre institution, l'Académie française est sensible aux évolutions et aux innovations de la langue, puisqu'elle lance un cri d'alarme : devant cette aberration « inclusive », la langue française se trouve désormais en péril mortel, ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures. »⁵⁹

⁵⁷ <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive> [consulté le 06 mai 2022]

⁵⁸ Linguiste, stylisticienne et enseignante-chercheuse française à l'université d'Orléans.

⁵⁹ *Ibid.*

Afin de justifier sa prise de position, l'Académie française avance des arguments comme :

- La multiplication des marques orthographiques et syntaxiques ;
- L'illisibilité ;
- La complexification de la tâche des pédagogues et des lecteurs.

De plus que la langue ne saurait jamais remédier ce que l'usage de l'écriture inclusive. L'Académie suppose que ce nouveau type n'ajouterait qu'un fardeau à l'apprentissage de la langue. Selon la même source :

« Il est déjà difficile d'acquérir une langue, qu'en sera-t-il si l'usage y ajoute des formes secondes et altérées ? Comment les générations à venir pourront-elles grandir en intimité avec notre patrimoine écrit ? Quant aux promesses de la francophonie, elles seront anéanties si la langue française s'empêche elle-même par ce redoublement de complexité, au bénéfice d'autres langues qui en tireront profit pour prévaloir sur la planète. »⁶⁰

4.3 Suisse

En suisse, le discours sur l'écriture inclusive ne semble pas différent. Tout comme en France, l'écriture inclusive a connu une forte résistance qui s'est traduite à travers la dernière motion « *pour le respect du français académique : non à l'écriture inclusive* ». Adressée à la commission des Droits de l'Homme (droits de la personne) le 30 octobre 2020, la motion envisage l'écriture inclusive comme une aberration totale en raison des difficultés qu'elle engendre au niveau de l'orthographe. Selon la même motion, ces difficultés deviennent plus accentuées face aux personnes dyslexiques et/ou apprenants étrangers.

4.3.1 Le grand conseil de la République et canton de Genève

L'écriture inclusive est considérée comme excluante puisqu'elle limite l'accès à son système. À ce sujet, « Le grand conseil de la République et canton de Genève » recommande de respecter les recommandations de l'Académie française pour qui l'écriture devrait être bannie. Aux arguments qu'avance l'Académie française (voire 2.2.2.1.), le conseil genevois ajoute d'autres arguments qui qualifient l'écriture inclusive comme une pratique :

- étrangère qui ne peut être qualifiée de française ;
- imprononçable et qui dérange la lecture ;

⁶⁰ <https://www.academie-francaise.fr/actualites/declaration-de-lacademie-francaise-sur-lecriture-dite-inclusive>
[consulté le 08 mai 2022]

- qui trouble l'apprentissage de l'orthographe traditionnelle qui est à la base compliquée.

Le conseil revient, aussi, sur le système du genre grammatical, pour dire, que dans le cas des noms désignant des choses, l'assignation du genre est arbitraire. Il s'agit dans ce cas-là d'un genre et non d'un sexe⁶¹.

Les arguments avancés par le Conseil de la république et Canton de Genève et qui sont avant tout d'ordre linguistique et politique résument en gros les motifs de la résistance des opposants à l'écriture inclusive.

En réponse aux arguments qui surgissent des débats ouverts autour de l'écriture inclusive, Eliane Viennot explique, dans son article « décryptage » qui propose une lecture analytique à la circulaire du premier ministre contre l'écriture inclusive, que les arguments avancés semblent très controversés. Selon cette dernière :

« l'écriture inclusive est « proscrite », mais pas définie : on apprend qu'elle est « contre productive » pour cette cause-même [celle de l'égalité] », qu'elle est « nuisible à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française », que sa « complexité et [son] instabilité constituent autant d'obstacles à l'acquisition de la langue comme de la lecture », qu'elle « modifie en effet le respect des règles », qu'elle est « un obstacle pour l'accès à la langue d'enfants » confrontés à certains handicaps ou troubles des apprentissages ». Bigre ! Alors qu'aucune étude n'atteste une seule de ces affirmations. » (Viennot, 2021, pp. 199-200)

Dans le même fil d'idées, l'article « *écriture inclusive est ses usages dans les revues de sciences humaines et sociales* » répertorie une série d'arguments provenant des deux camps (opposants et adversaires) sous trois catégories bien distinctes, dont : les arguments d'ordre sociologique, linguistique et éditorial.

5 Contre l'écriture inclusive : quels arguments ?

L'écriture inclusive a été mal reçue, chose qu'on peut lire clairement à travers les différents titres des articles abordant la question dont nous illustrons quelques exemples qui apparaissent sur le moteur de recherche suite à l'introduction des mots clés relatifs au sujet en question : « Abîme la langue française », « loi visant à lutter contre l'écriture inclusive », « illisible et discriminante », « non à l'écriture inclusive », « loi contre l'écriture inclusive », « l'écriture inclusive interdite à l'école »... D'une façon générale, les titres envisagent clairement l'écriture inclusive comme un choix qui devrait être écarté.

⁶¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02697.pdf> [consulté le 06 mai 2022]

L'écriture inclusive apparaît donc comme une proposition qui ne devrait pas être adoptée, afin d'en comprendre les raisons, nous allons essayer d'exposer dans les lignes qui suivent les principaux arguments avancés sur ce point, et qui peuvent être selon deux catégories : sociologique ou linguistique.

5.1 Arguments d'ordre sociologique

Avant tout autre chose, il convient de préciser que l'écriture inclusive est considérée une pratique qui reflète fidèlement la structure du monde social (Loison-Leruste, Samuel, & Théron, 2022, p. 6). Elle fait transparaître, en fonction de cela, tous les genres⁶² existants (sexes biologiques et/ou sociaux). Ce dernier point a fait l'objet de plusieurs critiques. En effet, l'écriture inclusive est considérée comme un instrument d'exclusion, étant donné qu'elle « reproduit la bi-catégorisation des sexes en déclinant l'écriture au féminin et au masculin » (Loison-Leruste, Samuel, & Théron, 2022, p. 5), sans tenir compte des autres minorités sociales.

5.1.1 SOS éducation

Dans une note de synthèse⁶³ qui prétend être objective, SOS éducation (reconnue pour l'intérêt général qu'elle porte à l'éducation) s'est prononcée sur la nouvelle pratique qui cherche à trouver place dans le milieu scolaire, en expliquant qu'il s'agit d'une pratique inquiétante pour de nombreuses raisons.

SOS éducation présente l'écriture inclusive, dans l'une des parties de sa note (voire l'écriture inclusive langue d'exclusion ou exclusion par la langue ?), comme une écriture qui se définit par ce qu'elle exclut que par ce qu'elle inclut.

La même source précise, en fonction de cela, qu'il s'agit d'une écriture discriminante vis-à-vis de certaines minorités sociales comme les personnes handicapées (les malvoyants, les non voyants, les dyslexiques, dyspraxiques, dysphasiques, aphasiques, certains troubles du spectre autistiques, certaines pathologies de l'attention...) qui ont déjà du mal à intégrer l'école ou la société, sous prétexte qu'elle complexifie la tâche de la lecture et complique l'accès au sens aux personnes concernées.

La note ajoute ensuite que l'écriture inclusive exclut non seulement les personnes ayant un handicap, mais qu'elle exclut aussi les personnes qui ne veulent ou ne peuvent pas

⁶² Genre est employé ici comme synonyme de sexe.

⁶³ <https://soseducation.org/docs/notes-etudes-entretiens-tribunes/note-synthese-ecriture-inclusive.pdf> [consulté le 05 mai 2022]

l'adopter au même titre que les personnes étrangères présentant des difficultés face à l'apprentissage de la langue française, qui est, à la base, assez compliquée par ses règles.

L'écriture inclusive est envisagée donc, selon la note, comme une écriture qui cherche à s'imposer partout sans tenir en compte ce que en pensent les autres.

Selon la déléguée générale de SOS éducation, après une mûre réflexion et plusieurs échanges avec des spécialistes, principalement en linguistique, il paraît qu'il temps d'agir face à ce type d'écriture, désignée sous le nom d' « écriture inclusive », qui fait partie du débat public depuis trois ans et qui ne cesse de gagner de l'ampleur. En réaction, SOS éducation avait adressé un courriel au ministre de l'éducation nationale contre l'usage de l'écriture inclusive qui s'y trouve définit comme un « grave danger », le courriel énumère les principales raisons pour lesquelles ce type d'écriture devrait être banni.

Aussi, le courriel a été accompagné d'une pétition signée par 52000 citoyens, qui eux aussi réclament l'interdiction de l'écriture inclusive ainsi que tout usage qui contraint aux normes dictées par l'Académie française. La pétition recommande à la lettre d' :

- interdire des pratiques contraires à l'avis de l'Académie française, garante de l'évolution de la langue française et son bon usage ;
- interdire dans les écoles tout manuel scolaire ou leçon qui utilise l'écriture inclusive ;
- condamner fermement les pratiques de professeurs qui l'utilisent, la promeuvent, ou la bonifient par des points supplémentaires dans les copies de leurs élèves.

L'écriture inclusive fait l'objet de plusieurs discussions et critiques, ce qui justifie le nombre d'arguments qu'on trouve face à son installation.

5.2 Arguments d'ordre linguistique

5.2.1 Manuel d'écriture inclusive

Dans son « *manuel d'écriture inclusive – faites progresser l'égalité femmes/hommes par votre manière d'écrire* », Raphaël Haddad, docteur en sciences de l'information et de la communication et directeur associé de l'agence Mots-Clés, expose les principaux arguments contre l'écriture inclusive.

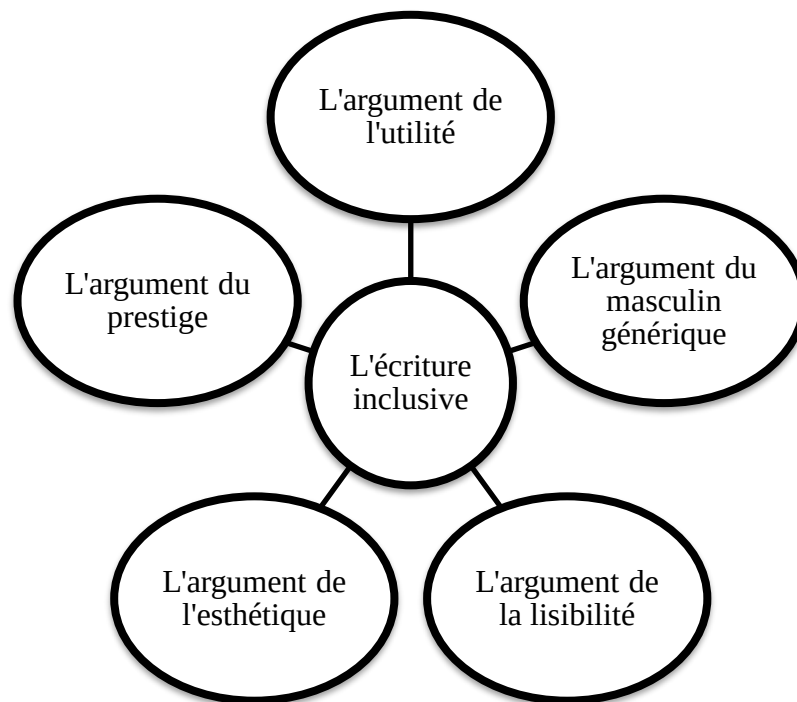


Figure 2 Schéma résumant les arguments contre l'écriture inclusive

5.2.1.1 L'argument de l'utilité

L'écriture inclusive est envisagée selon l'argument de l'inutilité comme une pratique qui alourdit le texte, et ce, du fait qu'elle fait recours à la double flexion. Patrick Charaudeau qualifie cette pratique, qui repose sur le principe de l'alternance comme une pratique qui désarticule la syntaxe (2018, p. 3).

Il est important de rappeler, à ce sujet, que l'écriture inclusive propose d'autres alternatives, comme la double flexion partielle (les formes abrégées : les étudiant.e.s, les étudiant.e.s, les étudiant/e/s...) qui peut répondre au dernier argument, mais qui ouvre également le débat sur un autre argument, qui est celui de l'esthétique.

5.2.1.2 L'argument d'esthétique

L'écriture inclusive se présente, selon cet argument, comme une pratique qui déforme la langue. À ce sujet, Raphael Haddad, argue-t-il, qu'aucun signe n'est beau ou laid en soi (Haddad, 2017, p. 20).

Il est important de rappeler encore une fois que l'écriture inclusive ne se limite pas à une seule pratique (le point médian dans ce cas-là), mais que d'autres pratiques peuvent s'y substituent.

5.2.1.3 L'argument de l'illisibilité

À l'argument de l'utilité, Patrick Charaudeau ajoute celui de l'illisibilité, selon ce dernier : *« Les opposants arguant qu'en brouillant la graphie, on brouille, dans le cadre de l'apprentissage, le déchiffrement visuel et on complique la lecture à voix haute. A quoi il est répondu que, au contraire, l'écriture inclusive permet de faire l'économie de certaines répétitions. »* (Charaudeau, 2018, p. 15)

Les adeptes de l'argument de l'illisibilité envisagent la lecture des textes en écriture inclusive comme une tâche difficile à l'oral comme à l'écrit, comme Louis Hausatler, qui qualifie les textes en écriture inclusive comme *« illisible à l'écrit et imprononçable à l'oral, ce qui relève de la double peine »*.

En réponse à cet argument, plusieurs contre-arguments ont été avancés, on en note celui de Raphael Haddad qui voit que c'est une question d'habitude et une affaire de temps, selon ce dernier, après l'usage, ces pratiques deviennent plus familières.

Dans le même fil d'idée, Danièle Manesse explique dans son article « contre l'écriture inclusive » que l'usage de l'écriture inclusive peut donner origine à des conséquences sociales, selon la même source :

« Bricoler le système de la langue écrite n'est pas sans conséquence sociale : cela pèsera sur l'apprentissage, processus déjà complexe en français, redoutable notamment par la présence dans tout discours de 20% de lettres muettes qui créent le principal écueil de l'orthographe (laquelle mériterait bien qu'on lutte pour la simplifier au profit de tous). » (Manesse, 2022, p. 171)

À propos des deux derniers arguments, Patrick Charaudeau, voit qu'il serait plus important de partir sur des arguments plus raisonnables que celui de l'esthétique ou de l'illisibilité. Selon ce dernier :

« Il y a aussi des arguments qui portent sur l'esthétique. C'est surtout les opposants qui, pour stigmatiser ce mode d'écriture, utilisent des mots comme horrible, laid, grotesque, « bégaiement ridicule », « un eczéma sur la page [...] ». L'argument esthétique est difficile à justifier. Il est affaire de goût personnel, et aussi de norme sociale, mais en tout état de cause, pour savoir s'il est un obstacle à la lisibilité, il faudrait procéder à des expérimentations neurocognitives sérieuses. » (Charaudeau, 2018, p. 15).

5.3 Argument d'ordre éditorial

Aux arguments d'ordre social et linguistique s'ajoute l'argument d'ordre éditorial qui n'est pas moins important. Obéir aux normes de l'écriture inclusive ne dépend pas, en effet, uniquement de l'auteur mais de son éditeur aussi. Etant donné que les revues deviennent de

plus en plus sensibles aux dimensions sociales (Loison-Leruste, Samuel, & Théron, 2022, p. 6).

Conclusion

Les débats autour des outils permettant de rendre justice à la femme dans la langue et le discours ont évolué de façon importante au cours des dernières années. Aujourd'hui on ne parle pas uniquement de la féminisation de la langue, mais également de sa neutralisation, qui traduit en quelques mots, la naissance du débat sur le langage inclusif. Les nouvelles propositions, que ce soit, pour la féminisation ou le langage inclusif, font sortir la langue de son cadre ordinaire en s'opposant à ses normes actuelles, qu'elles comptent transgresser pour inventer un nouveau code qui permet de faire évoluer la langue et de la synchroniser à l'organisation qui définit la société à l'heure actuelle, mais surtout de fournir une structure où toutes les personnes se sentent incluses.

Troisième chapitre

Quelques aspects théoriques des systèmes de genre grammatical

**Quoi ! Toujours, malgré
nos remontrances,
Heurter le fondement de toutes
les sciences,
La grammaire, qui sait régenter
jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute obéir à
ses lois !
Molière Les Femmes
savantes, II, 67.**

Introduction

Dans le présent chapitre, nous proposons d'aborder le genre grammatical - considéré comme l'une des catégories grammaticales les plus énigmatiques-. En effet, le genre en tant que catégorie grammaticale ouvre souvent le débat autour de la logique de son fonctionnement, qui, à première vue, dépend des liens qu'il entretient avec des réalités extralinguistiques, liées à la nature, à la société ou à des considérations idéologiques et politiques, qui sont à la base, assez controversées et compliquées.

Ancré dans le temps et l'espace, le système du genre grammatical a fait couler dernièrement beaucoup d'encre, de plus qu'il s'agit d'une notion interdisciplinaire, cette dernière ouvre sur plusieurs mystères à résoudre, et qui se rapportent à l'homme et son existence. Dans le domaine de la langue par exemple, le système du genre grammatical révèle des incohérences qui ont été installées anciennement pour qu'elles apparaissent aujourd'hui autant naturelles que l'on croit.

À la lumière de ce qui précède, nous esquissons dans ce chapitre, une présentation de la notion du genre grammatical dans sa globalité. Tout d'abord, nous aborderons l'origine du genre grammatical, de la langue indo-européenne à ses langues filles. Ensuite, nous nous intéresserons à la notion du genre grammatical et ses manifestations dans le lexique et le discours, après quoi, nous présenterons le système du genre grammatical en français, ses différentes caractéristiques, ses composantes ainsi que ses fonctions. Enfin, nous nous attacherons à présenter les systèmes grammaticaux du genre de différentes langues vivantes d'origine latine (l'espagnol, l'anglais ...) ou sémitique (l'arabe).

1 De la notion du genre en général : généralités

Afin de mieux comprendre la notion du genre grammatical, il s'avère, avant toute autre chose, important de comprendre celle du « genre », qui selon Michel Arrivé⁶⁴, une notion très complexe (Arrivé, 2008). Dans ses travaux sur le genre, Arrivé suppose que le mot « genre » est considéré comme synonyme de « sexe ». Selon ce dernier, ce mot s'emploie le plus souvent pour référer au sexe biologique, l'auteur avance aussi que le mot « genre » a subi, ces dernières années, une mutation sémantique considérable, car il s'emploie également pour parler du « sexe social » en tenant à expliquer que « *entre 1200 et la fin du XX^{ème} siècle, le nom genre n'a jamais été utilisé avec le sens de « sexe »* ». (Arrivé, 2008, p. 148).

Pour éclaircir cette notion, l'auteur invite ses lecteurs à revenir en arrière, vers l'époque latine qui donna naissance au mot « genre ». D'après le même auteur, le mot genre provient du mot latin *genus* synonyme de *genos* en grec. D'un point de vue morphologique, les deux mots se ressemblent (Chevalier, 2013).

À ce propos, Michel Arrivé (2008, p. 148) explique que la ressemblance peut être justifiée par le fait que les deux mots, latin et grec, appartiennent à une racine indo-européenne *gen-* qui a donné naissance au verbe « naître » en grec, en s'attribuant le suffixe « -os », et le verbe « engendrer » en latin, en s'attribuant le suffixe « -us ». L'auteur ne manque pas à montrer la différence sémantique qui distingue entre les deux mots. Selon lui, le mot grec *genos* s'employa pour faire allusion à l'identité sexuelle, voire le sexe biologique de la personne, tandis que le mot latin *genus* s'employa pour désigner tout simplement le « genre grammatical », qui comporta à l'époque trois classes de genre (le masculin, le féminin et le neutre qui signifia littéralement ni l'un ni l'autre).

1.1 Genre VS sexe

L'ensemble de la littérature traitant la question est d'accord pour dire que le sexe, donnée biologique se distingue du genre, socialement construit. La définition de Greville Corbett qui correspond à ce que note le dictionnaire Larousse à l'entrée « genre », envisage le genre comme un « *ensemble de traits communs à des êtres ou à des choses caractérisant et constituant un type, un groupe, un ensemble ; sorte, espèce* » (Larousse, 2017).

À ce sujet, Karen Offen, historienne spécialiste de l'histoire des femmes en Europe et en France en particulier, précise, dans son article « *le "gender" est-il une invention américaine?* », que :

⁶⁴ Écrivain et linguiste français (1936-2017).

« Dans la langue française, une distinction terminologique très claire entre « sexe » et « genre masculin/féminin » utilisé dans le sens de construction sociale peut être tracée historiquement. On ne peut pas dire la même chose des autres langues de l'Europe. Par exemple, l'allemand et le suédois n'ont jamais jusqu'à très récemment – distingué entre « sexe » et « genre/gender » : le mot *Geschlecht* signifiait les deux et les universitaires féministes suédoises se sont approprié le mot latin *genus* pour se démarquer de *kon*, qui correspond à l'usage du mot *sex* en anglais. Dans les langues hollandaise et russe, les féministes se sont approprié *gender*, sans beaucoup de discussion et de malaise. » (Offen, 2006, p. 293)

1.2 Genre VS gender

Bien qu'un grand nombre d'entre nous pense que le mot « genre » est emprunté à l'anglais « gendre ». À vrai dire, l'étymologie nous raconte que le mot anglais «gender» est emprunté au français (ancien français) au XII^e siècle. Comme l'affirma Greville Corbett⁶⁵ en expliquant que « *gender derives etymologically from Latin genus, via old French gendre, and originally meant « kind » or « sort »* » (Corbett, 1991, p. 1). À ce propos, Karen Offen écrit :

« Certaines ont argué que le concept de *gender* était une invention américaine, intraduisible par le mot français « genre ». Pourtant, au-delà des distinctions grammaticales, il existe depuis longtemps – bien avant Beauvoir, Oakley, et l'usage postmoderniste construit par Joan Scott et Judith Butler – un usage français du terme « genre », qui spécifie dans le vocabulaire sociopolitique-notamment féministe- la construction sociale et culturelle des sexes. » (Offen, 2006, p. 292)

Afin de mieux illustrer ce que nous venons de dire, nous reprenons les deux illustrations qui résument ce que Michel Arrivé a noté à propos de l'évolution du mot « genre » :

⁶⁵ Professeur de linguistique à l'université de Surry (Royaume Uni).

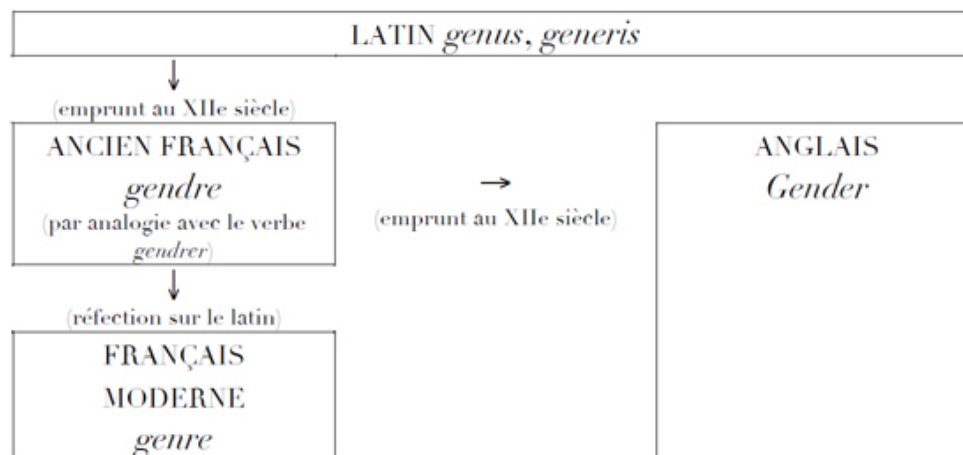


Figure 3 Histoire du mot du point de vue sémantique (Chevalier, 2013)

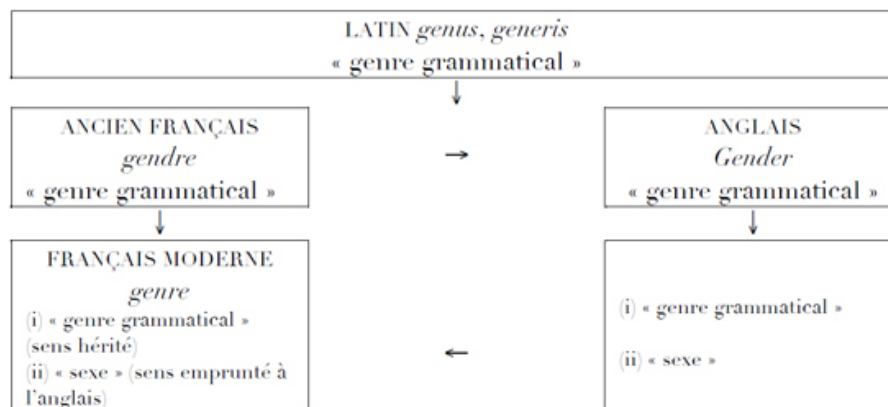


Figure 4 Histoire du mot du point de vue sémantique (Chevalier, 2013)

2 Aux origines du genre grammatical

Au cours de la période préhistorique, la distinction des genres reposait sur le principe de l'animéité⁶⁶ ; la classification des noms se fait donc en fonction du genre animé et du genre inanimé (Mathieu, 2007, p. 59). Cela veut dire, en d'autres termes, que la distinction des genres basée sur la dichotomie masculin/féminin tel qu'on la reconnaît aujourd'hui ne définit qu'une sous partie de l'une des deux catégories majeures, notamment, celle qui différencie les mots en fonction du critère de l'animéité (le genre animé).

⁶⁶ Selon Larousse (p.34) : les noms animés constituent une sous-catégorie des noms qui sémantiquement, dénotent des êtres vivants, hommes ou animaux (Georges, père, chat), ou considérés comme tels (ange, démon, dieu), et qui se caractérisent par une syntaxe différente des noms non-animés (on dit aussi inanimé) ; par exemple, les deux classes de noms animés et non-animés se distinguent par l'opposition en/son dans les règles du possessif (j'ai vu sa fin/j'en ai vu la fin).

2.1 De Protagoras à Aristote

Dans son ouvrage « les réfutations sophistiques », Louis-André Dorion⁶⁷ (1995, p. 312) explique que la répartition du genre a été abordée pour la première fois par Aristote dans sa (Rhet. III 5, 1407b6 = DK A 27) où il expliqua que :

« Protagoras fut le premier à diviser les noms en masculins (ἀρρενα), féminins (θήλεα) et « objets inanimés » (σχεῖνη). En établissant ces catégories, Protagoras n'avait pas tant en vue de décrire l'usage courant, que de rectifier et corriger cet usage » (Dorion, 1995, p. 312)

Selon Aristote, le philosophe grec fut le premier à introduire la classification des noms en fonction du genre grammatical, cette classification est basée sur une structure plus profonde, à savoir, une organisation d'ordre extralinguistique. Pour le faire, Protagoras se basa sur les critères morphologiques des mots pour leur accorder un genre, après quelques travaux, le sophiste grec remarqua que les mots désignant des référents masculins partagèrent la même terminaison, et qu'identiquement les mots féminins partagèrent les mêmes terminaisons. Camille Denizot (2011, p. 115) explique que Protagoras considéra en fonction de cela :

« Masculins tous les noms se terminant par ν, ρ, ζ et les lettres composées avec ζ, c'est à dire ψ et έ, comme féminins ceux qui se terminent par des voyelles qui sont toujours longues, c'est-à-dire η et ω, et, parmi les voyelles qu'on peut allonger, par α. Selon Aristote il arrive donc que le nombre de terminaisons possibles soit le même pour les masculins et pour les féminins (ὥστεῖσα συμβαίνει πλεθειείζοίς ατάαρρεναχαιτάθήλεα) » (Denizot, 2011, p. 115)

Les travaux de Protagoras ont été repris ensuite par Aristote (Denizot, 2011, p. 115) qui considéra en fonction de cette organisation tout exception comme solécisme. Aristote rejoint donc l'objectif premier de Protagoras qui s'inscrit dans le flux de la correction de l'usage de la langue grecque (Denizot, 2011, p. 115), comme le montre le passage suivant :

« Protagoras est donc considéré par Aristote comme une autorité dans le domaine du genre des noms. Sa distinction est désormais canonique aux yeux d'Aristote qui la recommande pour un bon usage de la langue grecque. » (Denizot, 2011, p. 115)

À ce stade, il importe de préciser que les efforts fournis par Protagoras s'inscrivent dans l'orientation de l'usage de la langue grecque.

La classification des mots en fonction du genre grammatical (le masculin et le féminin pour désigner des référents animés et le neutre pour désigner des référents inanimés) a pu résister au fil du temps, on retrouve ses traces aujourd'hui à travers les systèmes grammaticaux de genre de certaines langues, comme l'allemand, qui présente un système de

⁶⁷ Professeur de philosophie ancienne à l'Université de Montréal.

genre triadique (le masculin, le féminin et le neutre), le français ainsi que d'autres langues romanes qui n'en ont gardé que deux (le masculin et le féminin), mais aussi à travers les systèmes grammaticaux des autres langues, d'origines différentes, comme c'est le cas de certaines langues sémitiques, telles que: l'arabe, l'hébreu, l'araméen... qui présentent un système de genre binaire (le masculin et le féminin).

2.2 Le genre grammatical en indo-européen

Patrizia Viola avance dans son article « aux origines du genre grammatical » que la distinction entre les deux genres masculin et féminin n'a jamais existé en tant qu'une catégorie majeure. Selon cette dernière, cette catégorie apparaît comme une sous catégorie, ou en d'autres termes, comme « un sous genre » (Violi, 1987, p. 16) appartenant à l'une des deux catégories majeures, à savoir celle du « genre animé ». Afin d'illustrer ses propos, Viola reproduit le schéma d'Antoine Meillet (voire figure 5) qui rappelle l'organisation des genres dans les langues indo-européennes :

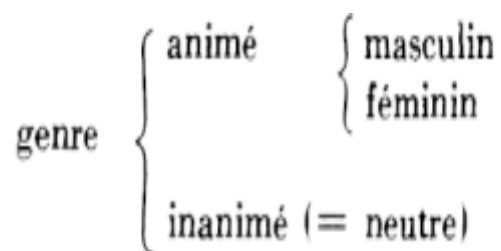


Figure 5 l'organisation des genres dans les langues indo-européenne selon Meillet (Violi, 1987, p. 16)

À propos de la distinction des genres en indo-européen, Patrizia Violi explique que :

« À l'intérieur de la famille des langues indo-européenne, les principales oppositions utilisées pour la définition du genre grammatical sont, en plus de l'opposition masculin/féminin, l'opposition entre animé et inanimé et personnel/non-personnel (ou humain/non-humain). Les catégories d'animé/inanimé et personnel/non-personnel tendent souvent à se superposer, du moins partiellement, et parfois à se fondre. Pour cette raison, les deux oppositions les plus importantes semblent être entre masculin/féminin et animé/inanimé. » (Violi, 1987, p. 16)

2.2.1 L'organisation du genre grammatical en indoeuropéen

Dans son ouvrage «Linguistique historique et linguistique générale », le linguiste français, Antoine Meillet, explique que l'indo-européen distingue trois genres : le masculin et le féminin qui appartiennent au genre animé et le neutre qui appartient au genre inanimé. La

distinction masculin/féminin s'est donc développée à l'intérieur de la catégorie du genre animé. Le linguiste écrit qu' :

« En indo-européen, la flexion du masculin ne se distinguait en rien de celle du féminin ; ainsi en latin, la flexion de mater ne se distingue pas de celle de pater, ou celle du féminin fagus de celle du masculin lupus par exemple. Le caractère masculin ou féminin d'un substantif ne se reconnaissait donc en indo-européen qu'à la forme masculine ou féminine des adjectifs qui éventuellement s'y rapportaient. Ainsi, les mots latins pater et lupus sont masculins parce qu'on leur applique des adjectifs de la forma ista, bona. Sans l'accord de l'adjectif, la distinction du masculin et du féminin n'existerait pas en indo-européen. »
(Meillet, 1926, p. 212)

La distinction des noms reposant sur l'animiété a disparu au fil de temps, elle est passée vers une opposition plutôt sexuelle (Rosetti, 2017, p. 60). C'est pour cette raison que l'indoeuropéen moderne n'a connu que trois genres respectifs, le masculin, le féminin et le neutre. La nouvelle catégorisation se trouve présente dans les langues descendantes de l'indo-européen, comme le latin et le grec qui ont un système de genre triadique et dont la distinction repose sur la différenciation du masculin, le féminin et le neutre.

2.2.2 La flexion en genre

Il importe de noter qu'en indo-européen, il n'y avait pas une flexion en genre dans les mots, le seul indice qui permet d'identifier le genre est l'adjectif qui s'accordait en genre avec le nom auquel il se rapporte (Meillet, 1924, p.220).

2.2.3 Le genre en grec et en latin

Cette évolution du genre d'abord à l'intérieur de l'indoeuropéen lui-même, se trouve présente dans les différentes langues aujourd'hui d'une façon peu différente, elle ne s'est pas totalement déclinée. L'ancienne organisation qu'a connue l'indoeuropéen avait disparu et a été remplacée par celle qui repose sur l'opposition entre, le masculin, le féminin et le neutre.

2.2.3.1 Le latin

En latin, le système du genre grammatical s'identifie à travers trois genres bien distincts, le masculin pour les référents du sexe mâle, le féminin pour les référents du sexe femelle et le neutre pour les objets. Il faut noter, à ce propos, que les deux premiers genres, à savoir le masculin et le féminin, s'appliquent aussi bien aux êtres vivants comme à certains

éléments symboliques, comme la terre, les arbres porteurs de fruits considérées comme féminins (Морошкіна, 2011, p. 129).

3 Le genre grammatical : aspects théoriques

3.1 Vers une définition

En grammaire, le genre grammatical se définit comme un microsystème de classification nominale en fonction du genre (assigné ou attribué). L'identification du genre se fait en fonction des critères formels, comme l'expliqua Jean Dubois⁶⁸ entre ces lignes :

« Le genre est une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans les classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominale, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux (préfixes, suffixes ou désinences casuelle), un seul de ses critères étant suffisant. » (Dubois, 1973, p. 217)

Toutefois, cette classification en fonction du genre n'est pas universelle, elle diffère d'une langue à l'autre. C'est ce que affirme Greville Corbett lorsqu'il avance que : *« A language may have two or more such classes or genders. The classifications frequently corresponds to a real-world distinction of sex, at least in part, but often too it does not » (Corbett, 1991, p. 1).*

D'après Corbett, la classification peut être totalement ou partiellement motivée par le sexe en tant qu'une donnée extralinguistique. En fonction de cela, les langues naturelles se distinguent par leurs systèmes grammaticaux du genre qui peuvent correspondre aux réalités présentes ou non, c'est la raison pour laquelle, on identifie aujourd'hui des langues ayant deux genres, trois, quatre ou plus, alors que d'autres n'identifient pas cette catégorie, comme c'est le cas pour le coréen, le turc...

3.2 Le genre dans le lexique

D'un point de vue formel, le genre est une propriété réservée uniquement aux noms, il leur est inhérent, contrairement à d'autres classes de mots. C'est à dire que ces noms gardent cette propriété même en dehors de leur emploi, comme c'est le cas pour le nombre et la personne pour les déterminants (Ayoun, 2007, p. 130).

Le genre trouve donc place au niveau d'autres classes grammaticales comme celle des adjectifs, des verbes ou des pronoms d'une façon distincte. Le genre leur est transmis, dans ce cas-là, par le phénomène de l'accord (Quillien, 2022). Ces éléments s'attribuent le même

⁶⁸ Linguiste, grammairien et lexicographe français (1920 – 2015).

genre que le nom ou le substantif auquel ils sont attachés, cela fait que le genre n'est identifiable dans ce cas-là qu'en fonction du contexte.

3.3 Le genre et l'accord

Le genre se propage à l'intérieur du groupe nominal par l'accord, ce qui fait que le genre grammatical est un phénomène à la fois lexical et morphosyntaxique. Le genre grammatical qui affecte les différentes parties du groupe nominal : les déterminants, les adjectifs, les semi-pronoms et les pronoms ou ce qu'on appelle les éléments incidents ou anaphoriques par l'accord qui varie dans ce cas-là entre accord de l'attribut, l'accord du participe passé avec le sujet ou le complément d'objet placé avant le verbe. Dans son dictionnaire « The concise Oxford dictionary of linguistics », Peter Hugoe Matthews (professeur de linguistique à l'université de Cambridge) explique que : « *[the gender is] a system in which a noun is assigne dis reflected in the forms that are taken by other elements syntactically related to it* » (Matthews, 2014, p. 264).

3.4 Du fonctionnement du système du genre grammatical

3.4.1 Genre naturel VS genre grammatical

Dans la majorité des langues naturelles, le système du genre grammatical est basé sur les traits du genre naturel, la distinction varie en fonction de l'animéité ou le sexe biologique. À ce titre Claire Michard explique que : « *les traits sémantiques /non-animé/, /animé/, /humain/, et, dans une moindre mesure, /femelle/, /mâle/ sont reconnus par l'ensemble des linguistes comme traits pertinents ayant des effets formels dans toutes les langues.* » (Michard, 2002, p. 15)

Il semble que la répartition des noms en fonction du genre est essentielle à la langue, la preuve, cette répartition trouve existence dans la majorité des langues naturelles. En effet, si elle est une particularité commune et partagée par toutes les langues, c'est parce qu'elle est la concrétisation d'une répartition plus profonde, à savoir la répartition des êtres vivants (humains et animaux) en fonction de leur sexe biologique, une classification qui s'applique parfois même aux objets.

Sur ce dernier point, il faut noter que certaines langues gardent le neutre (genre grammatical) pour les référents désignant des objets (ex. : l'allemand).

D'après Claire Michard, d'un point de vue zoologique, l'opposition de sexe s'applique aux humains comme à un grand nombre d'animaux (Michard, 2002, p. 15). Alors qu'en linguistique, les noms ne semblent pas soumis aux mêmes lois. Selon ce dernier :

« Du point de vue zoologique, l'opposition de sexe s'applique aux humains et à un grand nombre d'espèces animales, on pourrait donc en déduire que le sexe est un trait super-ordonné à ceux d'humain et d'animal. Mais ce n'est pas ce que l'on constate du point de vue linguistique, en français. Pour les animaux, si le sexe est signifié par des oppositions lexicales (substantifs différents : jument/cheval ; vache/taureau, ou variations morphologiques : chien/chienne ; tigre/tigresse), comme pour les humains, un grand nombre d'animaux sont désignés par des substantifs épicènes [...] : « la girafe », « le boa », « la mésange »... » (Michard, 2002, p. 15)

En effet, ce passage explique que l'assignation du genre aux noms d'animaux se trouve à l'intermédiaire de deux protocoles distincts, d'un côté, celui des noms dont le genre correspond à la nature biologique, le genre est ; dans ce cas-là, motivé par la réalité extralinguistique du référent, voire le sexe biologique. D'un autre, celui des noms dont le genre linguistique ne correspond à aucune réalité extralinguistique (le cas des noms épicènes), le genre dans ce cas-là arbitrairement associé, voire immotivé ou non-déterminé.

Cette tendance d'associer des noms épicènes aux noms d'animaux trouve ses origines dans le latin, qui, majoritairement, ne distingue pas le mâle de la femelle et accorde à tous les noms d'animaux des noms épicènes (applicables à l'espèce mâle comme à la femelle). Toutefois, dans les cas où la distinction entre les noms en fonction des genres est faite, le latin associe les mots « mas/ masculus » pour désigner le mâle, et le mot « femina ou mascula » pour désigner la femelle (Gantrelle, 1882, p. 5) comme montrent les exemples suivants :

Ex. : masculus pavo/un paon mâle, vulpes mascua/un renard mâle... (Gantrelle, 1882, p. 5).

4 Le système du genre grammatical en français

4.1 Du latin au français

Selon Grevisse :

« En langue française, tous les noms ont un genre [le genre grammatical est une propriété inhérente au nom], ils peuvent être masculin, féminin, comme ils peuvent s'attribuer les deux genres à la fois. Cette classification trouve ses origines dans la langue latine, qui elle-même s'inspire de la classification nominale de l'indoeuropéen. »

D'après Grevisse, le système du genre grammatical en langue française s'inspire de celui du latin, qui répertorie ses mots en fonction de trois genres bien distincts : le masculin pour les noms désignant des référents animés du sexe mâle, le féminin pour les noms désignant des référents animés du sexe féminin et le neutre pour les noms désignant des référents inanimés. De ces trois genres latins, le français, ainsi que d'autres langues sœurs

(romanes) n'en ont hérité que deux, le masculin et le féminin pour les noms désignant des référents animés ou inanimés (Violi, 1987, p. 16). Contrairement au latin, le neutre en français n'existe pas.

4.2 Vers la binarité : masculin/féminin

Force est de constater que le français répertorie ces noms en fonction de deux genres majeurs sans pour autant mettre l'accent sur la distinction fondée sur l'animiété. En effet, cette catégorisation orientée en fonction des deux genres majeurs reçoit de nombreuses critiques, du fait qu'elle contredit la réalité que laisse inspirer l'accord en fonction du système actuel.

À notre avis, le système du genre grammatical en français distingue trois genres grammaticaux différents, le féminin, le masculin et le masculin à valeur générique⁶⁹ qui inclut les deux genres (surtout au pluriel). Au point de vue sémantique, les deux genres se distinguent clairement comme l'explique Claire Michard à travers ces lignes :

« la première tendance, la plus répandue, l'opposition sémantique de base, entre masculin et féminin est systématique : le masculin signifie humain mâle et le féminin humain femelle. À cette valeur première du masculin signifiant le sexe, s'ajoute une valeur dite générique. La valeur du masculin générique est définie extensionnellement : la forme au masculin peut s'appliquer, référer, à des humains femelles (professeur, docteur par exemple), ce qui justifie sémantiquement l'accord au masculin pluriel de termes coordonnés masculin et féminin [...]. Dans cette optique, le masculin générique est une valeur sémantique secondaire, séparée de la valeur spécifique /mâle/, posée comme fondamentale. L'ambiguïté, entre sens générique et sens spécifique, portée par une même forme est très rarement signalée et jamais étudiée. » (Michard, 1996, p. 29)

4.3 Du neutre au masculin générique

À première vue, on peut songer à l'idée selon laquelle le masculin à valeur générique a remplacé le neutre en latin. Cependant cette conviction ne semble pas vraie, car si le masculin générique à aujourd'hui la flexibilité d'être employé pour désigner des référents animés des deux sexes, le neutre en latin a été réservé uniquement aux noms désignant des référents inanimés. À ce sujet, Eliane Viennot souligne que :

« Comme toutes les langues romanes (sauf le romain), le français a perdu le neutre que le latin possédait à côté du féminin et du masculin. Le neutre servait souvent à désigner les êtres inanimés (objets, sentiments, qualités...), tandis que les êtres animés (humains, animaux

⁶⁹ Selon l'Office Québécois de la langue française (OQLF), le masculin à valeur générique comme un « genre masculin employé pour désigner autant les hommes que les femmes. Exemple : l'employé ».

familiers) étaient systématiquement désignés grâce aux genres féminin et masculin.» (Viennot, 2020, p. 12)

À vrai dire, le français a gardé quelques traces du neutre qui apparaît dans d'autres catégories grammaticales comme celle des pronoms (le cas des pronoms adverbiaux⁷⁰ : y et en). Sur ce sujet Léon Crouslé (1830-1903) avance dans «grammaire de la langue française» que :

« le français possède un nombre important de locutions qui ont la même valeur que ce neutre oublié. Les pronoms il, ce, que, quoi, etc., sont réputés masculins. Mais ils expriment la chose indéterminée, la pensée vague, qui n'a pas réellement de genre, puisqu'elle n'a pas même d'expression précise. » (Crouslé, 1888, p. VI)

4.4 Le fonctionnement du genre grammatical en français

4.4.1 L'arbitrarité du genre grammatical

Prédire le genre d'un mot en langue française n'est pas autant simple que l'on croit, il est très compliqué et prête souvent à la confusion et induit même en erreur, parce que l'assignation des genres est le plus souvent arbitraire (Rondal, 1997, p. 108). Selon Séguin (1969), en français, environ 54 % des mots ont un genre, dont le genre n'est motivé que pour 10.5 % des substantifs de ces derniers, alors qu'il est immotivé (arbitraire) pour 58.4% les substantifs qui restent. Pierre Léon et Bhat Parth indiquent à ce sujet que :

« Dans la plupart des cas, et surtout lorsque les substantifs désignent des entités inanimées et des concepts abstraits, le genre est arbitraire, par exemple : la table, le ciel, la démocratie, le soleil, la lune. Il est impossible de décrire des critères linguistiques qui expliqueraient l'attribution du masculin ou du féminin à ces substantifs » (Léon & Parth, 2017, p. 131)

4.4.2 Le cas des référents inanimés

Il est à noter que dans le cas des noms désignant des référents inanimés ou asexués (les objets) qu'il est encore difficile de prédire leur genre, car aucun élément extralinguistique (l'absence de sexe biologique) ne peut justifier pourquoi associer un tel genre à un tel mot. Cela veut dire, en d'autres termes, que l'attribution du genre aux noms désignant des référents inanimés ne suit aucune logique ou règle linguistique.

⁷⁰ Y et en : sont des adverbes qui s'emploient comme des pronoms pour remplacer un nom ou un groupe nominal.

Les difficultés de l'attribution du genre aux noms en français constituent un obstacle majeur dans l'apprentissage de la langue française autant pour les apprenants natifs dans le stade de l'acquisition de la langue que pour les étrangers. Si les premiers ont pour avantage d'être plantés dans le bain conforme favorisant le repérage du genre, surtout pour les noms désignant des référents inanimés, en se basant sur les éléments accessoires associés aux mots tels que les articles et les adjectifs (démonstratifs, possessifs, interrogatifs, qualificatif), les autres non. Ces derniers font, en fonction de cela, recours à la langue maternelle (traduction) ou le genre d'un mot dans la langue d'apprentissage peut ne pas correspondre au genre de son équivalent dans la langue première.

4.4.3 Les difficultés liées à l'arbitrarité du genre

Prédire le genre d'un mot devient plus complexe lorsque un étranger est exposé à cet exercice, et ce, pour deux simples raisons :

- aucun trait physiologique ne peut orienter l'exercice de la prédiction du genre;
- les apprenants étrangers ont tendance à partir de leur langue mère afin d'assigner un genre à un nom appartenant à la langue étrangère, ce qui induit à l'erreur et complique davantage le processus de l'apprentissage de la deuxième langue (il en découle souvent un sentiment d'insécurité linguistique).

Sur ce dernier point, Pierre Léon et Parth Bhatt supposent qu'il n'y a pas « *d'accord universel entre les langues sur le genre des objets et des êtres qui peuplent notre univers* » (Léon & Parth, 2017, p. 131). En guise d'illustration, nous citons l'exemple du mot « soleil » qui d'un genre masculin en français devient féminin en arabe, même s'il s'agit du même référent.

Toutefois, cette conviction semble aujourd'hui historique, car suite aux réflexions menées, les linguistes ont pu enfin déduire qu'il est possible d'identifier le genre grammatical d'un mot à partir de plusieurs critères ou indices (voire p.98) dont nous citons les indices étymologiques, morphologiques, sémantiques et phonétiques (phonologiques).

4.4.4 La variabilité du genre grammatical

4.4.4.1 Sur le plan lexical

En français, un nom peut être caractérisé comme étant masculin ou féminin. Cette distinction est valable pour les noms désignant des référents sexués ou asexués à pied égale,

contrairement à d'autres langues qui réservent le neutre à la deuxième catégorie (comme l'allemand).

En fonction de cette distinction, le français accorde à chaque nom un genre propre, à quelques exceptions près, notables d'ailleurs. Certains noms peuvent s'attribuer les deux genres à la fois, dites épécènes, ces mots peuvent être associés à un référent du genre masculin ou féminin.

Il est également notoire que la catégorie du genre n'est pas stable, le genre évolue et passe d'une catégorie à une autre. En français par exemple, certains noms ont changé de genre en passant d'une époque à une autre, il y en a ceux qui ont acquis un genre différent en passant du latin vers le français :

Ex. : Folia (neutre) → Une feuille, Arma (neutre) → une arme

Il y a aussi des noms qui ont changé de genre au cours du moyen âge (Морошкіна, 2011, p. 97; Leskens, 2012, p. 60). D'après Peter A. Machonis (1990, p. 195), en passant de l'ancien français au français moderne, certains mots masculins sont devenus féminins, parallèlement, certains noms féminins sont devenus masculins, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 8 (Морошкіна, 2011, p. 97; Leskens, 2012, p. 60)

Français ancien	Français moderne
Une amour	Un amour
Une art	Un art
Une évêché	Un évêché
Une serpent	Un serpent
Un affaire	Une affaire
Un dent	Une dent

4.4.4.2 Sur le plan syntaxique

Au niveau syntaxique, hormis les substantifs, les éléments entourant le nom comme les déterminants et les adjectifs peuvent changer de genre en fonction de l'élément auquel ils sont attachés, cette spécificité nous permet de distinguer entre genre permanent et genre variable. Le genre de ces éléments se prend par l'accord qui permet de transmettre le genre du nom noyau aux éléments qui sont en relation avec ce dernier.

Exemple :

Ex. 1 : Elle porte une robe blanche.

Ex. 2: Elle porte un pantalon blanc.

Les deux exemples précités confirment que le genre est transmis par l'accord de l'adjectif et le déterminant avec le nom auquel il se rapporte (ex.1 la robe/ex.2. le pantalon).

4.5 Les composantes du genre grammatical

Selon Tatiana Pieters dans « Différences paramétriques dans les systèmes d'assignation du genre en L1 et conséquences sur sa maîtrise en L2», toute langue qui possède un système de genre comporte trois dimensions complémentaires, mais distinctes : la composante lexicale, la composante syntaxique et la composante discursive.

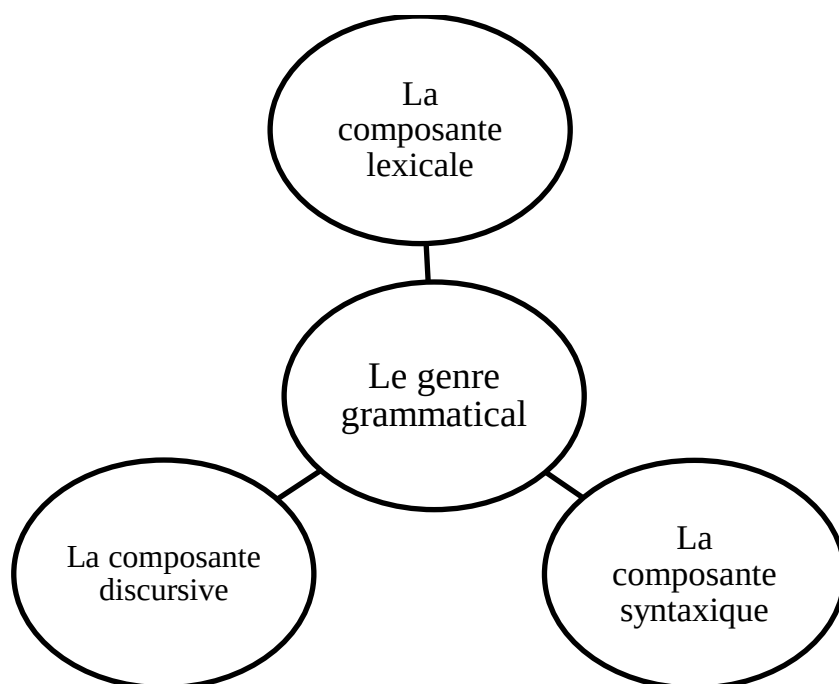


Figure 6 les trois composantes du genre grammatical selon (Pieters, 2018)

4.5.1 La composante lexicale

Selon Andriamamonjy « *tous les noms possèdent obligatoirement un genre* » (Andriamamonjy, 2000, p. 420). D'un point de vue linguistique, chaque nom doit avoir un genre propre à lui, sans prendre en considération la variabilité du genre. En langue française par exemple, il est plus qu'évident que cette fonction est fort présente. Cette composante se manifeste dans l'assignation du genre, qui n'est à la base qu'un outil de classification nominale (lexique) en fonction des catégories de genre présentes dans chaque langue.

4.5.2 La composante syntaxique

D'un point de vue syntaxique, le genre se manifeste dans la langue par le phénomène d'accord, d'abord à l'intérieur de la phrase (intra-phrastique). L'accord assure donc l'harmonie entre le nom et les différents éléments du groupe nominal, en d'autres termes, les éléments en relation direct ou indirect avec le nom et qui peuvent varier entre : déterminant, adjectif, complément de nom, participe passé...

4.5.3 La composante discursive

La composante discursive quant à elle, se manifeste dans le discours. Elle assure la cohésion entre les différentes parties du discours en général (extra-phrastique) (Pieters, 2018, p. 283). Ainsi l'accord assure la cohérence et la cohésion entre les différentes phrases dans le discours en général.

L'auteur ne manque pas de résumer ses propos dans le tableau qui présente la définition, la fonction, le niveau d'application et linguistique de chaque composante :

<i>Le GG est...</i>	1. une propriété des noms	2. un phénomène de concordance	3. un outil de désambiguïsation d'antécédents
Définition	Outil de catégorisation lexicale	Outil de cohésion syntaxique	Traceur de références
Fonction	Permet de classer les substantifs en sous-classes	- Permet d'établir des relations cohérentes entre les différents constituants d'un énoncé - Propriété secondaire des adjectifs et des déterminants	Permet de retrouver plus facilement un antécédent parmi plusieurs, au-delà du niveau syntaxique
Niveau d'application	Assignation	Accord	Reprise pronominale
Niveau linguistique	Lexique	Syntaxe	Discours

Figure 7 Tableau illustrant les trois composantes du genre grammatical selon (Pieters, 2018, p. 284)

4.6 Prédire le genre grammatical

Selon Xavier Malassagne (2020, p. 105), si l'attribution du genre grammatical aux noms renvoyant à des référents sexués est motivée, l'attribution du genre aux référents asexués :

« relève de la pure convention, même si des assimilations phonétiques expliquent bien des cas. [...] Un français sera peut-être surpris d'apprendre que le « soleil » est féminin en

allemand (« die Sonne »), alors que la lune, que les Romains associent déjà à une déesse, appartient au genre masculin (« der Mond »). Dans la sphère romane, en italien, « fleur » et « mer » sont masculins (« il fiore, il mare »), ils n'ont pas le même genre en espagnol (« la flor » mais « el mar ») ou en portugais (« a flor, o mar »), alors qu'en roumain (« floare ;mare ») comme en français elles sont toutes deux féminines. » (Malassagne, 2020, p. 105)

Comme nous l'avons préalablement signalé, l'identification du genre du nom en langue française définit l'une des tâches cognitives les plus compliquées, car dans la majorité des cas des noms désignant des référents inanimés, aucun indice ne peut justifier pourquoi un tel nom a un tel genre.

Or, l'identification du genre s'avère parfois possible à l'aide de plusieurs éléments indicatifs de natures différentes, qui varient généralement entre indices sémantiques ou structuraux. En ce qui est des indices sémantiques, la tâche est moins compliquée, car il est possible d'identifier le genre grammatical d'un nom en prenant en considération le genre naturel (le sexe biologique) associé au référent qu'il désigne, cela se limite bien évidemment au cas des noms animés, car le genre attribué est, dans ce cas-là, déterminable (motivé). Cette propriété de motivation n'est pas valable pour tous les noms désignant des référents animés, les noms des animaux posent parfois problème.

Selon Corbett, pour préciser le genre d'un nom, il est important de se baser sur deux types d'information que communique le nom : des informations sémantiques et des informations formelles. Comme le montre le schéma suivant :

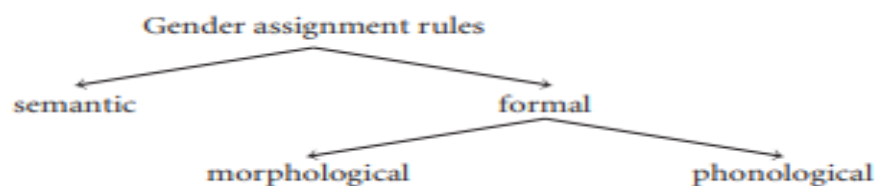


Figure 8 Critères d'assignation du genre grammatical (Corbett, 1991)

4.6.1 Les critères sémantiques

Les critères sémantiques se basent la concordance entre le genre grammatical et le statut biologique du référent. Le genre s'identifie dans ce cas-là en fonction des critères biologiques qui veulent que les noms désignant des référents animés du sexe femelle soient généralement du genre féminin, alors que les noms désignant des référents animés du sexe mâle soient masculins.

Le recours aux critères sémantiques exige qu'il ait forcément une corrélation entre le sexe biologique et le genre grammatical, et ce, uniquement, pour les noms désignant des référents animés, comme :

- Les substantifs masculins qui s'emploient pour désigner des êtres animés du sexe masculin (Ex.1) ou qui désignent des professions, métiers exercées par des hommes (Ex.2).

Ex.1 : un père, un frère...

Ex.2 : un enseignant, un auteur,...

- Les substantifs féminins qui s'emploient pour désigner des êtres animés du sexe féminin ou qui désignent des professions et des métiers exercées par des femmes.

Ex.3 : une maman, une sœur...

Ex.4 : une enseignante, une autrice...

4.6.2 Les critères formels

Cette propriété concerne, d'un degré plus important, les noms désignant des référents inanimés dont le genre assigné ne correspond à aucune réalité biologique, l'assignation est, dans ce cas-là, purement arbitraire. L'identification du genre dépend dès lors des traits phonologiques (à l'oral) ou morphologiques (à l'écrit), comme le précise Tatiana Pieters et al. entre ces lignes :

« la relation entre la phonation d'une terminaison nominale et le genre grammatical du nom, ou encore la relation entre les affixes de noms issus de la dérivation et le genre grammatical associés à ces suffixes » (Pieters, Michot, & Pierrard, p. 285).

Dans une étude partant de l'analyse de 34 journaux français, Séguin déduit que l'assignation du genre à 89.5% des substantifs du lexique français est arbitraire [cité dans (Couture, 2012, p. 5)].

Néanmoins, cette classification ne peut être généralisée, car elle présente des exceptions, dans la mesure où la forme de certains noms peut être trompeuse, certains noms peuvent présenter une finale féminine alors qu'ils relèvent du genre masculin et vice versa.

4.7 Les règles de formation du féminin en français

Dans son ouvrage « *Grammaire française à l'usage des Allemands* », Eugène Borel avance que :

« Les substantifs qui représentent des êtres animés ont ordinairement une forme particulière à chacun des sexes, et, comme pour les adjectifs, le féminin se forme du masculin d'une manière plus ou moins régulières : un français, une française ; un italien, une italienne ; un jardinier, une jardinière ; un baron, une baronne ; un jumeau, une jumelle. » (Borel, 1842, p. 61)

En règle générale, le féminin en langue française s'obtient par l'agglutination à une base masculine un –e final (désinence), qui s'emploie pour marquer le genre, comme c'est le cas dans les exemples suivants :

Ex. : un voisin (mas.), une voisine (fém.) ; un cousin (mas.), une cousine (fém.) ; un écrivain (mas.), une écrivaine (fém.)....

Il faut noter cependant qu'il y a des exceptions, comme c'est le cas pour les noms ayant une finale consonantique. Selon Michaël Lessard et Suzanne Zaccour dans « Grammaire non sexiste de la langue française: le masculin ne l'emporte plus! », la forme féminine s'obtient dans ce cas-là par la reduplication de la consonne finale, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 9 la formation du féminin suivant la règle de base (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 41-42)

Masculin	Féminin
Intellectuel	Intellectuelle
Italien	Italienne
Vigneron	Vigneronne
Cadet	Cadette

Il y a également des noms qui changent complètement de forme en passant du masculin au féminin, comme c'est le cas pour certains noms d'animaux (voir tableau suivant) :

Masculin (mâle)	Féminin (femelle)
Cheval	Jument
Coq	Poule

À ces exceptions s'ajoutent les noms qui ne présentent pas une forme particulière en variant de genre, ces mots dits épicènes, comme présentés dans le tableau suivant :

Masculin	Féminin
Artiste	Artiste

Mannequin	Mannequin ⁷¹ (une mannequin)

Au final, les noms ayant à la base une finale en –e. Ces noms gardent la même forme que ce soit pour le genre masculin au féminin, comme :

Ex. : un/une élève...

Les mots dont la conjugaison au féminin exige une variation dans la forme suivent généralement les règles suivantes :

- Les mots ayant une finale en –eur forment dans la majorité des cas leur féminin en –euse, comme montré dans le tableau suivant :

Masculin	Féminin
Chanteur	Chanteuse
Chasseur	Chasseuse (on trouve aussi chasseresse)
Joueur	Joueuse
Vendeur	Vendeuse
Voleur	Voleuse

Il y a, bien sûr, quelques exceptions à cette règle, les noms ayant une finale en –teur forment leur féminin en trice, comme le montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin
Ambassadeur	Ambassadrice
Directeur	Directrice
Inspecteur	Inspectrice

Certains noms masculins en –eur forment leur féminin en –eresse, comme dans :

Masculin	Féminin
Demandeur	Demanderesse
Enchanteur	Enchanteresse
Chasseur	Chasseresse (on trouve aussi chasseuse)

Les noms se terminant en –érier forment leur féminin en ajoutant un –e finale (Lucan, 1857, p. 22), comme pour :

⁷¹ Selon Larousse [en ligne] : mannequin n.m. Dans une maison de couture, personne sur laquelle le couturier essaie ses modèles et qui est chargée de présenter sur elle-même les modèles de collection au public. (Au féminin, on rencontre souvent une mannequin.)

Ex. : supérieur (mas.) supérieure (fém.)



Les noms ayant une finale en –er forment leur féminin en –ère, comme :

Masculin	Féminin
Boulangier	Boulangère
Conseiller	Conseillère
Plombier	Plombière

Certains noms forment leur féminin en –esse, comme le montre les exemples suivants :

Masculin	Féminin
Prince	Princesse
Chasseur	Chasseresse
Hôte	Hôtesse

Il y a aussi des noms masculins qui n'ont tout simplement pas de féminin, comme c'est le cas pour certains noms de métiers, de fonctions, grades et titres. C'est la raison pour laquelle, on a vu émerger ces derniers temps des cris réclamant l'instauration des formes féminines correspondant à ces noms de métiers, fonctions, grades et titres qui étonnement s'appliquent identiquement aux hommes et aux femmes (un médecin/une femme médecin). La féminisation de la langue espère répondre à cette controverse linguistique à portée politique et idéologique, mais surtout combler les incohérences liées à ce détail. La nouvelle proposition ouvre la parenthèse sur les mystères de la langue, et le genre grammatical à titre particulier.

5 Les systèmes du genre grammatical

5.1 Le genre grammatical en anglais

Comparés aux mots de la langue française, les mots en anglais ne sont pas marqués, cela veut dire, en d'autres termes, que l'anglais accorde, le plus souvent, la même forme que ce soit pour parler d'un homme ou pour une femme (Rathig, 2006, p. 9). Il est important de souligner qu'il y a toujours des exceptions à cette règle, car il existe bien des noms en anglais qui varient en genre en s'attribuant un suffixe (-or/-ess, -er/-ess) qui permet de dériver le féminin à partir du masculin.

Ex. : actor/actress, waiter/waitress...

La littérature traitant la question explique que l'anglais a perdu le genre au fil de l'histoire, d'ailleurs, on ne parle presque jamais d'une catégorie grammaticale réservée au genre. Sur ce sujet, Mesmin Claude et Sonia Bressler expliquent que Bidard avait souligné que « *L'effritement du système flexionnel conduit inévitablement à la disparition du genre grammaticale* » (Claude & Bressler, 2021, p. 114).

Outre le fait que le genre marque quelques substantifs seulement, il apparaît nettement au niveau de certains pronoms, comme c'est le cas pour les pronoms personnels, les pronoms possessifs de la troisième personne du singulier et les pronoms réfléchis (he/she et his/her), en d'autres termes, les pronoms ayant un rôle dans la reprise nominale. En revanche, les articles et les adjectifs ne sont généralement pas marqués (Rathig, 2006, p. 8). C'est ce que affirme Robert Burchfield⁷² (1923-2004) lorsqu'il explique dans «The new Fowler's modern English usage» que :

« In English, explicit grammatical gender is chiefly confined to the third-person singular personal pronouns, he, she, it, his, hers, its, etc. from earliest times until about the 1960s it was unquestionably acceptable to use the pronoun he (and him, himself, his) with indefinite reference to denote a person of either sex, especially after indefinite pronouns and determiners such as anybody, anyone, each, every, etc. » (Burchfield, 2000, p. 297)

Suite à une comparaison entre l'anglais, l'espagnol, l'allemand et le français Alessandro G. Benata constate que l'anglais représente la langue la moins marquée en genre :

Overview of French, Spanish, Dutch, and English Gender Systems

		French		Spanish		Dutch		English
		Masculine	Feminine	Masculine	Feminine	Common	Neuter	
Determiners								
Sing:	Definite	Le	La	El	La	De	Het	The
	Indefinite	Un	Une	Un	Una	Een	Een	A
Plural:	Definite	Les	Les	Los	Las	De	De	The
	Indefinite	Des	Des	Unos	Unas	--	--	--
Adjectives								
Sing:	Definite	Petit	Petite	Pequeño	Pequeña	Kleine	Kleine	Small
	Indefinite	Petit	Petite	Pequeño	Pequeña	Kleine	Klein	Small
Plural:	Definite	Petits	Petites	Pequeños	Pequeñas	Kleine	Kleine	Small
	Indefinite	Petits	Petites	Pequeños	Pequeñas	Kleine	Kleine	Small

Figure 9 L'accord des déterminants et des adjectives dans le français, l'espagnole, l'allemand et l'anglais

⁷² Lexicographe, rédacteur de l'Oxford English Dictionary.

Le tableau montré prouve que dans le cas de l'adjectif et des déterminants, il n'y a aucune variation morphologique en anglais, contrairement aux trois langues précitées.

Ajoutons à cela dans la majorité des noms marqués, le genre est en adéquation avec le statut biologique du référent en question. Pour le reste des mots, le genre n'est pas marqué, c'est donc le neutre qui prend place.

Aussi, l'identification du genre des les noms neutres, ou non marqués, dans le discours est même plus compliquée qu'en français, car à priori aucun élément phonologique ou graphique permet de savoir de qui on parle, autrement dit, s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, sauf on se basant sur des éléments indicateurs appartenant au contexte de la discussion.

Il s'avère donc possible d'identifier le genre à l'aide de quelques critères :

- a- formels, comme :
 - La présence des noms propres relatifs aux femmes ou aux hommes ;
 - L'usage des noms qui ne peuvent essentiellement référer qu'à une personne du sexe féminin, comme « secretary » qui ne peut être associé qu'à une femmes occupant le poste d'une secrétaire ou le mot « astronaut » qui ne peut essentiellement être attribué qu'à un homme « astronaute ».
- b- sémantiques, comme l'explique Maurizio Gotti, Marina Dossena, Richard Dury (2008, p. 91) entre ces lignes :

« Language can be distinguished on the basis of their gender systems that may be semantic or formal (). In languages with a semantic gender system, such as English, a noun's gender is not formally marked but it determined through its meaning. The noun freind, for intance, is not per se masculine or feminine, but depends on whether it refers to a male or a female person. In languages with a formel gender system, such a frensh or German, gender is a formal feature of every noun and widely unrelated to meaning. » (Gotti, Dossena, & Dury, 2008, p. 91)

Il semble qu'au même titre que le français, l'usage du masculin à valeur générique occulte la présence féminine, il oriente la compréhension de l'information incluse dans le discours et influe par conséquent sur la représentation qu'on a. C'est la raison pour laquelle l'anglais s'identifie comme une langue stéréotypée, tout comme le français ainsi que d'autres langues naturelles.

5.2 Le genre grammatical en italien

Tout comme le français et l'espagnol, l'italien est classé parmi les langues ayant un système de genre binaire qui répertorie les genres grammaticaux entre masculin et féminin

que soit pour les noms désignant des référents animés ou inanimés. En général, la distinction des noms en fonction de leur genre se fait suivant quelques critères formels (phonologiques), dont la désinence. À ce sujet, Giuseppe Filippo Barberi (Barberi, 1819) explique dans « *grammaire des grammaires italiennes, élémentaires, raisonnée, méthodique et analytique* » que les noms ayant une finale en –a, –ù, –i, en a accentué, en –ione, en –gione, avec quelques exceptions, bien évidemment, sont souvent du genre féminin, comme c’est le cas pour : casa (maison), porta (porte), schiavitù (esclavage), ... Alors que les mots ayant une finale en –o, –re, en a (les noms dérivés du grec, en i accentué, en –one sont masculins, comme c’est le cas pour : libro (livre), fiore (fleur), anagramma (anagramme), poèma (poème)... (Barberi, 1819).

Cette règle connaît certaines exceptions, dont nous en citons les noms qui changent complètement de genre en passant d’un genre à un autre, comme : « bue » pour « bœuf » et « vacca » pour « vache » ou « cane » pour « chien » et « cagna » pour « chienne ».

La distinction peut se faire aussi, dans certains cas, à l’aide d’un article comme dans : il lépre/la lépre (le lièvre), il serpe/la serpe (le serpent). On en comprend que le genre masculin est marqué par l’article IL ou LO au sens de « le », et que, le genre féminin est marqué par l’article LA au sens de « la » (Veneroni & Gattei, 1808, pp. 76-77). Contrairement à la langue française, la langue italienne à trois articles, deux pour le masculin et un seul pour le féminin (Veneroni & Gattei, 1808, p. 70).

Il y a aussi des noms épiciens qui peuvent être associés aux deux genres : Ex. : fantasma (fantôme)...

En italien, le genre assigné aux référents animés est généralement motivé par les données biologiques des référents (sexe), alors que le genre attribué aux référents inanimés est arbitrairement associé. Voilà pourquoi, la détermination du genre grammatical des noms attribués aux référents inanimés est difficile.

Selon (De Clercq, Lioce, & Swiggers, 2000), le genre grammatical des substantifs constitue une pierre d’achoppement pour les apprenants. Les apprenants étrangers de l’italien n’échappent pas à cette vérité que justifie Giuseppe Filippo Barberi entre ces lignes :

« *La distinction des deux sexes a été le premier motif de la distinction des genres dans les choses. Or cette distinction de genre dans les choses a produit une quantité de difficultés dans les langues, soit par une infinité de règles particulières à la langue qui nous est naturelle, et malgré l’étude desquelles nous restons encore dans l’incertitude à l’égard de beaucoup de noms ; soit relativement aux règles des langues qui nous sont étrangères.* » (Barberi, 1819, pp. 37-38)

Il n'y a pas de correspondance entre les genres dans les différentes langues, afin de mieux illustrer ces propos, nous citons l'exemple du nom italien « mare » synonyme de « mer » en français. Les deux mots qui sont, selon Giuseppe Filippo Barberi, susceptibles de désigner un même référent se présentent sous des genres grammaticaux différents, comme le montre le tableau suivant :

Français	La mer (n.f)
Italien	Il mare (n.m)

La répartition des noms en fonction des deux genres en italien est héritée du latin qui, comme déjà expliqué, possède trois genres. L'italien n'en a gardé que deux, à savoir le masculin et le féminin, alors que le neutre s'est décliné au cours de l'évolution de la langue italienne (Mula, 2017). Les noms neutres hérités du latin se sont répartis, à cet effet, entre masculin et féminin comme le confirma Mula entre ces lignes :

« Des trois possibilités de genre que possédaient les substantifs latins, seuls le masculin et le féminin se sont transmis à l'italien, tandis que la marque du neutre a disparu de la distinction morphologique. Les noms neutres du latin se sont donc répartis en italien entre les deux genres, dans le masculin surtout mais aussi parfois dans le féminin, d'où quelques hésitations sur le genre de certains noms tout au long de l'histoire de la langue italienne. » (Mula, 2017, p. 237)

5.3 Le genre grammatical en espagnol

En espagnol, les noms sont répartis en deux classes, en fonction desquelles, chaque nom a obligatoirement un genre qui peut être masculin ou féminin (Segismundo, 1862). Tout comme le français ainsi que d'autres langues romanes, le genre en espagnol peut être réel ou arbitraire, il est dit réel lorsqu'il est appliqué aux noms désignant des référents animés du sexe mâle ou femelle et il est irréel ou arbitraire pour les noms désignant des référents inanimés.

En ce qui est des noms désignant des inanimés, l'identification du genre en espagnol est autant compliquée qu'en français et en italien, car aucun indice extralinguistique ne permet de justifier le protocole de l'assignation du genre à ces noms. Cependant, selon (Schmidely, 1983), il est possible d'identifier le genre des substantifs selon deux voies :

« soit grâce à des oppositions de lexèmes (padre/madre, caballo/yegua), soit grâce à des grammèmes spécifiques –o pour le masculin et –a pour le féminin, en gros car l'application de cette opposition est loin d'être absolue. » (Schmidely, 1983, p. 36)

On en déduit, que l'identification peut être effectuée suivant quelques critères morphologiques (la variation morphologique) permettant de distinguer la forme féminine de la forme masculine, comme l'indique le Bescherelle à travers les règles suivantes :

Sont masculins :

- ◆ les noms ayant une finale en -o :
Ex. : el labio (la lèvre), el minuto (la minute), el segundo (la seconde), mais il ya des cas irréguliers comme pour : la mano (la main), la foto (la photo)

Sont féminins :

- ◆ les noms féminins comme la ceja (le sourcil), la puerta (la porte), sont féminins el dia (le jour), el mapa (la carte)...
- ◆ -e : el diente (la dent), el puente (le pont)..... La sangre (le sang), la clase (la classe).
- ◆ Consonne : el papel (le papier), el mar (la mer),,,, la sal (le sel), ma miel (le miel)...
- ◆ -dad, -tad, -cion, -sion, -tud : sont toujours féminins : la verdad, la libertad...
- ◆ -or, sont toujours au masculin : el color (la couleur), el calor (la chaleur)... cette présentes quatre cas irrégumiers dont :
- ◆ La flor (la fleur), la califlor (le chou-fleur), la labor (l'ouvrage, le labour), la sor (la sœur = religiese).
- ◆ Le livre ajoute que les noms de sources d'eau sont au masculin : les fleuves et les rivières, les mers et les océans.

À cela s'ajoutent aussi les noms de montagnes et les noms de voiture.

Dans tableau, résume les terminaisons des noms, en illustrant par des exemples indicatifs du genre :

Le genre en espagnol	Masculin	Exemple	Féminin	Exemple
Noms	-o	Tio (oncle) Médico (médecin)	-a	Tia (tante) Médica (femme médecin)
Noms	-e	Jefe (chef) Infante (enfant)	-a	Jofa (cheffe) Infanta (enfante)
Noms		Professeur	+ a	Professora

		(professeur)		(professeure)
Déterminant	Este El Un		Esta La una	
Terminaisons spécifiques	Rey Actor			Actor actriz
Noms différents		Caballo (cheval)		Yegua (jument)
Remplacement des substantifs	Macho	La jirafa macho (la girafe femelle)	hembra	La jirafa hembra (la girafe femelle)

La langue espagnole présente des points communs avec la langue française. Le genre masculin en espagnol s'attribue, par exemple, une valeur générique au même titre que le masculin français, il peut donc désigner une personne du genre masculin ou féminin, étant un genre non marqué. Cette spécificité commune entre les deux langues nous renvoie encore une fois à l'idée selon laquelle, l'usage du masculin générique, en espagnol également, peut engendrer des ambiguïtés de compréhension, voire des incohérences sémantiques, pour les natifs comme pour les étrangers.

5.4 Le système du genre en allemand

Le système des genres grammaticaux en allemand est un système triadique. Il comporte trois genres, à savoir le masculin, le féminin et le neutre, contrairement à d'autres langues romanes, le neutre n'a pas disparu (Pastré, 1998, p. 72). La répartition des noms en fonction du genre est identique à celle du latin, les mots sont d'abord répartis en fonction du critère de l'animiété ou de l'activité, en d'autres termes, suivant la dichotomie animé/inanimé, puis en fonction du sexe biologique, et ce, uniquement pour les noms figurant dans la catégorie des animés.

Selon Jean-Marc Pastré dans sa « *nouvelle grammaire de l'allemand* », l'attribution du genre aux êtres humains est généralement motivée par le sexe biologique du référent (Pastré, 1998, p. 72). Au sein de cette organisation, le genre féminin s'identifie en allemand comme le genre marqué contrairement au masculin, genre non marqué.

Le genre grammatical en allemand s'identifie comme un système de valeur, il a une portée sémantique, il permet par exemple de distinguer entre deux noms, graphiquement

identiques (homographes). Dans une note de page explique que le genre permet de distinguer entre « das band » employé au sens de « une bande » et « der band » employé au sens d'« un tome » (Kozul, 2005, p. 62). Le même phénomène se trouve en français, où le genre grammatical permet de distinguer entre deux ou plusieurs mots, comme c'est le cas pour les deux mots, « un barbe » et « une barbe », si le deuxième est employé pour référer à des poils qui couvrent le menton, le premier quant à lui s'emploie pour référer à une race de chevaux. Un trait commun à plusieurs langues indoeuropéennes, comme l'explique Roehrig Otto et Frederic Louis entre ces lignes :

« La pensée humaine a été instinctivement et universellement amenée à établir la distinction des genres, elle a été portée aussi, par une loi qui lui est inhérente, à exprimer au dehors, par des signes, cette distinction. Elle a fait par des terminaisons dans certaines langues, et par l'article lorsque la terminaison est insuffisante, comme en allemand, en italien, en grec, en français, etc. » (Otto Roehrig, 1845, p. 12)

On en déduit donc que le genre grammatical en allemand est identifiable à l'aide de l'article, qui varie généralement entre : der (mas.), die (fém.), das (neutre) et se place, comme en français, devant le nom (Reimann, 2006, pp. 104-105).

Ex. : Der (mas)mann⁷³, Die (fém.)frau⁷⁴, Das (neutre) kind⁷⁵...

En ce qui est des noms désignant des êtres animés, le genre grammatical coïncide souvent avec le genre biologique, comme c'est le cas pour : der mann (Reimann, 2006, p. 92). Toutefois, il peut y avoir des exceptions à cette règle, le genre masculin peut, à titre d'exemple, être appliqué à un référent du sexe féminin et vice versa. Le genre en allemand peut être trompeur, il peut mener à confusion, surtout pour les apprenants étrangers de cette langue.

La même source (Reimann, 2006, p. 92) ajoute que le genre des noms en allemand peut être parfois déterminé grâce à quelques critères morphologiques (finale d'un mot).

Dans le même fil d'idées, l'autrice explique, d'une part, que les noms ayant une finale en (-ismus, -ling, -or) sont toujours masculins, tandis que les noms ayant une finale en (-ung, -heit, -keit, -schaft, -ion, -ei, -ur) sont au féminin. De l'autre, les noms ayant une finale en (-chen, -lein) sont toujours neutres (Reimann, 2006, p. 93).

Toutefois, l'autrice ne manque pas de signaler que cette piste ne peut être adoptée d'une manière absolue, car comme dans la plupart des langues romanes, l'attribution du genre

⁷³ Homme

⁷⁴ Femme

⁷⁵ Enfant

aux noms n'est pas toujours régulière, il y a des irrégularités qu'on ne peut pas toujours justifier.

Le livre tient cependant à mettre au clair certaines règles basiques (Reimann, 2006, pp. 92-93), selon lesquelles :

- **Sont masculins les noms :**

- Les noms masculins de personnes et d'animaux ;
- Les jours de la semaine, les mois, les saisons, les moments de la journée ;
- Les phénomènes atmosphériques, les points cardinaux ;
- Les alcools ;
- Les noms masculins de métiers.

- **Sont féminins :**

- Les noms féminins de personnes ;
- La plupart des noms de fleurs, de plantes et d'arbres ;
- Les noms féminins de métiers ;
- Les noms dérivés du radical d'un verbe et terminés par un t.

- **Sont neutre :**

- Les infinitifs et les adjectifs substantivés.

Le système du genre grammatical en allemand est aussi emblématique que celui du français. Il reçoit beaucoup de critiques portant sur les règles régissant son fonctionnement, parmi lesquelles, nous citons la règle selon laquelle le masculin l'emporte sur le féminin ou l'usage exagéré du masculin générique qui occulte la présence des femmes, d'un côté, et engendre des incohérences sémantiques d'un autre. À ce sujet (Gygax, Ute, Sarrasin, Oakhill, & Garnham, 2009) expliquent que :

« In gender marked languages such as German or French, the gender of a noun referring to a person is often explicitly signalled by the form of the determiner and by the morphological form of the noun. But the situation is not always clear, because in German as well as in French, for example, there are specific grammatical rules about the use of masculine and feminine forms: To refer to a group of people of both sexes, to persons of unknown sex, or where the sex of the person is irrelevant, the masculine form is used and is supposed to be interpreted as a generic. » (Gygax, Ute, Sarrasin, Oakhill, & Garnham, 2009, p. 3)

Selon plusieurs sources, l'ambiguïté du genre grammatical réside dans l'aspect générique du masculin, qui s'emploie non seulement pour les noms animés désignant des référents du sexe mâle mais aussi pour les noms désignant des référents du sexe femelle, ce

qui peut engendrer des incohérences sémantiques qui peuvent affecter la compréhension du message et la représentation qui en résulte.

5.5 Le système du genre grammatical en langue arabe

Le système grammatical du genre en langue arabe est un système binaire, selon lequel le masculin est réservé aux noms référant à des objets animés ou inanimés du sexe masculin, tandis que le féminin est réservé aux noms référant à des objets animés ou inanimés du sexe féminin, comme dans la plupart des langues sémitiques. Contrairement à certaines langues indo-européennes, le neutre en langue arabe n'existe pas⁷⁶.

Historiquement, les philologues arabes avaient distingué entre le masculin et le féminin en associant à chacun des genres une forme lexicale particulière, c'est ce qu'affirme Baha al-Din Ibn Al-Nahhas (m.338-950)⁷⁷ lorsqu'il cita l'exemple de (رَجُلٌ / إِمْرَأَةٌ) [radʒul]/[ʔimraʔa] (homme/femme), (جَمَلٌ / نَاقَةٌ) [dʒamal]/[na:qa] (chameau/chamelle)... À ce sujet, (Caubet, Simeone-Senelle, & Vanhove, 1988) expliquent que cette pratique est d'origine sémitique car :

« En sémitique, il semble que le genre n'était pas marqué dans la morphologie des substantifs, et qu'il ne se manifestait que dans les phénomènes d'accord, en particulier avec les pronoms. Les langues sémitiques possèdent peu de suffixes puisqu'elles utilisent essentiellement le procédé de dérivation par schèmes pour la création de mots. » (Caubet, Simeone-Senelle, & Vanhove, 1988, p. 39)

Anciennement, l'arabe accorda à chaque mot une forme particulière. Néanmoins, cette particularité n'a pas été bien reçue, selon certains philologues, elle ne fait qu'encombrer la langue avec le nombre des mots féminins qu'elle puisse engendrer. Pour dépasser ce problème, les philologues arabes proposèrent d'introduire une marque morphologique (une désinence) qui leur permet de dériver le féminin à partir du masculin, comme c'est le cas pour l'exemple suivant : (طِفْلٌ / طِفْلا) [tʔifl]/[tʔifla]. Depuis lors, la nouvelle tendance se maintient et fait la règle.

La nouvelle tendance que soutiennent les grammairiens, comme El-Mubarrad, Zagagi et El-Zabidi, défend la suprématie du masculin. C'est en fonction de cette tendance que le masculin est déclaré genre de base (أَصْل/asl) dont le féminin (فَرْع/farʕ) dérive (Guardi, 2008, p. 113). Le grand grammairien Perse travaillant sur l'arabe, El-Sibawayh, explique à ce sujet

⁷⁶ Voir sur ce sujet : Abou Latifa (2010), Al-tathkirwa al-ta'nith fi loghatsamiya, dirassatadabiya, p. 115

⁷⁷ Larcher, P. (2019). La première traduction européenne d'une Mu'allqa ? La version latine de la Mu'allqa d'Imru' al-Qays par Levinus Warner (XVII^e siècle). In P. Catherine (Ed.), Savants, amants, poètes et fous, séances offertes à Katia Zakharia (pp. 35-61). Beyrouth: Presses de l'Ifpo. DOI: <https://doi.org/10.4000/books.ifpo.13383>.

selon la traduction de Jualanda Grandi (Guardi, 2008) que « *de toutes les choses la racine est le masculin et après il se distingue, et chaque féminin est une chose, et la chose est masculine parce que le masculin est le premier et il est plus fort du point de vue de la déclinaison* » (Guardi, 2008, p. 113).

5.5.1 Marque du genre

Dans son fameux livre (التذكير و التانيث) [ataðkirwataʔniθ], la masculinisation et la féminisation, Ibn Al-Anbārī (1119-1181) précise, à ce sujet, que les noms féminins en langue arabe sont généralement morphologiquement marqués, contrairement aux noms masculins qui ne le sont pas. En ce sens, nous citons les deux exemples suivants : (مؤمن/مؤمنة) [muʔmin]/[muʔmina], (بائع/بائعة) [ba:ʔiʕ]/[ba:ʔiʕa]... Dans le même ordre d'idées, Rashid ibn Abd Allah al-Rami al-Shartuni (1943, p.54) ajoute qu'en langue arabe, les noms essentiellement masculins s'identifient comme des noms qui n'ont pas de marque de féminin, comme c'est le cas pour : (أسد) [ʔasad], (جبل) [dʒabal], (لسان) [lisa:n]...

À propos des marques de genre, il paraît que les philologues arabes ne sont pas unanimes quant à leur nombre, certains avancent qu'il en a trois, quatre ou cinq, alors que d'autres vont jusqu'à quinze. Selon Ibn Al-Anbārī (1970, p.42) les marques du féminin sont au nombre de trois. Selon le même philologue la grammaire arabe distingue entre :

- Tā' marbūṭa (ة) /lié/ : (a)ʔ [bara: 78] براءة
- Al-Aliph Al-mamdouda (إ) /allongé/ : (سمراء 79) [samra:ʔ]
- Al-Aliph al-maqsoura (ى) /raccourci/ : (بشرى 80) [buʕra:]

5.5.2 L'arbitrarité

AbdAl-Raḥmān ibn Muḥammad Ibn Al- Anbārī⁸¹ tient à distinguer entre le genre réel et le genre irréel, le genre réel est le genre motivé par le statut biologique du référent en question, alors que le genre métaphorique ou irréel est arbitrairement⁸² attribué. Dans « le

⁷⁸Innocence.

⁷⁹Brunette.

⁸⁰Une bonne nouvelle.

⁸¹Traditionniste et philologue arabe.

⁸² « Les linguistes, y compris celles et ceux qui soutiennent la féminisation des noms des métiers, savent que le mot n'est pas la chose (cela s'appelle l'arbitraire, l'immotivation, linguistiques). Ils savent aussi que le mot est désignation, nomination, articulation des choses du monde et que dans cette articulation, catégorisation que font les mots (pour le dire vite) s'impose une vision du monde. C'est à travers ce prisme qu'impose une langue que se construisent et l'être humain (sujet parlant, par l'être dit Lacan) et ses représentations-identifications. » Autour du livre de Anne-Marie Houdebine La féminisation des noms de métiers. (2000). Travail, genre et sociétés, 3(1), p. 187. doi: 10.3917/tgs.003.0169

féminin & le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions» Leda Mansour dit à ce sujet qu' :

« On parle de « masculin » naturel (ou réel) quand un mot, comme rajul (« homme »), réfère à un humain de sexe masculin, ou à un animal mâle comme thawr (« taureau »). Ce qui est aussi le cas pour le mot imra'a (« femme »), qui renvoie à un référent de sexe féminin. Cette classe de féminin est valable pour les noms renvoyant à des animaux femelles comme faras, « jument ». » (Manesse & Siouffi, 2019, p. 178)

La marque du féminin en langue arabe est souvent trompeuse. Selon As-Sijistani, certains noms masculins peuvent présenter une forme féminine, comme le montrent les deux exemples suivants : (دَاعِيَة⁸³) [da:ʕija], (عَلَامَة⁸⁴) [ʕala:ma]... En revanche, il ya des noms féminins qui présentent une forme masculine, c'est-à-dire qui ne sont pas marqués, comme c'est le cas pour : ((حَامِلَة⁸⁶)), ḍiʔha:) [حَائِض⁸⁵] [ħa:mil], (عَانِس⁸⁷) [ʕa:nis]... Afin de justifier cette controverse à la fois lexicale et sémantique, les philologues arabes, à l'instar de Yahia Ibn Ziyad Al-Faraa (1989, p. 52) trouvent qu'il n'est pas nécessaire d'associer une marque de féminin à des noms qui ne peuvent, essentiellement, être associer qu'à une personne du sexe féminin.

5.5.3 Polyvalence

On en déduit donc que la marque du féminin ne s'emploie pas toujours pour marquer le genre, mais qu'elle peut avoir d'autres fonctions, comme le montrent les deux exemples suivants : (نَمْلَة) [namla] et (نَمْل) [naml] et (جَرِيح⁸⁸) [dʒariħ] et (جَرَحِي) [dʒarħa:] au niveau desquels les deux marques de féminin, Ta marbuta-singulier- et aliph maqsoura-pluriel-, sont employées pour marquer le nombre.

La marque du féminin est donc polyvalente, on la retrouve également présente dans certains diminutifs, pour exprimer l'idée de la petitesse : (شُبَيْلَة⁸⁹) [ʃubajla], ou de l'affection : (مَيْمَنَة) [ʔumajma]. À ce propos, (Caubet, Simeone-Senelle, & Vanhove, 1989) expliquent qu'originellement la marque du genre [ta marbuta] /a/ à l'oral, permet de marquer certaines oppositions. Elle permet, entre autres, d'opposer :

- un singulatif au collectif pour les non-humains ;

⁸³Un prédicateur.

⁸⁴Un savant.

⁸⁵Une femme indisposée.

⁸⁶Enceinte

⁸⁷Une vieille fille.

⁸⁸ S'emploie identiquement pour qualifier un homme ou une femme.

⁸⁹Lionceau femelle.

- un groupe humain à un individu ;
- un sens spécialisé à un sens propre ;

Comme elle permet la création de noms abstraits.

Ce n'est donc que récemment que cette désinence a été employée pour marquer l'opposition masculin/féminin, et en fonction de quoi le féminin devient le genre marqué par opposition au masculin, dit genre non-marqué.

Comme dans beaucoup de langues, il y a des mots, en langue arabe, qui s'emploient indifféremment pour désigner les deux genres. Ils sont donc considérés en fonction de cela comme épicènes⁹⁰. Sur ce point, Al-Faraa cite l'exemple des noms suivants : (شَاهِد) [ʃa:hid], (فُلَان) [fula:n] et (إِمَام) [ʔima:m] qui peuvent, selon lui, désigner un homme ou une femme.

En revanche, il y a des noms qui n'ont tout simplement pas de féminins, comme c'est le cas pour certains noms de métiers, fonctions, grades et titres... où le masculin se substitue impérativement au féminin.

En effet, l'absence des formes féminines a donné ces dernières années lieu à une grande polémique linguistique, qui ouvre sur un manque lexical majeur, et à la suite de laquelle l'idée de la féminisation de la langue a vu le jour.

⁹⁰Selon le dictionnaire de la linguistique : « On appelle épicènes les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre*, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de sexe (genre naturel). Ainsi, le nom enfant est épicène, car il peut être féminin dans Une enfant est heureuse (féminin et femelle) et masculin dans Un enfant est heureux (masculin et mâle) ; le masculin est toutefois un terme générique. [...] ». P. 194.

Conclusion

Il est logique de revenir aux sources pour répondre à des interrogations qui se rapportent à des débats actuels, tel que celui de la féminisation ou de la neutralisation de la langue. Il convient à ce sujet de préciser que les nouvelles réflexions qui animent ces débats, à savoir la féminisation et/ou la neutralisation de la langue, espèrent, contrairement à celles qui cherchent à comprendre l'origine de l'ambiguïté, rétablir l'ordre du système du genre grammatical qui apparaît comme incohérent et anachronique. Serait-ce possible ?

Quatrième chapitre

Analyse, interprétation des données collectées du questionnaire

« Tout se passe dans le langage ».

**Ludwig Wittgenstein,
Grammaire Philosophique, 95.**

Introduction

Le questionnaire représente l'une des pièces maitresses de notre enquête, ce dernier nous offre la possibilité de connaître les préférences et les positions des interviewés des deux groupes en matière de féminisation.

À la lumière de ce qui précède, le présent chapitre aura pour objectif de présenter le déroulement de l'enquête effectuée par questionnaire destiné à notre public francophone et arabophone. Il sera question de présenter, d'une manière détaillée, l'objet et les objectifs de notre questionnaire, l'échantillon et sa construction, les méthodes suivies ainsi que la présentation des résultats et leur interprétation.

1 Élaboration, Administration Traitement du questionnaire

Dans son ouvrage «Marketing des systèmes et services d'information et de documentation» Nozha Ibnlkhayat considère que :

« La conception du questionnaire [...] se fait en quatre étapes que les spécialistes en méthodologie de recherche recommande de respecter : la préparation de l'enquête ; l'élaboration du questionnaire ; l'administration du questionnaire ; le traitement et l'analyse du questionnaire. » (Ibnlkhayat, 2005, p. 116)

1.1 L'élaboration du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré afin d'apporter des éléments de réponses à notre problématique, confirmer ou infirmer nos hypothèses, mais avant tout de répondre à notre objectif de recherche. Pour ce faire, les questions ont été choisies en fonctions des axes majeurs de notre développement.

Il importe de signaler, à cet égard, que le questionnaire en ligne (Google forms) avait facilité la tâche, étant donné que la collecte des résultats, les représentations se font d'une manière automatique.

1.2 La validation du questionnaire

La validation du questionnaire est une étape importante qui doit précéder l'administration du questionnaire. Pour ce faire, nous avons d'abord envoyé le questionnaire à quelques docteurs et doctorants de notre université (encadrant, anciens enseignants, doctorant de notre promotion) afin de vérifier l'adéquation des questions, que ce soit sur un plan scientifique ou technique. Cette étape nous a permis, non seulement de vérifier l'aspect technique du questionnaire, à savoir les modalités des réponses car il s'agit d'un questionnaire électronique, mais aussi d'améliorer la qualité des questions que comporte notre questionnaire.

1.3 L'administration du questionnaire

L'administration du questionnaire s'est réalisée au cours de deux mois (Mai et Juin 2022). En premier lieu, nous nous sommes servi de notre e-mail académique pour inviter nos collègues de l'université de Mohamed Lamine Debaghine, Sétif2, à répondre au questionnaire. Ces derniers étaient très bienveillants, ils ont même tenu à nous transmettre les courriels électroniques de leurs collègues des autres universités algériennes alors que d'autres se sont même occupés de partager le questionnaire avec leurs collègues.

1.4 Echantillon

Au total, le questionnaire a été adressé à environ 230 enseignants universitaires de français (toutes les spécialités confondues : linguistique, littérature et didactique) partout dans plusieurs universités algériennes. Le questionnaire électronique a été mis au point et lancé sur plusieurs réseaux sociaux. Pour ce faire, nous nous sommes servi de nos comptes personnels sur les réseaux sociaux et/ou académiques : Facebook, Tweeter, ResearchGate, mais aussi via le courrier électronique, e-mail professionnel et personnel... portant notre nom réel et affilié, comme c'est le cas pour le réseau social académique ResearchGate ou l'e-mail professionnel.

Le questionnaire a été diffusé sous forme électronique et papier, et ce, à la demande des personnes qui ne maîtrisent pas suffisamment l'outil informatique (5 copies).

Tableau 10 Tableau montrant le nombre de personnes francophones qui ont été contactées

	Courrier électronique	Facebook	Tweeter	ResearchGate
Nombre de personne	55	130	16	24

Des 230 personnes sollicitées, 51 (22 %,) personnes ont accepté de répondre à notre questionnaire dont trois (03) ont répondu sur un papier, comme montré sur le tableau suivant :

Tableau 11 Tableau montrant le nombre de personnes francophones interviewées

	Courrier électronique	Facebook	Tweeter	ResearchGate
Nombre de personne	10	34	00	4

Les personnes qui n'ont pas répondu se sont excusées à cause de leur indisposition.

2 Contenu du premier questionnaire

2.1 La première section

La première rubrique du questionnaire comprend une introduction de quelques lignes qui a été rédigée afin d'inviter le participant à répondre au questionnaire mais aussi de le mettre dans le cadre du sujet (thème, objectif académique) de la recherche.

La première partie du questionnaire (l'accroche) annonce le thème de la recherche, l'université d'appartenance, la spécialité du chercheur, ainsi que le public visé, à savoir les chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'applications.

L'accroche précise aussi que les réponses (les résultats) données ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche de cette étude doctorale et resteront anonymes. Il convient de souligner, à cet égard, que si nous avons demandé le nom complet des participants, ce n'est que pour les contacter en cas d'une information que nous ignorons. À la fin, nous avons tenu à mentionner l'adresse électronique académique pour ceux qui veulent nous contacter.

2.2 La deuxième section : le profil des enseignants

La deuxième section intitulée « fiche personnelle » a été consacrée entièrement à l'identification du profil des participants à notre enquête. Cette section interroge le sujet autour de sept (7) données importantes, qui sont :

- Le nom, le prénom, ou l'identifiant.
- Le sexe ;
- Le grade ;
- La profession ;
- Le lieu de l'exercice de la profession.

Ces informations nous permettent de mieux identifier le profil de nos participants. Toutefois, certains participants ont préféré de ne pas mentionner leurs noms, ces derniers se sont contentés d'indiquer un identifiant (surnom, prénom, chiffre...) pour garder l'anonymat.

La deuxième information qui se rapporte au sexe des participants nous permet d'avoir plus d'information concernant la position de chacun des deux sexes quant à l'usage du masculin et la féminisation de la langue en général.

La troisième et la quatrième donnée, qui cherchent à déterminer la nature de la profession et le lieu de rattachement, nous permettent d'identifier le degré de la familiarité des participants avec la langue française ainsi que ses règles.

2.3 La troisième section

2.3.1 Le premier item : un auteur

2.3.1.1 Résultats

Tableau 12 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Un auteur	Une	Une	Une	Une	Autres :

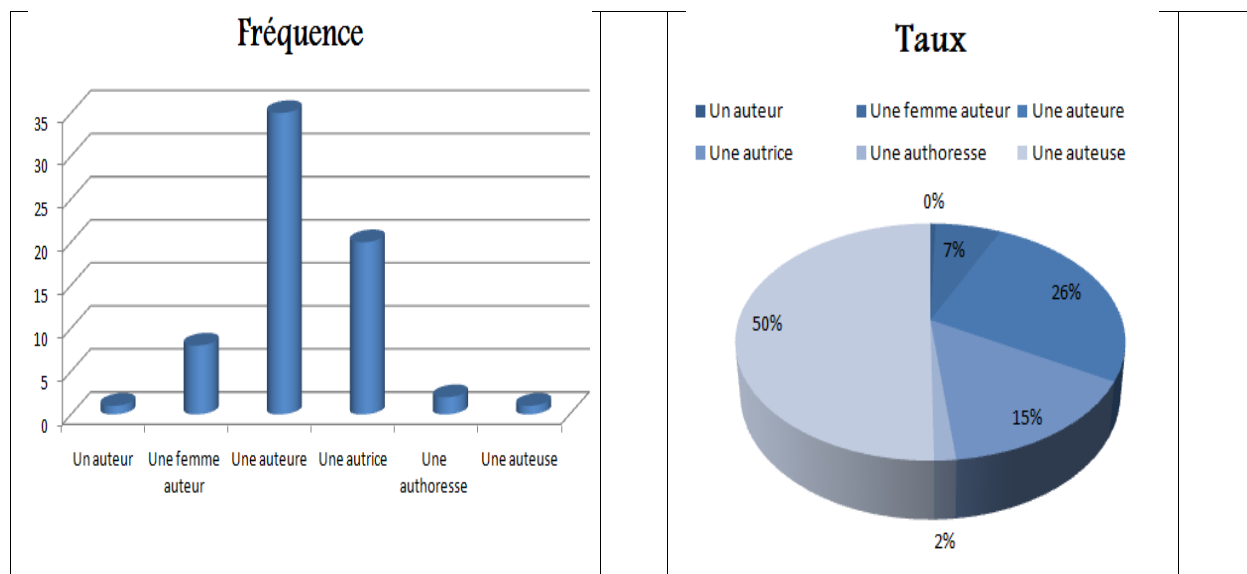
		femme auteur	auteure	autrice	authoresse	une auteuse ⁹¹
Fréquence	01	08	35	20	02	01
Pourcentage	1%	13%	52%	30%	3%	1%

2.3.1.2 Commentaire

Le nom « auteur » soulève de nombreuses questions quant à sa féminisation mais surtout quant au choix entre les différentes formes féminines correspondantes. D'un point de vue morphologique, plusieurs modes de dérivation sont possibles, comme c'est le cas, d'ailleurs, pour la plupart des noms ayant une finale en -eur (Yaguello, 1989, p. 31). Il est important de savoir que les occurrences féminines attestées qu'on rencontre dans l'usage ou les dictionnaires francophones de langue varient en fonction des zones géographiques francophones, et ce, pour des raisons d'ordre linguistique et/ou extralinguistique.

On voit par le tableau que la forme féminine la plus choisie par nos interviewés est celle d'« auteure » (52%) suivie de celle d'« autrice » (30%) qu'on rencontre plus généralement au Québec. D'un autre côté, la forme composée « une femme auteur » a été choisie uniquement huit fois (13%) contrairement à celle de « un auteur » ou « une auteuse » que n'ont été choisies qu'une seule fois uniquement. Il est important de signaler que la forme « une auteuse » a été proposée par l'une des personnes interviewées qui a tenu à indiquer que c'est une forme rare.

2.3.1.3 Représentations



⁹¹ Voir sur ce sujet : Leon, P., Bhatt, P. (2017). *Structure du français moderne: introduction à l'analyse linguistique*. Canada: Canadian Scholars, p.133.

**Figure 10 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom
« auteur »**

2.3.2 Le deuxième item : un ambassadeur

2.3.2.1 Résultats

Tableau 13 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une ambassadeure	Une ambassadrice	Autres : (madame l'ambassadrice)
Fréquence	5	48	1
Pourcentage	9%	89%	2%

2.3.2.2 Commentaire

D'après la règle de la formation du féminin des noms, certains noms ayant une finale en –eur forment généralement leur féminin en –eure exceptés les noms ayant une finale en –teur comme « ambassadeur » qui donne « ambassadrice » sur le modèle de « directeur /directrice ».

On voit par le tableau qu'il y a un écart important entre le nombre de personnes interrogées qui ont choisi le féminin « une ambassadrice » (89%) par rapport à ceux qui ont choisi le féminin « une ambassadeure » (9%). En revanche, une seule personne avait choisi la forme « madame l'ambassadrice », selon qui, il est important de suivre le nom féminin d'un substantif féminin (l'appellation madame dans ce cas-là) pour marquer le genre, cependant, la personne a manqué de justifier cet usage.

2.3.2.3 Représentations

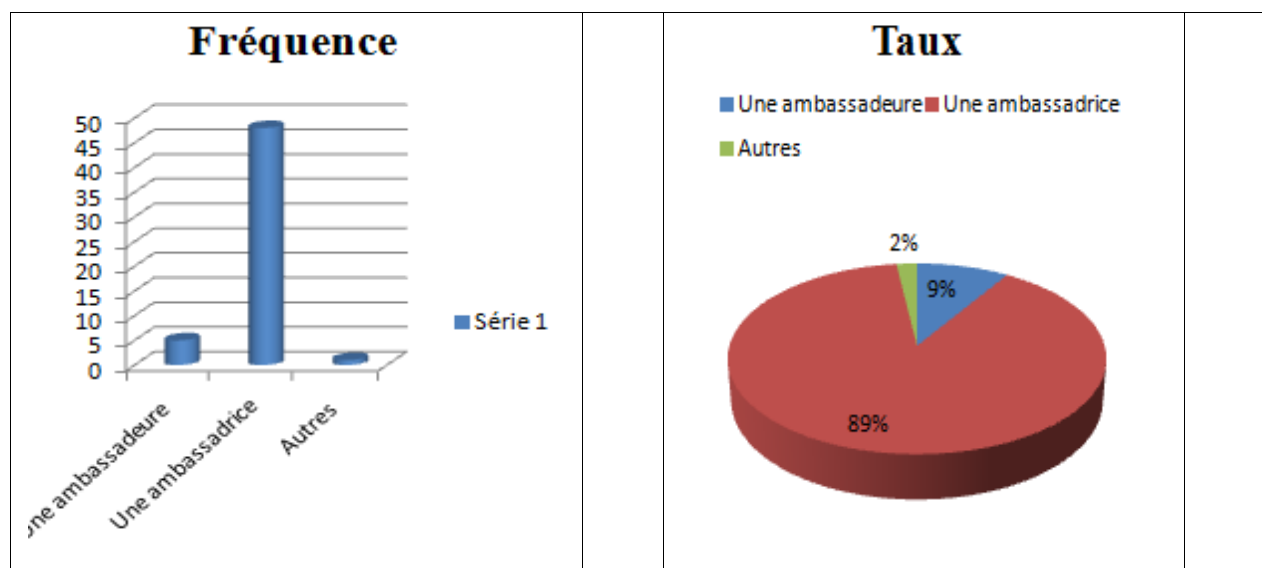


Figure 11 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « ambassadeur »

2.3.3 Le troisième item : un avocat

2.3.3.1 Résultats

Tableau 14 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Un avocat	Une avocate	Autres : une avocat
Fréquence	1	51	01
Pourcentage	2%	96%	2%

2.3.3.2 Commentaire

On voit d'après le tableau qui précède, que la forme féminine «une avocate» représente la forme la plus choisie (96%), contrairement à la forme masculine « un avocat » qui n'a été enregistrée qu'une seule fois (2%). D'un point de vue morphologique, la forme qui a été la plus choisie par nos interviewés répond à la règle générale de la formation du féminin du nom.

Parmi l'ensemble des réponses recueillies, nous n'avons noté qu'une seule réponse différente et qui est celle qui introduit la forme : « une avocat ». La personne qui a choisi cette forme a préféré de procéder par la féminisation du déterminant tout en gardant la forme masculine de base.

2.3.3.3 Représentations

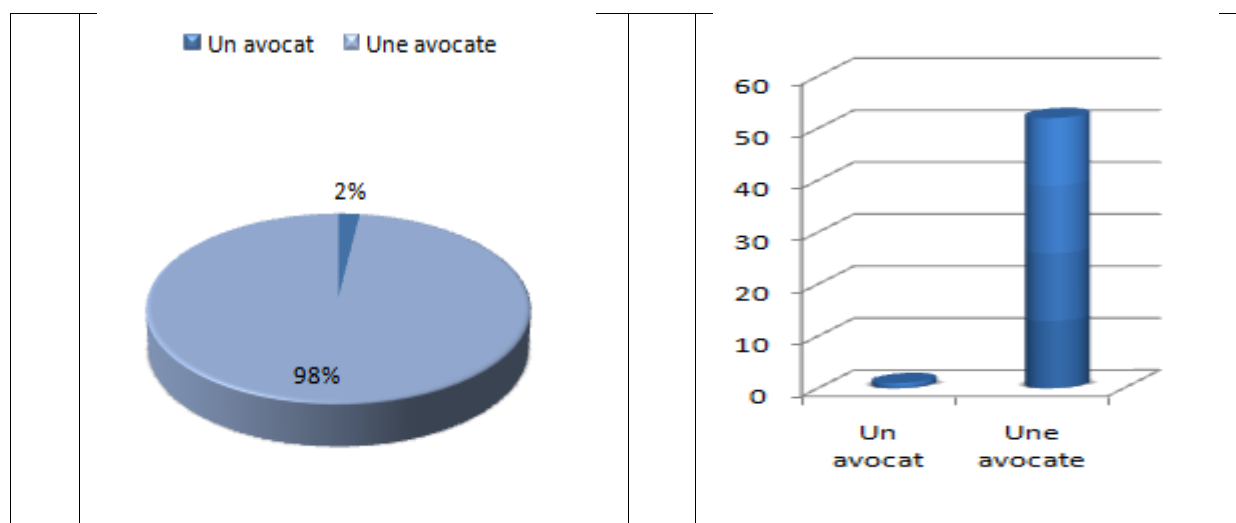


Figure 12 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « avocat »

2.3.4 Le quatrième item : un capitaine

2.3.4.1 Résultats

Tableau 15 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une capitaine	Une capitainesse	Autres
Fréquence	51	3	00
Pourcentage	98%	2%	/

2.3.4.2 Commentaire

Le mot « capitaine » est considéré comme un nom épicène qui ne varie pas en genre, en d'autres termes, il garde la même forme que ce soit pour le masculin ou pour le féminin.

Toutefois, si sa forme paraît trompeuse, c'est en raison du -e que porte le mot à la fin. Malgré sa forme féminine, le nom s'emploie pour désigner une personne du sexe masculin ayant le grade de capitaine.

Nous avons demandé à nos interviewés, de choisir la forme féminine qui correspond le plus au masculin « un capitaine », la majorité a choisi la forme épicène « une capitaine » (98%), en partant de la féminisation de l'article (le déterminant indéfini). En revanche, la forme féminine « capitainesse » qui remonte à une date ancienne, n'a été choisie que trois (03) fois (2%). Notons à ce propos que l'une des personnes qui ont choisi la forme « capitainesse » a tenu à sélectionner les deux formes à la fois pour dire que les deux formes peuvent être employées simultanément.

Cela montre que lorsque plusieurs formes féminines se présentent, le choix prête à confusion.

2.3.4.3 Représentations

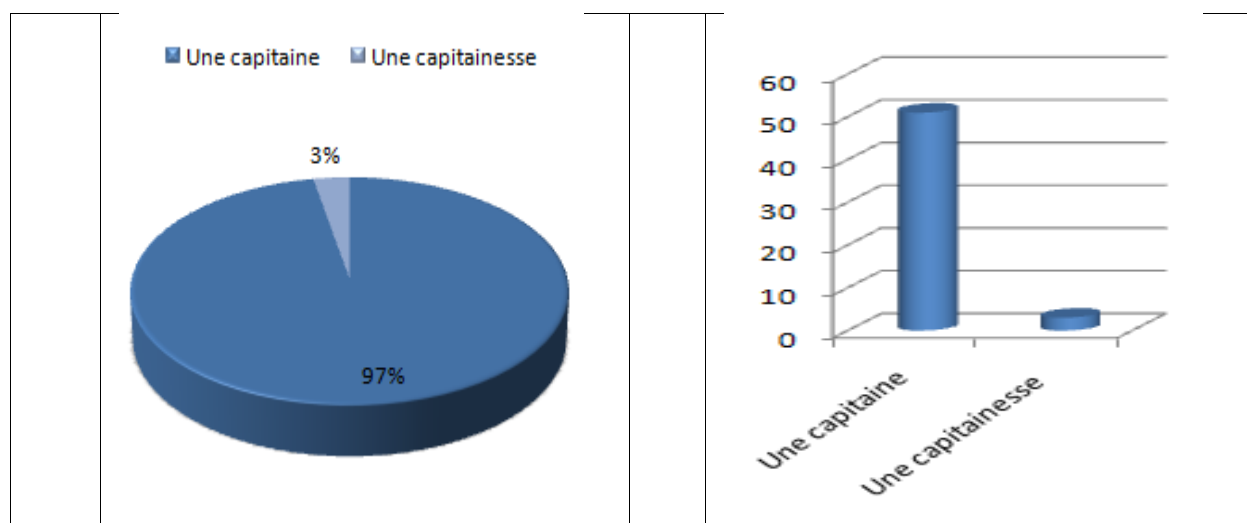


Figure 13 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « capitaine »

2.3.5 Le cinquième item : un chef

2.3.5.1 Résultats

	Une cheffe	Une chève	Une cheffesse	Une cheftaine	Autres : (un chef, une chef)
Fréquence	48	01	02	03	02
Taux	84%	2%	4%	6%	4%

2.3.5.2 Commentaire

Les résultats obtenus montre que la majorité (84%) de nos interviewés a choisi la forme féminine « une cheffe », trois interviewés (6%) seulement ont choisi la forme féminine « une cheftaine », alors que deux interviewés (4%) ont choisi la féminine « une cheffesse ». Les autres ont introduit des formes qui n'ont pas été proposées, à savoir, la forme masculine (2%) « un chef » et la forme féminine (2%) « une chef » dont la formation procède par la féminisation de l'article.

Certains interviewés ont précisé que les formes féminines « cheftaine » et « cheffesse » ne peuvent pas toujours être utilisés (contexte).

2.3.5.3 Représentations

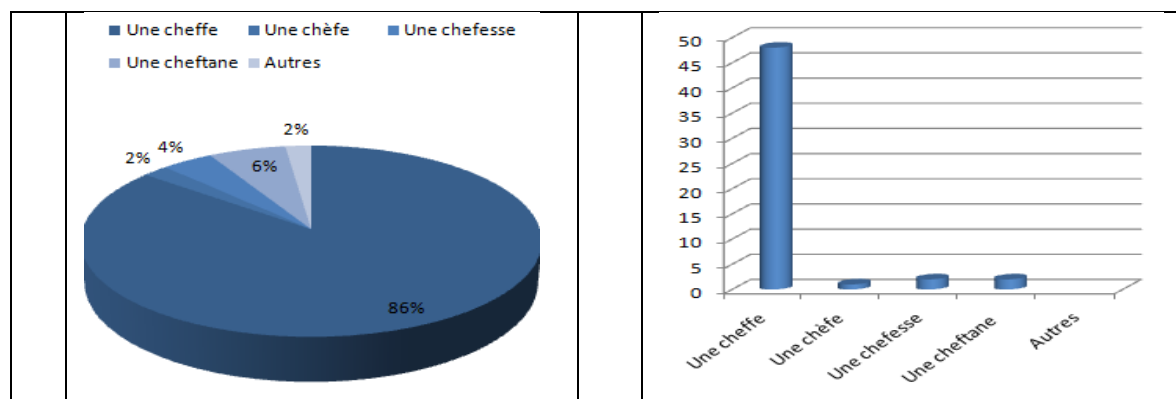


Figure 14 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « chef »

2.3.6 Le sixième item : un chercheur

2.3.6.1 Résultats

Tableau 16 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une chercheure	Une chercheuse	Une femme chercheur	Autres

Fréquence	26	33 (13)	6	0
Pourcentage	40%	51%	9%	/

2.3.6.2 Commentaire

Le mot « chercheur » est considéré parmi les noms dont la féminisation pose problème, d'un côté, en raison de la pluralité des formes féminines existantes ou l'usage du masculin, de l'autre, les interprétations que puisse engendrer l'usage du masculin pour parler d'une femme. L'indétermination met souvent le locuteur mal à l'aise face à la pluralité des choix.

La règle dicte que les noms en –eur forment leur féminin en –euse, ce qui justifier les réponses de nos interviewés, qui pour trancher, reviennent souvent à la règle. On voit par le tableau que la forme « une chercheuse » a été choisies trente-trois (33) fois (51%), notons qu'elle apparait treize (13) fois comme un deuxième choix, alors que la forme féminine « une chercheuse » a été choisie vingt-six (26) fois (40%) comme premier choix et dont une (01) comme un deuxième choix.

2.3.6.3 Représentations

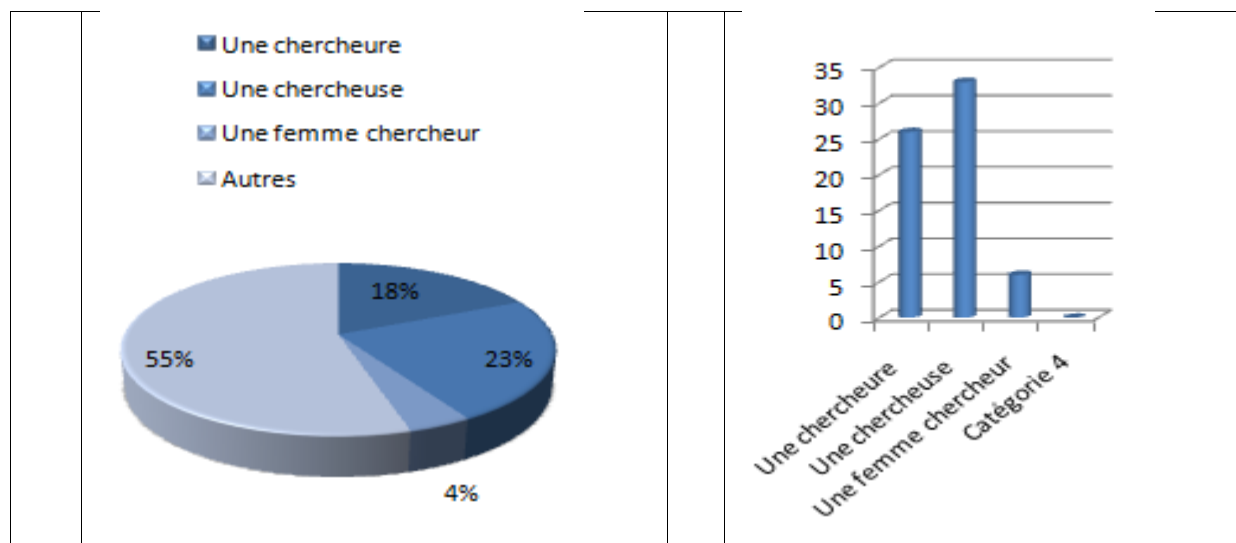


Figure 15 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « chercheur »

2.3.7 Le septième item : un conseiller

2.3.7.1 Résultats

	Une conseillère	Un conseiller	Autres
Fréquence	51	00	00
Taux	100%	/	/

2.3.7.2 Commentaire

Tous les interviewé ont choisi la forme féminine « une conseillère ».

2.3.7.3 Représentations

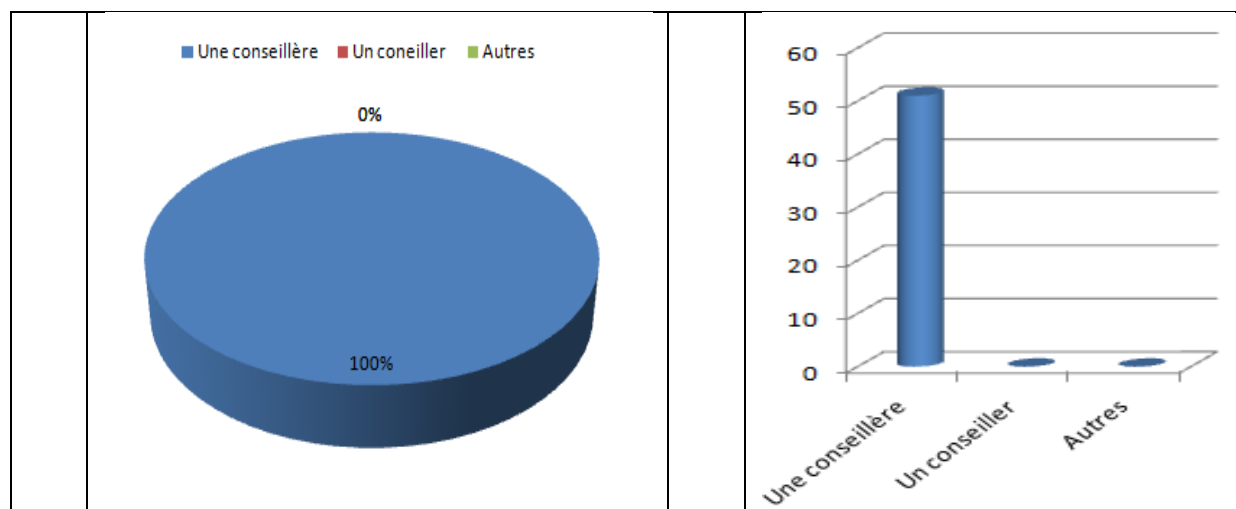


Figure 16 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « consul »

2.3.8 Le huitième item : un consul

2.3.8.1 Résultats

	Une consule	Une consulesse ⁹²	Autres
Fréquence	51	1	00
Pourcentage	98%	2%	/

2.3.8.2 Commentaire

Le nom « consul » est connu sous sa forme masculine, la féminisation de ce nom est peu abordée, étant donné que la présence des femmes à la tête de cette fonction est vraiment limitée à quelques noms près. Dernièrement cette fonction s'ouvre de plus en plus aux femmes que ce soit dans les pays développés ou moins développés.

La féminisation pose cependant problème, il est compliqué de savoir s'il faut dire « consule » ou « consulesse ». En d'autres termes, quelle forme choisir entre « consule » qui est conforme la règle générale de la formation du féminin, et « consulesse » qui est une forme historique? Afin de répondre à cette question, il suffit de revenir sur quelques textes historiques pour comprendre que la forme « consulesse » ne s'emploie que pour parler de l'épouse du consul et non la personne à la tête de la fonction.

⁹² Voir sur ce sujet : Larivière, L. (2005). *Guide de féminisation des noms communs de personnes*. Canada: Fides.

On voit par le tableau que la majorité des personnes interviewées (98%) a choisi la forme féminine « une consule », qui procède par l'ajout d'une marque de féminin à la base masculine. En revanche, une seule personne a choisi la forme « une consul » qui procède par la féminisation du déterminant. La forme féminine « une consulesse », quant à elle, n'a pas été choisie.

L'écart entre les réponses est très apparent, à cela s'ajoute, que la forme « consulesse » semble méconnue.

2.3.8.3 Représentations

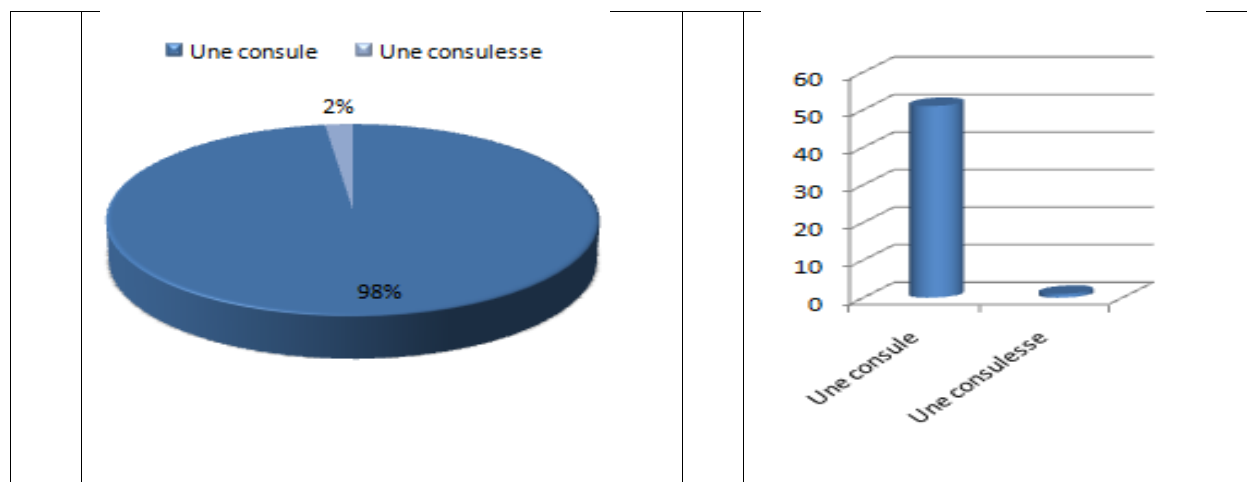


Figure 17 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « consul »

2.3.9 Le neuvième item : un docteur

2.3.9.1 Résultats

Tableau 17 Tableau montrant la répartition en pourcentage les résultats

	Une docteure	Une doctrice	Une doctoresse	Autres : (femme médecin)
Fréquence	38	1	12	/
Pourcentage	74.5%	1.9%	23.52%	/

2.3.9.2 Commentaire

Le nom «docteur» figure parmi les noms les plus problématiques face à l'exercice de la féminisation. En effet, il se révèle souvent difficile, à l'écrit comme à l'oral⁹³, de choisir entre « une docteure » ou « une doctoresse », surtout quand d'autres possibilités s'ajoutent, comme celle de « doctrice » ou « docteuse ».

⁹³ A l'oral, la forme féminin « docteure » est moins marquée.

On voit par le tableau que la forme féminine « une docteure » a été choisie trente-huit fois (74%) et que la forme féminine «une doctoresse» a été choisie douze fois (23%), en revanche la forme féminine « une doctrice » n’a été choisie qu’une seule fois (2%).

Nous rappelons que les personnes interrogées avaient la totale liberté de choisir entre une ou plusieurs formes qu’elles trouvent convenables, c’est la raison pour laquelle, le nombre de réponses dépasse le nombre de personnes interrogées. Afin de mieux illustrer nos propos, nous tenons à signaler que treize 13 personnes ont choisi deux formes féminines à la fois, ces formes varient entre celles de « une docteure et une doctoresse », et celles de « docteur et femme médecin ». À ce sujet, nous tenons à noter que la forme féminine «une femme médecin» a été notée une seule fois, mais que nous n’avons pas pris en considération car elle ne s’inscrit pas dans l’objectif de cette question.

2.3.9.3 Représentations

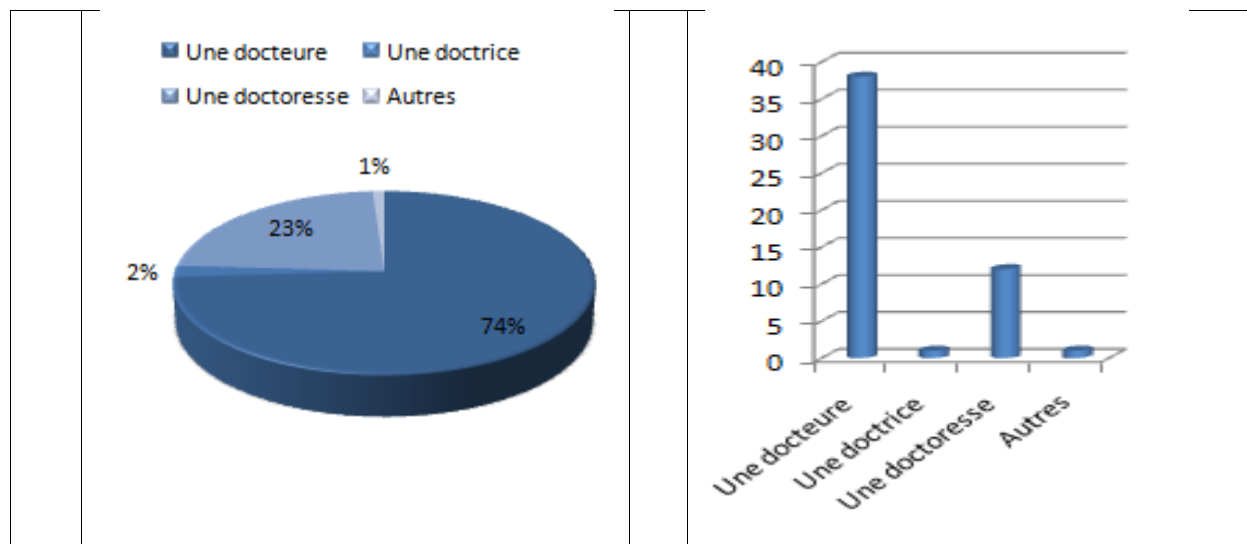


Figure 18 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « docteur »

2.3.10 Le dixième item : un doyen

2.3.10.1 Résultats

	Un doyen	Une doyenne	Autres
Fréquence	3	48	/
Taux	6%	94%	/

2.3.10.2 Commentaire

Les résultats obtenus montrent que la majorité des interviewés ont sélectionné la forme féminine « une doyenne ».

2.3.10.3 Représentations

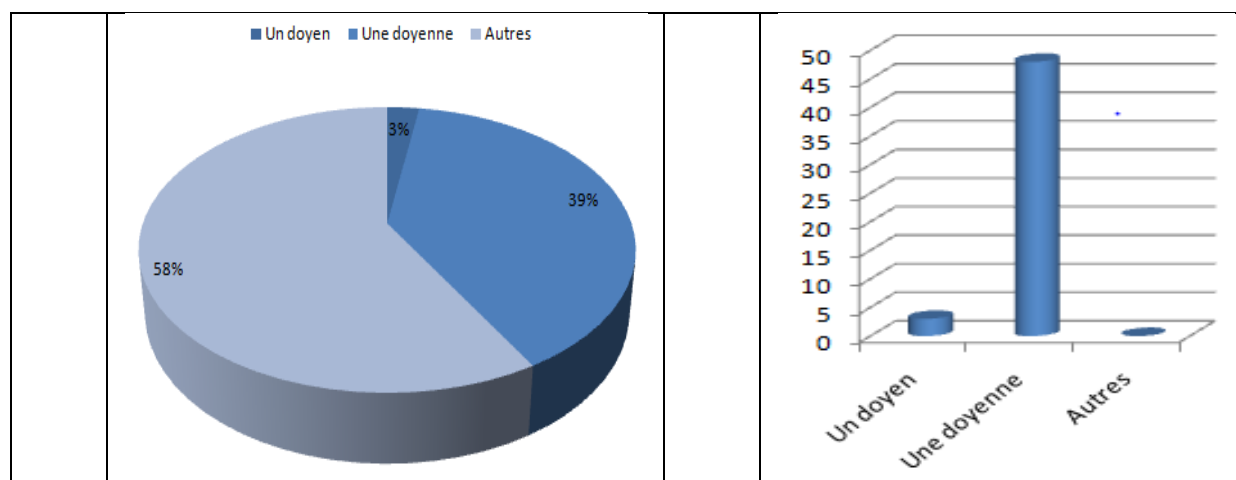


Figure 19 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « doyen »

2.3.11 Le onzième item : un entraîneur

2.3.11.1 Résultats

Tableau 18 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une entraîneure	Une entraîneuse	Autres	Deux réponses
Fréquence	21	30	00	1
Pourcentage	40%	58%	/	2%

2.3.11.2 Commentaire

Le nom « entraîneur » est l'un des noms qui renforce la thèse selon laquelle, le masculin a une connotation neutre contrairement au féminin qui a une connotation négative, souvent péjorative.

D'après les résultats obtenus, parmi les personnes interviewées, trente personnes (30) ont choisi la forme féminine « entraîneuse » (58%) face à vingt-et-un personne (21) qui ont choisi la forme féminine « entraîneure ». Les réponses de nos interviewés montrent que la règle de formation du féminin selon laquelle les noms en –eur forment leur féminins en –euse, est respectée.

D'après les résultats obtenus, il semble que la majorité de nos interviewés ignore le glissement que puisse engendrer la féminisation du nom, en d'autres termes, l'usage du substantif féminin : entraîneuse.

2.3.11.3 Représentations

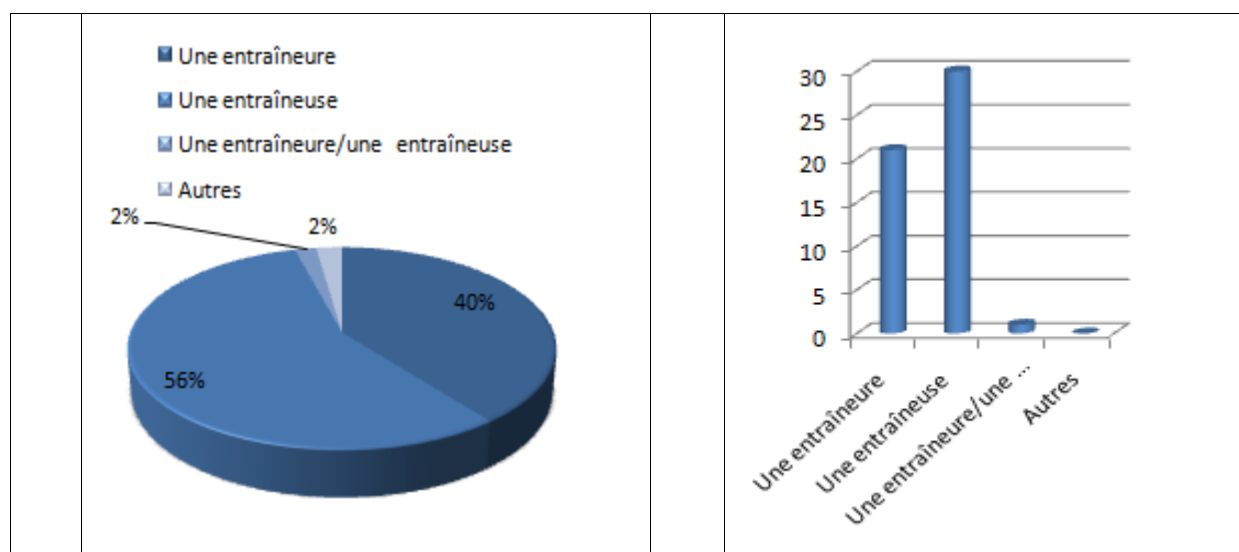


Figure 20 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « entraîneur »

2.3.12 Le douzième item : un hôte

2.3.12.1 Résultats

Tableau 19 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une hôte	Une hôtesse	Autres
Fréquence	15	39	00
Pourcentage	28%	72%	/

2.3.12.2 Commentaire

Le sens du nom « hôte » est déterminé en fonction du contexte. Il s'agit d'un énantiosème⁹⁴ qui, d'un point de vue sémantique, a deux sens contraires. Si ce nom fait partie

⁹⁴ Selon Béatrice Pothier dans « contribution de la linguistique à l'enseignement du français»: « Ce phénomène que Louis-Jean Calvet appelle les énantiosèmes, à savoir ces mots qui peuvent signifier à la fois une chose et son contraire. Ce néologisme de Calvet prend sans doute son origine dans le terme « énantiotrope », mais, si ce dernier est répertorié dans les dictionnaires consultés, il n'en est pas de même pour le provignement du linguiste. Même si cest énantiosèmes sont peu nombreux dans notre langue, leur maniement exige une certaine dextérité et connaître les deux sens possibles peut s'avérer parfois bien utile pour savoir vraiment de suoi on parle » Voir : Pothier, B. (2000). Contribution de la linguistique à l'enseignement du français. PUQ. p.84.

de notre corpus c'est pour vérifier si le côté sémantique détermine le choix de interviewés ou non.

On voit par le tableau que la majorité des personnes a choisi la forme féminine « une hôtesse » (72%) contrairement aux autres, en d'autres termes, quinze personnes seulement qui ont choisi « une hôte ».

2.3.12.3 Représentations

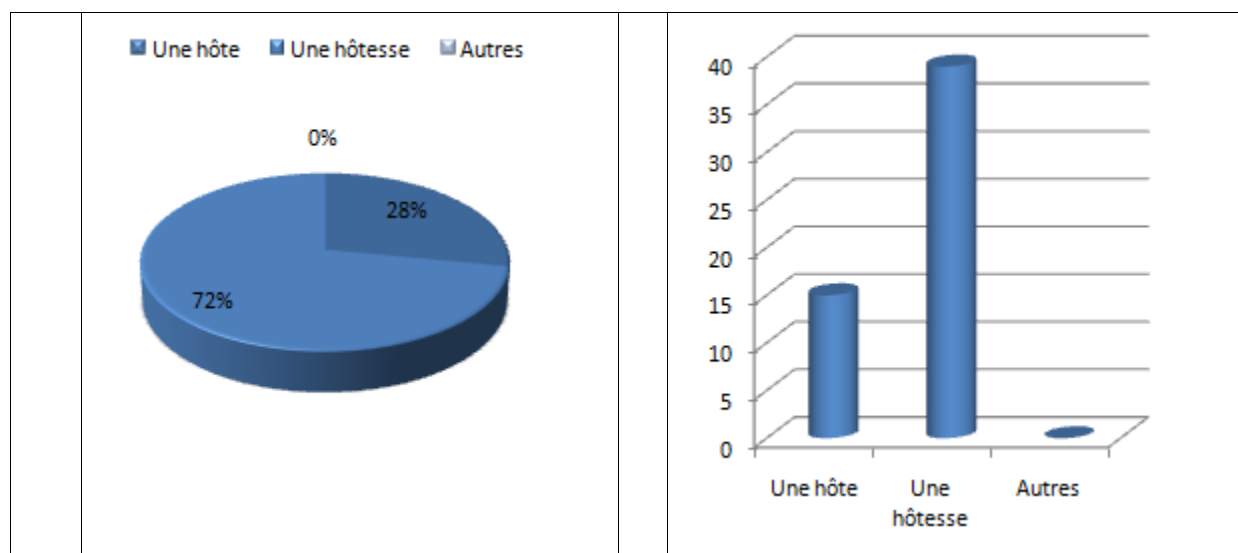


Figure 21 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « hôte »

2.3.13 Le treizième item : un juge

2.3.13.1 Résultats

Tableau 20 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une juge	Une jugesse	Un juge	Autres
Fréquence	47	5	1	1 (2 ^{ème})
Pourcentage	87%	9%	2%	2%

2.3.13.2 Commentaire

Le nom « juge » est l'un des noms qui ne varie pas en genre, peu importe le sexe du référent qu'il désigne. Cependant, son usage au masculin pour parler d'une femme occupant la fonction de juge entraîne souvent une ambiguïté sémantique au niveau de la compréhension.

Nous avons demandé à nos interviewés de sélectionner la forme féminine la plus adéquate, la majorité des répondants (87%) a choisi la forme féminine « une juge », cinq

personnes seulement ont choisi la forme féminine « une jugesse » alors qu'une seule personne avait choisi le masculin « un juge » étant donné que le masculin peut être employé pour référer à une femme.

2.3.13.3 Représentations

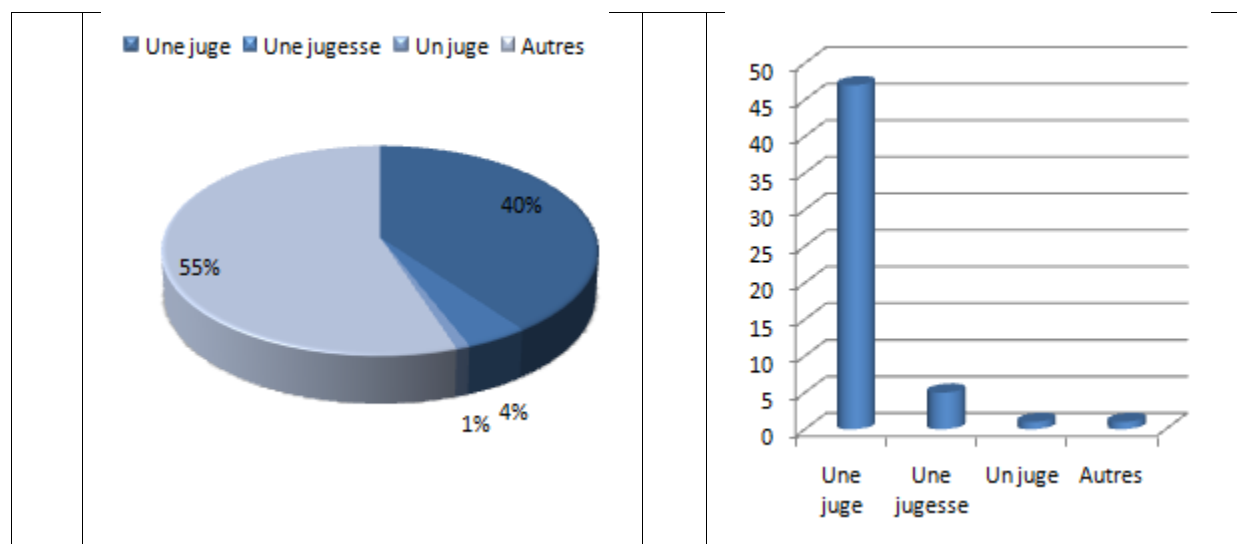


Figure 22 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « juge »

2.3.14 Le quatorzième item : un maître de conférences

2.3.14.1 Résultats

Tableau 21 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Un maître de conférences	Une maitresse de conférences	Une maître de conférences	Autres
Fréquence	10	13	35	00
Pourcentage	17%	23%	60%	/

2.3.14.2 Commentaire

Le nom « maître de conférences » est l'un des mots les plus résistant à la féminisation, non seulement parce qu'il s'agit d'un nom composé de deux unités lexicales, mais aussi parce qu'il comporte le substantif « maître », qui d'un point de vue sémantique, la féminisation a été depuis toujours problématique.

On voit par le tableau que trente-cinq personnes des personnes interrogées ont choisi la forme féminine « une maître de conférences » (60%), à savoir la majorité, treize (13)

personnes ont choisi la forme féminine « une maîtresse de conférences » (23%), alors que dix (10) personnes ont préféré choisir « un maître de conférences » (17%). L'écart entre le taux de choix des deux formes féminines « une maître de conférence » et « une maîtresse de conférences » est très important. Il semble qu'il ait une prise de conscience par rapport au glissement sémantique que puisse engendrer le passage vers le féminin, à ce sujet, les personnes interviewées ont évité la forme « maîtresse » afin d'éviter toute dérive sémantique.

Nous avons cependant reçu quelques commentaires par rapport à la féminisation du nom « maître de conférences ». L'une des personnes interrogées a tenu à expliquer que lorsqu'il s'agit de la profession, il serait convenable de dire « maître » que « maîtresse ».

Commentaire N°1	en parlant de la profession, on parle de "maître"
Commentaire N°2	Maître s'agissant de noms composés -une maître de conf-, ou maîtresse pour le mot simple -maîtresse de classe-.

On en déduit donc que la majorité des personnes interrogées prennent en considération le glissement sémantique qu'entraîne le passage d'un genre un entre, en d'autres termes, le sens que puisse prendre un nom au féminin (cas de maîtresse).

2.3.14.3 Représentations

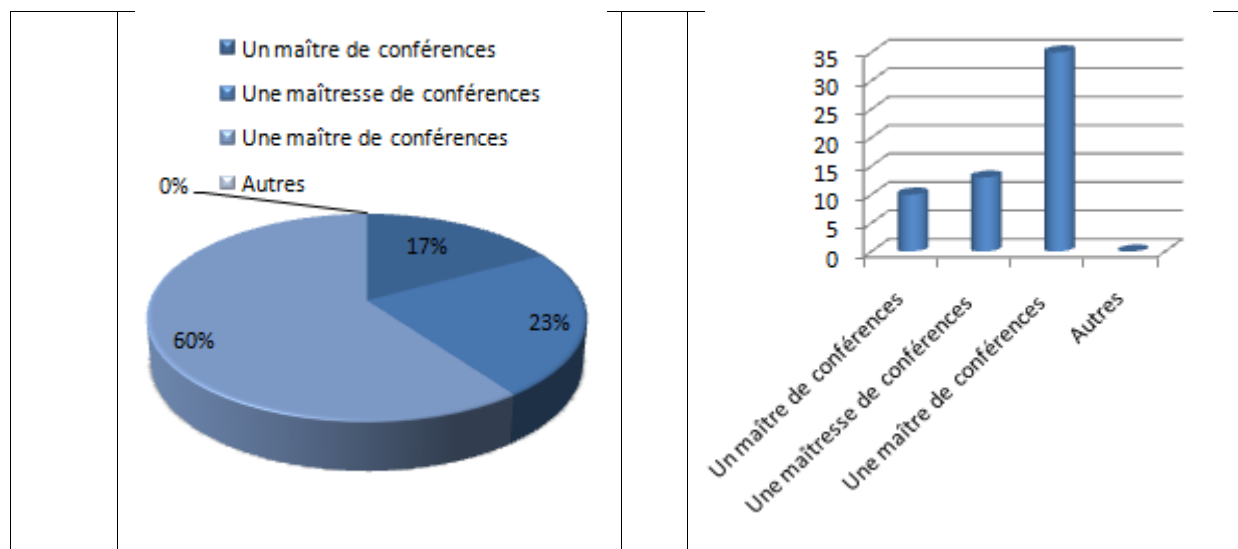


Figure 23 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « maître de conférence »

2.3.15 Le quinzième item : un médecin

2.3.15.1 Résultats

	Un médecin	Une médecin	Une médecienne	Une femme médecin	Autres (une médecine)
Fréquence	03	42	02	03	03
Pourcentage	6%	79%	3%	6%	6%

Tableau 22 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

2.3.15.2 Commentaire

Le nom médecin est l'un des mots qui n'a pas de forme féminine équivalente étant donné que la forme féminine qu'il peut avoir selon la règle de la formation du féminin est déjà réservée à un autre référent. Il ne s'emploie donc que sous sa forme masculine pour référer à un homme ou à une femme. Cet usage entraîne souvent des ambiguïtés de compréhension (ex. : le médecin est enceinte).

On voit par le tableau que quarante-deux (42) personnes (79%) des personnes interviewées ont choisi la forme « une médecin » qui procède par la féminisation de l'article. Les autres formes, « un médecin », « une femme médecin » et « une médecin » n'ont été choisis que trois (03) fois (6%). En revanche, la forme « une médecienne » n'a été choisie que deux fois.

Il importe de signaler que certains interviewés ont opté pour plusieurs choix en pensant que toutes les formes féminines sont employables, alors que d'autres hésitent tout simplement face à la variété des choix.

2.3.15.3 Représentations

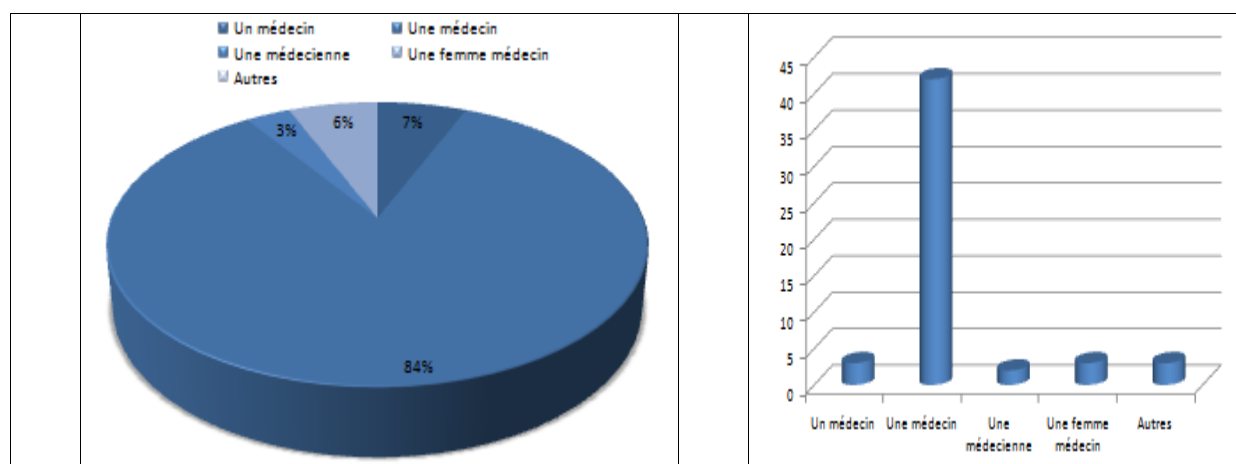


Figure 24 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « médecin »

2.3.16 Le sixième item : un membre

2.3.16.1 Résultats

Tableau 23 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Un membre	Une membre	Une membrese	Autres
Fréquence	2	48	3	00
Pourcentage	4%	90%	6%	/

2.3.16.2 Commentaire

Il s'agit de l'un des mots épicènes dont l'usage introduit souvent à des ambiguïtés de compréhension.

On voit par le tableau que quarante-huit personnes (90%) des personnes interrogées ont choisi la forme féminine « une membre », trois (03) personnes ont choisi la forme féminine « une membrese » alors que deux (2) personnes ont préféré garder le masculin « un membre ». Il est important de noter que parmi l'ensemble des personnes interviewées, deux personnes ont sélectionné les deux formes à la fois, selon ces derniers, l'usage alterne entre les deux formes féminines, « une membre » ou « une membrese⁹⁵».

⁹⁵ <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/membrese> [consulté le 28 septembre 2022]

2.3.16.3 Représentations

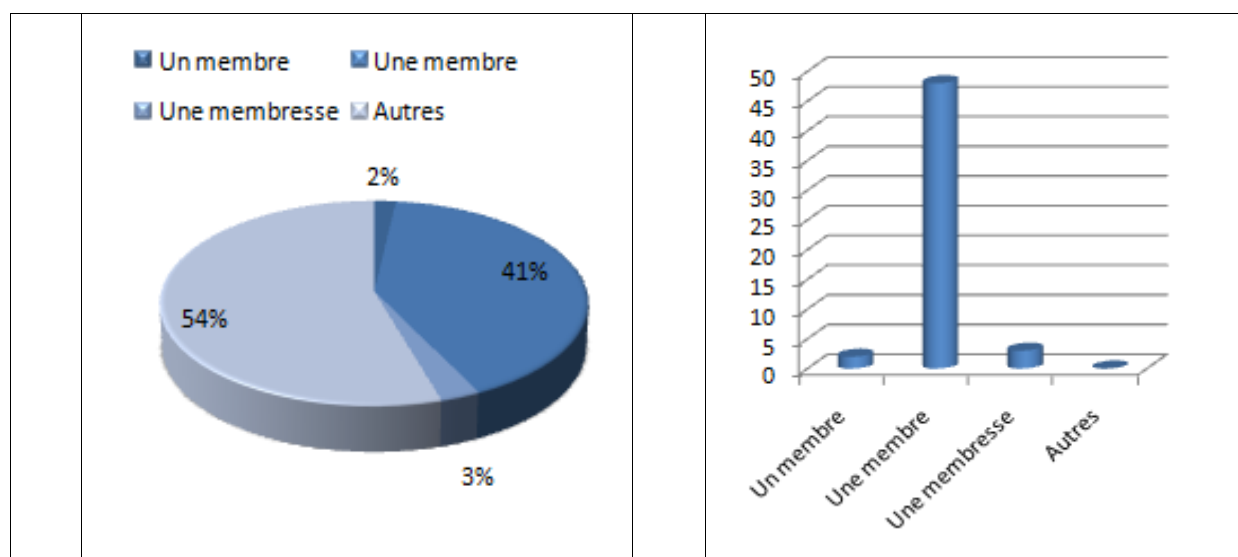


Figure 25 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « membre »

2.3.17 Le dix-septième item : un ministre

2.3.17.1 Résultats

Tableau 24 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une ministre	Une ministresse	Autres
Fréquence	50	1	00
Pourcentage	98%	2%	/

2.3.17.2 Commentaire

Le mot « ministre » a fait couler beaucoup d'encre autour de son usage au masculin pour parler d'une femme à la tête de cette fonction. En France par exemple, plusieurs ministres femmes se sont senties offensées d'être appelées « madame le ministre », ce qui explique la polémique qui déclenché il y a quelques années lors d'une séance du parlement. L'usage du masculin a pu tenir depuis longtemps malgré la possibilité de recourir au féminin, que ce soit par l'accord de l'article ou le recours à des formes féminines différentes comme celle de « ministresse », attestée à date ancienne.

Afin de voir ce que nos interviewés préfèrent employer, nous leur avons demandé de choisir la forme féminine la plus adéquate, entre les différentes formes féminines proposées. Parmi l'ensemble des personnes interrogées, cinquante personnes (50) ont choisi la forme féminine « une ministre » (98%) à l'exception d'une seule personne qui a préféré choisir la

forme féminine « une ministre ». Comme nous l'avons remarqué à plusieurs reprises, à travers de nombreux exemples (juge, ...), les locuteurs algériens font d'abord recours à la féminisation de l'article dans le cas des noms épicènes.

2.3.17.3 Représentations

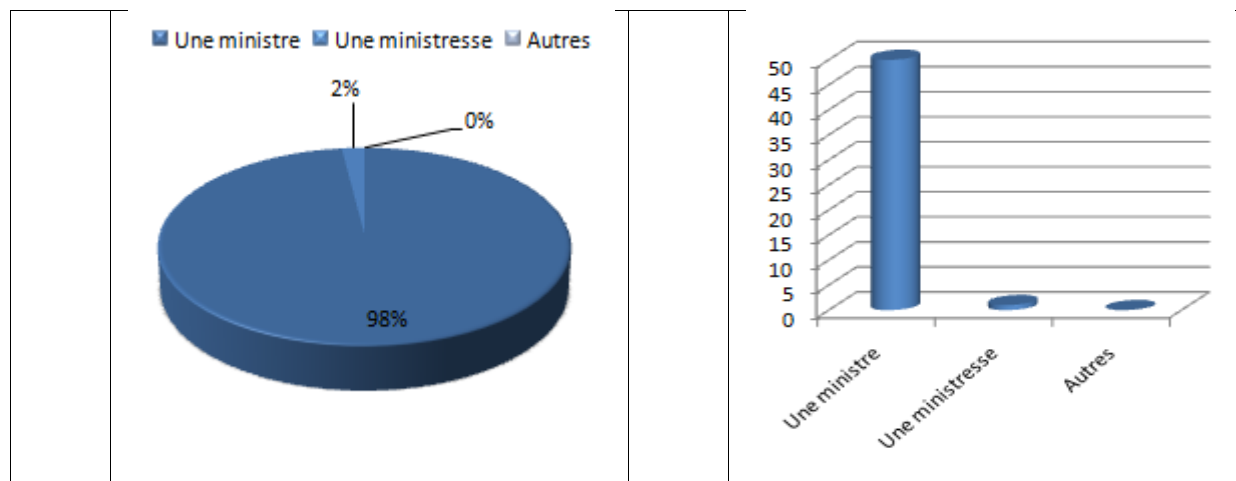


Figure 26 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « ministre »

2.3.18 Le dix-huitième item : un peintre

2.3.18.1 Résultats

Tableau 25 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une peintre	Une peintresse	Un peintre	Autres (une femme peintre)
Fréquence	47	3	1	2
Pourcentage	88%	6%	2%	4%

2.3.18.2 Commentaire

D'usage courant, le nom « peintre » est répertorié parmi les noms épicènes qui s'emploient indifféremment pour parler d'une femme ou d'un homme. En revanche, le féminin « peintresse » est quasi inemployable, car il s'agit d'une forme ancienne, qui s'employait pour désigner les femmes artistes spécialistes en la peinture (Niedzwiecki P. , 1994, p. 84)

C'est ce que confirment, en effet, les choix de nos interviewés, car comme on voit par le tableau, la majorité, au nombre de quarante-sept personnes (47), ont choisi la forme féminine « une peintre » (88%), contrairement à trois personnes (03) uniquement qui ont

choisi la forme féminine « une peintresse » (6%). En revanche, la forme masculine « un peintre » n'a été choisie qu'une seule fois.

À cela s'ajoute, les réponses de deux personnes, qui ont préféré choisir l'option « autres » pour indiquer la forme féminine « une femme peintre ».

S'il y a une remarque à faire, c'est que dans le cas des noms épiciques, les interviewés tiennent à choisir la forme dont le genre du déterminant est accordé au féminin.

2.3.18.3 Représentations

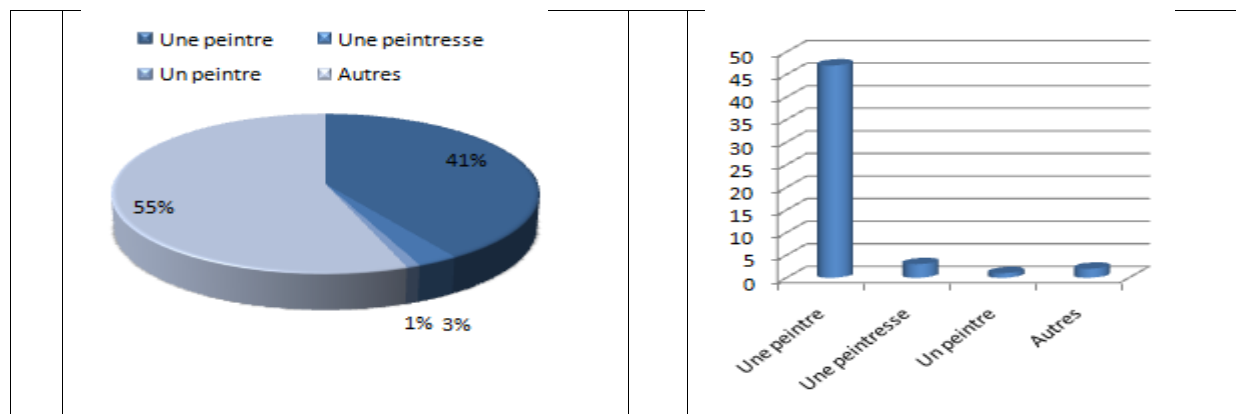


Figure 27 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « recteur »

2.3.19 Le dix-neuvième item : un professeur

2.3.19.1 Résultats

Tableau 26 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une professeur	Une femme professeur	Une professeure	Une professeuse	Une professoressa	Autres
Fréquence	10	/	39	/	/	01
Taux	20%	/	78%	/	/	2%

2.3.19.2 Commentaire

On voit par le tableau que la majorité, environ trente-neuf interviewés, a choisi la forme féminine « une professeure », en revanche dix interviewés ont choisi la forme « une professeur ».

2.3.19.3 Représentations

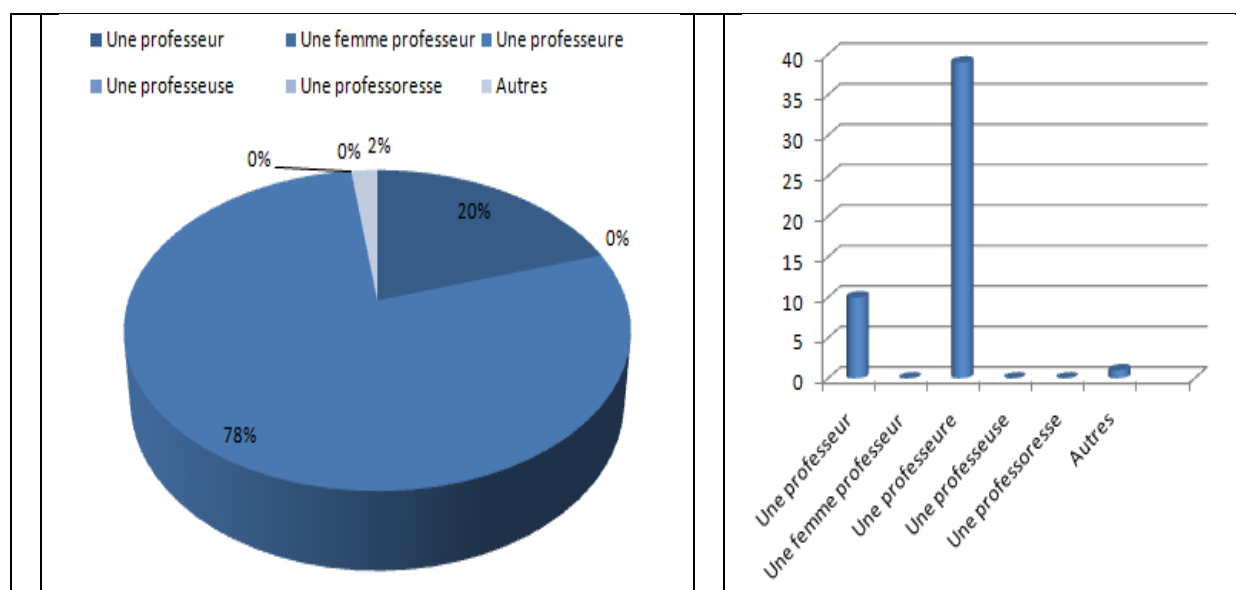


Figure 28 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « professeur »

2.3.20 Le vingtième item : un recteur

2.3.20.1 Résultats

Tableau 27 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Une rectrice	Une recteure	Un recteur	Autres
Fréquence	38	11	1	1 (sans avis)
Pourcentage	87%	9%	2%	2%

2.3.20.2 Commentaire

Le nom recteur a été employé pour longtemps pour référer à un homme ou une femme occupant le poste de « recteur ». Malgré que la langue n'empêche pas la féminisation ou la création d'une forme féminine adéquate le mot s'emploie sous sa forme masculine même pour parler d'une femme.

Les résultats obtenus montrent que la majorité des personnes interviewées préfèrent la forme féminine « une rectrice⁹⁶ » (87%), en d'autres termes, trente-huit (38) répondant ont choisi cette forme, contrairement à onze personnes (11) qui ont préféré sélectionner la forme féminine « une recteure ». En revanche, une seule personne a sélectionné la forme masculine « un recteur » étant donné que le masculin s'emploie également pour parler d' « une femme recteur », alors qu'une autre personne a préféré ne pas y répondre.

⁹⁶ Québécoisisme.

Le choix des interviewés apparaît logique, car, d'un point de vue formel, la forme rectrice, répond à la règle de la formation du féminin en langue française, selon laquelle, les noms ayant une finale en –teur forment leur féminin en –trice.

2.3.20.3 Représentations

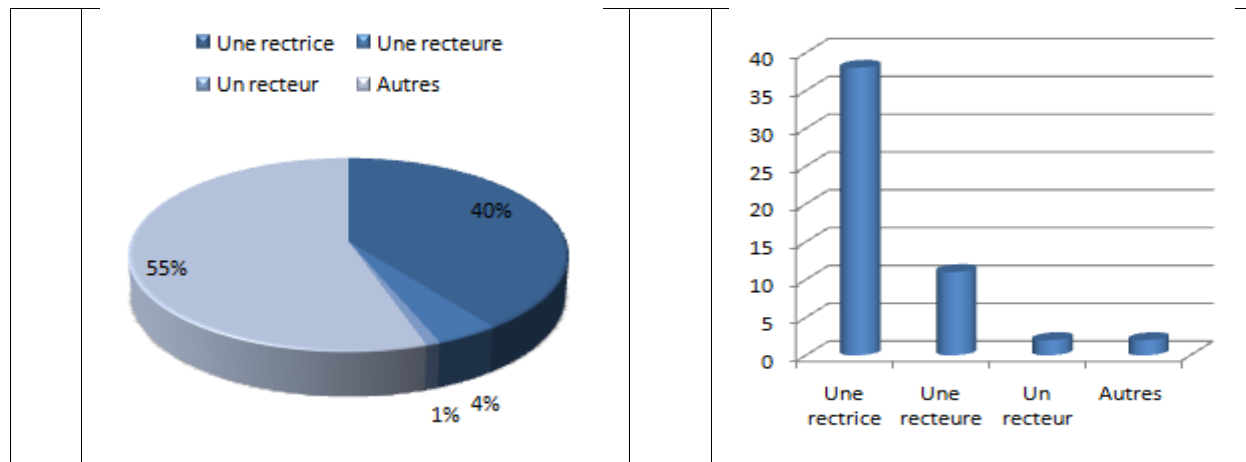


Figure 29 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « recteur »

2.3.21 Le vingt-et-unième item : un reporteur

2.3.21.1 Résultats

Tableau 28 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Un reporteur	Une reporteuse	Une reportrice	Autres : une reporter
Fréquence	02	27	20	1
Pourcentage	3%	54%	42%	1%

2.3.21.2 Commentaire

Les résultats obtenus montrent que la majorité des interviewés ont choisi la réponse « une reporteuse », vingt-sept (27) réponses (54%), qui procède par la féminisation de l'article ainsi que l'ajout du -e final, suivant la règle de base de la formation du féminin en langue française. En revanche, vingt personnes (20) ont choisi la forme « une reportrice » (42%), alors que deux personnes (02) seulement ont préféré garder le masculin « un reporteur » et une seule personne a préféré sélectionner la forme « une reporter », étant donné que le mot vient de l'anglais.

2.3.21.3 Représentations

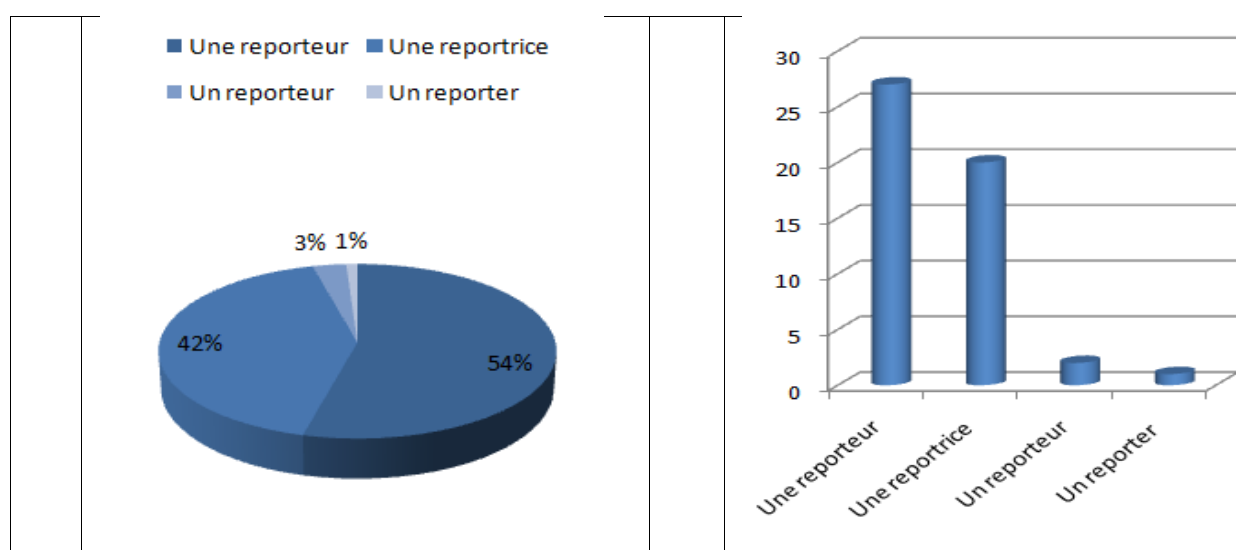


Figure 30 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « reporteur »

2.3.22 Le vingt-deuxième item : un P.D.G.

2.3.22.1 Résultats

Tableau 29 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Un P.D.G.	Une P.D.G.	Autres
Fréquence	7	45	00
Pourcentage	13%	87%	/

2.3.22.2 Commentaire

La féminisation du nom « P.D.G » semble problématique, d'abord, parce qu'on voit rarement des femmes à la tête de cette fonction, mais aussi, parce que le nom en lui-même pose problème.

On voit par le tableau que la majorité des personnes interviewées ont choisi la forme féminine « Une P.D.G » (87%), contrairement à sept personnes qui ont préféré choisir la forme masculine « Un P.D.G » (13%).

2.3.22.3 Représentations

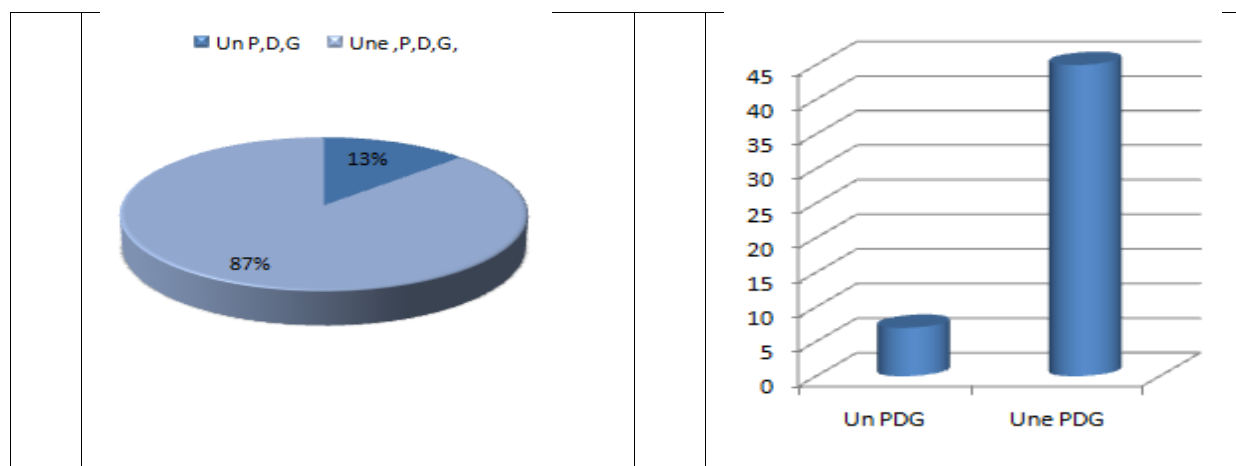


Figure 31 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « P.D.G »

2.3.23 Premier ministre

	Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ?

2.3.23.1 Résultats

Tableau 30 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Premier ministre	Première ministre	Je ne sais pas
Fréquence	19	28	4
Taux	37%	55%	8%

2.3.23.2 Commentaire

Afin de voir comment nos interviewés se comportent face à la féminisation d'un nom relatif à une fonction prestigieuse, nous leur avons demandé d'introduire la forme féminine qui correspond au nom masculin (composé) : premier ministre.

Pour la majorité (55%) des personnes interviewées, la forme féminine qui correspond au nom masculin « premier ministre » est celle de : « première ministre ». Or, parmi ces derniers, certains ont préféré ajouter le mot « madame » ou l'article défini « la » afin de mieux marquer le genre :

- Madame la première ministre
- La première ministre

Les autres (37%) ont majoritairement choisi la forme masculine « premier ministre ».

Il est important de noter qu'en France⁹⁷, le mot « premier ministre » s'emploie sous sa forme masculine même pour parler d'une femme à la tête de cette fonction. Aujourd'hui la forme féminine est fortement employée avec l'arrivée d'Elisabeth Borne 2022 qui préfère employer la forme féminine pour se présenter.

2.3.23.3 Représentations

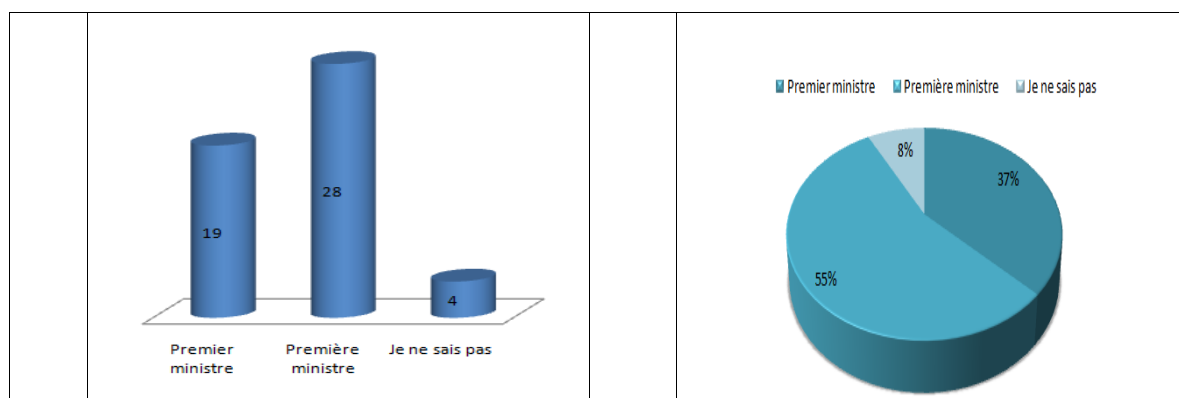


Figure 32 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « premier ministre »

2.3.24 La deuxième question

	2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? - Oui -Non

2.3.24.1 Résultats

Tableau 31 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	26	25
Pourcentage	51%	49%

2.3.24.2 Commentaire

La deuxième question de la troisième section cherche à mettre l'accent sur les difficultés que rencontre le locuteur algérien face à la féminisation linguistique, et en particulier, le choix face à la pluralité des occurrences féminines. L'objectif est donc de

⁹⁷ Le gouvernement français a connu deux femmes Edith Cresson en 1991 et Elisabeth Borne en 2022 à la tête de la fonction de « premier ministre ».

savoir si les personnes interrogées rencontrent des difficultés face au choix entre les occurrences féminines proposées ou non, mais aussi, face à l'exercice de la féminisation en général.

D'un autre côté, les réponses associées à cette question nous permettent aussi d'identifier, les formes lexicales qui posent le plus problème face à l'exercice de la féminisation.

Il s'agit d'une question mi-fermée, à laquelle, le répondant doit choisir entre « oui » ou « non ». Le répondant est invité à préciser les formes les plus emblématiques, dans le cas où il choisi la réponse « oui », sans justifier sa réponse.

D'après les résultats obtenus, montrés sur le tableau qui précède, parmi les personnes interrogées, vingt-six (26) personnes (51%) ont choisi la réponse « oui », cela veut dire en d'autres termes que, pour ces derniers, la féminisation de certains noms pose problème. En revanche, vingt-cinq (25) personnes (49%) ont choisi la réponse « non », cela veut dire, que ces derniers trouvent que la féminisation de certains noms ne pose guère problème.

Il y a un léger écart entre les deux réponses, ce qui fait que le nombre des personnes qui ont choisi « oui » et qui trouvent que la féminisation est problématique, dépasse celui de ceux qui trouvent que la féminisation ne pose aucun problème.

2.3.24.3 Représentations

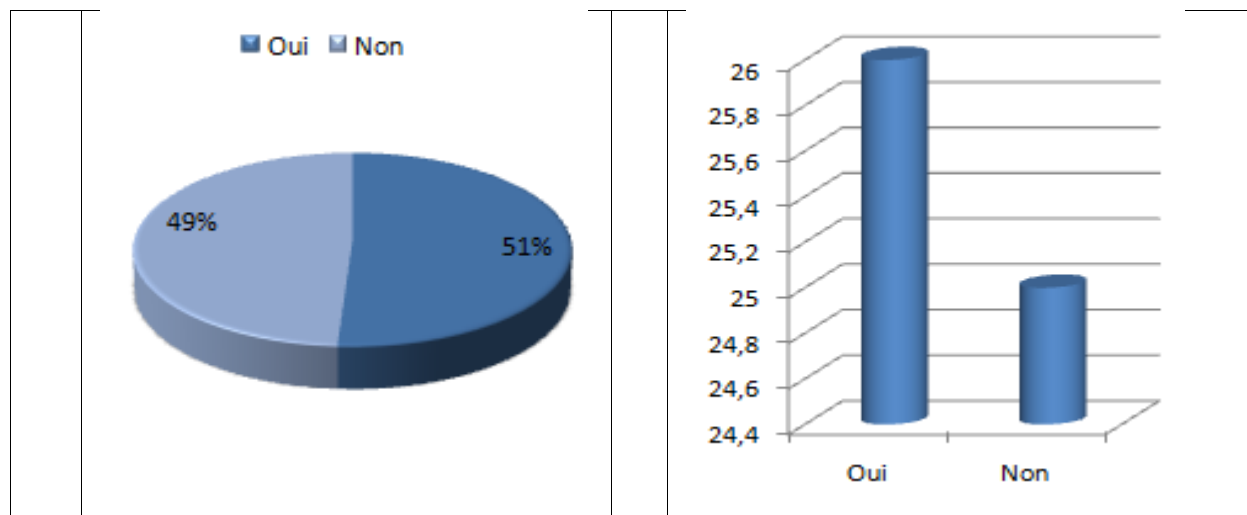


Figure 33 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 3)

Les résultats obtenus nous ont intrigués, nous avons essayé de comparer les choix des deux groupes afin de justifier leurs réponses :

- **Les réponses des personnes ayant répondu « non » :**

Tableau 32 Tableau montrant les réponses associées par les interviewés ayant répondu "non"

Masculin	Féminin
Un auteur	Une auteure
Un ambassadeur	Une ambassadrice
Un avocat	Une avocate
Un capitaine	Une capitaine
Un chef	Une cheffe
Un chercheur	Une femme chercheur
Un conseiller	Une conseillère
Un consul	Une consul
Un docteur	Une doctoresse
Un doyen	Une doyenne
Un entraîneur	Une entraîneuse
Un hôte	Une hôtesse
Un juge	Une juge
Un maître de conférences	Une maitre de conférences
Un médecin	Une médecin
Un membre	Une membre
Un ministre	Une ministre
Un peintre	Une peintre
Un professeur	Une professeure
Un roporte(u)r	Une reportere
Un P.D.G.	Un P.D.G.
Un premier ministre	Un premier ministre

On voit par le tableau qui précède que ces personnes n'ont choisi qu'une seule forme dont la formation répond généralement à la règle de la formation du féminin en langue française.

▪ **Les personnes ayant répondu «oui » :**

Tableau 33 Tableau montrant les réponses des interviewés ayant répondu "oui"

Masculin	Féminin
Un auteur	Une auteure, une autrice, une authoressse

Un ambassadeur	Une ambassadrice
Un avocat	Une avocate
Un capitaine	Une capitaine
Un chef	Une cheffe
Un chercheur	Une femme chercheur/une chercheuse
Un conseiller	Une conseillère
Un consul	Une consule
Un docteur	Une doctoresse/une docteure
Un doyen	Une doyenne
Un entraîneur	Une entraîneuse
Un hôte	Une hôte/une hôtesse
Un juge	Une juge
Un maître de conférences	Une maitre de conférences/un maitre de conférences
Une médecin	Un médecin/une médecin/une femme médecin
Un membre	Une membre
Un ministre	Une ministre
Un peintre	Une peintre
Un professeur	Une professeure
Un roporte(u)r	Une reportere
Un P.D.G.	Un P.D.G.
Un premier ministre	Un premier ministre/une première ministre/madame le premier ministre

On voit par le tableau qui montre d'une façon approximative les réponses des personnes qui ont répondu « oui », en d'autres mots, ceux qui trouvent que la féminisation lexicale est emblématique, que ces derniers ont choisi pour certains exemples deux ou plusieurs formes féminines à la fois ; contrairement aux premiers dont les choix étaient plus précis. Cela confirme, d'une certaine manière, que les personnes ayant choisi la réponse « oui » ont rencontré des difficultés face au choix entre les différentes formes féminines qui s'équivalent sur un plan sémantique.

2.3.24.4 La deuxième partie

Nous avons demandé aux personnes qui ont répondu « oui » d'indiquer les numéros correspondant aux formes masculines dont la féminisation pose problème. Les réponses étaient ainsi :

Tableau 34 Tableau résumant les réponses de nos interviewés francophones quant aux mots les plus résistant à la féminisation

Item	Fréquence
Un auteur	1
Un ambassadeur	1
Un avocat	0
Un capitaine	2
Un chef	1
Un chercheur	1
Un conseiller	0
Un consul	0
Un docteur	1
Un doyen	1
Un entraîneur	7
Un hôte	3
Un juge	1
Un maître de conférences	10
Un médecin	2
Un membre	3
Un ministre	1
Un peintre	1
Un professeur	2
Un reporte(u)r	2
Un P.D.G.	3
Un premier ministre	2

Selon nos interviewés, les noms dont la féminisation pose problème sont les suivants : un maître de conférences, un entraîneur, un hôte, un membre, un P.D.G...

D'un premier regard, on peut remarquer que, pour nos interviewés, ce sont les noms dont l'accord au féminin peut entraîner un glissement sémantique ou les noms épicènes qui posent problème face à la féminisation. En revanche, les noms comme : avocat, conseiller, consul... ne posent, selon nos interviewés, aucun problème.

Afin de choisir la forme féminine correspondante à chaque forme masculine proposée, nos interviewés accordent plus d'importance à l'aspect sémantique qu'à l'aspect morphologique, en d'autres termes, ces derniers accordent moins d'importance à la forme qu'au sens.

2.3.24.5 La troisième question

	Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ?
	- Oui
	- Non

2.3.24.6 Résultats

Tableau 35 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	26	25
Pourcentage	51%	49%

2.3.24.7 Commentaire

L'objectif de cette question est de braquer la lumière sur l'un des motifs qui interviennent dans la détermination du choix dans l'exercice de la féminisation.

On voit par le tableau que vingt-six (26) personnes (51%) ont répondu «oui ». Ces derniers ont remarqué qu'il y a une nuance de sens entre la forme masculine et la forme féminine, contrairement à vingt-cinq (25) personnes (49%) qui ont répondu « non » et qui n'y voient aucun changement sémantique.

2.3.24.8 Représentations

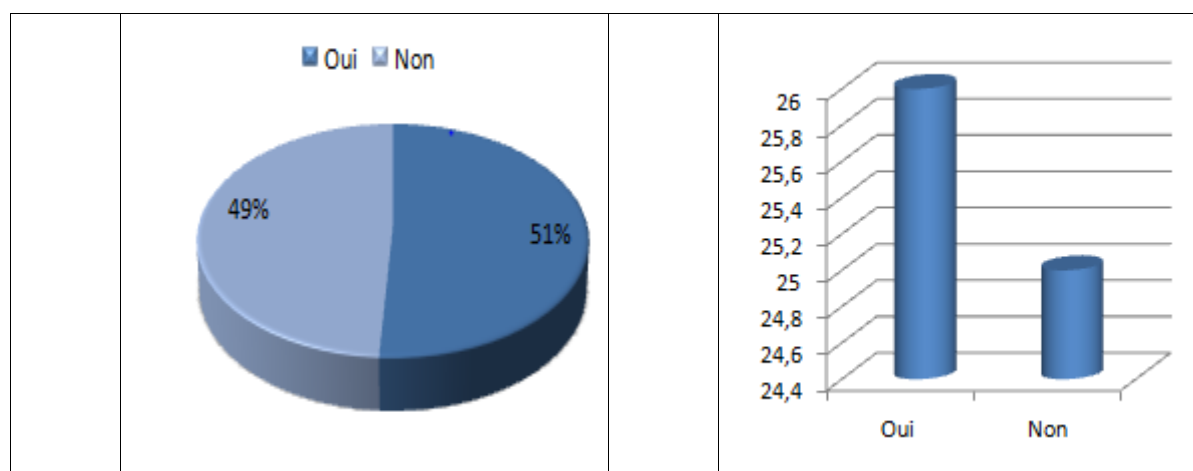


Figure 34 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 3)

2.3.24.9 Deuxième partie

Si oui, comment !

Afin de mieux comprendre les réponses associées à cette question, nous avons demandé aux personnes interviewées qui ont répondu « oui » de justifier leurs réponses (voir annexe 5, tableau 1).

La majorité des réponses confirme qu'il n'y a pas d'équivalence sémantique entre le masculin et le féminin. Le passage du masculin au féminin entraîne, en fonction de cela, une connotation négative, souvent péjorative, comme c'est le cas pour l'exemple de : un entraîneur/une entraîneuse.

La connotation péjorative naît souvent de la nature du métier ou l'activité désignée, en d'autres termes, le fait que le féminin renvoie à une signification distinctive ne se rapporte pas seulement au sème du genre mais plutôt au contexte d'usage.

2.3.24.10 La quatrième question

	4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ? - Oui - Non

2.3.24.11 Résultats

Tableau 36 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	29	23
Pourcentage	57%	43 %

2.3.24.12 Commentaire

En langue française, le masculin est plus valorisé que le féminin, il est dénoué de toute connotation négative contrairement au féminin. Cela apparaît plus clairement, lorsqu'on évoque le cas des noms de métiers et fonctions, grades et titres qui s'attribuent un sens différent au féminin.

Liée à la question précédente, cette question met en lumière les connotations dégradantes qui apparaissent au féminin. À cette question, vingt-neuf (29) personnes ont répondu « oui » alors que vingt-trois personnes ont répondu « non ». Si les premiers voient que le passage du masculin au féminin entraîne une connotation négative, les autres n'y voient aucune dégradation de sens. On voit qu'après la question précédente les chiffres ont changé, les répondants ont beaucoup pris conscience du glissement sémantique qui naît du passage du masculin vers le féminin, alors que d'autres, ont gardé le même avis. Ces derniers n'y voient aucune dégradation sémantique (connotation négative).

2.3.24.13 Représentations

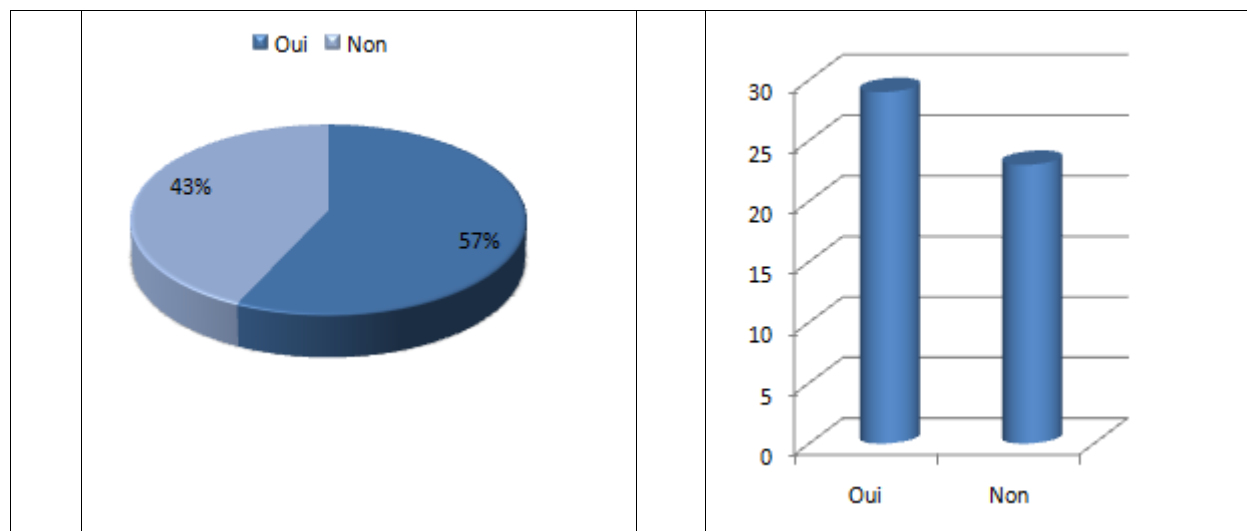


Figure 35 Représentations graphiques des réponses liées à la quatrième question (section 3)

2.3.24.14 Deuxième partie

Lesquels ? [indiquez le numéro correspondant]

Nous avons demandé aux personnes qui ont répondu « oui » de préciser les noms qui illustrent leurs propos, les réponses ont été ainsi :

Numéro	Item correspondant	Fréquence
14	Un maître	13
11	Un entraîneur	07
12	Un hôte	02
15	Un médecin	02
16	Un membre	02
04	Un capitaine	02
01	Un auteur	01
05	Un chef	01
06	Un chercheur	01
09	Un docteur	01
13	Un juge	01
16	Un membre	01
17	Un ministre	10
18	Un peintre	01

D'après les réponses collectées, on remarque que les noms qui ont été le plus sélectionnés sont les suivants : un maître/une maîtresse, un entraîneur/une entraîneuse, un ministre/une ministre... Selon nos interviewés, ces noms prennent une connotation négative lorsqu'ils sont employés au féminin.

Le même tableau montre que les autres noms tels que : hôte, médecin, membre, auteur, chef... ont été moins choisis (au maximum deux fois). Selon nos interviewés, ces noms entraînent moins de glissement sémantique lorsqu'ils sont employés au féminin.

2.4 La quatrième section : le masculin l'emporte sur le féminin !

La quatrième section que nous avons intitulée « le masculin l'emporte sur le féminin ! » se compose de trois questions essentielles, construites autour de la problématique de la suprématie du genre masculin en langue française. Cette section emporte le répondant vers le système du genre grammatical, qui est, d'après beaucoup de linguistes et chercheurs, à

l'origine de la dissymétrie du système du genre, à savoir les rapports d'inégalités entre le masculin et le féminin.

2.4.1 La première question

	1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? - Le masculin est plus valorisé que le féminin - Le masculin est un genre neutre. - Autres.

2.4.1.1 Résultats

Tableau 37 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Le masculin est plus valorisé que le féminin	Le masculin est un genre neutre.	Le masculin est plus valorisé que le féminin/ Le masculin est un genre neutre.	Autres
Fréquence	23	20	3	5
Pourcentage	45%	39%	6%	10%

2.4.1.2 Commentaire

La première question de la quatrième section de notre questionnaire ouvre sur le suremploi du genre masculin en langue française. L'objectif de cette question est d'attirer l'attention du répondant sur la représentativité du genre masculin.

Il s'agit d'une question à choix multiples, à travers laquelle nous avons tenu de dresser une liste de propositions qui permet au répondant d'y répondre en cochant l'une de réponses tout en gardant la possibilité d'y ajouter d'autres propositions qui permettent de mieux savoir pourquoi.

À cette question, nous avons reçu cinquante-et-un (51) réponses dont quarante-trois (43) sont réparties entre la première réponse avec un taux de (45%) et la deuxième avec un taux de (39%). D'après le tableau, vingt-trois (23) réponses indiquent la première proposition

« le masculin est plus valorisé que le masculin », vingt (20) réponses indiquent que « le masculin est un genre neutre », alors que trois (03) réponses (6%) indiquent les propositions, ce qui explique que le masculin domine pour de nombreuses raisons. En revanche, cinq (05) réponses (10%) ont indiqué « autres » sans tenir à préciser leur choix.

2.4.1.3 Représentations

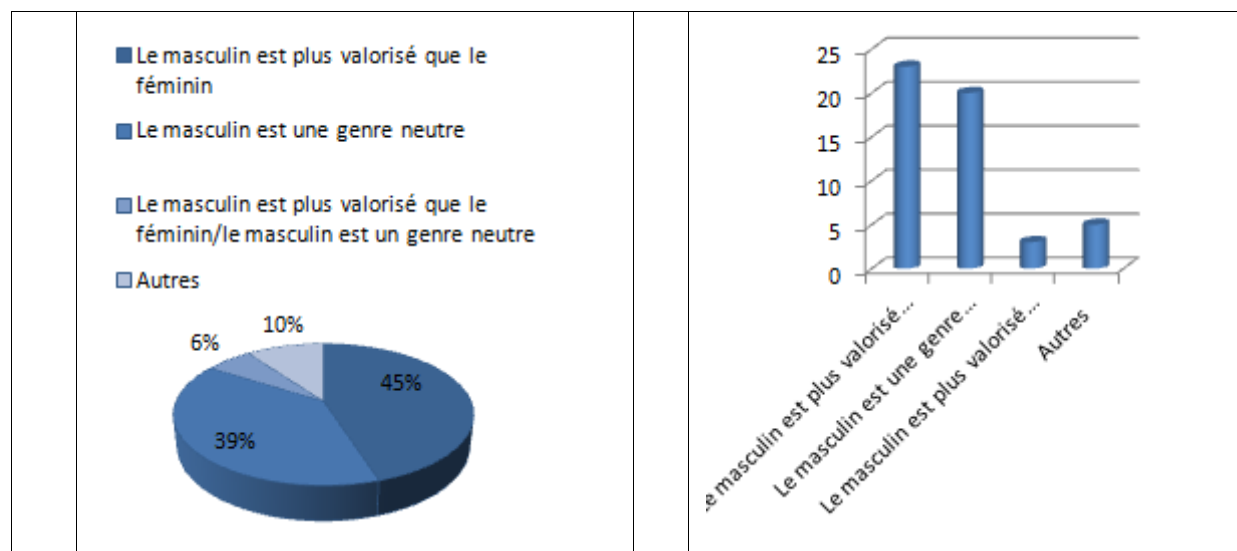


Figure 36 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 4)

À cette question, nous avons reçu également des réponses libres qui ne s'inscrivent pas dans le cadres des réponses proposées, comme :

- Le masculin est historiquement construit comme genre dominant ;
- La domination remonte à une époque plus ancienne pendant laquelle les règles grammaticales ont été fondées, à l'époque il n'y'avait pas de femmes occupant des postes prestigieux, ce qui justifie l'absence de noms pour les désigner;
- La langue est faite par des hommes qui ont écarté la femme de la représentation linguistique ;
- C'est une spécificité à la langue française ;
- Selon les dictionnaires de la langue française, le masculin est le genre premier, il représente la forme de base.

N.B. Le tableau n°2 (annexe 5) montre d'autres réponses.

2.4.2 La deuxième question

	Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? - Oui - Non

2.4.2.1 Résultats

Tableau 38 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	28	24
Pourcentage	55%	45%

2.4.2.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir si nos interviewés trouvent que le genre masculin est assez représentatif pour inclure le masculin et le féminin. En d'autres termes, il est question de savoir si nos interviewés trouvent que le masculin acquiert une valeur générique, en fonction de laquelle, il peut être employé indifféremment pour parler des deux sexes.

À cette question, vingt-huit (28) personnes (55%) ont répondu « oui », c'est-à-dire, ces derniers trouvent que le masculin est assez représentatif et qu'il inclut le féminin. En revanche, vingt-quatre (24) personnes (45%) trouvent que le masculin ne peut pas représenter le féminin, autrement dit, à chaque genre ses propres marques.

2.4.2.3 Représentations

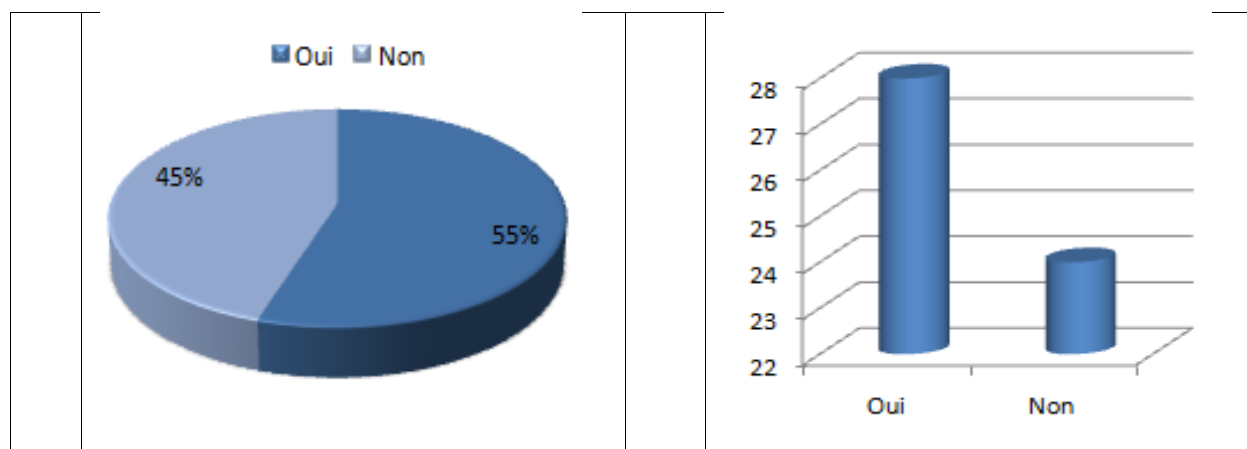


Figure 37 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 4)

2.4.2.4 La deuxième partie

Afin de mieux comprendre les avis et les positions de nos interviewés concernant l'usage du masculin à valeur générique en langue française pour parler des femmes, nous leur avons demandé de préciser leurs réponses.

Il est important de noter que la deuxième partie de cette question a été adressée uniquement aux personnes ayant répondu « oui ». La lecture analytique des réponses nous permet de dire que les personnes ayant répondu « oui » trouvent, d'une façon générale, que :

- Le masculin est un genre neutre, il peut donc être employé pour parler d'une femme comme pour parler d'un homme ;
- L'usage du masculin est très utile en termes d'économie linguistique car il s'agit d'un genre non marqué, il est donc, plus court et plus léger ;
- Dans le cas des noms de métiers, il est préférable d'employer le masculin, car il s'agit de parler des métiers et non de la personne exerçant ce métier.

D'autres trouvent que la genericité du masculin est liée avant tout à la langue, plus précisément, à son système de fonctionnement.

N.B. Le tableau n°3 (annexe 5) montre les réponses des personnes ayant répondu « oui ».

Il aurait pu être plus intéressant d'adresser cette question à ceux qui ont répondu « non » aussi, afin de savoir, qu'est ce qui peut empêcher le masculin générique de représenter les deux sexes.

2.4.3 La troisième question

	- Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ?

2.4.3.1 Résultats

Tableau 39 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	23	28
Pourcentage	45%	55%

2.4.3.2 Commentaire

À la troisième question, vingt-huit (28) personnes (55%) du total des personnes interviewées ont répondu « non » alors que vingt-trois (23) personnes (45%) ont répondu « oui ». Les résultats montrent que la majorité des interviewés trouvent que le masculin n'occultent pas les femmes.

2.4.3.3 Représentations

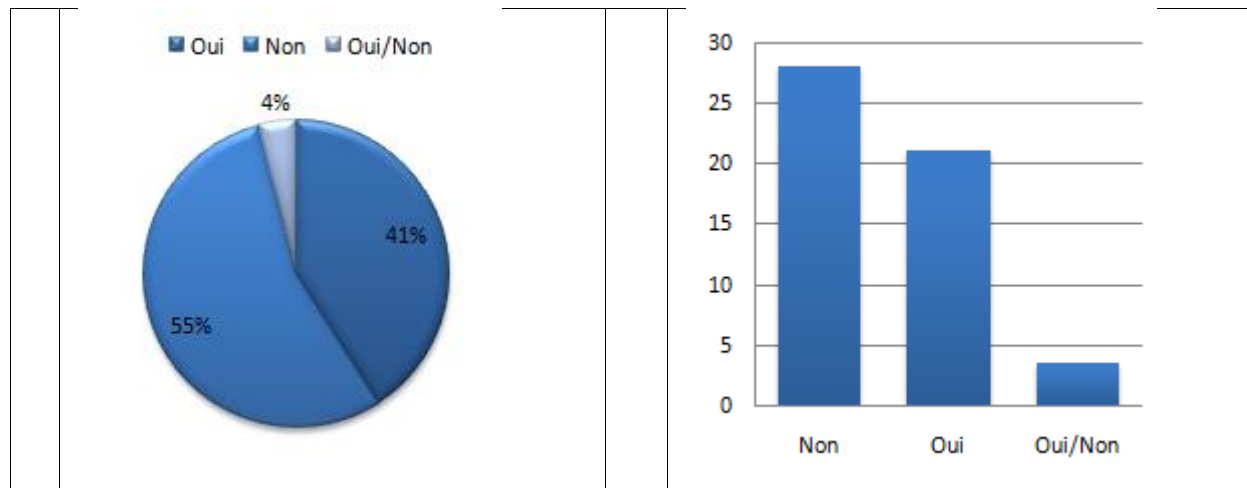


Figure 38 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 4)

2.4.3.4 La deuxième partie

- Pourquoi ?

L'objectif de la deuxième partie de la troisième question est de savoir ce que pensent nos interviewés de l'usage du masculin au pluriel, plus exactement, comment trouvent-ils l'application de la règle selon laquelle «le masculin l'emporte sur le masculin» au pluriel, surtout, lorsqu'il s'agit d'un groupe mixte. Les réponses étaient très variées, on en note :

- C'est la grammaire qui veut que le masculin soit inclusif, neutre.
- Cela dépasse le cadre de la langue, c'est la concrétisation des considérations psychologique, sociales et politiques.

N.B. Le tableau n°4 (annexe 5) montre d'autres réponses appartenant aux personnes ayant répondu « oui ».

D'un autre côté, les personnes ayant répondu « non » pensent que l'usage du masculin au pluriel n'occulte pas les femmes. Ces derniers ont tenu à justifier leurs réponses, comme le montre le tableau n°5 figurant en annexe 5.

Selon ces derniers :

- L'usage du masculin pour parler des féminin, surtout dans le cas des professions prestigieuses, peut s'avérer inapproprié.
- L'usage du masculin pour parler des femmes peut manquer de sens.
- Il serait plus judicieux d'employer le féminin là où il faut pour ne pas toucher au sens.
- Il est important de faire évoluer la langue pour que ces dissymétries s'estompent.

N.B. Le tableau n°5 (annexe 5) montre d'autres réponses appartenant aux personnes ayant répondu « non ».

2.5 La cinquième section

La cinquième section, que nous avons intitulée « vers la féminisation de la langue... ? », espère interroger les personnes interrogées sur le phénomène de la féminisation linguistique. Cette section est construite autour de quatre questions distinctes mais complémentaires. En rapport direct avec notre intitulé, l'objectif de cette section est de savoir ce que pense nos interviewés de la féminisation de la langue et comment voient-ils cette nouvelle tendance.

2.5.1 La première question

	Selon vous, la langue française a-t-elle besoin d'être féminisée ? - Oui - Non

2.5.1.1 Résultats

Tableau 40 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	29	22
Pourcentage	57%	43%

2.5.1.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir ce que pensent nos interviewés de la féminisation de la langue française.

Sur l'ensemble des réponses reçues, nous avons noté, vingt-neuf (29) réponses positives (57%), c'est-à-dire que la majorité des personnes interrogées soutiennent l'idée de la féminisation de la langue. En revanche, nous avons noté, vingt-deux (22) réponses négatives

(43%), c'est-à-dire que vingt-deux personnes trouvent que la féminisation n'est pas essentielle à la langue.

2.5.1.3 Représentations

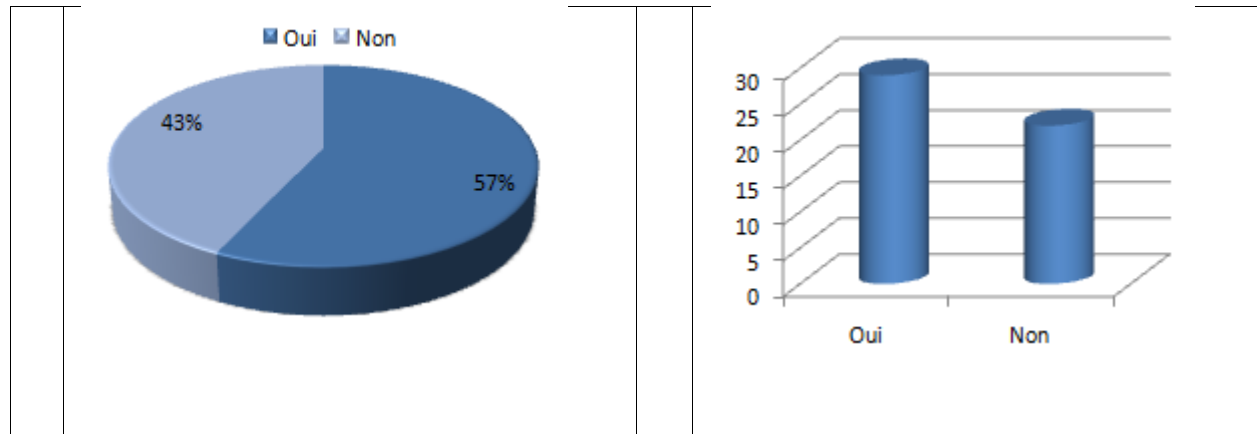


Figure 39 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 5)

2.5.1.4 La deuxième partie

- Pourquoi ?

Afin de mieux comprendre la position de chacun de nos interviewés, nous avons demandé à chacun d'entre eux de justifier son choix. Les réponses reçues ont été catégorisées en fonction des deux groupes de personnes. D'abord, ceux qui ont répondu « oui ». Ces derniers trouvent que la féminisation devrait être appliquée. Selon ces derniers, la féminisation permet de :

- Assurer une représentation égale entre le masculin et le féminin, et ce, en traçant les limites entre les deux ;
- Offrir une visibilité aux deux genres, à pied égal ;
- Mieux révéler la présence des femmes, surtout dans le monde professionnel ;
- Faire évoluer la langue, la synchroniser à l'heure actuelle ;
- Eradiquer les stéréotypes de sexes.

N.B. Le tableau n°6 (annexe 5) montre d'autres réponses.

En revanche, ceux qui ont répondu « non ». Ces derniers trouvent que la féminisation n'est pas nécessaire à la langue, car :

- Elle complique la langue au lieu de la simplifier ;
- La langue distingue déjà entre le masculin et le féminin, elle possède tout pour le faire ;

- L'usage de certaines formes féminines peut entraîner des confusions ;
- C'est une aberration, elle n'est pas aussi nécessaire qu'on imagine ;
- La langue doit restée aussi naturelle, comme elle l'est aujourd'hui, s'il ya une chose à changer, c'est la condition de la femme dans la société.

N.B. Le tableau n°7 (annexe 5) montre d'autres réponses.

2.5.2 La deuxième question

	Selon vous, pourquoi certaines langues, la langue française en particulier, résistent-elles à la féminisation ? - La féminisation alourdit le texte - La féminisation dévalorise la femme - La féminisation renforce les stéréotypes de la division sexuelle - Autres

2.5.2.1 Résultats

Tableau 41 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	La féminisation alourdit le texte	La féminisation dévalorise la femme	La féminisation renforce les stéréotypes de la division sexuelle	Autres
Fréquence	19	3	9	19
Pourcentage	38%	6%	18%	38%

2.5.2.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir ce que pensent nos interviewés de la résistance de la langue française à la féminisation. Il s'agit d'une question à choix multiples qui dresse une liste de propositions auxquelles le répondant est invité à en choisir une ou plusieurs propositions, comme il a le droit d'y ajouter d'autres propositions en sélectionnant l'option « autres ».

D'après les résultats obtenus, la première proposition : « la féminisation alourdit le texte » a été sélectionnée dix-neuf (19) fois (21%), la deuxième proposition : « la féminisation dévalorise la femme » a été mentionnée trois (3) fois (6%), alors que la troisième proposition : « la féminisation renforce les stéréotypes de la division sexuelle » a été mentionnée neuf (9) fois (18%). On voit par les résultats que la première proposition est majoritairement choisie contrairement aux deux autres, la majorité de nos interviewés trouvent que la langue française résiste à la féminisation, car la féminisation alourdit le texte.

2.5.2.3 Représentations

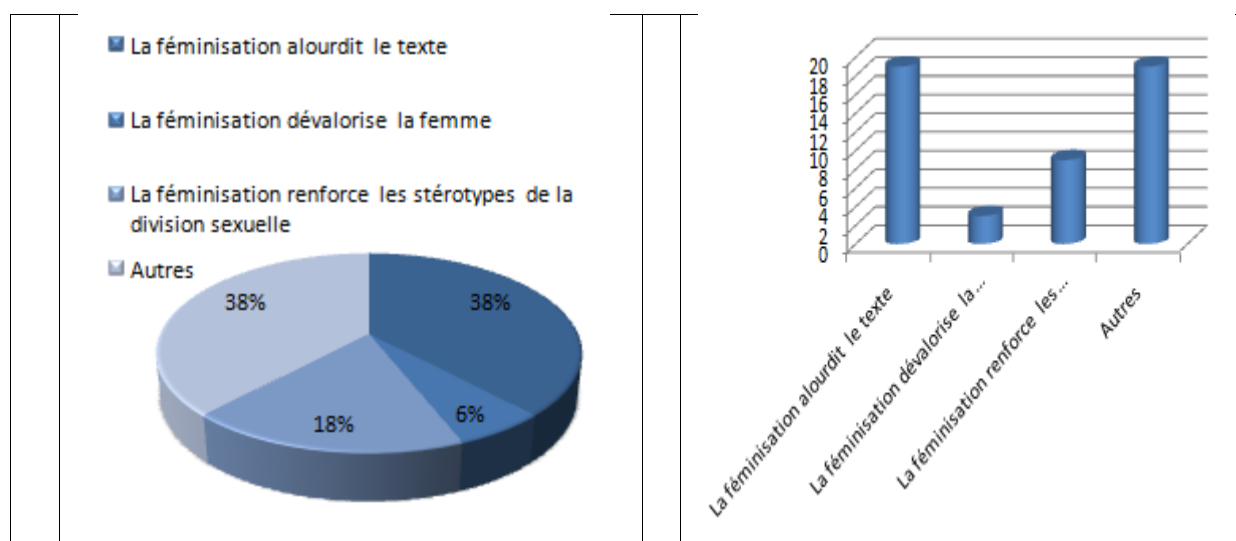


Figure 40 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 5)

D'un autre côté, un bon nombre des personnes interrogées (19) ont sélectionné l'option « autres » (38%), ces derniers trouvent que la résistance de la langue française à la féminisation peut être justifiée autrement. Selon ces derniers :

- la langue française ne résiste pas seulement à la féminisation mais à tout changement qui touche à son système ;
- la résistance de la langue française est d'ordre extralinguistique ;
- la langue française n'est que le reflet d'une organisation d'une société masculine qui veut que l'homme soit le maître de ce monde.

N.B. Le tableau n°8 (annexe 5) montre d'autres réponses.

2.5.3 La troisième question

	Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ?

	- La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...] - Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...] - Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...] - Le remplacement des substantifs [ex.: un prud'homme/une prud'femme...] - Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...] - Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...] - La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"] - Autres

2.5.3.1 Résultats

Tableau 42 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

La stratégie							
La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"]	10	32	10	19	20	37	14
La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]	7%	23%	7%	13%	14%	26%	10%
Le remplacement des substantifs [ex.: un prud'homme/une prud'femme...]							
Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]							
Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]							
Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]							
Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]							

2.5.3.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir quelle est ou quelles sont les stratégie(s) qui seront les plus préférées pour mieux représenter le féminin dans la langue. L'analyse des réponses obtenues nous permet aussi de voir comment nos interviewés procèdent-ils pour féminiser.

Il s'agit d'une question à choix multiples, qui dresse une liste de stratégies, tirées du livre de Michael Lessard et Suzanne Zaccour « manuel de grammaire non sexiste... pour que le masculin ne l'emporte plus ? » (Lessard & Zaccour, 2018).

D'après les réponses obtenues, on voit que la stratégie qui a été la plus sélectionnée est celle qui recommande « le recours à l'usage », cette stratégie a été indiquée trente-sept (37) fois. Deuxièmement, celle qui recommande « le recours à la règle de base », cette stratégie a été indiquée trente-deux (32) fois. En effet, nous nous sommes attendu à que ces deux stratégies dominent, car les réponses reçues au premier exercice montrent que les répondants se sont basés généralement sur les formes les plus répandues (l'usage) ou celles qui répondent à la règle de la formation du féminin en grammaire française.

Quant aux autres stratégies, elles étaient moins indiquées, le retour aux formes historiques a été sélectionné dix-neuf fois, même si les formes historiques ont été rarement choisies, comme pour (peintresse, médiécienne...), le retour à des termes étrangers n'a été indiqué que quatorze (14) fois, alors que la féminisation ostentatoire et le remplacement du substantif on été moins indiqué, voir dix fois (10) pour chacune d'entre les deux.

2.5.3.3 Représentations

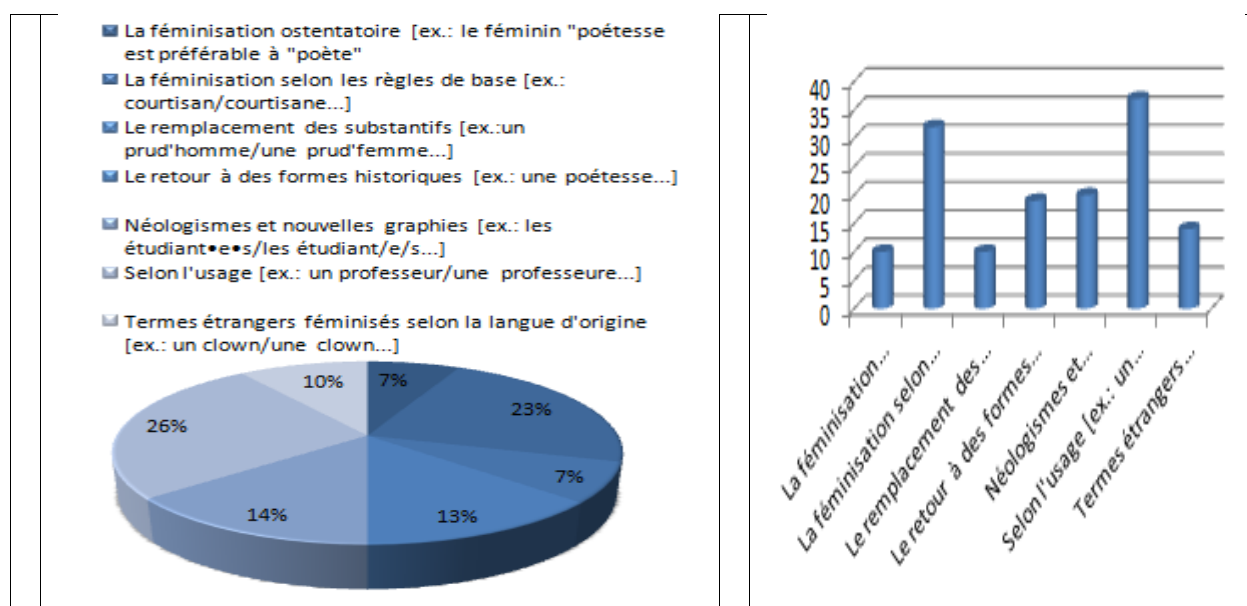


Figure 41 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 5)

2.5.4 La quatrième question

	Pensez-vous que la féminisation linguistique puisse contribuer à réduire les inégalités de genre ? - Oui - Non

2.5.4.1 Résultats

Tableau 43 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	24	27
Pourcentage	47%	53%

2.5.4.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de réfléchir sur le rapport entre la langue et la société qui en rapport direct avec notre sujet. Cela nous invite à interroger nos interviewés sur le rapport entre l'intégration de nouvelles pratiques permettant d'améliorer l'image de la femme dans la langue et les inégalités des genres. Cette question ouvre sur l'objectif de certains féministes, pour qui la langue est considérée comme un moyen qui permet de rendre justice à la situation sociale et culturelle de la femme.

Il s'agit d'une question fermée à laquelle le répondant devrait répondre par « oui » ou « non », en expliquant son choix.

L'analyse des réponses reçues montre que la majorité (53%) de nos interviewés ont choisi « non », cela veut dire que ces derniers ne voient pas le rapport entre la féminisation de la langue et l'amélioration de la situation sociale de la femme. En revanche, 27 % de la population interrogée a choisi « oui », pour ces derniers, la féminisation de la langue peut avoir une influence sur la situation et la place de la femme dans la société, en imposant une égalité des sexes dans la société, qui part de l'égalité des genres dans la langue.

2.5.4.3 Représentations

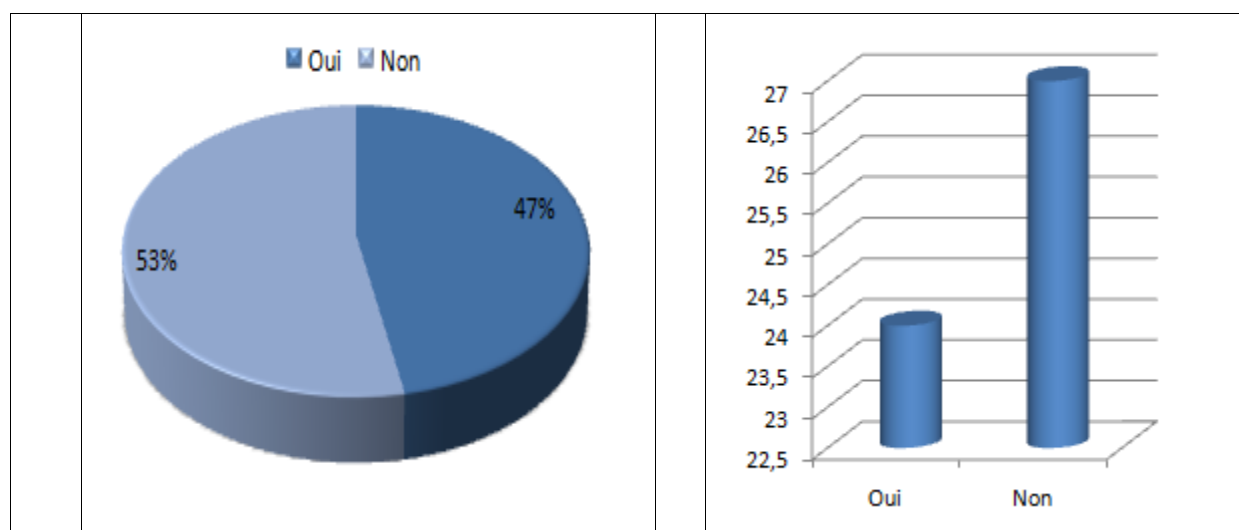


Figure 42 Représentations graphiques des réponses liées à la quatrième question (section 5)

Afin de mieux comprendre l'avis de nos interviewés, nous leur avons demandé de justifier leurs réponses. Les personnes ayant répondu « oui » voient que :

- l'égalité linguistique ou de la représentation linguistique des deux genres entraîne une égalité sociale ;
- la féminisation est une façon de dire que la femme à sa place dans la société ;
- la féminisation de la langue traduit mieux la situation actuelle où la femme est mieux présente qu'avant.

N.B. Le tableau n°9 (annexe 5) montre d'autres réponses.

En revanche, les personnes ayant répondu « non » trouvent que :

- la féminisation linguistique ne peut soigner des maux qui dépassent le cadre de la langue. Les inégalités sont d'ordre idéologique, psychique, qui traduit une société sexiste (misogyne) et non l'inverse.
- les inégalités ne sont pas d'ordre linguistique, mais plutôt social. Pour faire évoluer la situation des femmes, il faut s'attaquer, avant toute chose, à d'autres secteurs : économique, sociale...

N.B. le tableau n°10 (annexe 5) montre d'autres réponses.

2.6 La sixième section

La sixième section aborde l'écriture inclusive qui s'inscrit dans la continuité des travaux sur la féminisation de langue. En effet, l'écriture inclusive n'a pas tardé à rejoindre la liste des sujets les plus polémiques au niveau de quelques pays francophones. Ce type

d'écriture promet plus de visibilité linguistique aux femmes, mais aussi à toutes les personnes qui se sentent exclues de la représentation linguistique, à savoir les personnes non-binaires.

Cette section est construite autour de deux questions différentes, qui nous permettent de savoir si notre public est pour l'introduction des nouvelles formes et normes linguistiques pour offrir plus de visibilité aux femmes, mais aussi si ces dernières permettent d'améliorer leur situation sociale et culturelle.

2.6.1 La première question

	D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive « désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes ». Pensez-vous que l'écriture inclusive pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? - Oui - Non

2.6.1.1 Résultats

Tableau 44 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non	Oui/Non
Fréquence	21	27	3
Pourcentage	41 %	53%	6 %

2.6.1.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir ce que pensent nos interviewés de l'écriture inclusive et de son adoption. Il s'agit d'une question fermée à laquelle le répondant doit répondre avec « oui » ou « non ».

On voit par le tableau que vingt-une (21) personnes ont répondu « oui » (41), autrement dit, 41 % des personnes interrogées trouvent que l'écriture inclusive pourrait contribuer à réduire les inégalités des sexes dans la langue. En revanche, vingt-sept (27) personnes ont répondu « non » (53%), autrement dit, ces derniers trouvent que l'écriture inclusive ne peut réduire les inégalités de sexes. Alors que trois (03) personnes hésitent entre « oui » et « non ».

2.6.1.3 Représentations

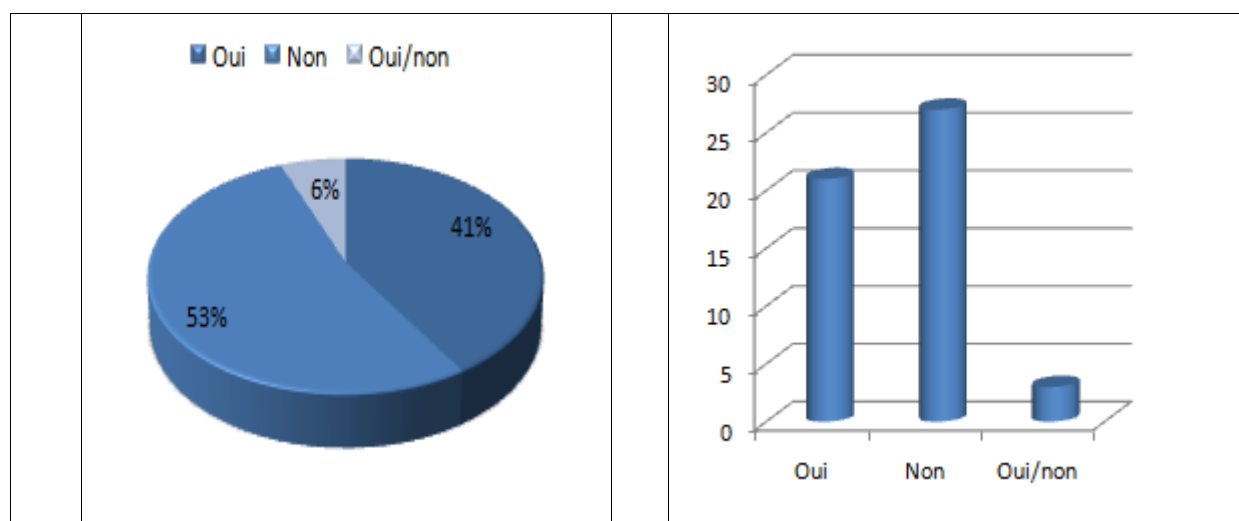


Figure 43 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 6)

2.6.1.4 La deuxième partie

Afin de mieux comprendre les choix de nos interviewés, nous leur avons demandé de justifier leurs réponses, les réponses ont été ainsi conçues :

- Les personnes ayant répondu « oui » trouvent que l'écriture inclusive peut contribuer à réduire l'inégalité des sexes, parce qu' :
 - elle permet d'inclure tous les genres, à titre général et non spécifique ;
 - elle offre plus de visibilité aux femmes ;
 - elle impose aux gens de nouvelles représentations ;
 - elle offre à chaque genre le nom qu'il le désigne, nous pensant que parle en fonction de la double flexion.

N.B. le tableau n°11 (annexe 5) montre d'autres réponses.

Les personnes ayant répondu « non » trouvent que l'écriture ne peut pas contribuer à réduire l'inégalité des sexes car :

- L'inégalité des sexes dépasse le cadre de la langue, l'inégalité est dans l'imaginaire l'esprit de chacun d'entre nous et non dans la langue. La langue ne fait que transmettre.
- L'écriture inclusive rend plus compliquée la langue.
- Elle encombre la langue.
- Il s'agit d'une solution temporaire, qui ne permet pas de résoudre une problématique plus générale.

- La langue offre déjà des outils permettant de rendre l'égalité des deux sexes sans devoir passer par d'autres.

N.B. Le tableau n°12 (annexe 5) montre d'autres réponses.

2.6.2 La deuxième question

La question	Selon vous, quelles est/sont le(s) signe(s) qui représente(nt) le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ? - Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s] - Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s] - Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s] - L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's] - Le slash [Ex.: les étudiant/e/s] - Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s] - Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

2.6.2.1 Résultats

Tableau 45 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

Le signe	Fréquence	Pourcentage
L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]	03	4.1%
Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]	10	13.5%
Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]	10	13.5%
Le slash [Ex.:les étudiant/e/s]	03	4.1%
Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]	15	20.3%
Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]	06	8.1%
Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]	22	29.7%
Les termes épïcènes	05	6.8%

2.6.2.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir ce que pensent nos interviewés des signes nouvellement introduits pour représenter les deux genres en un seul mot, mais aussi quel signe, parmi l'ensemble de signes proposés, représente mieux la variation de genre.

On voit par le tableau que, parmi les signes proposés, la parenthèse définit le signe qui se répète le plus, ce signe a été choisi vingt-deux (22) fois (30%). En deuxième lieu, le trait d'union qui a été choisi quinze (15) fois (20%). En troisième lieu, se trouvent le point médian et le point standard dont chacun entre ces deux a été choisi dix (10) fois (13%), après quoi les majuscules qui ont été sélectionné six (06) fois (8%), puis les termes épiciques qui ont été mentionnés cinq fois (7%), et en dernier lieu, l'apostrophe et le slash dont chacun d'entre eux a été sélectionné trois (03) fois (4%).

2.6.2.3 Représentations

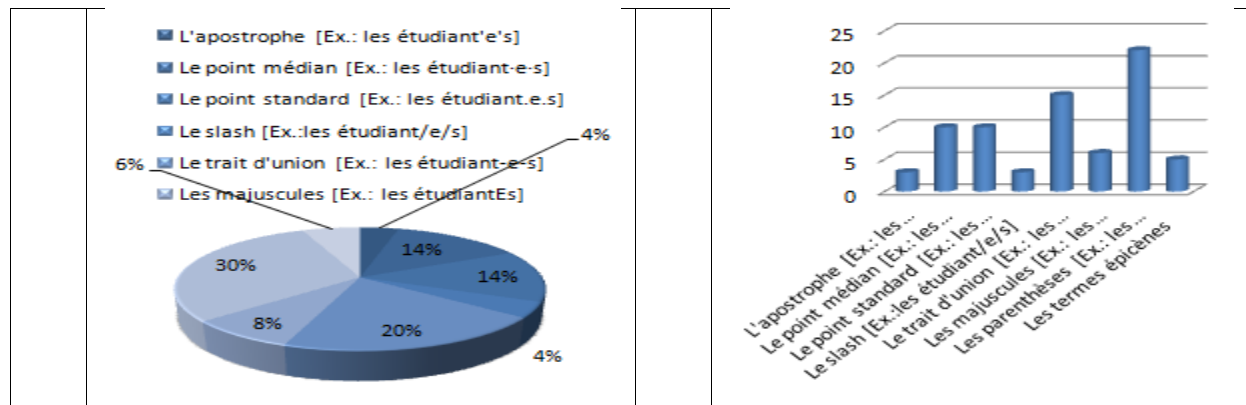


Figure 44 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 6)

2.6.2.4 La deuxième partie

Afin de mieux identifier les motifs qui justifient le/les choix de nos interviewés, nous leur avons demandé de justifier leurs réponses :

- A propos de l'usage des parenthèses, l'ensemble des locuteurs trouvent que c'est le moyen le plus convenable, car à la base on l'emploie déjà. La plupart trouvent qu'ils ont déjà l'habitude de l'utiliser, il est donc le signe le plus représentatif.
- D'autres trouvent que l'usage du point médian devrait être encouragé, car il permet de mieux représenter les deux sexes.

N.B. Le tableau n°13 (annexe 5) montre d'autres réponses.

D'un autre côté, nous avons noté les réponses des interviewés qui trouvent que le choix reste personnel, car d'une façon générale, ces derniers trouvent que tous les éléments sont représentatifs et efficaces, comme le montre le tableau en annexes :

N.B. Le tableau n°14 (annexe 5) montre d'autres réponses.

Il est important de signaler que l'un des interviewés a signalé que la question n'est pas claire, alors que d'autres n'ont pas répondu à cette question.

3 Résultats (I)

L'objectif de notre questionnaire était de déterminer le comportement linguistique des francophones algériens face à l'exercice de la féminisation de certains noms appartenant au lexique français. L'analyse descriptive de notre corpus nous a permis de déduire que :

- les substantifs féminins employés respectent relativement les règles de la formation des féminins des noms décrites par la grammaire française. Face à l'absence comme à la pluralité des occurrences féminines, le locuteur francophone algérien fait recours à la règle de base afin de trancher.
- pour former le féminin d'un nom, nos interrogés s'inspirent aussi des formes féminines qui prévalent de l'usage étant donné que les règles grammaticales font parfois preuve d'improductivité face à l'exercice de féminisation.
- la féminisation des noms est systématique, les réponses de nos interviewés confirment la productivité des stratégies de féminisation historiques et/ou nouvelles. On en conclut que la langue n'empêche pas la féminisation et que la résistance à cette dernière n'est pas d'ordre linguistique.
- l'indétermination (la méconnaissance de la règle, la pluralité des formes féminines, les formes épiciènes...) complique l'exercice de la féminisation et induit en erreur.
- la représentativité du masculin générique n'est pas remise en cause. Pour désigner un groupe de personne, dont le genre est inconnu ou dès la présence d'un élément du sexe masculin, les noms se conjuguent au masculin (masculin à valeur générique).
- le langage inclusif semble encre méconnu, de plus que nos interviewés n'ont pas fait recours à ses stratégies, ces derniers trouvent qu'il n'y'a aucun rapport entre la langue et les représentations qu'on a des rapports de forces entre les sexes.

Selon les réponses obtenues, les avis sont partagés. Si certains de nos interviewés voient qu'il y a une interdépendance entre l'ordre linguistique et l'ordre social. En d'autres termes, que la féminisation pourrait assurer une meilleure représentation des femmes dans la langue et par conséquent dans la société étant donné qu'elle pourrait contribuer à rééquilibrer les rapports de forces entre les deux sexes. Les autres ne voient aucun rapport de dépendance entre la féminisation de la langue et l'inégalité des sexes. La langue n'est qu'un simple moyen de communication qui devrait être abordée séparément des réalités sociales et culturelles.

4 Contenu du deuxième questionnaire

Dans le cadre de notre enquête, nous avons réalisé deux questionnaires : l'un, en langue française qui a été destiné à un public francophone algérien, le deuxième traduit en langue arabe, a été destiné à un public arabophone algérien.

En fonction de ce qui précède, les passages suivants auront pour objectif de présenter l'objet et les objectifs de notre questionnaire, l'échantillon et sa construction, les méthodes suivies ainsi que la présentation des résultats et leur interprétation.

4.1 La première section

Comme pour la première rubrique du premier questionnaire, cette section comprend une introduction de quelques lignes qui a été rédigée afin d'inviter le participant à répondre au questionnaire mais aussi de le mettre dans le cadre du sujet (thème, objectif académique) de la recherche.

Cette rubrique annonce :

- le thème de la recherche,
- l'université d'appartenance,
- la spécialité du chercheur,
- l'adresse électronique académique pour ceux qui veulent nous contacter.

L'accroche précise aussi que les réponses (les résultats) données ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche de cette étude doctorale et resteront anonymes.

4.2 La deuxième section

La première partie du questionnaire est entièrement consacrée à la collecte des données identitaires des personnes interviewées, elle vise à mieux cerner le profil ou l'identité de l'interviewé, qui peut, d'une façon directe, influencer sur leurs pratiques langagières mais aussi orienter, d'une façon indirecte, leurs choix et réponses à notre questionnaire.

La prise en compte des données identitaires nous a permis, d'un côté, de mieux contrôler la population enquêtée afin de mieux connaître les spécificités des personnes auxquelles le questionnaire a été adressé. De l'autre, nous avons pu éliminer certaines réponses et en garder que le nécessaire.

La première section comporte des questions directes sur le genre, les langues parlées, le niveau scientifique, la fonction et l'endroit de l'exercice de la fonction.

4.2.1 Première donnée : le genre

Nous avons demandé aux interviewés, de préciser leur sexe, tout en leur laissant le choix de ne pas le révéler en indiquant l'option « autre ». Cette question à choix multiples comporte, à cet égard, trois options : « masculin », « féminin » ou « autre ».

Les réponses obtenues montrent que la population enquêtée comporte sur 32 personnes enquêtées, quinze (15) personnes du sexe masculin (hommes), quatorze (14) personnes du sexe féminin (femmes) et trois (03) personnes n'ont pas précisé leur genre en indiquant l'option (autre).

Tableau 46 Tableau montrant la répartition en genre de nos interviewés arabophones

Sexe	Masculin	Féminin	Non indiqué
Nombre	15	14	03
Pourcentage	47 %	44 %	9 %

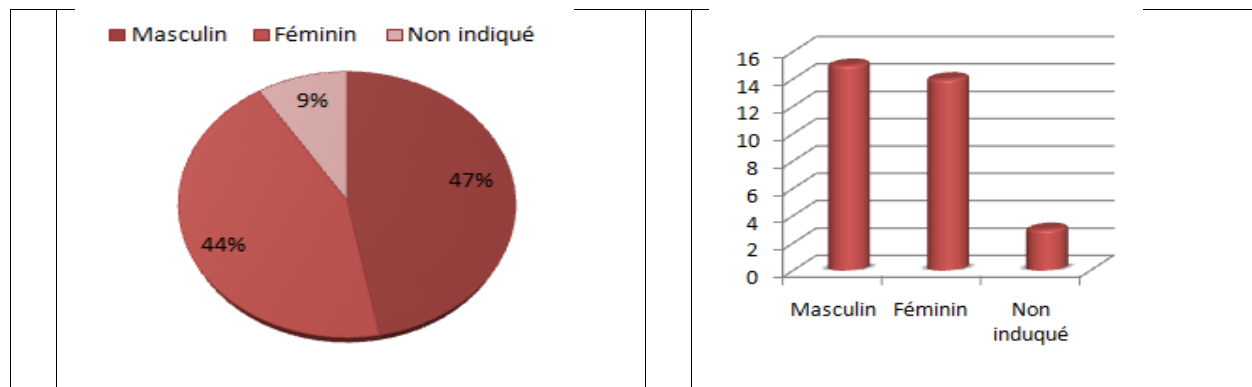


Figure 45 Sexe des interviewés

L'objectif de cette question est de savoir si la variable du genre peut affecter les réponses et les choix des enquêtés ou non.

4.2.2 Deuxième donnée : langues parlées

Notre population est constituée d'enseignants universitaires de langue arabe qui exercent leur fonction en Algérie. Il est bien connu que la situation sociolinguistique en Algérie est fleurissante, plusieurs langues coexistent, le locuteur algérien se trouve naturellement face à plusieurs langues : la langue arabe classique, langue officielle du pays, la langue française, première langue étrangère, la langue anglaise en tant que deuxième langue

étrangère et d'autres langues étrangères comme l'allemand, l'espagnol ou l'italien⁹⁸... Sans oublier l'arabe algérien dans ses diverses manifestations régionales ainsi que le berbère avec ses variétés régionales, comme : le chaoui, le kabyle, le chelhi, le touareg, le mozabite, etc.

À ce propos, Sabrina Merzouk explique dans « *l'alternance codique français-arabe et français-berbère dans les médias écrits en Algérie* » que :

« Les questions des langues et des pratiques linguistiques sont souvent posées en Algérie. La raison est que les Algériens, dans leurs pratiques langagières en contexte informel notamment, n'utilisent pas un seul idiome, mais, dans la plupart des cas, plusieurs idiomes imbriqués, entremêlés faisant de ces langues une « mosaïque de couleurs ». Les locuteurs, maîtrisent ces langues à des degrés variables, seront ainsi amenés à les pratiquer de manières différentes en recourant ou pas à l'alternance des codes. » (Merzouk, 2018, p. 78)

La mosaïque des langues qu'offre la situation linguistique en Algérie revient à l'histoire de l'existence des civilisations anciennes qui ont existé sur le territoire.

L'objectif de cette question serait de déterminer les langues parlées par les personnes enquêtées afin d'identifier comment la pluralité linguistique puisse affecter, d'une façon indirecte, leurs choix. En d'autres termes, le locuteur peut faire recours à d'autres langues, comme il peut s'appuyer sur les règles appartenant à d'autres systèmes de langues, consciemment ou inconsciemment, afin de répondre aux questions posées. Il est donc question de savoir si les autres systèmes linguistiques des langues étrangères maîtrisées peuvent affecter le choix ou les réponses qui portent majoritairement sur leur langue maternelle.

Les réponses obtenues montrent que nos enquêtés maîtrisent deux langues au minimum, dont la langue arabe classique et la langue française.

Tableau 47 Tableau montrant la répartition en pourcentage les langues parlées par nos interviewés arabophones

Langues parlées	La langue arabe	La langue française	La langue anglaise	La langue turque
Nombre	31	07	03	01
Pourcentage	74%	17%	7%	2%

⁹⁸ Voir sur ce sujet : Madjid, Touzouirt. (2016), *Le marché des langues étrangères en Algérie: le cas de l'italien*. Dirassat & Abhath The Arabic Journal of Human and Social Sciences, p.11.

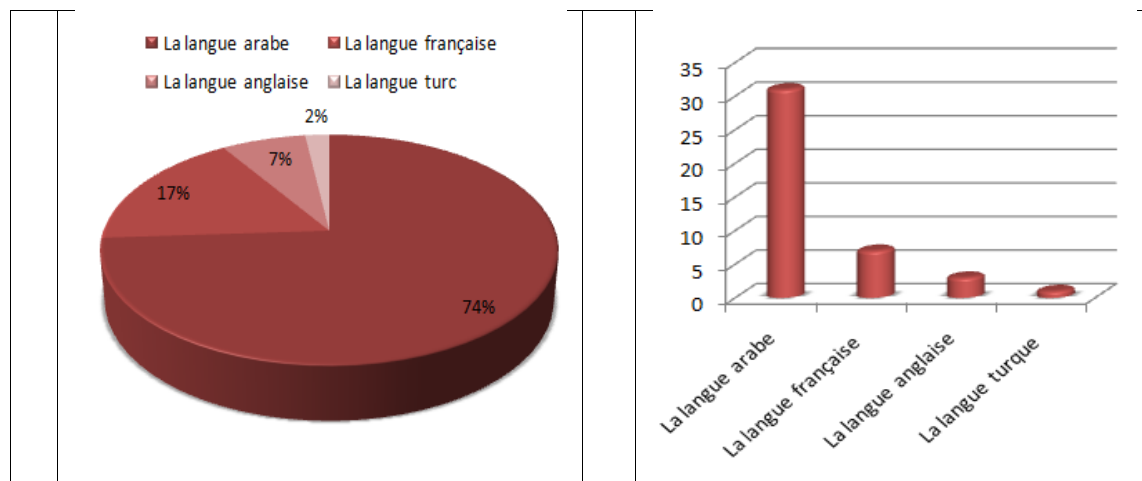


Figure 46 Langues parlées

Uniquement trois personnes (03) ont indiqué l'anglais, alors qu'une seule personne à indiquée le turc.

4.2.3 Troisième donnée : le niveau d'étude

Notre questionnaire s'adresse particulièrement aux enseignants universitaires de langue arabe, nous nous sommes majoritairement basée sur les enseignants spécialistes en linguistique et ses domaines d'application. Ce choix nous permet de travailler avec un public qui a déjà fait une formation qui assure la maîtrise des règles grammaticales de la langue en question. Ainsi, les réponses des personnes interrogées permettent d'apporter des explications par rapports aux questions proposées relatives au sujet qui la féminisation de la langue arabe.

Les réponses obtenues ont montré que notre public est constitué de vingt-deux doctorants (71%) et neuf docteurs (29%).

Niveau scientifique	Docteur	Doctorant
Nombre	09	22
Pourcentage	29%	71%

4.2.4 Quatrième donnée : la fonction

Comme il est indiqué plus haut, notre questionnaire s'adresse particulièrement à des enseignants universitaires. La majorité de interviewés ont indiqué qu'ils sont des « enseignants vacataires ». En revanche, nous avons pu avoir les réponses de quatre (04) professeurs (13%), cinq (05) « maitres de conférences grade A » (16%) et un seul (01) « maître assistant grade A (3%).

Tableau 48 Tableau montrant la répartition en pourcentage des grades identifiants interviewés arabophones

Grade	Professeur	MCA	MAA	Enseignant vacataire
Nombre	4	5	1	21
Pourcentage	13%	16%	3%	67%

4.2.5 Cinquième donnée : la zone géographique

L'objectif de cette question est de voir comment la région peut déterminer les choix et la position de chacun de nos interviewés face à la question de la féminisation de la langue arabe. Pour ce faire, nous avons demandé à nos interviewés d'indiquer l'endroit de l'exercice de leur fonction. La majorité des répondants ne l'a pas précisé. Ces derniers se sont contentés d'indiquer qu'ils travaillent à l'université.

Cette réponse générale, nous a empêchée cependant de vérifier, l'appartenance géographique de chacun de nos interviewés.

Cependant, seulement huit interviewés ont indiqué la localisation, dont :

- Adrar (1)
- Alger (1)
- Constantine (2)
- Média (1)
- Ouargla (1)
- Sétif (1)
- Skikda (1)
- Tlemcen (1)

4.3 La troisième section (I) : quel est le féminin de ... ?

La troisième section du questionnaire que nous avons intitulée «quel est le féminin de ... ! » introduit l'interviewé au sujet de notre questionnaire qui aborde la féminisation de la langue arabe. Elle propose dix-sept items auxquels l'interviewé est invité à trouver le féminin adéquat, en sélectionnant une forme parmi les formes féminines proposées, tout en gardant le droit d'y ajouter, si la liste ne répond pas à leur exigence ou aux critères de formation du féminin.

Il est fréquent qu'en langue arabe, comme c'est le cas pour de nombreuses de langues dans le monde, d'employer le masculin pour parler des femmes, cette tendance

s'accentue lorsqu'il est question de parler des noms de métiers, fonctions grades et titres. Afin de vérifier la vérité de ce que nous venons d'avancer et c'est cette tendance marquée fortement la langue arabe, spécialement l'arabe utilisé en Algérie. Nous avons essayé d'interroger un public représentatif, en leur proposant une liste de noms masculins auxquels les enquêtés doivent répondre en sélectionnant la forme féminine adéquate. Les réponses nous permettent d'identifier les stratégies auxquelles les locuteurs algériens font généralement recours afin de féminiser les noms en langue arabe, les formes qui auront plus de chance à être adoptées au cas de féminisation, mais avant tout si les locuteurs arabophones algériens choisissent la forme masculine ou la forme féminine pour parler des femmes occupant des fonctions ou exerçant des métiers ou à la tête des fonctions réservés exclusivement aux hommes.

La liste comporte 17 items sélectionnés en fonction de leur résistance à la féminisation pour des motifs d'ordres différents (glissement sémantique, esthétique...). Ces items se trouvent présentés dans le tableau suivant :

سفير	رئيس	إمام	إطفائي	إطار	أستاذ محاضر
قاضي	فلان	عقيد	عضو	صيدلي	شاهد
وكيل	وزير	والي	نائب	لواء	قنصل

4.3.1 Le premier item : أستاذ محاضر

4.3.1.1 Résultats

Tableau 49 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Masculin/féminin
Fréquence	8	23	01
Pourcentage	25 %	72 %	3 %

4.3.1.2 Commentaire

La féminisation du nom « أستاذ محاضر » en langue arabe semble problématique, non seulement parce qu'il est l'un des noms les plus résistants à la féminisation, mais aussi parce qu'il s'agit un nom composé de deux noms dont chacun d'entre les deux pose également problème quant à sa féminisation.

D'après les résultats obtenus, nous pouvons constater que 23 personnes (72 %) sur 31 ont choisi la forme féminine « أستاذة محاضرة » tandis que 08 personnes (25 %) ont choisi la

forme masculine. En revanche, une seule personne a choisi les deux formes à la fois pour montrer que les deux formes, masculine et féminine, peuvent être employées pour référer à une personne du sexe féminin.

4.3.1.3 Représentations

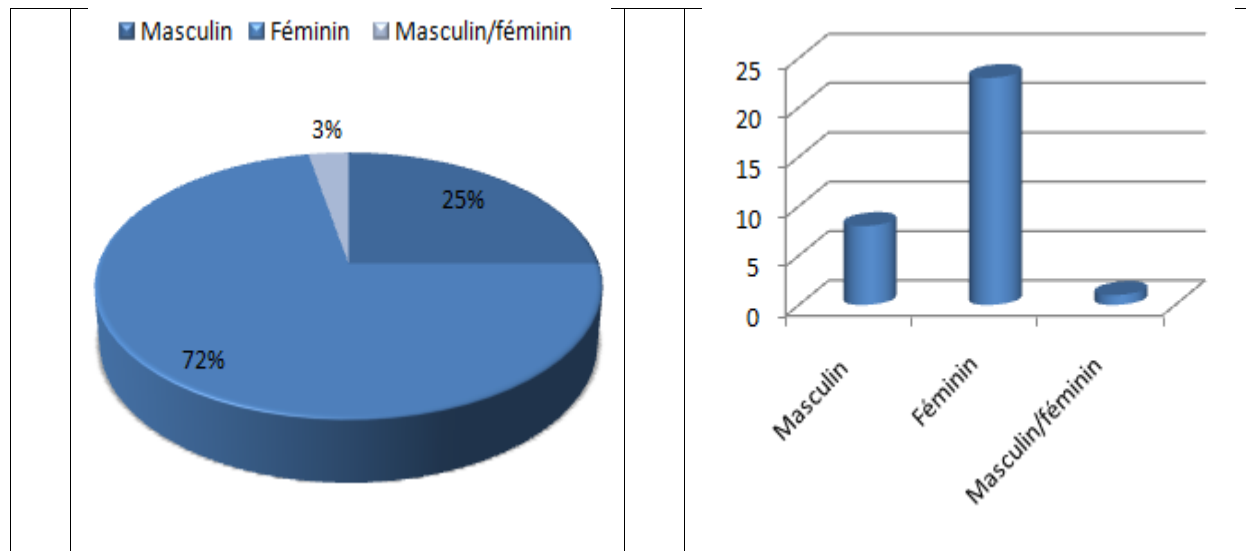


Figure 47 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « أستاذ محاضر »

4.3.2 Le deuxième item : إطار

4.3.2.1 Résultats

Tableau 50 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Masculin/féminin
Fréquence	22	9	1
Pourcentage	69%	28%	3%

4.3.2.2 Commentaire

Le nom «إطار» en langue arabe est l'un des noms dont la féminisation semble impossible.

D'après les résultats obtenus, nous pouvons constater que 22 personnes (69 %) sur 31 ont choisi la forme masculine «إطار» pour parler d'une femme cadre, alors que 09 personnes (28 %) ont choisi la forme féminine «إطارة». En revanche, une seule personne a choisi les deux formes à la fois pour montrer que les deux formes, masculine et féminine, peuvent être employées pour référer à une personne du sexe féminin.

Il se voit que la majorité préfèrent garder le masculin que de passer au féminin, qui d'un point de vue linguistique, correcte. La résistance dans ce cas là peut être justifiée autrement, elle peut être esthétique, sémantique ou autre...

4.3.2.3 Représentations

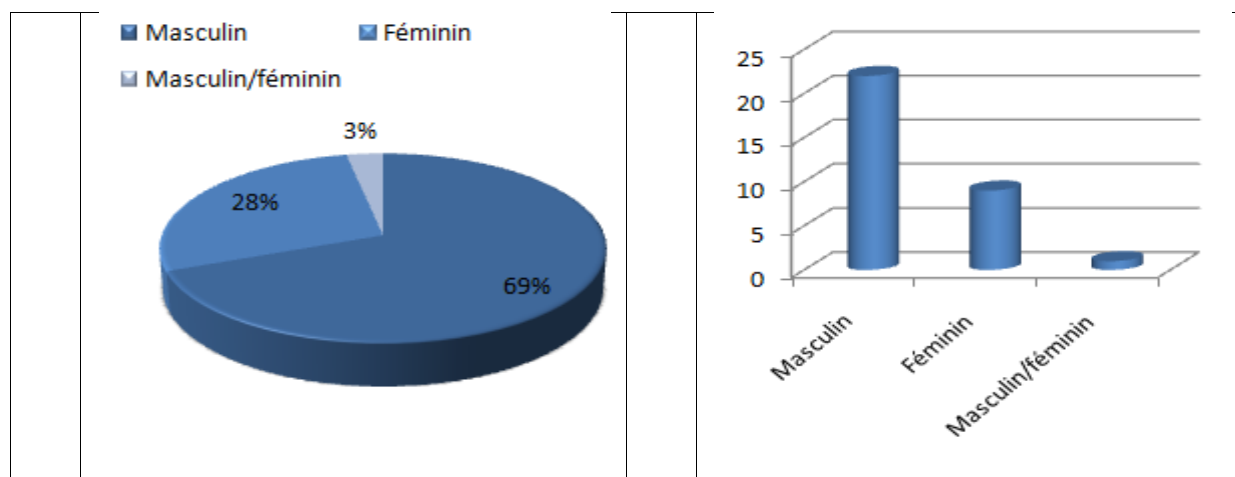


Figure 48 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « إطار »

4.3.3 Le troisième item : إمام

4.3.3.1 Résultats

Tableau 51 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

Le genre grammatical	Masculin	Féminin	/
Fréquence	14	12	05
Pourcentage	45 %	39 %	16 %

4.3.3.2 Commentaire

Le nom « إمام » figure parmi l'un des noms les plus résistants à la féminisation du fait qu'il s'agit d'un nom dont la résistance à la féminisation est liée à des considérations extralinguistique, à savoir sociale et/ou religieuses...

On voit par les résultats obtenus que la forme masculine est la forme la plus choisie, quatorze (14) personnes (45%) sur 32 personnes interrogées l'ont mentionnée. La forme féminine, quant à elle, n'a été choisie que douze (12) fois, d'un taux moins élevé que la première. Par contre, cinq (05) personnes (16%) de la population interrogée ont préféré ne pas y répondre, ces derniers ont tenu à justifier leurs réponses en déclarant qu' : « il n y a pas de

féminin correspondant au nom imam »⁹⁹ ou en expliquant que la féminisation du nom en question peut engendrer un glissement sémantique, car d'un point de vue sémantique, le féminin «إمامة» est réservé à une autre fonction que celle du masculin.

On voit par le tableau que la majorité préfère la forme masculine, même si la langue n'empêche pas l'usage de la forme féminine, qui est, d'ailleurs, très fréquent dans l'usage.

4.3.3.3 Représentations

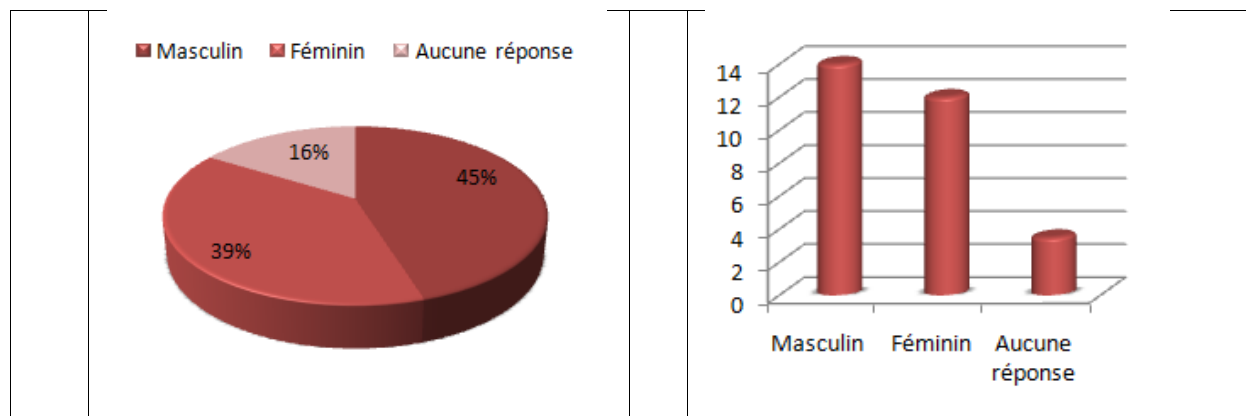


Figure 49 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « إمام »

4.3.4 Le quatrième item : رئيس

4.3.4.1 Résultats

Tableau 52 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Les deux
Fréquence	4	26	1
Pourcentage	10 %	87 %	3 %

4.3.4.2 Commentaire

Le nom «رئيس» est l'un des noms qui s'emploient sous leur forme masculine pour désigner une femme¹⁰⁰. Pour marquer le genre féminin et d'éviter de causer une interprétation totalement masculine, le masculin est généralement précédé de la forme féminine «السيدة». En effet, le substantif «السيدة», synonyme de madame, entre dans la composition de plusieurs autres unités lexicales, comme c'est généralement le cas pour : «السيدة الوزير», «السيدة السفير», «السيدة القنصل»...

⁹⁹ L'absence du référent.

¹⁰⁰ Voir sur ce sujet : <https://search.emarefa.net/ar/detail/BIM-665007> [consulté le 15 septembre 2022]

Le fait que ces noms soient réservés uniquement aux hommes rend leur féminisation compliquée. Afin de vérifier ce que nous venons d'avancer, nous avons demandé à nos interviewés de choisir la forme féminine qui correspond le mieux au masculin « رئيس ». Parmi les personnes interviewées, cinq (5) personnes (12%) uniquement ont choisi la forme masculine, tandis que vingt-huit (28) personnes interrogées (84%) ont choisi la forme féminine « رئيسة ». À l'exception des deux groupes, une seule personne a mentionné les deux formes à la fois pour dire que les deux formes sont employables. Il est clair que la majorité a opté pour la forme féminine qui dérive du masculin.

4.3.4.3 Représentations

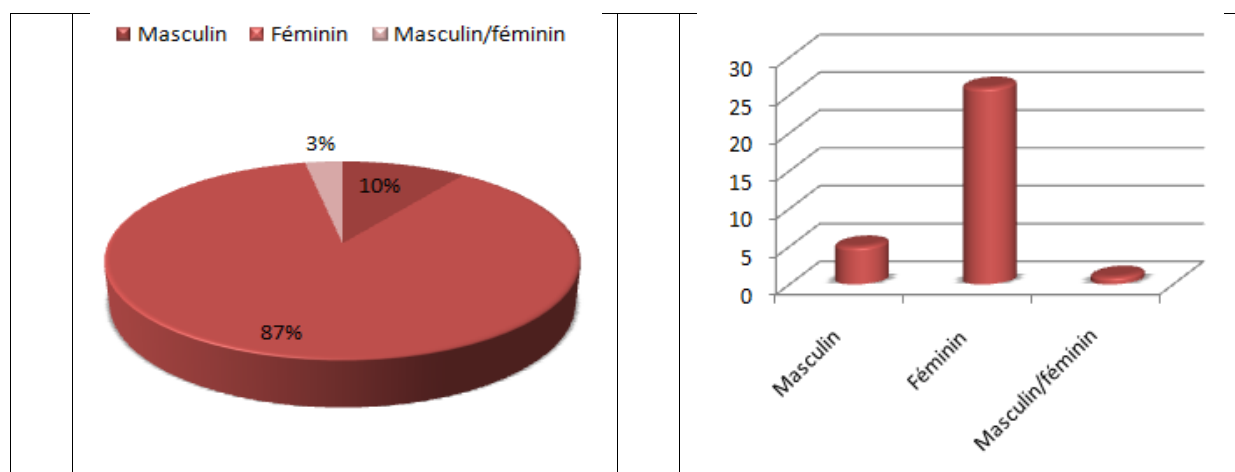


Figure 50 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « رئيس »

4.3.5 Le cinquième item : سفير

Tableau 53 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Nombre	2	30
Pourcentage	6 %	94 %

4.3.5.1 Représentations

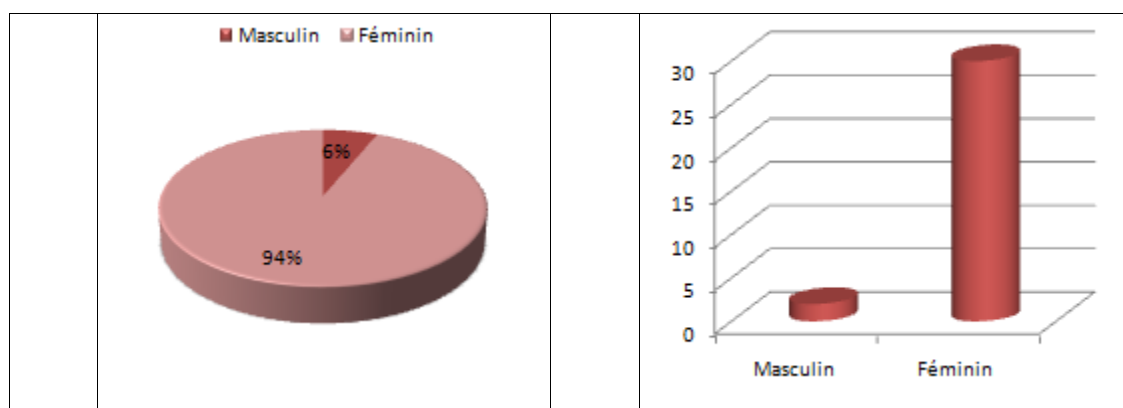


Figure 51 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « سفير »

4.3.6 Le sixième item : شاهد

4.3.6.1 Résultats

Tableau 54 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Fréquence	02	29
Pourcentage	6%	94 %

4.3.6.2 Commentaire

D'après le tableau précédent, on remarque que de l'ensemble des personnes interrogées, deux (02) personnes (6%) uniquement ont choisi la forme masculine « شاهد ». Ces derniers soutiennent apparemment l'usage du masculin pour parler du féminin contrairement aux autres. La forme féminine, quant à elle, a été choisie par la majorité des interviewés, c'est ce que confirme les résultats montrés sur le tableau susmentionné, selon quoi vingt-neuf (29) personnes sur trente-deux (32), c'est-à-dire à un taux de 94 %, préfèrent la forme féminine à la masculine. Il est à noter que la forme féminine qui a été majoritairement sélectionnée dérive de la forme masculine suivant la règle classique de la formation du féminin des noms en langue arabe (l'ajout d'une marque de genre).

4.3.6.3 Représentations

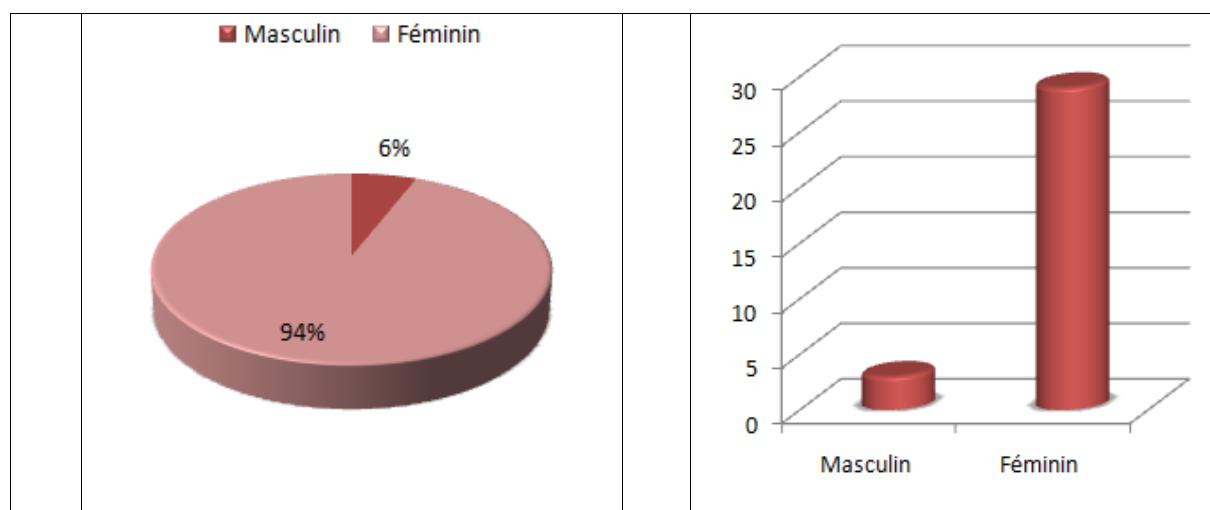


Figure 52 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « شاهد »

4.3.7 Le septième item : صيدلية

4.3.7.1 Résultats

Tableau 55 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin 1	Féminin 2	Aucune réponse
Nombre	6	23	2	1
Pourcentage	19 %	72 %	6 %	3%

4.3.7.2 Commentaire

Le nom «صيدلي» en langue arabe, synonyme de pharmacien, est l'un des noms qui posent problème quant à leur féminisation, étant donné que la forme féminine s'emploie, selon Larousse [en ligne] pour désigner « la science appliquée à la conception, la préparation et la distribution des médicaments. »¹⁰¹, comme elle s'emploie pour désigner l'endroit ou le magasin ou se vendent les médicaments, ou tout simplement, la pharmacie.

Parmi les réponses collectées, nous avons pu noter trois 3 formes féminines différentes : une forme masculine «صيدلي», deux forme féminines «صيدلية» et «صيدلانية» ainsi que l'absence de réponses. Comme on peut le lire sur le tableau, six (06) personnes (19%) des personnes interrogées ont choisi la forme masculine «صيدلي», alors que la majorité a choisi la

¹⁰¹ Selon Larousse [en ligne] : « science appliquée à la conception, la préparation et la distribution des médicaments » [consulté le 15 novembre 2022]

forme féminine «صيدلية», que nous avons désigné par « forme féminine 2 ». En revanche, nous avons signalé une nouvelle proposition que nous nous ne connaissons pas avant.

Si la première forme féminine suit la règle générale de la formation du féminin du nom, l'ajout d'une marque de féminin «Tā' marbūṭa», la deuxième quant à elle, prend une forme différente. Après avoir consulté quelques dictionnaires de langue arabe, nous avons confirmé la présence des deux formes. Selon le dictionnaire moderne de la langue arabe [en ligne], la forme féminine «صيدلانية» est formé sur le masculin «صيدلاني». Selon le même dictionnaire, le mot réfère à la personne qui fabrique des médicaments.

Ce mot est souvent employé comme un adjectif pour qualifier des objets pharmaceutiques.

4.3.7.3 Représentations

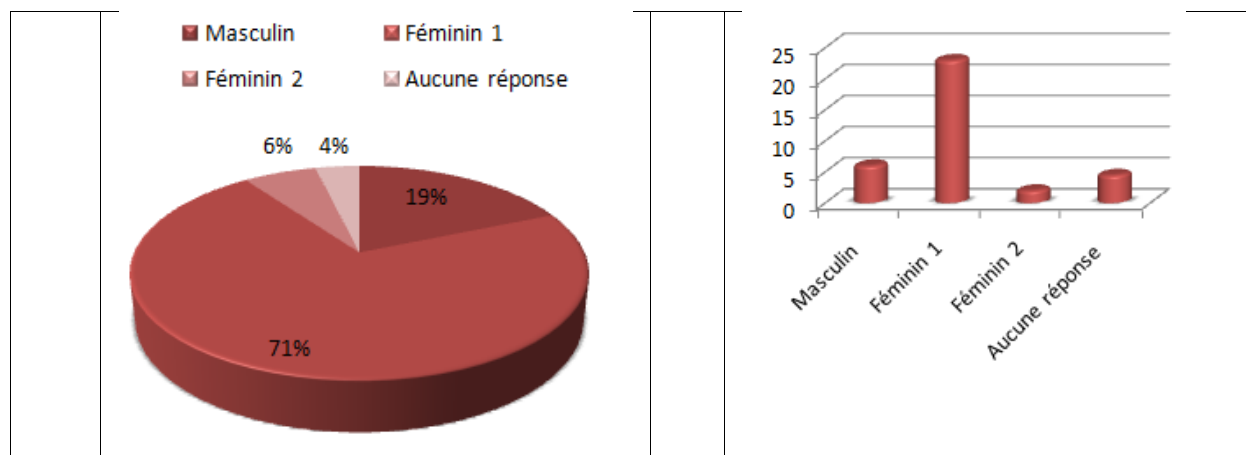


Figure 53 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom «صيدلي»

4.3.8 Le huitième item : عضو

4.3.8.1 Résultats

Tableau 56 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Fréquence	13	18
Pourcentage	44 %	56%

4.3.8.2 Commentaire

L'usage du nom masculin «عضو», synonyme de membre, pour désigner une femme semble, à première vue, illogique. Jusqu'à une date récente, la forme masculine a été considérée comme une forme épïcène qui peut être appliquée identiquement au masculin

comme au féminin, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, la forme féminine trace petit à petit son chemin.

Malgré l'ouverture de la langue arabe à la féminisation des noms, le choix entre les deux formes présentes devient plus compliqué. À cet égard, nous avons demandé à nos interviewés de donner le féminin du nom «عضو» afin de voir quelle est l'occurrence féminine la plus utilisée. Parmi les trente-deux (32) personnes interrogées, quatorze (14) personnes (44%) ont choisi la forme masculine, ces derniers voient que le masculin, dans le cas du nom «عضو», peut être employé pour désigner une femme. En revanche, dix-huit (18) personnes (56%) ont choisi la forme féminine «عُضْوَة» qui répond à la règle générale de la formation du féminin du nom en langue arabe, en d'autres mots, par l'ajout d'une marque de genre.

On voit par les résultats enregistrés qu'il y a un léger écart entre les deux groupes.

4.3.8.3 Représentations

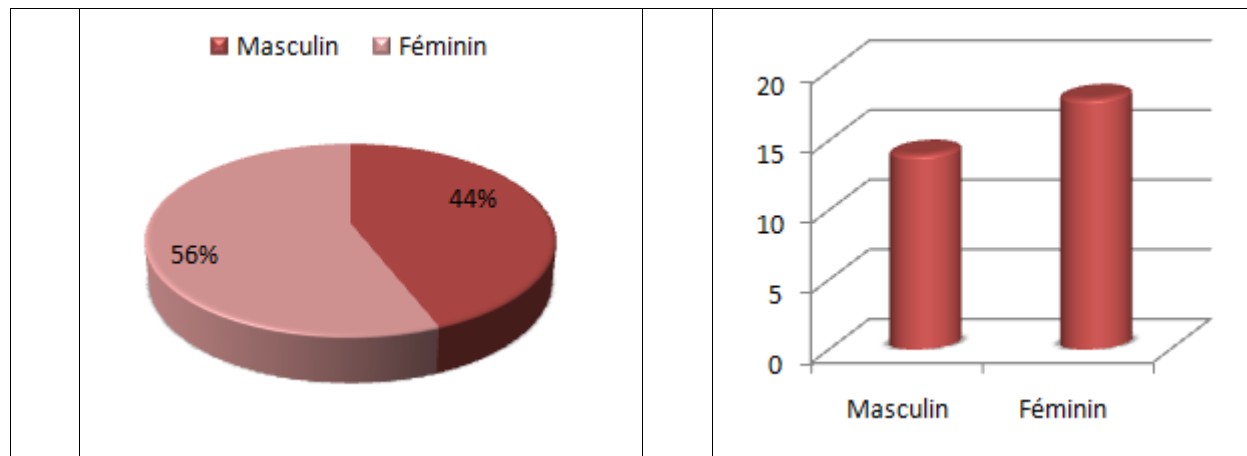


Figure 54 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom «عضو»

4.3.9 Le neuvième item : عقيد

4.3.9.1 Résultats

Tableau 57 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Masculin/féminin	Aucune réponse
Nombre	14	14	1	1
Pourcentage	47 %	47 %	3 %	3%

4.3.9.2 Commentaire

Le nom « عقيد » est l'un des noms de grade qui s'emploie sous sa forme masculine, que ce soit pour désigner un homme ou une femme ayant ce grade. L'usage du féminin pose souvent problème, car à la base, il est déjà réservé à un autre signifiant, il s'emploie comme synonyme de « croyance ou foi ».

Les résultats obtenus montrent que parmi les trente-deux (32) personnes interrogées, quatorze (14) personnes (47%) ont choisi la forme masculine, ces derniers trouvent que, dans le cas du nom « عقيد », le masculin peut être employé indifféremment pour désigner un homme ou une femme ayant ce titre. Par contre, quatorze (15) personnes (47%) ont choisi la forme féminine. Nous avons noté également, une réponse différente de la part d'une personne qui a choisi les deux formes à la fois, selon cette dernière, l'alternance entre les deux formes, masculine et féminine, est aussi possible. Par ailleurs, nous avons noté une seule réponse neutre (la personne n'a pas répondu).

4.3.9.3 Représentations

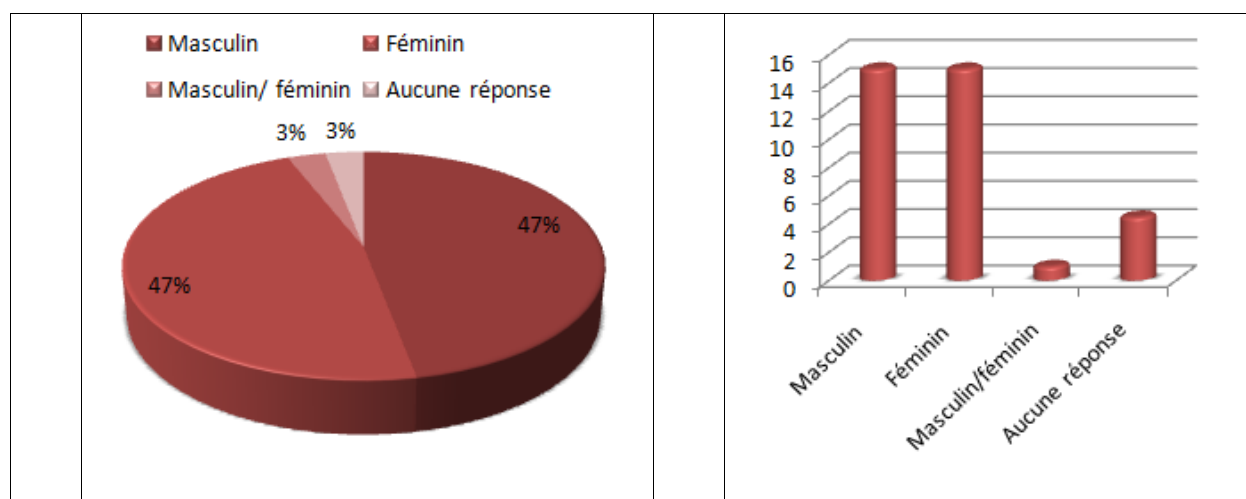


Figure 55 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « عقيد »

4.3.10 Le dixième item : فلانة

4.3.10.1 Résultats

Tableau 58 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Fréquence	00	32
Pourcentage	/	100%

4.3.10.2 Commentaire

On voit par le tableau que l'ensemble des personnes qui ont été interrogées ont choisi la forme féminine « فلانة¹⁰² », alors que la forme masculine « فلان » n'a pas été choisie.

Même si les textes de la grammaire arabe notent quelques exceptions à la règle de la formation du féminin du nom, comme c'est le cas pour le nom « فلان », « شاهد »... qui n'ont pas de féminin, il semble que cette règle n'est pas prise en considération dans la formation du féminin par le locuteur algérien. Les locuteurs ont choisi la forme féminine qui suit la règle basique de la formation du féminin du nom, en d'autres termes, l'ajout d'une marque de genre.

4.3.10.3 Représentations

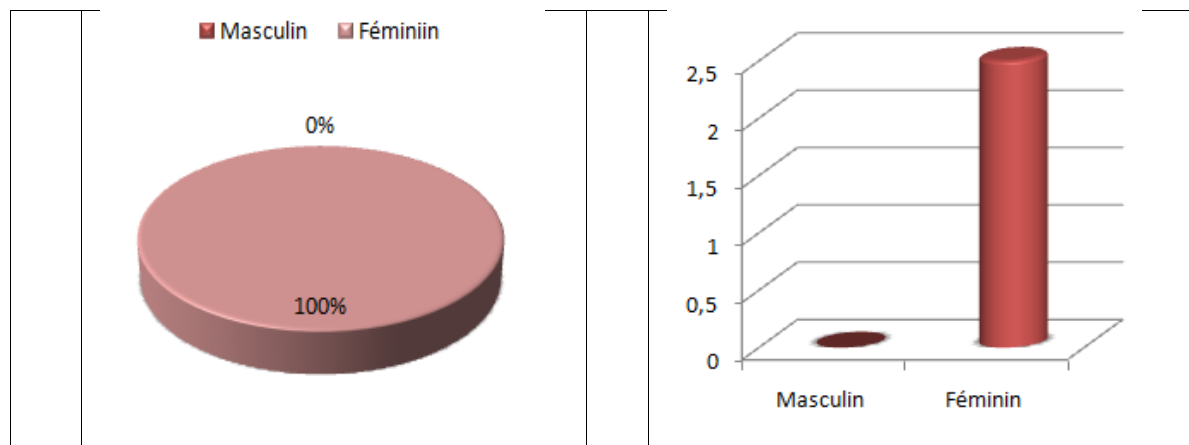


Figure 56 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « فلان »

4.3.11 Le onzième item : قاضي

4.3.11.1 Résultats

Tableau 59 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Masculin/féminin
Nombre	4	26	1
Pourcentage	19 %	78%	3%

4.3.11.2 Commentaire

Le nom « قاضي » en langue arabe, synonyme de juge, est l'un des noms qui s'emploie sous sa forme masculine pour désigner une personne du sexe masculin ou féminin. Dans le cas du nom en question, nous avons remarqué que nombreux sont ceux qui pensent que

¹⁰² Le mot est d'usage courant en Algérie.

l'usage du féminin devrait, d'un point de vue sémantique, être évité, à cause de la connotation négative qu'il puisse engendrer.

On voit par le tableau que la majorité des personnes qui ont été interrogées ont choisi la forme féminine «قاضية» qui se forme à partir de l'agglutination d'une marque de féminin à une base masculine, en d'autres termes, parmi les trente-deux personnes interrogées, vingt-cinq (25) personnes ont choisi le féminin «قاضية». Tandis que cinq (6) personnes (19%) ont choisi la forme masculine, ces personnes soutiennent la tendance qui consiste à employer le masculin pour désigner une femme. Parmi les réponses collectées, nous avons également noté une seule réponse qui soutient l'usage des deux formes à la fois.

4.3.11.3 Représentations

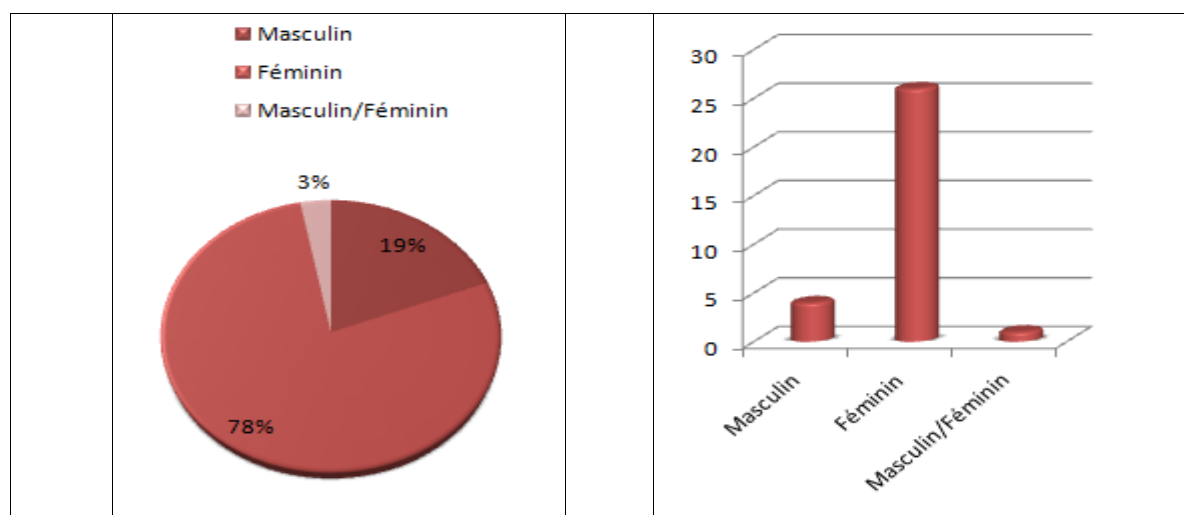


Figure 57 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « قاضي »

4.3.12 Le douzième item : قنصل

4.3.12.1 Résultats

Tableau 60 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Aucune réponse
Fréquence	17	13	1
Pourcentage	56 %	41%	3%

4.3.12.2 Commentaire

On voit par le tableau que dix-huit (18) personnes (56%) de l'ensemble des personnes interrogées ont choisi la forme masculine «قنصل», alors que treize (13) personnes (41%) ont choisi la forme féminine «قنصلة» qui dérive du masculin et qui s'obtient par l'ajout d'une marque de genre à la finale de la forme masculine. D'un autre côté, nous avons noté une seule

répons neutre, la personne qui n'a choisi aucune forme des deux a tenu à préciser que le choix entre les deux noms prêle à confusion.

On peut constater qu'il y a quand même un écart entre les deux taux signalés, le taux représentant les personnes qui ont choisi la forme masculine dépasse celui qui représente ceux qui ont choisi la forme féminine à (4 % près). On en déduit donc que, selon les réponses de nos interviewés, c'est la forme masculine qui s'emploie le plus pour désigner aussi bien des femmes que des hommes.

Cela peut être considéré comme chose normale parce qu'il y a toujours moins de femmes à la tête de cette fonction contrairement aux hommes qui dominant ce secteur. Cela explique donc pourquoi on continue toujours à employer le masculin pour référer aux femmes, spécialement dans le cas des noms de métiers et de fonctions.

4.3.12.3 Représentations

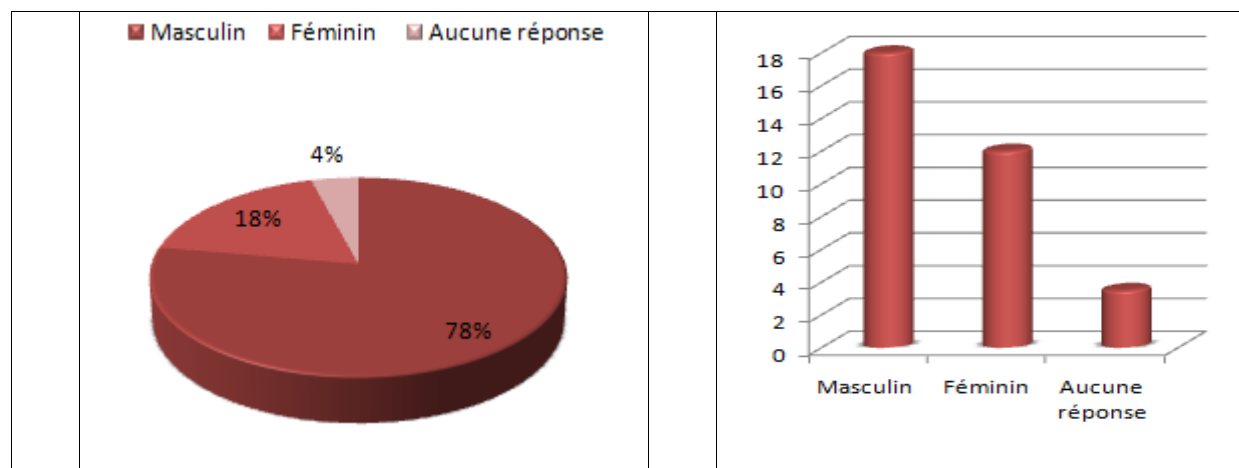


Figure 58 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « قنصل »

4.3.13 Le treizième item : لواء

4.3.13.1 Résultats

Tableau 61 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Aucune réponse
Fréquence	21	9	1
Pourcentage	69%	28%	3%

4.3.13.2 Commentaire

On voit par le tableau qui précède que le nombre de personnes qui ont choisi la forme masculine « لواء » dépasse largement le nombre des personnes qui ont choisi la forme

féminine « لواءة ». En d'autres termes, vingt-deux (22) personnes (69%) ont choisi le masculin, alors que neuf (9) personnes ont choisi le féminin. En revanche, une seule personne n'a pas répondu et ce en n'indiquant aucune des deux formes.

S'il y a une remarque à faire, c'est que les personnes interrogées ont opté pour le masculin malgré la possibilité de la formation du féminin qui peut être formé selon la règle basique de la formation du féminin du nom en langue arabe.

On n'en déduit que même dans l'usage c'est parfois la règle grammaticale qui détermine le choix.

Le choix entre le masculin et le féminin prête cependant à confusion. Quand faut-il respecter la règle et quand faut-il les transgresser ?

4.3.13.3 Représentations

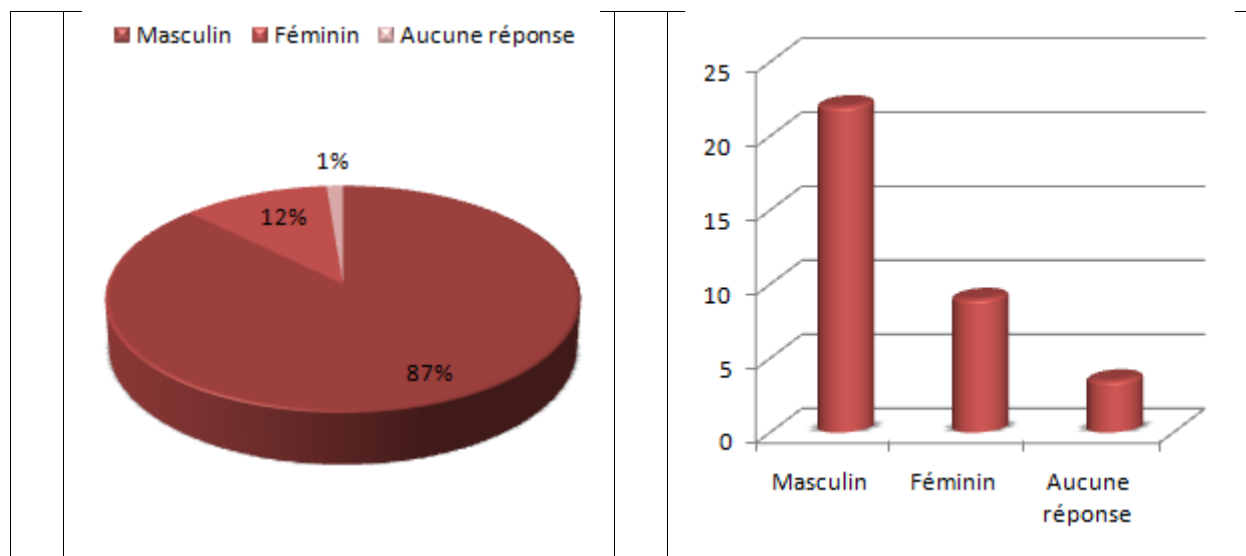


Figure 59 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « لواء »

4.3.14 Le quatorzième item : نائب

4.3.14.1 Résultats

Tableau 62 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Masculin/féminin
Fréquence	06	23	2
Pourcentage	18%	75%	6%

4.3.14.2 Commentaire

On voit par le tableau qui précède, que la forme féminine est la forme la plus choisie. Les résultats montrent que parmi les trente-deux personnes interrogées, vingt-trois (23)

personnes (75%) ont choisi la forme féminine « نائبة » alors que six (06) personnes (18%) ont choisi la forme masculine « نائب ». Ces derniers trouvent que le masculin peut référer au masculin comme au féminin, ce qui est très fréquent en langue arabe, spécialement dans le cas des noms de fonctions, métiers, grades et titres. En revanche, deux personnes ont choisi les deux formes à la fois, selon ces derniers, les deux formes peuvent bien être employées pour référer aux femmes occupant ce poste.

À la différence des formes différentes, nous avons reçu quelques commentaires de la part de certaines personnes qui ont choisi la forme masculine en expliquant que la forme féminine devrait être évitée sous prétexte qu'elle donne lieu à un glissement sémantique (une connotation négative).

4.3.14.3 Représentations

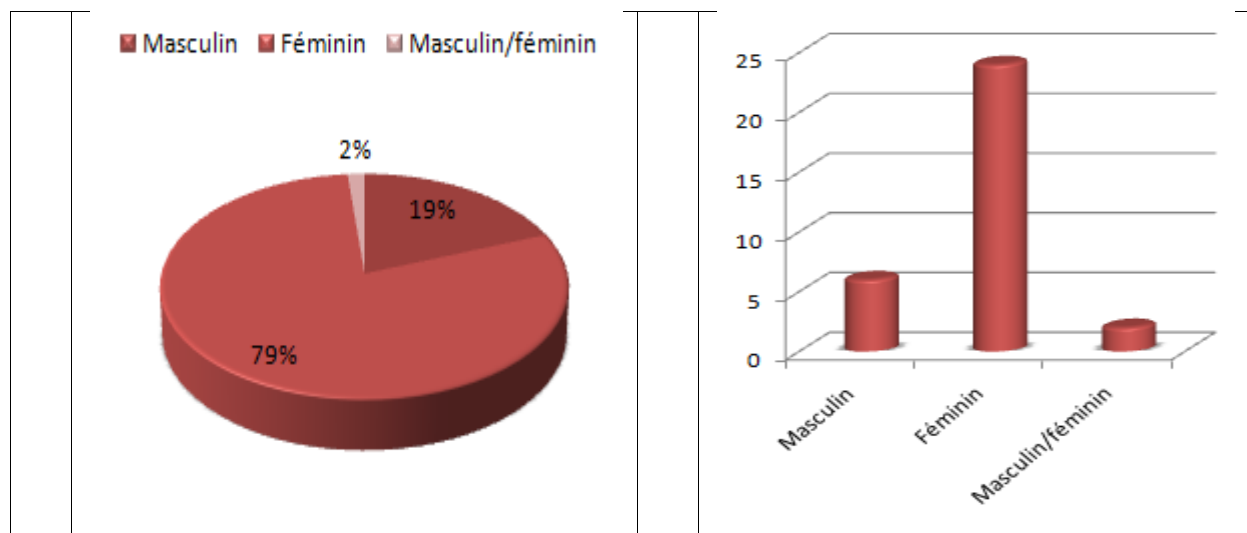


Figure 60 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « نائب »

4.3.15 Le quinzième item : والي

4.3.15.1 Résultats

Tableau 63 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Nombre	10	21
Pourcentage	31%	69%

4.3.15.2 Commentaire

On voit par le tableau que la majorité (69%) des personnes ont choisi la forme féminine «*والية*», au nombre de vingt-deux (22) personnes, alors que dix personnes (31%) ont préféré sélectionner la forme masculine.

La forme «*والية*» prend de plus en plus de place dans les textes de langue arabe spécialement sur les articles de la presse écrite par exemple. Cette forme est construite selon la règle basique de la formation du féminin du nom en langue arabe, en d'autres termes, l'ajout d'une marque de féminin à une unité masculine.

En effet, la résistance à la féminisation du nom «*والي*» est motivée par la résistance que connaît véritablement la fonction elle-même. En droit musulman, il n'y a pas de femmes wali, car une femme ne peut être tuteur de quelqu'un.

Les résultats obtenus montrent que la majorité des personnes a choisis la forme féminine. Ces derniers n'ont aucun problème avec l'usage du terme au féminin.

Cela montre, que si les mentalités évoluent, la langue aussi change en fonction de cela et s'ouvre de plus en plus sur d'autres formes lexicales et sémantiques.

4.3.15.3 Représentations

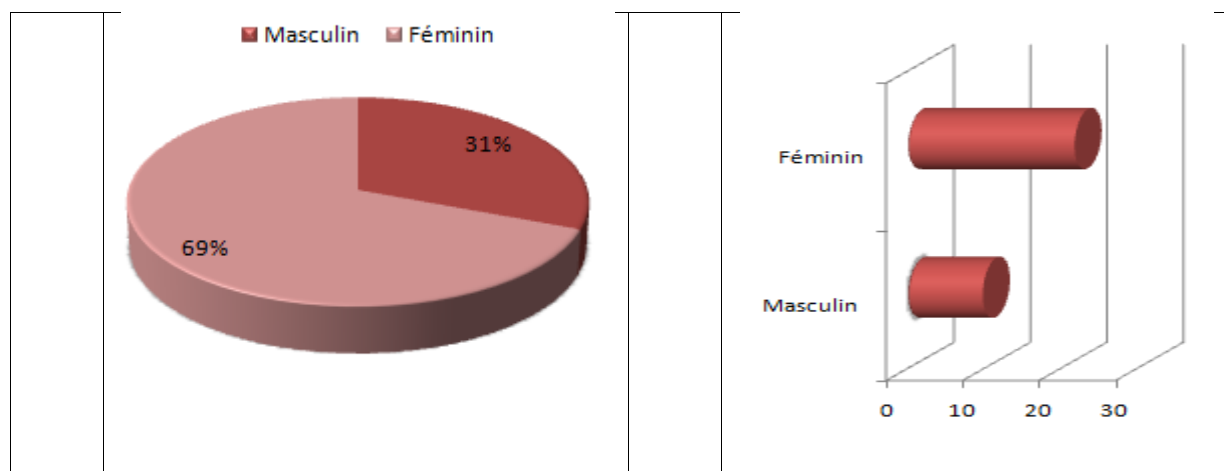


Figure 61 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « وAli »

4.3.16 Le seizième item : وزير

4.3.16.1 Résultats

Tableau 64 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Fréquence	1	30

Pourcentage	3%	97%

4.3.16.2 Commentaire

Encore une fois, c'est la forme féminine qui est majoritairement choisie, on voit par le tableau, qui précède, que trente (30) personnes ont choisi la forme féminine « **وزيرة** » face à une seule personne qui a préféré gardé la forme masculine « **وزير** ».

En effet, les résultats obtenus ne nous ont pas surpris, car on voit souvent la forme « **وزيرة** » dans les textes de langue arabe. Cela peut être associé au fait que les femmes sont de plus en plus présentes à la tête de cette fonction.

4.3.16.3 Représentations

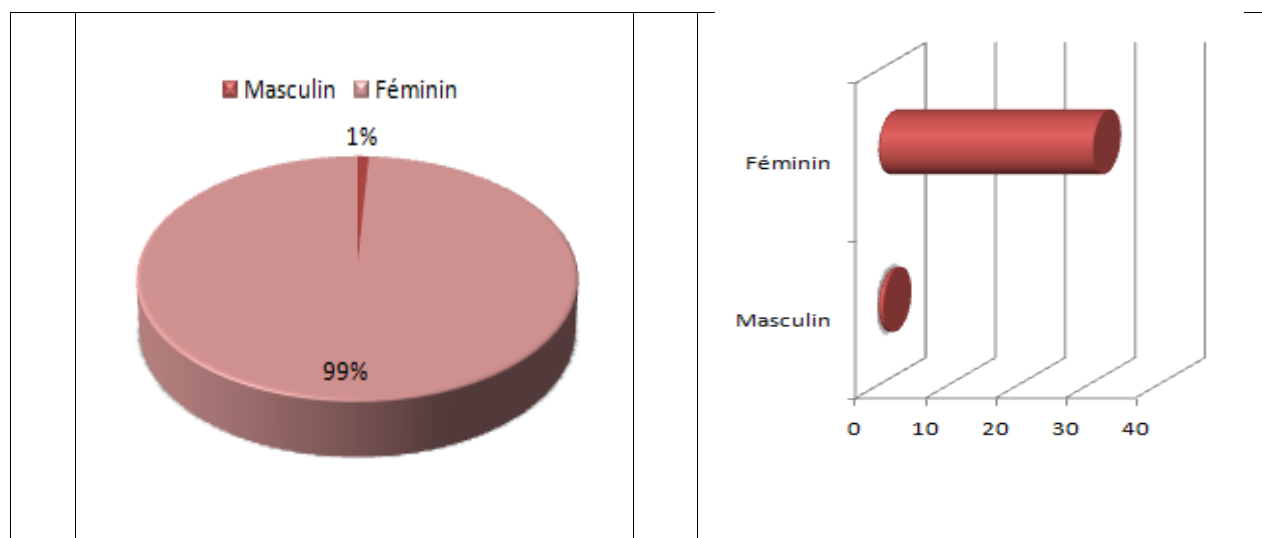


Figure 62 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « **وزير »**

4.3.17 Le dix-septième item : **وكيل**

4.3.17.1 Résultats

Tableau 65 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin
Fréquence	06	25
Pourcentage	2%	78%

4.3.17.2 Commentaire

On voit par le tableau que la forme féminine est la forme plus choisie, car vingt-cinq (25) personnes des personnes interrogées l'ont choisie. D'un premier regard, cette forme respecte bien la règle de la formation du féminin en langue arabe, l'ajout d'une marque de

genre à une base masculine. En revanche, six (06) personnes (22%) ont choisi la forme masculine « وکیل », la forme non marquée, qui est d'usage courant.

En effet, le choix du nom « وکیل » est à la base déterminé par le constat selon lequel l'usage confond entre l'usage de la forme féminine et masculine, une chose qui paraît normale, étant donné que le nom « وکیل » est, dans un contexte religieux, associé à un autre signifiant « tuteur ». Il importe de rappeler, qu'en droit musulman, il est interdit aux femmes d'être le tuteur (tutrice) d'une autre femme ou d'un enfant.

Il paraît que cette interdiction accompagne le nom « وکیل » même hors de son contexte et emploi propre. En d'autres termes, même lorsqu'il est employé pour désigner une femme avocat le mot garde son genre masculin « السيدة الوکیل ».

4.3.17.3 Représentations

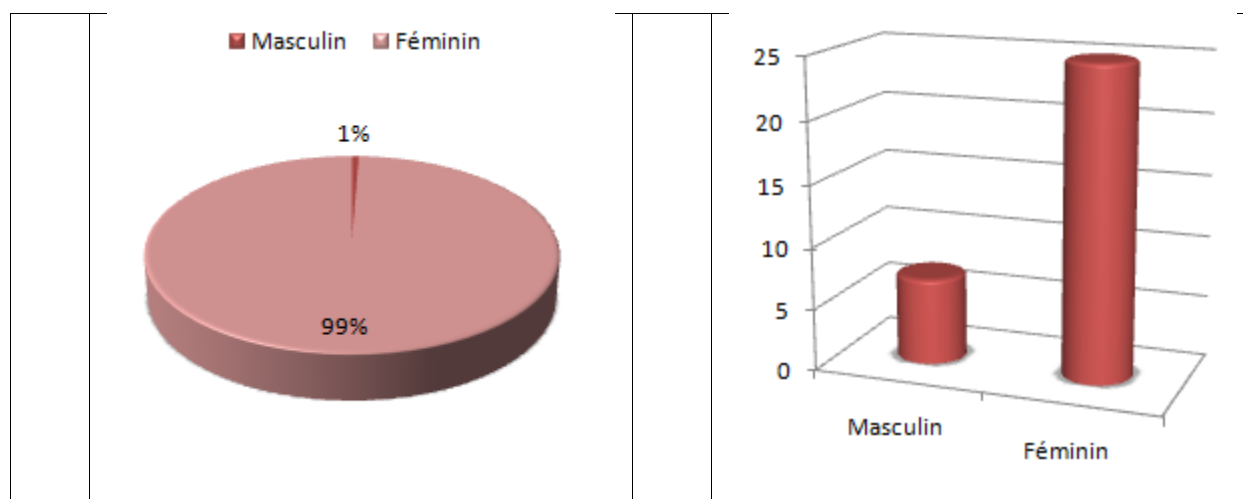


Figure 63 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « وکیل »

4.3.17.4 La deuxième partie

L'objectif de cette question est de savoir si la résistance à la féminisation touche uniquement aux noms masculins désignant des métiers, fonctions, grades et titres ou si la résistance trouve lieu face à la masculinisation des noms de métiers réservés aux femmes, comme c'est le cas pour le nom « قابلة », synonyme de sage-femme.

Nous avons demandé à nos interviewés de donner le masculin du nom « قابلة » qui s'emploie pour référer à une fonction réservée uniquement aux femmes et dans la féminisation professionnel pose également problème.

4.3.17.5 Résultats

Tableau 66 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Masculin	Féminin	Il n'y a pas de masculin
Fréquence	20	03	09
Pourcentage	65%	7 %	28 %

4.3.17.6 Commentaire

On voit par le tableau que parmi les personnes qui ont été interrogées, vingt (20) personnes (65%) ont choisi le masculin «قابل», trois(3) personnes (7%) ont choisi la forme féminine «قابلة», alors que neuf (9) personnes ont préféré ne pas répondre tout en indiquant qu'il n'y a tout simplement pas de masculin correspondant. Ces derniers ont tenu à justifier leurs réponses ainsi :

- Le féminin «قابلة» n'a pas de forme masculine équivalente attestée ;
- Ce métier est réservé uniquement aux femmes et qu'il n'y a pas d'homme exerçant ce métier ;
- Linguistiquement parlant, la langue n'empêche pas la formation du féminin ;
- La langue n'offre pas une forme masculine qui correspond à ce métier, aucun féminin n'est attesté par les dictionnaires.

Il importe de signaler que certaines personnes ont noté quelques formes qui peuvent être adoptées, on en note :

- /mouwalid/ au sens d'accoucheur.
- /momaridh/ au sens d'infirmier.

La résistance à la masculinisation, selon nos interviewés, n'est pas d'ordre linguistique, mais plutôt, idéologique est social, marqué par l'argument religieux, qui interdit aux hommes l'exercice de métier. En islam, un homme ne peut se charger de l'accouchement d'une femme, que dans des cas bien précis, comme l'absence totale d'une femme médecin.

4.3.17.7 Représentations

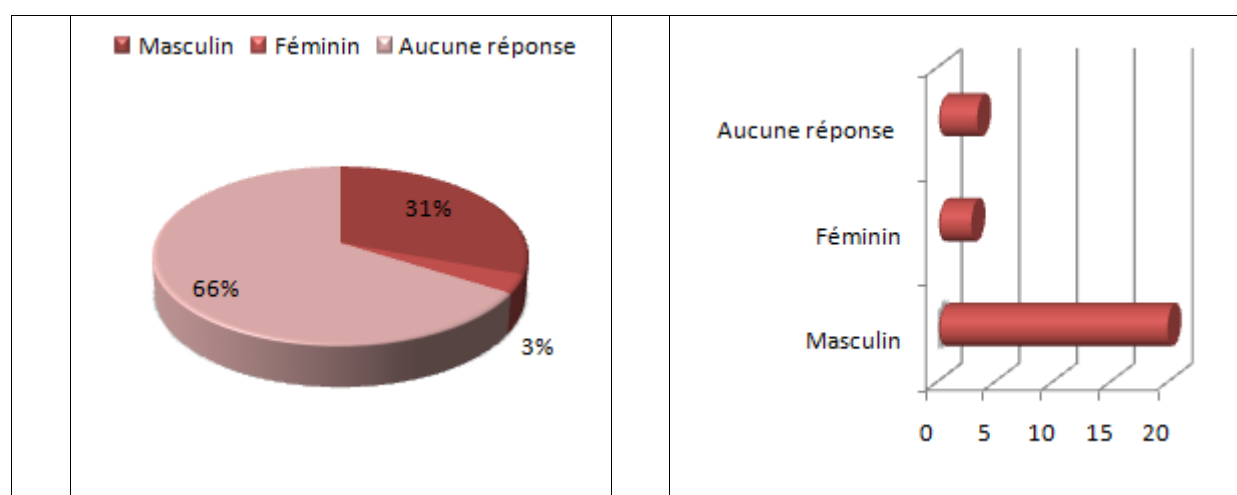


Figure 64 Comparaison des réponses des interviewés quant à la masculinisation du nom « قابلية »

4.4 La troisième section (II) : quel est le féminin de ... ?

La deuxième partie de la troisième section que nous avons intitulée « quel est le féminin de ... ? » comporte quatre questions, différentes mais complémentaires, qui interrogent nos interviewés sur le sujet principal du questionnaire, à savoir la féminisation et la visibilité de la femme dans la langue et le discours. Nos interviewés sont censés répondre à ces questions en fonction des réponses introduites dans la première partie.

4.4.1 La première question

La question posée	هل واجهت صعوبات في تأنيث أو تذكير إحدى الكلمات المدونة أعلاه ؟
La traduction	Avez-vous rencontré des difficultés face à la féminisation ou la masculinisation de l'un des mots mentionnés ci-dessus ?

4.4.1.1 Résultats

Tableau 67 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non	Un peu
Fréquence	13	13	6
Pourcentage	41%	41%	18%

4.4.1.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir si les personnes interviewées ont rencontré des difficultés face à l'exercice de la féminisation de certains noms, mais aussi face au choix lorsque plusieurs occurrences se présentent.

À la question « avez-vous rencontré des difficultés face à la féminisation ou la masculinisation de l'un des mots mentionnés ci-dessus ? », treize (13) personnes (41%) ont répondu « oui », treize (13) personnes (41%) ont répondu non, alors que six (6) personnes (18%) ont répondu « oui, en quelque sorte ». D'après les réponses collectées, nous remarquons que le choix entre les différentes formes proposées prête à confusion.

Il est à noter qu'en revenant aux réponses des personnes qui ont répondu « oui », on peut remarquer que la féminisation paraît systématique. Afin de choisir entre l'ensemble des formes féminines proposées, ces derniers choisissent directement la forme féminine marquée sans se soucier de la présence du mot dans le dictionnaire de l'usage.

4.4.1.3 Représentations

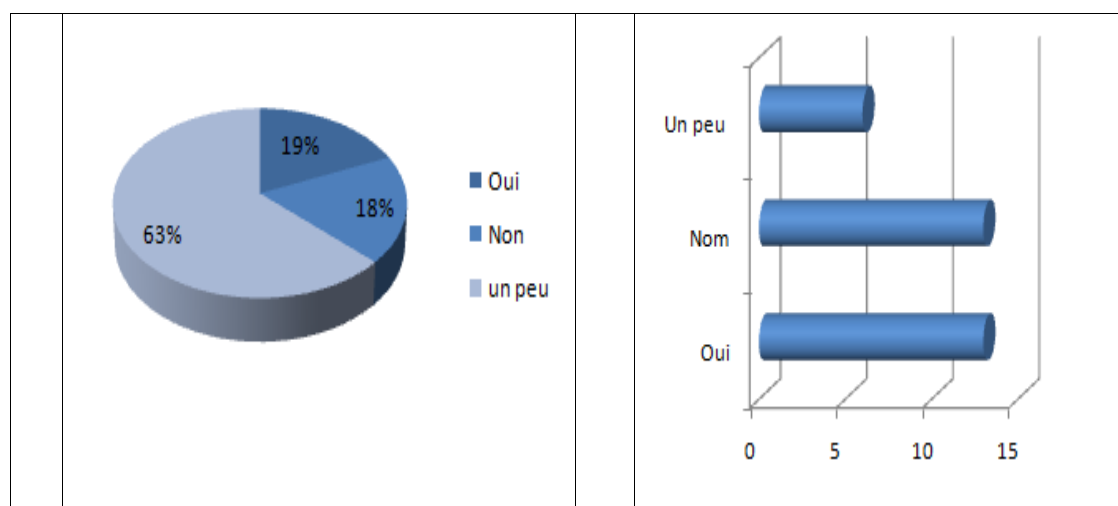


Figure 65 Représentations graphiques des réponses liées à la première question de la troisième (partie II)

4.4.2 La deuxième question

La question posée	لماذا يصعب تأنيث بعض الكلمات، في رأيك ؟
La traducti	Pourquoi est-il difficile de féminiser certains noms ?

4.4.2.1 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir selon nos interviewés pourquoi certains noms résistent à la féminisation.

Les réponses associées à cette question sont très variées, on en note que :

La majorité des interviewés sont d'accord pour dire que « le masculin inclut le féminin », en d'autres termes, les noms masculins peuvent représenter également les femmes. Si l'usage du masculin paraît normal pour certains c'est parce que la féminisation n'apporte pas grande chose, bien au contraire, elle ne fait que rendre la langue plus compliquée car, selon nos interviewés, la majorité des noms deviennent difficile à prononcer.

Or, certains trouvent l'absence des termes féminins logiques, car à la base, ces noms s'emploient majoritairement pour qualifier des métiers exercés et des fonctions assurées par des hommes, comme c'est le cas pour certains noms de métiers réservés uniquement aux femmes qui de leur tour résistent à la masculinisation. D'ailleurs, en revenant en arrière, ces mots sont historiquement introduits comme masculins. Ces mots s'emploient pour désigner que des hommes car les femmes à l'époque n'étaient pas présentes à la tête de ces fonctions, comme c'est le cas pour « سفيرة », « وزيرة »... Il est donc tout à fait normal que cette catégorie de noms, récemment créée, soit conjuguée uniquement au masculin.

D'un autre côté, certains voient que la féminisation entraîne des dérives sémantiques. Au féminin, certains mots peuvent avoir un sens différent, comme c'est le cas pour les noms suivants : « مصيبة », « نائية »...

Nos interviewés n'ont pas hésité à enrichir cette liste, en citant le nom « حية », qui s'emploie comme adjectif pour qualifier un être humain en vie, que ce soit au masculin ou au féminin, et qui, employé sous sa forme nominale, il désigne « une vipère ». Enfin, certains trouvent que c'est la grammaire qui rend impossible la féminisation, soit par ses règles, soit par la difficulté de leur application.

Si certains trouvent que c'est la grammaire qui rend impossible la féminisation, soit par ses règles. D'autres, trouvent que la féminisation n'est pas compliquée. Ces derniers avancent des arguments dont on en note : l'influence de la langue maternelle, car le choix est souvent déterminé par le recours à l'usage, comme c'est le cas pour le nom « فلانة ».

4.4.3 La troisième question

La question posée	هل لاحظت أي تغيير في المعنى (انتقاص دلالي) بين الصيغة المذكرة و المؤنثة ؟
La traduction	Selon vous, y a-t-il une différence de sens entre la forme masculine et la forme féminine ?

4.4.3.1 Résultats

Tableau 68 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non	Parfois
Nombre	20	07	6
Pourcentage	62 %	22 %	16 %

4.4.3.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de vérifier si les locuteurs prennent en considération le changement de sens (glissement sémantique) dans le choix entre les différentes occurrences possibles, et d'une façon générale, si le glissement sémantique empêche la féminisation, autrement dit, si le changement de sens oriente l'exercice d'accord chez usagers de la langue en leur imposant de garder le masculin pour parler des femmes.

L'analyse des réponses collectées a montré que vingt (20) personnes (62%) ont répondu « oui », c'est-à-dire, ces derniers trouvent que la féminisation apporte une modification au niveau sémantique, sept (07) personnes (22%) ne voient pas qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin, le féminin est tout simplement l'équivalent du masculin pour parler des femmes, tandis que six (06) personnes (16%) voient que ce phénomène ne concerne que quelques noms uniquement.

4.4.3.3 Représentations

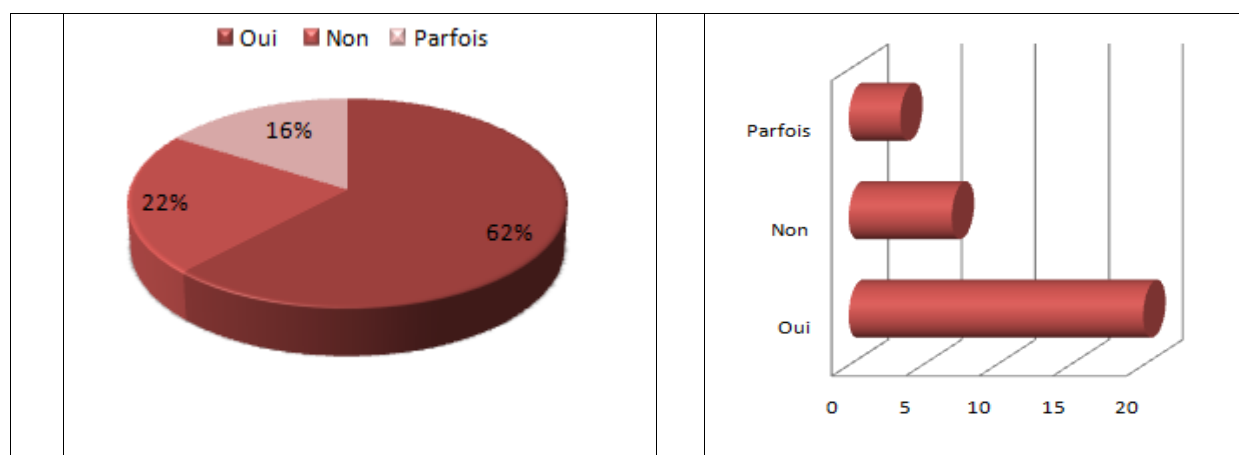


Figure 66 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question de la troisième section (partie II)

4.4.3.4 Deuxième partie

La question posée	يرجى التوضيح أكثر مع تحديد أرقام الكلمات إن أمكن.
La traduction	Veuillez indiquer les numéros correspondant.

Nous avons demandé aux personnes interrogées d'indiquer les noms dont la féminisation entraîne un glissement de sens en indiquant leur numéro identifiant. Parmi les réponses, les numéros qui se répètent le plus sont :

Numéro	02	03	07	09	11	13	14	15	17
Nom correspondant	إطار	إطفائي	صيدلي	عقيد	قاضي	لواء	نائب	والي	وكيل

À la même question, nous avons également noté des réponses de la part de certains interviewés qui ont tenu à écrire la forme en toute lettre, tout en indiquant le sens que puisse avoir le féminin, comme montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin	Nuances sémantiques
نائب	نانبة	D'un nom de fonction/ synonyme de malheur
قاضي	قاضية	Nom de fonction/ synonyme de catastrophe
صيدلي	صيدلية	Nom de fonction/nom

		d'endroit
شاهد	شاهدة	Nom d'agent/ synonyme d'une pierre tombale
إمام	إمامة	Nom de fonction/nom d'une autre fonction
والي	والية	Nom fonction/ synonyme de tuteur
عقيد	عقيدة	Nom de grade/ synonyme de foi ou croyance en islam
إطار	إطارة	N'existe pas
عضو	عضوة	N'existe pas

On en déduit que les locuteurs sont conscients du glissement sémantique qu'engendre le passage du masculin au féminin. D'après leurs réponses, on comprend que le glissement sémantique oriente parfois le choix entre les différentes unités lexicales proposées. Ces derniers tiennent, en fonction de cela, à éviter la forme féminine en choisissant la forme masculine ou ne pas répondre complètement à la question.

4.5 La quatrième section : le masculin l'emporte sur le féminin !

Cette section que nous avons intitulée « le masculin l'emporte sur le féminin » se compose de questions différentes mais complémentaires. L'objectif est de revenir sur l'origine de la problématique de l'inégalité de la représentation linguistique entre les hommes et les femmes, et ce, en revenant sur les règles basiques qui définissent le système du genre grammatical en langue arabe, notamment, celle qui annonce la primauté du masculin sur le féminin, ainsi que l'usage dominant du masculin à valeur générique pour parler des femmes.

4.5.1 La première question

La question posée	تشير بعض الدراسات، أن عدد الكلمات المذكرة في اللغة العربية يتجاوز عدد الكلمات المؤنثة، لماذا في رأيك ؟
La traduction	Selon certaines études, le nombre de noms masculins en langue arabe dépassent celui des noms féminins, pourquoi à votre avis ?

4.5.1.1 Résultats

Réponses	Fréquence	Taux

le masculin est plus valorisé que le féminin	13	41%
le masculin est un genre neutre	19	59%

4.5.1.2 Commentaire

L'objectif de cette question est d'interroger nos interviewés sur le suremploi du masculin en langue arabe, car comme nous l'avons remarqué, à plusieurs reprises, le masculin s'emploie même pour parler des femmes. Nous pouvons donc en déduire que le nombre des noms masculins en langue arabe dépasse largement le nombre des noms féminin. À cet égard, l'objectif de cette question serait donc de savoir si le locuteur emploie le masculin pour parler des femmes parce qu'il considère le masculin comme un genre neutre ou parce qu'il est plus valorisé, en d'autres termes, l'usage du masculin donne plus de valeur à la femme.

Il s'agit d'une question à choix multiples (semi-fermée) qui dresse une liste de propositions qui permettent au répondant de répondre en choisissant entre l'une de deux propositions ou les deux à la fois, tout en gardant, bien évidemment, le droit d'y ajouter d'autres propositions, autres que celles qui figurent sur la liste, et ce, en choisissant l'option « autres ». Le répondant peut donc choisir entre les propositions suivantes :

- Le masculin est plus valorisé que le féminin ;
- Le masculin est un genre neutre ;
- Autres.

Des trente-deux personnes interrogées, treize (13) personnes (41%) ont sélectionné la première proposition « le masculin est plus valorisé que le féminin », alors que dix-neuf (19) personnes (59%) ont sélectionné la deuxième proposition « le masculin est un genre neutre ». Par comparaison, on voit que la majorité des personnes interrogées trouvent que le masculin a une valeur neutre, c'est la raison pour laquelle on l'emploie identiquement pour désigner un homme ou une femme.

4.5.1.3 Représentations

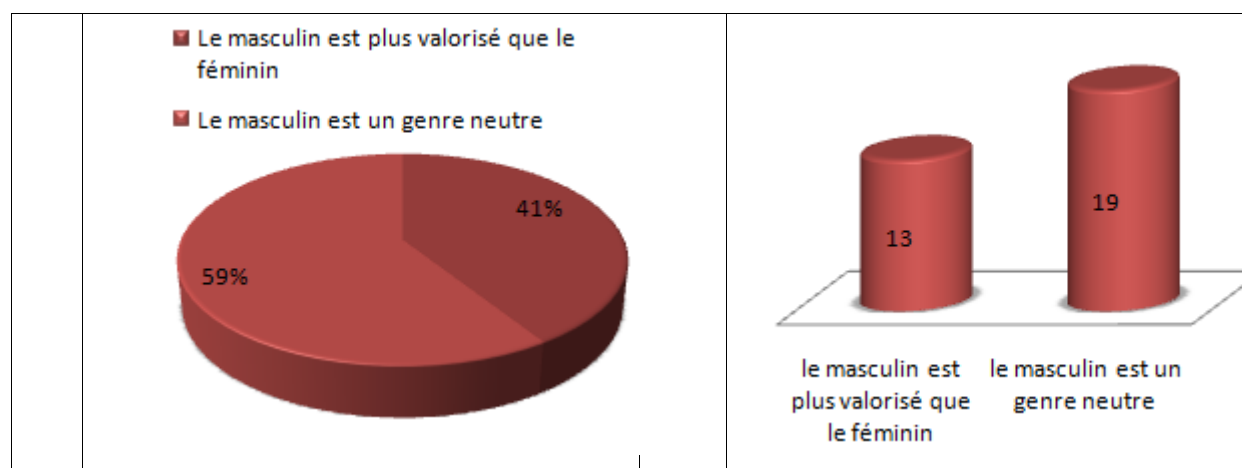


Figure 67 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 4)

4.5.2 La deuxième question

La question posée	تشير بعض الدراسات، بأنه يتم استعمال الصيغ المذكر للإشارة إلى المؤنث في اللغة العربية (أسماء المهن، الوظائف، الرتب ...). لماذا في رأيك؟
La traduction	Selon certaines études, la langue arabe emploie le masculin pour parler du féminin spécialement dans le cas des noms de métiers, fonctions, grades et titres..., pourquoi ?

4.5.2.1 Commentaire

Liée à la première question, la deuxième question de cette section cherche à apporter d'avantage d'information à propos de l'usage du masculin en langue arabe, mais aussi de savoir, selon nos interviewés, pourquoi l'arabe continue à employer des formes masculines pour parler des femmes, malgré la possibilité de passer à la forme féminine, comme nous l'avons montré précédemment, à travers le premier exercice de ce questionnaire (voir cinquième chapitre/la troisième section/partie I).

À cette question, plusieurs réponses ont été avancées, on en note :

- Historiquement, la plupart des métiers et des fonctions était réservés exclusivement aux hommes, ce qui fait que les noms employés pour désigner ces derniers ont été conjugués qu'au masculin ;
- En langue arabe, le genre masculin obtient une valeur générique, ou neutre ;
- Le féminin alourdit le texte ;
- Le féminin manque de valeur ;

- C'est la société qui décide pour la langue et non l'inverse.

On voit par l'ensemble des réponses que nos interviewés arabophones se sont basés sur des interprétations d'ordre extralinguistique, qui sont généralement, d'ordre historique, idéologique, social... Le coté linguistique, quant à lui, n'a été abordé que rarement pour mettre le point sur l'aspect esthétique de la langue.

Il est important de signaler que nous avons reçu d'autres réponses, subjectives, comme celle qui trouve que : la femme ne doit pas travailler et qu'elle doit rester chez elle. Ce n'est pas étrange, ces avis reflètent, en quelque sorte, la situation socioculturelle de la femme arabe en général, et la femme algérienne essentiellement. Depuis des siècles, le rôle de la femme est restreint dans la société et le monde professionnel à quelques domaines près.

4.5.3 Troisième question

La question posée	هل تظن أن استعمال الصيغ المذكرة يمكن أن يمثل أحيانا الجنسين ؟
La traduction	Pensez vous que le masculin puisse représenter le féminin

L'objectif de cette question est de savoir ce que pense le locuteur algérien de l'usage du masculin pour parler du féminin, mais aussi s'il trouve vraiment que le masculin peut représenter les deux sexes.

4.5.3.1 Résultats

Tableau 69 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Nombre	30	2
Pourcentage	94%	6%

4.5.3.2 Commentaire

On voit par le tableau qui précède que la majorité (94%) des personnes interviewées (30 personnes) a choisi la réponse « oui », c'est-à-dire, que le masculin peut être employé pour parler des femmes. En revanche, il y a uniquement deux (02) personnes (6%) sur l'ensemble des personnes interrogées qui trouvent que le masculin ne peut être employé pour parler des femmes.

4.5.3.3 Représentations

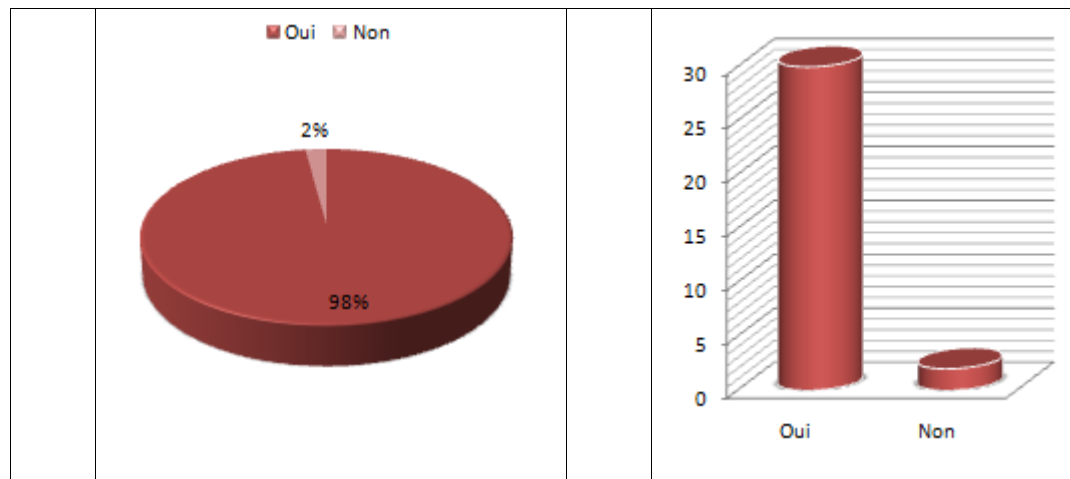


Figure 68 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 4)

4.5.4 La quatrième question

La question	يتم تعويض المؤنث بالمذكر في صيغة الجمع حتى لو كان العدد الأكبر مؤنثا. هل تعتقد أن هذه القاعدة تغيب النساء؟
La traduction	Au pluriel, le masculin l'emporte sur le féminin, même si le genre de la majorité est féminin. Pensez-vous que cette règle occulte les femmes ?

4.5.4.1 Résultats

Tableau 70 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	11	21
Pourcentage	34%	66 %

4.5.4.2 Commentaire

En langue arabe comme en langue française, le masculin l'emporte sur le féminin. Au pluriel, cette règle s'apparente de plus en plus d'importance, car peu importe le nombre de femmes dans un groupe, il suffit la présence d'un seul homme pour que l'accord soit fait en fonction du genre de ce dernier.

Par cette question, notre objectif était de voir ce que pensent les locuteurs algériens de cette règle, si elle occulte vraiment la présence des femmes ou si elle est neutre. À cet effet,

nous avons demandé aux interviewés de répondre à la question suivante par oui ou non tout en justifiant leur choix.

Les réponses obtenues se trouvent présentées dans le tableau sus-présenté. Les personnes qui ont répondu « non » sont au nombre de vingt-un (21) personnes (66%) sur un totale de trente-deux personnes. En revanche, ceux qui ont dit « oui » sont au nombre de onze (11) (34%). Si les premiers voient que l'usage de cette règle occulte la présence des femmes, les autres n'y voient aucune différence, la règle n'occulte pas les femmes car selon certaines justifications associées, le masculin peut représenter les femmes autant que les hommes.

On voit par les résultats obtenus que le nombre des personnes qui ont répondu « non » dépasse largement le nombre de personnes qui ont répondu « oui », la majorité des personnes trouvent que l'usage du masculin ne rend pas invisible les femmes, parce que le masculin inclut féminin.

4.5.4.3 Représentations

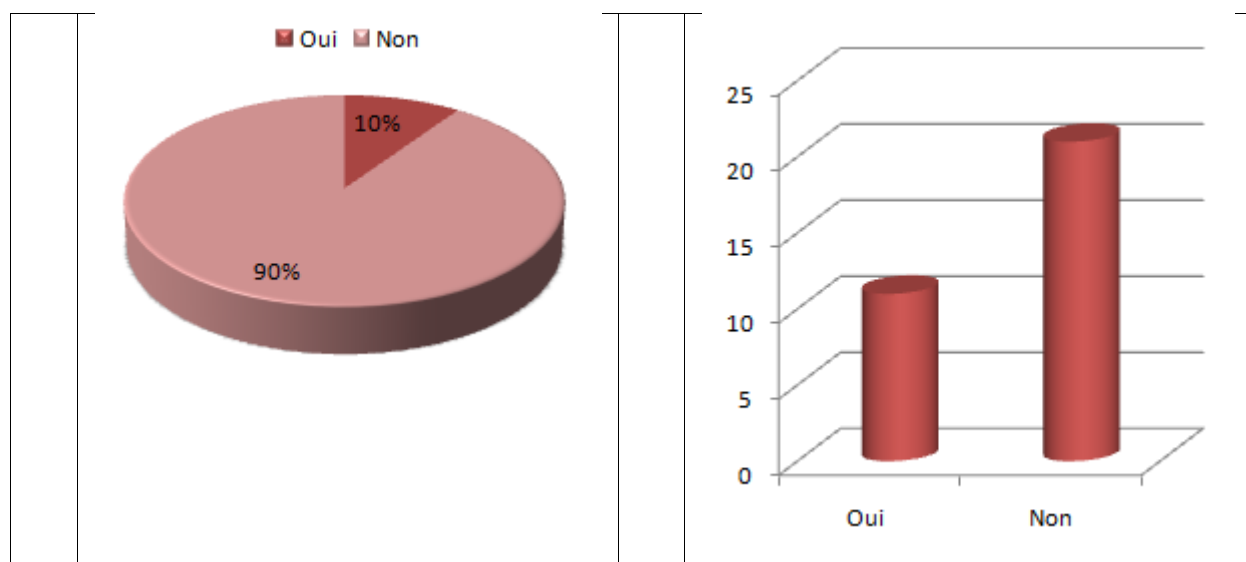


Figure 69 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 4)

4.5.4.4 Deuxième partie

Nous avons demandé ensuite aux personnes enquêtées de nous expliquer leur choix, nous avons répertorié suite à cela deux types de réponses. Les personnes ayant répondu « oui » selon qui :

- Le masculin rend les femmes invisibles dans la langue et le discours. Historiquement, la grammaire arabe a été orientée par des hommes qui ont voulu instaurer la supériorité du mâle sur la femelle, ce qui explique pourquoi on rencontre aujourd'hui

des règles masculines, telles que : le masculin l'emporte sur le féminin, le masculin l'emporte au pluriel ;

- Le masculin prend une valeur générale, il peut, à cet effet, s'étendre pour qu'il inclue le féminin également ;
- L'arabe a tendance à recourir aux formes légères et courtes surtout sur le plan phonétique.
- La langue arabe a un manque au niveau de toutes les catégories lexicales : les articles, les déterminants, etc. Cela apparaît clairement au féminin.
- La prédominance du masculin est injustifiable.

N.B. Le tableau n°1 (annexe 6) montre d'autres réponses.

Les personnes ayant répondu « non » ont avancé des arguments d'ordre linguistique et/ou extralinguistique :

Des arguments d'ordre linguistique :

- Le masculin a une valeur générique, il peut donc être appliqué au masculin comme au féminin ;
- La règle devrait être respectée pour préserver le sens ;
- C'est la nature de la langue arabe, c'est la grammaire qui décide pour l'usage ;
- Le masculin est un genre neutre.

Des arguments d'ordre extralinguistique :

- Cette règle valorise l'homme et la femme ;
- Les hommes sont plus forts physiquement et psychologiquement ce qui fait que la règle doit être acceptée.
- Le masculin est la forme de base dans le cas des noms et le féminin n'est que l'extension qui s'obtient par l'ajout d'une marque de genre.

N.B. Le tableau n°2 (annexe 6) montre d'autres réponses.

4.6 La cinquième section : vers la féminisation de la langue arabe ... ?

Cette section que nous avons intitulée «vers la féminisation de la langue arabe» se compose de cinq questions différentes mais complémentaires, les cinq questions se rapportent au sujet principal de notre questionnaire qui est la féminisation dans la langue arabe. L'objectif est de savoir ce que pense nos interviewés de l'idée de la féminisation de la langue arabe, de ses principales stratégies ainsi que leur efficacité.

4.6.1 Première question

La question posée	حسب رأيك، هل غياب الصيغ المؤنثة يلعب دورا في ترسيخ التحيز الجنسي ؟
La traduction	Selon vous, l'absence des formes féminines renforce le sexisme ?

4.6.1.1 Résultats

Tableau 71 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	07	25
Pourcentage	22 %	78 %

4.6.1.2 Commentaire

Cette question met la lumière sur le rapport entre l'image des sexes dans la langue et les représentations qu'on a de la relation entre eux. Elle interroge les personnes interviewées sur l'effet de l'absence des formes lexicales propres aux femmes sur les représentations qu'on a des rapports entre les sexes. Nous avons essayé de voir si le locuteur est conscient de l'invisibilité des femmes que puisse engendrer l'absence de formes féminines mais aussi comment l'absence de ces formes renforce cette idée et affecte par conséquent les représentations des locuteurs de cette langue.

À cette question, vingt-cinq (25) personnes (78%) des personnes interrogées ont répondu « non », ces derniers voient que l'absence des formes féminines de la langue ne renforce pas le sexisme dans la langue, alors que sept (07) personnes (22%) ont répondu « oui », en d'autres termes, ces derniers voient que l'absence de formes féminines engendre des conséquences dont le renforcement des stéréotypes de sexes.

4.6.1.3 Représentations

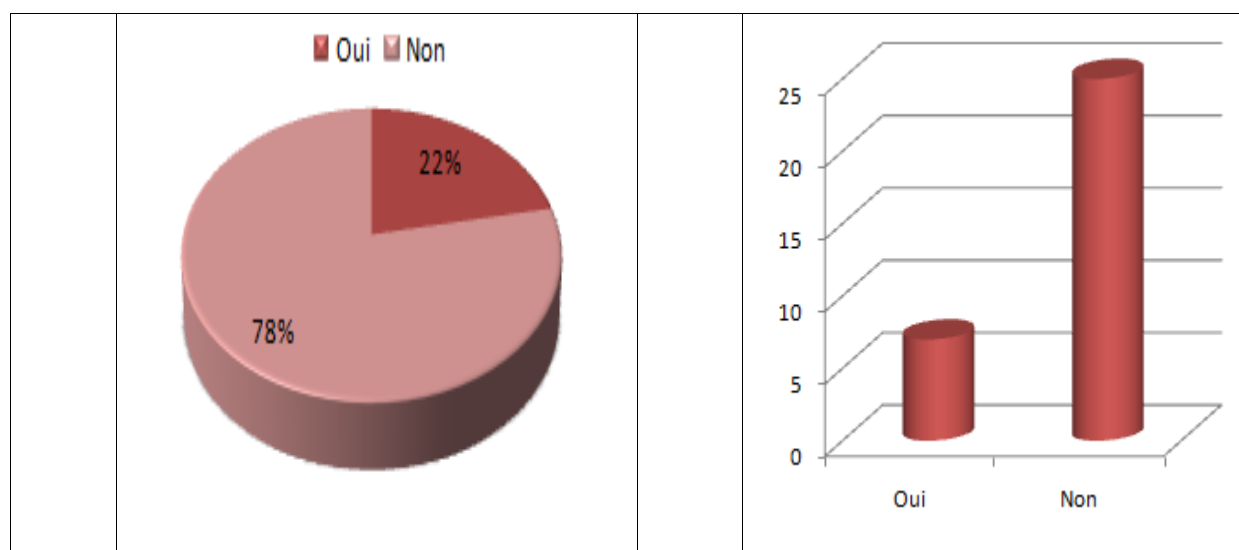


Figure 70 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 5)

4.6.2 La deuxième question

La question	هل تظن أن اللغة العربية بحاجة إلى أن تؤنث فعلا ؟
La traduction	Pensez-vous que la langue arabe a besoin d'être féminisée ?

4.6.2.1 Résultats

Tableau 72 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non	Oui/Non
Fréquence	08	23	01
Pourcentage	25 %	72 %	3 %

4.6.2.2 Commentaire

Il s'avère important de savoir ce que pensent les locuteurs arabophones algériens de la féminisation de la langue arabe, de ce fait, l'objectif de cette question serait de savoir, si les locuteurs arabophones algériens soutiennent la proposition de la féminisation de la langue arabe ou s'ils s'y opposent radicalement.

On voit par le tableau que la majorité des personnes (23 personnes, 72 %) interviewées pensent que la féminisation de la langue arabe n'est pas importante, alors 25 % (08 personnes) voient qu'il est nécessaire de féminiser la langue arabe. En revanche, une seule personne trouve que la féminisation est facultative.

4.6.2.3 Représentations

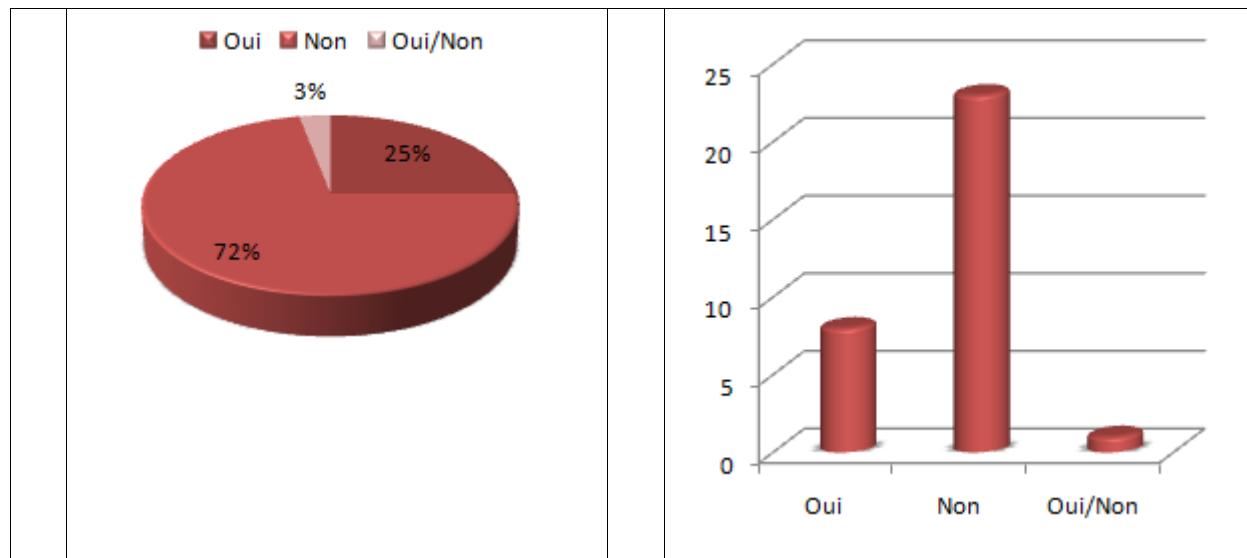


Figure 71 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 5)

4.6.2.4 Deuxième partie

La question posée	لماذا ؟
La traduction	Pourquoi !

Afin de mieux comprendre les motifs qui poussent nos locuteurs à soutenir ou à contester l'idée de la féminisation de la langue arabe, nous avons demandé aux interviewés de justifier leur réponses :

Les personnes ayant répondu « oui » ont avancé les arguments suivants. Selon ces derniers la féminisation de la langue arabe permet de :

- Préserver le sens, rendre plus spécifique.
- Atteindre l'égalité linguistique entre les deux sexes

N.B. Le tableau n°3 (annexe 6) montre d'autres réponses.

En revanche, les personnes ayant répondu « non » trouvent que :

- La langue arabe n'a pas besoin d'être féminisée car elle est dans sa parfaite image à l'heure actuelle ;
- La langue arabe a tous les moyens pour former le féminin ;
- Le masculin représente les deux sexes ;
- La féminisation déforme la langue ;
- La féminisation de la langue de la langue arabe contredit le Coran.

N.B. Le tableau n°4 (annexe 6) montre d'autres réponses.

4.6.3 La troisième question

La question posée	وفقا لك، لماذا تقاوم بعض اللغات، اللغة العربية على وجه الخصوص، التأنيث ؟ - يجعل التأنيث النص ثقيلا ؟ (الإشارة إلى الجنسين) - ينقص التأنيث من قيمة المرأة - يزيد التأنيث من الصور النمطية عن التقسيم الجنسي - أخرى
La traduction	Selon vous, pourquoi certaines langues résistent à la féminisation et en particulier la langue arabe ? - La féminisation alourdit le texte - La féminisation dévalorise la femme - La féminisation renforce les stéréotypes de sexe - Autres

4.6.3.1 Résultats

Tableau 73 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Nombre	Pourcentage
La féminisation renforce les stéréotypes de sexe	13	35%
La féminisation alourdit le texte	10	27%
La féminisation dévalorise la femme	4	11%
Autres	10	27 %

4.6.3.2 Représentations

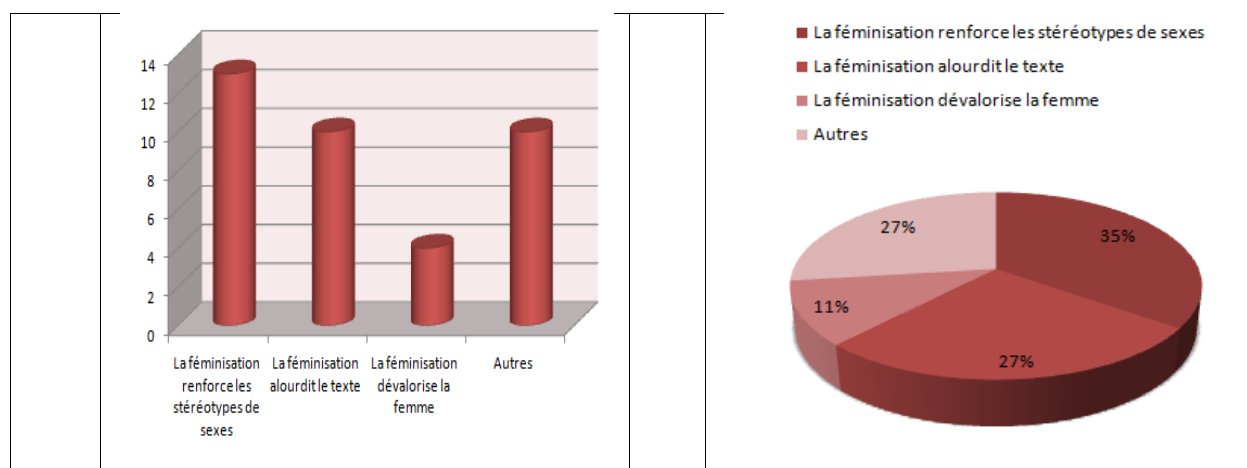


Figure 72 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 5)

4.6.3.3 Commentaire

Cette question cherche à déterminer les motifs principaux de la résistance de la langue arabe à la féminisation. Il s'agit d'une question à choix multiples avec réponses à cocher, le répondant est invité à répondre en choisissant entre l'une des réponses tout en gardant le droit d'y ajouter d'autres réponses.

On voit par le tableau, qui précède, que treize (13) personnes (35%) trouvent que la féminisation de la langue et l'introduction de nouvelles formes féminines renforcent les stéréotypes de la division sexuelle et les rendent plus accentuées. Dix (10) personnes (27%) voient que la féminisation alourdit le texte, alors que quatre (04) personnes (11%) trouvent que la féminisation dévalorise la femme, car l'usage des termes masculins donnent plus de valeur à la femme.

En revanche, dix (10) personnes (11%) ont choisi l'option « autres ».

Nous avons demandé à ces personnes de préciser les raisons qui peuvent expliquer pourquoi la langue arabe résiste à la féminisation. Les réponses associées à cette question sont ainsi :

- La langue arabe n'a pas besoin d'être féminisée, elle n'a pas besoin d'autres réformes ni de l'introduction de nouvelles règles, le Coran et le hadith sont ses normes ;
- La langue arabe ne résiste pas véritablement à la féminisation ;
- La féminisation de la langue arabe remet à la surface la division sexuelle ;
- La féminisation ne concerne qu'une partie de la langue, elle ne peut pas être généralisée ;
- La langue arabe ne résiste pas à la féminisation, mais c'est l'habitude qui fait les choses ainsi ;
- La langue arabe à son image actuelle reflète la mentalité d'une société qui croit à la supériorité du mal.

N.B. Le tableau n°5 (annexe 6) montre d'autres réponses.

4.6.4 La quatrième question

La question posée	من بين هاته الاستراتيجيات , أيها في رأيك تسمح بتأنيث اللغة و تبيان حضور الأنثى في اللغة و الخطاب؟
La traduction	Parmi ces stratégies, laquelle permet de féminiser la langue arabe et de donner plus de visibilité à la femme dans la langue et le discours ?

4.6.4.1 Résultats

Tableau 74 Tableau montrant la répartition des réponses

La stratégie	Fréquence
التأنيث وفق القواعد الأساسية، مثل: شاهد/شاهدة	15
الرجوع إلى الصيغ التاريخية القديمة، مثل: فلان/فلانة	17
تعويض الاسم، مثل: رجل أعمال/سيدة أعمال	09
كلمات مستحدثة و ابتكار كتابات جديدة مثل : سفيرة، ...سفيرة، سفيرة، سفيرة، سفيرة، سفيرة	03
وفقا للاستعمال، مثل: قنصل/قنصلة	05

4.6.4.2 Commentaire

Cette question met l'accent sur les différentes stratégies de féminisation linguistique proposées dans le monde francophone. En effet, le débat sur la féminisation de la langue ainsi que les stratégies permettant d'offrir plus de visibilité linguistique aux femmes autant que leurs homologues masculins a ouvert la voie vers la naissance de nombreuses stratégies, ce qui rend, aujourd'hui, le choix très compliqué, car en vrai on ne sait laquelle parmi l'ensemble des stratégies est la plus productive.

Afin de mieux présenter les différentes stratégies, nous nous sommes appuyée sur les stratégies de féminisation mentionnées par Michael Lessard et Suzanne Zaccour dans leur manuel de grammaire : « grammaire non-sexiste...pour que le masculin ne l'emporte plus ! ».

L'objectif de cette question est de savoir quelles sont les stratégies qui semblent plus productives. Il s'agit d'une question ouverte à choix multiples par laquelle nous avons demandé aux personnes interrogées de sélectionner (cocher) une ou plusieurs propositions figurant sur une liste qui présente sept stratégies différentes :

Comme déjà expliqué, les personnes interrogées ont été invitées à choisir entre plusieurs stratégies tout en ayant le droit d'y ajouter d'autres qu'ils trouvent importantes.

On voit par le tableau que, la stratégie qui se répète plusieurs fois est celle qui recommande le retour aux termes historiques, cette stratégie a été choisie dix-sept (17) fois, suite à quoi se trouve celle qui recommande le retour de la règle de base et qui a été choisie quinze fois (15). La lecture analytique des résultats obtenus de la deuxième section nous a permis de conclure que le recours à la règle de base pour la formation du féminin du nom est la plus suivie. Il est tout à fait logique, car cette stratégie a fait preuve de productivité,

d'ailleurs, la majorité des interviewés pensent qu'elle suffit pour l'introduction de nouvelles formes féminines.

En troisième position se trouve la stratégie qui procède par le remplacement de nom qui procède par l'ajout d'un substantif pour marquer le genre et qui a été choisi neuf (09) fois, après quoi se trouvent celle qui recommande le recours à l'usage (05). En dernier lieu, le néologisme qui permet également de créer de nouvelles formes féminines.

Les deux autres stratégies n'ont pas été signalées.

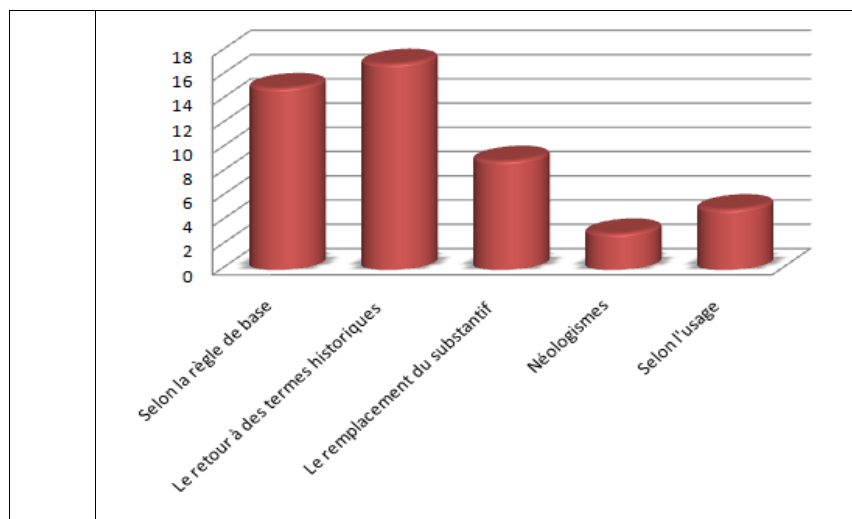


Figure 73 Représentations graphiques des réponses liées à la quatrième question (section 5)

4.6.5 La cinquième question

La question posée	هل تظنون أن تأنيث اللغة قد يساهم في الحد من التفرقة و اللامساواة بين الجنسين ؟
La traduction	Pensez-vous que la féminisation de la langue peut diminuer l'inégalité des sexes ?

4.6.5.1 Résultats

Tableau 75 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	06	26
Pourcentage	9%	81%

4.6.5.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de voir si la féminisation paraît comme une solution à l'instauration de l'égalité des sexes dans la langue et la société.

On voit par le tableau que la majorité des personnes interrogées, 26 personnes (81%), ont répondu « non », contrairement à six (06) personnes qui ont répondu « oui ». selon les premiers, la féminisation de la langue ne peut pas être envisagée comme une solution à l'inégalité des sexes, tandis que les derniers, voient que la féminisation de la langue peut diminuer l'inégalité des sexes dans la société.

4.6.5.3 Représentations

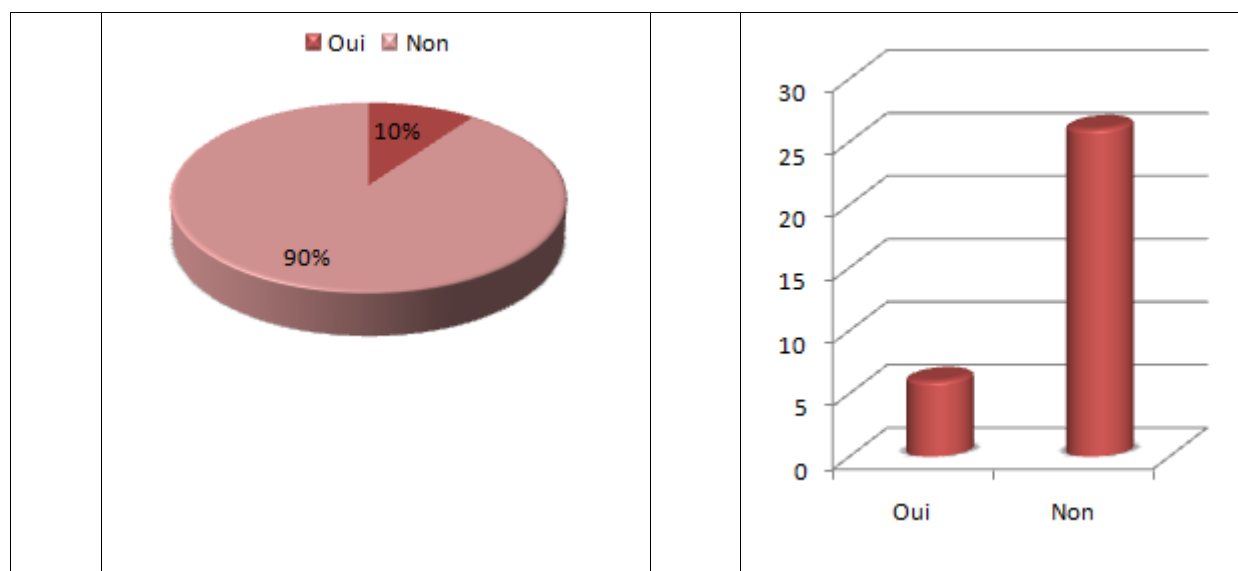


Figure 74 Représentations graphiques des réponses liées à la cinquième question (section 5)

4.6.5.4 La deuxième partie

Nous avons demandé aux personnes interviewées de justifier leurs choix. Les réponses peuvent être regroupées selon deux catégories, les personnes ayant répondu « oui » (voir annexe 6, tableau n°6) et ceux ayant répondu « non » (voir annexe 6, tableau n°6).

4.7 La sixième section

La dernière section de ce questionnaire ouvre sur l'un des sujets les plus récents qui s'ajoute à liste des sujets abordant la lutte contre les inégalités des sexes dans la langue, en d'autres termes, l'écriture inclusive. Il s'agit, en vérité, d'un sujet qui a engendré un grand débat en Europe et avant cela dans les pays anglophones, étant donné qu'il propose réaménager la langue en introduisant de nouveaux signes, caractères graphiques pour mieux rendre visible les femmes et les autres minorités sociales qui se sentent moins représentées par rapport à leurs homologues masculins.

Si le débat sur l'écriture inclusive frappe fort à la stabilité de la langue française dans la majorité des pays francophone. Les pays arabophones n'en parlent que rarement, il nous est important, à cet effet, de savoir ce qu'en pensent ces derniers, quelle est leur position face à

cette réforme prometteuse qui peut offrir plus de visibilité à la femme et un nouveau souffle à leur langue.

Afin de voir comment reçoivent les arabophones algériens la nouvelle tendance, nous avons interrogé nos interviewés arabophones sur ce nouveau types d'écritures à travers de différentes questions qui varient entres des questions ouvertes, fermées et à choix multiples. Au total, cette section se compose de quatre questions.

4.7.1 La première question

La question posée	وفقا لدليل الكتابة الشاملة، يمكن تعريفها بقولنا أنها "تشمل مجموع الأدوات الكتابية و النحوية التي تسمح بضمان المساواة في تمثيل الجنسين". هل تظنون أن هذه الكتابة قد تساهم في الحد من اللامساواة بين الجنسين؟
La traduction	Selon le guide de l'écriture inclusive, l'écriture inclusive se définit comme l'ensemble des outils orthographiques et syntaxiques permettant de garantir l'égalité dans la représentation des deux sexes. Pensez-vous que ce type d'écriture permet de mettre fin à l'inégalité des sexes ?

4.7.1.1 Résultats

Tableau 76 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Nombre	10	22
Pourcentage	31 %	69 %

4.7.1.2 Commentaire

La première question de cette section aborde le sujet de l'écriture inclusive. Comme nous l'avons préalablement signalé, si l'écriture inclusive est derrière l'un des grands débats d'actualité dans les pays francophones, le monde arabophone en parle moins et reste indifférent face à cette tendance. À ce sujet, nous avons voulu savoir ce qu'en pensent les locuteurs arabophones algériens, si ces derniers sont pour ou contre l'introduction de nouvelles tendances graphiques.

D'après le tableau précédent qui résume les réponses de interviewés, dix (10) personnes (31 %) uniquement ont répondu « oui ». Ces derniers pensent que l'écriture inclusive peut être envisagée comme une solution à l'inégalité des genres dans la langue, tandis que vingt-deux (22) personnes (69%) ont répondu « non », ces derniers pensent que

l'écriture inclusive ne peut pas contribuer à diminuer ou à combattre l'inégalité des genres dans la langue.

4.7.1.3 Représentations

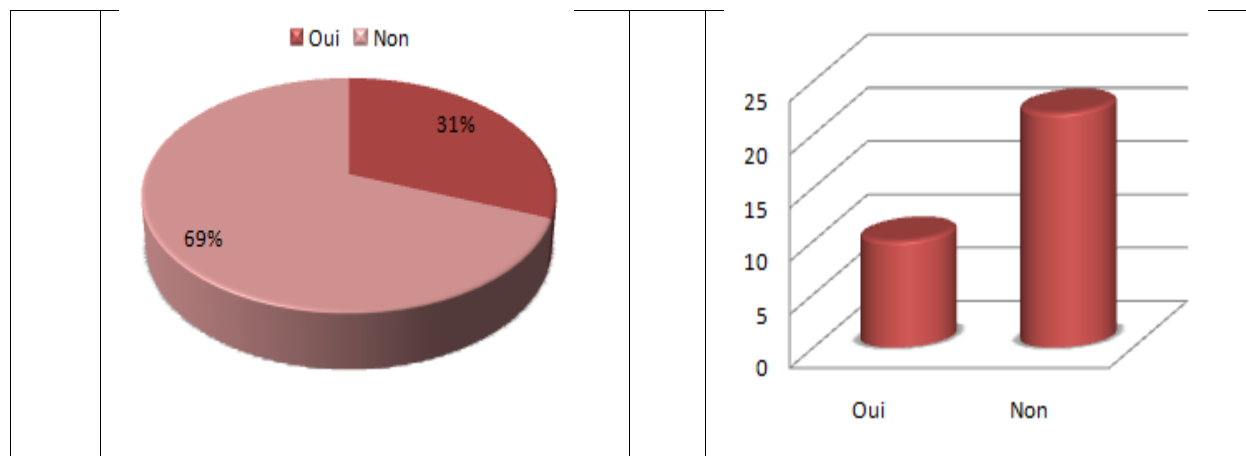


Figure 75 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 6)

4.7.1.4 Deuxième partie

Pourquoi !
لماذا؟

Afin de mieux comprendre les choix de nos interviewés ainsi que les motifs qui orientent leur réponses, nous leur avons demandé de nous justifier leur réponses, en d'autres termes, de nous expliquer comment l'écriture inclusive pourrait instaurer l'inégalité des sexes. Les réponses ont été réparties selon l'avis de chacun. Nous avons pu, à cet effet, repérer deux types d'avis :

- Les personnes ayant répondu « oui » :

Ces derniers trouvent que l'écriture inclusive pourrait mettre fin à l'inégalité des sexes dans la langue du fait qu'elle propose l'usage des formes lexicales moins sexistes et par conséquent l'introduction des formes féminines nouvelles qui rendent plus visible la présence de la femme et diminuent les différences entre les deux sexes.

N.B. Le tableau n°8 (annexe 6) montre d'autres réponses.

- Les personnes ayant répondu « non » :

Selon ces derniers, l'écriture inclusive ne peut pas mettre terme à l'inégalité des sexes, car :

- L'usage du masculin pour parler des femmes ne dévalorise aucunement les femmes.

- L'inégalité des sexes n'est pas une affaire de langue, elle dépasse le cadre linguistique.
- La langue ne peut être une arme pour combattre le sexisme.
- La langue ne peut changer les mentalités et les croyances des personnes, qui est le produit de l'homme, mais aussi de la société.
- Le problème n'est pas dans la langue, il est dans les mentalités.

N.B. Le tableau n°9 (annexe 6) montre d'autres réponses.

4.7.2 La deuxième question

La question	حسب رأيكم، ما هي أشكال الكتابة الشاملة التي تعبر عن الجنسين في الكلمة الواحدة مما يجعل المونث مرنيا أكثر؟ النقطة الوسيطة : الطالب·ة النقطة العادية : الطالب.ة الواصلة : الطالب-ة الفاصلة العلوية : الطالب'ة التصريف المزدوج : الطالب و الطالبة الخط المائل : الطالب/ة الأقواس : الطالب(ة)
La traduction	Selon vous, quelles est/sont le(s) signe(s) qui représente(nt) le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ? - Le point médian [Ex.: l'étudiant·e] - Le point standard [Ex.: l'étudiant.e] - Le trait d'union [Ex.: l'étudiant-e] - L'apostrophe [Ex.: l'étudiant'e] - La double flexion [Ex. : l'étudiante et l'étudiant] - Le slash [Ex.: l'étudiant/e] - Les parenthèses [Ex.: l'étudiant(e)]

4.7.2.1 Résultats

Tableau 77 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

Le signe graphique	Fréquence	Pourcentage
Le point médian	01	1.4%
Le point du bas	02	2.6%
Les tirets	03	7%
Le slash	12	27%
Les parenthèses	16	38%

La double flexion	11	24%

4.7.2.2 Commentaire

L'objectif de cette question est de savoir ce que pensent nos interviewés des signes nouvellement introduits pour représenter les deux genres en un seul mot, mais aussi quel signe, parmi l'ensemble des signes proposés, représente mieux la variation de genre. En d'autres mots, quel signe serait le plus adopté.

Pour ce faire, nous leur avons proposé une question à choix multiples qui dresse une liste de propositions, tout en leur laissant la liberté d'y ajouter d'autres.

On voit par ce tableau que la majorité des personnes interrogées ont choisi « les parenthèses » car cette réponse s'est répétée seize (16) fois (38%), alors que douze (12) personnes (27%) ont choisi l'usage du « slash ». En revanche, onze (11) personnes (24%) ont choisi la double flexion.

On en déduit que nos interviewés arabophones préfèrent garder l'ancienne pratique qui consiste à représenter le genre par les parenthèses, cette pratique qu'on identifie souvent dans les textes administratifs a été la plus indiquée. Les autres signes ont été moins indiqués par rapport à celle-ci, l'usage du point du bas, le point médian ainsi que les tirets n'ont été sélectionnés que quelques fois par rapport aux autres signes, dont, les tirets qui apparaissent 3 fois, le point du bas qui apparaît 2 fois alors que l'usage du point médian n'apparaît qu'une seule fois.

Néanmoins, nous tenons à noter qu'il y a un bon nombre de personnes qui ont choisi plusieurs choix à la fois, selon ces derniers, les adoptants de ce type d'écriture, peuvent alterner entre plusieurs signes car le plus important est d'assurer une représentation égalitaire des deux sexes dans la langue.

4.7.2.3 Représentations

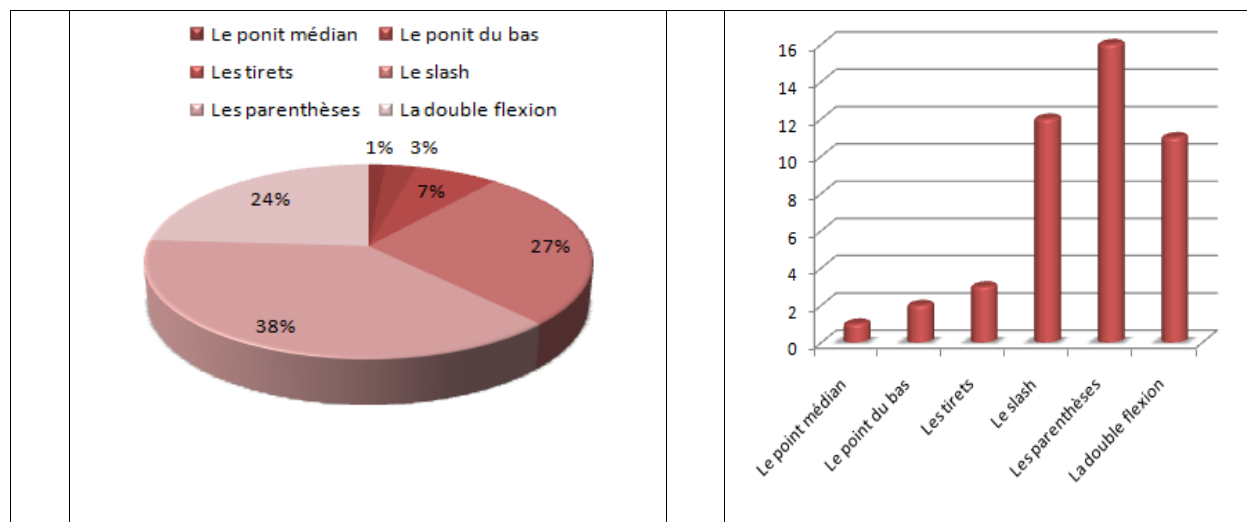


Figure 76 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 6)

4.7.3 La troisième question

هل توافق على إدخال أدوات كتابية على اللغة بغرض تحقيق المساواة بين الجنسين ؟

Êtes-vous d'accord pour l'introduction des outils orthographiques à la langue dans le but d'assurer l'égalité entre les deux sexes ?

4.7.3.1 Résultats

Tableau 78 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses

	Oui	Non
Fréquence	15	15
Pourcentage	50 %	50%

4.7.3.2 Commentaire

La question suivante a pour objectif de savoir ce que pensent nos interviewés de l'introduction de nouvelles normes typographiques, mais aussi s'ils soutiennent cette idée ou non.

On voit par le tableau, qui précède, que d'un côté, la moitié (50%) des personnes interrogées qui sont au nombre de quinze (15) soutiennent l'idée, selon laquelle, il est important d'introduire de nouveaux outils graphiques afin d'atteindre l'égalité entre les deux sexes. D'un autre, la deuxième moitié (50%) des personnes interrogées contestent cette pratique et trouvent qu'il n'est pas nécessaire de recourir à de nouveaux signes graphiques pour atteindre l'égalité des sexes.

4.7.3.3 Représentations

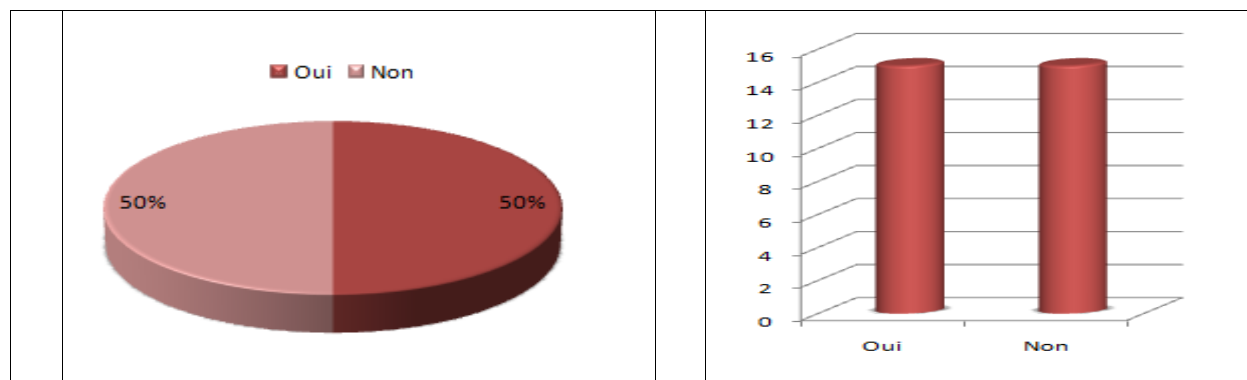


Figure 77 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 6)

4.7.3.4 Deuxième partie

Nous avons demandé aux personnes interrogées de justifier leurs réponses. Les réponses associées à cette question peuvent être classées en fonction de deux catégories :

- Les personnes ayant répondu « non »

Les personnes qui ne jugent pas nécessaire l'introduction des nouvelles normes pour réaliser ou atteindre l'égalité des sexes, avancent des arguments différents parmi lesquels :

- La langue permet de former le féminin ;
- La langue n'est pas sexiste ;
- La langue n'a pas besoin de nouveaux outils, les règles de base permettent de former le féminin ;
- L'introduction de nouvelles graphies déforme la langue.

N.B. Le tableau n°10 (annexe 6) montre d'autres réponses.

- Les personnes ayant répondu « oui »

Les personnes ayant répondu « oui » voient que l'écriture inclusive doit être adoptée à travers l'introduction de nouveaux signes, car :

- En matière d'économie linguistique, les nouveaux signes permettent d'éviter la répétition ;
- L'introduction de nouvelles formes lexicales, néologismes, permet de renouveler la langue ;
- Eviter les dérives sémantiques qui peuvent donner lieu à des connotations erronées.

Exceptionnellement, certains interviewés ont pensé à la neutralisation de la langue, selon ces derniers, la catégorie du genre ne semble pas aussi nécessaire qu'ils le croient.

N.B. Le tableau n°11 (annexe 6) montre d'autres réponses.

5 Résultats (II)

Le questionnaire destiné s'est efforcé d'apporter des réponses aux questionnements et répondre aux objectifs fixés. L'objectif était de déterminer le comportement des locuteurs algériens face à la féminisation des noms qui s'emploient souvent au masculin même pour désigner une femme. Il était question d'identifier les stratégies de féminisation auxquelles ces derniers font recours ainsi que les nouvelles formes –s'il y a- qui auront plus de chance à être adoptées au cas de féminisation. L'analyse des réponses de nos interviewés montrent que :

- la féminisation de la langue arabe est possible suivant les règles de formation du féminin du nom déjà établies par la grammaire arabe (qui ont fait preuve de productivité).
- la féminisation de la langue arabe utilisée en Algérie s'effectue en fonction de deux stratégies majeures, à savoir la féminisation selon la règle de base (affixation, composition...) et le recours à l'usage.
- à quelques exceptions près, la féminisation est systématique. Cela confirme que la résistance à la résistance de certains noms à la féminisation n'est pas d'ordre linguistique.
- la majorité des interviewés s'oppose à l'introduction de nouvelles stratégies de féminisation de la langue arabe étant donné que l'arabe possède déjà tous les moyens pour le faire.
- l'usage du masculin pour désigner le poste, le grade ou le titre en question est souvent confondu avec l'usage du masculin à valeur générique employé pour désigner la personne occupant le poste ou à la tête de la fonction.
- la représentativité du masculin générique n'est pas remise en cause. La règle en fonction de laquelle le masculin l'emporte sur le féminin est respectée.
- l'écriture inclusive semble encore méconnue. La majorité des interviewés ne soutiennent pas la nouvelle proposition étant donné qu'elle ne peut pas contribuer à diminuer ou à combattre l'inégalité des genres dans la langue.

Il serait pertinent de réfléchir davantage à la féminisation de la langue arabe, en dehors de toute considération idéologique, comme une politique linguistique qui vise à équilibrer la langue en donnant naissance à des mots nouveaux qui se propageront petit à petit par/dans l'usage.

Conclusion

L'objectif du questionnaire, qui a été traduit aussi en langue arabe aussi, était d'observer le comportement des locuteurs arabophones et francophones algériens face à l'exercice de la féminisation des noms des fonctions, métiers, grades et titres dans les deux langues, mais aussi, de vérifier si ce comportement est conditionné par des facteurs extralinguistiques.

Les réponses au questionnaire montrent des avis partagés, si certains trouvent que la féminisation pourrait assurer une meilleure représentation des femmes dans la langue et dans la société étant donné qu'elle pourrait contribuer à rééquilibrer les rapports de forces entre les deux sexes. Les autres ne voient aucun rapport de dépendance entre la féminisation de la langue et l'égalité des sexes. La langue n'est qu'un simple moyen de communication qui devrait être abordée séparément des réalités sociales et culturelles.

Sixième chapitre

Analyse contrastive du corpus

**Nomina si nescis, perit cognitio rerum.
[La connaissance des choses périt par
l'ignorance du nom.]**

**Sir Edward Coke (citation
utilisée par Alena Polická)**

Introduction

Le présent chapitre «analyse contrastive du corpus» présentera une analyse comparative portant sur l'ensemble du corpus qui à l'issue d'une description minutieuse (morphosémantique) nous permettra de relever les différentes formes féminines que puisse avoir un nom au féminin, ainsi que son équivalent dans l'autre langue, mais aussi, de mettre en évidence, les subtilités sémantiques qui naissent des ressemblances des différentes formes dans les deux langues.

La confrontation des deux langues (arabe et française) mises en contraste, nous permettra aussi de mettre le point sur les traits communs et les traits distinctifs entre les deux systèmes linguistiques afin de repérer les différences et les similitudes entre les deux langues en matière de féminisation.

1 Analyse du corpus

1.1. Auteur [œtœʁ]

1.1.1 D'un point de vue morphologique

Le mot *auteur* tient son origine du mot latin *auctor*, dérivé du verbe *augeo*, synonyme de « augmenter ou garantir ». Selon l'Encyclopædia Universalis, le concept est lié à l'idée de la responsabilité juridique ou intellectuelle ; cela veut dire, en d'autres termes, que l'auteur a l'autorité de garantir son texte (Universalis, 2015, p. 5), car comme l'expliqua Marie-Dominique Chenu dans *La théologie au douzième siècle* : « *chez les latins l'auctor était celui qui prenait l'initiative d'un acte et, plus proprement, en droit privé, celui qui transmettait à titre onéreux à une personne un droit dont il se portait garant* » (Chenu, 1957, p. 354).

En français, sous sa nouvelle forme, le mot *auteur* s'emploie, selon la définition que lui associe le traité de l'orthographe française pour désigner « *celui ou celle qui compose quelque ouvrage d'esprit, qui a fait ou inventé quelque chose qui en est la cause* » (Le Roy, 1797, p. 67). Selon la même source, cette définition s'applique au masculin « auteur » ainsi qu'au féminin « autrice ». Sur ce point, Marina Yaguello indique que le mot « auteur » n'a pas de féminin attesté (Yaguello, 2014, p. 33), étant donné qu'il s'emploie indifféremment pour désigner un homme ou une femme exerçant ce métier, comme c'est le cas pour un grand nombre de noms de métiers, professions, titres et grades.

D'un point de vue formel, les règles de formation des substantifs féminins offrent un large choix. Dans le cas du nom *auteur* par exemple, plusieurs formes féminines peuvent être adoptées. Il est important de noter que ces formes peuvent être conformes aux règles de la grammaire et ce, suivant quelques procédés de dérivation, ou non, comme c'est le cas pour les noms résultant de l'emprunt direct (author).

En français, les règles de la grammaire veulent que les noms en –eur forment leurs féminins en –euse, –rice, –eure, –eresse, comme le montrent les passages qui suivent :

- -eur ➡ -euse : selon Marina Yaguello, ce procédé dérivationnel constitue l'un des procédés les plus productifs ; cependant, dans le cas du nom *auteur*, la forme « auteuse » est notée comme une forme rare (Cerquiglini, 1999, p. 67).
- -eur ➡ -ice : les formes en –eur qui forment leur féminins en –rice sont généralement des noms empruntés directement au latin (formation savante. Ex : autrice de *autrix*) contrairement à ceux qui forment leurs féminins en –euse, qui dérivent généralement d'un verbe français (ex. chanteur/chanteuse de chanter). La

forme autrice n'est pas recommandée en France, contrairement à d'autres pays francophones, à l'instar du Québec.

Aujourd'hui, cette forme revient et intègre naturellement le lexique français.

- -eur → -sse : selon le dictionnaire étymologique des Anglicismes et des Américanismes (Kurtz J.-P. , 2013), le nom « authoress » est un nom emprunté à l'anglais. Dans sa langue d'origine, le nom « authoress » désigne « femme d'auteur ». Ce nom a été attesté sous une forme latine ou latinisée « aucteuresse » depuis 1478, cependant, il n'a jamais réussi. Le féminin « authoress/authoressse) revoit aujourd'hui le jour suite au débat ouvert sur la féminisation de la langue.

« Le fr. auteuresse est formé sur auteur (suff. -esse) par anal. Avec la forme angl. Le fr. authoress n'a jamais été réellement vivant, d'ailleurs, en angl. Le masc. Author est actuell. Empl. Pour les deux genres à moins d'une intention délibérée sur le sexe de l'auteur]. » (Kurtz, 2014, p. 50).

À ce propos, Marina Yaguello ajoute que l'anglicisme « authoress » est écarté de l'usage car il est péjorativement connoté (Yaguello, 2014, p. 33).

- -eur → -eure : exceptionnellement, certains noms en -eur forment leurs féminins en -eure. Dans le cas du nom auteur, le féminin, « auteure », est très utilisé.

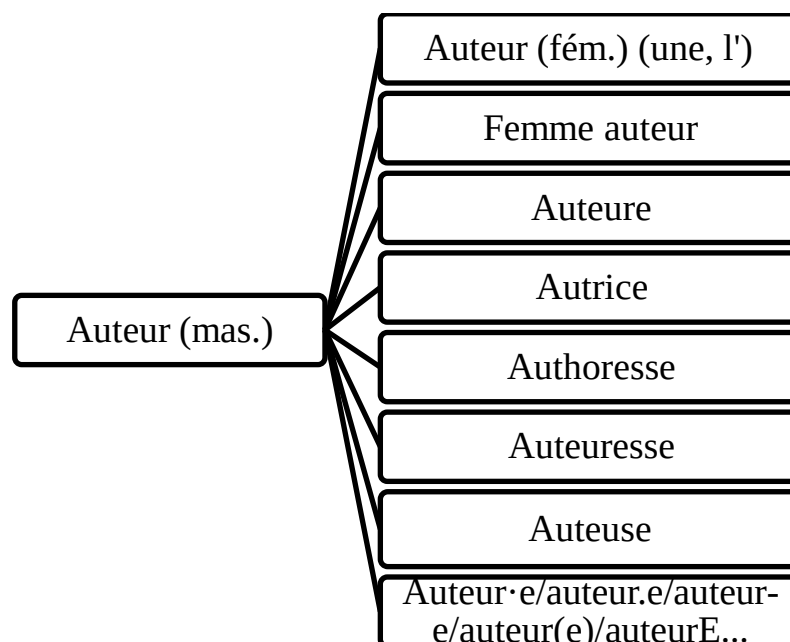


Figure 78 Différentes variantes féminines du nom « auteur »

À propos de cette variation morphologique, le fameux guide de féminisation « *femme j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et*

fonctions » explique dans les lignes qui suivent que la nouvelle tendance consiste à choisir la forme la plus proche à la forme masculine. Il précise que :

« Pour les termes auteur, docteur et pasteur, les formes morphologiquement régulières et attestées en -trice ou en -oresse (autrice, aut(h)oresse, doctrine, pastoresse) ne sont plus acceptées aujourd'hui. On conservera la forme identique au masculin, avec le choix d'ajouter ou non un -e à la finale, comme pour assesseur, censeur, etc. : une auteur(e), une docteur(e), une pasteur(e). Il va de soi que les féminins en -esse, encore en usage, sont toujours admis : une doctoresse. » (Cerquiglini, 1999, p. 25)

En France par exemple, les formes féminines « autrice » et « authoresse » sont rarement employées. Le locuteur français n'a donc le choix qu'entre le masculin « auteur » considéré comme épïcène et « auteure », s'il veut insister sur le genre. Cependant, cette pratique est réservée uniquement à l'écrit. À l'oral, il est important de noter que dans le cas du masculin « auteur », l'identification du genre dépend de quelques éléments anaphoriques comme le déterminant indéfini, l'adjectif, le participe passé... ou le contexte extralinguistique.

Les problèmes qui découlent de la variété des formes féminines sont nombreux ; ils ne se limitent pas à un seul nom à l'exception des autres, mais qu'ils définissent majoritairement tous les noms masculins ayant plusieurs occurrences féminines. En effet, il est, dans la majorité des cas, compliqué de savoir quelle forme choisir ou adopter et surtout selon quel(s) critère(s). Sur ce point, les avis et positions sont mitigés, chose qu'on peut remarquer clairement dans le cas du nom « auteur ». Dans son livre « *au féminin !: code de féminisation à l'usage de la francophonie* » l'auteur Patricia Niedzwiecki cite l'exemple de Rémy de Gourmont qui annonça, dans son « *Esthétique de la langue française* », qu'il préfère le féminin « autrice » au lieu de l'anglicisme « authoresse », similairement à actrice, bienfaitrice, cantatrice » (Niedzwiecki, 1994, p. 153). Le même auteur considère que ces réserves, face à l'intégration de certains féminins et contrairement à d'autres, pourraient être traduites, tout simplement, comme un sentiment de peur (Niedzwiecki, 1994, p. 153).

Il est important de signaler que le choix entre les différentes formes, que proposent les différents dictionnaires de langue française est difficile car il n'y a pas d'unanimité concernant la forme féminine la plus adéquate. Ce constat découle de la comparaison des différents dictionnaires dont certains préfèrent insérer le féminin alors que d'autres préfèrent garder le masculin. À ce sujet, Elmar Schaforah montre, dans une étude intitulée « *la féminisation des noms de métier et des titres dans trois langues romanes (français, italien, espagnol) : convergences et divergences* », qu'il n'y a pas consensus entre les dictionnaires de

langue quant aux innovations linguistiques [ce qui est tout à fait logique], particulièrement celles qui abordent la féminisation de certains noms. L'auteur revient sur deux dictionnaires de langue française, à savoir le Petit Robert et le Larousse, pour montrer les divergences en matière de féminisation. Selon la même source, le Nouveau Petit Robert (2009) introduit le nom « auteur » comme un nom épïcène, pour ainsi dire qu'il s'emploie indifféremment pour désigner un homme ou une femme exerçant le métier d'un auteur. À l'inverse, le dictionnaire le Petit Larousse illustré (2010) note le féminin « auteure » comme équivalent féminin au masculin auteur.

Dans leur livre « *Parlons affaires ! Initiation au français économique et commercial* » les deux auteures dédient une partie à la féminisation linguistique, à savoir « initiation à la féminisation des appellations professionnelles », Heather McCoy et R.-J. Berg abordent l'hétérogénéité qui caractérise les recommandations des différents pays francophones, par leurs dictionnaires, manuels et guides, quant à la féminisation de certains noms. Selon les deux auteurs, l'hétérogénéité est aisément aperçue lorsqu'on compare les deux variétés de la langue française employées en France et celle au Québec :

« Du cas des mots en –eur ressort une différence entre les usages français et québécois. Au Québec, les féminins en –e, systématiquement recommandés, s'implantent dans l'usage : une auteure, une docteure, une ingénieure, une professeure. En France, où les recommandations officielles autorisent le choix (une auteur ou une auteure), la féminisation demeure tout à fait exceptionnelle et lorsqu'elle se fait, l'usage montre une nette préférence pour la forme épïcène : une auteur, une docteur, une ingénieur » (Berg, 2012, p. 206)

À vrai dire, c'est la volonté de la normalisation de l'usage, au niveau de certaines zones francophones, suite à l'idée de la féminisation de la langue, qui a donné lieu à ce contraste entre les différentes formes féminines adoptées dans chaque variété du français. Le féminin employé en France, par exemple, n'est pas identique à celui qu'on emploie en Suisse, en Belgique ou au Québec. Dans le même fil d'idées, nous jugeons important de citer une étude intitulée « *de l'indéfinitude. Féminisation, variation, représentation* » au cœur de laquelle l'auteur revient sur la variation des formes féminines suite à une comparaison de quatre (4) guides de féminisation et que résume le tableau suivant (Baider, 2010, p.127).

Pas	Belgique	Canada	France	Suisse
Forme masculine	M. Lenoble (2005) et guide officiel	Guide officiel et L. Larivière (2005)	B. Cerguilini et al. (1999)	T. Morau (1999)
Forme	Une auteur, une	Une auteure	Une auteur(e)	Une autrice

féminine	auteure	Des auteures		

Cette hétérogénéité qui caractérise, exceptionnellement, certains noms n'a cependant pas de frontières. Certes, elle peut être interprétée comme une mesure à la richesse lexicale d'une langue, une mesure à la productivité de certaines règles (notamment de la formation du féminin du nom) et à la créativité lexicale, mais elle peut être vue comme une source de confusion, à laquelle il faut mettre un terme en normalisant l'usage entre les différentes zones géographiques francophones.

En relation avec notre étude qui s'intéresse au processus de la féminisation lexicale chez les francophones algériens, nous avons remarqué suite à l'analyse des réponses associées au questionnaire distribué, que la majorité préfère la forme auteure à celle d'autrice ainsi que les autres variantes.

1.1.2 D'un point de vue sémantique

Historiquement, la professions d'« auteur » comme celle d'« écrivain », de : « professeur », « médecin », « maître » ainsi que beaucoup d'autres n'étaient pas accessibles aux femmes. Cela justifie pourquoi les noms désignant ces professions gardent leur genre masculin même lorsqu'ils sont employés pour parler d'une femme.

Selon Audey Lasserre dans « enquête sur la ''féminisation'' des termes auteure et écrivain » (Barraband & et al, 2006, p. 44) : Marie-Louise Gagneur fut la première à réclamer la féminisation des noms « auteur » et « écrivain » à travers une lettre adressée à « Monsieur Jules Claretie, chancelier de l'Académie française » (1891). Selon la même source (Barraband & et al, 2006, p. 45), la lettre fut suivie de deux réponses, la première de la part de l'académicien Charles de Mazade qui rejette la proposition en tenant à expliquer que le métier d'« écrivain » n'est réservé qu'aux hommes. La deuxième, de la part de l'académicien Leconte de Lisle qui suggère la féminisation de l'article. Afin de justifier sa proposition, ce dernier fut recours à l'argument de l'esthétique ou de l'euphonie en expliquant qu'au féminin les deux formes « auteuse » ou « autrice » « déchirent les oreilles » (Barraband & et al, 2006, p. 45).

Aujourd'hui les deux formes féminines (auteure/écrivaine) passent inaperçues.

1.1.3 Le cas de la langue arabe : كاتب/kâtib/[ka:tib]

Pour désigner un auteur, la langue arabe emploie le nom « كاتب » [ka:tib], qui selon l'ensemble des dictionnaires de la langue arabe a pour féminin le nom « كاتبة » [ka:tiba] et qui s'obtient par l'ajout d'une marque de genre [ta] /Tā' marbūṭa / à une base masculine, comme le montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin		
كاتب	La forme féminine	La composition	
	كاتبة	La base	La marque du genre
		كاتب	ة

Contrairement à la langue française, la langue arabe n'introduit qu'un seul équivalent féminin au masculin « كاتب ». La féminisation ne pose donc aucun problème, ni sur le plan morphologique, ni sur le plan sémantique.

Les dictionnaires de langue arabe ainsi que ceux de la traduction de la langue française vers la langue arabe incluent deux possibilités : le mot « auteur » peut être traduit selon le contexte par « كاتب » mais aussi par « مؤلف ». Quant à la deuxième traduction, il semble que le féminin « مؤلفة » est d'un usage rare. Aucun dictionnaire, d'ailleurs, ne note cette variante féminine.

En somme, on peut dire que la féminisation du nom « auteur » ne pose pas autant de problèmes que pour le français.

1.2 Ambassadeur [ābasadœr]

D'origine italienne, le mot ambassadeur est dérivé de l'italien « ambasciatore » qui signifie « l'envoyé » (Landi, 1827, p. 82). Selon Marina Yaguello, le mot ambassadeur a été attesté pour la première fois en 1631, voire trois siècles avant (Yaguello, 2014, p. 28).

Un ambassadeur désigne selon Jasmuheen : « *un diplomate envoyé par un élu souverain en mission auprès d'un état étranger, au rang le plus élevé dans la hiérarchie diplomatique ; représentant permanent du souverain ou de l'Etat auprès d'une cour ou d'un gouvernement étranger.* » (Jasmuheen, 2017, p. 19).

1.2.1 D'un point de vue morphologique

Le substantif féminin « ambassadrice » est formé sur le modèle de la majorité des noms ayant une finale en –teur, c'est-à-dire, par l'ajout d'un suffixe –rice à la base ambssad- qui est, pour reprendre les mots de Marina Yaguello, spécifique à certains noms d'agent en –

teur (Yaguello, 2014, p. 28). D'après (Chassang, 1888, p. 32), la plupart des noms ayant une finale en -teur forme leur féminin en -trice.

Ex. : acteur, actrice ; tuteur, tutrice ; ambassadrice (Chassang, 1888, p. 32).

C'est donc par analogie que le mot ambassadeur fait au féminin « ambassadrice ».

Selon Maurice Grevisse et Michèle Lenoble-Pinson dans «*le français correct : guide pratique des difficultés*» :

« Lorsqu'une femme est envoyée comme chef de mission diplomatique représentant un Etat, l'hésitation règne dans l'usage. Mme X, l'AMBASSADEUR ou AMBASSADRICE. L'AMBASSADRICE des Etats-Unis à l'ONU (Petit Robert). – En Belgique et en Suisse, ambassadrice se répand dans l'usage. Lorsque prévaut la fonction, la forme masculine s'impose. Le nouvel AMBASSADEUR est une femme énergique (Ac.). » (Lenoble-Pinson & ., 2019, p. 54)

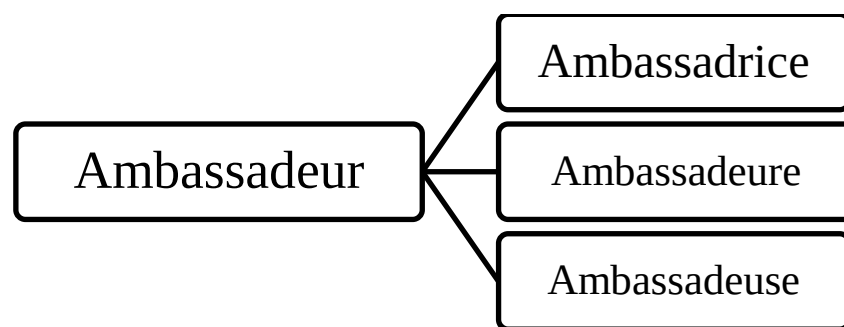


Figure 79 Différentes variantes féminines du nom « ambassadeur »

1.2.2 D'un point de vue sémantique

D'après le guide de féminisation «*femme j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms*», l'étymologie du nom « ambassadeur » révèle que le féminin « ambassadrice » à une double fonction, il s'emploie pour désigner l'épouse d'un ambassadeur mais aussi pour désigner une femme « chargée d'une ambassade » (Cerquiglini, 1999, p. 31), comme c'est le cas aujourd'hui. À ce propos, Maurice Grevisse explique, dans «*le français correct : guide pratique des difficultés*», que la forme féminine de « ambassadeur », voire « ambassadrice », n'a pas été employée auparavant pour désigner une femme occupant la fonction d'ambassadrice. D'après la même source, c'est en effet, par analogie que ce nom s'emploie aujourd'hui pour désigner une «*femme chargée d'une mission, d'un message, pour un ou des particuliers* » (Grevisse & Lenoble-Pinson, 2009, p. 158).

Le substantif féminin « ambassadrice » avait donc subi une extension sémantique au fil de l'histoire. Au sujet de cette variété morphosémantique relative au nom

« ambassadrice », le Robert [en ligne] ajoute que les deux substantifs, masculin et féminin, apparaissent sous le sens de « *représentant(e) permanent(e) d'un état étranger, le plus élevé dans la hiérarchie diplomatique* ».

Il est important de noter qu'il y a une légère dissymétrie sémantique caractérisant l'usage du nom « ambassadrice ». En effet, employée au féminin, ce nom reste réservé à des occupations moins prestigieuses.

Ex. : l'ambassadrice d'un parfum, les ambassadrices de la mode française...

Larousse [en ligne] de son côté ajoute qu'il y a une distinction de sens absolue entre la forme féminine « femme ambassadeur » et « ambassadrice » qu'on devrait éviter. D'ailleurs, jusqu'à une époque récente, seule la forme masculine « ambassadeur » était admise (ambassadrice ne valant que pour désigner l'épouse de l'ambassadeur ou dans un sens figuré : une ambassadrice de la chanson française. ».

Même si la forme « ambassadrice » est attestée par la majorité des dictionnaires de la langue française, on entend souvent parler de « madame l'ambassadeur ». Les adhérents de cette pratique préfèrent utiliser la forme masculine en tenant à faire apparaître le genre féminin par l'ajout d'un substantif féminin, comme certains titres de civilités à l'instar de celui de « madame ». Sur ce point, certains dictionnaires, à l'instar de Larousse, tiennent à rappeler qu' « on peut employer le masculin ou le féminin : madame l'ambassadeur ; madame l'ambassadrice. » pour désigner une femme « assumant la fonction d'ambassadeur ».

1.2.3 Le cas de l'arabe : سفير/safir/ [safi:r]

En langue arabe, on emploie le mot « سفير » comme synonyme d'ambassadeur. Le substantif masculin « سفير » s'employait, jusqu'à un temps récent, indifféremment pour parler d'un homme ou d'une femme à la tête de la fonction concernée. Même si d'un point de vue linguistique, la langue n'empêche pas la formation du féminin, l'usage du masculin persiste. Il s'avère donc qu'au même titre que la langue française, le masculin en langue arabe inclut le masculin et le féminin.

La grammaire arabe offre la possibilité de la formation du féminin selon la règle de base, qui procède par l'ajout d'une marque de genre [Tā'marbūta] à une base masculine « سفير ».

Lorsqu'il est question d'aborder le féminin « سفيرة », l'homonymie est au rendez-vous, car en langue arabe, le substantif féminin « سفيرة » peut également désigner « une pierre précieuse ». En effet, l'homonymie ne peut en aucun cas empêcher la féminisation, de plus qu'elle est essentielle à la langue ; le contexte permet de distinguer le sens. D'ailleurs, c'est ce

que nous avons remarqué à travers les réponses de nos interviewés, dont la majorité préfère le féminin « سفيرة », qui, sur un plan morphologique, apparaît plus logique.

1.3 Avocat [avoka]

1.3.1 D'un point de vue morphologique

Historiquement, l'accès des femmes au monde professionnel a été très limité. Certains métiers ont été réservés uniquement aux hommes, dont celui d'avocat, ce qui permet de justifier l'absence de nom propre aux femmes exerçant ces métiers. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même ; il y a de plus en plus de femmes dans ce domaine et le nombre est en permanente croissance. Adapter le langage à cette réalité devient, à cet effet, plus qu'une obligation.

La forme féminine « avocate » est formée, comme la plupart des noms en français ayant une finale en (-t), par dérivation, en fonction de la règle de base, qui consiste en l'ajout d'un -e final à une base masculine, comme c'est le cas pour : président/présidente, sergent/sergente, lieutenant/lieutenante...

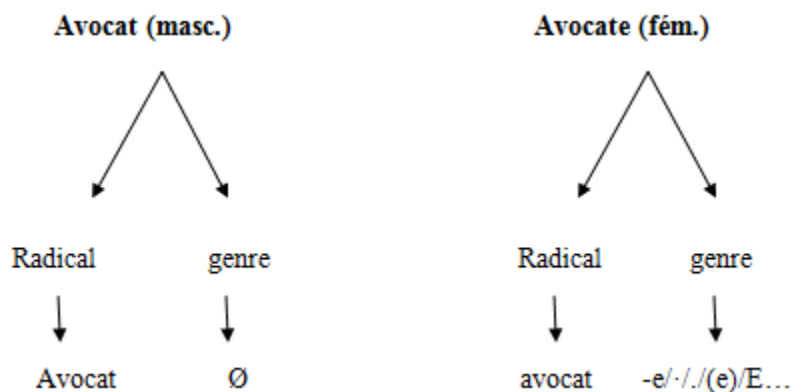


Figure 80 Composition morphologique des noms « avocat » et « avocate »

En effet, le masculin avocat s'emploie souvent pour désigner une femme exerçant le métier d'avocat. De ce fait, on distingue selon l'usage entre deux possibilités à la féminisation : la première, qui est la forme masculine « avocat », une forme non marquée, qui s'emploie indifféremment pour le masculin et le féminin, et la seconde, qui est la forme féminine « avocate », une forme marquée, qui répond à la règle de la formation du féminin du nom. Selon Marina Yaguello, la forme féminine « avocate » a été introduite par le dictionnaire de l'Académie française en 1932-1935 comme beaucoup d'autres formes féminines : candidate, éditrice, électrice (Cerquiglini, Becquer, Cholewka, Coutier, & Mathieu, 1999).

Les résultats du questionnaire destiné à notre public francophone algérien montrent que la majorité de ces derniers trouvent que la forme féminine « avocate » est la forme la plus logique.

1.3.2 D'un point de vue sémantique

Le féminin « avocate » figure parmi les noms qui ont subi une extension de sens au fil de l'histoire. Selon le cercle d'études Langue de l'Académie de Montpellier, c'est au cours du XX^e siècle que le mot avocate a changé de sens, en passant de celui de « l'épouse d'un avocat général » à celui « d'une personne du sexe féminin qui exerce le métier d'avocat », comme le confirme le guide d'aide à la féminisation « *femme, j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms de fonctions, métiers, titres et grades* » entre ces lignes :

« Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on trouve peu d'attestations de ces métiers « nobles ». En 1750, l'une des protagonistes de La Colonie de Marivaux revendique pour les femmes le droit « au Palais à tenir audience, à être présidente, conseillère, intendante, capitaine ou avocate ». La base textuelle Frantext fournit des attestations d'institutrices en 1792 et 1793 au sens de « femme qui tient une école ou un pensionnat ». Au XIX^e siècle, les avocates, banquières, colonelles, doctresses, magistrates, ministresses, préfètes sont encore les femmes des avocats, banquiers, colonels, docteurs, magistrats, ministres, préfets et les quelques noms de métiers féminins que l'on rencontre sont pour la plupart utilisés avec ironie (voir par exemple l'emploi de peintresse dans Bescherelle 1845, ou chez les Goncourt). Il faut attendre le XX^e siècle+ pour qu'enfin les avocates, doctresses, banquières... soient des femmes qui exercent la profession d'avocat, docteur, banquier... et que la colonelle soit bien une femme officier... » (Cerquiglini, 1999, p. 16)

Le dictionnaire de l'Académie française n'avait introduit le féminin « avocate » que récemment (1932-1935), comparé à d'autres féminins de noms. Un autre point aussi important, c'est que le féminin avocate a été introduit, selon Marina Yaguello, pour la première fois au Moyen Âge dans un sens différent, à savoir : « intercéder pour nous ». Selon la même source, le fait que le féminin existe déjà même dans un sens différent à faciliter son adoption et son intégration aujourd'hui dans le milieu professionnel pour parler d'une femme exerçant le métier d'avocat, surtout que sa forme est conforme aux critères des noms féminins. Certes, le féminin a pris du temps afin de trouver sa place, surtout que certains continuent à user du masculin sous prétexte qu'il s'agit d'un genre neutre et plus valorisé.

Pour parler d'une femme, certains préfèrent l'usage de la forme « femme avocat » à celle d'avocate, malgré la possibilité de la formation du féminin. En revanche, d'autres,

préfèrent, tout simplement, faire recours à l'appellation « maître¹⁰³ » que ce soit pour un homme ou une femme étant donné que ce nom est considéré comme épique.

La pluralité des occurrences féminines ne sont pas réservées uniquement à une seule langue à l'exception d'une autre, mais définissent généralement plusieurs langues à la fois, à l'instar de l'italien (Schafroth, 2009).

En italien, la féminisation semble, toutefois, moins compliquée, le substantif masculin avocat ou « avvocato » connaît deux occurrences différentes, à savoir celle de « avvocatessa » et « avvocatessa ».

« [...] l'italien dispose d'un polymorphisme plus grand par rapport aussi bien au français qu'à l'espagnol, autrement dit il a plus de formes concurrentes, à cause du succès des formations en -essa : avvocatessa, avvocatessa, donna avvocato... » (Karyolemou & eds, 2014., p. 111)

1.3.3 Le cas de l'arabe : محامي /mûhâmi/ [muħa:mij]

En langue arabe, on emploie le nom « محامي » pour parler d'un homme exerçant le métier d'avocat, alors que pour parler d'une femme exerçant le même métier, le locuteur arabe n'a qu'à accorder en ajoutant une marque de genre à la forme masculine afin d'obtenir le féminin « محامية ».

En effet, en langue arabe, la formation de certains noms ne semble pas aussi compliquée qu'en français. Il suffit d'ajouter une marque de genre afin d'obtenir le féminin.

On emploie également le nom « وكيل » pour parler d'un avocat, tuteur, et de « وكيلة » pour parler d'une femme avocate. Cependant, ce nom pose beaucoup de problèmes au niveau de la sémantique, et ce, pour des raisons d'ordre extralinguistique qui seront justifiées ultérieurement.

1.4 Chef [ʃɛf]

1.4.1 D'un point de vue morphologique

Le mot « chef » est dérivé de l'ancien français « chiés », chief, lui-même issu du latin *caput* qui n'est ni masculin ni féminin, voire neutre. Le mot « chef » est, selon le dictionnaire étymologique, le résultat de la romanisation du radical *cap*, de *caput* qui signifie tête, qui s'emploie au figuré pour désigner une chose ou un article principal ou pour parler d'une

¹⁰³ Selon Jauneau Jean-Paul : « le titre donné à l'avocat n'a pas de forme féminine, il faut dire « chère maître ». [Jauneau, J. (2011). *N'écris pas comme tu chattes-- Tome 1*. (n.p.): Uitgever niet vastgesteld.]

extrémité. C'est par analogie que le mot « chef » a été appliqué au commandement, à la tête d'un groupe.

Le mot chef est l'un des mots dont la féminisation ouvre sur de nombreuses difficultés, d'abord, pour les natifs, et d'un degré plus prononcé, pour les étrangers, étant donné qu'il est compliqué de savoir quelle forme choisir parmi les différentes formes féminines possibles, comme le montre le passage suivant :

« *Le chef en jupons se transforme en une chef, une cheffe et parfois en cheftaine (emprunté à l'anglais) par dérision, ou si l'on veut vraiment être méchant en chéfesse* » (Houdart & Prioul, 2009, p. 71)

À cela s'ajoute la forme chève qui est issue, selon Marina Yaguello, de la transformation de la finale -f en -ve:

- -f $\longrightarrow$ -ve : ainsi le féminin « chève » serait, en principe, le féminin le plus conforme à l'alternance régulière -f/-ve que l'on retrouve également dans serf/serve, veuf/veuve... (Yaguello, 1989, p. 49)

1.4.2 D'un point de vue sémantique

Au niveau sémantique, il semble qu'il y a une légère dissymétrie sémantique entre les différentes variantes féminines. Selon Franziska Schärer, le féminin « cheftaine » s'emploie aujourd'hui dans un contexte bien précis. Il s'utilise, selon la même source, uniquement chez les scouts pour désigner « *une fonction inférieure à celle du masculin chef* » (Schärer, 2008, p. 57).

Selon plusieurs sources (Nyrop, 1921; Schärer, 2008; Szlamowicz, 2021), certaines variétés féminines comme « chéfesse » et « chefesse » sont rejetées à cause de la connotation négative (une connotation sexuelle) qu'entraîne leur usage (Kassai, 1990, p. 59), comme c'est le cas pour beaucoup d'autres exemples, à savoir : gonzesse, fliquesse... Il est à noter que les formes à suffixe -sse sont souvent rejetées à cause de la valeur péjorative qui leur est associée.

Le féminin « cheffe » est d'un usage répandu au Québec ainsi qu'en Suisse romande. Certains grammairiens notent que l'ajout d'un (-e) final avec le redoublement de la consonne finale -f devant l'e muet à la forme masculine « chef » pour former le féminin est une tendance d'origine québécoise. Il est, d'ailleurs, connu que les québécois ont tendance à ajouter un (-e) final à tous les noms masculins pour former le féminin.

La forme chève, sur le modèle de serf/serve, veuf/veuve, est, d'après Marina Yaguello, la plus soutenue (Yaguello, 1989).

C'est à cause de cette variation, tantôt morphologique, tantôt morphosémantique, que le mot chef est resté pour longtemps sans féminin. Selon Yaguello, « *une dame est donc condamnée à rester « Madame le Chef de clinique » ou « Madame le Chef de cabinet »* » (Yaguello, 2014, p. 49).

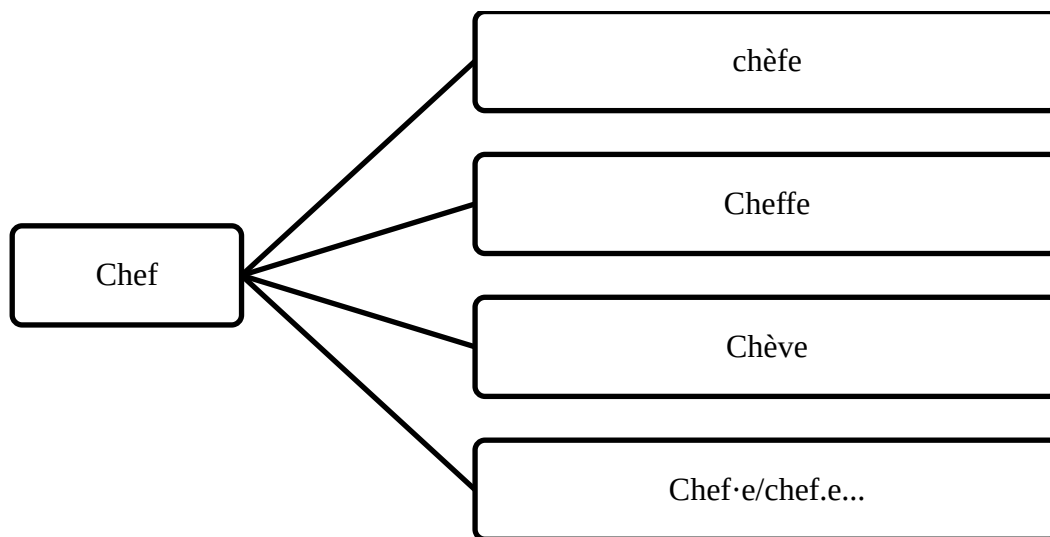


Figure 81 Différentes variantes féminines du nom « chef »

L'une des ambiguïtés qui s'ajoute à celle de la féminisation du nom « chef » est celle qui est née du fait qu'il entre dans la composition de plusieurs d'autres noms composés, comme : chef d'orchestre, chef de projet, chef de chantier, chef d'équipe... il est difficile de savoir quelle forme choisir. D'après le rapport de l'Académie française :

« Une véritable difficulté apparaît avec la forme féminine du mot « chef » : le cas mérite qu'on s'y arrête, ce mot étant employé dans de nombreuses locutions, telles que « chef de chantier, « chef d'équipe » [...]. Ce mot a donné lieu à la création de formes féminines très diverses : (la) « chef », « chèfe », et même « chève » (comme « brève »), « cheffesse » (ancien), sans omettre « cheftaine ». Ce cas est révélateur : le métier pose en lui-même le problème de sa dénomination et le féminin ne se forme pas naturellement. »¹⁰⁴

Afin de préserver le sens, les deux propositions « cheftaine » et « chéfesse/chefesse » sont rejetées (Schärer, 2008, p. 57). Pour rappeler, le nom cheftaine est réservé, dans ce cas-là, à un sens précis [féminin de chef scout], alors que « chéfesse et chefesse » entraînent un glissement sémantique [connotation sexuelle] (Schärer, 2008, p. 57). Il serait préférable, dans

¹⁰⁴ https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf [consulté le 13 octobre 2022]

ce cas-là, de trancher entre la forme « cheffe » ou « chève » qui sont d'usage répandu dans différentes zones de la francophonie.

Dans le cas des noms composés comportant le nom chef, celui-ci reste invariable, comme c'est le cas pour certains noms de grades, dans le secteur de l'armée par exemple : caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef...

On peut remarquer que la forme « cheffe » est la plus répandue (courante) et admise aujourd'hui. Il est cependant plus que sûr que le nom masculin « chef » est épïcène et peut être appliqué à un homme ou une femme.

Il va sans dire (comme le rappelle l'Académie française) que c'est la fonction elle-même qui pose problème face à la féminisation et non le nom désignant, comme c'est le cas pour une grande majorité de fonctions prestigieuses qui, malgré le large choix qu'offre la langue, s'opposent à la féminisation et n'acceptent pas le féminin.

1.4.3 Le cas de l'arabe : /rai's/[ra'is]

En langue arabe, le mot « chef » se traduit par celui de « رئيس » qui nous renvoie encore une fois vers étymologie du mot latin *caput*. Le substantif masculin « رئيس » pose moins problème face à la féminisation, car il n'a qu'une seule forme féminine correspondante « رئيسة » qui s'obtient par l'ajout d'une marque de genre « ta ». Formellement, l'arabe se contente de l'usage de la forme masculine, même au féminin. Mais cela ne veut pas dire que la forme féminine est écartée de l'usage.

1.5 Chercheur [ʃɛʁʃœr]

1.5.1 D'un point de vue morphologique

Comme pour un bon nombre de noms de titres, les possibilités qu'offre le système de la langue française pour former le féminin du nom « chercheur » sont nombreuses. Pour désigner une femme ayant le titre de « chercheur », l'usage alterne entre : une chercheur, une chercheuse, une chercheuse (Ivñez, 1996, p. 85) et même une femme chercheur.

À propos de la confusion qu'entraîne les différentes formes féminines possibles, Jacqueline Feldman écrit :

« Nous avons la chance d'être dans une période où nous pouvons décider l'égalité des genres dans le langage. Je n'aime pas « chercheuse ». Cela me fait penser à « tête chercheuse », terme militaire qui désigne « un dispositif de guidage automatique d'un missile sur un objectif déterminé ». Je propose « chercheure, (tout comme « professeur », ou

« auteure ») qui a l'avantage, à mes yeux, d'ignorer le genre de la personne à l'oral, et de l'indiquer à l'écrit. » (Feldman, 2020, p. 11)

Il est à noter que la norme en France diffère de celle au Québec, en Suisse ou en Belgique. En France par exemple, ce sont les formes suivantes qu'on rencontre souvent : « un chercheur, chercheuse, chercheuse ». Au Québec, qui est un peu plus avancé en matière de féminisation par rapport à d'autres régions francophones, c'est la forme féminine « une chercheuse » qui est la plus répandue. Un usage que justifie la règle de la formation du féminin selon laquelle, les noms en -eur dérivés d'un verbe forment leur féminin en -euse.

Selon une étude menée par Jacquet-Pfau Christine portant sur « le signe de la féminisation dans les dictionnaires d'usage du français », le nom *chercheur* peut avoir plusieurs féminins selon les dictionnaires de langue française d'usage en France. Selon le même auteur, la forme féminine « chercheuse » est recommandée par le Petit Larousse Illustré et le Petit Robert, alors que la forme féminine « chercheure » est recommandée par le dictionnaire Hachette.

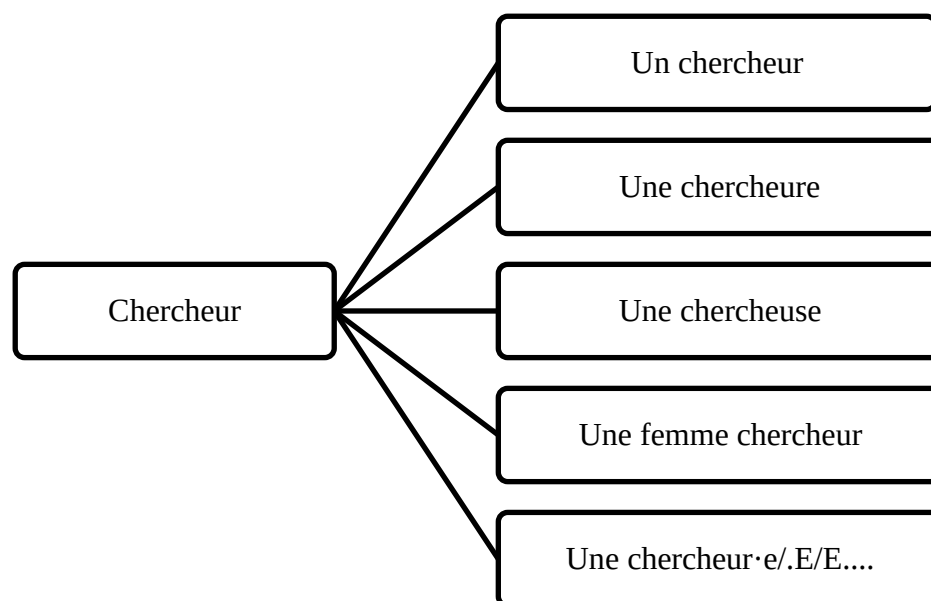


Figure 82 Différentes variantes féminines du nom « chercheur »

Il semble que les variantes féminines sont en concurrence. D'un côté, le féminin « chercheuse » qui représente la forme la plus soutenue étant donné qu'elle répond aux exigences de la règle de la formation du féminin, de l'autre, les féminins : « chercheure » [déterminant + marque du féminin] et « une chercheur » [déterminant], qui semblent aussi d'une combinaison réussie, et qui sont souvent utilisés.

1.5.2 D'un point de vue sémantique

D'un point de vue sémantique, le suffixe –euse est senti comme péjoratif c'est qui favorise d'autres formes à celle de « chercheuse », comme le prouve le passage suivant :

« Suivant une tendance actuelle, nous féminisons le mot chercheur en chercheure plutôt que d'utiliser la forme féminine correcte « chercheuse », car le suffixe « euse » peut être senti comme dévalorisant (voir Lenoble-Pinson 2006) (Fusulier & Carra, 2012, p. 9) »

1.5.3 Le cas de l'arabe : باحث/bahith/ [ba:h iθ]

En langue arabe, le nom masculin « باحث » s'emploie comme un nom d'agent pour désigner un homme ayant le grade d'un « chercheur ». Pour parler d'une femme ayant le même grade, l'arabe distingue le féminin « باحثة » qui se forme à partir de la base masculine en obtenant une marque de genre au féminin.

1.6 Capitaine [kapiten]

1.6.1 D'un point de vue morphologique

Le mot capitaine a pour origine le mot latin *capitaneus*, issu du bas latin, lui-même dérivé du mot latin *caput* qui signifie tête ou chef.

« CHEVTAIN, CHEVTAINE ou CHEFETAINE, vieux mot qui vient du latin capitaneus, comme il avait la signification. Les anglais disent encore aujourd'hui cheftain pour désigner un chef ou commandeur militaire. » (LE-BAS & Lemaitre, 1812, p. 115)

Dans son troisième volume, le Journal des armes spéciales et de l'état-major qui a été publié en 1855 par les officiers des armées françaises et étrangères, l'auteur explique que le mot capitaine a changé de morphologie :

« Capitaine. Ce mot [...] s'est écrit dans l'ancien français Capitain et Capitan. Les Espagnols ont adopté cette dernière forme. Le titre Capitan general (capitaine général) donné, sous sa forme française, en 1470 à la Saint Vierge par Louis XI, et en 1672 à Turenne par Louis XIV, s'est conservé chez eux pour exprimer le général en chef d'une armée, d'une province ou d'une flotte. » (Corréard, 1854, p. 38)

Contrairement à certains noms de grades, il semble que la féminisation du nom capitaine ne semble pas autant compliquée que pour les autres. Selon l'Académie française, la féminisation pour la majorité des appellations de grades (armée) :

« s'est opérée progressivement, à mesure que les femmes accédaient aux échelons les plus élevés de la hiérarchie, sans que cette évolution suscite de réserves, la plupart des appellations de grades pouvant être fléchies aisément, qu'il s'agisse de la « caporale », de la

« sergente » ou de l'« adjudante », de la « lieutenant », comme de la « lieutenant-colonelle », de la « capitaine », de la « commandante », pour ne rien dire de la colonelle » ou de la « générale », termes anciens établis depuis plusieurs siècles dans l'usage pour désigner l'épouse du titulaire du grade, ou même de l'amirale »¹⁰⁵.

C'est donc en raison du -e qu'avait pris au fil du temps, que le mot « capitaine » est considéré comme épïcène. À ce sujet, Marina Yaguello explique que le nom capitaine, étant un nom qui désigne un grade militaire, est le nom qui résiste le moins à la féminisation du fait qu'il est marqué déjà d'un -e final. Dans le cas de ces noms, la féminisation procède majoritairement par la féminisation de l'article afin de préciser le genre.

« Parmi les grades militaires, c'est celui qui se prête le mieux à un emploi épïcène, c'est-à-dire indifférencié quant au genre. Grâce à la finale en -e muet, on devrait pouvoir dire aussi bien la capitaine que le capitaine » (Yaguello, 2014, p. 44)

Pour préciser le genre du nom « capitaine », certains avancent qu'il est d'un genre unique ou mono-genré, comme Elizabeth Dawes qui explique dans son article « *La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : de la morphologie à l'idéologie* » que « pour les puristes français, les mots ministre et capitaine ne sont pas des mots épïcènes mais plutôt des mots à genre unique qui sont masculins par simple hasard » (Dawes, 2003, p. 204-205). Dans le même article, l'auteur rappelle qu'en français moderne, la féminisation dans la majorité des noms épïcènes se fait à l'aide de l'article, contrairement au latin qui tient à marquer le genre du nom par la désinence.

On entend également parler de « capitainesse » qui désigne, dans un fort longtemps, la femme du capitaine et non une femme capitaine : « *vieux fr. s. f. (De l'italien. Capitanessa, qui tient lieu de capitaine, femme du capitaine.) Capitane. (Jal, 1848, p. 409)*

Ce mot revoit le jour grâce à la tendance qui recommande le recours à des termes historiques.

1.6.2 D'un point de vue sémantique

On ne peut évoquer la féminisation sans évoquer la fameuse anecdote : « *le capitaine Prieur est actuellement enceinte et l'accord prévoyait que dans ces circonstances, elle pouvait être rapatriée à Paris* » (Karyolemou & Pavlos, 2014, p. 108). Ce passage montre à quel point l'usage du masculin à valeur générique peut-il être trompeur. Il illustre en quelques

¹⁰⁵https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf [consulté le 13 octobre 2022]

mots, l'un des cas où l'usage du masculin peut influencer sur la compréhension en engendrant des dérives de sens. D'ailleurs, il apparaît pour comme incohérent :

« *Thus, we have a conflict between natural and semantic gender. Le capitaine est enceint is ungrammatical, and flics in the face of biology, but la capitaine est enceinte is like wise ungrammatical. Other news papers dealt with the problem in otherways. One, for instance, did refer to the captain as 'la capitaine', but said that 'le capitaine' was pregnant, with the masculine article in quotes.* » « *in the face of changing social realities, official authorization was given in 1977 for the use of feminine pronouns with masculine nouns, but this is still disturbing to some french speakers and traditional grammarians, who have resisted adopting feminized nouns such as la professeure.* » (Romaine & Romaine, 1998, p.87)

En résumé, le mot capitaine s'emploie identiquement pour parler d'une femme ou d'un homme occupant le poste d'un chef général, gradé. Le féminin se distingue du masculin généralement au moyen de l'article ou apparaît à travers l'accord des autres éléments antennes entourant le nom.

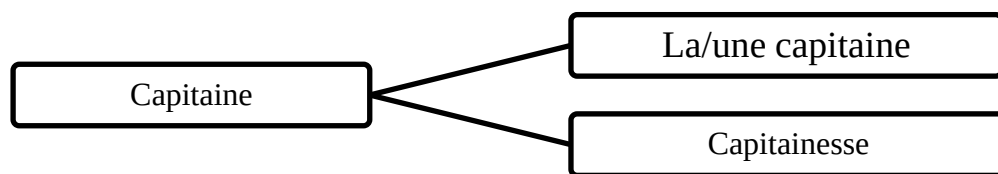


Figure 83 Différentes variantes féminines du nom « capitaine »

1.7 Conseiller [kɔ̃sɛje]

1.7.1 D'un point de vue morphologique

D'origine latine, le mot « conseiller » est dérivé du mot latin *consilium* synonyme de conseil, lui-même de *consulere*, qui signifie conseiller. Selon le dictionnaire étymologique de la langue française (Mazure, 1863, p. 53), le nom conseiller est dérivé du mot latin *consiliarius* qui s'emploie pour désigner soit celui qui donne conseil soit celui qui est membre d'un conseil.

« *CONSEILLER, ERE, s. qui donne conseil [...] ce qui porte à faire quelque chose – On donne le nom de conseiller à chacun des membres de la cour de cassation, d'une cour impériale, de la cour des comptes, d'un conseil de préfecture, etc.* » (Bénard, 1879, p. 133)

Selon plusieurs sources consultées, le mot « conseiller » ainsi que celui de « secrétaire » sont les seuls mots dont le masculin n'a pas pris sur le féminin. On parle de la conseillère comme on parle de la secrétaire générale.

Le féminin se forme suivant la règle de base de la formation du féminin du nom :

- -er → -ère : le mot conseiller devient conseillère au féminin.

Cependant, la féminisation est tolérable dans certains cas. L'usage du substantif féminin « conseillère » reste réservé à certains domaines moins prestigieux, on parle de conseillère de mariage mais on hésite devant conseillère d'état, conseillère principale et d'un degré moins important conseillère municipale.

La problématique de la féminisation des noms désignant des fonctions prestigieuses reste fort présente et dépasse le cadre de la langue.

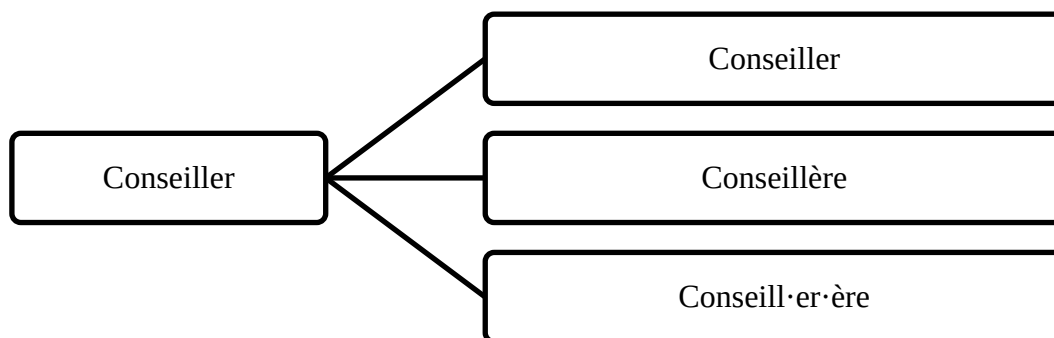


Figure 84 Différentes variantes féminines du nom « conseiller »

Véritablement, il paraît que le mot « conseiller » ne s'oppose guère à la féminisation, comme le confirme Marina Yaguello en expliquant que :

« C'est le type même du féminin qui fonctionne parfaitement comme forme régulière de la langue mais qui subit le poids d'une différenciation liée au prestige relatif des nombreuses fonctions que recouvre le mot. Tout comme dans le cas de directrice et de secrétaire, le féminin est systématiquement évité chaque fois qu'il s'agit d'une position qui est « normalement » occupée par un homme. Une femme peut bien être conseillère conjugale ou conseillère d'orientation dans un collège, à la rigueur conseillère municipale dans une petite localité ; elle ne saurait être que Conseiller au Conseil de Paris, à la Cour des comptes ou auprès d'un ministre » (Yaguello, 2014, pp. 55-56)

L'une des complexités de la féminisation du nom « conseiller » est liée au fait que ce nom entre dans la composition de plusieurs autres noms, comme c'est le cas pour : conseiller d'état. Il est recommandé dans ce cas-là de féminiser en fonction de la règle d'accord au féminin des noms composés.

1.7.2 D'un point de vue sémantique

La définition associée par Marina Yaguello au mot « conseiller » [Voir (Yaguello, Le sexe des mots, 1989, pp. 56-57)] ouvre sur une véritable polémique qui nous fait croire

que, dans le cas des fonctions prestigieuses, les femmes sont toujours désignées au masculin, étant donné que ces fonctions sont réservées, à la base, uniquement aux hommes.

Il semble, à cet égard, que la résistance à la féminisation du nom « conseiller » est liée à d'autres facteurs, d'une nature extralinguistique, dont nous citons : la dévalorisation du métier. À vrai dire, certains trouvent que l'usage du masculin pour parler des femmes, donne plus de valeur à la femme, comme c'est notamment le cas de la fonction de conseiller. Selon le guide de féminisation « *femme j'écris ton nom, guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* » :

« Un métier féminisé perdrait ainsi de son prestige et de sa valeur d'autorité : on ne saurait être directrice de cabinet, conseillère d'Etat, rédactrice en chef, ambassadrice de France aux USA... alors que directrice d'école, des ventes, de crèche, conseillère conjugale, rédactrice des annonces matrimoniales, cela va de soi... » (Cerquiglini, 1999, pp. 32-33)

Il importe de noter également que la forme féminine « conseillère » est rejetée par certains, car, historiquement, ce nom a été employé pour désigner l'épouse du conseiller et non pour désigner une femme à la tête de cette fonction. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Comme il est connu, cette fonction, comme beaucoup d'autres, intéresse de plus en plus les femmes au même titre que les hommes, ce qui rend la conjugaison du nom au féminin pour suivre l'évolution de cette réalité plus que nécessaire.

1.7.3 Le cas de l'arabe : مستشار /mostachâr/ [mustaʃa:r]

En langue arabe on emploie le substantif «مستشار» pour parler d'un homme ou d'une femme à la tête de la fonction d'un conseiller, on écrit et on dit :

- السيد المستشار /السيدة المستشارة
- Monsieur le conseiller/ Madame la conseillère.

Sauf quelques exceptions, selon les règles de la grammaire arabe, associer un nom du genre masculin à un référent du sexe féminin est considéré comme une transgression des règles. Comme on le sait, l'attribution du genre, dans le cas des noms désignant des référents animés, est motivée par le sexe biologique du référent en question. La langue arabe associe, en fonction de cela, les noms masculins (genre non marqué) aux référents animés du sexe masculin, le genre féminin (genre marqué) aux noms désignant des référents du sexe féminin. Cependant, cette règle connaît des transgressions, comme c'est le cas pour certains noms désignant des fonctions, grades et titres, où on continue à employer le masculin pour désigner des femmes.

La féminisation, dans le cas du nom «conseiller », n'est, cependant, pas impossible. Il suffit, tout simplement, d'ajouter une marque de genre au nom masculin. D'ailleurs, l'usage du féminin «مستشارة» dans le cas du nom composé «مستشارة توجيه» ou conseillère d'orientation est très fréquent. En revanche, lorsqu'il est question d'une fonction prestigieuse sur l'échelle sociale, comme c'est le cas pour «مستشار دولة» ou conseiller d'état, le masculin l'emporte.

Masculin	Féminin		
مستشار	La forme féminine	La composition	
	مستشارة	La base	La marque du genre
		مستشار	ة

1.8 Consul [kõsyl]

1.8.1 D'un point de vue morphologique

D'origine latine, le nom « consul » trouve ses origines dans l'ancien latin où il a été employé pour désigner les principaux magistrats de la république. Selon le dictionnaire classique de la langue française de Napoléon Landais : « *CONSUL, s, m. (konçul) (consul, fait de consuler, veiller), magistrat ; ancien juge ; agent dans les ports étrangers.* » (Landais, 1846, p. 132).

Selon Anna Bochnakowa dans son article intitulé « *féminin et féminisation en français contemporain* », parmi les arguments qui se mettent contre la féminisation, est celui de l'esthétique. À propos, elle écrit :

« Je voudrais mentionner encore un aspect soulevé dans la discussion concernant la féminisation en France, notamment celui que j'appellerai « esthétique » et « subjectif ». Quand j'entendais, en France, en l'an 2000 que Madame la consule « n'est pas beau » ou ne « sonne pas bien », en tant que non francophone, je l'acceptais, mais sans conviction, d'autant plus que Madame le consul n'est différent que dans la forme de l'article. L'argument de vulgarité de l'emploi du féminin me parlait plus, sachant que les nuances de registre peuvent échapper à un étranger. » (Radimský, 2007, p. 68)

Le choix entre le masculin et le féminin est souvent trompeur. Il n'est pas toujours aisé de savoir quelle forme employer ? Celle qui répond aux règles de la grammaire ou celle qui est prévaut de l'usage. Le passage suivant confirme à quel point le genre pourrait être une source de confusion :

« Bien, madame le consul... Avec ces fichues règles de grammaire sur la féminisation ou non des grades et des fonctions, je ne savais jamais si je devais l'appeler « madame le consul » ou « madame la consule ». En bon macho, j'avais donc décidé de garder le masculin. De toute façon, elle n'en savait sans doute pas plus que moi... » (Zié-Mé, 2014, p. 34)

On dit plutôt ces fichues exceptions des règles de la grammaire française qui rend le choix difficile et injustifiable. Selon Louise-Laurence Larivière, le mot masculin « un consul » accepte deux féminins « une consule/une consulesse » (Larivière, 2005). Afin de trancher, Montserrat Planelles Iváñez pense que : « Le mot consul a une forme féminine attestée, consulesse, mais celle-ci est très peu utilisée. On applique dans ce cas la règle générale (ajout d'un -e), ce qui donne : une consule. » (Iváñez, 1996, p.80).

En effet, la forme féminine n'est pas identique dans toute la francophonie. Si en France le mot « un consul » peut être associé ou attribué indifféremment pour un sexe comme pour un autre, au Québec comme en Belgique, la forme « une consule » est la plus répandue, alors qu'en Suisse c'est la forme « consulesse » qui est d'usage (Dawes, 2003).

À cet égard, l'auteur de « *sociolinguistic aspects of the feminisation of names of professions in the contemporary french language* » (Iftime, 2016, p. 155), compare les guides de féminisation dans quatre pays francophones ainsi que le dictionnaire de l'Académie française comme montre le tableau suivant :

Tableau 79 (Iftime, 2016, p. 155)

Guide	Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes Québec 1991	Mettre au féminin Belgique 1994	Femme, j'écris ton nom... France 1999	Ecrire les genres Suisse 2001	Dictionnaire de l'Académie française
Féminin de consul	Une consule	Une consule	Une consule	Une consulesse	Consul n. m.

Au féminin, le nom « consul » peut donc avoir plusieurs occurrences, alors que d'un point de vue sémantique le sens n'est pas le même, car « consulesse » s'employa anciennement pour désigner l'épouse du consul et non la femme qui occupe cette fonction. Le

recours à une telle appellation peut donner lieu à un néologisme de sens à une unité lexicale qui existe déjà sous une identité sémantique différente. Si le féminin « consulesse » est aujourd'hui encouragé et préféré à celui de « consule », selon certains, comme c'est le cas pour les adeptes de la stratégie de la féminisation ostentatoire, c'est parce qu'il est différent à l'oral et à l'écrit contrairement au premier qui n'est marqué qu'à l'écrit (Voire Chapitre I. 4.2.7).

À ce sujet, l'Office québécois de la langue française recommande la féminisation du nom « consul », et ce, par l'usage du féminin dans les appellations, notamment par l'ajout d'un -e à la finale de la forme masculine.

« consul n. m. consule n. f. En matière de féminisation des titres, l'Office de la langue française recommande l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles. Un adjectif suivant un titre s'écrit en minuscules. On écrit Monsieur le Consul, Madame la Consule, Monsieur le Consul général, Madame la Consule générale. »¹⁰⁶

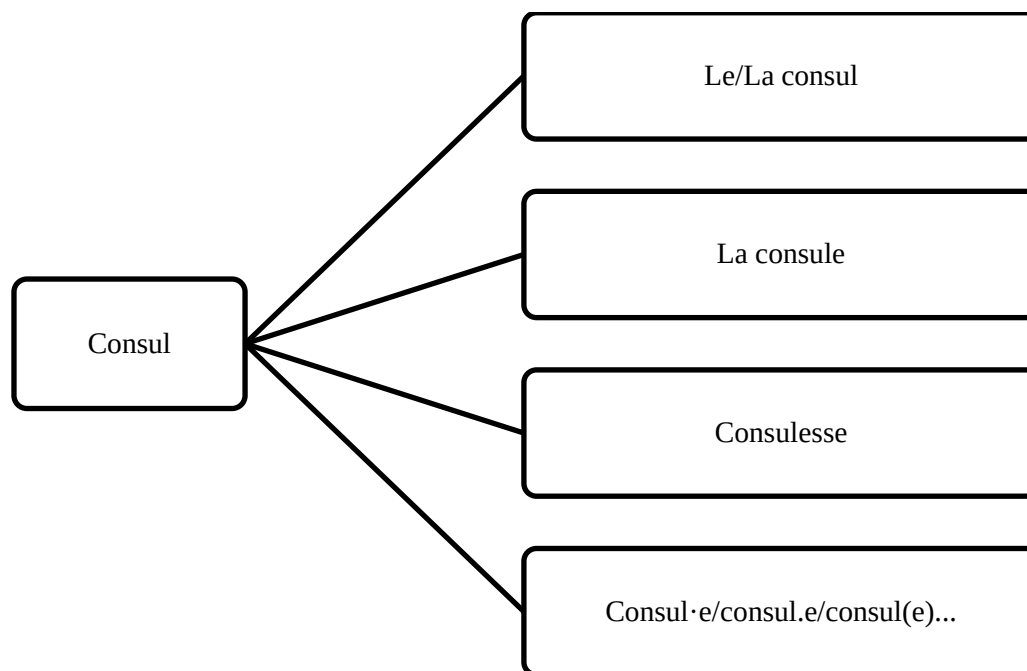


Figure 85 Différentes variantes féminines du nom « consul »

1.8.2 D'un point de vue sémantique

Historiquement, le féminin « la consule » s'employa pour désigner l'épouse du consul et non la personne occupant la fonction, comme le montre le passage suivant qui explique

¹⁰⁶http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8364373#:~:text=En%20mati%C3%A8re%20de%20f%C3%A9minisation%20des,g%C3%A9n%C3%A9ral%2C%20Madame%20la%20Consule%20g%C3%A9n%C3%A9rale [consulté le 18 août 2022]

que : « l'épouse du consul surnommée improprement et gentiment « la consule » a un rôle important à jouer dans la mesure où elle est attentive à cette communauté française expatriée qui se sent négligée et oubliée » (Dore-Audibert & Morzelle, 1997, p. 16)

Le passage cité a été suivi d'une note qui explique que le féminin est employé en fonction des normes indiquées par le ministre Laurent Fabius, l'un des premiers à soutenir la proposition de la féminisation.

1.8.3 Le cas de l'arabe : قنصل /qonsol/ [qõnʃul]

En langue arabe, le mot « قنصل »/qonsol/ s'emploie pour désigner une personne du sexe masculin ou féminin, occupant la fonction d'un « consul ». Les dictionnaires ne notent pas de féminin à la forme masculine « قنصل ».

Masculin	Féminin		
قنصل	La forme féminine	La composition	
	قنصلة	La base	La marque du genre
		قنصل	ة

La forme féminine « قنصلية » est réservée à l'endroit, à savoir le « consulat » et non la personne titulaire de la fonction ou portant le titre.

Après quelques recherches automatiques lancées sur le moteur de recherche Google, nous avons pu, enfin, rencontrer la forme féminine « قنصلة » qui procède par l'ajout d'une marque de genre à une base masculine. Il importe de signaler que cette forme apparaît sur la traduction d'un texte français vers l'arabe publié par le consulat algérien en France.

1.9 Docteur [dɔktœ:r]

1.9.1 D'un point de vue morphologique

D'origine latine, le mot « docteur » est dérivé du nom latin *dokteur*, qui est défini par le dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français comme un substantif masculin issu du latin *doctor*, lui-même issu de *fait de docere*, signifiant enseigner. Selon le même dictionnaire le mot désigne « celui qui, après avoir étudié quelques sciences dans les universités et fait tous ses actes, a pris solennellement le bonnet » (Landais, 1852, p. 616).

Selon Paulette Bascou-Bance dans « la mémoire des femmes : anthologie », les mots en –eur :

« Connaissent quatre types de féminins : en –euse (danseuse, prêtreuse), en –rice (actrice, électrice), en –esse (pêcheresse), et en –eure (prieure, supérieure). Pour former le féminin du mot docteur, les suffixes en –euse ou en –rice sont évidemment impossibles. La troisième forme : doctoresse, existe, en français, depuis le quinzième siècle et n'évoque plus aucune nuance péjorative. Reste la quatrième forme : docteure. » (Bascou-Bance, 2002, p. 476)

En ce qui est de la féminisation de ce nom, il semble qu'elle est autant emblématique que pour d'autres noms de métiers. D'après Franziska Schärer :

« Parmi les noms de métiers « de prestige » ayant la peine à se féminiser, il y a de nombreux cas de désignations se terminant en –(t)eur : l'auteur, le docteur, l'ingénieur, le professeur etc. Aucune des solutions proposées pour l'auteur/ l'auteur (f.), l'auteure, l'autrice, l'auteuse, l'aut(h)oresse ; le docteur/ la docteur, la docteure, la doctoresse, la docteuse, la doctoresse, la doctrice [...] ne s'est imposée jusqu'à nos jours. » (Schärer, 2008, p. 56)

Il est connu que les noms masculins ayant une finale en –eur forment leurs féminins en –trice ou en –euse comme c'est le cas pour : acteur/actrice, chanteur/chanteuse... En effet, les noms masculins ayant une finale en –eur offrent plusieurs possibilités de dérivation comme le montrent les exemples suivants qui illustrent les formes féminines que puisse avoir le nom « docteur » :

- -eur [+ déterminant] : certains noms gardent la même forme. Pour marquer le genre féminin, la féminisation exige l'actualisation du lexème dans le discours au moyen du déterminant (Diané & Atsé N'cho, 2020, p. 34) ou d'un substantif pour marquer le genre féminin [idem pour le masculin]. Dans le cas du nom « docteur », le féminin pourrait être dans ce cas-là : la docteur, madame le docteur ou une femme docteur.
- -eur → –eresse : certains noms de formation savante, c'est-à-dire, qui dérive d'un verbe, forment leurs féminins en –euresse. Dans le cas du nom docteur, on peut parler de « doctoresse » ou « docteuresse ».
- -eur → –euse : certains noms de formation savante également forment leurs féminins en –euse. Le féminin de docteur est, en fonction de cela : « docteuse ».

D'un point de vue grammatical, la forme la plus susceptible à être installée dans l'usage est celle qui répand le plus à la règle de base, selon laquelle, les noms masculins se terminant en –teur forment leur féminin en -trice ou en -euse. Cela nous fait penser à la forme « doctrice » ou « docteuse ». Entre les deux formes déjà présentées, la forme docteuse est la

plus logique (grammaticalement parlant), de plus qu'elle répond mieux à la règle, cette forme a été déjà attestée dans les textes les plus classiques comme on peut le lire dans le passage suivant qui date de 1840 :

« Ce remède a guéri des rhumatismes invétérés [...] Jeanne. Madame la Docteuse nous expliquera-t-elle ce que c'est que se gargariser ? Madeleine. Quoi : vous ne savez pas cela ? [...] Madeleine. Prenez une gorgée de gargarisme ou de tout autre liquide, renversez la tête en arrière comme cela. Laissez sortir le souffle par degré [...] » (Desmeules-Chollet, 1840, p. 66).

Quant à la forme « docteure », Maryse Péchoux et Vincent Plauchu expliquent que malgré sa récurrence dans l'usage en France, cette forme n'est toujours pas reconnue par l'Académie française, qui préfère garder le masculin. Selon ces derniers :

« Avec la féminisation de certaines professions, on ajoute un « e » à certains noms comme un auteur/une auteure, un professeur/une professeure. Pour la profession, le féminin de docteur est plutôt doctoresse en France et Suisse romande. Même si docteure se rencontre en France, il n'est pas encore reconnu par l'Académie française. S'il s'agit du titre honorifique, « docteur » reste invariable. » (Maryse & Vincent, 2016, p. 14)

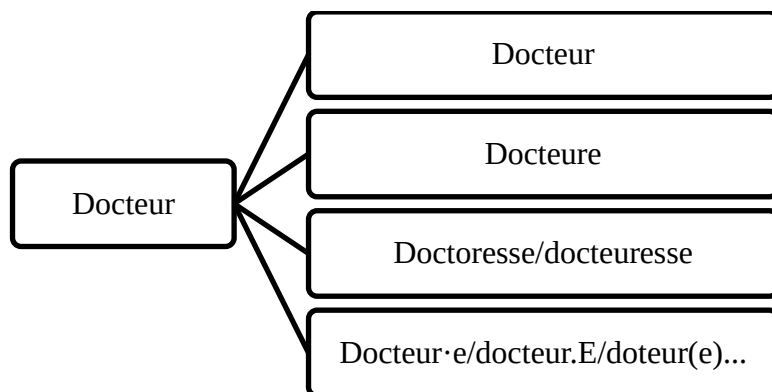


Figure 86 Différentes variantes féminines du nom « docteur »

Selon Brigitte Bloche dans « la grammaire en folie », la résistance à la féminisation du substantif « docteur » revient au fait que le féminin s'accommode mal de la docteure, doctoresse (vieilli) qu'on hésite à employer (Bloch, 2005, p. 152).

Cela va sans dire que la féminisation du nom « docteur » pose un véritable problème, que ce soit sur le plan morphologique ou sémantique (voir 9.2.). Il est, à cet effet, difficile de savoir : quelle forme choisir ?

Marina Yaguello rappelle, à ce sujet, qu'il y a aussi d'autres formes féminines qui ont déjà existé comme celle de « doctrice » (ce nom est considéré aujourd'hui comme désuet [vieilli]) ou celle de « docteuse » qui semble étrange à l'oreille.

Si la féminisation du nom « docteur » est polémique, c'est en raison de la pluralité des formes féminines existantes. Dans leur ouvrage «language Policy and planning in the Mediterranean World», Marilena Karyolemou et Pavlos Pavlou reviennent sur les principales raisons derrière l'absence de certaines formes féminines. Selon ces derniers :

« Le terme doctoresse, perçu comme désuet ou péjoratif, connaît la défaveur des usagers au Canada et qu'il n'y est presque plus attesté, en France il perdure et serait même en augmentation dans la presse française [...]. En revanche, les formes la docteur, la docteure perçues comme contrevenant aux règles codifiées seraient en recul, alors que ces formes seront recommandées par les guides de féminisation français. » (Karyolemou & eds, 2014., p. 138)

Il faut admettre qu'il n'y a pas de consensus clair et net chez les francophone quant à la forme la plus adéquate. C'est ce que prouve la comparaison entre les différentes variétés du français d'usage dans la francophonie. S'il y a une résistance à l'une des formes, c'est, en raison de la mélodie (esthétique) et non au nom lui-même.

1.9.2 D'un point de vue sémantique

En effet, il semble qu'il y a une légère nuance sémantique entre les deux variantes féminines « docteure » et « doctoresse » qui, sur un plan morphologique, semblent correctes. Selon plusieurs sources, le substantif féminin : « docteure » peut être employé pour parler d'une femme ayant le titre de « docteur » contrairement à « doctoresse », qui s'emploie historiquement pour désigner l'épouse du docteur et non celle qui porte ce titre.

Dans l'usage actuel, les deux formes féminines « doctoresse » et « docteure » se distinguent par leurs sens autrement. Selon Michèle Lenoble-Pinson (Lenoble-Pinson, 2019), si le substantif féminin « docteure » s'emploie pour désigner une personne ayant le grade de docteur en philosophies et lettres, le substantif féminin « doctoresse », quant à lui, est réservé pour désigner une femme ayant un diplôme de docteur en médecine (voir le tableau suivant).

Tableau 80 (Lenoble-Pinson, 2019)

Docteur	Personne qui est promue dans une université au grade le plus élevé.
Docteure	DOCTEUR *ès lettres. Elle est DOCTEUR en pharmacie (Ac.). Une fille DOCTEUR en philosophie (A. Billy). – Lorsque l'on s'adresse à la femme titulaire du diplôme de docteur en

	médecine, on l'appelle simplement docteur. – Au féminin, docteur peut être accompagné d'un article et d'adjectifs (épithètes et attributs) au féminin. La forme docteure, courante au Québec, se répand en Belgique.
Doctoresse	Femme qui a obtenu le diplôme de docteur en médecine. (forme usuelle en Suisse). Une sorte de maladie nerveuse que la doctoresse soigne selon une méthode toute nouvelle (Gide). Autrefois, doctoresse se disait de la femme du docteur. France. Belgique. On dit plutôt *docteur.

Marina Yaguello explique, à cet égard, que si le féminin : « doctoresse », est réservé anciennement aux femmes ayant un doctorat en médecine, est aujourd'hui rejeté, ce n'est, en effet, qu'en raison de la connotation injurieuse que lui apporte le suffixe (-sse)¹⁰⁷. Selon la même source, ce mot attesté au début du XX^e siècle : « *est pratiquement sorti de l'usage actuel, sans doute à cause de la dépréciation qui touche le suffixe –esse [...]. Il est de toute façon réservé aux femmes titulaires du doctorat en médecine et ne règle pas le problème des autres titres doctoraux (ès lettres, etc.).* » (Yaguello, *Le sexe des mots*, 1989).

Selon plusieurs sources consultées, la forme « docteuse » est aussi rejetée à cause de la présence du suffixe –euse dont l'usage inspire souvent une connotation dégradante.

1.9.3 Le cas de l'arabe : دكتور / **doktur** / [dɔktu:r]

Le mot « docteur » s'emploie, en langue arabe, sous sa forme arabe pour parler également d'une femme ayant le grade de docteur que ce soit en médecine ou autres domaines. Le féminin s'obtient selon la règle de base, en d'autres mots, par l'ajout d'une marque de féminin à une base masculine, comme le montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin

¹⁰⁷ Selon René Journet et Guy Robert dans « Mots et dictionnaires Tome III », p. 553 : « DOCTORESSE. T. employé par ironie pour désigner une femme qui fait le docteur, qui affecte d'être savante (Bo19, Lav, Del, etc.). [...] on dit plus souvent docteur. ».

دكتور	La forme féminine	La composition	
	دكتورة	La base	La marque du genre
		دكتور	ة

Sur un plan morphologique et sémantique, le féminin ne pose aucun problème (aucun glissement de sens/aucune connotation négative).

1.10 Entraîneur [ãtrɛnœːR]

1.10.1 D'un point de vue morphologique

La majorité des dictionnaires introduisent [sens premier] le nom « entraîneur » comme un nom masculin qui désigne « celui qui entraîne, qui prépare les chevaux à la course » (Bénard, 1879, p. 269). Le mot s'emploie aujourd'hui, selon Larousse en ligne, pour parler d'« une personne qui, par des exercices gradués, entraîne un athlète, un boxeur, un nageur, une équipe, etc., et les prépare à une compétition ».

Aujourd'hui, pour désigner un entraîneur, les français alternent entre « entraîneur » et « coach » qui est d'origine anglo-saxonne. La féminisation du nom : « coach » ouvre la porte à plusieurs interrogations, comme c'est le cas, d'ailleurs, pour la plupart des noms d'origines étrangères (empruntés).

En règle générale, l'attribution du genre aux noms empruntés à des langues étrangères s'effectue en fonction de leur genre dans la langue d'origine. Pour ce qui est de l'anglais, qualifié comme une langue moins genrée que la langue française, l'attribution du genre s'effectue en fonction des règles de la langue emprunteuse, comme c'est le cas pour le nom « coach » qui n'a pas d'équivalent féminin dans sa langue source. Cela fait que, pour former le féminin, le nom « coach » obtient un article féminin :

Ex. : le coach/la coach, un coach/une coach...

Pour ce qui est de la féminisation du nom « entraîneur », il semble que la résistance tient surtout de son côté sémantique, car d'un point de vue morphologique, le nom entraîneur cède facilement à la féminisation selon les règles de la formation du féminin du nom.

Le nom « entraîneur » connaît deux féminins possibles : entraîneure, entraîneuse... Comme, nous l'avons déjà montré à travers les exemples précédents, les noms en –eur forment généralement leurs féminin en –euse, comme c'est le cas pour : chanteur/chanteuse, vendeur/vendeuse...

À ce sujet, Michaela Heinz explique que contrairement aux autres appellations, celles relatives au domaine sportif, comme : « arbitre », « entraîneur », « coureur », « leader »... sont représentatives des hésitations face à la tentative de leur féminisation (Heinz, 2011, p. 235). Heinz ajoute, à ce propos : « *pour désigner qui arbitre : arbitre n., arbitre femme, arbitre féminin, arbitre féminine, féminine arbitre, femme arbitre ou pour désigner celle qui entraîne un/une athlète : entraîneur, n., entraîneuse, n.f., entraîneure, n.f.* » (Heinz, 2011, p. 235).

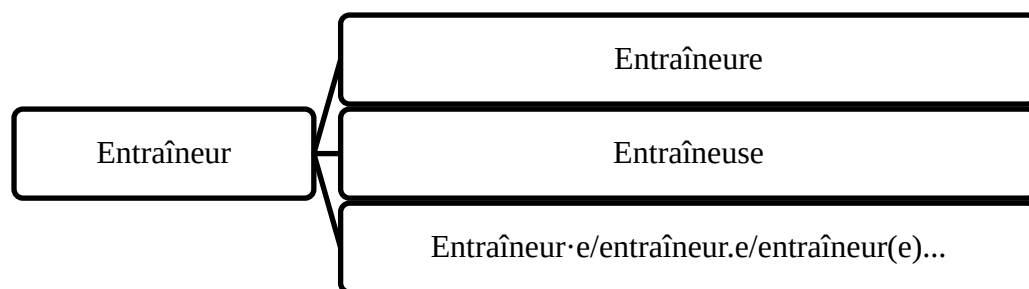


Figure 87 Différentes variantes féminines du nom « entraîneur »

1.10.2D'un point de vue sémantique

D'un point de vue sémantique, le couple lexical « entraîneur/entraîneuse » n'a pas la même valeur sémantique, une raison de plus pour justifier pourquoi, l'usage du masculin pour parler d'une femme ayant ce titre persiste. À ce propos, Brigitte Bloch explique dans « *la grammaire en folie* » que : « *Certains métiers n'ont pas le même sens au féminin et au masculin. C'est ainsi qu'au féminin ils ont une connotation péjorative [...] c'est pour cela que l'on nomme avec précaution « un entraîneur de gym ».* » (Bloch, 2005, p. 154).

Le féminin « entraîneuse » connaît une forte résistance à la féminisation à cause de sa connotation. À ce sujet, plusieurs sources tiennent à montrer que le nom « entraîneur », employé sous sa forme masculine, désigne une personne qui entraîne les chevaux pour la course ou une personne qui entraîne un coureur ou un athlète. Alors que le féminin « entraîneuse » renvoie généralement à « *jeune femme employée dans les bars, les dancings pour engager les clients à danser [...], à consommer* » (Corbin, 2012, p.398). Les deux formes féminines réfèrent à des actants agissant dans deux domaines extralinguistiques différents (Corbin, 2012, p.397).

Cela nous rappelle les propos de Marina Yaguello lorsqu'elle écrit qu'il y a :

« une distinction de sens absolue entre le féminin et le masculin, sans doute irrémédiable. Ainsi, une femme qui entraîne une équipe sportive ou des chevaux ne peut-elle être nommée entraîneuse sans risquer l'équivoque » (Yaguello, 2014, p. 67).

Nous citons, encore une fois, Jean-Pierre Fogui qui tient à différencier, dans « *les délicieuses ambiguïtés de la langue française : guide pratique à l'usage des francophiles* », entre les deux noms : « entraîneur/entraîneuse » en tenant à faire apparaître la dissymétrie sémantique qui peut naître de l'usage dans le discours (voire tableau suivant).

Tableau 81 (Fogui, 2021, p. 24)

Mot au masculin	Signification	Mot au féminin	Signification
Entraîneur	En sport, c'est une personne qui entraîne	Entraîneuse	Femme chargée d'entraîner les gens à boire

L'auteur ne manque pas de faire apparaître les dissymétries sémantiques, ou en d'autres termes, l'écart de sens entre le masculin et le féminin, qui ne se limite pas uniquement à l'exemple précité mais à un ensemble de mots en langue française, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 82 (Fogui, 2021, pp. 24-25)

Mot au masculin	Signification	Mot au féminin	Signification
Courtisan	Homme faisant partie de la Cour	Courtisane	Femme de mœurs dissolues
Galant	Homme qui cherche à plaire aux femmes	Galante	Femme de mœurs légères
Gars	Homme qui cherche à plaire aux femmes	Garce	Fille de mauvaise vie
Facile	Homme agréable à vivre	Facile (femme facile)	Pute
Maitre	Celui qui gouverne	Maitresse	Amante
Péripatéticien	Disciple d'Aristote	Péripatéticienne	Prostituée
Public	Homme connu	Publique (femme publique)	Pute

On n'en conclut que le genre est d'une grande importance, il révèle les traits sémantiques distinctifs entre les différentes formes.

1.10.3 Le cas de l'arabe : مدرب/modarib/ [mudarib]

En langue arabe, le nom s'emploie pour parler d'un homme entraîneur. Contrairement à la langue française le féminin ne porte aucune connotation péjorative.

Masculin	Féminin		
مدرب	La forme féminine	La composition	
	مدربة	La base	La marque du genre
		مدرب	ة

1.11 Hôte [o:t]

1.11.1 D'un point de vue morphologique

Le nom « hôte » a pour origine le latin « hospes » et « -pitis (m) » suffixe masculin. La composition des deux unités lexicales a donné « hospita » qui signifie « hôtesse », et « hospitium » au sens d' : « hospitalité » (Pourret, 1886, p. 246). En revenant sur les différents dictionnaires de langue, ce mot par son origine ainsi que par son sens contemporain, s'emploie indifféremment pour désigner une personne qui loge ou qui fait loger, un local... etc.

Selon le dictionnaire étymologique de la langue française :

« *HOTE, hôtesse, *hoste, hostesse, qui tient auberge ; qui loge ou qui est logé ; qui traite ou qui est traité, soit d'une manière gratuite, soit pour de l'argent. D'hospes, homme logeur, qui reçoit, ou d'hospes, étranger, homme logeur, qui reçoit, ou d'hospes, étranger, que l'on dér. Du gr. Hostis, le premier venu ; ou, suivant d'autres, de fostis, de dehors, pour deforis* ». (De Roquefort, 1829)

Aussi :

« *Hôte, HÔTESSE, celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, une auberge ; celui qui vient manger dans un cabaret, une hôtellerie, etc. il se dit aussi de celui qui donne l'hospitalité, qui héberge, et de celui qui est hébergé.* » (Soulce & Sardou, 1851, p. 238)

Au féminin, la sémantique ouvre sur une variété sémantique importante, car la forme épiciène « hôte », peut référer à une personne du sexe féminin ou à une personne du sexe masculin ce qui fait que l'usage du féminin « hôtesse » reste réservé à un contexte bien précis.

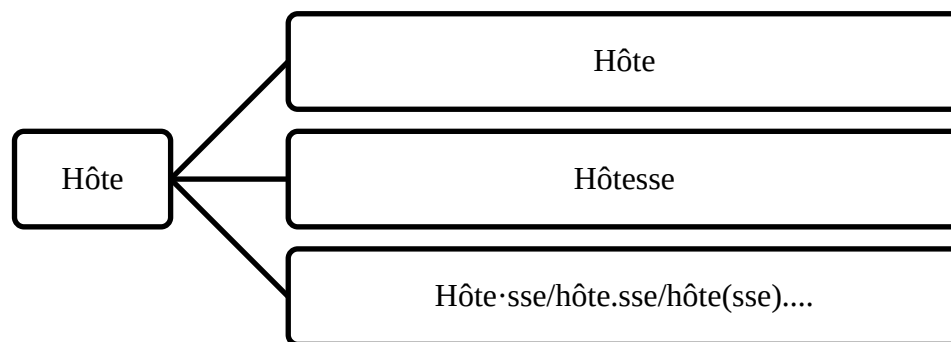


Figure 88 Différentes variantes féminines du nom « hôte »

D'après les ouvrages théoriques de la grammaire française qui abordent la question de la formation du féminin, il y'a un nombre limité de noms qui forment leur féminin en –esse, dont le nom « hôte » qui forme son masculin en obtenant un suffixe (–esse) à la fin. Selon une étude citée par Céline Labrosse dans son livre « *pour une langue sans sexisme: petit traité pratique pour un usage au quotidien* », il y a :

« Moins de 1% des noms communs de personnes, soit 55, voient leur féminin suffixé par rapport à un radical masculin (prince, princesse ; hôte, hôtesse, maitre, maitresse figurent parmi les plus connu). Et plusieurs d'entre eux adoptent une forme commune de nos jours : une notaire, une prophète, une type, une clown, une trappiste (et non trappistine), une devin, une diacre, etc. » (De Roquefort, 1829, pp. 421-422)

Dans son livre « *la recherche féministe francophone : langue, identité et enjeux* », l'autrice Fatou Snouh tient à préciser qu'il y a une quarantaine de féminins suffixés par rapport à leurs masculins (base) (Fatou, 2009, p. 122). Snouh ajoute que, seuls les féminins ayant une finale en –sse : « qui fassent partie du lexique courant sont hôte/hôtesse et maître/maîtresse, les autres sont des titres comme prince/princesse ou des termes péjoratifs comme drôle/drôlesse, ogre/ogresse » (Fatou, 2009, p. 122)

En langue française, les noms ayant à la base un –e finale gardent, généralement, la même forme que ce soit pour le masculin ou le féminin. Il y a, cependant, des exceptions à cette règle. Certains noms ayant une finale en –e forment leur féminin en obtenant un suffixe –esse, comme pour : compte/comtesse, hôte/hôtesse.

Selon Maurice Grevisse et Christine Da Silva-Genest dans « *le Grevisse de l'orthophoniste: grammaire essentielle* », il y a presque une trentaine de noms (presque tous en –e) qui ont leur féminin en –esse, comme le résume le tableau (Grevisse & Da Silva-Genest, 2018, p. 111) suivant :

Tableau 83 (Grevisse & Da Silva-Genest, 2018, p. 111)

Abbé/abesse	Faune/faunesse	Prêtre/prêtresse
Ane/ânesse	Hôte/hôtesse	Prince/princesse
Bougre/bougresse	Ivrogne/ivrognesse	Prophète/prophétesse
Chanoine/chanoinesse	Maître/maîtresse	Sauvage/sauvagesse
Compte/comptesse	Mulâtre/mulâtresse	Suisse/suissesse
Devin/devineresse	Nègre/négresse	Tigre/tigresse
Diable/diablesse	Ogre/ogresse	Traître/traïtesse
Drôle/drôlesse	Pair/pairesse	Vicomte/vicomtesse
Druide/druïdesse	Pauvre/pauvresse	
Duc/duchesse	Poète/poètesse	

Le féminin « hôtesse » ainsi que d'autres noms de métiers comme celui de « sage-femme » ne se conjuguent généralement qu'au féminin, sous prétexte que les métiers auxquels ils réfèrent sont réservés exclusivement aux femmes. Le nom « hôtesse », par exemple, a pour masculin le nom « steward » (un nom emprunté à l'anglais), au lieu de « hôte » qui, par dérivation régressive, semble le plus adéquat. Selon le guide de féminisation « *femme j'écris ton nom* », la forme « steward » équivalent masculin d'« hôtesse » est fort recommandée en Suisse.

1.11.2D'un point de vue sémantique

Au masculin, le nom « hôte » a deux sens distincts, il désigne identiquement celui « qui reçoit » ; ou celui « qui est reçu ».

Au féminin, « hôte » s'emploie pour désigner « celle qui est reçue ». Pour désigner celle qui reçoit, il serait plus propre d'employer le nom « hôtesse ». Grevisse explique à ce sujet que :

« *HÔTE* « peut avoir deux sens opposés : celui qui accueille et celui qui est accueilli » (Ac.). – *Au féminin, hôtesse s'applique à « celle qui reçoit qqn ». C'est-à-dire la maîtresse de maison : Elle était un HÔTESSE réputée (Id.). – Par extension, hôtesse désigne la « femme chargée d'accueillir le public, la clientèle, les passagers » : HÔTESSE d'accueil (Id.). HÔTESSE de l'air (Id.). – Comme nom féminin, hôte se dit de « celle que l'on reçoit, qui est accueillie (chez qqn) » ; il est synonyme d'invitée : Elle a été son HÔTE pendant quelques jours (Id.). » (Grevisse & Lenoble-Pinson, 2009, p. 165).*

1.11.3 Le cas de la langue arabe : ضيف/dhayf/ [ɖajf]

En langue arabe, le nom peut être traduit par «ضيف» qui s'emploie pour parler de celui qui reçoit, mais jamais de celui qui est reçu «ضيف».

Quant au féminin qui s'obtient par l'ajout d'une marque de féminin (ta marbuta), il ne signifie pas une femme qui reçoit mais plutôt une femme qui occupe le poste d'une « hôtesse d'air », à ce propos certains dictionnaires de langue arabe indiquent que le masculin «ضيف» s'emploie pour désigner un steward.

1.12 Juge [ʒyʒ]

1.12.1 D'un point de vue morphologique

Le nom « juge » est d'origine latine, issu du latin populaire *judicum*, d'où vient le verbe « juger » qui a donné naissance au nom d'agent « juge ». Historiquement, le nom juge s'emploie pour parler d'un : « magistrat qui rend la justice est un juge, [...], qui rend la justice. Il a pour mission de juger, de faire ou de prononcer des jugements. L'état ou la profession de toute personne employée à l'administration de la justice porte le nom judicature [...]. » (Personneaux, 1916, p. 146)

Comme nous l'avons précédemment montré, les noms masculins ayant une finale en –e ne changent pas de forme au féminin. La féminisation de ces noms dits épiciens, procède par la féminisation de l'article, comme nous pouvons le constater à travers les exemples suivants :

Masculin	Féminin
Un gynécologue	Une gynécologue
Un guide	Une guide
Un juge	Une juge

Ce procédé de féminisation est très sollicité à l'oral, on entend, souvent, parler de : la prof (professeur).

Selon Christine Jacquet-Pfau, dans « le signe de la féminisation d'usage du français », dans les différents dictionnaires de langue française, le nom juge est introduit comme un nom épicien suivi de la marque (n.), comme le montre l'image illustrée ci-dessus, qui résume la comparaison de l'entrée « juge », selon deux grands dictionnaires français, à savoir, le Nouveau Petit Robert et le Petit Larousse illustré :

Nouveau Petit Robert 2009
 avocat, e n.
 juge n.
 ministre n.
 poète n.
 professeur n.

Petit Larousse illustré 2010
 avocat, e n.
 juge n.
 ministre n.
 poète n.
 professeur n.

Figure 89 (Karyolemou & eds, 2014, p. 106)

L'une des premiers linguistes qui ont abordé ce sujet, Marina Yaguello n'hésite pas à considérer le nom « juge » comme un nom qui n'a pas de féminin attesté. La linguiste voit que c'est sa finale en –e qui : « le prédispose à devenir épïcène : rien n'empêche de dire « une juge » comme on dit « une élève » ou « une secrétaire », et pourtant cet emploi est encore perçu comme populaire et reste cantonné dans l'usage oral » (Yaguello, 1989, p. 94).

L'histoire témoigne que la langue française avait offert d'autres alternatives. Selon Damourette et Pichon :

« la langue d'avant l'époque classique avait osé maints autres féminins en –esse, parmi lesquels M. Nyrop cite aiglesse, jugesse, libraresse, merlesse, miresse, hypocritesse, siresse, féminins d'aigle, juge, libraire, merle, mire, hypocrite, sire... » (Damourette & Pichon, 1943, p. 317).

La forme féminine « jugesse » est considérée aujourd'hui comme archaïsme. Si elle intègre aujourd'hui le débat, c'est parce qu'elle est recommandée selon certaines stratégies de féminisation qui espèrent dépasser l'ambiguïté sémantique qu'entraîne l'usage du masculin.

De toute façon, les possibilités qu'offre l'usage pour parler d'une femme prête souvent à confusion, le locuteur se trouve face à l'embarras du choix entre les différentes variantes féminines possibles, et qui varie généralement entre celles que montre la figure suivante :

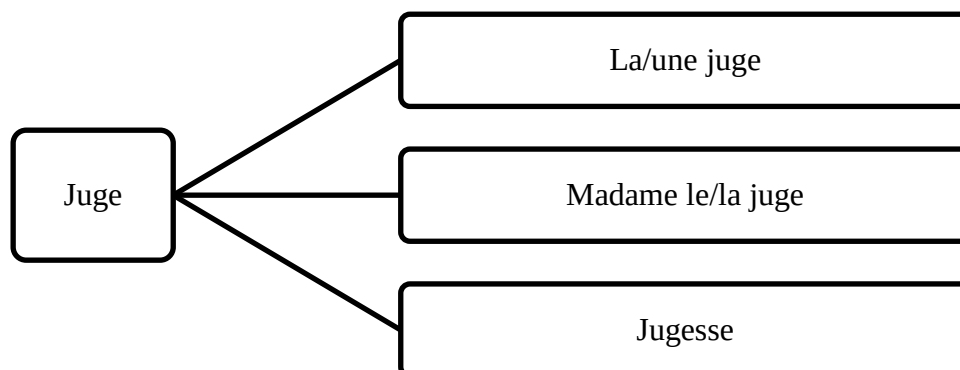


Figure 90 Différentes variantes féminines du nom « juge »

1.12.2 D'un point de vue sémantique

D'après son origine, la forme féminine « jugesse » a été employée originellement pour parler de l'épouse d'un juge et non pour parler d'une femme occupant le poste d'une juge (femme juge), comme on peut le lire à travers le passage suivant :

« M. le Juge et Mlle la Jugesse son épouse, personnes conjointes très aimables et dont le mérite desquels éclate avec beaucoup de réputation pour être la maison la plus distinguée de tous les paysans qui composent ce lieu, se sont attaqués très vigoureusement dans un combat civil donné dans la cuisine de leur maison.[...] cependant la victoire est due à M. le juge, puisque Mlle la Jugesse y a eu sa coiffure déchirée... » (Prion, 2007, p. 109)

1.12.3 Le cas de l'arabe : قاضي /qadhi/ [q:aḏi:]

En langue arabe, le nom « قاضي », synonyme de juge en français, est un nom d'agent formé à partir du verbe « قضى » /qaḏa/. D'un genre masculin, ce nom s'emploie indifféremment pour désigner un juge, peu importe son sexe, femme ou homme.

En effet, la féminisation du nom « قاضي » ne pose aucun problème, car elle est systématique. Cela explique, d'un côté, que la langue arabe n'empêche pas la féminisation et affirme, de l'autre, que la résistance à la féminisation est d'ordre extralinguistique (idéologique ou politique). Même si l'usage du substantif féminin « قاضية » reste réservé à des contextes moins formels.

Il paraît qu'il y a une nuance sémantique remarquable à l'intérieur de la catégorie du féminin. Selon les dictionnaires de la langue arabe, le mot « قاضية » peut avoir plusieurs indications sémantiques. Il peut désigner « une femme juge », comme il peut être employé, dans un contexte différent, sous un sens différent, dans le sens de : « la définitive », comme le montre le verset coranique suivant : « ce fut la définitive »...

D'un point de vue formel, la formulation du féminin est possible à l'aide d'une marque de genre :

Masculin	Féminin		
قاضي	La forme féminine	La composition	
	قاضية	La base	La marque du genre
		قاضي	ة

Comme nous pouvons voir, le féminin peut se former facilement suivant un exercice de dérivation qui consiste à associer une marque de féminin à une base masculine.

1.13 Maître de conférences [mætrdəkɔ̃ferãs]

1.13.1 D'un point de vue morphologique

D'origine latine, le mot « maître » s'emploie en langue française, comme un substantif masculin ayant le sens de « *celui qui domine, qui commande ou qui a des esclaves et des serviteurs* » (Noël, 1824). En tant qu'adjectif, « maître » entre dans la composition de certaines locutions, comme : il est maître homme, maître clerc, maîtresse femme...

Au féminin, le mot « maître » se fait remplacé par celui de « maîtresse ». Selon la règle de base, le mot forme son féminin en obtenant un suffixe –esse, comme l'explique le passage suivant : « *Maître fait au féminin maîtresse : madame est la maîtresse de la maison ; cette femme est maîtresse et non maître de ses passions, de ses sentiments ; maîtresse d'école [...]* » (Carpentier, 2020, p. 276)

L'auteur ajoute que le mot « maître » s'emploie également sous sa forme masculine pour parler d'une femme, selon ce dernier :

« 2. Lorsque, par le mot maître pris substantivement, on veut exprimer une idée de suprématie, d'omnipotence, il s'emploie au masculin même lorsqu'il se rapporte à un substantif féminin : la Providence est le maître... - c'est donc dans ce sens qu'une femme pourra dire : le maître ici, c'est moi. » (Carpentier, 2020, p. 276)

D'un point de vue purement grammatical, le procédé selon lequel le féminin est formé, est correct, sauf que, d'un point de vue sémantique, il semble que le sens du nom « maîtresse » est différent de celui du masculin, la raison pour laquelle, l'usage est déconseillé.

« *Maîtresse est historiquement le féminin de maître, et il a encore cette valeur dans certains emplois. Mais les deux formes fonctionnent en partie de façon indépendante. Le masculin ne peut pas toujours être mis à la forme féminine : [...] dans la mesure où maître-assistant a un féminin, c'est maître-assistante. Inversement, maîtresse, dans une de ses significations, sert de « féminin » à amant, non à maître. Donc, maîtresse, féminin morphologique et historique de maître, n'est que partiellement le féminin sémantique.* » (Goosse, 1991)

En effet, le mot « maître » entre dans la composition de plusieurs noms composés, ce qui rend sa féminisation plus compliquée, comme c'est le cas de certains noms de fonctions qui s'emploient sous leur forme masculine même pour désigner une femme, à l'instar de celui de « maître de conférences ».

Selon Jean Szlamowicz dans son ouvrage «le sexe et la langue: petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance» :

« Le mot maître de conférences n'a pas connu de féminin parce que cette fonction n'a pas initialement été exercée par des femmes. L'usage trouve donc incongru de parler de maîtresse de conférences. [...] dans d'autres cas, comme maître-assistant ou maître-brasseur, le féminin est parfaitement accepté mais c'est le second mot qui en porte la marque (maitre assistante ou maître brasseuse). On note qu'on ne trouve pas de maître-graisseuse, de maître-foreuse, de maitre charpentière, etc. »

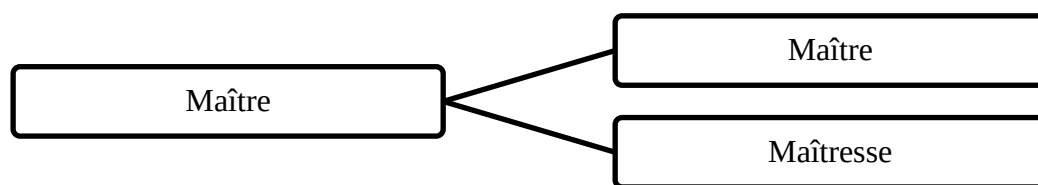


Figure 91 Différentes variantes féminines du nom « auteur »

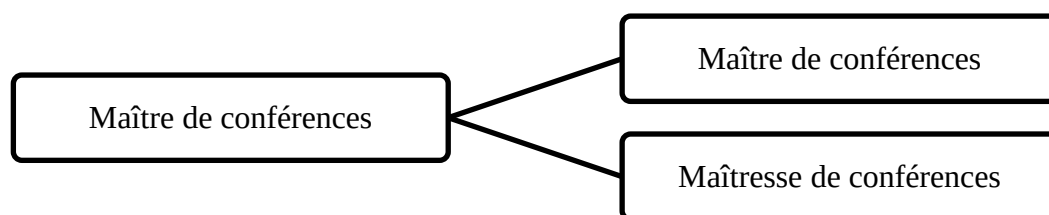


Figure 92 Différentes variantes féminines du nom « maître de conférences »

1.13.2D'un point de vue sémantique

Sous sa forme masculine, le substantif « maître » s'emploie pour parler d'une femme dans un sens précis, comme le dit clairement le passage suivant :

« Lorsque, par le mot maître pris substantivement, on veut exprimer une idée de suprématie, d'omnipotence, il s'emploie au masculin même lorsqu'il se rapporte à un substantif féminin : la Providence est le maître... - c'est donc dans ce sens qu'une femme pourra dire : le maître ici, c'est moi. » (Carpentier, 2020, p. 276)

Quant au féminin « maitresse », la littérature abordant la question témoigne qu'il a subi un voyage sémantique remarquable. Au fil de l'histoire, le mot a perdu une grande partie de son sens, il n'est plus considéré comme féminin de maître. En fonction de ce qui précède,

Goosse trouve que « maîtresse » peut être considéré, d'un point de vue morphologie et historique, comme féminin de « maître », alors que d'un point de vue sémantique, il ne l'est que partiellement (Goosse, 1991). L'auteur renforce cette idée en expliquant que : « le masculin ne peut pas toujours être mis à la forme féminine [...] dans la mesure où maître-assistant a un féminin, c'est maîtresse-assistante. Inversement, maîtresse, dans une de ses significations, sert de « féminin » à amant, non à maître. » (Goosse, 1991).

Malgré la possibilité de la formation du féminin, le masculin tient bien sa place. Cela nous invite à nous interroger sur la nature des motifs de la résistance de ce nom à la féminisation. À ce propos, Elizabeth Dawes réplique dans son article « *La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : de la morphologie à l'idéologie.* » que :

« La féminisation des titres n'est pas un problème linguistique, c'est un problème de société. La preuve ? On peut dire une secrétaire mais pas une secrétaire d'État. On peut dire une maîtresse d'école mais pas une maîtresse de conférences. La féminisation n'est pas conditionnée par la forme morphologique des mots mais par le statut social de leur référent. » (Dawes, 2003).

La résistance à la féminisation n'est pas d'ordre linguistique, elle traduit la volonté de la société à limiter l'accès aux fonctions prestigieuses aux hommes. Jean Pierre Fogui explique dans « *les délicieuses ambiguïtés de la langue française: guide pratique à l'usage* » que les incohérences de la grammaire peuvent avoir un fond social et/ou politique. Il écrit à ce propos :

« Derrière les questions grammaticales apparaissent en filigrane des préoccupations sociopolitiques cachées dans l'inconscient collectif ? Que ceux qui en doutent considèrent l'exemple du mot Maître dont le féminin est incontestablement Maîtresse ; mais comme ce dernier terme est socialement connoté, les Avocats, les Notaires et les Huissiers de sexe féminin acceptent volontiers d'être appelés Maîtres et non Maîtresses. » (Fogui, 2021, p. 25)

Certes, il est plus qu'évident que le nom « maitresse » est, par son histoire, porteur de valeur péjorative, mais il est aussi inadmissible de le rejeter à cause de cela. Au final, c'est la formation la plus logique.

1.13.3 Le cas de l'arabe : أستاذ محاضر /ustadh mohadhir/ [ʔusta:ðmuħa:ðir]

Même si l'Académie de la langue arabe¹⁰⁸ avait déjà toléré la féminisation de quelques titres comme celui de « أستاذ » ainsi que beaucoup d'autres, beaucoup continuent à l'employer sous sa forme masculine pour désigner une femme.

Le mot « أستاذ » entre dans la composition de beaucoup de mots composés, comme c'est le cas pour le nom : « أستاذ محاضر »¹⁰⁹. D'après sa morphologie, ce mot est composé de deux unités lexicales : un substantif masculin « أستاذ » au sens de « enseignant » ou « maître » et « محاضر », et un adjectif relatif au nom « conférences ». La combinaison des deux unités lexicales donne lieu à une unité lexicale et sémantique différente « أستاذ محاضر » en arabe, qui correspond à « maître de conférences » en français. Ces deux derniers s'emploient dans leurs sens premier pour désigner : un grade à l'université qui s'emploie pour qualifier un enseignant chercheur ayant un doctorat.

L'usage du féminin est de plus en plus présent. Pour former le féminin, il suffit d'accorder les deux unités lexicales au féminin (ajoute d'une marque de genre). On obtient, en fonction de cela, un nom composé formé d'un substantif féminin « أستاذة » et d'un adjectif féminin « محاضرة »..

Masculin	Féminin		
أستاذ محاضر	La forme féminine	La composition	
	أستاذة محاضرة	La base	La marque du genre
		أستاذ (n.) محاضر (adj.)	ة

D'un point de vue sémantique, les deux formes, masculine et féminine, désignent le même poste que se soit pour un homme ou pour une femme.

Contrairement au français, le mot « أستاذ » en langue arabe cède facilement à la féminisation et n'engendre aucune connotation négative.

¹⁰⁸ Lire sur ce sujet : Hamzaoui, Rachad, *L'Académie arabe de Damas et le problème de la modernisation de la langue arabe*, Leyde, Brill, 1965

¹⁰⁹ Calque.

1.14 PDG

1.14.1D'un point de vue morphologie

D'après Riopel Diane et Clément Croteau, la forme abrégée « PDG » est une abréviation familière qui s'emploie à l'oral plus qu'à l'écrit et qui signifie « président directeur général ». Selon la même source, l'acronyme « PDG » peut être employé sous la même forme pour parler aussi d'une femme, c'est-à-dire, « présidente directrice générale » (Larivière, 2005, p. 157).

Il est possible, selon certains, de parler d'un ou d'une PDG (Riopel, Clément, & ., 2008, p. 461). Selon Hadumod Bussmann et Hellinger Marlis dans leur ouvrage «Gender across languages: The linguistic representation of women and men », les acronymes, à l'image des substantifs, ont un genre que détermine généralement un déterminant :

« acronyms can also be specified for gender in this way, although this happens less frequently : une P.D.G., une S.C.F. » (Bussmann & Marlis, 2003, p. 106)

Si pour certains, le mot PDG fléchit au masculin et féminin au moyen du déterminant, pour d'autres, les noms comme PDG, tout comme extra, devront être considérés comme des mots invariables ou épiciens.

D'autres trouvent qu'il y a une possibilité de former le féminin suivant la règle classique, autrement dit, par l'ajout d'un -e finale à la forme masculine « pédégé¹¹⁰ ». Le dilemme qui se pose, à ce point de vue, est que le féminin n'est pas marqué. En d'autres mots, à l'oral, il n'y a aucune différence (Merle, 2002, p. 148). En réponse à cela, certains notent la forme « pédégère » [pedezɛʁ] qui a été, selon Larousse [en ligne]¹¹¹, improprement formée¹¹² sur « pédégé ».

Enfin, il semble que la féminisation semble plus simple à la forme non-abrégée qu'à celle abrégée.

1.14.2D'un point de vue sémantique

La féminisation n'entraîne aucune variation sémantique.

¹¹⁰ Néologisme.

¹¹¹ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/p%C3%A9d%C3%A9g%C3%A8re/10910214> [consulté le 04 octobre 2022]

¹¹² Dérivation fautive.

1.14.3 Le cas de l'arabe

En langue arabe, le mot « PDG » peut être traduit par : رئيس مدير عام.

Masculin	Traduction	Féminin
Président	رئيس	رئيسة
Directeur	مدير	مديرة
Général	عام	عامّة

D'un point de vue grammatical, les trois mots ne posent aucun problème face à leur féminisation. S'il y a une résistance à l'usage de la forme féminine, elle ne sera pas d'origine linguistique.

1.15 Professeur [prɔfɛsœ:r]

1.15.1 D'un point de vue morphologique

Le mot « professeur » est issu du latin *professor*. Ce nom s'emploie dans son premier sens pour qualifier quelqu'un dont la profession est d'enseigner, plus exactement, celui qui enseigne une science ou un art. En langue française, il paraît que la féminisation du nom « professeur » pose problème, car contrairement à d'autres pays francophones, le masculin s'emploie identiquement pour parler d'une femme ou d'un homme exerçant la profession de « professeur ».

Il s'avère, selon Marina Yaguello qu'originellement, le mot « professeur » a été attesté pour la première fois « *en parlant d'une femme en 1846.* » (Yaguello, 1989). Selon la même source : « *en un siècle et demi, les femmes ont complètement investi la profession, et pourtant elles n'ont toujours pas de nom.* ». (Yaguello, 1989)

La possibilité de la formation du féminin, que montre les différentes occurrences féminines, n'a pas pu mettre fin à l'usage du masculin, comme le confirma Michaela Heinz entre ces lignes : « *malgré des propositions de formes au féminin (professeuse, professoressa et une professeuse, le masculin est seul en usage en français d'Europe (seule la forme abrégée admet le féminin : sa prof, une prof). Au Québec, le féminin professeuse est usuel.* » (Heinz, 2009, p.84).

D'un point de vue formel, la féminisation du nom professeur procède, pour reprendre les mots d'Anne-Marie Houdebine, par l'usage d'un déterminant, porteur du genre sexué et de l'épicène « professeur » (Houdebine A.-M. , 1994, p. 330).

Ex. : un professeur/une professeur

Le nom « professeur » est considéré, en fonction de cela, comme un épïcène qui peut être employé identiquement pour qualifier une personne du sexe masculin ou féminin, au même titre que celui de médecin.

Ex. : un médecin/une médecin...

Toutefois, les différentes formes féminines présentes confirment que la formation du féminin de « professeur » peut suivre plusieurs procédés dérivationnels, comme le témoigne le passage suivant:

« the –eur suffix can be feminised as –euse (menteur/menteuse), and the teur suffix as –trice (dessinateur/dessinatrice), with both solutions being possible in some cases (enquêteuse, enquêtrice). Some –eur nouns already exist in the feminine form (danseur/danseuse, vendeur/vendeuse), but professeur, auteur and proviseur are only used in the masculine. There are several possible solutions here : professeure (as in prieure or meilleure) professeuse (as in danseuse or coiffeuse), or may be professoress (as in doctoresse or vendresse) but this last suffix is scarcely productive nowadays. »(Walter, 2003, p. 210)

D'après le passage précédent, on déduit que le nom « professeur » peut avoir plusieurs équivalents féminins, comme montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin	Procédé de féminisation	Finale
Professeur	Une professeur	la féminisation de l'article	Un → une
	Une professeure	l'ajout d'une marque de genre	-e
	Une professeuse	selon les règles de la formation du féminin, les noms en –eur forment leur féminin en –euse	-eur → –euse
	Une professoress	L'ajout d'un suffixe –sse	-eur → –esse

N.B. la forme féminine « professoress » est considérée comme archaïque étant donné que l'usage remonte à une date ancienne.

Dernièrement, la forme féminine « professeure » est de plus en plus utilisée, même si, d'un point de vue phonétique, cette forme n'est pas marquée à l'oral. Le –e finale ne se prononce pas, contrairement aux autres formes proposées. Selon le Littré : *« le féminin professeure, bien que employé par Voltaire, ne paraît pas devoir réussir. Aujourd'hui, on s'accoutume à dire professeur au féminin, comme on dit une femme auteur »* (Littré, 1878, p. 1338).

Il est important de noter que le féminin associé au nom « professeur » varie d'une région francophone à une autre, comme le montre le tableau suivant :

Pays Forme masculine	Belgique M. Lenoble(2005) et guide officiel	Canada Guide officiel et L. Larivière (2005)	France B. Cerquiligniet al. (1999)	Suisse T. Morau (1999)
Professeur	Une professeur Une professeure	Une professeure	Une professeur(e)	Une professeure

La féminisation du nom « professeur » peut s'effectuer selon plusieurs stratégies, dont :

- Le recours à la règle de base ;
- Le retour à des formes historiques ;
- Le recours à l'usage.

1.15.2D'un point de vue sémantique

Il est plus que clair que le mot « professeur » figure parmi les noms qui posent problème face à la féminisation, non seulement d'un côté morphologique, mais aussi, d'un côté sémantique. Selon Marina Yaguello, cette forme a pu résister jusqu'à nos jours sous son identité masculine malgré le nombre de femmes qui ont intégré ce domaine (Yaguello, 1989, p. 134).

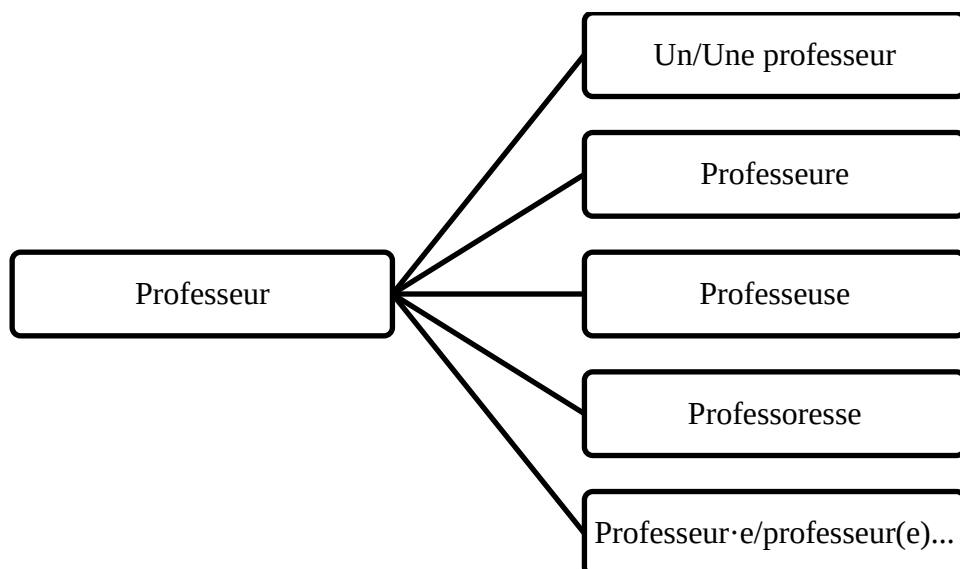


Figure 93 Différentes variantes féminines du nom « professeur »

1.16 Membre [mãmbɾ]

1.16.1 D'un point de vue morphologique

Le nom « membre » a été emprunté, selon le dictionnaire de l'académie française [en ligne], du latin *membrum*, attesté au XI^e siècle. Selon le même dictionnaire, le mot a été d'abord employé dans le sens de : « une partie du corps ». Par analogie, ce mot s'emploie également pour désigner une personne faisant partie d'un groupe ou d'une communauté quelconque.

Etant donné que le nom « membre » porte un –e à la fin, il est considéré comme un épïcène. Il s'emploie, en fonction de cela, identiquement pour référer à une personne du sexe masculin ou féminin.

Cependant, l'étymologie du mot en dit le contraire, le nom « membre » avait pour féminin le nom : « membresse ».

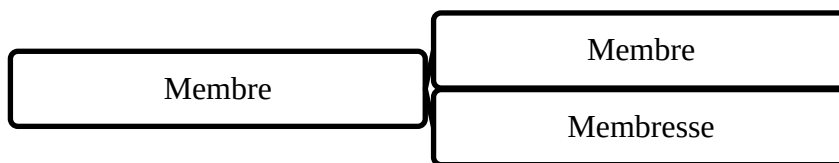


Figure 94 Différentes variantes féminines du nom « membre »

Comme nous l'avons déjà expliqué, l'histoire témoigne que le mot membre avait pour féminin le nom « membresse » [mãbrɛs], qui est, d'un point de vue morphologique, formé du nom masculin « membre » et le suffixe –sse. Comme nous l'avons précédemment précisé, le suffixe –esse est aujourd'hui rarement utilisé à cause de la connotation négative qui lui est associée.

Selon la définition du dictionnaire de la langue française [en ligne], le mot « membresse » est considéré aujourd'hui comme désuet :

« membresse \mã.bɾɛs\ féminin (pour un homme, on dit : membre).
(Rare) Élément féminin d'un groupe humain. »¹¹³.

Le même dictionnaire montre, à travers une illustration¹¹⁴ (Figure 7), l'évolution de l'usage du terme « membresse » au fil du temps. D'après cette dernière, on peut clairement remarquer que entre le XVII^e et le XVIII^e siècles, le mot a été fortement employé.

¹¹³<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/membresse> [consulté le 28 septembre 2022]

Évolution historique de l'usage du mot « membre »



Figure 95 La fréquence de l'usage du féminin « membre » au fil du temps

D'une façon générale, le nom «membre» pose moins de problème face à la féminisation contrairement aux autres, étant donné qu'il porte un -e final. La féminisation procède par la féminisation de l'article. De plus que les différents guides de féminisation recommandent son usage étant donné qu'il est à la base considéré comme épïcène, l'usage de la forme épïcène rejoint la nouvelle tendance qui encourage le recours à la rédaction épïcène, ou l'usage des termes épïcènes pour effacer les inégalités des genres qui naît de la variation des genres.

1.16.2D'un point de vue sémantique

Le seul problème à prendre en considération est que la confusion sémantique peut se produire suite à l'usage du nom « membre » au féminin, sous prétexte que le mot est considéré pour certains comme masculin.

1.16.3Le cas de l'arabe : عضو /o'dhw/ [ʕɔɖw]

En langue arabe, on emploie le mot «عضو» dans son sens propre pour parler d'un organe du corps humain, mais aussi, par analogie, pour parler d'une personne qui appartient à un groupe ou à une communauté. Le même mot est utilisé pour qualifier un homme ou une femme membre, autrement dit, le mot s'emploie sous sa forme masculine même pour parler d'une femme.

D'un point de vue morphologie, le féminin peut être formé, facilement, suivant la règle de féminisation, qui consiste en l'ajout d'une marque de féminin à une base masculine, ou le recours à des signes abrégatifs, comme l'usage du point médian, tirets jusqu'aux parenthèses (documents administratifs).

¹¹⁴ Ibid.

L'usage du masculin «عضوة» avait provoqué le silence de l'Académie de la langue arabe. Cette dernière s'est rapidement prononcée sur la question en autorisant sa féminisation et par conséquent l'usage du nom féminin pour parler d'une femme. Le dictionnaire des erreurs les plus fréquentes en langue arabe partage le même point de vue. Si, en langue arabe, l'usage du féminin du nom membre, «عضوة», constitue une erreur dans une époque ancienne, aujourd'hui il ne l'est plus.

1.17 Ministre [ministr]

1.17.1 D'un point de vue morphologique

L'étymologie du nom ministre nous renvoie vers deux étymons différents « minister » et « magister ». D'origine latine, le mot « ministre » est issu de *minister* qui signifia serviteur ou esclave. Par son origine, le mot porte en lui-même l'idée de la petitesse. Ce mot s'emploie initialement pour désigner « un petit homme » contrairement à *magister* qui est à l'origine de « maître » qui signifia « grand homme ». En français, le nom ministre s'emploie, selon Larousse [en ligne], pour parler d'un homme ou d'une femme placé à la tête d'un ministère¹¹⁵.

D'un point de vue morphologique, le nom « ministre » est considéré comme épïcène, il peut être employé indifféremment pour qualifier un homme ou une femme, étant donné qu'il porte déjà un –e final. Toutefois, l'usage en dit le contraire. Pour désigner une femme, le mot « ministre » s'emploie au masculin. Pour marquer le genre, le locuteur se trouve dans l'obligation de l'accompagner d'un article féminin (la/une) ainsi qu'un substantif pour marquer le genre « madame le ministre ».

Malgré la possibilité de la féminisation, le nom « ministre » s'emploie toujours au masculin. Cet usage contradictoire a déclenché dernièrement le mécontentement de plusieurs femmes ministres qui se sont senties dénigrées d'être désignées au masculin.

« C'est avec un nouveau gouvernement de gauche, en 1997, [...], qu'Elisabeth Guigou, ministre de la Justice, et trois autres ministres féminines décidaient de se nommer et de se faire nommer Madame la Ministreet produisaient un renversement de l'usage perceptible immédiatement dans les médias. » (Fatou, 2009, p. 125)

C'est l'usage de la forme épïcène « ministre » qui prête à confusion. La langue, par ses différentes règles productives, offre d'autres alternatives. Il est possible de féminiser le nom « ministre » en procédant par l'ajout du suffixe –esse :

¹¹⁵<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ministre/51639> [consulté 11 octobre 2022]

- -sse : ministre → ministresse

D'ailleurs, le nom « ministresse » a été déjà noté sous un sens différent, d'après (Dawes & r, 2003, p. 196):

« Jusqu'à XIX^e siècle, de nombreux féminins (ambassadrice, colonelle, doctoresse, ministresse, notairesse, pharmacienne, présidente, sénatrice) se référaient non pas aux femmes remplissant ces fonctions mais plutôt aux épouses. Au XX^e siècle, cet usage s'est perdu. Certains féminins sont donc tombés en désuétude (ministresse, notairesse) tandis que d'autres ont changé de sens, désignant actuellement une femme occupant la fonction (ambassadrice, doctoresse). » (Dawes & r, 2003, p. 196)

1.17.2D'un point de vue sémantique

La féminisation des noms des fonctions des hautes sphères a toujours posé problème et ce, pour des raisons de différents ordres qui dépassent souvent le cadre de la langue. Cependant, certains récusent la féminisation de cette fonction car, d'un point de vue sémantique, le féminin « ministre » ou « ministresse » désigna à la base l'épouse du ministre et non une femme occupant la fonction d'un ministre.

À cela, il est important de rappeler que l'usage du masculin pour parler des femmes entraîne souvent des ambiguïtés sémantiques, comme l'expliqua Louise-L. Larivière en détail entre ces lignes :

« des impropriétés grammaticales causées par l'accord sylleptique de l'attribut (ex. le professeur est enceinte), soit à des incongruités sémantiques dans les ouvrages scientifiques (ex. chez l'Homme, la gestation dure neuf mois) ou syntaxiques occasionnées par l'accord au masculin pluriel (ex. sa femme et son chien sont affectueux), soit à des ambiguïtés contextuelles (ex. le premier ministre, accompagné de son mari, était présent au concert jeudi dernier)... de plus, la « cohérence » et la « sécurité juridique » n'ont rien à gagner à ce qu'une femme se désigne au masculin (Mme LE Ministre) lorsqu'elle siège en Chambre, et au féminin (Mme LA Ministre) lorsqu'elle fait son marché. » (Larivière, 2001, p. 16)

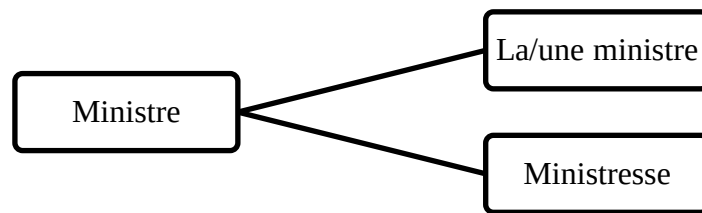


Figure 96 Différentes variantes féminines du nom « ministre »

1.17.3 Le cas de l'arabe : وزير/wazir/ [wazi:r]

La langue arabe emploie le nom « وزير » pour qualifier un ministre, un nom employé pour longtemps comme épïcène, autrement dit, il s'emploie indifféremment pour qualifier un homme ou une femme.

Aujourd'hui, cet usage s'est décliné. Le féminin « وزيرة » qui s'emploie uniquement pour qualifier une femme à la tête de la fonction de « ministre », cela paraît logique, étant donné qu'on voit aujourd'hui de plus en plus de femmes à la tête de cette fonction, contrairement à avant. Même si, parfois, les locuteurs font appel à la civilité « السيدة » équivalent de « madame » en français pour marquer le genre.

Concernant la résistance à la féminisation, nous trouvons qu'elle n'est pas aussi accentuée comme en français car l'absence du nom pour désigner une femme, est liée à l'absence des femmes à la tête de la fonction en question, et ceci, revient à des considérations d'ordre extralinguistiques, car dans la majorité des pays arabo-musulmans, la femme ne peut prendre en charge une telle position dans le pouvoir. C'est uniquement destiné aux hommes, ce qui justifie l'absence de mots féminins.

La langue n'empêche aucunement la féminisation ; elle est possible suivant un exercice de dérivation qui consiste en l'ajout d'une marque de genre à une base masculine, comme le montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin		
وزير	La forme féminine	La composition	
	وزيرة	La base	La marque du genre
		وزير	ة

1.18 Peintre [pɛ̃trɛ]

1.18.1D'un point de vue morphologique

Attesté dès le VIII^e siècle, formé sur le latin populaire *pinctor*, du latin classique *pictor*. Les dictionnaires associent la définition suivante « *artiste pratiquant la peinture* » comme un premier sens au nom en question.

En français contemporain, le mot s'emploie souvent comme épïcène pour désigner une femme ou un homme peintre, plus précisément, « *celui qui emploie les couleurs avec art pour représenter toutes sortes d'objets* ». À ce sujet, il s'avère important de noter que la féminisation procède généralement par la féminisation de l'article pour parler des femmes peintres.

Quant à la féminisation du nom « peintre », nous avons noté deux formes féminines différentes : la première qui est considérée comme épïcène et la deuxième, « peintresse », considérée comme désuète. Le féminin « peintresse », remplacé aujourd'hui par celui de « peintre » est attesté dès le XIII^e siècle, très employé à l'époque étant donné que plusieurs femmes ont pu gagner une place entre les artistes hommes à l'époque. Selon Larousse (Larousse & Augé, 1910) : le mot « peintresse » désigne tout simplement « *une femme peintre* » formé sur « peintre », un substantif masculin qui réfère à celui qui exerce l'art de peindre.

Les textes classiques de la littérature française témoignent que la langue française a connu le féminin « peintresse » qui s'emploie pour marquer la différenciation des sexes, ou tout simplement pour distinguer le masculin du féminin.

« *Quel peintre ? Quelle peintresse ? Ceux qui ont fait les tableaux que madame la marquise a commandés, le frère et la sœur, le petit Joseph Vernet et la grande mamselle Elisabeth. [...]. Ah ça, vous divaguez ! s'écria madame de Simiane, je n'ai point commandé de tableaux, je n'attends ni peintre, ni peintresse. Ce sont des intrigants. Mettez-les à la porte* ». (Lavergne, 1878, p. 349)

En effet, on peut en déduire que le nom peintre a été considéré anciennement comme masculin.

La féminisation du nom peintre n'est pas autant emblématique ainsi que d'autres noms de métiers et de fonctions. Cependant, pour parler d'une femme qui peint, on a souvent problème face au choix entre les deux formes féminines « une femme peintre » ou « une peintre ». D'un point de vue morphologique, la première procède par l'ajout d'un substantif

pour marquer le genre de la personne désignée alors que la deuxième procède par la féminisation de l'article.

1.18.2 D'un point de vue sémantique

Comme il a été indiqué, les dictionnaires historiques de la langue française notent également le féminin « peintresse » comme un substantif féminin qui s'employa fort longtemps pour désigner une femme qui peint. Cependant, d'un point de vue sémantique, il semble que ce nom n'est pas neutre et qu'il a été employé dans un contexte bien précis, car il imprime une connotation qui s'attache à son usage, le mot « peintresse » n'a été employé que pour désigner l'épouse d'un peintre et non une femme peintre.

Selon c'est le deuxième sens qui a été employé en premier, ce qui fait que le mot peintre a subi un voyage sémantique, en passant de celui du nom de l'épouse à celui de celle qui pratique l'art de la peinture.

« Peintre. Le féminin peintresse a été employé par Calvin : il prendra vos filles pour les faire peintresse, cuisinières, boulangères. [...] De nos jours, il s'emploie dans les écoles professionnelles en parlant de celles qui font la peinture sur porcelaine ; en dehors de ce cas, on dit une femme peintre. La fontaine emploie la peintre en parlant de la femme d'un peintre ». (Nyrop, 1903, p. 300)

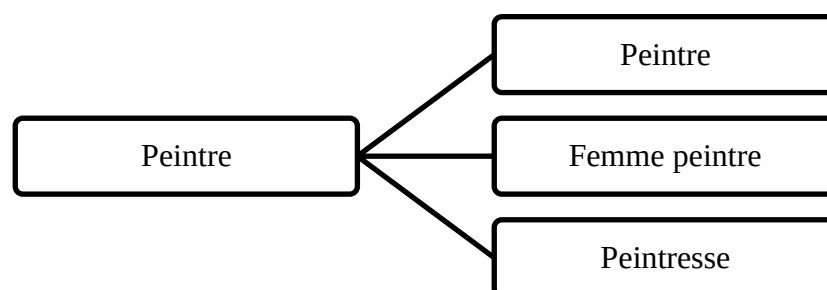


Figure 97 Différentes variantes féminines du nom « peintre »

1.18.3 Le cas de l'arabe : /رسام/ [rasa:m]

En langue arabe, le mot « peintre » peut être traduit par « رسام » ou « دهان ». Comme en français, le mot s'emploie pour désigner, comme l'indique le Robert¹¹⁶ [en ligne], un artisan qui applique de la peinture sur une surface.

¹¹⁶ <https://www.lerobert.com/google-dictionnaire-fr?param=peintre> [consulté le 5 octobre 2022]

Dans les deux sens, le féminin peut se former facilement suivant la règle de base de la formation du substantif féminin. Néanmoins, au sens de «دهان», le féminin n'existe pas, étant donné qu'il n'y a pas de femmes exerçant ce métier.

1.19 Un recteur [rɛktœ:ʀ]

1.19.1 D'un point de vue morphologique

Le mot « recteur » est emprunté au latin *rector* qui signifie « celui qui dirige », selon Larousse [en ligne], le mot est issu du latin *rectrix*¹¹⁷, de *regere*, guider. En français contemporain, le mot s'emploie, selon la même source, pour désigner « un fonctionnaire de l'éducation nationale nommé par décret du président de la République en Conseil des ministres, révocable à tout moment et responsable d'une académie. Cependant, ce sens n'est valable que pour les français, car toujours selon le même dictionnaire, le nom « recteur » s'emploie en Belgique, en Suisse, en Afrique pour qualifier un dirigeant d'une université.

D'un point de vue formel, le nom recteur forme son féminin en rectrice. D'un premier regard, la féminisation ne semble pas difficile et complexe, comme c'est le cas d'ailleurs pour la grande partie des noms ayant une finale en -eur :

« les mots en -eur ou en -teur qui présentent parfois quelques difficultés de féminisation, faute de verbe de base (proviseur, censeur, recteur, ingénieur malgré certaines productions dérivées, telles proviseuse, proviseure, censeure, censeuse, recteuse, rectrice, ingénieure, ingénieuses, ingénioresse) ou du fait d'une concomitance de diverses attestations, comme on l'a vu avec les dérivés de sculpteur, ont retenu longtemps la commission, qui a fini par proposer [...] une féminisation minimale avec usage du déterminant et forme stable, dite épïcène ; d'où une proviseur, une recteur... » (Houdebine-Gravaud, 1995, p. 397)

Le mot « recteur » garde sa forme masculine même lorsqu'il est employé pour qualifier une femme. On parle souvent de « femme recteur » au lieu de « rectrice ».

« Régulièrement formé sur le même modèle que lectrice, rectrice n'est pourtant attesté que comme adjectif. Il n'est pas utilisé pour désigner une femme qui exerce la fonction de recteur. On dira donc Madame le recteur »

L'usage propose d'autres alternatives, comme : « madame le recteur », « madame la recteure » ou madame « la rectrice ». Dans sa circulaire du 11 mars 1986, le premier ministre Laurent Fabius présente quelques règles qui peuvent être suivies pour former le féminin de certains noms, en particulier celui de « recteur » (voir annexe 7).

¹¹⁷<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/rectrice/67234> [consulté le 17 octobre 2022]

Selon la circulaire, les mots masculins ayant une finale en –teur forment leurs féminins en –teuse, s’il existe un verbe correspondant comportant un –t finale dans sa terminaison (Chevillon, 2018, p. 74). Ex. : un porteur/une porteuse.

En revanche, lorsque un mot masculin se termine en –ateur la forme féminine se termine en –trice, comme : aviateur/aviatrice, animateur/animatrice et lorsque le nom ne dérive pas d’un verbe ou d’un nom français, le féminin se termine également en –trice, comme pour : recteur/rectrice, instituteur, institutrice ... (Lenoble-Pinson & Martens, 2014)

Du point de vue morphologique, le mot « rectrice » représente la forme la plus susceptible à être adoptée. C’est la forme qui répond le plus aux normes exigées par les règles de la grammaire française. Il est important d’ajouter que certaines sources (Lepelley, Bougy, Boissel, & Garnier, 1995) proposent la forme féminine « recteuse » dont l’usage reste toutefois rare.

Il semble que la confusion qu’engendre la diversité des formes féminines avait marqué même les textes. Nous citons ce passage « la gardienne des seaux, la Procureure, la Recteure (ou Rectrice)

de
l’université »
(Hippolyte-
Manigat,
2002).

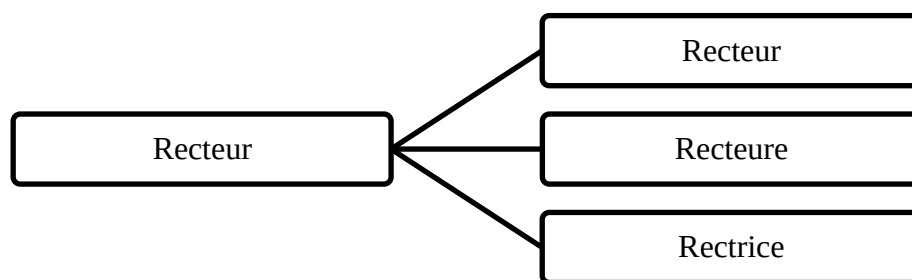


Figure 98 Différentes variantes féminines du nom « recteur »

1.19.2D’un point de vue sémantique

Il n’y a pas de consensus quant à la forme à choisir : doit on dire, rectrice, recteure, madame le/la recteur ? À ce propos, il est important de préciser qu’il y’a une nuance de sens entre les différentes formes féminines qui n’est cependant pas prise en considération. Autrefois, le mot« rectrice » a été employé comme adjectif et peut référer à une plume dite :

« plume rectrice ou n. f. chacune des grandes plumes de la queue qui dirigent le vol des Oiseaux ».

1.19.3 Le cas de l'arabe : رئيس الجامعة/rais djami'a/ [raʔi:slʒ:amiʕa]

Le nom « recteur » peut être traduit en arabe par celui de « رئيس الجامعة », un nom composé formé de deux noms « رئيس » au sens de « président » et « جامعة » au sens d' « université ».

D'un point de vue grammatical, la féminisation ne pose aucun problème, elle s'effectue facilement par la féminisation du premier nom comme le montre le tableau suivant :

Masculin	Féminin	Composition
رئيس	رئيسة	رئيس + ة
رئيس الجامعة	رئيسة الجامعة	

En langue arabe l'usage peut contredire la règle, le masculin peut être employé pour parler d'un référent du sexe masculin mais aussi d'un référent de sexe féminin, comme c'est le cas pour le nom « rais » ainsi que d'autres noms comportant le nom « rais » et qui s'emploie indifféremment sous sa forme masculine pour parler d'un homme ou d'une femme.

1.20 Reporteur

1.20.1 D'un point de vue morphologique

Suivant les règles de la formation des substantifs féminins en langue française, les noms ayant une finale en -teur, comme c'est le cas pour : acteur/actrice, instituteur/institutrice... Tenant compte de cette règle, le nom « reporteur » aura pour féminin le nom « reportrice ».

Quant il s'agit du nom « reporteur », les manuels et les guides de féminisation (Larivière, 2005; Becquer, et al., 2000) proposent le féminin : « reportrice », qui vient de l'anglais, du verbe « to report ». À ce propos, le manuel de féminisation « Femme, j'écris ton nom. Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades & fonctions » explique que « la règle s'applique aux noms emprunté à l'anglais, qu'ils soient francisés ou non : reporter, reporteur/reportrice » (Becquer, et al., 2000, p. 25).

Comme pour un grand nombre de noms de fonctions et de métiers, l'usage du masculin est très fréquent. Cet usage apparaît clairement dans le cas noms composés comme

c'est le cas pour : rédacteur-reporter qui au masculin s'emploie également sous sa forme masculine. **Ex. :** des femmes reporters rédacteurs.

Malgré la possibilité de la féminisation, certains préfèrent garder la forme féminine avec la féminisation de l'article.

1.20.2D'un point de vue sémantique

La féminisation n'entraîne aucune variation sémantique.

1.20.3Le cas de l'arabe /morasil/ [mura:sil]

Synonyme de «مراسل», le mot s'emploie comme en français pour désigner « un journaliste chargé de reportage ». Toutefois, la féminisation du nom arabe «مراسل» ou même celui de journaliste ne pose aucun problème soit au niveau sémantique soit au niveau morphologique.

1.21 إطار /etar/ [ʔiṭa:r]

Le nom «إطار», synonyme de « cadre », se prête difficilement à la féminisation. En langue arabe, le mot n'a pas d'équivalent féminin. On emploie le mot sous sa forme masculine pour parler d'une femme ou d'un homme cadre, même si cela apparaît très étrange à l'oreille.

Linguistiquement parlant, la féminisation du terme «إطار» est possible suivant un exercice de dérivation qui consiste à ajouter une marque de genre à la base masculine.

Masculin	Féminin		
إطار	La forme féminine	La composition	
	إطارة	La base	La marque du genre
		إطار	ة

Afin de vérifier si le féminin existe déjà, nous avons consulté plusieurs dictionnaires de langue arabe. En vain, car nous n'avons trouvé aucune trace.

1.21.1 Le cas du français

En français, le mot est considéré comme épïcène. Il s'emploie identiquement pour désigner une femme ou un homme ; sa féminisation ne pose donc pas problème, sous prétexte qu'il porte déjà un –e final.

1.22 إطفائي /itfa2i/ [ʔitfaʔi:]

1.22.1 D'un point de vue morphologique

En langue arabe, d'un point de vue formel, la féminisation du nom «رجل إطفاء» pose problème, étant donné que le nom comporte déjà un substantif masculin pour marquer le genre. Pour ce qui est de l'usage du masculin pour parler des femmes, il est clair qu'il manque de représentativité, surtout que le métier en question est, à la base, réservé uniquement aux hommes.

Pour dépasser cette controverse, certains préfèrent employer le nom «إطفائي» au lieu de «رجل إطفاء». Il s'agit, à notre avis, d'une formation plus simple qui offre une base pour former le féminin. Le féminin s'obtient, dans ce cas là, suivant un exercice de dérivation qui consiste à ajouter un suffixe à une base masculine, comme le montre le tableau suivant :

1.22.2 D'un point de vue sémantique

D'un point de vue sémantique, le féminin «إطفائية» est déjà réservé à un autre référent, à savoir, l'endroit, en d'autres termes, le centre de secours¹¹⁸.

1.22.3 Le cas du français

Le nom « pompier » est formé sur la base « pompe » du latin *pompa*, qui désigne selon (Mazure, 1936, p. 353) un appareil déployé dans les cérémonies, pour enlever l'eau, alors que pompier, signifie celui qui les confectionne ou qui les fait agir dans les incendies.

Selon Michaela Heinz dans «le signe de la féminisation dans les dictionnaires d'usage du français», les dictionnaires de langue, à l'instar du Petit Robert et Hachette, insistent sur le genre masculin du nom « pompier », pour ainsi dire, que le nom « pompier » ne se conjugue et ne s'emploie qu'au masculin.

« POMPIER n.m. 1. Personne appartenant au corps des sapeurs-pompiers [...] Elle est pompier [...]. 2. (1967) TECHN. Ouvrier qui assure le fonctionnement des pompes d'évacuation, des pompes à vide. Pompier : un Homme faisant partie d'un corps organisé pour combattre des incendies et les sinistres. (DH) » (Heinz, 2014, p. 78)

La féminisation du nom « pompier » n'est pas une chose difficile ; elle est possible au moyen des règles de la grammaire française. La formation du féminin consiste à remplacer le suffixe –er par le suffixe féminin –ère, comme c'est le cas pour la plupart des noms ayant une

¹¹⁸ Voir Mu'jam al-Ma'ani al-Jami' [en ligne].

finale en –er. On peut donc parler de : pompier/pompière sur le modèle de : cuisinier/cuisinière (Houdebine, 1998, p. 59), ouvrier/ouvrière...

À ce sujet, Marina Yaguello explique, dans son livre « *les mots ont un sexe* », que la langue française offre la possibilité de la formation du féminin de « pompier », cependant, le résultat reste étrange, surtout au niveau de la phonétique. Selon la même source : « *bien que de formation parfaitement régulière sur le modèle fermier/fermière, ce féminin est très mal accepté.* » (Yaguello, 1989, p. 115).

En français, on emploie aussi le nom « sapeur-pompier » synonyme de « pompier », cependant, la féminisation est plus compliquée. Toutefois, plusieurs sources (Lenoble-Pinson, 2019; Hewitt, 2003; Houdebine, 1998) notent le féminin « sapeuse-pompière ». Selon le Grand Robert dans (Lenoble-Pinson, 2019) : « *SAPEUR-POMPIER, SAPEUSE-POMPIERE n. Personne chargée des secours et de la protection contre les incendies et contre les périls ou accidents de toute nature menaçant la sécurité publique.* » (Lenoble-Pinson, 2019)

Dans son article « *la féminisation des noms de métiers...* », Anne-Marie Houdebine note également les féminins pompettes, pompeuses et pompièresse qui sont qualifiés comme faux dérivés de pompier.

Enfin, les différentes variantes confirment que la formation du féminin est possible.

1.23 إمام/imam/ [ʔima:m]

1.23.1D'un point de vu morphologique

En langue arabe, le nom « إمام » est un substantif masculin qui s'emploie pour désigner un guide religieux musulman et dont la fonction est de diriger la prière communautaire dans une mosquée. Selon Antoine-Paulin Pihan¹¹⁹ dans « *glossaire des mots français tirées de l'arabe, du persan et du turc* » :

« *إمام chef, président ; dérivé de اَمَّ marcher en tête, présider ; en particulier, celui qui récite les prières à haute voix, dans les mosquées, en présence du peuple. Les fonctions de l'imam, désignées par le mot IMAMAT إمامة correspondent à celles d'un curé, chez les Catholiques. [...] Le pluriel français peut se former en ajoutant un s au singulier : un imam, des imams.* (Pihan, 1847, p. 164)

Fort longtemps, le nom a été réservé spécialement pour désigner un calife choisi parmi ou non les descendants du Prophète.

¹¹⁹ Orientaliste français (1810-1879).

Les dictionnaires n'incluent pas le féminin de «إمام», cela nous a motivé à vérifier la possibilité de la formation du féminin auprès de nos interviewés arabophones, à qui nous avons demandé de choisir entre deux formes lexicales distinctes, la plupart entre eux ont choisi le masculin, à un écart moins important, les autres ont choisi le féminin, ce qui prouve que la forme ne pose pas de problème en elle-même, c'est plutôt les idées reçues qui déterminent le genre du nom et le sexe de la personne qui devrait occuper la fonction.

D'un point de vue grammatical, la formation de féminin est possible suivant la règle de base de la formation du féminin du nom, ou en d'autres termes, l'ajout d'une marque de genre à une base masculine. Toutefois, cette possibilité reste écartée, pour des raisons qui dépassent le cadre de la langue.

Masculin	Féminin	
إمام	La forme féminine	La composition
	إمامة	إمام + ة

1.23.2D'un point de vue sémantique

Nous n'avons noté aucune nuance de sens entre le masculin et le féminin, sauf, les dictionnaires de langue arabe incluent la forme «الإمامة» (article défini) comme synonyme de « califat ».

1.23.3Le cas du français

Sous sa forme française, Larousse [en ligne] associe la définition suivant au nom « imam » « *ministre ou dignitaire musulman, en particulier le fonctionnaire qui, dans une mosquée, tient le rôle de chef de la prière du vendredi ; autorité en matière religieuse* ».

Il s'avère que le féminin n'a pas été abordé. En vérité, le nom « imam » ne s'emploie que sous sa forme masculine, car à la base, il n'y a pas de femme imam.

En France, par exemple, plusieurs débats se sont lancés dernièrement autour de la possibilité de la féminisation de la fonction. Il importe de signaler, à cet effet, que la féminisation de la fonction a précédé la féminisation du nom.

1.24 شاهد /chahid/ [ʃa:hid]

1.24.1D'un point de vue morphologique

En langue arabe, le nom «شاهد», synonyme de témoin, se définit comme un nom d'agent qui s'emploie indifféremment pour désigner un homme ou une femme témoin. Même si d'un point de vue grammatical, il suffit, selon les règles de la grammaire arabe, d'ajouter une marque de genre pour former le féminin, le nom s'emploie sous sa forme masculine même pour qualifier une femme.

Masculin	Féminin	
شاهد	La forme féminine	La composition
	شاهدة	شاهد + ة

En effet, la résistance à la féminisation revient à maintes raisons qui dépassent le cadre de la langue. En droit musulman, une femme ne peut être témoin ou faire un témoignage, comme le montre les lignes qui suivent :

«Le rôle du témoin est soumis à certaines conditions juridiques. Seul le témoignage d'une personne honorable (adl) doit être accepté par le juge. Le témoin doit être musulman, adulte, ayant une bonne réputation (adala). Les femmes ne peuvent pas témoigner dans certains domaines. » (Saito & Nakamura, 2014, p. 66)

À cela s'ajoute, qu'il y a même des versets coraniques et des récits de la Tradition prophétique qui annoncent et expliquent que « le témoignage de deux femmes équivaut à celui d'un homme » (Moucarry, 2020, p. 51; Ascha, 1987, p. 66). Ce n'est pas tout, la femme est soumise à plusieurs contraintes, en termes d'héritage par exemple : la part de la femme est inférieure à celle de l'homme (Dib, 2009, p. 84), ainsi que d'autres contraintes qui limitent son rôle à une simple maîtresse de foyer (épouse, maman...). En effet, cette réalité qui traduit l'inégalité fatale entre les deux sexes remonte à une date plus ancienne :

« À travers l'histoire, la femme a été victime d'une grande injustice. Elle a été dépourvue de ses droits les plus élémentaires et fut souvent considérée comme inférieure à l'homme tant sur les plus élémentaires et fut souvent considérée comme inférieure à l'homme tant sur le plan physique que moral. Ainsi, dans les civilisations sumérienne, assyrienne et babylonienne, la place de la femme était réduite à la portion congrue et son avis n'avait aucune importance. Le Code de Hammourabi, par exemple, a même poussé l'injustice jusqu'à la rendre responsable d'actes qu'elle n'a pas commis alors que l'homme, selon ce même Code, n'était pas mis à mort pour le meurtre d'une femme. » (Altwaijri, 2014, p. 15)

1.24.2 D'un point de vue sémantique

Le féminin «شاهدة» peut, autrefois, désigner un autre référent. Il s'emploie pour qualifier une pierre tombale sur laquelle il y a une inscription « épitaphe ».

1.24.3 Le cas du français

En français, le nom « témoin » vient du verbe « témoigner », faire du témoignage. Il s'agit d'un nom épïcène qui s'emploie indifféremment pour qualifier un homme ou une femme.

« Le premier sens, aujourd'hui disparu, est celui de « témoignage », si bien que féminin témoin n'est pas vraiment un nom d'agent. Cela permet d'expliquer la difficulté à lui former un féminin. C'est, de ce point de vue, le cas le plus irréductible. Pourtant, il existe quelques noms en -ouin (pinguin, sagopuin, babouin) qui font leur féminin en -ouine (pingouine, sagouine, babouine). Il s'agit là de noms d'animaux. L'association peut paraître gênante. On pourrait envisager témoigne, puisque le g apparaît dans la forme ancienne (tesmoing) et dans la flexion du verbe témoigner, qui en est dérivé. » (Yaguello, 1989, pp. 149-150)

1.25 قابلة /qabila/ [qa:bila]

1.25.1 D'un point de vue morphologique

Contrairement à la majorité des noms de métiers et de fonction abordés, le nom «قابلة» rejoint les noms féminins qui se prêtent difficilement à la masculinisation. Dans la pensée commune, le métier de «sage-femme» est réservé exclusivement aux femmes, en d'autres termes, il est interdit aux hommes de faire accoucher des femmes que dans des cas extrêmes (l'absence totale des femmes).

D'un point de vue grammatical, la langue n'empêche pas la masculinisation, la formation du masculin peut s'effectuer facilement suivant un exercice de dérivation régressive, qui se définit selon Lutz Edzard comme un type de dérivation qui :

« Consiste pas nécessairement à ajouter un affixe à une base, ne peut, au contraire, consister en lui en retirer un, ou, plus généralement, à aller non pas d'une forme de base vers une forme augmentée, mais inversement. » (Edzard, 2005, p. 119)

Il s'agit selon la définition associée à ce procédé dérivationnel de supprimer la désinence ou la marque du genre, comme le montre le tableau suivant :

Féminin	Masculin

قابلية	La construction	La forme masculine
	قابلية-ة	قابل

Autrefois, les arabes, spécialement en Egypte et en Moyen Orient (Jagailoux, 1989, p. 5), ont connu « daya », synonyme de matrone¹²⁰, une sage femme traditionnelle.

1.25.2D'un de vue sémantique

Il s'agit qu'une simple proposition, le mot n'a en lui-même aucun sens, il n'existe pas, il était question de prouver que la langue n'empêche pas la formation du masculin.

Nous n'avons rencontré aucun usage, même dans les contextes les moins formels.

1.25.3Le cas du français

En français, le mot sage-femme rejoint la liste des noms les plus résistants à la masculinisation, cela paraît logique, car même dans la culture française, il était interdit aux hommes de faire accoucher une femme ou même d'assister à l'accouchement qui est géré par des femmes, des accoucheuses « matrones ».

Les lexicographes ont fait recours à « maïeuticien », du grec *maïeutiké*, qui veut dire « l'art de faire accoucher » (Yaguello, 1989, p. 123) et qui s'emploie pour désigner un homme travaillant au poste de sage-femme et qui accomplit les mêmes tâches, autrement dit, un accoucheur. Selon marina Yaguello :

« Il n'y a pas de masculin sage-homme. La profession est pourtant ouverte aux hommes. Un accoucheur est un médecin obstétricien. Le terme ne convient donc pas pour désigner un homme « sage-femme ». On a proposé le titre maïeuticien, du grec maïeutiké, « art de faire accoucher ». En philosophie, la maïeutique est la méthode par laquelle Socrate, fils de sage-femme, faisait accoucher les esprits des pensées qu'ils contiennent sans le savoir. Or on voit que la fonction de sage-femme est considérablement anoblie en passant au masculin » (Yaguello, 1989, p. 123)

1.26 والي /wali/ [wa:li]

1.26.1D'un point de vue morphologique

Selon plusieurs sources (Taleb, 2008; Navez-Bouchanine, 2012), le nom « wali » est synonyme de « gouverneur » en français. Ce nom s'emploie souvent au sens de préfet, vice-

¹²⁰<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/matrone/49914> [consulté le 03 septembre 2022]

roi, gouverneur (Sfeir & Raphaël, 2009, p. 686). Selon le Littré¹²¹, le mot se rattache au verbe «*ولى*», être préposé à administrer.

Dans son ouvrage « *essai d'étymologie historique et géographique* », Charles Toubin précise que le nom « wali » est d'origine turque. Selon la même source : « *Wali, mot turc signifiant gouverneur d'une province, dérivé peut être, avec adoucissement régulier d'r en l, du sansc. Vara, de choix, choisi.* » (Toubin, 1892, p. 440).

Dans la tradition musulmane, le mot « wali¹²² » s'emploie aussi sous un autre sens, qu'il ne faut pas confondre avec celui de « gouverneur » ou « tuteur », pour désigner un saint, proche du Dieu (Federspiel, 2007, p. 265).

Selon la terminologie musulmane, le nom « wali » s'emploie également pour désigner un tuteur matrimonial, dont le rôle, selon le droit musulman, est de prendre en charge une fille ou une femme. Il peut donc faire référence à son père, son frère, son mari, voire même son oncle maternel ou paternel en l'absence de son père et son frère. En droit musulman, sans l'accord du « wali », la fille (mineure) ne peut pas prendre seule sa décision de mariage.

Les propos suivants du Prophète (Al-Barbahâri, 2016, p. 282) présentent le wali [mahram] comme élément essentiel à la légitimité du contrat de mariage :

« Pas de mariage sans tuteur, ni deux témoins intègre »¹²³

« Celle qui se marie sans l'accord de son tuteur, son mariage est nul, son mariage est nul, son mariage est nul. »¹²⁴

L'idée de la tutelle masculine fait des divergences évidentes étant donné que la présence d'un wali (tuteur masculin) est une exigence pour la légitimité du contrat du mariage, comme l'explique Asma Lamrabet entre ces lignes :

« L'idée largement répandue, les femmes musulmanes devraient toujours être sous tutelle masculine, est une autre idée considérée comme une obligation religieuse... [...] dans les différents ouvrages de jurisprudence islamique classique (fiqh), la question revêt une certaine importance, notamment comme condition indispensable à la validité du contrat de mariage » (Lamrabet, 2021, p. 47)

Le sens du nom « wali » peut varier selon les contextes, mais aussi en fonction du temps et de l'espace. En Espagne par exemple, le nom désigne un gouverneur, en Algérie, il

¹²¹ Littré, Emile. *Dictionnaire de la langue française contenant: ... la nomenclature ... la grammaire ... la signification des mots ... la partie historique ... l'étymologie Supplément*. France, Librairie de L. Hachette, 1877, p.69.

¹²² Ce mot peut être considéré comme synonyme de : Saint patron, protecteur-tuteur [tradition chrétienne].

¹²³ Rapporté par L'Imam Ahmed dans Al-Musnad (6/47).

¹²⁴ Rapporté par Al-Bukhari dans Al-Kuna (1/23, n°206).

désigne un fonctionnaire prenant en charge une zone administrative nommée « la wilaya¹²⁵ », alors que dans la majorité des pays arabophones, il peut être employé pour désigner le tuteur d'une jeune fille ou d'une femme avant qu'elle se marie. Alors que dans un contexte religieux, le mot « wali » est réservé pour désigner « un proche de Dieu », dit souvent « wali salih ».

Le féminin du nom « wali » n'existe pas. Il ne s'emploie que par analogie dans des contextes informels car, dans la culture arabo-musulmane, la femme ne peut être wali, ou prendre en charge un peuple.

En Algérie, les femmes sont de plus en plus présentes dans le gouvernement. Dernièrement plusieurs femmes ont été nommées « wali ». Pour parler de ces femmes, la presse écrite arabophone algérienne fait recours à l'usage afin de donner légitimité au féminin « والية », mais aussi de dépasser la compréhension littérale qui peut naître de l'usage du masculin.

L'une des raisons de la résistance de ce nom à la féminisation, c'est parce qu'en conformité aux lois dictées dans le droit musulman, il est interdit aux femmes de prendre en charge un peuple. D'après Saïda Douki Dedieu dans « *les Femmes et la discrimination: dépression, religion, société* », dans un supposé hadith rapporté par Abu Bakr, le prophète promet que : « Jamais ne réussira un peuple qui confie ses affaires à une femme » (Dedieu, 2011, p. 184). En vérité, les hommes aussi sont soumis à certains préserve, ils n'ont pas tous le droit à devenir « wali », car le droit musulman veut qu'un « Un homme wali » soit un homme musulman, à l'âge de la puberté « mukallaf », mais aussi « akil » ou sage, c'est-à-dire, connaisseur et en bonne moralité.

Pour certains, ces critères inspirent que les hommes sont jugés, sur le plan psychique et physique, plus forts et sages que les femmes. Ils vont même jusqu'à dire que la religion musulmane préfère les hommes aux femmes, surtout pour prendre en charge une autorité générale (président, ministre, juge).

D'un point de vue linguistique, la féminisation est possible. Le nom « wali » peut former facilement son féminin selon la règle majeure de la formation du féminin du nom, qui procède par l'ajout d'un e final (comme le montre le tableau suivant). D'ailleurs, le mot existe déjà.

Féminin		
والية	La construction	La forme masculine

¹²⁵ Préfecture.

	والي - ة	والي

1.26.2D'un point de vue sémantique

Le nom en lui-même est largement polysémique. Cependant, nous n'avons remarqué aucune différenciation sémantique entre le masculin et le féminin.

1.27 عقيد /ʕaqid/ [ʕaqi:d]

1.27.1 D'un point de vue morphologique

En langue arabe, le substantif masculin «عقيد», équivalent de colonel, s'emploie pour désigner un grade dans l'armée. Dans ce contexte, le féminin n'existe pas, la langue arabe comme la langue française, emploie le masculin pour parler des hommes mais aussi pour parler des femmes ayant ce grade, comme le montre l'exemple suivant :

Ex. : «تقليد سيدة رتبة عقيد» au sens de «une femme promue au grade de colonel».

Malgré la possibilité de la formation du féminin, la langue arabe continue à employer quelques noms de grades et de titres au masculin, à l'instar de : ملازم/مساعد/نقيب/رقيب....

D'un point de vue grammatical, la féminisation est possible suivant la règle de la formation du féminin, autrement dit, l'ajout d'une marque de genre à une base masculine.

Dernièrement, les femmes sont de plus en plus présentes dans le secteur militaire, cependant l'usage du masculin pour parler de ces femmes persiste, pour ainsi dire que ce domaine est réservé exclusivement aux hommes.

1.27.2D'un point de vue sémantique

D'un point de vue sémantique, sous sa forme féminine, le nom «عقيدة» s'emploie à la base comme synonyme de «foi » [voire la traduction de (Saint-Prot, 2008, p. 59)]. Toutefois, cela n'empêche pas l'usage de la même forme pour parler d'un autre référent, car comme il est connu, l'homonymie est intrinsèque à la langue.

1.27.3Le cas du français

La féminisation des noms de métiers et de grades pose également problème en langue française, surtout, au niveau sémantique, car la plupart s'employèrent originellement pour désigner l'épouse du porteur de grade et la personne qui le porte.

« COLONELLE – Tout comme AMBASSADRICE (voir ce mot) et d'autres noms de grades et de titres masculins, colonelle désigne traditionnellement l'épouse d'un colonel. Une femme ne saurait donc accéder qu'au grade de colonel. » (Yaguello, 1989, p. 48)

1.28 نائب /naib/ [na:ʔib]

1.28.1 D'un point de vue morphologique

En langue arabe, le nom « نائب » peut être traduit différemment selon le contexte :

En arabe comme en français, le mot « député » peut désigner « *un membre d'une assemblée électorale, et, plus particulièrement, d'une assemblée législative élue au suffrage universel* »¹²⁶. En d'autres termes, une personne élue pour « député ».

Quant au genre, Larousse en ligne] précise qu'il s'agit d'un nom qui s'emploie au masculin, que ce soit pour désigner un homme ou une femme. En arabe aussi, le nom « نائب » s'emploie souvent sous sa forme masculine pour désigner un homme comme pour désigner une femme.

Le nom « نائب » s'emploie aussi au sens de vice qui entre dans la composition de certains noms, comme dans : « نائب الرئيس » au sens de « vice-président »... Aussi, le nom peut être employé au sens d' « adjoint ».

Lorsqu'il est employé pour désigner une fonction prestigieuse, le nom « نائب » s'emploie au masculin, alors que pour désigner des postes moins prestigieux, sur l'échelle sociale comme celui de secrétaire, le nom se conjugue facilement au féminin.

D'un point de vue grammatical, la féminisation est possible grâce à un exercice de dérivation consistant en l'ajout d'une marque de genre à la forme masculine.

1.28.2 D'un point de vue sémantique

Au féminin, le nom « نائبة » est associé à une connotation négative, contrairement au masculin qui est plus neutre, car en langue arabe, la forme lexicale « نائبة » s'emploie, à la base, pour parler d'un événement malheureux qui peut arriver à l'homme ou à la nature, au sens de désastre.

D'un point de vue sémantique, il est clair qu'il y a une dissymétrie sémantique entre le masculin et le féminin. Malgré l'interprétation sémantique que puisse engendrer l'usage de la

¹²⁶ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9put%C3%A9/23948> [consulté le 28 novembre 2022]

forme féminine «ناتبة», cette forme gagne de plus en plus en place et intègre après une longue absence quelques dictionnaires de langue (voir Mu'jam al-Ma'ani al-Jami' [en ligne]).

1.28.3 Le cas du français

Comme il a été déjà dit, le nom député ne se conjugue qu'au masculin, toutefois, il y'a une évolution quant à l'usage du féminin. Il est de plus en plus utilisé quand il est question de qualifier une femme, selon Marina Yaguello :

« Il m'apparaît aujourd'hui que nombre de formes féminines peu attestées ou violemment condamnées par l'Académie française et les locuteurs les plus conservateurs ont bien progressé dans l'acceptabilité. Des emplois comme la ministre, la garde des Sceaux, la chancelière, la maire, la députée, ou même l'auteure et l'écrivaine, sont devenus courants. Pour la nouvelle génération de locuteurs, même si le masculin générique – les emplois à référent mixte où l'on dit que le masculin « absorbe » le féminin – continue de s'imposer (une situation qui ne peut pas changer selon moi) les emplois spécifiques des noms d'agent (désignations de l'activité ou du statut) référant à des femmes portent désormais presque universellement la marque du féminin. »

Encore une fois, il est important de rappeler, que la résistance de certains noms à la féminisation n'est pas d'ordre linguistique.

1.29 فلان [fulæn]

1.29.1 D'un point de vue morphologique

En langue arabe, le nom «فلان» est considéré comme un générique qui peut référer à une personne quelconque sans faire référence à son sexe.

Le féminin n'existe pas¹²⁷, selon Abu Bakr Al-anbari dans son livre « le masculin et le féminin », les noms «فلان», «شاهد», «وكيل», «مؤذن»... ne s'emploient qu'au masculin.

D'un point de vue grammatical, la formation du féminin est possible suivant la règle de base de la formation du féminin du nom qui consiste en l'ajout d'une marque de genre à une base masculine, très répandue dans l'usage.

Il y a aussi d'autres stratégies auxquelles il est possible de faire recours, dont : l'usage des nouvelles graphies et des néologismes.

¹²⁷ Le féminin [فلانة] est d'usage courant en arabe algérien.

1.30 صيدلي /saydali/ [ʃajdalij]

1.30.1D'un point de vue morphologique

En langue arabe, le nom «صيدلي» s'emploie dans le même sens que celui de pharmacien en français. Il s'emploie donc pour désigner une personne exerçant la fonction de pharmacien, ayant un diplôme en pharmacie.

Suivant les règles de la grammaire arabe, le féminin de «صيدلي» serait «صيدلية» [ʃajdalija]. Cependant, la féminisation, selon la règle de base, semble problématique, elle peut donner lieu à l'homonymie, sous prétexte que le féminin «صيدلية» est, à la base, réservé à un autre référent, à savoir l'endroit ou « la pharmacie ».

1.30.2D'un point de vue sémantique

Il peut y avoir une différenciation sémantique entre le masculin et le féminin, étant donné que le féminin «صيدلية» peut désigner deux référents à la fois.

1.30.3Le cas du français

Le nom «pharmacien» s'emploie identiquement en français pour qualifier un homme ou une femme exerçant la fonction de pharmacien et ayant un diplôme en pharmacie.

Dans son livre *«devenir ou redevenir femme: l'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse, du début du siècle à nos jours»*, Martine Chaponnière¹²⁸ suppose que la résistance à la féminisation du nom « pharmacien » soit liée à l'argument de la dévalorisation. Selon l'autrice, les femmes qui s'opposent à l'usage du nom pharmacienne ont peur d'être dévalorisées :

« Le prestige social accordé à certaines professions libellées au masculin et la dévalorisation corrélative du féminin ne sont plus à démontrer. A titre d'exemple, une enquête française montre que 80% des femmes diplômées en pharmacie veulent se faire appeler Madame le pharmacien. [...] Il faut plutôt supposer que l'exercice par une femme d'un métier « prestigieux » tel que celui de pharmacien le dévalorise à ses propres yeux dès lors qu'il n'est plus le seul apanage des hommes. »(Chaponnière, 1992, p. 255)

¹²⁸ Docteure en sciences de l'éducation, elle est spécialiste de l'histoire et de la formation des femmes, professeure à l'université de Genève.

2 Synthèse contrastive

Tout au long de ce chapitre, nous avons mis au regard deux langues différentes non seulement par leur origine, mais aussi par leurs systèmes, et ce, sur un plan phonétique, morphologique, sémantique et morphosyntaxique. Malgré l'écart généalogique entre les deux langues, il s'avère qu'en matière de féminisation ces deux dernières, à savoir l'arabe et le français, présentent de nombreuses similitudes que nous tenons à présenter ci-dessous :

Les deux langues sont des langues flexionnelles qui pour reprendre les mots de Zouogbo, J. P. C. : *« sont des langues dont les mots sont constitués de combinaisons de radicaux et d'uffixes, avec fusion à la frontière entre les deux aussi bien pour les noms (déclinaisons) que pour les verbes (conjugaison) »* (Zouogbo, 2009, p. 56). Pour former le féminin, les deux langues, à savoir l'arabe et le français, procèdent suivant un exercice de dérivation suffixale qui consiste en l'agglutination d'une désinence (l'ajout d'une marque de genre) à une base masculine.

Contrairement à l'arabe, la féminisation en français n'est pas toujours suffixale, elle peut s'effectuer au moyen du déterminant (défini ou indéfini). Ex. : le ministre/ la ministre, un médecin/une médecin. Certes, il s'agit ici d'une technique plus simple qui permet d'éviter les ambiguïtés qui naissent face au choix entre les différentes formes féminines, mais il s'agit également d'une pratique qui rend la détermination du genre plus compliquée, car comme il est connu l'article défini (le/la) s'élide devant un nom commençant par une voyelle ou un « h ». Ex. : l'hôte.

Hormis la dérivation, la féminisation s'effectue, dans les deux langues à titre identique, selon d'autres procédés lexicaux tels que : la composition ou l'emprunt (voire. Chapitre IV. 2.4.4/2.4.9/ Chapitre V. 2.1.14)

La possibilité de la formation du féminin du nom dans les deux langues nous invite à dire que, d'un point de vue linguistique, les deux langues ne résistent pas à la féminisation, mais elles y cèdent facilement selon les différentes stratégies classiques ou nouvellement introduites. Partant de ce constat, il semble opportun de dire qu'en arabe aussi bien qu'en français la résistance à la féminisation des noms ne semble pas d'ordre linguistique, mais plutôt social et/ou politique.

« Rien dans le système du français n'empêche la féminisation. Les procédés de dérivation (travail/travaill-er/ travaill-euse, ou dentelle/dentelière, etc.) voire d'emprunts (une skipper) la permettent et plus encore celui de féminisation minimale par l'article, couramment employée à l'oral (la juge, une prof, la meuf, etc.). » (Totozani Marine, 2015, P.10)

L'analyse morphologique des deux corpus mis en contraste a montré que la majorité des noms féminins, dans les deux langues, sont marqués contrairement aux noms masculins qui ne le sont pas. Par conséquent, il semble que les noms féminins en langue arabe ont la même marque de genre, à savoir une finale en [ta], et ce, bien évidemment dans les limites des noms étudiés. Alors qu'en langue française, les noms féminins (marqués) présentent des finales différentes (variation suffixale), même au niveau d'un seul mot (voir chapitre IV. 2.3.1).

Ex. : un auteur, une auteure, une auteuse, une autrice, une authoressse...

La richesse suffixale de la langue française est une arme à double tranchant, d'un côté, elle peut simplifier et accélérer le processus de la féminisation, de l'autre, elle peut donner lieu à la confusion face au choix entre les différentes formes féminines possibles. Quant à la langue arabe, la pluralité des formes féminines ne semble pas très présentes, voir inexistante en comparaison à la langue française. Une raison de plus pour dire que la féminisation en langue arabe n'est pas assez compliquée qu'en français, il suffit d'ajouter une marque de genre au nom concerné.

Face à la variation morphologique, seuls les traits sémantiques distinctifs permettent de trancher. Il s'agit, en effet, de choisir la forme dont le sens est plus proche, mais aussi celui qui présente moins de dérives sémantiques dû à l'homonymie.

Il importe de préciser à ce sujet que les nuances sémantiques entre le masculin et le féminin en cas de féminisation rejoignent la liste des arguments qui se mettent face à l'installation de cette dernière. Il s'agit, à vrai dire, d'un argument de grand poids étant donné que dans les deux langues, la majorité des noms de métiers, fonctions, grades et titres (à l'origine de la problématique de la féminisation) s'employaient, à la base, au masculin pour désigner l'épouse de la personne qui occupe la fonction et non la personne occupant la fonction.

Le rejet de la féminisation peut être dû également aux connotations négatives (péjoratives, sexuelles...) qu'obtiennent certains noms au féminin. En français comme en arabe, accorder un nom au féminin peut transporter l'esprit vers d'autres représentations souvent stéréotypées. Le féminin peut faire référence à un autre référent d'une nature différente, comme le montre les exemples suivants (ex : entraîneuse, fliquette...). Le rejet de la féminisation répond donc à des normes sociales (stéréotypées) qui orientent non seulement notre perception des choses mais qui identifient aussi l'identité des mots.

Un autre point important, c'est que les systèmes de genre grammaticaux des deux langues mises en contraste présentent la même hiérarchie, il s'agit d'un système binaire en

fonction duquel le genre varie entre masculin et féminin, et ce, pour les noms désignant des référents animés ou inanimés à titre identique.

Dans la logique de ce qui précède, l'usage du masculin pour parler du féminin semble justifiable, parce que, dans les deux langues à titre identique, le masculin s'obtient une valeur générique, il peut inclure (représenter), selon les grammaires des deux langues, le masculin et le féminin. La raison pour laquelle certains noms de fonctions, de métiers, de grades et titres gardent leur forme masculine, même pour parler d'une femme (ex. : un médecin).

Aussi, il sera utile d'ajouter qu'au pluriel le masculin l'emporte naturellement.

Dans les deux langues l'usage des épécènes est très récurrent, ces noms monogenrés ou bigenrés s'emploient pour parler des hommes comme pour parler des femmes. Cependant, en français, il semble que ces noms sont morphologiquement marqués (ex. : membre, cadre...) alors qu'en arabe ils ont une forme masculine (ex. : إطار).

Conclusion

Au terme de cette comparaison, il semblerait qu'en dehors de toute considération sociale ou politique, les deux langues (arabe et française) cèdent et se prêtent facilement à la féminisation.

L'analyse effectuée montre que les deux langues ont fait preuve de flexibilité, en d'autres mots : la capacité d'adapter leurs systèmes à des besoins modernes issus de l'évolution sociale.

Contrairement aux idées reçues, il s'avère que la résistance à la féminisation linguistique, dans les deux langues mises en contraste, n'est pas d'ordre linguistique, mais qu'elle est plutôt d'ordre sociopolitique. De plus que cette dernière ne touche point au fonctionnement de la langue, la féminisation s'opère au moyen de différentes stratégies linguistiques historiques et/ou nouvelles.

Conclusion générale

Au cours des dernières années, le regard porté sur la féminisation linguistique a beaucoup changé, elle n'est plus envisagée comme une obsession féministe, mais comme une revendication légitime qui espère corriger, non seulement la langue, mais aussi une psychologie universelle, préalablement construite, par l'homme, dont l'essence tient dans l'affirmation selon laquelle la femme est subordonnée à l'homme. Face à cette réalité, à laquelle il n'y a aucune autre réalité, les féministes ont eu l'idée de se servir de la langue comme une arme de lutte face aux inégalités des rapports entre les deux sexes, étant donné que la langue est considérée, à la fois, comme une structure qui reproduit les hiérarchies définissant la nature des rapports de pouvoir entre les deux sexes dans la société, mais aussi, comme un moyen de pouvoir, qui permet de reconnaître les femmes comme des êtres sociaux égaux à leurs homologues masculins, en les rendant linguistiquement visibles.

Pour ce faire, la féminisation linguistique impose de nouvelles normes qui se résument, selon Julie Abbou et Maria Candea, à des pratiques linguistiques issues du féminisme visant à démasculiniser les expressions référant à des humains ou à rendre visibles les femmes dans la langue et le discours (Abbou & Candea, 2021).

La féminisation linguistique continue à tracer son chemin face au conservatisme de certaines langues, elle gagne de plus en plus de place, en tant que planification linguistique qui part d'une critique profonde portée sur les règles majeures de la grammaire et qui ont orienté le fonctionnement de la langue depuis des siècles.

C'est dans cette logique, que nous avons voulu par cette étude apporter un éclairage sur la question de la féminisation linguistique dans deux langues différentes, à savoir le français et l'arabe. Il était donc question dans ce travail d'observer comment procèdent les locuteurs des deux langues pour féminiser et si la féminisation est conditionnée par des convictions extralinguistiques, sociale et/ou politique, mais avant tout, si la féminisation est possible, et ce, en mettant en contraste ces deux langues qui évoluent distinctement en fonction d'un contexte sociolinguistique identique [différent de celui de la langue de référence].

Dans cette perspective, nous tenons à rappeler que cette étude part d'une problématique centrale qui espère comprendre comment les pratiques langagières peuvent être révélateurs des pratiques sociales. En d'autres termes, dans quelle mesure le contexte historique, culturel, politique et social influence les pratiques langagières, notamment celles, qui parlent des femmes, et ce, dans les deux langues, arabe et française (utilisées en Algérie).

Cette question centrale a été divisée en sous-questions partielles :

- La féminisation de la langue est-elle emblématique ? Pourquoi l'arabe et le français résistent-ils à la féminisation ? Que veut dire féminiser ?
- Est-il possible de féminiser tous les désignateurs des référents humains en français et en arabe ? Qu'est ce qui pose problème dans le système du genre grammatical ?
- Selon quelles matrices lexicogéniques s'effectue la féminisation des désignateurs des référents humains en français et en algérien ? S'agit-il d'accorder ou de créer ? Créer des nouvelles formes ou de nouveaux sens ? Par quels procédés lexicaux procède le locuteur français et arabe pour féminiser ?

Dans le souci de répondre aux questions qui découlent de notre problématique et atteindre les objectifs visés, notre recherche allie un cadre théorique et un cadre méthodologique. Le premier chapitre est construit principalement autour du concept de « la féminisation linguistique » et les différentes stratégies permettant de féminiser une langue, autrement dit, d'écrire d'une manière moins sexiste.

Ces stratégies recommandées par Suzanne Zaccour et Michael Lessard dans leur « manuel de grammaire non sexiste : le masculin ne l'emporte plus ! », nous ont permis par la suite, d'une façon directe, d'identifier les stratégies suivies par nos interviewés pour former le féminin, dans les deux langues en question. Le même chapitre aborde le contexte et les facteurs principaux qui ont favorisé la naissance de l'idée de la féminisation, ainsi que les arguments de la résistance à cette dernière, ce qui nous a permis d'affirmer l'hypothèse selon laquelle les facteurs motivant la résistance à la féminisation sont d'une nature extralinguistique.

Le deuxième chapitre, quant à lui, anticipe le futur des réflexions sur les stratégies permettant de dépasser la binarité du genre afin de neutraliser la langue des stéréotypes sexistes. Ce chapitre a mis en lumière le concept de l'écriture inclusive ainsi que ses pratiques principales qui, d'après les réponses de nos interviewés, semblent encore méconnues.

Le troisième chapitre ayant une relation directe avec les deux premiers, mais ayant aussi une place centrale par rapport à notre sujet de la féminisation, débouche sur une véritable problématique dans le domaine de la langue, à savoir les problèmes génériques, supposés liés à l'organisation du système lui-même. Il était question dans ce chapitre de revenir sur l'histoire de la naissance du système du genre grammatical pour en comprendre le fonctionnement, mais aussi, de comprendre l'origine des incohérences relatives à ce système, cela nous a permis de déduire que l'organisation n'est que le fruit de la volonté de recréer l'ordre du monde extérieure (de l'animiété/l'inanimiété à la binarité des sexes). D'un autre

côté, le retour sur l'histoire de l'évolution de système grammatical du genre nous a permis de justifier l'origine de certaines règles qui appartiennent à son système (la masculin l'emporte sur le féminin/المذكر يطغى على المؤنث), qui sont construites à partir des convictions personnelles subjectives qui n'obéissent point à la logique, et ce, dans les deux langues à titre identique.

Le cadre méthodologique, quant à lui, a offert une présentation de l'enquête menée par questionnaire, ainsi qu'une étude contrastive portant sur les unités de notre corpus.

En vue d'atteindre nos objectif, nous avons réalisé une enquête par questionnaire, où les répondants ont été invités à répondre à plusieurs questions afin d'enrichir nos connaissances sur certains points, et ce, en leur demandant des explications, des illustrations, des approfondissements, étant donné que le public choisi est spécialisé en linguistique et ses domaines d'application. L'objectif du questionnaire, qui a été traduit aussi en langue arabe, était également d'observer le comportement des locuteurs arabophones et francophones algériens face à l'exercice de la féminisation des noms des fonctions, métiers, grades et titres dans les deux langues, mais aussi, de voir si ce comportement est conditionné par des facteurs extralinguistiques.

Contrairement aux idées reçues, il s'avère que la résistance à la féminisation linguistique, dans les deux langues mises en contraste, n'est pas d'ordre linguistique, mais qu'elle est plutôt d'ordre sociopolitique (conviction sociale). De plus que, cette dernière ne touche point au fonctionnement de la langue, la féminisation s'opère au moyen des stratégies linguistiques. Il s'avère, à cet égard, que les arguments avancés contre la féminisation linguistique, comme l'étrangeté de la sonorité, les dérives ou les collisions sémantiques, l'euphonie, la lourdeur du texte... ne soient pas fondés sur une raison qui permet de d'empêcher l'installation des formes féminines, car il s'agit, comme nous l'avons déjà avancé, d'une question d'habitude. Il suivrait de ces constats que la féminisation ne semble pas être emblématique qu'elle avait l'air, car, d'un point de vue linguistique, les deux langues s'approprient et cèdent facilement à la féminisation.

Nous avons pu retenir également que, dans les deux langues mises en contraste, le masculin s'attribue une valeur générique, il inclut, à titre égal, les hommes et les femmes, même si d'un point de vue linguistique, cet usage, rend invisible les femmes et affecte nos représentations des rapports de force entre l'homme et la femme, et d'une façon indirecte, le processus de la construction identitaire. Il importe aussi de signaler que l'usage du masculin peut entraîner, parfois, des ambiguïtés de compréhension (ex. le médecin est enceinte), à s'avoir une interprétation totalement masculine, ce qui pourrait crier un sentiment d'insécurité linguistique chez les usagers de la langue. Toutefois, nous ne pouvons pas confirmer si la

femme est moins invisible dans la langue arabe comme c'est le cas dans la langue française, il serait, à cet égard, plus adéquat de mener une étude complémentaire qui vise à analyser en détail les règles d'accord et l'emploi du masculin générique dans les textes écrits et les discours oraux en langue arabe.

La comparaison entre les réponses obtenues des deux questionnaires, nous a permis de distinguer les préférences de chacun des interviewés, en particulier, et celles des deux groupes, en général, par rapport à la féminisation des noms proposés dans les deux langues. De cette comparaison, deux tendances ont été distinguées, la première, une tendance majeure qui consiste à choisir la forme féminine marquée pour parler des femmes, la deuxième, jugée minimale par rapport à la première, selon laquelle, le choix à porter sur les formes masculines, sous prétexte que ces formes ont une valeur générique ou neutre, elles incluent le féminin.

La lecture analytique des réponses obtenues nous a permis également d'identifier les stratégies les plus suivies pour la féminisation, que ce soit pour la langue française ou la langue arabe. Ces stratégies varient, d'une grande partie, entre : le recours à la règle principale dans la formation du féminin (l'ajout d'un e final), l'emploi des épécènes et le retour à certaines formes historiques. S'il y a, à ce propos, une remarque à faire, c'est que la féminisation, dans les deux langues, était pour la majorité des interviewés systématique, suivant la règle de base de la formation du féminins des noms, qui a fait preuve de productivité. De cela découle que les noms de notre corpus se référant aux femmes étaient majoritairement conjugués au féminin en fonction des stratégies supra proposées, sauf dans le cas des noms épécènes français, étant donné que la majorité porte à la base une marque de genre (-e final), on en déduit donc, qu'en matière de féminisation, l'arabe et le français employés en Algérie sont plus ouverts à la féminisation.

Au terme de cette comparaison, il convient de dire que les deux langues reconnaissent le même procédé dérivationnel (dérivation suffixale) pour former le féminin, en d'autres termes, l'agglutination d'une marque de genre et une base masculine. Sur ce point, il s'avère que la richesse suffixale de langue française (-e, -eure, -euse, -trice, -eresse, -sse...) est derrière la pluralité des formes féminines, contrairement à la langue arabe qui n'offre qu'une seule marque grammaticale, et ce, bien évidemment, dans les limites des exemples étudiés.

Toutes les données nous permettent de dire que les interviewés des deux langues se sont montrés positifs vis-à-vis la féminisation des noms, il s'agit pour eux de choisir la forme féminine quand la langue le permet. Toutefois, il est important d'avouer qu'il y a eu des hésitations face à la forme féminine à choisir, surtout en langue française, qui se distingue de la langue arabe, pour rappeler, par la pluralité des formes féminines.

Si universalité il y a, il ne peut y avoir uniformité, chaque langue a ses spécificités, si la féminisation de la langue arabe semble plus simple, la féminisation de langue française apparaît plus compliquée, car elle est confrontée à plusieurs contraintes, dont on en note, la pluralité des occurrences féminines et féminisantes, qu'illustrent parfaitement les variétés du français qui adopte des formes féminines différentes.

L'analyse des résultats de ce questionnaire nous a permis d'apporter des éléments des réponses à nos questions de recherche, mais aussi, de confirmer l'ensemble de nos hypothèses à l'exception d'une qui a été partiellement confirmée, selon laquelle :

- La création de nouvelles formes féminines n'obéirait pas toujours aux règles de base mais à l'usage également.

En effet, la féminisation ne s'inspire pas seulement de l'usage, mais aussi d'autres stratégies, comme le retour à des termes historiques, le retour à la règle de base, l'emprunt...

En revanche, les autres hypothèses ont été entièrement confirmées :

- La langue arabe, à l'instar de la française accorde une préséance au masculin sur le féminin, la femme s'y trouve, donc, moins représentée et se sent par conséquent moins valorisée.
- La féminisation des désignateurs des référents humains n'est pas autant emblématique qu'elle paraît, elle est possible, au moyen des matrices lexicogéniques internes (morphosémantiques, syntacticosémantiques : affixation et composition) et externes (emprunt...).
- La résistance à la féminisation linguistique, dans les deux langues, est motivée par des facteurs extralinguistiques, mais d'ordre idéologique, sociale... ce que remet en cause l'idée selon laquelle la résistance à la féminisation est d'ordre linguistique.

Retenons que par notre analyse du deux corpus, nous sommes parvenue à déterminer les différentes formes féminines que puisse avoir un nom au féminin, et ce, en mettant en lumière les caractéristiques morphologiques et sémantiques de chaque unité. La prise en considération de l'étude sémantique était très importante, elle nous a permis, d'un côté, de déterminer les traits sémantiques distinctifs, qui permettent de lier chaque nom à la réalité linguistique (sociolinguistique) auquel il réfère. De l'autre, cela nous a permis, d'une manière directe, d'identifier les motifs de l'opposition à certaines formes féminines à l'exception des autres formes qui ont réussi, en mettant au clair, les nuances sémantiques majeures qui peuvent naître de l'usage. À ce titre, Marina Yaguello explique que :

« Les dissymétries sémantiques, tout comme les dissymétries morphologiques, jouent donc toujours au détriment de la femme. Elles viennent s'insérer dans un ensemble plus vaste que j'appellerai la langue du mépris, instrument du dénigrement systématique de la femme qui se poursuit depuis l'aube de la culture dans toutes les sociétés patriarcales. » (Yaguello, 1978, p. 185)

Au terme de cette étude, il s'avère, qu'en dehors de toute considération sociale ou politique, les deux langues (arabe et française) cèdent et se prêtent facilement à la féminisation. Les deux langues ont fait preuve de flexibilité, en d'autres mots : la capacité d'adapter leurs systèmes à des besoins modernes issus de l'évolution sociale.

Cette étude demeure perfectible, elle ouvre d'autres pistes de réflexion relatives à notre sujet de recherche et qui apporteront des réponses à des problématiques qui voient dans la langue un lieu d'exclusion pour d'autres minorités sociales que les femmes. À ce propos, il serait pertinent de réfléchir à la possibilité de la neutralisation des langues naturelles considérées comme fortement genrées (Labrosse, 2021) afin de contribuer à la neutralisation de leurs sociétés des stéréotypes sexistes.

Bibliographie

Ouvrages

Ouvrages généraux

- Al-Barbahâri, I. (2016). *Sharh As-Sunnah L'explication de la sunnah - Imam Al-Barbahâri - Al Bayyinah*. Egypt : Al Bayyinah.
- Ascha, G. (1987). *Du statut inférieur de la femme en Islam*. Paris : L'Harmattan.
- Bascou-Bance, P. (2002). *La mémoire des femmes: Anthologie*. France : Guides MAF.
- Baumann, A. (2017). *Les inégalités hommes-femmes en question: entre choix, éducation et rationalité*. Paris : L'Harmattan.
- Chaponnière, M. (1992). *Devenir ou redevenir femme: l'éducation des femmes et le mouvement féministe en Suisse, du début du siècle à nos jours*. Suisse : Droz.
- Chenu, M.-D. (1957). *La théologie au douzième siècle* (vol. 45). France : J. Vrin.
- Dedieu, S. D. (2011). *Les Femmes et la discrimination: dépression, religion, société*. France : Odile Jacob.
- Desmeules-Chollet, E. H. (1840). *La famille Du Crêt des Vernes ou cours d'économie domestique à l'usage des jeunes filles de la campagne*. Université Lausanne : Au dépôt bibliographique.
- Diané, A. O., & Atsé N'cho, J.-B. (2020). *Jeux et enjeux de la catégorisation : entre dénomination, discours social et: développement..* Paris : L'Harmattan.
- Dib, N. (2009). *D'un islam textuel vers un islam contextuel: La traduction du Coran et la construction de l'image de la femme*. Université d'Ottawa Press.
- Dore-Audibert, A., & Morzelle, A. (1997). *Vivre en Algérie: des françaises parlent: enquêtes 1989-1995*. France. Karthala Editions.
- Dorion, L.-A. (1995). *Les réfutations sophistique.s* (Vol. 18). France : Vrin.
- Federspiel, H. M. (2007). *Sultans, shamans, and saints: Islam and Muslims in Southeast Asia*. Université d'Hawaii Press.
- Feldman, J. (2020). *Françoise Laborie (1938-2016): histoire d'une femme en science*. Paris : L'Harmattan .
- Francis, C., & Gonthier, F. (1981). *Les écrits de Simone de Beauvoir. La vie-L'écriture, avec en appendice Textes inédits ou retrouvés.*. Paris : Gallimard.
- Fusulier, B., & Carra, M. d. (2012). *Chercheur-es sous haute tension!: vitalité, compétitivité, précarité et (in) compatibilité travail/famille*. Presses université de Louvain.
- Guillot, A. (2021). *Ecole : le grand chambardement..* Allemagne : Books on Demand.
- Ibnlkhayat, N. (2005). *Marketing des systèmes et services d'information et de documentation*. PUQ.

- Jagailoux, S. (1989). *La médecine moderne en Egypte: de Bonaparte au XXème siècle, 1798-1988*. Egypt : Centre d'études d'Alexandrie.
- Jasmuheen. (2017). *Les ambassadeurs de lumière*. France : Fernand Lanore.
- Kozul, M. (2005). *Le corps dans le monde: récits et espaces sadiens* (Vol. 22). Belgique : Peeters Publishers.
- Lafortune, L. V. (2022). *Femmes en situations professionnelles: expériences cubaines et canadiennes/Mujeres en situaciones profesionales: experiencias cubanas y canadienses*. Québec : Wefla-secan.
- Lavergne, J. (1878). *Les neiges d'antan: légendes et chroniques*. France : Palmé.
- Leskens, F. M. (2012). *L'envol de la Serpenterre: La rédemption*. Canada : Éditions Ariane.
- Leskens, F. M. (2012). *L'envol de la Serpenterre: La rédemption*. Canada : Éditions Ariane.
- Moucarry, C. (2020). *L'islam a l'épreuve: Mondialisation, islamisme, christianisme*. Cumbria. Langham Partnership.
- Saint-Prot, C. (2008). *Islam, l'avenir de la tradition: entre révolution et occidentalisation: essai*. Monaco : Editions du Rocher.
- Saito, A., & Nakamura, Y. (2014). *Les Outils de la pensée: Etude historique et comparative des "textes"*. (Vol. 6). Paris : Editions de la MSH.
- Sfeir, J., & Raphaël, N. (2009). *Hyphen Islam-Christianity*. Lebanon : Electrochocs Editions.
- Taleb, S. A. (2008). *Palestine, terre arabe*. France : BoD-Books on Demand.
- Waki, L. (2006). *Madame ou mademoiselle?*. France : Max Milo.

Ouvrages de linguistique

- Allard, F. (2023). *Grammaire espagnole: CPGE/Université B2-C1*. France : Ellipses.
- Armstrong, N., Bruynincks, M., Beeching, K., & Bauvois, C. (2001). *La langue française au féminin: le sexe et le genre affectent-ils la variation linguistique?*. Paris : L'Harmattan.
- Ayoun, D. (2007). *French applied linguistics*. Pays-Bas : John Benjamins Publishing.
- Bailly, S. (2020). L'écriture inclusive. Dans S. Bailly, *Maîtriser les techniques rédactionnelles. Pour des textes clairs et efficaces*. France : Dunod, 159-172.
- Barberi, G. F. (1819). *Grammaire des grammaires italiennes, élémentaire, raisonnée, méthodique et analytique, ou Cours complet de langue italienne*. Paris :Eymery.
- Barraband, M., & et al. (2006). *Le mot juste: des mots à l'essai aux mots à l'œuvre*. France : Presses Sorbonne Nouvelle.

- Baudino, C. (2001). *Politique de la langue et différence sexuelle : la politisation du genre des noms de métier*. Paris : L'Harmattan.
- Baudino, C. (2018). *Le sexe des mots: un chemin vers l'égalité: émanciper le langage pour construire une culture de l'égalité*. France : Belin.
- Berg, R.-J. H. (2012). *Parlons affaires!: Initiation au français économique et commercial*. Etats Unis : Heinle.
- Bloch, B. (2005). *La grammaire en folie*. Paris : Le Manuscrit.
- Borel, E. (1842). *Grammaire française à l'usage des Allemands: Ouvrage dont les principes s'appuient sur le dictionnaire de l'Académie et sur les meilleurs traités de grammaire publiés jusqu'à ce jour*. France : Neff.
- Brachet, A. (1911). *Grammaire française, rédigée conformément aux programmes officiels de l'enseignement secondaire: Cours supérieur*. France : Hachette.
- Burchfield, R. (2000). *The new Fowler's modern English usage*. Oxford university press.
- Bussmann, H., & Marlis, H. (2003). *Gender across languages: The linguistic representation of women and men*. France : J. Benjamins.
- Candea, M., & Véron, L. (2021). *Le français est à nous!: petit manuel d'émancipation linguistique*. France : La Découverte.
- Candea, M., Chevalie, Y., Duverger, S., & Houdebine, A.-M. (2015). *L'Académie contre la langue française: le dossier féminisation*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe.
- Charaudeau, P. (2021). *La langue n'est pas sexiste. D'une intelligence du discours de féminisation*. France : Bord de l'eau (Le).
- Chassang, A. (1888). *Nouvelle grammaire française*. France : Garnier frères.
- Chevillon, S. (2018). *Chroniques linguistiques*. France : Académie des écrivains publics de France.
- Claude, M., & Bressler, S. (2021). *Genre (s): Diplômées n° 276-277*. Allemagne : BoD-Books on Demand.
- Corbett, G. G. (1991). *Gender*. Cambridge University Press.
- Corréard, J. (1855). *Remarques sur les relations des langues militaires française, allemande, espagnole*. France : Librairie militaire de J. Correaud.
- Crouslé, L. (1888). *Grammaire de la langue française*. France : Belin et fils.
- Curat, H. (2007). *Lévi-Strauss mot a mot: essai d'idiographie linguistique*. Switzerland. Suisse : Droz.
- Damourette, J., & Pichon, E. (1943). *Des Mots à la Pensée: Jacques Damourette & Edouard Pichon. Essai de Grammaire de la Langue Française*. France : Imprimerie Pacteau Luçon.

- De Clercq, J., Lioce, N., & Swiggers, P. (2000). *Grammaire et enseignement du français, 1500-1700* (Vol. 16). France : Peeters Publishers.
- De Saussure, F. (1989). *Cours de linguistique générale*. Allemagne. Rudolf Engler.
- Denizot, C. (2011). *Donner des ordres en grec ancien: Etudes linguistiques des formes de l'injonction*. Publication Univ Rouen Havre.
- Diané, A. O., & Atsé N'cho, J.-B. (2020). *Jeux et enjeux de la catégorisation : entre dénomination, discours social et: développement..* Paris : L'Harmattan.
- Dister, A., & Moreau, M.-L. (2009). «Histoire de la féminisation ». *Féminiser ? Vraiment pas sorcier !. La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades et titres*. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Dubois de Montreynaud, J.-M. (2001). *Pour l'amour du français* . Glyphe & Biotem.
- Edzard, L. (2005). *Current issues in the analysis of semitic grammar and lexicon*. (Vol. 1). Otto Harrassowitz Verlag.
- Espagnol, J. (1886). *L'origine du français* (Vol. 1). Paris : C. Delgrave.
- Fatou, S. (2009). *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*. France : Karthala Editions.
- Fogui, J.-P. (2021). *Les délicieuses ambiguïtés de la langue française: Guide pratique à l'usage des francophiles*. Paris : L'Harmattan.
- Gantrelle, J. (1882). *Grammaire et style de Tacite*. Princeton Université : Garnier.
- Goosse, A. (1991). *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises* (Vol. 60). France : Peeters Publishers.
- Gotti, M., Dossena, M., & Dury, R. (2008). *English Historical Linguistics 2006: Selected papers from the fourteenth International Conference on English Historical Linguistics (ICEHL 14)*. Bergamo : J. Benjamins.
- Grevisse, M., & Da Silva-Genest, C. (2018). *Le Grevisse de l'orthophoniste: Grammaire essentielle*. France : De Boeck Supérieur.
- Grevisse, M., & Lenoble-Pinson, M. (2009). *Le français correct: guide pratique des difficultés*. France : De Boeck Supérieur.
- Heinz, M. (2011). *L'exemple lexicographique dans les dictionnaires français contemporains: Actes des « Premières Journées allemandes des dictionnaires » (Klingenberg am Main, 25-27 juin 2004)* (Vol. 128). Tübingen : Max Niemeyer Verlag.
- Heinz, M. (2014). *Les sémiotiques du dictionnaire*. Actes des «Cinquièmes Journées allemandes des dictionnaires». Suisse : Frank & Timme GmbH.
- Hewitt, N. (2003). *The Cambridge companion to modern French culture*. Cambridge University Press.
- Houdart, O., & Prioul, S. (2009). *La grammaire, c'est pas de la tarte!*. France : Seuil.

- Houdebine, A.-M. (1998). *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues*. Paris : L'Harmattan.
- Jal, A. (1848). *Glossaire nautique répertoire polyglotte de termes de marine anciens et modernes* (Vol. 3). France : Firmin Didot frères.
- Karyolemou, M., & eds, P. P. (2014.). *Language policy and planning in the Mediterranean world*. Cambridge Scholars Publishing.
- Kassai, G. (1990). *La différence sexuelle dans le langage*. France : Z'éditions.
- Labrosse, C. (2021). *Pour une langue sans sexisme: petit traité pratique pour un usage au quotidien*. Québec : Groupe Fides Inc.
- Landi, J. (1827). *Principes elementaires de la langue italienne*. Austria: Strauss.
- Lasserre, A. (2006). *La disparition : enquête sur la « féminisation » des termes auteur et écrivain*. Paris: Presses Sorbonne Nouvelle.
- Le Roy, C. (1797). *Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire*. Vol. 1. France : P. Oignée.
- Lenoble-Pinson, M. (2019). *Dire et écrire le droit en français correct: Au plaisir des gens de robe-Couverture cartonnée*. Belgique : Bruylant.
- Léon, P., & Parth, B. (2017). *Structure du français moderne, Quatrième édition: Introduction à l'analyse linguistique*. Canadian Scholars.
- Lessard, M., & Zaccour, S. (2018). *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive: le masculin ne l'emporte plus!*. Paris : Éditions Syllepse.
- Malassagne, X. (2020). *Précis de langue française. De la grammaire à l'expression*. Paris : Editions Ellipses.
- Manesse, D., & Siouffi, G. (2019). *Le féminin & le masculin dans la langue : l'écriture inclusive en questions*. Paris : ESF Sciences humaines.
- Maryse, P., & Vincent, P. (2016). *Maîtriser les difficultés du français pour réussir ses études de Droit-Economie-Gestion*. France : Editions Campus Ouvert.
- Matthews, P. H. (2014). *The concise Oxford dictionary of linguistics*. Oxford University Press.
- Meillet, A. (1924). *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Paris : Hachette.
- Meillet, A. (1926). *Linguistique historique et linguistique générale* (Vol. 8). France :H. Champion.
- Merle, P. (2002). *Précis de français précieux au XXIe siècle*. Paris : La Renaissance du livre.
- Michard, C. (2002). *Le sexe en linguistique: Les analyses du genre lexical et grammatical des années 1920 aux années 1970*. Paris : L'Harmattan.

- Mula, P. (2017). *Trésor de la langue italienne. L'italien ancien par les textes*. France : Editions Publibook.
- Narjoux, C. (2018). *Le Grevisse de l'étudiant: Grammaire graduelle du français*. France : De Boeck supérieur.
- Niedzwiecki, P. (1994). *Au féminin! code de féminisation à l'usage de la francophonie*. France : Klincksieck Editions.
- Nyrop, K. (1903). *Grammaire historique de la langue française: Morphologie*. Université de Winchester : E. Bojesen.
- Nyrop, K. (1921). *Études de grammaire française (Vol.3)*. Hovedkommissionær AF Høst.
- Otto Roehrig, F. L. (1845). *The German Student's first book: Volumes 1-3*. Allemagne : T. Kroh.
- Pastré, J.-M. (1998). *Nouvelle grammaire de l'allemand*. France : Editions OPHRYS.
- Personneaux, R. (1916). *Lexicologie française: origine, formation signification des mots à l'usage des écoles normales primaires, des écoles primaires supérieures, de l'enseignement secondaire des jeunes filles et de l'enseignement secondaire moderne*. France : Librairie classique.
- Quillien, P.-J. (2022). *Le français en 40 fiches et 600 exercices*. Paris : Editions Ellipses.
- R. E. Batchelor, R. E. (2000). *Using French: A Guide to Contemporary Usage*. Cambridge Universit Press.
- Rathig, M. (2006). *Rathig, Meike. Genuszuweisung im Zweitspracherwerb des Französischen. diplom*. Humborg : Druck Diplomica GmbH.
- Reimann, M. (2006). *Grammaire de base de l'allemand: Avec exercices*. Allemagne : Hueber Verlag.
- Robiche, L. (2018). *Pratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement*. Paris : L'Harmattan.
- Rondal, J.-A. (1997). *L'évaluation du langage*. (Vol. 217). Belgique : Editions Mardaga.
- Rosetti, A. (2017). *Études linguistiques*. Allemagne : De Gruyter Mouton.
- Schärer, F. (2008). *.. Père, mère, roi et sorcière: la représentation des deux sexes et de la catégorie du genre dans les manuels scolaires de l'école primaire de la Suisse alémanique et de la Suisse romande*, vol. 327, Suisse : Peter Lang.
- Schmidely, J. (1983). *La personne grammaticale et la langue espagnole (Vol. 91)*. Presses universitaires de Rouen et du Havre .
- Segismundo, M. . (1862). *Étude de la langue espagnole à l'usage des français d'après une nouvelle méthode théorique, pratique, très-facile et très complète par Segismundo Mir*. France: Caimon.

- Szlamowicz, J. (2021). *Le Sexe et la Langue: Petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*. Paris : Éditions Intervalles.
- Veneroni, (. d., & Gattei, C. M. (1808). *Le maître italien, ou, La grammaire françoise et italienne de Vénéroni: contenant tout ce qu'il est nécessaire pour apprendre facilement la langue italienne*. Italie : JA. Joly.
- Viennot, E. (2020). *Le langage inclusif: pourquoi, comment*. Donnemarie-Dontilly : IXe.
- Viennot, E. (2020). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin!*. Donnemarie-Dontilly : IXe.
- Walter, H. (2003). *French inside out: the worldwide development of the French language in the past, the present and the future*. New York : Routledge.
- Yaguello, M. (1978). *Les mots et les femmes: essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine* (Vol. 75.). Paris: Payot.
- Yaguello, M. (1989). *Le sexe des mots* (Vol. 43). Paris: Belfond.
- Yaguello, M. (2014). *Les Mots ont un sexe. Pourquoi "marmotte" n'est pas le féminin de "marmot", et autres curiosités: Pourquoi «marmotte» n'est pas le féminin de «marmot», et autres curiosités de genre*. France : Média Diffusion.
- Youssef, N. (2012). *Propositions pour l'enseignement du subjonctif aux adultes arabophones: Application aux étudiants des universités syriennes*. Diss. Université de Cergy Pontoise.
- Zié-Mé, D. (2014). *Nouméa vices*. France :Editions Publibook.
- Zouogbo, J. P. (2009). *Le proverbe entre langues et cultures: Une étude de linguistique confrontative allemand/français/bété*. Lausanne : Peter Lang.
- Морозкіна, Г. Ф. (2011). *Історія французької мови.[фр.]*.: Навчальний посібник. Нова Книга.

Articles de revues

- Abbou, J., & Candea, M. (2021). Féminisation. *Langage et société*, HS1, 141-145. <https://doi.org/10.3917/l.s.hs01.0142>
- Alpheratz, M. (2018). Français inclusif: conceptualisation et analyse linguistique, *SHS Web of Conferences*, vol. 46 (13003). <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184613003>
- Alpheratz, M. (2019). Français inclusif: du discours à la langue?. *Le discours et la langue*, 111, 53-74. Lien : <https://hal.science/hal-02323626v2>
- Altwaijri, A. O. (2014). La femme en islam et son statut dans la société islamique. *Société, droit et religion*, vol. 4 (1), 15-26.
- Andriamamonjy, P. (2000). Le rôle du genre grammatical au cours de la reconnaissance de noms. *L'année psychologique*, vol. 100 (3), 419-442. <https://doi.org/10.3406/psy.2000.28652>

- Arbour, M.-È., De Nayves, H., & Royer, A. (2014). Féminisation linguistique: étude comparative de l'implantation de variantes féminines marquées au Canada et en Europe. *Langage & société*, 2, 31-51. <https://doi.org/10.3917/ls.148.0031>
- Arrivé, M. (2008). Le sexe et la mort dans le langage. *Le linguiste et l'inconscient*. Paris cedex, Presses Universitaires de France, 14, 149-177.
- Ashley, F. (2019). Les personnes non-binaires en français: une perspective concernée et militante. *H-France Salon*, vol 11 (14), 1-15.
- Baider, F. (2010). De l'indéfinitude. Féminisation, Variation, Représentations lexicographiques. En : M Abecassis : *Les Voix Des Français*, 1 (93), Oxford : Peter Lang, 123-137.
- Baider, F., Khaznadar, E., & Moreau, T. (2007). Les enjeux de la parité linguistique. *Nouvelles Questions Féministes*, 26(3), 4-12. <http://www.jstor.org/stable/40620368>
- Brunet, P. (2022). Écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible. *La nouvelle revue - Éducation et société inclusives*, 1, 245-257. <https://doi.org/10.3917/nresi.093.0245>
- Caubet, D., Simeone-Senelle, M.-C., & Vanhove, M. (1988). Genre et accord dans quelques dialectes arabes. *Genre et langage*. Actes du colloque tenu à Paris X-Nanterre les 14-15-16 décembre, sous la direction de Eliane Kosk. Paris. X-Nanterre, Linx, 21, 39-66. <https://doi.org/10.3406/linx.1989.1130>
- Caverio, M. E. (2012). Féminisation des noms de métier, grade, titre et fonction à l'ère de la mondialisation: néologismes terminologiques et implications sociolinguistiques. *Synergies Espagne*, 5, 29-46.
- Charaudeau, P. (2018). L'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français. *Le Débat*, vol. 199 (2), 13-31. Lien: https://www.patrick-charaudeau.com/IMG/pdf/Ecriture_inclusive_au_defi-3.pdf
- Chevalier, Y. (2013). Approches linguistiques du genre (gender). *La clé des langues*. Lien: <https://cle.ens-lyon.fr/plurilingues/langue/introduction-a/approches-linguistiques-du-genre-gender>
- Compagnon, A. (2000). Où va le français ?. *Le Débat*, vol. 112 (5), 188-203. <https://doi.org/10.3917/deba.112.0188>
- Dalola, A. (2021). Jeux et enjeux de la catégorisation par féminisation des lexèmes du français : les noms de métiers et de fonctions à l'honneur . *Jeux et enjeux de la catégorisation: entre dénomination, discours social et développement*, vol. 95 (2), 278-279.
- Danielle, O. (2020). La fin du masculin générique ? Expériences et débats autour de l'écriture inclusive. Dans C. Alexandra, & L. Coman, *Norma si uz in limbile romanice actuale*, editura universitatii din bucuresti, 181-202.
- Dawes, E., & r. (2003). La féminisation des titres et fonctions dans la Francophonie : de la morphologie à l'idéologie. *Ethnologies*, vol. 25 (2), 195-213. <https://doi.org/10.7202/1056247ar>

- Della, S., Magali, & Paoletti, M. (2022). Excluante, l'écriture inclusive ?. *Travail, genre et sociétés*, vol. 47 (1), 149-152. <https://doi.org/10.3917/tgs.047.0149>
- Dumais, H., Khaznadar, E., Baider, F., Larivière, L.-L., Lenoble-Pinson, M., Saint-Yves, G., et al. (2008). De la féminisation des titres à la rédaction épïcène : regards croisés sur la parité linguistique. *Recherches féministes*, vol. 21 (1), 171-182. <https://doi.org/10.7202/018315ar>
- Dupuy, A. (2020). L'écriture inclusive: la définir pour mieux la comprendre. *Genre grammatical*, vol. 26 (4), version informatisée: <https://correspo.ccdmd.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/correspondance-lecriture-inclusive-la-definir-pour-mieux-la-comprendre.pdf>
- Elmiger, D. (2011). Féminisation de la langue française: une brève histoire des positions politiques et du positionnement linguistique. *Langage, genre et sexualité*, 71-90. <http://dx.doi.org/10.1590/1982-4017-180302-11117>
- Elmiger, D. (2017). Les genres récrits n° 2. Écriture inclusive: extension du domaine des signes qui font ou défont la différence. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, 03, 1-7. <https://doi.org/10.4000/glad.880>
- Fracchiolla, B. (2015). Circulation ordinaire des discours sexistes et sens symbolique. La campagne «Mademoiselle, la case en trop!». *Discours rapporté, genre (s) et médias*, Actes du Vème colloque «Rapporter et être rapporté (e): une affaire de genre (s)?», Stockholm: Romanica Stockholmiensia, 546-553. Lien: <https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01492086>
- Grinshpun, Y. (2021). La «masculinisation» du français a-t-elle eu lieu?. *Le genre grammatical et l'écriture inclusive en français*, version informatisée, lien: <https://hal.science/hal-03433958/document>
- Guardi, J. (2008). Pour un usage non sexiste de la langue arabe. *Studi maghrebini*, 6, 111-124.
- Gygax, P., Ute, G., Sarrasin, O., Oakhill, J., & Garnham, A. (2009). Some Grammatical Rules Are More Difficult than Others: The Case of the Generic Interpretation of the Masculine. *European Journal of Psychology of Education*, vol.24 (2), 235-246. Lien: <http://www.jstor.org/stable/23421588>.
- Houdebine, A.-M. (1994). Féminisation des noms de métiers et simplification linguistique. *Cahiers du français contemporain*, 1, 329-349.
- Houdebine-Gravaud, A.-M. (1995). Des femmes dans la langue et les discours. *Cahier des Annales de Normandie*, 26, 385-398.
- Houdebine-Gravaud, A.-M. (1999). Femmes / langue / féminisation : Une expérience de politique linguistique en France. *Nouvelles Questions Féministes*, 20, 1, 23-52. Lien: <http://www.jstor.org/stable/40619693>
- Iftime, A. (2016). "sociolinguistic aspects of the feminisation of names of professions in the contemporary french language, *ijasos-International E-journal of Advances in Social Sciences*, 2, 152-157. Lien: <http://ijasos.ocerintjournals.org/>

- Iváñez, M. (1996). L'influence de la planification linguistique dans la féminisation des titres en France et au Québec: deux résultats différents en ce qui a trait à l'usage. *Revue québécoise de linguistique*, vol.24(2), 71-106. <https://doi.org/10.7202/603115ar>
- Khaznadar, E. (2007). Le non-genre académique : doctrine de la domination masculine en France. vol.26 (3), 25-38. <https://doi.org/10.3917/nqf.263.0025>
- Khaznadar, E., & . (2009). Représentation linguistique de la femme en France et institution. Dans F. Sow, *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Karthala, 117-127. <https://doi.org/10.3917/kart.sow.2009.01.0117>
- Lamrabet, A. (2021). Le wali, ou tuteur légal, une obligation pour les femmes ? Dans L. Asma, *Islam et femmes. Les questions qui fâchent*, En toutes lettres, 47-53.
- Larivière, L.-L. (2001). Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique. *Revue québécoise de linguistique* , vol. 29 (2), 15-31. <https://doi.org/10.7202/039439ar>
- Lloret, G. L., & Crouzet-Daurat, P. (2017). Chef, cheffe, cheffesse: norme, usage et nouveaux outils pour la féminisation des noms de métiers. *Journée d'étude: "Exploitation de corpus : l'informatique au service de nouveaux phénomènes langagiers"*, Jana Altmanova - Gabrielle Le Tallec - Silvia Zollo, Naples, Italie. Version informatisée : <https://hal.science/hal-01846343>
- Loison-Leruste, M., Samuel, O., & Théron, F. (2022). L'écriture inclusive et ses usages, *revues de sciences humaines et sociales*, 68, 186-194. <https://doi.org/10.4000/revss.8888>
- Magali, D. S., & Paoletti, M. (2022). Excluante, l'écriture inclusive ? . *Travail, genre et sociétés*, vol. 47 (1), 149-152. <https://doi.org/10.3917/tgs.047.0169>
- Manesse, D. (2022). Contre l'écriture inclusive. *Travail, genre et sociétés* , vol. 47 (1), 169-172.
- Mathieu, C. (2007). Sexe et genre féminin : origine d'une confusion théorique. *La linguistique*, vol. 43 (2), 57-72. <https://doi.org/10.3917/ling.432.0057>
- Merzouk, S. (2018, Juillet). L'alternance codique français-arabe et français-berbère dans les médias écrits en Algérie. *Le contexte. Approches transdisciplinaires : Revue Mosaïques*, 4, 75-112.
- Michard, C. (1996, Décembre). Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique, *Textes et sexes, Mots*, 1, 29-47. <https://doi.org/10.3406/mots.1996.2120>
- Offen, K. (2006). Le 'Gender' Est-il une invention américaine? *Femmes, Genre, Histoire*, 24, 291-304.
- Omer, D. (2020). La fin du masculin générique ? Expériences et débats autour de l'écriture inclusive. *Romanica 31*, Bucuresti, 181-202.
- Perrier, G. (2021). Réflexions et propositions concrètes pour une écriture non sexiste dans les revues académiques. *Cahiers du Genre* , vol. 70 (1), 215-224.

- Pieters, T. (2018). Différences paramétriques dans les systèmes d'assignation du genre en L1 et conséquences sur sa maîtrise en L2. *CÍRCULO de Lingüística Aplicada a la Comunicación*, 74, 283-306. <https://doi.org/10.5209/CLAC.60523>
- Pieters, T., Michot, M.-E., & Pierrard, M. (s.d.). L'influence de la langue maternelle dans l'apprentissage de systèmes grammaticaux en français langue seconde: l'assignation du genre grammatical. *SHS Web of Conferences*, vol. 46, 10013. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184610013>
- Radimský, J., (2007), De la potentialité à la synchronie dynamique : un héritage oublié de Cercle de Prague, dans : Jan RADIMSKÝ (éd.), *Synchronie dynamique du système linguistique*, *Echo des Etudes Romanes*, III/1-2, České Budějovice, p. 7-12.
- Simon, C. (2020). Point médian, point de friction. Lecture de récentes réactions de linguistes à l'écriture inclusive. *La Pensée*, vol. 403(3), 68-79. <https://doi.org/10.3917/lp.403.0068>
- Tibblin, J. (2020). Les attitudes envers le langage inclusif des francophones et leur effet sur l'évaluation d'un texte. *SHS Web of Conferences*, 13006. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20207813006>
- Vachon-L'Heureux, P. (2007). Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle. vol. 26 (3), 70-80. <https://doi.org/10.3917/nqf.263.0070>
- Viennot, E. (2021). Décryptage. Circulaire Blanquer contre l'écriture dite inclusive. *Cahiers du Genre*, vol. 70 (1), 199-214. <https://doi.org/10.3917/cdge.070.0199>
- Violi, P. (1987). Les origines du genre grammatical. *Langages*, 21^e année, 85, 15-34. <https://doi.org/10.3406/lgge.1987.1526>

Dictionnaires

- Bénard, T. (1879). *Dictionnaire classique universel français, historique, biographique, mythologique, géographique et étymologique*. France : Belin.
- Carpentier, N. J. (2020). *Dictionnaire du bon langage: contenant les difficultés de la langue française, les règles et les fautes de prononciation, les locutions vicieuses, les wallonnismes, les flandricismes, etc.* Good Press.
- De Pougens, C. (1819). *Trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française: specimen*. (G. University, Éd.) Impr. Royale.
- De Roquefort, J. B. (1829). *Dictionnaire étymologique de la langue Française, ou les mots sont classés par familles; contenant les mots du dictionnaire de l'Académie Française, avec les principaux termes d'arts, de sciences et de métiers* (Vol. 2). Goeury.
- Dubois, J. M. (1973). *Dictionnaire de Linguistique*. France : Larousse.
- Kurtz, J.-P. (2014). *Dictionnaire étymologique des Anglicismes et des Américanismes* (Vol. 2.). France : BoD-Books on Demand.
- Landais, N. (1846). *Dictionnaire classique de la langue française contenant tous les mots du Dictionnaire de l'Académie et un grand nombre d'autres qui ne s'y trouvent pas:*

avec l'étymologie et la prononciation figurée extrait du grand dictionnaire. France : Didier.

- Landais, N. (1852). *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français: extrait et complément de tous les dictionnaires anciens et modernes les plus célèbres*. France : Didier.
- Larousse [en ligne].
- Le Robert [en ligne].
- LE-BAS, P., & Lemaitre, A. (1812). *France: Dictionnaire encyclopédique*. Paris : Didot.
- Littré, É. (1878). *Dictionnaire de la langue française*. Paris : Hachette.
- Lucan, B. B. (1857). *La grammaire selon l'Académie*. France : Lahure.
- Machonis, P. A. (1990). *Histoire de la langue: du latin à l'ancien français*. University Press of America.
- Mazure, A. (1863). *Dictionnaire étymologique de la langue française: usuelle et littéraire*. France: Belin.
- Mu'jam al-Ma'ani al-Jami' [en ligne].
- Noël, F. J. (1824). *Nouveau dictionnaire français-latin, composé sur le plan du dictionnaire latin-français, du même auteur, ou se trouve l'étymologie des mots français, leur définition, leur sens propre et figuré*. France : Le Normant .
- Pihan, A. P. (1847). *Glossaire des mots français tirés de l'Arabe, du Persan et du Turc,... précédé d'une méthode simple et facile pour apprendre à tracer et lire promptement les caractères Arabes, Persans et Turcs*. Paris : Benj. Duprat.
- Pourret, L. (1886). *Dictionnaire étymologique ; ou, Vocabulaire des racines, et des dérivés de la langue française: précédé de notions générales sur l'étymologie et la dérivation à l'usage*. Pennsylvania State University : A. fouraut.
- Riopel, D., Clément, C., & . (2008). *Dictionnaire illustré des activités de l'entreprise, français-anglais: industrie, techniques et gestion*. France : Presses inter Polytechnique.
- Soulice, T., & Sardou, A.-L. (1851). *Petit dictionnaire raisonné des difficultés et exceptions de la langue française*. Paris : Panthéon classique.
- Universalis, E. (2015). *Dictionnaire de la Philosophie: Les Dictionnaires d'Universalis (Vol.1)*. Encyclopaedia Universalis.
- Zaccour, S. (2017). *Dictionnaire critique du sexisme linguistique*. Montréal : Productions Somme Toute.

Guides et rapports

- Becquer, A., Cerquiglini, B., Cholewka, N., Coutier, M., Frecher, J., Mathieu, M.-J., et al. (2000). *Femme, j'ecris ton nom. Guide d'aide a la feminisation des noms de metiers, titres, grades & fonctions*. Paris : La documentation française.
- Boutin, S., Ouellet-Doyon, R., & Samson, M. (2019). *La rédaction épiciène*. Faculté de droit. Chaire de rédaction juridique Louis-Philippe-Pigeon .
- France, D. g. (1998). *La féminisation des noms de fonction, métier, grade ou titre*. Délégation générale à la langue française et aux langues de France.
- Haddad, R. (2017). *Manuel d'écriture inclusive*. l'Agence de communication d'influence Mots-Clés. Lien : https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/manuel-decriture_1482308453426-pdf
- Larivière, L.-L. (2005). *Guide de féminisation des noms communs de personnes*. Québec : Les Editions Fides.
- Marie-Louise, M., & Dister, A. (2018). *Mettre au féminin: guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Suisse : Fédération Wallonie-Bruxelles.
- OCDE (2023), *Agir ensemble pour l'égalité des genres (version abrégée) : Quelles priorités ?*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6a24b253-fr>
- Commission Générale de terminologie et de néologie. (1998). *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre: Rapport au Premier Ministre*. Commission générale de terminologie et de néologie. France : Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Webographie

- <http://appf.com.cy/> : site de l'association Panchypriote des Professeurs de Français (consulté le 12 juin 2022).
- <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca> : site de l'Office Québécois de la langue française (consulté le 18 aout 2022).
- <https://ge.ch/grandconseil> : site du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève (consulté le 06 mai 2022)
- <https://search.emarefa.net/> : lien de la base de données e-marefa (consulté le 15 septembre 2022).
- <https://soseducation.org/> : site de l'association SOS éducation (consulté le 05 mai 2022).
- <https://www.academie-francaise.fr/> : site de l'Académie française (consulté le 06 mai 2022).
- <https://www.assembleenationale.fr/> : site de l'assemblée nationale de la France (consulté le 28 juin 2022).
- <https://www.culture.gouv.fr/> : site du ministère de la culture (consulté le 28 juin 2022).

- <https://www.education.gouv.fr/> : site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (consulté le 26 juillet 2022).
- <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire> : site du dictionnaire la langue française (consulté le 28 septembre 2022).
- <https://www.larousse.fr> : site du dictionnaire Larousse (consulté le 23 juin 2022).
- <https://www.legifrance.gouv.fr> : site du gouvernement français pour la diffusion des textes législatifs et réglementaires et des décisions de justice des cours suprêmes et d'appel de droit français (consulté le 11 juin 2022).

Table des tableaux

Tableau 2 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 41-42)	44
Tableau 3 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 42-43)	45
Tableau 4 (Lessard & Zaccour, 2017, p. 49).....	45
Tableau 5 (Lessard & Zaccour, 2017, p. 49).....	46
Tableau 6 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 49-50)	47
Tableau 7 (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 53-54)	52
Tableau 1 Circulaire n° 5575/SG du 21 février 2012.....	60
Tableau 8 (Морошкіна, 2011, p. 97; Leskens, 2012, p. 60).....	122
Tableau 9 la formation du féminin suivant la règle de base (Lessard & Zaccour, 2017, pp. 41-42).....	127
Tableau 10 Tableau montrant le nombre de personnes francophones qui ont été contactées	146
Tableau 11 Tableau montrant le nombre de personnes francophones interviewées	146
Tableau 12 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	147
Tableau 13 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	149
Tableau 14 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	150
Tableau 15 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	151
Tableau 16 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	152
Tableau 17 Tableau montrant la répartition en pourcentage les résultats	155
Tableau 18 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	157
Tableau 19 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	158
Tableau 20 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	159
Tableau 21 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	160
Tableau 22 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	162
Tableau 23 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	163
Tableau 24 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	164
Tableau 25 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	165
Tableau 26 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	166
Tableau 27 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	167
Tableau 28 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	168
Tableau 29 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	169
Tableau 30 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	170
Tableau 31 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	171
Tableau 32 Tableau montrant les réponses associées par les interviewés ayant répondu "non"	173

Tableau 33 Tableau montrant les réponses des interviewés ayant répondu "oui"	173
Tableau 34 Tableau résumant les réponses de nos interviewés francophones quant aux mots les plus résistant à la féminisation.....	175
Tableau 35 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	176
Tableau 36 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	178
Tableau 37 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	180
Tableau 38 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	182
Tableau 39 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	183
Tableau 40 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	185
Tableau 41 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	187
Tableau 42 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	189
Tableau 43 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	191
Tableau 44 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	193
Tableau 45 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	195
Tableau 46 Tableau montrant la répartition en genre de nos interviewés arabophones.....	200
Tableau 47 Tableau montrant la répartition en pourcentage les langues parlées par nos interviewés arabophones	201
Tableau 48 Tableau montrant la répartition en pourcentage des grades identifiants interviewés arabophones.....	203
Tableau 49 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	204
Tableau 50 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	205
Tableau 51 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	206
Tableau 52 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	207
Tableau 53 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	208
Tableau 54 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	209
Tableau 55 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	210
Tableau 56 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	211
Tableau 57 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	212
Tableau 58 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	213
Tableau 59 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	214
Tableau 60 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	215
Tableau 61 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	216
Tableau 62 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	217
Tableau 63 Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	218

Tableau 64	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	219
Tableau 65	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	220
Tableau 66	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	222
Tableau 67	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	223
Tableau 68	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	226
Tableau 69	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	231
Tableau 70	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	232
Tableau 71	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	235
Tableau 72	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	236
Tableau 73	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	238
Tableau 74	Tableau montrant la répartition des réponses.....	240
Tableau 75	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	241
Tableau 76	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	243
Tableau 77	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	245
Tableau 78	Tableau montrant la répartition en pourcentage des réponses.....	247
Tableau 79	(Iftime, 2016, p. 155).....	274
Tableau 80	(Lenoble-Pinson, 2019).....	279
Tableau 81	(Fogui, 2021, p. 24).....	283
Tableau 82	(Fogui, 2021, pp. 24-25).....	283
Tableau 83	(Grevisse & Da Silva-Genest, 2018, p. 111).....	286

Table des figures

Figure 1 Schéma du langage inclusif (Tibblin, 2020, p. 3).....	78
Figure 2 Schéma résumant les arguments contre l'écriture inclusive	104
Figure 3 Histoire du mot du point de vue sémantique (Chevalier, 2013)	112
Figure 4 Histoire du mot du point de vue sémantique (Chevalier, 2013)	112
Figure 5 l'organisation des genres dans les langues indo-européenne selon Meillet (Violi, 1987, p. 16).....	114
Figure 6 les trois composantes du genre grammatical selon (Pieters, 2018)	123
Figure 7 Tableau illustrant les trois composantes du genre grammatical selon (Pieters, 2018, p. 284).....	124
Figure 8 Critères d'assignation du genre grammatical (Corbett, 1991).....	125
Figure 9 L'accord des déterminants et des adjectives dans le français, l'espagnole, l'allemand et l'anglais	130
Figure 10 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « auteur »	149
Figure 11 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « ambassadeur »	150
Figure 12 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « avocat »	150
Figure 13 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « capitaine »	152
Figure 14 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « chef »	152
Figure 15 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « chercheur »	153
Figure 16 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « consul »	154
Figure 17 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « consul »	155
Figure 18 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « docteur »	156
Figure 19 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « doyen »	157
Figure 20 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « entraîneur »	158

Figure 21 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « hôte »	159
Figure 22 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « juge »	160
Figure 23 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « maître de conférence ».....	161
Figure 24 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « médecin »	163
Figure 25 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « membre ».....	164
Figure 26 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « ministre ».....	165
Figure 27 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « recteur »	166
Figure 28 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « professeur »	167
Figure 29 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « recteur »	168
Figure 30 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « reporteur »	169
Figure 31 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « P.D.G »	170
Figure 32 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « premier ministre »	171
Figure 33 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 3)	172
Figure 34 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 3)	177
Figure 35 Représentations graphiques des réponses liées à la quatrième question (section 3)	178
Figure 36 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 4)	181
Figure 37 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 4)	182

Figure 38 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 4)	184
Figure 39 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 5)	186
Figure 40 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 5)	188
Figure 41 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 5)	191
Figure 42 Représentations graphiques des réponses liées à la quatrième question (section 5)	192
Figure 43 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 6)	194
Figure 44 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 6)	196
Figure 45 Sexe des interviewés	200
Figure 46 Langues parlées	202
Figure 47 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « أستاذ محاضر »	205
Figure 48 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « إطار »	206
Figure 49 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « إمام »	207
Figure 50 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « رئيس »	208
Figure 51 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « سفير »	209
Figure 52 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « شاهد »	210
Figure 53 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « صيدلي »	211
Figure 54 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « عضو »	212
Figure 55 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « عقيد »	213
Figure 56 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « فلان »	214

Figure 57 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « قاضي »	215
Figure 58 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « قنصل »	216
Figure 59 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « لواء »	217
Figure 60 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « نائب »	218
Figure 61 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « والي »	219
Figure 62 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « وزير »	220
Figure 63 Comparaison des réponses des interviewés quant à la féminisation du nom « وكيل »	221
Figure 64 Comparaison des réponses des interviewés quant à la masculinisation du nom « قابلة »	223
Figure 65 Représentations graphiques des réponses liées à la première question de la troisième (partie II)	224
Figure 66 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question de la troisième section (partie II)	227
Figure 67 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 4)	230
Figure 68 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 4)	232
Figure 69 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 4)	233
Figure 70 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 5)	236
Figure 71 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 5)	237
Figure 72 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 5)	238
Figure 73 Représentations graphiques des réponses liées à la quatrième question (section 5)	241
Figure 74 Représentations graphiques des réponses liées à la cinquième question (section 5)	242

Figure 75 Représentations graphiques des réponses liées à la première question (section 6)	244
Figure 76 Représentations graphiques des réponses liées à la deuxième question (section 6)	247
Figure 77 Représentations graphiques des réponses liées à la troisième question (section 6)	248
Figure 78 Différentes variantes féminines du nom « auteur »	254
Figure 79 Différentes variantes féminines du nom « ambassadeur »	259
Figure 80 Composition morphologique des noms « avocat » et « avocate »	261
Figure 81 Différentes variantes féminines du nom « chef »	265
Figure 82 Différentes variantes féminines du nom « chercheur »	267
Figure 83 Différentes variantes féminines du nom « capitaine »	270
Figure 84 Différentes variantes féminines du nom « conseiller »	271
Figure 85 Différentes variantes féminines du nom « consul »	275
Figure 86 Différentes variantes féminines du nom « docteur »	278
Figure 87 Différentes variantes féminines du nom « entraîneur »	282
Figure 88 Différentes variantes féminines du nom « hôte »	285
Figure 89 (Karyolemou & eds, 2014, p. 106)	288
Figure 90 Différentes variantes féminines du nom « juge »	288
Figure 91 Différentes variantes féminines du nom « auteur »	291
Figure 92 Différentes variantes féminines du nom « maître de conférences »	291
Figure 93 Différentes variantes féminines du nom « professeur »	297
Figure 94 Différentes variantes féminines du nom « membre »	298
Figure 95 La fréquence de l'usage du féminin « membre » au fil du temps	299
Figure 96 Différentes variantes féminines du nom « ministre »	302
Figure 97 Différentes variantes féminines du nom « peintre »	304
Figure 98 Différentes variantes féminines du nom « recteur »	306

Table des annexes

Annexe 1 Questionnaire (I) destiné aux interviewés francophones	330
Annexe 2 Exemples de questionnaire (I) remplis par nos interviewé francophones.....	345
Annexe 3 Questionnaire (II) destiné aux interviewés arabophone.....	444
Annexe 4 Exemples de questionnaire (II) remplis par nos interviewé arabophones.....	458
Annexe 5 Tableaux résumant les réponses fournies par nos interviewés francophones	507
Annexe 6 Tableaux résumant les réponses fournies par nos interviewés arabophones.....	527
Annexe 7 Circulaire relative la féminisation des noms de métier paraît au Journal Officiel (16/03/1968).....	548

Annexes

Annexe 1 Questionnaire (I) destiné aux interviewés francophones

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante: o.bendaamouche@univ-setif2.dz

*Obligatoire

Fiche
personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

1. Nom :

2. Prénom(s):

3. Identifiant :

4. Sexe ; *

Une seule réponse possible.

- ☐ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

5. Grade : *

6. Profession : *

7. Où l'exercez-vous ? *

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

8. I. Un auteur *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Une femme auteur
- ☐ Une auteure
- ☐ Une autrice
- ☐ Une auteuresse
- ☐ Une authoresse
- ☐ Autre :

9. 2. Un ambassadeur *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une ambassadeure

☐ Une ambassadeuse

☐ Une ambassadrice

☐ Autre : _____

10. 3. Un avocat *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Un avocat

☐ Une avocate

☐ Autre : _____

11. 4. Un capitaine *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une capitaine

☐ Une capitainesse

☐ Autre : _____

12. 5. Un chef *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une cheffe

☐ Une chèfe

☐ Une cheffesse

☐ Une cheftaine

☐ Autre : _____

13. 6. Un chercheur *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Une femme chercheur
- ☐ Une chercheure
- ☐ Une chercheuse
- ☐ Autre : _____

14. 7. Un conseiller *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Une conseiller
- ☐ Une conseillère
- ☐ Autre : _____

15. 8. Un consul *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Une consule
- ☐ Une consulesse
- ☐ Autre : _____

16. 9. Un docteur *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Une docteure
- ☐ Une doctrice
- ☐ Une doctoresse
- ☐ Autre : _____

17. 10. Un doyen *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une doyen

☐ Une doyenne

☐ Autre : _____

18. 11. Un entraîneur *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une entraîneure

☐ Une entraîneuse

☐ Autre : _____

19. 12. Un hôte *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une hôte

☐ Une hôtesse

☐ Autre : _____

20. 13. Un juge *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une juge

☐ Une jugesse

☐ Autre : _____

21. 14. Un maître de conférence *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Un maître de conférence
- ☐ Une maître de conférence
- ☐ Une maîtresse de conférence

☐ Autre : _____

22. 15. Un médecin *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Un médecin
- ☐ Une médecinne
- ☐ Une médecine

☐ Autre : _____

23. 16. Un membre *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Un membre
- ☐ Une membrese

☐ Autre : _____

24. 17. Un ministre *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Un ministre
- ☐ Une ministresse

☐ Autre : _____

25. 18. Un peintre *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une peintre

☐ Une peintresse

☐ Autre : _____

26. Un professeur

Une seule réponse possible.

☐ Une professeur

☐ Une femme professeur

☐ Une professeure

☐ Une professeuse

☐ Une professoressa

☐ Autre : _____

27. 19. Un recteur *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une recteur

☐ Une rectrice

☐ Autre : _____

28. 20. Un reporte(u)r *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Une reporteure

☐ Une reportrice

☐ Autre : _____

29. 21. Un P.D.G *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Un P.D.G

☐ Une P.D.G

☐ Autre : _____

30. Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

31. 2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *

Une seule réponse possible.

☐ Oui

☐ Non

32. Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

33. 3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *

Une seule réponse possible.

☐ Oui

☐ Non

34. Si oui, veuillez préciser votre réponse.

35. 4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

Une seule réponse possible.

☐ Oui

☐ Non

36. Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

37. 1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

Plusieurs réponses possibles.

☐ Le masculin est un genre neutre

☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☐ Autre : _____

38. 2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Oui
☐ Non

39. Si oui, comment ? *

40. 3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Oui
☐ Non

41. Pourquoi ? *

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

42. 1.Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Oui
☐ Non

43. Pourquoi ? *

44. 2.Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ La féminisation alourdit le texte
☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
☐ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
☐ Autre : _____

45. 3. Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☐ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☐ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☐ Le remplacement des substantifs [ex.: un prud'homme/une prud'femme...]
- ☐ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☐ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

46. 4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

Une seule réponse possible.

- ☐ Oui
- ☐ Non

47. Pourquoi ? *

Ecriture inclusive ?

48. 1.D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des * attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Oui
☐ Non

49. Si oui, comment ? *

50. 2.Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]
☐ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]
☐ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]
☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]
☐ Le slash [Ex.:les étudiant/e/s]
☐ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]
☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

51. Pourquoi ?

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 2 Exemples de questionnaires (I) remplis

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

sofiane.zadri@hotmail.fr

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

Zadri

Prénom(s):

Sofiane

Identifiant :

Sexe ; *

- ☒ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

Maître-assistant A

Profession : *

Enseignant

Où l'exercez-vous ? *

Université Sétif 2

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☒ Une femme auteur☐ Une auteure☐ Une autrice☐ Une auteuresse☐ Une authoresse☐ Autre :

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure☐ Une ambassadeuse☒ Une ambassadrice☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat☒ Une avocate☐ Autre :

4. Un capitaine *

☒ Une capitaine

☐ Une capitainesse

☐ Autre :

5. Un chef *

☒ Une cheffe

☐ Une chèfe

☐ Une cheffesse

☐ Une cheftaine

☐ Autre :

6. Un chercheur *

☐ Une femme chercheur

☐ Une chercheure

☒ Une chercheuse

☐ Autre :

7. Un conseiller *

- ☐ Une conseiller
- ☒ Une conseillère
- ☐ Autre :

8. Un consul *

- ☒ Une consule
- ☐ Une consulesse
- ☐ Autre :

9. Un docteur *

- ☒ Une docteure
- ☐ Une doctrice
- ☐ Une doctoresse
- ☐ Autre :

10. Un doyen *

- ☐ Une doyen
- ☒ Une doyenne
- ☐ Autre :

11. Un entraîneur *

☐ Une entraîneure

☒ Une entraîneuse

☐ Autre :

12. Un hôte *

☒ Une hôte

☐ Une hôtesse

☐ Autre :

13. Un juge *

☒ Une juge

☐ Une jugesse

☐ Autre :

14. Un maître de conférence *

☐ Un maître de conférence

☒ Une maître de conférence

☐ Une maîtresse de conférence

☐ Autre :

15. Un médecin *



Une médecin



Une médecinne



Une médecine



Autre :

.....

16. Un membre *



Une membre



Une membrese



Autre :

.....

17. Un ministre *



Une ministre



Une ministresse



Autre :

.....

18. Un peintre *



Une peintre



Une peintresse



Autre :

.....

Un professeur

- ☐ Une professeur
- ☐ Une femme professeur
- ☒ Une professeure
- ☐ Une professeuse
- ☐ Une professoressa
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

- ☐ Une recteur
- ☒ Une rectrice
- ☐ Autre :

20. Un reporte(u)r *

- ☒ Une reporteure
- ☐ Une reportrice
- ☐ Autre :

2I. Un P.D.G *

☐

Un P.D.G

☒

Une P.D.G

☐

Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

Première ministre

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *

☒

Oui

☐

Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

11

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *

☐

Oui

☒

Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

11

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

- ☐ Le masculin est un genre neutre
- ☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☒ Autre :

Je crois que c'est beaucoup plus lié aux spécificités du système de chaque langue. Chaque langue construit sa grille de lecture du monde et de l'expérience humaine, ce qui transparaît dans les règles grammaticales, morphosyntaxiques qui la régissent.

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

☒ Oui

☐ Non

Si oui, comment ? *

Accorder avec le masculin quand il y a nom féminin et masculin ne veut pas dire à mon sens négation du nom féminin.

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

Je ne crois pas que le français soit une langue qui minore, dans son système d'organisation interne, la femme comme le stipulent les défenseurs de l'écriture inclusive. Je crois que chaque langue a son génie...Autrefois on accorde avec le dernier élément de la phrase, maintenant c'est autre chose.

Vers la féminisation de la langue ?

Veillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

Certes, la langue évolue, mais cette évolution ne peut être positive si elle est le produit d'une politique in vitro.

2. Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

- ☐ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☐ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☒ Autre :

La langue, son système d'organisation interne peut évoluer avec le temps et la pratique in Vivo . Cette résistance témoigne d'un souci de garder le génie de la langue française.

3. Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☒ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☒ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☒ Le remplacement des substantifs [ex.: un prud'homme/une prud'femme...]
- ☒ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☐ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

Les inégalités sont d'ordre social à mon sens.

Ecriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

☐ Oui

☒ Non

Si oui, comment ? *

Non

2. Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]

☒ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]

☐ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]

☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]

☐ Le slash [Ex.: les étudiant/e/s]

☐ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]

☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

Pourquoi ?

Je crois que c'est le moyen qui disloque le moyen l'orthographe.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

sadinabil@hotmail.com

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

SADI

Prénom(s):

Nabil

Identifiant :

Sexe ; *

- ☒ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

Professeur

Profession : *

Enseignant

Où l'exercez-vous ? *

Université A. Mira Bejaia

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☐ Une femme auteur☒ Une auteure☐ Une autrice☐ Une auteuresse☐ Une authoressse☐ Autre :

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure☐ Une ambassadeuse☒ Une ambassadrice☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat☒ Une avocate☐ Autre :

4. Un capitaine *



Une capitaine



Une capitainesse



Autre :

5. Un chef *



Une cheffe



Une chèfe



Une cheffesse



Une cheftaine



Autre :

6. Un chercheur *



Une femme chercheur



Une chercheure



Une chercheuse



Autre :

7. Un conseiller *

☐ Une conseiller

☒ Une conseillère

☐ Autre :

8. Un consul *

☒ Une consule

☐ Une consulesse

☐ Autre :

9. Un docteur *

☐ Une docteure

☐ Une doctrice

☒ Une doctoresse

☐ Autre :

10. Un doyen *

☐ Une doyen

☒ Une doyenne

☐ Autre :

11. Un entraîneur *

☐ Une entraîneure

☒ Une entraîneuse

☐ Autre :

12. Un hôte *

☐ Une hôte

☒ Une hôtesse

☐ Autre :

13. Un juge *

☒ Une juge

☐ Une jugesse

☐ Autre :

14. Un maître de conférence *

☒ Un maître de conférence

☐ Une maître de conférence

☐ Une maîtresse de conférence

☐ Autre :

15. Un médecin *

- ☐ Une médecin
- ☐ Une médecinne
- ☐ Une médecine

☒ Autre : un médecin

16. Un membre *

- ☒ Une membre
- ☐ Une membrese
- ☐ Autre :

17. Un ministre *

- ☒ Une ministre
- ☐ Une ministresse
- ☐ Autre :

18. Un peintre *

- ☒ Une peintre
- ☐ Une peintresse
- ☐ Autre :

Un professeur

- ☐ Une professeur
- ☐ Une femme professeur
- ☒ Une professeure
- ☐ Une professeuse
- ☐ Une professoressa
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

- ☐ Une recteur
- ☒ Une rectrice
- ☐ Autre :

20. Un reporte(u)r *

- ☒ Une reporteure
- ☐ Une reportrice
- ☐ Autre :

2I. Un P.D.G *



Un P.D.G



Une P.D.G



Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

premier ministre

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *



Oui



Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

aucune

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *



Oui



Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

Certaines formes possèdent leur règle en français, mais leur usage est déconseillé de part leur connotation péjorative

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

6

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

☐ Le masculin est un genre neutre

☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☒ Autre : Il existe des formes communes pour les deux genres

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

☒ Oui

☐ Non

Si oui, comment ? *

je pense qu'il faut juste utiliser l'article adéquat à chaque genre

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

Le pluriel est neutre pour moi, comme "les humains"

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

elle possède déjà la distinction du genre

2.Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

- ☐ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☐ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☒ Autre : l'usage en fait une féminisation qui donne l'effet inverse en société

3.Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☒ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☐ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☐ Le remplacement des substantifs [ex.:un prud'homme/une prud'femme...]
- ☐ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☐ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

c'est question sans intérêt pour les femmes en société

Ecriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, comment ? *

ceci devient encore plus compliqué. On déconstruit la langue et on s'éloigne du vrai sujet

2.Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

- ☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]
- ☐ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]
- ☐ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]
- ☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]
- ☐ Le slash [Ex.:les étudiant/e/s]
- ☒ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]
- ☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

Pourquoi ?

ceci reste normatif, la langue reste linéaire (au moins) sur le plan graphique

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

belkacem.fetita@gmail.com

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

Prénom(s):

Identifiant :

Sexe ; *

- ☒ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

MCA

Profession : *

Enseignant chercheur

Où l'exercez-vous ? *

UKMO

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☐ Une femme auteur☒ Une auteure☒ Une autrice☐ Une auteuresse☒ Une authoressse☒ Autre : Auteuse (forme rare)

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure☐ Une ambassadeuse☒ Une ambassadrice☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat☒ Une avocate☐ Autre :

4. Un capitaine *



Une capitaine



Une capitainesse



Autre :

5. Un chef *



Une cheffe



Une chèfe



Une cheffesse



Une cheftaine



Autre :

6. Un chercheur *



Une femme chercheur



Une chercheure



Une chercheuse



Autre :

7. Un conseiller *

☐ Une conseiller

☒ Une conseillère

☐ Autre :

8. Un consul *

☒ Une consule

☐ Une consulesse

☐ Autre :

9. Un docteur *

☒ Une docteure

☐ Une doctrice

☒ Une doctoresse

☐ Autre :

10. Un doyen *

☐ Une doyen

☒ Une doyenne

☐ Autre :

11. Un entraîneur *

☐ Une entraîneure

☒ Une entraîneuse

☐ Autre :

12. Un hôte *

☒ Une hôte

☒ Une hôtesse

☐ Autre :

13. Un juge *

☒ Une juge

☐ Une jugesse

☐ Autre :

14. Un maître de conférence *

☒ Un maître de conférence

☒ Une maître de conférence

☐ Une maîtresse de conférence

☐ Autre :

15. Un médecin *



Une médecin



Une médiécienne



Une médecine



Autre : Une femme médecin

16. Un membre *



Une membre



Une membrese



Autre :

17. Un ministre *



Une ministre



Une ministresse



Autre :

18. Un peintre *



Une peintre



Une peintresse



Autre :

Un professeur

- ☐ Une professeur
- ☐ Une femme professeur
- ☒ Une professeure
- ☐ Une professeuse
- ☐ Une professoressa
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

- ☐ Une recteur
- ☒ Une rectrice
- ☐ Autre :

20. Un reporte(u)r *

- ☒ Une reporteure
- ☐ Une reportrice
- ☐ Autre :

2I. Un P.D.G *

☐

Un P.D.G

☒

Une P.D.G

☐

Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

1- Madame le Premier Ministre,

2- Madame la Première Ministre
.....

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *

☐

Oui

☒

Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

(1)
.....

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *

☐

Oui

☒

Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

.....

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

Pas forcément : cela dépend entièrement de la contextualisation.

.....

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

☒ Le masculin est un genre neutre

☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☐ Autre :

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

☒ Oui

☐ Non

Si oui, comment ? *

Les noms de métiers par exemple.

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

Cela dépend entièrement du contexte dans lequel évolue la langue.

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

La féminisation est nécessaire, sauf pour les nom de métiers.

2.Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

- ☐ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☒ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☐ Autre :

3.Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☒ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☒ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☐ Le remplacement des substantifs [ex.:un prud'homme/une prud'femme...]
- ☒ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☐ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

Une femme est une femme. C'est sa présence dans le discours qui le rend "discours féminin".
autre superflue ne saurait rendre son discours qu'une affaire de "féminisme".

Ecriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes".
Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, comment ? *

Non

2.Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

- ☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]
- ☐ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]
- ☒ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]
- ☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]
- ☐ Le slash [Ex.:les étudiant/e/s]
- ☐ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]
- ☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

Pourquoi ?

Masculin et féminin sont complémentaire dans les formes de représentations dans la langue et dans le discours.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

bouzidiboubakeur@yahoo.fr

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

BOUZIDI

Prénom(s):

Boubaker

Identifiant :

Sexe ; *

- ☒ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

Pr

Profession : *

Enseignant-chercheur

Où l'exercez-vous ? *

Université Sétif 2

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☐ Une femme auteur

☐ Une auteure

☐ Une autrice

☐ Une auteuresse

☐ Une authoressse

☒ Autre : auteur

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure

☐ Une ambassadeuse

☒ Une ambassadrice

☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat

☒ Une avocate

☐ Autre :

4. Un capitaine *

☒ Une capitaine

☐ Une capitainesse

☐ Autre :

5. Un chef *

☐ Une cheffe

☐ Une chèfe

☐ Une cheffesse

☐ Une cheftaine

☒ Autre : chef(leu/un)

6. Un chercheur *

☐ Une femme chercheur

☒ Une chercheure

☐ Une chercheuse

☐ Autre :

7. Un conseiller *

☐ Une conseiller

☒ Une conseillère

☐ Autre :

8. Un consul *

☒ Une consule

☐ Une consulesse

☐ Autre :

9. Un docteur *

☒ Une docteure

☐ Une doctrice

☐ Une doctoresse

☐ Autre :

10. Un doyen *

☐ Une doyen

☒ Une doyenne

☐ Autre :

11. Un entraîneur *



Une entraîneure



Une entraîneuse



Autre :

12. Un hôte *



Une hôte



Une hôtesse



Autre :

13. Un juge *



Une juge



Une jugesse



Autre : un juge/ femme juge

14. Un maître de conférence *



Un maître de conférence



Une maître de conférence



Une maîtresse de conférence



Autre :

15. Un médecin *

- ☐ Une médecin
- ☐ Une médecinne
- ☐ Une médecine

☒ Autre : un médecin

16. Un membre *

- ☐ Une membre
- ☐ Une membrese

☒ Autre : un membre

17. Un ministre *

- ☒ Une ministre
- ☐ Une ministresse
- ☐ Autre :

18. Un peintre *

- ☐ Une peintre
- ☐ Une peintresse

☒ Autre : un peintre

Un professeur

- ☒ Une professeur
- ☐ Une femme professeur
- ☐ Une professeure
- ☐ Une professeuse
- ☐ Une professoressa
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

- ☐ Une recteure
- ☐ Une rectrice
- ☒ Autre : un recteur

20. Un reporte(u)r *

- ☐ Une reporteure
- ☐ Une reportrice
- ☒ Autre : reporteur (un)

2I. Un P.D.G *



Un P.D.G



Une P.D.G



Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

le premier ministre

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *



Oui



Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

professeur et professeure (très répandu pourtant inutile); Juste un caprice et une surenchère de féministes

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *



Oui



Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

oui pour ambassadrice , chercheuse, sauf que le contexte tranchera et précisera

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

11 entraîneuse, ambassadeuse

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

☒ Le masculin est un genre neutre

☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☐ Autre :

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

☒ Oui

☐ Non

Si oui, comment ? *

médecin, docteur professeur, ces mots renvoient au métier et non au masculin...

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

la langue reste arbitraire, conventionnelle , faut-il dire sage-homme (obstétricien]), bon pour bonne (domestique)...

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

Comment on a fait depuis longtemps? la féminisation ne doit pas être seulement une décision politique. Si la femme s'impose comme agent actif dans la société, la féminisation suivra

2. Selon vous, pourquoi la langue française résiste-t-elle à la féminisation ? *

- ☐ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☒ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☐ Autre :

3. Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/ permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☐ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☐ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☐ Le remplacement des substantifs [ex.: un prud'homme/une prud'femme...]
- ☐ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☐ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

C'est l'émancipation (par le travail, car l'économie est déterminante) qui réduit les inégalités

Ecriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

☐ Oui

☒ Non

Si oui, comment ? *

C'est encombrant

2. Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]

☐ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]

☐ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]

☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]

☐ Le slash [Ex.: les étudiant/e/s]

☐ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]

☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

Pourquoi ?

On l'emploie déjà

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

benslim2012.abdelkrim@gmail.com

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

benselim

Prénom(s):

abdelkrim

Identifiant :

Sexe ; *

- ☒ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

professeur

Profession : *

enseignant-chercheur MESRS

Où l'exercez-vous ? *

Université Ain Témouchent

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☒ Une femme auteur☐ Une auteure☐ Une autrice☐ Une auteuresse☐ Une authoresse☐ Autre :

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure☐ Une ambassadeuse☒ Une ambassadrice☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat☒ Une avocate☐ Autre :

4. Un capitaine *

☒ Une capitaine

☐ Une capitainesse

☐ Autre :

5. Un chef *

☒ Une cheffe

☐ Une chèfe

☐ Une cheffesse

☐ Une cheftaine

☐ Autre :

6. Un chercheur *

☒ Une femme chercheur

☐ Une chercheure

☐ Une chercheuse

☐ Autre :

7. Un conseiller *

☐ Une conseiller

☒ Une conseillère

☐ Autre :

8. Un consul *

☒ Une consule

☐ Une consulesse

☐ Autre :

9. Un docteur *

☒ Une docteure

☐ Une doctrice

☐ Une doctoresse

☐ Autre :

10. Un doyen *

☐ Une doyen

☒ Une doyenne

☐ Autre :

11. Un entraîneur *

☐ Une entraîneure

☒ Une entraîneuse

☐ Autre :

12. Un hôte *

☐ Une hôte

☒ Une hôtesse

☐ Autre :

13. Un juge *

☒ Une juge

☐ Une jugesse

☐ Autre :

14. Un maître de conférence *

☐ Un maître de conférence

☐ Une maître de conférence

☒ Une maîtresse de conférence

☐ Autre :

15. Un médecin *



Une médecin



Une médecinne



Une médecine



Autre :

.....

16. Un membre *



Une membre



Une membrese



Autre :

.....

17. Un ministre *



Une ministre



Une ministresse



Autre :

.....

18. Un peintre *



Une peintre



Une peintresse



Autre :

.....

Un professeur

- ☐ Une professeur
- ☐ Une femme professeur
- ☒ Une professeure
- ☐ Une professeuse
- ☐ Une professoressa
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

- ☐ Une recteur
- ☒ Une rectrice
- ☐ Autre :

20. Un reporte(u)r *

- ☒ Une reporteure
- ☐ Une reportrice
- ☐ Autre :

2I. Un P.D.G *

☐

Un P.D.G

☒

Une P.D.G

☐

Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

premier ministre

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *

☒

Oui

☐

Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

18

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *

☐

Oui

☒

Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

.....

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

☒ Oui

☐ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

20

.....

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

☐ Le masculin est un genre neutre

☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☒ Autre :
pour des raisons historiques liées à la composante humaine (en genre) de la plupart des institutions académiques

.....

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

☒ Oui

☐ Non

Si oui, comment ? *

surtout, pour éviter la confusion au niveau de la grammaire et de l'orthographe

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

pas du tout

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

déjà, la grammaire et l'orthographe sont complexes

2.Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

- ☒ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☐ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☐ Autre :

3.Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☒ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☒ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☐ Le remplacement des substantifs [ex.:un prud'homme/une prud'femme...]
- ☐ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☐ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

les inégalités sont d'ordre idéologique et politique

Ecriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, comment ? *

pas du tout

2.Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

- ☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]
- ☐ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]
- ☐ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]
- ☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]
- ☐ Le slash [Ex.:les étudiant/e/s]
- ☒ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]
- ☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

Pourquoi ?

plus pratique

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

souticherif@gmail.com

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

Prénom(s):

Identifiant :

Le chercheur 25

Sexe ; *

- ☒ Masculin
- ☐ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

MCB

Profession : *

Enseignant-chercheur

Où l'exercez-vous ? *

Université d'Oum El Bouaghi

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☐ Une femme auteur☒ Une auteure☐ Une autrice☐ Une auteuresse☐ Une authoresse☐ Autre :

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure☐ Une ambassadeuse☒ Une ambassadrice☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat☒ Une avocate☐ Autre :

4. Un capitaine *



Une capitaine



Une capitainesse



Autre :

5. Un chef *



Une cheffe



Une chèfe



Une cheffesse



Une cheftaine



Autre :

6. Un chercheur *



Une femme chercheur



Une chercheure



Une chercheuse



Autre :

7. Un conseiller *

☐ Une conseiller

☒ Une conseillère

☐ Autre :

8. Un consul *

☒ Une consule

☐ Une consulesse

☐ Autre :

9. Un docteur *

☒ Une docteure

☐ Une doctrice

☐ Une doctoresse

☐ Autre :

10. Un doyen *

☐ Une doyen

☒ Une doyenne

☐ Autre :

11. Un entraîneur *



Une entraîneure



Une entraîneuse



Autre :

12. Un hôte *



Une hôte



Une hôtesse



Autre :

13. Un juge *



Une juge



Une jugesse



Autre :

14. Un maître de conférence *



Un maître de conférence



Une maître de conférence



Une maîtresse de conférence



Autre :

15. Un médecin *

- ☐ Une médecin
- ☐ Une médecinne
- ☐ Une médecine

☒ Autre : Une femme médecin

16. Un membre *

- ☐ Une membre
- ☐ Une membrese

☒ Autre : Un membre

17. Un ministre *

- ☒ Une ministre
- ☐ Une ministresse
- ☐ Autre :

18. Un peintre *

- ☒ Une peintre
- ☐ Une peintresse
- ☐ Autre :

Un professeur

- ☐ Une professeur
- ☐ Une femme professeur
- ☒ Une professeure
- ☐ Une professeuse
- ☐ Une professoressa
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

- ☐ Une recteur
- ☒ Une rectrice
- ☐ Autre :

20. Un reporte(u)r *

- ☒ Une reporteure
- ☐ Une reportrice
- ☐ Autre :

2I. Un P.D.G *

☐

Un P.D.G

☒

Une P.D.G

☐

Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

Première ministre

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *

☒

Oui

☐

Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

Pour plusieurs questions

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *

☐

Oui

☒

Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

.....

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

J'ai répondu non

.....

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

☒ Le masculin est un genre neutre

☐ Le masculin est plus valorisé que le féminin

☐ Autre :

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

☒ Oui

☐ Non

Si oui, comment ? *

Il ne s'agit pas à ma connaissance du masculin mais du genre neutre

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☐ Oui

☒ Non

Pourquoi ? *

C'est le neutre

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

☒ Oui

☐ Non

Pourquoi ? *

Pour certains noms de métiers notamment car ils sont masculins

2.Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

- ☐ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☐ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☒ Autre : Il y a d'autres raisons peut-être

3.Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☒ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☐ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☐ Le remplacement des substantifs [ex.:un prud'homme/une prud'femme...]
- ☐ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☒ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☐ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Pourquoi ? *

Je ne le pense pas. A mon avis, les inégalités ne s'expliquent par des raisons politiques, culturelles et surtout sociologiques plutôt que linguistiques.

Ecriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive (la normalisation des pratiques inclusives) pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non

Si oui, comment ? *

En mettant les deux sexes sur le même pied d'égalité.

2.Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

- ☐ Le point médian [Ex.: les étudiant·e·s]
- ☒ Le point standard [Ex.: les étudiant.e.s]
- ☐ Le trait d'union [Ex.: les étudiant-e-s]
- ☐ L'apostrophe [Ex.: les étudiant'e's]
- ☐ Le slash [Ex.:les étudiant/e/s]
- ☐ Les parenthèses [Ex.: les étudiant(e)s]
- ☐ Les majuscules [Ex.: les étudiantEs]

Pourquoi ?

.....

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Questionnaire

Dans le cadre d'un travail de thèse en linguistique menée à l'université de Mohamed Lamine Debaghine - Sétif 2 -, nous réalisons une étude qui porte sur la féminisation de la langue et dans laquelle nous aurons besoin de votre participation.

Ce questionnaire s'adresse particulièrement aux chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application.

Les réponses à ce questionnaire resteront anonymes et ne seront exploitées que dans le cadre de la recherche.

Si vous voulez bien répondre aux questions, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps.

Pour toutes questions relatives à l'étude, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante:

o.bendaamouche@univ-setif2.dz

Adresse e-mail *

soussouhedid@gmail.com

Fiche personnelle

Si vous voulez que votre contribution soit anonyme, vous indiquez un identifiant

Nom :

Hedid

Prénom(s):

Souheila

Identifiant :

Sexe ; *

- ☐ Masculin
- ☒ Féminin
- ☐ Je ne souhaite pas le préciser

Grade : *

MCA

Profession : *

Enseignante universitaire

Où l'exercez-vous ? *

Université Frères Mentouri Constantine 1

I. Quel est le féminin de ... ?

1. Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. Un auteur *

☐ Une femme auteur☐ Une auteure☒ Une autrice☐ Une auteuresse☐ Une authoresse☐ Autre :

2. Un ambassadeur *

☐ Une ambassadeure☐ Une ambassadeuse☒ Une ambassadrice☐ Autre :

3. Un avocat *

☐ Une avocat☒ Une avocate☐ Autre :

4. Un capitaine *



Une capitaine



Une capitainesse



Autre :

5. Un chef *



Une cheffe



Une chèfe



Une cheffesse



Autre :

6. Un chercheur *



Une femme chercheur



Une chercheure



Une chercheuse



Autre :

7. Un conseiller *

☐ Une conseiller

☒ Une conseillère

☐ Autre :

8. Un consul *

☒ Une consule

☐ Une consulesse

☐ Autre :

9. Un docteur *

☒ Une docteure

☐ Une doctrice

☒ Une doctoresse

☐ Autre :

10. Un doyen *

☐ Une doyen

☒ Une doyenne

☐ Autre :

11. Un entraîneur *



Une entraîneure



Une entraîneuse



Autre :

12. Un hôte *



Une hôte



Une hôtesse



Autre :

13. Un juge *



Une juge



Une jugesse



Autre :

14. Un maître *



Une maître



Une maitresse



Autre :

15. Un médecin *

- ☒ Une médecin
- ☐ Une médecinne
- ☐ Une médecine
- ☐ Autre :

16. Un membre *

- ☒ Une membre
- ☐ Une membrese
- ☐ Autre :

17. Un ministre *

- ☒ Une ministre
- ☐ Une ministresse
- ☐ Autre :

18. Un peintre *

- ☒ Une peintre
- ☐ Une peintresse
- ☐ Autre :

19. Un recteur *

☐ Une recteure

☒ Une rectrice

☐ Autre :

20. Un reporte(u)r *

☒ Une reporteure

☐ Une reportrice

☐ Autre :

21. Un P.D.G *

☒ Une P.D.G

☐ Autre :

Pour vous, quelle est la forme féminine de " premier ministre" ? *

Premier Ministre

2. Avez-vous rencontré des difficultés face au choix entre les différentes occurrences féminines proposées ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, lesquelles ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

Non, je me suis engagée depuis des années dans un mouvement de féminisme et je suis passée à ces féminisations depuis des années

3. Avez-vous remarqué qu'il y a une nuance de sens entre le masculin et le féminin ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non

Si oui, veuillez préciser votre réponse.

4. Avez-vous remarqué que la féminisation de certains noms entraîne une connotation péjorative ?

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, lesquels ? [Veuillez indiquer le numéro correspondant] *

Non

Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon certaines études, en langue française, le nombre des noms masculins dépasse le nombre des noms féminins. Pourquoi ? *

- ☐ Le masculin est un genre neutre
- ☒ Le masculin est plus valorisé que le féminin
- ☐ Autre :

2. Pensez-vous que l'usage du masculin à valeur générique puisse représenter les deux sexes ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, comment ? *

Non

3. Au pluriel, les formes féminines sont remplacées par le genre masculin, même si la majorité du groupe est féminin. Pensez-vous que cet usage occulte les femmes ? *

☒ Oui

☐ Non

Pourquoi ? *

Discrimination

Vers la féminisation de la langue ?

Veuillez répondre aux questions suivantes

1. Selon vous, la langue française a-t-elle vraiment besoin d'être féminisée ? *

☒ Oui

☐ Non

Pourquoi ? *

Les règles grammaticales doivent être revisitées

2.Selon vous, pourquoi la langue française résiste-elle à la féminisation ? *

- ☐ La féminisation alourdit le texte
- ☐ La féminisation dévalorise la femme (ex.: un entraîneur/une entraîneuse)
- ☒ La féminisation renforce les stéréotype de la division sexuelle
- ☐ Autre :

3.Parmi ces stratégies, quelle(s) est/sont la/les stratégie(s) de féminisation qui permet/permettent le plus de révéler la présence de la femme dans la langue et le discours ? *

Selon Michael Lessard et Suzanne Zaccour "On entend par féminisation ostentatoire le choix, lorsque plusieurs sont possible, de la forme féminine qui se distingue le plus de la forme masculine"

- ☒ La féminisation selon les règles de base [ex.: courtisan/courtisane...]
- ☒ Le retour à des formes historiques [ex.: une poétesse...]
- ☒ Selon l'usage [ex.: un professeur/une professeure...]
- ☒ Le remplacement des substantifs [ex.:un prud'homme/une prud'femme...]
- ☒ Termes étrangers féminisés selon la langue d'origine [ex.: un clown/une clown...]
- ☒ Néologismes et nouvelles graphies [ex.: les étudiant·e·s/les étudiant/e/s...]
- ☒ La féminisation ostentatoire [ex.: le féminin "poétesse est préférable à "poète"
- ☐ Autre

4. Pensez-vous que la féminisation de la langue pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre ? *

- ☒ Oui
- ☐ Non

Pourquoi ? *

Égalité linguistique entraîne certainement une égalité sociale

Écriture inclusive ?

1. D'après le manuel d'écriture inclusive, l'écriture inclusive "désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes". Pensez-vous que l'usage de l'écriture inclusive pourrait contribuer à réduire les inégalités de genre dans la langue ? *

- ☐ Oui
- ☒ Non

Si oui, comment ? *

Non

2.Selon vous, quel(s) est/sont le(s) signe(s) qui représente/représentent le mieux le genre masculin et féminin dans un seul mot ?

- ☒ Le point médian
- ☒ Le point standard
- ☒ Le trait d'union
- ☒ L'apostrophe
- ☒ Les termes épicènes
- ☒ Le slash
- ☒ Les parenthèses
- ☒ Les majuscules

Pourquoi ?

Tous les éléments sont représentatifs

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 3 Questionnaire (II) destiné aux interviewés arabophones

استبيان

في إطار انجاز بحث دكتوراه في اللسانيات، فإننا نجري هذه الدراسة التي تتمحور حول موضوع تأنيث اللغة. و عليه، فنحن نضع بين أيديكم، أساتذتنا الباحثين و الباحثين في اللسانيات و مجالات تطبيقها، هذا الاستبيان راجين منكم تخصيص بعض من وقتكم للإجابة عليه و المساهمة في انجاز بحثنا. نحيطكم علما أن إجاباتكم ستعامل بسرية تامة ولن تستخدم إلا لأغراض البحث العلمي.

*Obligatoire

بيانات أولية

1. * الجنس

Une seule réponse possible.

☐ ذكر

☐ أنثى

☐ يُفضل عدم التصريح

2. * اللغات المتحدثة

3. * الرتبة العلمية

4. * التخصص

5. * المهنة

6. * أين تمارسها ؟

Section sans titre

حول هذه الأسماء المذكورة إلى أسماء مؤنثة

7. * أستاذ محاضر - 1

Plusieurs réponses possibles.

☐ أستاذ محاضر

☐ أستاذة محاضرة

☐ Autre : _____

8. * إطار - 2

Plusieurs réponses possibles.

☐ إطار

☐ إطارة

☐ Autre : _____

9. * إطفائي - 3

Plusieurs réponses possibles.

☐ إطفائي

☐ إطفائية

☐ Autre : _____

10. * إمام

Plusieurs réponses possibles.

☐ إمام

☐ إمامة

☐ Autre : _____

11. * رئيس-4

Plusieurs réponses possibles.

☐ رئيس

☐ رئيسة

☐ Autre : _____

12. * سفير-5

Plusieurs réponses possibles.

☐ سفير

☐ سفيرة

☐ Autre : _____

13. * شاهد-6

Plusieurs réponses possibles.

☐ شاهد

☐ شاهدة

☐ Autre : _____

14. * صيدلي-7

Plusieurs réponses possibles.

☐ صيدلي

☐ صيدلية

☐ Autre : _____

15. * عضو-8

Plusieurs réponses possibles.

☐ عضو

☐ عضوة

☐ Autre : _____

16. * عقيد-9

Plusieurs réponses possibles.

☐ عقيد

☐ عقيدة

☐ Autre : _____

17. * فلان-10

Plusieurs réponses possibles.

☐ فلان

☐ فلانة

☐ Autre : _____

18. 11- قاضي *

Plusieurs réponses possibles.

☐ قاضي

☐ قاضية

☐ Autre : _____

19. 12- قنصل *

Plusieurs réponses possibles.

☐ قنصل

☐ قنصلة

☐ Autre : _____

20. 13- لواء *

Plusieurs réponses possibles.

☐ لواء

☐ لواءة

☐ Autre : _____

21. 14- نائب *

Plusieurs réponses possibles.

☐ نائب

☐ نائبة

☐ Autre : _____

22. *والي-15

Plusieurs réponses possibles.

☐ والي

☐ والية

23. *وزير-16

Plusieurs réponses possibles.

☐ وزير

☐ وزيرة

☐ Autre : _____

24. *وكيل-17

Plusieurs réponses possibles.

☐ وكيل

☐ وكيلة

☐ Autre : _____

يرجى تحويل الكلمات المؤنثة التالية إلى كلمات مذكرة

25. *قابلة

يرجى الإجابة على الأسئلة التالية استنادا إلى إجاباتكم السابقة

26. * هل واجهت صعوبات في تأنيث أو تذكر إحدى الكلمات المدونة أعلاه ؟

27. * لماذا يصعب تأنيث بعض الكلمات، في رأيك ؟

28. * هل لاحظت أي تغيير في المعنى (انتفاص دلالي) بين الصيغة المذكورة و المؤنثة ؟

29. * يرجى التوضيح أكثر مع تحديد أرقام الكلمات إن أمكن

Section sans titre

! المذكر يطغى على المؤنث

30. * تشير بعض الدراسات، أن عدد الكلمات المذكرة في اللغة العربية يتجاوز عدد الكلمات المؤنثة، لماذا في رأيك؟

Une seule réponse possible.

☐ يحظى المذكر بقيمة أكبر من المؤنث

☐ يعتبر المذكر جنسا حياديا

31. * تشير بعض الدراسات، بأنه يتم استعمال الصيغ المذكرة للإشارة إلى المؤنث في اللغة العربية (أسماء المهن، الوظائف، الرتب...). لماذا في رأيك؟

32. * هل تظن أن استعمال الصيغ المذكرة يمكن أن يمثل أحيانا الجنسين ؟

Une seule réponse possible.

☐ نعم

☐ لا

33. * لماذا ؟

34. * يتم تعويض المؤنث بالمذكر في صيغة الجمع حتى لو كان العدد الأكبر مؤنثا. هل تعتقد أن هذه القاعدة تغيب النساء ؟

Une seule réponse possible.

☐ نعم

☐ لا

35. * لماذا ؟

...نحو تأنيث اللغة

36. * حسب رأيك، هل غياب الصيغ المؤنثة يلعب دورا في ترسيخ التحيز الجنسي ؟

Une seule réponse possible.

☐ نعم

☐ لا

37. * هل تظن أن اللغة العربية بحاجة الى أن تؤنث فعلا ؟

Plusieurs réponses possibles.

☐ نعم

☐ لا

38. * لماذا ؟

39. * وفقا لك، لماذا تقاوم بعض اللغات، اللغة العربية على وجه الخصوص، التأنيث ؟

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ يجعل التأنيث النص ثقيلا ؟ (الإشارة إلى الجنسين)
- ☐ ينقص التأنيث من قيمة المرأة
- ☐ يزيد التأنيث من الصور النمطية عن التقسيم الجنسي
- ☐ أخرى

40. * إذا إخترت أخرى، يرجى توضيح رأيك

41. * من بين هاته الاستراتيجيات , أيها في رأيك تسمح بتأنيث اللغة و تبيان حضور الأنثى في اللغة و الخطاب؟

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ التأنيث وفق القواعد الأساسية، مثل: شاهد/شاهدة
- ☐ الرجوع إلى الصيغ التاريخية القديمة، مثل: فلان/فلانة
- ☐ وفقا للاستعمال، مثل: قنصل/قنصلة
- ☐ تعويض الاسم، مثل: رجل أعمال/سيدة أعمال
- ☐ الاستعارة اللغوية، مثل: سكريتيرة
- ☐...كلمات مستحدثة و ابتكار كتابات جديدة مثل : سفير.ة، سفير.ة، سفير/ة، سفير-ة، سفير(ة)، سفيرة
- ☐ "التأنيث التفاضلي : مثل "عضوة" عوضا عن "عضو"

يقصد بالتأنيث التفاضلي إختيار الصيغة المؤنثة الأكثر إختلافا و تميزا عن الصيغة المذكورة عنما يكون هناك أكثر من صيغة مؤنثة.

42. * هل تظنون أن تأنيث اللغة قد يساهم في الحد من التفرقة و اللامساواة بين الجنسين ؟

Plusieurs réponses possibles.

- ☐ نعم
- ☐ لا

43. * لماذا ؟

...نحو لغة عربية شاملة

44. * وفقا لدليل الكتابة الشاملة، يمكن تعريفها بقولنا أنها "تشمل مجموع الأدوات الكتابية و النحوية التي تسمح بضمان المساواة في تمثيل الجنسين". هل تظنون أن هذه الكتابة قد تساهم في الحد من اللامساواة بين الجنسين؟

Plusieurs réponses possibles.

☐ نعم

☐ لا

45. * كيف ؟

46. * حسب رأيكم، ما هي أشكال الكتابة الشاملة التي تعبر عن الجنسين في الكلمة الواحدة مما يجعل المؤنث مرئيا أكثر؟

Plusieurs réponses possibles.

☐ النقطة الوسيطة [وزيرة]

☐ النقطة العادية [وزيرة]

☐ الواصلة [وزيرة]

☐ الفاصلة العلوية [وزيرة]

☐ التصريف المزدوج باستعمال الزوائد [الوزيرة و الوزير]

☐ الخط المائل [وزير/ة]

☐ الأقواس [وزير(ة)]

47. * هل توافق على إدخال أدوات كتابية على اللغة بغرض تحقيق المساواة بين الجنسين ؟

Une seule réponse possible.

☐ نعم

☐ لا

48. *يرجى التوضيح أكثر

Section sans titre	شكرا على تعاونكم

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 4 Exemples de questionnaires (II) remplis

استبيان

في إطار انجاز بحث دكتوراه في اللسانيات، فإننا نجري هذه الدراسة التي تتمحور حول موضوع تأنيث اللغة. و عليه، فنحن نضع بين أيديكم، أساتذتنا الباحثين و الباحثين في اللسانيات و مجالات تطبيقها، هذا الاستبيان راجين منكم تخصيص بعض من وقتكم للإجابة عليه و المساهمة في انجاز بحثنا. نحيطكم علما أن إجاباتكم ستعامل بسرية تامة ولن تستخدم إلا لأغراض البحث العلمي.

بيانات أولية

* الجنس

- ☐ ذكر
- ☒ أنثى
- ☐ يُفضل عدم التصريح

* اللغات المتحدثة

عربية؛ فرنسية، إنجليزية

* الرتبة العلمية

أستاذ محاضر أ

* التخصص

لسانيات اجتماعية

* المهنة

أستاذ جامعي

* أين تمارسها ؟

جامعة سطيف 2

Section sans titre

.حول هذه الأسماء المذكورة إلى أسماء مؤنثة

* أستاذ محاضر -1

☐ أستاذ محاضر

☒ أستاذة محاضرة

☐ Autre :

* إطار -2

☒ إطار

☐ إطارة

☐ Autre :

* إطفائي-3

☐ إطفائي☒ إطفائية☐ Autre :

* إمام

☐ إمام☒ إمامة☐ Autre :

* رئيس-4

☐ رئيس☒ رئيسة☐ Autre :

* سفير-5

☐ سفير☒ سفيرة☐ Autre :

* شاهد -6

☐ شاهد☒ شهادة☐ Autre :

* صيدلي -7

☐ صيدلي☒ صيدلية☐ Autre :

* عضو -8

☐ عضو☒ عضوة☐ Autre :

* عقيد -9

☐ عقيد☒ عقيدة☐ Autre :

* فلان-10

☐ فلان☒ فلانة☐ Autre :

* قاضي-11

☐ قاضي☒ قاضية☐ Autre :

* قنصل-12

☐ قنصل☒ قنصلة☐ Autre :

* لواء-13

☒ لواء☐ لواءة☐ Autre :

14- *نائب

☐ نائب☒ نائبة☐ Autre :

15- *والي

☐ والي☒ والية

16- *وزير

☐ وزير☒ وزيرة☐ Autre :

17- *وكيل

☐ وكيل☒ وكيلة☐ Autre :

يرجى تحويل الكلمات المؤنثة التالية إلى كلمات مذكرة

* قابلة

لا يمكن

يرجى الإجابة على الأسئلة التالية استنادا إلى إجاباتكم السابقة

* هل واجهت صعوبات في تأنيث أو تذكير إحدى الكلمات المدونة أعلاه ؟

نوعا ما

* لماذا يصعب تأنيث بعض الكلمات، في رأيك ؟

لأنها في الاصل وضعت للمذكر

* هل لاحظت أي تغيير في المعنى (انتقاص دلالي) بين الصيغة المذكرة و المؤنثة ؟

نعم

* يرجى التوضيح أكثر مع تحديد أرقام الكلمات إن أمكن

2.3.12.13. 9

Section sans titre

! المذكر يطغى على المؤنث

* تشير بعض الدراسات، أن عدد الكلمات المذكرة في اللغة العربية يتجاوز عدد الكلمات المؤنثة، لماذا في رأيك ؟

- ☐ يحظى المذكر بقيمة أكبر من المؤنث
- ☒ يعتبر المذكر جنسا حياديا

* تشير بعض الدراسات، بأنه يتم استعمال الصيغ المذكرة للإشارة إلى المؤنث في اللغة العربية (أسماء المهن، الوظائف، الرتب ...). لماذا في رأيك؟

استنادا إلى قواعد معجمية. صرفية و نحوية

* هل تظن أن استعمال الصيغ المذكرة يمكن أن يمثل أحيانا الجنسين ؟

- ☒ نعم
- ☐ لا

* لماذا ؟

من خصائص اللغة العربية

* يتم تعويض المؤنث بالمذكر في صيغة الجمع حتى لو كان العدد الأكبر مؤنثا. هل تعتقد أن هذه القاعدة تغيب النساء ؟

- ☐ نعم
- ☒ لا

* لماذا ؟

لطبيعة وخصوصية اللغة العربية

...نحو تأنيث اللغة

* حسب رأيك، هل غياب الصيغ المؤنثة يلعب دورا في ترسيخ التحيز الجنسي ؟

☐ نعم

☒ لا

* هل تظن أن اللغة العربية بحاجة الى أن تؤنث فعلا ؟

☐ نعم

☒ لا

* لماذا ؟

ما يوجد فيها من أسماء مذكورة تستخدم للدلالة على المؤنث تفي بالغرض و أكثر

* وفقا لك، لماذا تقاوم بعض اللغات، اللغة العربية على وجه الخصوص، التأنيث ؟

☒ يجعل التأنيث النص ثقيلا ؟ (الإشارة إلى الجنسين)

☐ ينقص التأنيث من قيمة المرأة

☒ يزيد التأنيث من الصور النمطية عن التقسيم الجنسي

☐ أخرى

*. إذا إخترت أخرى، يرجى توضيح رأيك

لا

* من بين هاته الاستراتيجيات , أيها في رأيك تسمح بتأنيث اللغة و تبيان حضور الأنثى في اللغة و الخطاب؟

- ☒ التأنيث وفق القواعد الأساسية، مثل: شاهد/شاهدة
- ☒ الرجوع إلى الصيغ التاريخية القديمة، مثل: فلان/فلانة
- ☒ وفقا للاستعمال، مثل: قنصل/قنصلة
- ☐ تعويض الاسم، مثل: رجل أعمال/سيدة أعمال
- ☐ الاستعارة اللغوية، مثل: سكريتيرة
- ☐ كلمات مستحدثة و ابتكار كتابات جديدة مثل : سفير-ة، سفير-ة، سفير-ة، سفير-ة، سفير-ة...
- ☐ التأنيث التفخاري : مثل "عضوة" عوضا عن "عضو"

يقصد بالتأنيث التفخاري إختيار الصيغة المؤنثة الأكثر إختلافا و تميزا عن الصيغة المذكورة عنما يكون هناك أكثر من صيغة مؤنثة.

* هل تظنون أن تأنيث اللغة قد يساهم في الحد من التفرقة و اللامساواة بين الجنسين ؟

☐ نعم

☒ لا

* لماذا ؟

لا علاقة لتأنيث الأسماء بالمساواة بين الجنسين لأن هذه الاخيرة متعلقة بأنماط التفكير و العادات المجتمعية

...نحو لغة عربية شاملة

* وفقا لدليل الكتابة الشاملة، يمكن تعريفها بقولنا أنها "تشمل مجموع الأدوات الكتابية و النحوية التي تسمح بضمان المساواة في تمثيل الجنسين". هل تظنون أن هذه الكتابة قد تساهم في الحد من اللامساواة بين الجنسين؟

☐ نعم

☒ لا

* كيف ؟

لا علاقة للغة بمسألة سلوكية متعلقة بعادات المجتمع و تفكيره المتحيز للذكورة

* حسب رأيكم، ما هي أشكال الكتابة الشاملة التي تعبر عن الجنسين في الكلمة الواحدة مما يجعل المؤنث مرئيا أكثر؟

☐ النقطة الوسيطة [وزيرة]

☐ النقطة العادية [وزيرة]

☐ الواصلة [وزيرة]

☐ الفاصلة العلوية [وزيرة]

☒ التصريف المزدوج باستعمال الزوائد [الوزيرة و الوزير]

☐ الخط المائل [وزير/ة]

☒ الأقواس [وزير(ة)]

* هل توافق على إدخال أدوات كتابية على اللغة بغرض تحقيق المساواة بين الجنسين ؟

☐ نعم

☒ لا

*. يرجى التوضيح أكثر

لا نحتاج لذلك

Section sans titre

شكرا على تعاونكم

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

استبيان

في إطار انجاز بحث دكتوراه في اللسانيات، فإننا نجري هذه الدراسة التي تتمحور حول موضوع تأنيث اللغة. و عليه، فنحن نضع بين أيديكم، أساتذتنا الباحثين و الباحثين في اللسانيات و مجالات تطبيقها، هذا الاستبيان راجين منكم تخصيص بعض من وقتكم للإجابة عليه و المساهمة في انجاز بحثنا. نحيطكم علما أن إجاباتكم ستعامل بسرية تامة ولن تستخدم إلا لأغراض البحث العلمي.

بيانات أولية

* الجنس

- ☐ ذكر
- ☒ أنثى
- ☐ يُفضل عدم التصريح

* اللغات المتحدثة

اللغة العربية

* الرتبة العلمية

دكتوراه

* التخصص

اللسانيات والنحو العربي

* المهنة

محاضر

* أين تمارسها ؟

جامعة الشعب بكاليفورنيا

Section sans titre

حول هذه الأسماء المذكورة إلى أسماء مؤنثة

* أستاذ محاضر - 1

☐ أستاذ محاضر

☒ أستاذة محاضرة

☐ Autre :

* إطار - 2

☐ إطار

☒ إطارة

☐ Autre :

* إطفائي -3

☐ إطفائي☒ إطفائية☐ Autre :

* إمام

☐ إمام☒ إمامة☐ Autre :

* رئيس -4

☐ رئيس☒ رئيسة☐ Autre :

* سفير -5

☐ سفير☒ سفيرة☐ Autre :

* شاهد -6

☐ شاهد☒ شاهدة☐ Autre :

* صيدلي -7

☐ صيدلي☒ صيدلية☐ Autre :

* عضو -8

☐ عضو☒ عضوة☐ Autre :

* عقيد -9

☐ عقيد☒ عقيدة☐ Autre :

* فلان -10

☐ فلان☒ فلانة☐ Autre :

* قاضي -11

☐ قاضي☒ قاضية☐ Autre :

* قنصل -12

☐ قنصل☒ قنصلة☐ Autre :

* لواء -13

☐ لواء☒ لواءة☐ Autre :

14- * نائب

☐ نائب☒ نائبة☐ Autre :

15- * والي

☐ والي☒ والية

16- * وزير

☐ وزير☒ وزيرة☐ Autre :

17- * وكيل

☐ وكيل☒ وكيلة☐ Autre :

يرجى تحويل الكلمات المؤنثة التالية إلى كلمات مذكرة

* قابلة

قابل

يرجى الإجابة على الأسئلة التالية استنادا إلى إجاباتكم السابقة

* هل واجهت صعوبات في تأنيث أو تذكير إحدى الكلمات المدونة أعلاه ؟

نعم

* لماذا يصعب تأنيث بعض الكلمات، في رأيك ؟

عدم استخدامها بالنسبة لي

* هل لاحظت أي تغيير في المعنى (انقاص دلالي) بين الصيغة المذكرة و المؤنثة ؟

لا

* يرجى التوضيح أكثر مع تحديد أرقام الكلمات إن أمكن

إطار

Section sans titre

! المذكر يطغى على المؤنث

* تشير بعض الدراسات، أن عدد الكلمات المذكرة في اللغة العربية يتجاوز عدد الكلمات المؤنثة، لماذا في رأيك ؟

- ☐ يحظى المذكر بقيمة أكبر من المؤنث
- ☒ يعتبر المذكر جنسا حياديا

* تشير بعض الدراسات، بأنه يتم استعمال الصيغ المذكرة للإشارة إلى المؤنث في اللغة العربية (أسماء المهن، الوظائف، الرتب ...). لماذا في رأيك؟

جيد

* هل تظن أن استعمال الصيغ المذكرة يمكن أن يمثل أحيانا الجنسين ؟

- ☒ نعم
- ☐ لا

* لماذا ؟

ورد في القرآن وفي لغة العرب

* يتم تعويض المؤنث بالمذكر في صيغة الجمع حتى لو كان العدد الأكبر مؤنثا. هل تعتقد أن هذه القاعدة تغيب النساء ؟

- ☐ نعم
- ☒ لا

* لماذا ؟

هكذا اللغة

...نحو تأنيث اللغة

* حسب رأيك، هل غياب الصيغ المؤنثة يلعب دورا في ترسيخ التحيز الجنسي ؟

☐ نعم

☒ لا

* هل تظن أن اللغة العربية بحاجة الى أن تؤنث فعلا ؟

☐ نعم

☒ لا

* لماذا ؟

لأننا سنخالف القرآن وربما نخطئ لو أجزمنا بصحة هذه القاعدة

* وفقا لك، لماذا تقاوم بعض اللغات، اللغة العربية على وجه الخصوص، التأنيث ؟

☐ يجعل التأنيث النص ثقيلا ؟ (الإشارة إلى الجنسين)

☐ ينقص التأنيث من قيمة المرأة

☒ يزيد التأنيث من الصور النمطية عن التقسيم الجنسي

☐ أخرى

*. إذا اخترت أخرى، يرجى توضيح رأيك

لم أختار

* من بين هاته الاستراتيجيات , أيها في رأيك تسمح بتأنيث اللغة و تبيان حضور الأنثى في اللغة و الخطاب؟

- ☐ التأنيث وفق القواعد الأساسية، مثل: شاهد/شاهدة
- ☐ الرجوع إلى الصيغ التاريخية القديمة، مثل: فلان/فلانة
- ☒ وفقا للاستعمال، مثل: قنصل/قنصلة
- ☐ تعويض الاسم، مثل: رجل أعمال/سيدة أعمال
- ☐ الاستعارة اللغوية، مثل: سكرتيرة
- ☐ كلمات مستحدثة و ابتكار كتابات جديدة مثل : سفير-ة، سفير-ة، سفير/ة، سفير-ة، سفير(ة)، سفير-ة...
- ☐ التأنيث التفخيري : مثل "عضوة" عوضا عن "عضو"

يقصد بالتأنيث التفخيري إختيار الصيغة المؤنثة الأكثر إختلافا و تميزا عن الصيغة المذكورة عنما يكون هناك أكثر من صيغة مؤنثة.

* هل تظنون أن تأنيث اللغة قد يساهم في الحد من التفرقة و اللامساواة بين الجنسين ؟

☐ نعم

☒ لا

*** لماذا ؟**

اللغة العربية أفضل اللغات ولذلك اخترت لشرف نزول القرآن بها فلو أنها تحتاج لمثل هذا التغيير الكبير لما نالت هذا الشرف وأكرر سنرفض ما جاء في القرآن لو طبقنا هذا الافتراض

...نحو لغة عربية شاملة

***** وفقا لدليل الكتابة الشاملة، يمكن تعريفها بقولنا أنها "تشمل مجموع الأدوات الكتابية و النحوية التي تسمح بضمان المساواة في تمثيل الجنسين". هل تظنون أن هذه الكتابة قد تساهم في الحد من اللامساواة بين الجنسين؟

☐ نعم

☒ لا

*** كيف ؟**

نفس الإجابة السابقة . . تخيري في أصل اللغة يتبعه رفض للتصوص التي أتت على خلاف هذا للافتراض ومنها كتاب الله وسنة نبيه صلى الله عليه وسلم

***** حسب رأيكم، ما هي أشكال الكتابة الشاملة التي تعبر عن الجنسين في الكلمة الواحدة مما يجعل المؤنث مرئيا أكثر؟

☐ النقطة الوسيطة [وزيرة]

☐ النقطة العادية [وزيرة]

☐ الواصلة [وزيرة]

☐ الفاصلة العلوية [وزيرة]

☐ التصريف المزدوج باستعمال الزوائد [الوزيرة و الوزير]

☒ الخط المائل [وزيرة]

☐ الأقواس [وزيرة]

* هل توافق على إدخال أدوات كتابية على اللغة بغرض تحقيق المساواة بين الجنسين ؟

☐ نعم

☒ لا

* يرجى التوضيح أكثر

أرفض الفكرة

Section sans titre

شكرا على تعاونكم

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

استبيان

في إطار انجاز بحث دكتوراه في اللسانيات، فإننا نجري هذه الدراسة التي تتمحور حول موضوع تأنيث اللغة. و عليه، فنحن نضع بين أيديكم، أساتذتنا الباحثين و الباحثين في اللسانيات و مجالات تطبيقها، هذا الاستبيان راجين منكم تخصيص بعض من وقتكم للإجابة عليه و المساهمة في انجاز بحثنا. نحيطكم علما أن إجاباتكم ستعامل بسرية تامة ولن تستخدم إلا لأغراض البحث العلمي.

بيانات أولية

* الجنس

- ☐ ذكر
- ☒ أنثى
- ☐ يُفضل عدم التصريح

* اللغات المتحدثة

اللغة العربية

* الرتبة العلمية

دكتورة

* التخصص

اللسانيات وتعليمية اللغة العربية

* المهنة

أستاذ مؤقت

* أين تمارسها ؟

جامعة العقيد أحمد درايعية المدعو أحمد دراية بأدرار الجزائر

Section sans titre

حول هذه الأسماء المذكورة إلى أسماء مؤنثة

* أستاذ محاضر - 1

☐ أستاذ محاضر

☒ أستاذة محاضرة

☐ Autre :

* إطار - 2

☒ إطار

☐ إطارة

☐ Autre :

* إطفائي -3

☐ إطفائي☒ إطفائية☐ Autre :

* إمام

☒ إمام☐ إمامة☐ Autre :

* رئيس -4

☐ رئيس☒ رئيسة☐ Autre :

* سفير -5

☐ سفير☒ سفيرة☐ Autre :

* شاهد -6

☐ شاهد☒ شهادة☐ Autre :

* صيدلي -7

☐ صيدلي☒ صيدلية☐ Autre :

* عضو -8

☒ عضو☐ عضوة☐ Autre :

* عقيد -9

☒ عقيد☐ عقيدة☐ Autre :

* فلان -10

☐ فلان☒ فلانة☐ Autre :

* قاضي -11

☐ قاضي☒ قاضية☐ Autre :

* قنصل -12

☒ قنصل☐ قنصلة☐ Autre :

* لواء -13

☒ لواء☐ لواءة☐ Autre :

14- * نائب

☒ نائب☐ نائبة☐ Autre :

15- * والي

☐ والي☒ والية

16- * وزير

☐ وزير☒ وزيرة☐ Autre :

17- * وكيل

☐ وكيل☒ وكيلة☐ Autre :

يرجى تحويل الكلمات المؤنثة التالية إلى كلمات مذكرة

* قابلة

قابل

يرجى الإجابة على الأسئلة التالية استنادا إلى إجاباتكم السابقة

* هل واجهت صعوبات في تأنيث أو تذكر إحدى الكلمات المدونة أعلاه ؟

نعم

* لماذا يصعب تأنيث بعض الكلمات، في رأيك ؟

لأن المعنى يتغير مثلا نائب إذا حولناه إلى المؤنث يصبح نائبة التي تعني مصيبة وكذلك الأمر بالنسبة لحي التي تصبح حية أي أفعى وكلمة مصيب التي تصبح مصيبة وغيرها من الكلمات

* هل لاحظت أي تغيير في المعنى (انتقال دلالي) بين الصيغة المذكرة و المؤنثة ؟

نعم

* يرجى التوضيح أكثر مع تحديد أرقام الكلمات إن أمكن

مثلا في الشاهد رقم ٩ عقيد يصبح عقيدة التي تعني الديانة والشاهد رقم ١٤ نائب التي تصبح نائبة بمعنى مصيبة وقابلة التي تصبح قابل عند التذكير لا يصبح لهما نفس المعنى فالأول تعني مهنة التوليد والثانية تعني مقدم على شيء

Section sans titre

! المذكر يطغى على المؤنث

* تشير بعض الدراسات، أن عدد الكلمات المذكرة في اللغة العربية يتجاوز عدد الكلمات المؤنثة، لماذا في رأيك ؟

- ☐ يحظى المذكر بقيمة أكبر من المؤنث
- ☒ يعتبر المذكر جنسا حياديا

* تشير بعض الدراسات، بأنه يتم استعمال الصيغ المذكرة للإشارة إلى المؤنث في اللغة العربية (أسماء المهن، الوظائف، الرتب ...). لماذا في رأيك؟

لأن الوظيفة ثابتة وإنما المتغير هو من يقوم بها

* هل تظن أن استعمال الصيغ المذكرة يمكن أن يمثل أحيانا الجنسين ؟

- ☒ نعم
- ☐ لا

* لماذا ؟

مثلا كلمة الناس تمثل الذكور والاناث

* يتم تعويض المؤنث بالمذكر في صيغة الجمع حتى لو كان العدد الأكبر مؤنثا. هل تعتقد أن هذه القاعدة تغيب النساء ؟

- ☐ نعم
- ☒ لا

* لماذا ؟

للذكر مثل حظ الانثيين كما أن الرجال قوامون على النساء

...نحو تأنيث اللغة

* حسب رأيك، هل غياب الصيغ المؤنثة يلعب دورا في ترسيخ التحيز الجنسي ؟

☐ نعم

☒ لا

* هل تظن أن اللغة العربية بحاجة الى أن تؤنث فعلا ؟

☐ نعم

☒ لا

* لماذا ؟

لأن اللغة العربية وصلتنا ناضجة وكل صيغة لها معنى ثابت ودقيق وتحويل صيغة قد يؤدي إلى تحويل المعنى

* وفقا لك، لماذا تقاوم بعض اللغات، اللغة العربية على وجه الخصوص، التأنيث ؟

☐ يجعل التأنيث النص ثقيلا ؟ (الإشارة إلى الجنسين)

☐ ينقص التأنيث من قيمة المرأة

☒ يزيد التأنيث من الصور النمطية عن التقسيم الجنسي

☒ أخرى

*. إذا إخترت أخرى، يرجى توضيح رأيك

الاقتراح الأول لا يمكن تعميمه لأن هذا وارد في القرآن الكريم السارق والسارقة، قل للمؤمنين وقل للمؤمنات، الزانية والزاني... ولا يمكن أن يرد في الكتاب ما يثقله حاشي لله

* من بين هاته الاستراتيجيات , أيها في رأيك تسمح بتأنيث اللغة و تبيان حضور الأنثى في اللغة و الخطاب؟

- ☐ التأنيث وفق القواعد الأساسية، مثل: شاهد/شاهدة
- ☐ الرجوع إلى الصيغ التاريخية القديمة، مثل: فلان/فلانة
- ☐ وفقا للاستعمال، مثل: قنصل/قنصلة
- ☒ تعويض الاسم، مثل: رجل أعمال/سيدة أعمال
- ☐ الاستعارة اللغوية، مثل: سكريتيرة
- ☐ كلمات مستحدثة و ابتكار كتابات جديدة مثل : سفير-ة، سفير-ة، سفير/ة، سفير-ة، سفير(ة)، سفير-ة...
- ☐ التأنيث التفاخري : مثل "عضوة" عوضا عن "عضو"

يقصد بالتأنيث التفاخري إختيار الصيغة المؤنثة الأكثر إختلافا و تميزا عن الصيغة المذكورة عنما يكون هناك أكثر من صيغة مؤنثة.

* هل تظنون أن تأنيث اللغة قد يساهم في الحد من التفرقة و اللامساواة بين الجنسين ؟

- ☐ نعم
- ☒ لا

*** لماذا ؟**

الخطاب بعامة والخطاب الديني بخاصة أو حتى في إطار العمل موجه للجنسين فلا ضير من اعتماد صيغة واحدة وهي التذكير لأن الاستثناء يكون للمؤنث في بعض الحالات أما في الغالب فالتعليمات موجهة للجنسين

...نحو لغة عربية شاملة

***** وفقا لدليل الكتابة الشاملة، يمكن تعريفها بقولنا أنها "تشمل مجموع الأدوات الكتابية و النحوية التي تسمح بضمان المساواة في تمثيل الجنسين". هل تظنون أن هذه الكتابة قد تساهم في الحد من اللامساواة بين الجنسين؟

☐ نعم

☒ لا

*** كيف ؟**

معروف أن الأنثى تختلف أحيانا كثيرة عن الذكر في التحليل ونظرتها للأمور وحتى في اختيار مفرداتها والكتابة حسب رأيي وسيلة للجنسين كأى وسيلة أخرى لكن لا يمكنها الحد من اللامساواة بل أحيانا تظهر لنا عن كذب الفروقات بينهما حتى ظهرت مدارس نقدية تهتم بالكتابة النسوية

***** حسب رأيكم، ما هي أشكال الكتابة الشاملة التي تعبر عن الجنسين في الكلمة الواحدة مما يجعل المؤنث مرئيا أكثر؟

☐ النقطة الوسيطة [وزيرة]

☐ النقطة العادية [وزيرة]

☐ الواصلة [وزيرة]

☐ الفاصلة العلوية [وزيرة]

☒ التصريف المزدوج باستعمال الزوائد [الوزيرة و الوزير]

☐ الخط المائل [وزير/ة]

☐ الأقواس [وزير(ة)]

* هل توافق على إدخال أدوات كتابية على اللغة بغرض تحقيق المساواة بين الجنسين ؟

☐ نعم

☒ لا

* يرجى التوضيح أكثر

إن ذلك بهدف التخفيف أو التقليل أو ما يعرف بالاعتقاد اللغوي فلا بأس بذلك وإلا فلا لأن لكل جنس خصوصياته

Section sans titre

شكرا على تعاونكم

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

استبيان

في إطار انجاز بحث دكتوراه في اللسانيات، فإننا نجري هذه الدراسة التي تتمحور حول موضوع تأنيث اللغة. و عليه، فنحن نضع بين أيديكم، أساتذتنا الباحثين و الباحثين في اللسانيات و مجالات تطبيقها، هذا الاستبيان راجين منكم تخصيص بعض من وقتكم للإجابة عليه و المساهمة في انجاز بحثنا. نحيطكم علما أن إجاباتكم ستعامل بسرية تامة ولن تستخدم إلا لأغراض البحث العلمي.

بيانات أولية

* الجنس

- ☐ ذكر
- ☒ أنثى
- ☐ يُفضل عدم التصريح

* اللغات المتحدثة

العربية

* الرتبة العلمية

طالبة دكتوراه

* التخصص

لسانيات تطبيقية

* المهنة

أستاذة مؤقتة

* أين تمارسها ؟

في الجامعة

Section sans titre

حول هذه الأسماء المذكورة إلى أسماء مؤنثة

* أستاذ محاضر -1



أستاذ محاضر



أستاذة محاضرة



Autre :

* إطار -2



إطار



إطار



Autre :

* إطفائي-3

☒ إطفائي☐ إطفائية☐ Autre :

* إمام

☒ إمام☐ إمامة☐ Autre :

* رئيس-4

☐ رئيس☒ رئيسة☐ Autre :

* سفير-5

☐ سفير☒ سفيرة☐ Autre :

* شاهد -6

☐ شاهد☒ شهادة☐ Autre :

* صيدلي -7

☐ صيدلي☒ صيدلية☐ Autre :

* عضو -8

☒ عضو☐ عضوة☐ Autre :

* عقيد -9

☒ عقيد☐ عقيدة☐ Autre :

* فلان-10

☐ فلان☒ فلانة☐ Autre :

* قاضي-11

☐ قاضي☒ قاضية☐ Autre :

* قنصل-12

☒ قنصل☐ قنصلة☐ Autre :

* لواء-13

☒ لواء☐ لواءة☐ Autre :

14- *نائب

☐ نائب☒ نائبة☐ Autre :

15- *والي

☐ والي☒ والية

16- *وزير

☐ وزير☒ وزيرة☐ Autre :

17- *وكيل

☐ وكيل☒ وكيلة☐ Autre :

يرجى تحويل الكلمات المؤنثة التالية إلى كلمات مذكرة

* قابلة

قابل

يرجى الإجابة على الأسئلة التالية استنادا إلى إجاباتكم السابقة

* هل واجهت صعوبات في تأنيث أو تذكير إحدى الكلمات المدونة أعلاه ؟

بعض الكلمات مثلا في تذكير كلمة قابلة في القديم كانت القابلة فقط التي تساعد المرأة على الولادة لا يوجد مذكر

* لماذا يصعب تأنيث بعض الكلمات، في رأيك ؟

لأنه هناك كلمات يستوي فيها التذكير والتأنيث

* هل لاحظت أي تغيير في المعنى (انتقاص دلالي) بين الصيغة المذكرة و المؤنثة ؟

أكد هناك انتقاص دلالي لما تتغير الصيغة من التذكير إلى التأنيث أو العكس

* يرجى التوضيح أكثر مع تحديد أرقام الكلمات إن أمكن

و3 و7 و13 لاسيما 7لما نعمل على تأنيث كلمة صيدلي تصبح صيدلية فتتغير الصيغة من اسم جنس إلى اسم مكان2

Section sans titre

! المذكر يطغى على المؤنث

* تشير بعض الدراسات، أن عدد الكلمات المذكرة في اللغة العربية يتجاوز عدد الكلمات المؤنثة، لماذا في رأيك ؟

- ☐ يحظى المذكر بقيمة أكبر من المؤنث
- ☒ يعتبر المذكر جنسا حياديا

* تشير بعض الدراسات، بأنه يتم استعمال الصيغ المذكرة للإشارة إلى المؤنث في اللغة العربية (أسماء المهن، الوظائف، الرتب ...). لماذا في رأيك؟

لأنو هناك ما يستوي فيه المذكر للمؤنث والمذكر هو الشائع

* هل تظن أن استعمال الصيغ المذكرة يمكن أن يمثل أحيانا الجنسين ؟

- ☒ نعم
- ☐ لا

* لماذا ؟

هناك كلمات لها علامة التأنيث لكنها تمثل المذكر فقط يسمى بالمؤنث المعنوي نحو: لفظ حمزة، زكرياء ولأن في كثير من المواضع يمثل الحياد

* يتم تعويض المؤنث بالمذكر في صيغة الجمع حتى لو كان العدد الأكبر مؤنثا. هل تعتقد أن هذه القاعدة تغيب النساء ؟

- ☐ نعم
- ☒ لا

* لماذا ؟

العكس يغيب المذكر أكثر

...نحو تأنيث اللغة

* حسب رأيك، هل غياب الصيغ المؤنثة يلعب دورا في ترسيخ التحيز الجنسي ؟

☐ نعم

☒ لا

* هل تظن أن اللغة العربية بحاجة الى أن تؤنث فعلا ؟

☐ نعم

☒ لا

* لماذا ؟

ليس بالضرورة

* وفقا لك، لماذا تقاوم بعض اللغات، اللغة العربية على وجه الخصوص، التأنيث ؟

☐ يجعل التأنيث النص ثقيلا ؟ (الإشارة إلى الجنسين)

☐ ينقص التأنيث من قيمة المرأة

☐ يزيد التأنيث من الصور النمطية عن التقسيم الجنسي

☒ أخرى

*. إذا إخترت أخرى، يرجى توضيح رأيك

اللغة العربية لغة مرنة وتحارب النمطية حتى لا يكون تقسيم جنسي فمتى استدعى استخدام المذكر استُخدم ومتى استدعى استخدام التأنيث استُخدم

* من بين هاته الاستراتيجيات , أيها في رأيك تسمح بتأنيث اللغة و تبيان حضور الأنثى في اللغة و الخطاب؟

- ☐ التأنيث وفق القواعد الأساسية، مثل: شاهد/شاهدة
- ☐ الرجوع إلى الصبغ التاريخية القديمة، مثل: فلان/فلانة
- ☒ وفقا للاستعمال، مثل: قنصل/قنصلة
- ☐ تعويض الاسم، مثل: رجل أعمال/سيدة أعمال
- ☐ الاستعارة اللغوية، مثل: سكريتيرة
- ☒ كلمات مستحدثة و ابتكار كتابات جديدة مثل : سفير-ة، سفير-ة، سفير/ة، سفير-ة، سفير(ة)، سفير-ة...
- ☐ التأنيث التفاخري : مثل "عضوة" عوضا عن "عضو"

يقصد بالتأنيث التفاخري إختيار الصيغة المؤنثة الأكثر إختلافا و تميزا عن الصيغة المذكرة عنما يكون هناك أكثر من صيغة مؤنثة.

* هل تظنون أن تأنيث اللغة قد يساهم في الحد من التفرقة و اللامساواة بين الجنسين ؟

- ☐ نعم
- ☒ لا

* لماذا ؟

إذا قمنا بتأنيث اللغة فيساهم في الانحياز للمؤنث وتغيب المذكر

...نحو لغة عربية شاملة

* وفقا لدليل الكتابة الشاملة، يمكن تعريفها بقولنا أنها "تشمل مجموع الأدوات الكتابية و النحوية التي تسمح بضمان المساواة في تمثيل الجنسين". هل تظنون أن هذه الكتابة قد تساهم في الحد من اللامساواة بين الجنسين؟

☒ نعم

☐ لا

* كيف ؟

نعم ربما هذا المسعى يساهم في المساواة بين الجنسين

* حسب رأيكم، ما هي أشكال الكتابة الشاملة التي تعبر عن الجنسين في الكلمة الواحدة مما يجعل المؤنث مرئيا أكثر؟

☐ النقطة الوسيطة [وزير^ة]

☐ النقطة العادية [وزيرة]

☐ الواصلة [وزيرة-]

☐ الفاصلة العلوية [وزير^ة]

☒ التصريف المزدوج باستعمال الزوائد [الوزيرة و الوزير]

☐ الخط المائل [وزير/ة]

☒ الأقواس [وزير(ة)]

* هل توافق على إدخال أدوات كتابية على اللغة بغرض تحقيق المساواة بين الجنسين ؟

☒ نعم

☐ لا

*. يرجى التوضيح أكثر

مادام الأمر لا يضر بانتقاص المعنى العام فلا بأس بإدخال بعض الأدوات الكتابية على اللغة لتحقيق المساواة بين الجنسين

Section sans titre

شكرا على تعاونكم

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

Annexe 5
Tableaux résumant les réponses fournies par nos interviewés francophones
(Quatrième chapitre/Questionnaire I)

Tableau 1
Les réponses des personnes ayant répondu « oui » à la quatrième question de la quatrième section (voir 4.5.4)

Les réponses des personnes ayant répondu « oui »	Certaines formes possèdent leur règle en français, mais leur usage est déconseillé de part leur connotation péjorative.
	Oui pour ambassadrice, chercheuse, sauf que le contexte tranchera et précisera
	Pour les noms féminins où on garde le, tels sue premier ministre, on insisté dur la fonction assumée par la dame.
	Hormis le genre, aucune autre remarque
	La féminisation des noms de métiers pose un grand problème pour les usagers de la langue française
	Le féminin renvoie souvent a une autre signification.exp, hôtesse ne signifie pas seulement celle qui reçoit, c'est aussi une fonction, un métier dont le premier critère est d'être présentable et au service de l'entreprise qui l'emploie
	exemples: entraîneuse ☐ maitresse- de- conférence ☐ rectrice ☐ ☐ ☐ ☐
	Oui. La suffixation joue un rôle important dans ce sens
	La féminisation entraîne une légère nuance au niveau sémantique. Vu qu'elle soit, le plus souvent, moins utilisée voire même négligée au détriment des formes masculines, on sent que les mots perdent leur sens (c'est typiquement psychique, c'est des représentations). Aussi, certaines règles grammaticales de transformation féminine semblent compliquées (coté phonétique, exceptions ...) par rapport aux formes masculines qui sont plus légères ...
	La transformation au féminin peut déboucher sur un autre sens une hôte et une hôtesse
	Oui, la nuance apparait au niveau de l'exercice surtout de la "profession politique" : certaines semblent être réservées au sexe masculin comme juge, ministre, etc.
	Péjoratif
	Parfois le féminin peut avoir 1 sens péjoratif (maîtresse)
	changement au niveau du grammème
	Mais c'est plus qu'une nuance. Il y a une grande différence entre les deux. Les langues qui n'ont pas pris en considération ladite différence sont misogynes et, par conséquent, leurs locuteurs sont systématiquement des misogynes.
	Chercheuse et chercheur, médecine médecine
	Les termes aux féminins sont plus harmonieux

Tableau 2
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la première question de la quatrième section (voir 2.4.1.)

Je crois que c'est beaucoup plus lié aux spécificités du système de chaque langue. Chaque langue construit sa grille de lecture du monde et de l'expérience humaine, ce qui transparaît dans les règles grammaticales, morphosyntaxiques qui la régissent.
Il existe des formes communes pour les deux genres
le masculin fait objet de modèle de condition nécessaire et suffisante (approche structurale) les entrées dans les dictionnaires le confirment
pour des raisons historiques liées à la composante humaine (en genre) de la plupart des institutions académiques
Le masculin est plus valorisé que le féminin, Le masculin est un genre neutre, A préciser aussi... cette valorisation n'est pas, à mon sens, intentionnelle. C'est plutôt un héritage. Au 17ème siècle par exemple, 86% des femmes sont illettrées ! Les concepteurs des premiers dictionnaires de langue française négligeaient les formes féminines car c'est le contexte social qui impose cette valorisation. Aujourd'hui, les choses sont évoluées, les concepteurs/ conceptrices essaient de travailler beaucoup plus sur la féminisation d'ou le nombre des noms féminins a augmenté par rapport aux siècles précédents ...
Le choix du genre est arbitraire
Dans des sociétés masculines où les professions de haut statut sont octroyées généralement au sexe masculin. Pour cela, on trouve beaucoup de nom porteur du qualificatif masculin, même si l'on ajoute le marquage de féminité, ils gardent la teinte masculine.
Je pense que c'est le cas de la plupart des langues, les noms de métiers ont été masculins en premier car avant, les hommes travaillaient et les femmes restaient à la maison
Le masculin est plus valorisé que le féminin, La langue est faite par les hommes et pour les hommes
A ma connaissance, au Moyen-âge, le masculin était appelé "genre noble". Comme il y a eu des contestations de la part de "féministes d'avant-garde (anachronisme, je l'admets)", le mot noble a été remplacé par neutre. On a opté pour un tel bricolage linguistique purement à la française au lieu de procéder à une solution définitive à l'instar des Allemands (et d'autres peuples) qui ont instauré un genre vraiment neutre.
Le masculin est plus valorisé que le féminin, On revient à un complexe présent

dès le commencement de la vie, celui de vouloir être supérieur à l'autre

Tableau 3
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la deuxième question de la quatrième section (voir 2.4.2)

Les réponses introduites par les personnes interviewées qui répondent «Oui»	Accorder avec le masculin quand il y a nom féminin et masculin ne veut pas dire à mon sens négation du nom féminin.
	L'usage du masculin exprime plus de neutralité par rapport au féminin
	je pense qu'il faut juste utiliser l'article adéquat à chaque genre
	Les noms de métiers par exemple.
	médecin, docteur professeur, ces mots renvoient au métier et non au masculin...
	Ça a toujours été comme ça.
	Pour faciliter la communication. Quand on dit l'homme, cela concerne les deux sexes
	A mon humble avis, je pense que dans plusieurs cas il serait plus judicieux de recourir au masculin pour éviter toute sorte de confusion et mettre ainsi le locuteur en confort.
	exemple : Le premier ministre
	surtout, pour éviter la confusion au niveau de la grammaire et de l'orthographe
	Oui
	Ce n'est pas le sexe qu'il l'emporte, mais c'est ta fonction.
	Le pluriel fait foi
	Le masculin peut être neutre.
	Pour les métiers par exemple
	cet emploi se veut tantôt une inférence tantôt une négociation
	Le masculin qui domine et pour éviter cette féminisation
	Les noms de métiers, on n'a pas envie d'utiliser le féminin vu qu'on peut seulement ajouter le mot "madame" aux noms, c'est largement suffisant (madame chef du...)
	L'homme.(les 2 sexes)
	peintre, médecin
	il est d'usage d'utiliser le masculin générique pour les deux sexes réunis . Exemple : "les étudiants " ça peut signifier un groupe d'étudiants et d'étudiantes
	Il ne s'agit pas à ma connaissance du masculin mais du genre neutre
	D'une manière neutre
	De la même manière que le pronom impersonnel est "il", ou que le pluriel confondant les deux genres est aussi "ils". Cela semble intrinsèque à la matrice de la langue et indépendant des individus.

Tableau 4
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la troisième question de la deuxième section (voir 2.5.3.4)

Les réponses des personnes ayant répondu « oui »	Je ne crois pas que le français soit une langue qui minore, dans son système d'organisation interne, la femme comme le stipulent les défenseurs de l'écriture inclusive. Je crois que chaque langue a son génie...Autrefois on accorde avec le dernier élément de la phrase, maintenant c'est autre chose.
	C'est clair que ce remplacement occulte la majorité féminine
	Absolument ! d'une part, en termes d'égalité entre les deux sexes, c'est important de représenter les formes féminines au pluriel. d'autre part, du côté linguistique, tant qu'il y a encore des mots masculins qui peuvent être représentés le genre féminin, cela peut nous induire en erreur et influencer la compréhension du de l'énoncé surtout si les marques féminines sont absents ...
	Le pluriel est neutre pour moi, comme "les humains"
	Cela dépend entièrement du contexte dans lequel évolue la langue.
	Si on devrait opter pour la loi de la majorité qui l'adopte on se mettrait à compter le nombre à chaque fois. C'est un usage pratique.
	C'est le masculin qui domine
	la langue reste arbitraire, conventionnelle, faut-il dire sage-homme (obstétricien]), bon pour bonne (domestique)...
	Cela neutralise l'existence du féminin.
	Injustice
	C'est une façon d'affirmer la domination masculine.
	Le même traitement grammatical devrait être accordé aux deux sexes
	Une simple impression.
	Discrimination
	Avec l'émergence de l'écriture inclusive, je pense que la forme féminine gagnerait à être reconnue.
	C'est une règle de grammaire désuète et illogique
	Car il existe des mots pluriels féminins
	Tout est histoire de normes et d'étymologie. Je n'ai jamais pensé aux représentations de la réception de l'usage de ces formes linguistiques. Étant linguistique je dirai que dans la langue tout est socioculturel. Il serait judicieux puisqu'il est qu'est de langue française, de faire une enquête aussi auprès des français natifs.
	C'est on commence la phrase par le féminin on est obligé de la terminer avec.
	Considérations religieuses

	la grammaire doit respecter les deux genres, mais en français généralement la masculin l'emporte sur le féminin
	ça a toujours été comme ça, dans la majorité des langues même
	Oui et non, ça dépend de la situation
	Cela n'occulte pas les femmes
	Je ne pense pas que cet usage occulte les femmes car cela est d'usage en langue française.
	ça reste un usage
	C'est conventionnel
	Il n'est pas logique même si c'est l'usage normal de dire des étudiants pour un groupe comprenant 100 étudiantes et 1 seul étudiant. On sent un rapport de supériorité de l'homme sur la femme.
	Non
	pas du tout
	On ne peut féminiser le pluriel masculin par respect à une seule présence masculine même si c'est , on ne peut féminiser le pluriel !
	On brille par ses actes pas par la désignation
	La langue évolue. Il y aura peut-être d'autres usages.
	C'est le neutre
	Le pluriel fait foi
	Ben c'est tellement évident que j'ai du mal à expliquer pourquoi ^^
	C'est une norme
	non c la grammaire.
	Ce n'est pas une simple règle qui va occulter les femmes
	La forme féminine doit avoir le même degré d'importance que la forme masculine
	Il est temps de passer à l'écriture inclusive et ainsi chaque sexe est représenté
	C'est une pratique ségrégative ancienne représentée par une réalité sociale ancestrale et matérialisée par les pratiques linguistiques communicatives
	parce que c'est une société patriarcale!?
	Parce que on doit s'adresser aux toutes et tous
	Vouloir imposer la suprématie du genre masculin s'impose sur un plan psychologique, dire à un groupe de 80 femmes que la présence d'un seul mâle suffit à vous écarter, à estamper toute votre féminité et votre genre, si ça ce n'est pas dévalorisation ! D'ailleurs j'ai remplacé cette règle par une autre, on ne dit pas Ils mais elles et lui :)
	la présence de l'article garde le genre féminin et la présence du genre masculin n'y relève que de l'usage car dans certains cas les deux formes sont acceptées.

Tableau 5
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la troisième question de la quatrième section (voir 2.4.3)

Les réponses des personnes ayant répondu « non »	Pour fonctions officielles telles que écrivain, ministre ambassadeur, ou domaine de recherche, l'usage du masculin pour les deux sexes peut s'avérer plus approprié.
	ça manquera de signifiante
	Il est préférable d'utiliser le féminin là où il faut.
	Non, on ne peut pas généraliser deux choses totalement différentes ...
	J'ai dit non
	Le masculin qui domine et pour éviter cette féminisation
	Non
	Il faudrait penser à changer les représentations justement
	Non, chaque sexe doit être démarqué par sa valeur linguistique et grammaticale pour avoir un statut au sein de la sphère domestique, publique, médiatique, etc.
	Le féminin doit être représenté par des mots au féminin
	Je n'ai pas répondu par un "oui"
	Le féminin à ses caractéristiques tout comme le Masculin, il faut faire cette distinction entre les deux ,
	Il faut absolument tout féminiser!
	Chaque sexe doit être présenté indépendamment à l'autre

Tableau 6
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la première question de la quatrième section (voir 2.6.1)

Les personnes ayant répondu « oui »	Les règles grammaticales doivent être revisitées
	Afin qu'il y est une distinction claire et nette entre le féminin et le masculin et surtout un équilibre et une égalité des genres en grammaire.
	On aimerait bien avoir des noms féminins pour révéler la présence de la femme dans la langue
	Peut-être pour qu'il y ait plus d'égalité entre les deux sexes
	oui car cela fait partie de l'évolution naturelle de la langue
	Pour distinguer entre les deux genres/sexes
	Pour donner plus de lucidité aux énoncés
	La majorité des mots sont exclusivement au masculin.
	Le monde est en évolution pourquoi pas la langue française???
	Pour assurer une meilleure représentation des choses. Par souci de clarté et de compréhension ...
	Pour les noms de métier c'est important
	Il y a plus de femmes qui occupent des postes de haut niveau. Chose qui était absente avant
	Les femmes s'ennuient de la domination d'usage de certains mots masculins regroupant les deux genres (sexes)
	Donner plus de visibilité à la production féminine dans tous les domaines.
	Pour créer un équilibre
	beaucoup de métiers où les femmes prennent part ont apparus, donc on est obligé de créer de nouveaux mots
	égalité
	pour résoudre le problème d'absence d'équité H/F dont rend compte la domination des formes masculines. La langue est le reflet d'une culture. Et si la culture évolue vers plus d'équité H/ F la langue doit suivre.
	Il faut dépasser les anciennes règles , la langue évolue avec l'évolution de la société la femme occupe des postes d'hommes , elle est partout tout comme l'homme
	Pour certains noms de métiers notamment car ils sont masculins
	Pour qu'elle ne soit plus misogyne.
	La forme masculine l'emporte sur la forme féminine pour des raisons pas scientifiques
	La règle du masculin l'emporte occulte le féminin
	Parce que les femmes existent et s'imposent dans tous les domaines

	Pour rendre le monde plus doux, plus beau chasser la brutalité masculine
	c'est selon l'usage!

Tableau 7

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la première question de la quatrième section (voir 2.6.1)

Les personnes ayant répondu « non »	Certes, la langue évolue, mais cette évolution ne peut être positive si elle est le produit d'une politique in vitro.
	À mon avis la langue est claire et belle ; il vaut mieux la simplifier au lieu de la compliquer
	elle possède déjà la distinction du genre
	La féminisation est nécessaire, sauf pour les noms de métiers.
	Comment on a fait depuis longtemps ? La féminisation ne doit pas être seulement une décision politique. Si la femme s'impose comme agent actif dans la société, la féminisation suivra
	Non
	Ça peut entraîner des confusions
	Puisque l'emploi du masculin n'affecte en rien le sens.
	elle fait bien d'être « dualisée »
	déjà, la grammaire et l'orthographe sont complexes
	Trop compliqué à utiliser et enseigner
	Cette question est subjective !
	Ce n'est pas la grammaire qui va régler ce problème d'inégalités du genre
	Je ne sais pas. Mais elle est bien comme elle est.
	La féminisation est plus profonde qu'une règle grammaticale
	C une belle langue et la féminisation altère cette beauté
	penser ainsi n'est qu'une aberration.
	On a déjà commencé à promouvoir l'écriture inclusive qui met en valeur le positionnement de la femme.
	Équité
	Elle l'est déjà assez
	Parce qu'une telle démarche ne semble pas constituer un réel besoin pour le commun de ses locuteurs. Cela risquerait de générer de la confusion chez eux plutôt que de servir une quelconque cause. Autrement dit, laissons les choses se faire naturellement.

Tableau 8
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la deuxième question de la quatrième section (voir 2.6.2)

« autres »	La fidélité à la tradition d'usage
	La langue française de résiste pas à la féminisation mais gardiens de la temple de la masculinité, comme ceux de notre société, qui veulent réserver l'exercice de certains statut à l'homme, de facto l'exclusion de la femme.
	La langue française ne résiste pas seulement à la féminisation mais toute forme de changement par souci de pureté.
	La langue française résiste à tout type de changement quel qu'il soit
	La langue, son système d'organisation interne peut évoluer avec le temps et la pratique in Vivo. Cette résistance témoigne d'un souci de garder le génie de la langue française.
	la question à poser est : pourquoi elle combatte la masculinisation?
	Les pratiques effectives et les usages sont plus forts et plus enracinées que n'importe quelle norme imposée
	Pas de raison claire et justifiée
	Raisons liées à l'histoire
	résistance au changement et préférence pour les formes habituelles
	Revoir la grammaire du pluriel chez Port Royal
	C'est le patriarcat qui résiste. La langue française a toutes les ressources nécessaires pour re-féminiser
	Car les hommes ne veulent pas d'une certaine égalité même dans l'usage quotidien de la langue
	Ce n'est pas facile de le faire après des siècle de "masculin". Du reste et comme ne cesse de le répéter Idriss aberkane, tout passe par trois étapes: ridicule, dangereux puis évident. Et ce n'est pas du jour au lendemain que ce qui est ridicule passe à évident!
	Des règles fixées depuis des siècles. on n est pas obligé de suivre.
	Il y a d'autres raisons peut-être
	Je n'ai pas de réponse
	Juste par habitude
	l'usage en fait une féminisation qui donne l'effet inverse en société

Tableau 9
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la quatrième question de la quatrième section (voir 2.6.4)

Égalité linguistique entraîne certainement une égalité sociale
L'expression : "il faut appeler un chat un chat" résume bien la situation. La féminisation de la langue ne se résume pas en l'ajout d'un "e" c'est l'acceptation de la place de la femme dans la société et ceci même au travers de la langue.
L'égalité des genres devrait en effet commencer par équilibrer entre les hommes et femmes à commencer par la langue.
On distinguera mieux le masculin du féminin
Les énoncés produits vont d'écrire la réalité telle qu'elle est
Moins d'erreurs d'orthographe et d'usage
Cela peut promouvoir le concept d'égalité entre les deux sexes et assurer une meilleure représentation du genre féminin sans se référer aux formes masculines
En engageant la réflexion sur les déséquilibres sociaux
C'est contradictoire de dire Madame le ministre, par exemple.
Cela contribue fortement dans le changement des représentations et des mentalités
La langue est indissociable de la société : l'une implique la présence de l'autre. Donc, retravailler les discours ou transposer les discours sociaux - majoritairement la marque de féminin est utilisé à foison à l'oral comme une professeure, madame la ministre, etc.-, permet de valoriser le statut de la femme, quoiqu'elle soit toujours présente dans les domaines.
Car une langue misogyne entraîne une société misogyne, une langue qui prend en considération la femme engendre une société qui prend en considération la femme.
pour faire valoir le statut de la femme contemporaine dans la société
Rétablir l'égalité entre les 2 sexes
la langue traduit l'esprit d'un peuple
Parce que tout commence par la langue. Les mots ont un pouvoir
les catégories offertes par la langue influencent la façon de penser. La présence des formes féminines à côté des formes masculines impose un univers sémantique où le rapport H F est plutôt un rapport d'équité ou d'égalité et non de domination masculine.
Comme c'est déjà dit, en supprimant la misogynie de la langue, c'est un grand pas en avant vers l'égalité des genres.
C'est déjà un bon début
Parce que le féminin est valorisé, il n'est plus invisible
Ça permettrait de dire oui nous sommes là, tout comme vous, et on a les mêmes droits et libertés que vous

Tableau 10

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la quatrième question de la quatrième section (voir 2.6.4)

Les réponses des interviewés ayant répondu « oui »	Les inégalités sont d'ordre social à mon sens.
	Puisque il n est pas vraiment une égalité sur terrain
	c'est question sans intérêt pour les femmes en société
	Une femme est une femme. C'est sa présence dans le discours qui le rend "discours féminin" autre subterfuge ne saurait rendre son discours qu'une affaire de "féminisme".
	C'est l'émancipation (par le travail, car l'économie est déterminante) qui réduit les inégalités
	Non
	Uniquement pour certains cas comme le féminin pluriel.
	Les inégalités du genre ? Je n'y crois pas vraiment. Sauf, que je préfère une féminisation selon les règles de base de langue.
	Il n ya aucun rapport en l'usage de la langue et les inégalités
	le problème d'égalité (loyauté plutôt) n'est pas d'ordre linguistique
	Cela permet à le femme s'affirmera davantage dans la société et se sentir donc qu'elle est valorisée autant que l'homme.
	les inégalités sont d'ordre idéologique et politique
	ça renforce le fossé
	Je ne sais pas ce que vous voulez dire ici !
	Impossible pour la grammaire de régler un problème culturel et social aussi ancré dans une civilisation purement masculine
	Cela ne changera aucunement les stéréotypes.
	C l'usage qui l impose.
	Il y aura toujours des inégalités
	Vu que les pratiques sociales précèdent
	car cette inégalité n'est créée que par la mauvaise mentalité de l'Homme (emploi générique ici)
	Non
	Au contraire, elle va renforcer l'égalité entre les deux sexes
	Je ne le pense pas. A mon avis, les inégalités ne s'expliquent par des raisons politiques, culturelles et surtout sociologiques plutôt que linguistiques.
	C'est des mentalités !!!
	Nous pensons très sincèrement que ce phénomène relève davantage de facteurs

	psychologiques que linguistiques. La langue n'est qu'un outil permettant éventuellement de l'exprimer, elle n'en est pas la cause. Et même si sa féminisation avait lieu, il continuerait d'exister des moyens permettant d'accentuer les inégalités.
	l'émancipation des individus passe par l'indépendance financière.

Tableau 11
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la première question de la cinquième section (voir 2.7.1)

Les personnes ayant répondu « oui »	Oui, on peut profiter de cette forme d'écriture pour réduire les inégalités de genre dans la langue en proposant des activités aux apprenants pour qu'ils soient familiarisés avec l'usage de la féminisation dans la langue
	Aucune idée
	Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté
	Le retour aux règles de grammaire est indispensable pour que la féminisation reprenne sa place dans la langue française.
	Plus de visibilité au sexe féminin
	C'est une question à laquelle j'ai déjà répondu : changer les discours permet le changement des représentations et la "dé minorisation du minoré", pour reprendre les mots de J. Billiez.
	Encourager la féminisation de la langue
	En imposant à la société le droit des femmes d'avoir des noms de métiers spécifiques pour elles et sortir du carcan habituel des noms masculins pour les deux genres car une femme peut être "cheffe" et non soumise
	Chaque personne a le nom qui le ou la désigne
	limite la discrimination aux femmes
	Parce qu'on montre déjà qu'on prend en considération les deux sexes. On n'exclut personne.
	la réponse est déjà apportée plus haut
	Ça va enrichir la langue
	En mettant les deux sexes sur le même pied d'égalité.
	A force de lire les deux genres, cela se grave dans l'inconscient des individus et ils finissent par considérer l'égalité comme... ça va sans dire!
	On pourra probablement éviter les expressions renforçant les stéréotypes de genre
	Chaque sexe est représenté
	Je ne sais pas
	La langue française c'est la langue de la grammaire et des règles □ pourquoi ne pas appliquer à la lettre la féminisation des mots, on dit bien une cuisinière pourquoi ne pas dire poétesse ?

Tableau 12
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la première question de la cinquième section (voir 2.7.1)

Les réponses des interviewées ayant répondu « non »	Non
	Parce que le problème dépasse le cadre de la langue
	ceci devient encore plus compliqué. On déconstruit la langue et on s'éloigne du vrai sujet
	C'est encombrant
	Absolument pas ! Cela contribuerait plutôt la perte de la langue française et à au déséquilibre de ses normes.
	Cette écriture demeure une solution temporaire et incapable de résoudre le problème fondamental, celui de revoir les règles conventionnelles de la langue.
	pas du tout
	c'est dans les esprits qu'il faut qu'il y du changement
	Je ne sais pas !
	Rien ne vaut la simplicité
	L'écriture reflète le statut de la personne.
	Je ne crois pas à ce genre d'écriture.

Tableau 13
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la deuxième question de la cinquième section (voir 2.7.1)

Le signe	La réponse
Le point médian	il rend la langue égalitaire entre les deux sexes
	Donner un peu d'égalité de genre en Français.
	Habitude
Le point standard	Je crois que c'est le moyen qui disloque le moyen l'orthographe.
	le plus répandu pour l'instant
Le slash	Le slash assure une meilleure séparation graphique pour différencier les deux sexes
Le trait d'union	Masculin et féminin sont complémentaires dans les formes de représentations dans la langue et dans le discours.
	Ces deux signes permettent de les réunir et les mettre sur le même pied d'égalité, on les voit ainsi réunis et égaux.
	C'est ce que j'ai l'habitude d'utiliser.
	Plus de style
	L'Habitude de voir les tirets dans ce cas !
Les majuscules	C'est plus simple à repérer et à rédiger
	Car cela donne autant d'importance à l'homme qu'à la femme
	Non seulement c'est attaché en plus le "E" du féminin est en majuscule et plus imposant
Les parenthèses	C'est standard et plus clair
	ceci reste normatif, la langue reste linéaire (au moins) sur le plan graphique
	Selon l'usage
	C'est plus simple à repérer et à rédiger
	Pour attirer l'attention du récepteur de l'énoncé
	C'est un signe habituel
	plus pratique
	J'ai tout simplement coutume de l'écrire ainsi
	C juste un choix aléatoire habituel.
	C'est plus clair
	Ça représente les deux sexes d'une manière plus claire et lisible
	il met en évidence la présence féminine.

	C'est plus visible
Les termes épiciènes	Il faut donner un marquage clair qui identifie le statut de la femme. On ne peut emprisonner la liberté de la femme entre un trait d'union, l'arrêter par point médian ou l'agresser par une apostrophe... (rire)
L'apostrophe	

Tableau 14
Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés francophones à la deuxième question de la cinquième section (voir 2.6.2)

D'autres réponses	Le point médian, Le point standard, Le trait d'union, L'apostrophe, Les termes épicènes, Le slash, Les parenthèses, Les majuscules	Tous les éléments sont représentatifs
		Toutes les formes sont correctes car c'est une question de choix et rien d'autre.
	Le point médian, Le point standard, Le trait d'union, Les parenthèses	C'est plus facile et plus claire
	Le trait d'union, L'apostrophe, Les termes épicènes	Tous déterminants masculins ou féminins fondés sur la grammaire traditionnelle sont très représentatifs du genre masculin. Il faut en parler aussi dans votre recherche... Les formes neutres aussi telles que les termes épicènes, les formes nouvelles dues à des emprunts ou néologismes sont moins représentatives
	Le point médian, Les termes épicènes	Ils sont discrets sur le plan visuel tout en étant efficaces
	Le point médian, Les parenthèses	C'est joli

Annexe 6
Tableaux résumant les réponses fournies par nos interviewés arabophones
(Quatrième chapitre/Questionnaire II)

Tableau N°1

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la quatrième question de la quatrième section (voir 4.5.4)

Les réponses des personnes ayant répondu « oui »	La réponse	La traduction
	بلاغة	La rhétorique (l'éloquence)
	ليس لي دراية بهذه النقطة ربما لغلبة الذكر تاريخيا على المؤنث	Je ne suis pas au courant, cela peut être justifié par la prédominance historique du mâle sur la femelle.
	يمكن الرجوع لمسألة التغليب في اللغة العربية لان الأمر يطول شرحه	Il y a beaucoup à dire sur ce point, il serait donc convenable de se revenir sur la question de la primauté en langue arabe.
	لأنه أكثر شمولية	Elle est plus inclusive.
	ومن الصعب تغييرها هذه القاعدة تغيب النساء لأنها طبيعة اللغة	C'est la nature de la langue, il est difficile de la changer (la langue qui rend absente les femmes).
	مردھا القوامة	Due à l'autorité masculine (el-quimawah).
	لكون العربية تميل للأخف نطقا	Lorsqu'il s'agit de la prononciation, la langue arabe préfère le mot le plus simple (le masculin).
	لأنه جرى على لسان العرب	Il a été d'un usage courant chez les arabes.
	لأنه لما تجمع المذكر تلقائيا تغيب الإحالة هلى العنصر الأنثوي في المجموعة	Pour référer à un groupe composé majoritairement d'hommes, le masculin l'emporte automatiquement.
	لعدم تحديدھن بضمير یشیر إلیھن	L'absence d'un pronom spécifique pour référer aux femmes.
	تغيب غير مبرر	Absence injustifiée.

Tableau N°2

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la troisième question de la quatrième section (voir 4.5.4)

Les réponses des personnes ayant répondu « non »	La réponse	La traduction
	ما حكم به للرجال يستغرق المؤنث	Ce qui gouverne les hommes comprend les femmes également.
	لا أعرف	Je ne sais pas.
	لأنها قاعدة نحوية وهي موجودة في عدة لغات	Il s'agit d'une règle grammaticale que partagent plusieurs langues.
	لأن الغرض هو الحفاظ على المعنى	Le but est de préserver le sens
	لأنهم متضمنون ضمن هذا الجمع	Au pluriel, le masculin inclut le féminin.
	لطبيعة وخصوصية اللغة العربية	C'est la nature de la langue arabe.
	هذا يمثل رقيا في الخطاب لكلا الجنسين على حد سواء.. وهذا فيه رفع لقدر الرجل كما لا يحط من قدر المرأة	Il s'agit bien d'une éloquence discursive, et ce, identiquement pour les deux sexes. Cela offre également plus de valeur à l'homme comme il ne sous-estime pas la femme
	لأن الذكور يتصفون بصفات نفسية وجسمانية وفكرية تفوق الإناث	Sur un plan psychique, physique et intellectuel, les hommes sont globalement plus forts que les femmes.
	لأن المذكر محايد في أسرار استعمال اللغة العربية	En langue arabe, le genre masculin est considéré comme neutre.
	لا تغيبهم	Cette règle ne rend pas absentes les femmes.
	أرى أنه شيء عادي	Je trouve que c'est tout à fait normal.
	لأن مكونات المجموع قد يضم الذكور والإناث فيستعمل جمع الذكور للكل اختصارا واقتصادا لأن جمع الإناث لا يشير إلى تضمه أي ذكر.	Le pluriel peut inclure les hommes et les femmes. Ainsi, le masculin pluriel est utilisé pour abréger et pour des raisons rapportant à l'économie linguistique mais aussi parce que le féminin pluriel n'implique l'existence d'aucun mâle.

بالعكس قد يزيد من احترام المرأة	Bien au contraire, cela renforce le respect de la femme.
هكذا اللغة	La langue est faite ainsi.
لو ذكرتم مثال لكان أفضل	Cela aurait être plus clair si un exemple illustrant a été donné.
مثل حظ الانثيين كما أن الرجال قوامون على النساء للذكر	L'homme doit avoir le double de la femme. En outre, les hommes sont supérieurs aux femmes.
لا يغيبن بسبب صيغ ☺	Les femmes ne s'absentent pas à causes des formes linguistiques.
لأن الأصل في الأسماء التذكير، فيُغلب المذكر على المؤنث، والتغليب ظاهرة لغوية شائعة	Le masculin est la forme de base, il l'emporte aussi sur le féminin, ajoutons à cela que la primauté est un phénomène linguistique fréquent.
لأن المؤنث يُصاغ من المذكر فكان صيغة المذكر الأولى أو الأصل في ان صيغة المؤنث تأتي ثانية أو تالية والله أعلى وأعلم	Le féminin dérive du masculin comme si le masculin est la forme de base (première) et le féminin lui est secondaire, suivante. Dieu seul sait !
العكس يغيب المذكر أكثر	Bien au contraire, cette règle rend absent le masculin.
لأن صيغة الذكور غالبية على صيغة المؤنث	Le masculin l'emporte sur le féminin.
ما حكم به للرجال يستغرق المؤنث	Ce qui gouverne les hommes comprend les femmes aussi.
لا أعرف	Je ne sais pas.

Tableau N°3

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la deuxième question de la cinquième section (voir 4.6.2)

Les personnes des personnes ayant répondu « oui »	La réponse	La traduction
	بلاغة	L'éloquence.
	حتى تظهر الدلالات جليا وحتى يتم الفهم أكثر	Pour clarifier le sens et sa portée afin de mieux comprendre.
	لان في ذلك تخصيص للمعنى والدلالة	Le sens et la portée deviennent plus précis.
	إذا كان الفاعل مؤنثا تلحظ الفعل تاء التأنيث الساكنة	Si l'agent est d'un sexe féminin, il est important d'ajouter la marque du genre muette [Ta].
	هذا للحفاظ على دلالة اللغة	Pour préserver le sens de la langue.
	لأن اللغة بذاتها مؤنثة	La langue est au féminin.

Tableau N°4

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la deuxième question de la cinquième section (voir 4.6.2)

Les personnes des personnes ayant répondu « non »	La réponse	La traduction
	لا يمكن ، لكن قد يحدث هذا	Impossible, mais cela peut y arriver.
	لوجود التأنيث فيها	Le féminin existe déjà.
	لأنها في اكمل وجه عليه الان	La langue est dans sa version la plus complète.
	لأن اللغة علم ثابت لا يحتاج إلى تطوير يفسدها بل هي بحاجة إلى ثبات كي لا تصير مثل باقي اللغات لا تثبت على قاعدة	La langue est indubitable, elle n'a pas besoin d'évolution car cela risque de la déformer. En revanche, la langue a besoin de plus de stabilité pour qu'elle ne soit pas comme toutes les autres langues du monde qui ne connaissent pas une seule règle.
	لأن التذكير أكثر من التأنيث في اللغة العربية لذا لا حاجة لتأنيثها	En langue arabe, le masculin est plus présent que le féminin, il n'est donc pas nécessaire de la féminiser.
	تقي بالغرض و أكثر ما يوجد فيها من أسماء مذكورة تستخدم للدلالة على المؤنث	Les noms masculins utilisés pour indiquer le féminin suffisent.
	لغتنا على مرّ العصور مزدانة بألفاظها وكلماتها واشتقاقاتها وأسلوبها..فعلا لغتنا مرنة وسلسة..لا تحتاج إلى التأنيث ولا إلى التذكير..هي راقية في حدّ ذاتها	Au fil des siècles, notre langue était singulière avec ses termes, ses mots, ses dérivations et de son style...Effectivement, notre langage est souple et fluide... elle n'a besoin ni de féminisation ni de masculinisation. Elle est élégante.
	لا علاقة للغة العربية بتأنيث لأن ذلك سيحدث شذوذا وتشويها في بنيتها كلماتها	L'arabe n'a aucun rapport avec la domination de la féminisation parce que cela peut engendrer

	des anomalies et déformer la structure de ses mots.
لأن التأنيث يتجاوز التحقق اللفظي والإملائي. بينما دلاليا حاصر وبقوة في اللغة العربية عن طريق الاستعمال والسياق	Parce que la féminisation dépasse la justesse verbale et écrite. Cependant, elle est sémantiquement fortement présente par l'usage et selon le contexte.
لأن المذكر يعبر عن شمولية المعنى عكس المؤنث	Parce que le masculin est sémantiquement plus inclusif contrairement au féminin.
هي لغة وجودية تتلاءم مع مكونات الأشياء والموجودات في الواقع وتراعي كل أصنافها جمعا وتنثية وتذكيرا وتأنثا	C'est un langage existentiel compatible avec les composantes des objets dans le monde réel et qui prend en considération tous ses styles au pluriel, au masculin comme au féminin.
لكونها تحفل بالمؤنث فما نقص لا يضر	Parce que le féminin est fort présent.
لأن دون شك يوجد هناك سبب مقنع للتأنيث أو العكس	Sans aucun doute, il y a une raison convaincante pour la féminisation et vice-versa.
لا أعلم	Je ne sais pas
تعابيرها كفيلة بأن تسد باب التأنيث، أي الاستبدال بجملة عن صيغة مؤنثة	Ses expressions peuvent satisfaire le besoin de féminiser, c.-à-d., la substitution par une phrase que la forme féminine.
طنة لو أجزمنا بصحة هذه القاعدة سنخالف القرآن وربما نخ لآننا	Si nous confirmons la justesse de cette règle nous risquons de se tromper et surtout de s'opposer au Coran.
اللغة العربية لغة وافية مناسبة لك زمان ومكان	L'arabe est une langue qui convient à tous les temps et les espaces.
لأن اللغة العربية وصلتنا ناضجة وكل صيغة لها معنى ثابت ودقيق وتحويل	L'arabe nous a été transmis

صيغة قد يؤدي إلى تحويل المعنى	dans son image la plus complète. Chaque forme lexicale a une signification stable et exacte. La transformation d'une forme peut conduire à la transformation du sens.
لا أرى أن فيها تنقيص شديد... وربما يكون النقص في المتحدث	Je ne vois pas qu'il y a une sous-estimation dans la langue. cela peut exister au niveau du sujet parlant.
اخترت نعم ولا، برأيي يؤنث ما يُحتاج إليه، ويُترك ما عداه، مثلاً في حالة إطلاق اسم على أنثى مثل (أستاذة مُحاضرة) يُستحسن أنثيتها، ولكن فيما يطلق على جماعة منها الذكر والأنثى، فصيغة التذكير أولى لعمومها	J'ai répondu « oui » et « non ». A mon avis, il est important de féminiser ce qui mérite d'être féminiser. Dans le cas du nom «maître de conférences» par exemple, il est important de passer au féminin, mais lorsqu'il est employé au pluriel pour désigner un groupe mixte, il est préférable d'employer le masculin, car il est plus générique.
لأنها كما ذكرت سابقا اطلاقات فقط وأحياناً تعتمد على التأنيث المجازي	Il s'agit comme je l'ai déjà mentionné de simples désignations qui dépendent parfois de la féminisation figurative.
ليس بالضرورة	Pas forcément.
ولكن تعطى كل دلالة الصيغة المناسبة	Il importe de donner à chaque sens une forme propre.

Tableau N°5

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la troisième question de la cinquième section (voir 4.6.3)

La réponse	La traduction
اللغة العربية لغة جاملة ولها وجه ثابت ليست بحاجة إلى تغيير أو قواعد جديدة ويمكن ان نعتبر القرآن الكريم والحديث النبوي والشعر العربي هو قانونها	La langue arabe est une langue inclusive qui a une forme stable. Elle n'a pas besoin de réaménagement ni de l'introduction de nouvelles règles. Toutefois, on peut considérer le Coran, le Hadith et la poésie arabe comme
لأن اللغة العربية ممتصة جيدا	Parce que l'arabe est bien filtré.
اللغة العربية لا تقاوم التأنيث، بل تأتي به في موضعه دون مبالغة أو تحيز	La langue arabe ne résiste pas à la féminisation.
ليست هناك مقاومة للغة العربية لانها تعلوهم من كل النواحي دلالة وصوتا ونحوا وصرفا وتركيبا	Il n'y a pas de résistance pour l'arabe parce qu'il les surpasse sur tous les niveaux, sémantique, phonétique, grammatical, syntaxique et morphologique.
المجتمعات العربية كان لها تاريخ أسود مع التأنيث لذلك يلعب على هذا الوتر لاحداث التقسيم	Les sociétés Arabes ont une histoire sombre avec la féminisation, c'est un sujet qui joue sur l'émotion et qui peut être exploité pour créer une division.
اللغة العربية لا تقاوم التأنيث.. ولو كانت كذلك لما وجدنا فيها كلمات وأدوات وحروف للتأنيث	La langue arabe ne résistent pas à la féminisation... si c'était le cas nous n'aurions pas trouvé des mots au féminin et des marques de féminin.
قد لا تكون مقاومة، ولكنه الاعتياد، إضافة إلى أن التذكير عموم للجنسين، ولا يعدّ تغييراً للأنثى	Il ne s'agit pas d'une résistance, c'est plutôt une habitude. Ajoutons à cela que le masculin ne rend pas absente la femme étant donné qu'il s'utilise à la base pour les hommes et les femmes.
اللغة العربية لغة مرنة وتحارب النمطية حتى لا يكون تقسيم جنسي	L'arabe est une langue fluide qui se met face aux stéréotypes pour qu'il n'y ait pas de division sexuelle.
...لأننا دأبنا على التحيز للرجل، فاستجابت اللغة تفكرنا	Nous avons grandi convaincus que l'homme est supérieur à la femme, le langage a suivi nos pensées.

Tableau N°6

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la cinquième question de la cinquième section (voir 4.6.5)

Les réponses des personnes ayant répondu « oui »	La réponse	La traduction
	تخصيص	Spécification.
	الرجوع لمسألة التغليب في اللغة العربية	Il faut revenir à la question de la primauté en langue arabe.
	يجعل اللغة ركيكة وتصبح ذا رطوبة وفساد لهجي وصوتي	Cela rend la langue déformée et mal construite sur le plan lexicale et phonétique.
	هذا باعتبار أنّ مسألة التذكير والتأنيث تساهم في تشكيل جنس المصطلحات	La question de la féminisation et la masculinisation aide dans la construction de l'identité du genre aux mots.
	إعطاء ميزة للأنثى أكثر مما تستحقه يجعلها تتمرد تظهر نفسها أنها أفضل من الذكر	Cela offre un avantage à la femme qu'elle ne mérite, un tel pas rend la femme rebelle et lui fait croire qu'elle est supérieure à l'homme.
	أظن أنه أمر عادي للغاية	Je trouve cela normal.

Tableau N°7

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la deuxième question de la quatrième section (voir 4.6.5)

Les réponses des personnes ayant répondu « non »	La réponse	La traduction
	لا يمكن ذلك	Impossible.
	المشكلة فكرية ونفسية	Le problème est d'un ordre intellectuel et psychique.
	لا يمكن فهذا امر آخر	Impossible, cela est d'un ordre différent.
	لان اللغة لا علاقة لها بجهوية او العرقية او العنصرية اللغة اداة للتواصل	La langue n'a aucune relation avec le régionalisme, l'ethnicité ou le racisme, la langue n'est qu'un simple moyen de communication.
	لأن فكرة التأنيث ليست شيئا جوهريا من صميم اللغة وإنما شئ ثانوي مستحدث تفصل فيه قواعد اللغة العربية	Parce que l'idée de féminisation n'est pas d'origine linguistique, elle n'est pas essentielle, elle est accessoire, nouvellement créée. Seules les règles de la grammaire arabe peuvent y trancher.
	لا علاقة للغة بالمساواة بين الجنسين	Il n'y a pas de relation entre la langue et l'égalité des sexes.
	لأن اللغة وسيلة للتواصل والخطاب بالأساس وليست وسيلة للتفرقة . وعدم المساواة، والفصل هو التداول والاستعمال	La langue est considérée, à la base, comme un moyen de communication. Seul l'usage pourrait trancher.
	لا علاقة لتأنيث الأسماء بالمساواة بين الجنسين لأن هذه الاخيرة متعلقة بأنماط التفكير و العادات المجتمعية	La féminisation des noms n'a aucun rapport avec l'égalité entre les sexes car celle-ci est liée aux pensées et aux normes sociétales.
	للمرأة حضور في اللغة العربية فلا حاجة لتصويرها كمهيمنة على المشهد اللغوي	La femme est présente dans la langue arabe, il n'est donc pas nécessaire de l'envisager comme une pièce maitresse dans la scène linguistique.
	اللغة العربية غنية لا نحتاج إلى ذلك	La langue arabe est déjà assez riche, elle n'a pas besoin de féminisation.
	لا دخل له بواقع الجنسين	Il n'a aucun rapport avec la réalité des deux sexes.
	..لان اللغة العربية تراعي الجنسين معا في كل الحالات والمقامات	La langue arabe prend en considération les deux sexes.

أظن أن التفرقة تكون في الفكر وليست في اللغة، فمن يحترم الجنسين ينتقي في كلامه ومن لغته مايلائم كلا منهما، واللغة العربية غنية مفرداتها ومتنوعة تسمح بذلك.	Je pense que la ségrégation réside dans la pensée et non dans la langue. Celui qui respecte les deux sexes devrait choisir ses mots et ses expressions. L'arabe est riche et a un vocabulaire diversifié qui le permet.
بذلك يفرق ويزيد العنصرية	La féminisation renforce et augmente le racisme.
المساواة لا تكون على المستوى اللغوي بل الفعلي الواقعي ولا دخل للغة	L'égalité ne doit pas être au niveau linguistique, mais au niveau réel et la langue en est innocente.
اللغة العربية أفضل اللغات ولذلك اخترت لشرف نزول القرآن بها فلو أنها تحتاج لمثل هذا التغيير الكبير لما نالت هذا الشرف وأكرر سنرفض ما جاء في القرآن لو طبقنا هذا الافتراض	L'arabe est la meilleure des langues, la raison pour laquelle elle a été choisie pour être la langue du Coran. Si elle avait besoin d'un tel changement, elle n'aurait pas eu cet honneur. Je rappelle, si nous acceptons cette prémisse, nous refuserons ce qui est dicté par le Coran.
الا مساواة قضية أكبر من اللغة	L'inégalité dépasse la cadre de la langue.
لا	Non.
الخطاب بعامة والخطاب الديني بخاصة أو حتى في إطار العمل لأن موجه للجنسين فلا ضير من اعتماد صيغة واحدة وهي التذكير الاستثناء يكون للمؤنث في بعض الحالات أما في الغالب فالتعليمات موجهة للجنسين	Le discours en général, et le religieux en particulier, même dans le cadre professionnel est adressé aux deux sexes. Ainsi, il n'y a pas de problème si nous adoptons une seule forme (masculine) parce que l'exception serait pour le féminin dans certains cas. Néanmoins, les règlements s'adresseront généralement aux deux sexes.
لا أرى أن الصيغ هي سبب التفرقة.. فالتفرقة لا علاقة لها بالدين واللغة.. وسببها هو نقص وتخلف في أذهان وعقول أصحابها	Je ne vois pas que les formes soient la principale cause de la ségrégation parce que cette dernière n'a aucun rapport avec la religion et la langue, elle est due à l'arriération mentale et la déficience intellectuelle.
لا أرى أن التذكير تفرقة، لذلك تباعاً لن أرى التأنيث عدلاً، لكن لكل مقام مقال، فيجب أن يُستعمل ما يليق بالمقام دون أن يعدّ هذا تقاضاً	Je ne vois pas l'usage du masculin entraine une ségrégation comme je ne vois pas que

إبين الذكر والأنثى	la féminisation rend plus juste. A chacun son rang. Il faut utiliser les mots qui conviennent à chaque situation sans le considérer comme une différenciation entre le masculin et le féminin.
لأن اللغة هي وسيلة للاتصال والتواصل والافهام والتفاهم ولا اظن أنها تتحكم بشكل كبير في التفرقة بين الجنسين إذا الأصل البيان والايضاح للمعاني فإن اتضحت بأي الصيغ كانت الغاية وحصلت الكفاية	Parce que la langue est un moyen de communication, d'explication et de compréhension. Je ne pense pas si elle est responsable du sexisme entre les deux sexes. L'objet de la langue serait donc la détermination et la clarification, si le sens est complet, le but est atteint.
إذا قمنا بتأنيث اللغة فيساهم في الانحياز للمؤنث وتغيب المذكر	Si nous féminisons la langue nous contribuons à la l'invisibilité du masculin.
لأن مصطلح تأنيث في حد ذاته غير صحيح	Le concept de la « féminisation » pose problème.
لأن ذلك يرجع إلى الذهنيات	Cela revient aux mentalités.

Tableau N°8

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la première question de la sixième section (voir 4.7.1)

Les réponses des personnes ayant répondu « non »	La réponse	La traduction
	الكتابة السردية مثلا في الرواية النسائية	L'écriture narrative comme dans le roman féministe.
	العلامات الدالة	Les signes distinctifs.
	نزع التفاضل بينهما	La suppression de la différenciation entre les deux sexes.
	لأنها توضح الفرق بين الجنسين	Cela rend plus claire la différence entre les deux sexes.
	لأنها محاولة لجمع الألفاظ والكلمات التي تقضي على التمايز السلبي بين الجنسين	Il s'agit d'une tentative de recueillir les termes et les mots qui mettent fin à la ségrégation négative entre les deux sexes.
	استخدام عبارات غير تمييزية	L'usage des expressions non sexistes.
	تساووا كما شئتم فقط لا تشوهوا جمال العربية	Obtenez l'égalité que vous voulez; ne touchez pas à la beauté de la langue arabe.
	تسمح بالتمييز الكتابة	L'écriture entraîne la ségrégation.
	نعم ربما هذا المسعى يساهم في المساواة بين الجنسين	Oui, cela pourrait contribuer à renforcer l'égalité entre les deux sexes.
	نعم، إلى حد ما.	Dans une certaine mesure, oui.

Tableau N°9

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la première question de la sixième section (voir 4.7.1)

Les réponses des personnes ayant répondu « non »	La réponse	La traduction
	اللغة لا علاقة لها بالترقية بين الجنسين	La langue n'a aucun rapport avec la différenciation des genres.
	أرى أن الموضوع محسوم مسبقا والله أعلم	Je trouve que la question est déjà réglée. Dieu seul sait !
	لا يمكن للغة أن تكون عنصرا أساسيات في المساواة بين الجنسين	La langue ne peut pas être une composante essentielle dans l'égalité des sexes.
	الأدوات الكتابية والنحوية تستعمل حسب سياقها في معان مخصوصة لا علاقة لها بإيديولوجية الذكورة والأنوثة	Les outils graphiques et de grammaticales sont utilisés selon le contexte dans un sens bien déterminé qui n'a aucun rapport avec l'idéologie féminine ou masculine.
	لا علاقة للغة بمسألة سلوكية متعلقة بعبادات المجتمع و تفكيره المتحيز للذكورة	La langue n'a aucun rapport avec le comportement lié aux normes et la pensée sociétales masculines.
	انعدام المساواة مسألة لا علاقة لها باللغة	L'absence d'égalité n'a aucun rapport avec la langue.
	لا أظن	Je ne pense pas.
	ليس للغة دخل في ما ابتدعه الإنسان من صميم إرادته	La langue n'a rien avec ce que l'homme avait créé de sa propre volonté.
	لأن اللغة لا تجسد اللامساواة	La langue ne représente pas l'égalité.
	تضخيم النصوص بما لا حاجة منه، وهو مفهوم إذا اطلق المذكر على الجتسيم	Le langage n'a aucun rapport avec ce que l'homme avait créé avec sa propre volonté.
	لا دخل للغة في تحقيق المساواة أو عدمها	La langue n'a aucun rapport avec l'égalité ou l'inégalité.

يتبعه رفض للنصوص التي أتت نفس الإجابة السابقة . تغيري في أصل اللغة على خلاف هذا للافتراض ومنها كتاب الله وسنة نبيه صلى الله عليه وسلم	Même réponse précédente... changer l'origine de la langue est une façon de s'opposer aux textes du Coran et aux traditions du prophète paix soit sur lui.
اللامساواة تتجاوز حدود اللغة	L'inégalité dépasse l'ordre de la langue.
سواء كتب دكتور أو دكتورة عند مخاطبة المؤنث لا تعني أنا قللنا شأن الأنثى	Employer le masculin « docteur » ou le féminin « docteure » lorsqu'on s'adresse à une femme ne lui manque rien.
معروف أن الأنثى تختلف أحيانا كثيرة عن الذكر في التحليل ونظرتها للأمور والكتابة حسب رأيي وسيلة للجنسين كأى وسيلة وحتى في اختيار مفرداتها بل أحيانا تظهر لنا عن كذب أخرى لكن لا يمكنها الحد من اللامساواة الفروقات بينهما حتى ظهرت مدارس نقدية تهتم بالكتابة النسوية	Il est connu que la femme est différente de l'homme, elle voit et interprète les choses différemment, cela apparaît même dans son choix de mots. Pour moi, l'écriture est un moyen pour les deux sexes comme tous les autres moyens. Cependant, elle ne peut pas limiter l'inégalité parce qu'elle montre parfois clairement les différences entre eux jusqu'à l'émergence des écoles critiques qui s'intéressent à l'écriture féministe.
كما ذكرت سابقا المساواة بين الجنسين قضية بعيدة نوعاً ما عن اللغة	Comme je l'ai déjà dit, l'égalité entre les sexes dépasse le cadre de la langue.
والأعراف الإشكالية ليست في الكتابة بقدر ماهي في الذهنيات	La problématique ne réside pas tant dans l'écriture que dans les normes et les mentalités.

Tableau N°10

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la troisième question de la sixième section (voir 4.7.3)

Les réponses des personnes ayant répondu « non »	La réponse	La traduction
	القواعد كفيلة بذلك	Les règles peuvent l'assurer.
	لأنني لا أرى أن اللغة تحمل في ذاتها التفرقة بين الجنسين	Je ne vois pas que la langue différencie entre les deux sexes.
	ليس أمرا ضروريا	Ce n'est pas nécessaire.
	لا نحتاج لذلك	Il n'y a pas besoin.
	لا يمكن المساواة بين الجنسين، فبينهما تكاملا لا مساواة	Il ne peut y avoir d'égalité entre les deux sexes; il devrait plutôt y avoir une complémentarité.
	لا أرى في ذلك منفعة	Je n'y vois aucun avantage.
	استعمال ما يوافق كل جنس بحسب الحالة والسياق (وزيرة لمخاطبة (المرأة.. ووزير حين يتعلق الأمر بالرجل	L'utilisation de ce qui convient à chaque sexe selon l'état et le contexte (ministresse pour s'adresser à une femme et ministre pour s'adresser à un homme).
	اساسا برأيي لا يوجد عدم مساواة لكي نبحث عن المساواة // يخيل لنا نحن .. النساء أن لا يوجد مساواة	En effet, je trouve qu'il n'y a pas d'inégalité pour chercher l'égalité / Nous les femmes, nous imaginons qu'il y a pas d'égalité.
	هذه الأدوات تشويه للنص، والمخاطب يعلم أن المقصود الجنسين	Ces outils déforment le texte, car l'allocutaire sait déjà qu'il s'agit des deux sexes.
	أرفض الفكرة	Je refuse l'idée.
	لا يوجد	Non.
	إن ذلك بهدف التخفيف أو التقليل أو ما يعرف بالافتقار اللغوي فلا بأس بذلك وإلا فلا لأن لكل جنس خصوصياته	Cela vise à alléger ou à abréger, ce que nous appelons l'économie linguistique. Ce n'est pas grave. Sinon non, parce que chaque sexe a ses propres spécificités.
	!اللغة غنيّة لا تحتاج إلى إضافات	La langue n'a pas besoin d'ajouts, elle suffit à elle-même (elle est assez riche).

Tableau N°11

Tableau montrant les réponses introduites par nos interviewés arabophones à la troisième question de la sixième section (voir 4.7.3)

Les réponses des personnes ayant répondu « oui »	La réponse	La traduction
	حتى يكون عنصر التخصيص	Pour plus de précision.
	للتفريق بين الجنسين	La différenciation des sexes.
	حتى تتحدد طبيعة من يشغل منصب ما ذكر او انثى كما ان هناك أسماء عصرية يشترك في معناها الذكر والانثى والكتابة هي الفصيل	Afin de déterminer la nature de celui qui occupe le poste. En outre, il existe des noms propres modernes dont le sens couvre la femme et l'homme, dans ce cas, seule l'écriture permet de trancher.
	إدخال أدوات كتابية على اللغة يمكن من التفريق بين الكلمات المشتركة المبهمة	Insérer des outils d'écriture afin de pouvoir distinguer les mots communs (unigenre) incompréhensibles.
	استعمال الخط المائل وإضافة تاء التأنيث في بعض الأحيان قصد بيان الجنس	L'usage du slash et l'ajout d'une marque du féminin pour mieux déterminer le sexe.
	لا إشكال في إيجاد أدوات كتابية للتسوية بينهما ذالما أنها لا تمس بروق اللغة وجمالها...فلغتنا مرنة وسلسة واشتقاقية	Il n'y a aucun problème d'avoir des outils d'écriture pour régler le problème tant qu'ils ne touchent pas à la beauté de la langue. D'ailleurs, notre langue est fluide et dérivationnelle.
	نستطيع التخلي عن الإفصاح عن نوع الجنس اذا كان غير ضروري	Nous pouvons renoncer à divulguer le sexe si ce n'est pas nécessaire.
	إيضاح لابد منه	Une clarification nécessaire.
	نعم في بعض الأحيان نحتاج ذلك	Oui, parfois on en a besoin.
	مثلا إدراج قاموس حاسوبي يحمل كل الصيغ الدالة على الجنسين	Insérer un dictionnaire informatique comprenant toutes les formes qui indiquent les deux sexes, à titre d'exemple.
	ممكن في المراسلات أظن أنها مفيدة	Il est possible dans les correspondances, je trouve que

		c'est bénéfique.
	لتفادي التكرار	Pour éviter la répétition.
	مادام الأمر لا يضر بانتقاص المعنى العام فلا بأس بإدخال بعض الأدوات الكتابة على اللغة لتحقيق المساواة بين الجنسين	Puisqu'il n'affecte pas le sens général, il est correct d'insérer quelques outils d'écriture dans le langage pour atteindre l'égalité entre les deux sexes.
	مثل الكتابة التوافقية	Comme l'écriture harmonique.
	العمل على استحداث صيغ للمؤنث	Veiller à créer de nouvelles formes féminines.

**Annexe 7 Circulaire relative la féminisation des noms de métier paraît au
Journal Officiel (16/03/1968)**

Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Paris, le 11 mars 1986

Le Premier ministre,

à

Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accès des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

- dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels ;
- dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat ;
- dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties ;
- dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en œuvre de ces dispositions.

LAURENT FABUS

ANNEXE

Règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Les féminins des noms de métier, fonction, grade ou titre sont formés par application des règles suivantes :

1. L'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette.
2. a) Les noms terminés à l'écrit par un « e » muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable...

Remarque. - On notera que le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une poétesse...

- b) Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que le « e » muet ont un féminin en « e » : une chargée de mission, une déléguée...

- c) Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne, à l'exception des noms se terminant par « eur », ont :

- un féminin identique au masculin ; une médecin...
- ou un féminin en « e » avec éventuellement l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne...

- d) Les noms masculins terminés en « teur » ont :

- si le « t » appartient au verbe de base, un féminin en « teuse » : une acheteuse...
- si le « t » n'appartient pas au verbe de base, un féminin en « trice » : une animatrice...

Remarques :

- l'usage actuel a tendance à donner un féminin en « trice », même à des noms dans lesquels le « t » appartient au verbe de base : une éditrice...
- dans certains cas, la forme en « trice » n'est pas aujourd'hui acceptée ; dans ce cas, on emploiera un féminin identique au masculin : une auteur...

- e) Les autres noms masculins terminés en « eur » ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en « euse » : une vendeuse, une danseuse...

Remarque. - Le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une demanderesse...

Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, que ce soit pour la forme ou le sens, il est recommandé, faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : un proviseur, un ingénieur, un professeur...

MINISTÈRE DU PLAN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 13 mars 1986 portant approbation de dispositions statutaires par application de l'article 14 (5°) du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985

Par arrêté du ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, du ministre de l'économie, des finances et du budget et du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des simplifications administratives, en date du 13 mars 1986, est approuvé l'article 16 (II) des statuts de l'association Urba 2000 ainsi conçu :

Peuvent être occupés par des fonctionnaires en service détaché les emplois suivants :

- directeur ;
- secrétaire général ;
- comptable ;
- responsable de l'antenne Nord - Pas-de-Calais ;
- responsable de l'antenne Aquitaine/Pays basque ;
- chargé de mission pour les questions d'habitat et d'urbanisme.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

Décret n° 86-447 du 13 mars 1986 relatif à la modification des cahiers des clauses administratives générales des marchés publics de travaux, de fournitures courantes et de services, de prestations intellectuelles et de marchés industriels

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et du budget, du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement et du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports,

Vu le code des marchés publics, notamment ses articles 113 et 318 bis ;

Vu le décret n° 76-87 du 21 janvier 1976 modifié approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux ;

Vu le décret n° 77-699 du 27 mai 1977 modifié approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services ;

Vu le décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles ;

Vu le décret n° 80-809 du 14 octobre 1980 modifié approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés industriels ;

Résumé

La présente étude, qui s'inscrit dans une perspective théorique sociolinguistique, met en contraste deux langues différentes, à savoir la langue française et la langue arabe, connues par leur forte résistance à la féminisation, afin de comparer le processus de la féminisation des désignateurs des référents humains dans les deux langues et de justifier les motifs de leur résistance à cette dernière. Pour ce faire, notre étude interroge par le biais d'un questionnaire un public francophone et arabophone (chercheurs et enseignants chercheurs en linguistique et ses domaines d'application) afin de connaître leur point de vue quant à l'efficacité de la nouvelle proposition. Cette étude est ensuite complétée par une analyse contrastive qui met en lumière les dissymétries sémantiques qu'engendre l'accord au féminin. Il ressort de cette étude que la résistance à la féminisation dépasse le cadre de la langue et obéit à des facteurs extralinguistiques (sociaux, sociétaux, culturels, historiques...) relatifs au contexte de la naissance et de l'évolution de la langue en question.

Mots clés : féminisation, linguistique, contrastive, arabe, français...

Abstract

This study, which is part of the theoretical sociolinguistic perspective, contrasts two different languages, namely French and Arabic that are known for their strong resistance to the feminisation. The aim is to compare the process of feminising the human referential in the two languages and justify the causes of their resistance to the feminisation. To do so, the study uses a questionnaire to find out the views of Arab-speaking and Francophone audiences (researchers and researcher teachers in linguistics and its fields of applications) regarding the efficiency of the new. Our investigation will be followed by a contrastive analysis that shall allow us to shedding light on the semantic dissymmetry. Findings show that the resistance to feminisation exceeds the language and that it is due to extra linguistic factors (social, societal, cultural, historical...) related to the context of the genesis and evolution of the language under question.

Key words : feminisation, linguistic, contrastive, Arabic, French...

الملخص

الدراسة الحالية تندرج ضمن المنظور النظري اللغوي الاجتماعي و تسلط الضوء على لغتين مختلفين هما الفرنسية و العربية المعروفتان بمقاومتهما للتأنيث. و عليه، نهدف إلى مقارنة عملية تأنيث المخاطب البشري في اللغتين لتوضيح سبب مقاومة و رفض اللغتين للتأنيث. تعتمد هذه الدراسة على استبانة مقدمة لعدد من الناطقين باللغة العربية و آخر باللغة الفرنسية (باحثين و أساتذة باحثين في اللسانيات و مجالات تطبيقها) بغية معرفة آرائهم حول فعالية الإستراتيجية الجديدة. نتبع دراستنا بعد ذلك بتحليل مقارن يسلط الضوء على الاختلالات الدلالية الناتجة عن التأنيث. أظهرت نتائج هاته الدراسة أن مقاومة التأنيث تتعدى إطار اللغة و تتبع من أسباب خارج اللغة (اجتماعية، مجتمعية، ثقافية، تاريخية...) تتعلق بسياق نشأة و تطور اللغة المعنية.

الكلمات المفتاحية : التأنيث ، اللغة، التقابلية، العربية، الفرنسية...